This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 481802

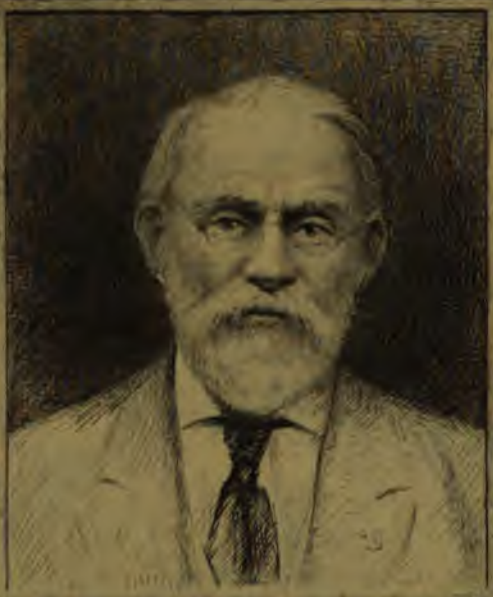

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
801
.A85
R4

REVUE

DE

GASCOGNE

REVUE

DE

GASCOGNE

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GASCOGNE

TOME XXXIII.

AUCH

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE G. FOIX, RUE BALGUERIE

1892

Dunning
Nijhoff
9-30-26
13603

LES INSCRIPTIONS

DES

LACTORATES

INTRODUCTION

A première vue, ceux qui connaissent l'*Epigraphie de la Gascogne* de M. Bladé et la *Revue épigraphique* de M. Allmer trouveront peut-être surprenant que je publie les inscriptions romaines de Lectoure.

Mon recueil peut se justifier.

La *Revue épigraphique* de M. Allmer ne contient pas *toutes* les inscriptions de Lectoure, mais seulement *les plus intéressantes*. Quant au livre de M. Bladé, voici ce que l'auteur en a dit lui-même dans sa préface :

« Mes explications sont généralement réduites à la partie technique. On ne doit donc y chercher ni les commentaires, ni les gloses, ni les références que je réserve pour le volume où je traiterai de la *Novempopulanie*, et où je tacherai de restituer l'ordre gallo-romain dans cette province avec le secours des historiens du temps et de l'épigraphie » (1).

Mais, si je puis parler des inscriptions de Lectoure après les deux savants dont je m'honore d'être l'ami, je n'en tiens

(1) *Epigraphie antique de la Gascogne*, Paris, 1885, in-8°, p. III.

pas moins à déclarer qu'ils ont le droit de revendiquer une très grande part de ce travail.

Grâce au livre de M. Bladé, j'ai pu connaître beaucoup de détails sans avoir à les rechercher, et M. Allmer, dont l'abnégation et la modestie sont telles qu'on redoute de lui déplaire en louant ses qualités, a bien voulu me prêter toutes ses copies.

En remerciant MM. Allmer et Bladé, je ne saurais cependant oublier ce que je dois de reconnaissance à M. Camoreyt, non seulement pour le désintéressement dont il a fait preuve en me laissant publier les inscriptions dont il a la garde, et qu'il avait depuis longtemps dessinées avec la pensée de les faire paraître lui-même, mais encore pour l'amabilité qu'il m'a témoignée lorsque je suis allé à Lectoure et l'empressement qu'il a mis à me faire parvenir depuis tous les renseignements que je lui ai demandés.

Je ne saurais taire, non plus, le bienveillant accueil qui a été fait à mon travail par la *Revue de Gascogne*, et je prie, à ce sujet, son très obligeant directeur, M. l'abbé Léonce Couture, de vouloir bien recevoir ici toute l'expression de ma plus sincère gratitude.

I

INSCRIPTIONS RELIGIEUSES

DÉDICACES

1

« Le fragment ci-après, en pierre de Lectoure, a 0m 45 de haut sur 0m 33 de large; il a été découvert, en 1877, dans les substructions d'un mur romain qui, au moyen âge, servait encore de rempart. En ce même endroit avait été précédemment trouvée une statue de Jupiter, faite d'un bloc sorti également des carrières du pays. Presque toutes les inscriptions de Lectoure sont gravées sur du marbre de Saint-Béat; aussi est-il possible que l'inscription et la statue aient appartenu à un même ensemble. Le texte est très mutilé; il a perdu à

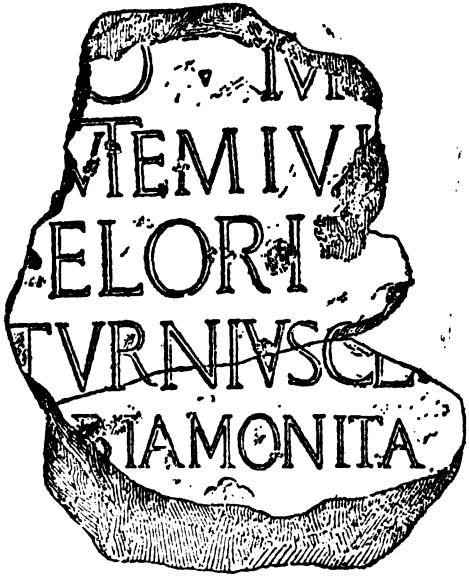

Dessin de M. Camoreyt.

peu près la moitié de sa longueur totale, et dans le fragment qui subsiste, quelques parties de ligne sont oblitérées » (Robert). Les lettres vont en diminuant à chaque ligne; elles ont de 0m 065 à 0m 04 et sont d'une assez bonne facture; le I, de la seconde ligne, a 0m 07.

Allmer:	Bladé :
i O M	/ O. M
pro salvte M IVL*i*	/// VTE'M'IVL
ELORI	ELORI
iul. sa TVRNIVS *cum*	/// TVRNIVS CL
uxore?.. IA MONITA	//// IA MONITA

BARRY, *Bullet. de la Soc. archéol. du midi de la France*, Toulouse, 1878, in-4°, p. 13. — ALLMER, *Revue épig. du midi de la France*, t. I, 1878, p. 36. — CH. ROBERT, *Cinq inscriptions de Lectoure* (extrait du t. II des *Mélanges d'archéologie*), Paris, 1881, in-8°, p. 4 (avec dessin ci-dessus). — BLADÉ, *Epigraphie antique de la Gascogne*, Bordeaux, 1885, in-8°, p. 117.

[*J*(*ovi*)] *o*(*ptimo*) *m*(*aximo*), [*pro sal*]*ute M*(*arci*) *Jul*(*ii*) [*F*]*lori?* [.. *Sat*]*urnius Cl*[*arus? et Fa*]*bia? Monita...*

« A Jupiter, très grand et très bon, pour la conservation de Marcus Julius Florus..... Saturnius Clarus? et Fabia? Monita (sa femme) ont dédié cet autel. »

Le mot *Saturnius*, qui est un gentilice (1), était probablement précédé d'un prénom et sûrement suivi d'un cognomen, dont il ne reste plus que les deux premières lettres, CL. Le cognomen *Cl*[*arus*] est entièrement hypothétique; il n'a pour lui que la nécessité, où l'on me paraît être, de recourir à un mot très court. La lecture *Flori* appartient à M. Allmer. La confusion de l'E et de l'F est fréquente sur les inscriptions du Sud-Ouest (*Rev. épigr.*, *Bordeaux*, I, p. 181). Charles Robert pense qu'il faut lire [*Pe*]*lori* et cite quelques exemples de ce nom servile (2). Il croit, de plus, que le mot *monita* pourrait n'être ici « qu'un simple participe rappelant un de ces mystérieux avertissements que mentionnent de nombreuses inscriptions. » C'était aussi l'avis de Barry (3), et ce fait n'a rien d'impossible, mais il n'est pas non plus absolument certain, car *Monita* est un surnom connu et les trois lettres... BIA paraissent terminer un gentilice. M. Bladé a proposé de lire : *Saturnius, C*(*aii*) *l*(*ibertus*), [*cum fil*]*ia Monita.*

Les épithètes réunies d'*optimus* et de *maximus* constituaient une sorte de titre dont on ne manquait presque jamais d'accompagner le nom de Jupiter. « Le peuple romain, dit Cicéron, en parlant de Jupiter,

(1) *C. I. L.*, t. VIII, n° 6815; t. IV, n° 2061; Mommsen, *Inscript. regni Neapol.*, n° 4611, etc.
(2) *C. I. L.*, t. V, n° 8928; Pomp. Mela, II, 7; Valère Maxime, IX, VIII, 1.
(3) *Bull. de la Soc. arch. du midi de la France*, 1878, p. 14.

lui avait donné les surnoms d'*optimus* et de *maximus*, celui-là à cause de sa bonté, celui-ci à cause de sa puissance, et en plaçant le surnom d'*optimus* avant celui de *maximus*, il avait voulu marquer que la bonté vaut mieux que la puissance » (1).

Dans son énumération des dieux, Lucius Ampelius cite, de son côté, trois Jupiters, dont l'un, « qui est originaire de la Crète, » a les surnoms de Très-bon et de Très-grand (2).

Le culte de *Jupiter optimus maximus* semble donc venu d'Orient. Mais il se répandit de bonne heure, et si bien, sur toute l'étendue de l'empire romain, qu'il n'est pas de province où il ne soit connu par des autels.

2

Autel de pierre avec base et couronnement découvert à Lectoure, en

Dessin de M. Camoreyt.

mars 1881, dans les substructions du mur romain situé au nord du jardin public. Hauteur, 0m 60; largeur, 0m 25. Sur la face latérale de

(1) Cicéron, *Pro domo*, 55; *De nat. deor.*, II, 25.

(2) Lucius Ampelius, *Liber memorialis*, IX. J'emprunte cette remarque à M. Allmer (*Inscript. de Vienne*, t. II, p. 424).

gauche, il existe une roue à six rayons gravée en creux. « Les caractères de la seconde ligne sont compliqués de traits accidentels qui rendent la lecture incertaine » (Robert). Les lettres de cette inscription tendent à la forme dite rustique; elles ont 0m 05 à la première ligne, 0m 045 à la suivante et 0m 04 à la dernière. La pierre est au musée.

Allmer et Bladé :

I O V I
TITVLLA
V. S. L. M.

ALLMER, *Revue épigraphique du midi de la France*, t. I, p. 213. — CH. ROBERT, *Cinq inscriptions de Lectoure*, p. 15, (extrait du t. II des *Mélanges d'archéologie*). — BLADÉ, *Epigr. antique de la Gascogne*, p. 117.

Iovi, Titul(l)inu[s ?] v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

« A Jupiter, Titullinus? avec reconnaissance et en accomplissement de son vœu. »

La lecture du second mot n'est pas certaine. On vient de voir que M. Allmer a proposé de lire *Titulla;* Charles Robert, de son côté, a hésité entre cette forme et celle *Titulinus*.

La roue paraît avoir été le symbole particulier du Jupiter *Taranus* des Celtes et du Jupiter *Tonans* des Romains, sans doute parce qu'elle « exprime, d'une manière on ne peut plus saisissante, le bruit du tonnerre, comparé à celui des roues d'un char bondissant dans une course effrénée (1) ». Le Jupiter acéphale du musée Calvet d'Avignon tient de la main droite une roue à dix rais et est accosté, à gauche, d'un serpent et d'un aigle (2), dans le triple but évident de symboliser à la fois la force, la prudence et la majesté du dieu.

Dans la croyance des anciens, la foudre et l'éclair se confondaient si bien avec Jupiter lui-même, qu'il existe au musée de Vienne une inscription *Jovi fulguri fulmini* (3). Il n'est pas rare, d'ailleurs, de rencontrer des inscriptions sur lesquelles Jupiter est qualifié de *fulgurator* (4), de *fulminaris* (5), ou même de *tempestatium auctor* (6) et de *tempestatium potens* (7).

(1) Allmer, *Revue épigr.* t, II, p, 12. Sur le symbole de la roue, cf. également : Mowat, *Remarques sur les inscriptions antiques de Paris*, 1883, p. 15.
(2) *Mém. de l'Académie de Vaucluse*, 1883, p. 185.
(3) Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. II. p. 426, et atlas, pl. I, n° 2.
(4) Cf. Mommsen, *Commentarii diurni* (dans *C. I. L.*, t. I, p. 403).
(5) Id.
(6) *Mém. de la Soc. arch. du midi de la France*, t. VI, 1852, p. 76.
(7) *C. I. L.*, t. VIII, n° 2609.

Pour l'explication du symbole de la roue, je m'en tiens à l'opinion de M. Allmer, qui me paraît la plus vraisemblable, mais je dois dire qu'elle n'est pas acceptée par tous les savants. Pour M. Mowat, en particulier (1), la roue qui figure sur les autels ne saurait être qu'une roue de fortune, — et cette hypothèse est d'autant plus séduisante que Jupiter était invoqué *pro itu et reditu*, — mais des arguments, qui me paraissent décisifs, viennent à l'encontre de cette attribution. « Une monnaie des Carnutes, dit M. Allmer, est particulièrement significative à l'égard de la roue; on y voit un aigle volant, tenant entre ses serres une roue (Hucher, *Art Gaulois*, p. 71, n° 2). Plus significative encore est une statuette de Jupiter : le dieu porte en bandoulière un trousseau d'objets longs et effilés en forme d's, et tient de la main droite, à demi étendue, un foudre; la gauche repose sur une roue (*Bulletin épigr.*, t. I, p. 57, et mieux dans *Deux Stèles* par M. Ed. Flouest, 1885, p. 19). Facilement, on reconnaît à première vue dans le faisceau d's une provision d'éclairs, dans le foudre la foudre elle-même, et dans la roue le tonnerre comparé au roulement d'une roue, les trois manifestations essentielles de la foudre : la lumière, la violence et le bruit » (2).

On peut remarquer que les autels *à la roue* sont presque toujours dédiés, — lorsqu'ils portent l'indication d'une divinité, — non pas *Jovi optimo maximo*, mais simplement *Jovi*, ce qui me paraît prouver, jusqu'à l'évidence, que les gallo-romains distinguaient parfaitement entre le Jupiter gaulois, souverain maître du tonnerre, et le Jupiter *optimus maximus* d'importation latine (3).

3

Autel de marbre dont il ne reste plus que la partie centrale, large de 0^m 35, haute de 0^m 25, et bordée latéralement d'un encadrement de moulures. Les cassures qui se sont produites ont emporté près de la moitié de la première ligne restante et n'ont laissé qu'une lettre de la dernière, encore cette lettre, qui est un D, est-elle mutilée à

(1) *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, 1881, p. 58.

(2) *Revue épigr. du Midi de la France*, t. III, 1891, p. 85.

(3) Dans la Narbonnaise, par exemple, — et ce qui est vrai pour cette province l'est aussi pour toutes les autres, — sur plus de cinquante autels qui sont relatifs à *Jupiter optimus maximus*, on n'en trouve qu'un seul avec le symbole de la roue (*C. I. L.*, t. XII, n° 4179), pendant qu'il existe une roue sur presque tous les autels à la seule dédicace *Jovi* (*Ibid.*, n°s 2752, 2972, 2981, 3068 *a* et 4172.)

la partie inférieure. A la première ligne, le T et l'I de *mar*TIALIS sont réduits à une très-faible partie de leur base. Les lettres, de très bonne époque, ont 0m 025 à la seconde ligne, 0m 045 à la troisième et 0m 04 aux deux autres. A la première ligne, les deux I sont en plus petit caractère; il en est de même du dernier V de la seconde. A cette même ligne, l' S final est gravé sur la doucine de l'encadrement. Un point triangulaire commence la quatrième ligne.

Dessin de M. Camoreyt.

Cet autel a été découvert à Lectoure vers 1830. Il était alors « encastré dans un mur de jardin, près des murailles de la ville, du côté du nord » (Chaudruc de Crazannes). Il est aujourd'hui au musée.

Chaudruc de Crazannes a omis le T et l'I qui commencent accidentellement la première ligne. Il n'a pas indiqué davantage le point qui commence la quatrième.

CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Dissertation sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*, 2e série, t. III, 1837, p. 176, (tirage à part, p. 58). — CHARLES ROBERT, *Cinq inscriptions de Lectoure*, p. 15, (extrait du t. II des *Mélanges d'archéologie*). — ALLMER, *Revue épigr. du midi de la France*, t. I, p. 240. — BLADÉ, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 122.

.... *Mar*]*tialis, nummularius, donum d*(*e*) [*s*(*uo*) *d*(*edit*)].

« ... Martialis, changeur de monnaies, a donné cet autel payé de son argent. »

A cause du point qui commence la quatrième ligne, la restitution D. *s. d.* me paraît préférable à celle D*edit*. La question n'a d'ailleurs que fort peu d'intérêt. Chaudruc de Crazannes, lisait, à la première ligne, *Cer*IALIS; la restitution *Mar*TIALIS, qui peut être considérée comme certaine, appartient à M. Camoreyt. Elle a été adoptée par Charles Robert et M. Allmer.

« Le *nummularius*, a dit Charles Robert, était un banquier faisant le change. Il était d'un ordre inférieur à l'*argentarius*, et ne doit pas être confondu avec le *nummularius officinator*, attaché à une officine monétaire et chargé d'éprouver l'argent. »

Deux inscriptions de Narbonne (1), une de Bénévent (2), une de Saintes (3) et une de Lambèse (4), mentionnent encore des *nummularii*. On pourrait même en citer quelques autres, mais la profession de banquier n'en resterait pas moins de celles qui n'ont pas été beaucoup répandues.

4

Piédestal avec couronnement, ayant 1m 05 de haut sur 0m 59 de large. Les lettres, de très bonne forme, ont de 0m 075 à 0m 085. Le monument a dû posséder une base aujourd'hui emportée par une cassure. La face antérieure est seule travaillée, ce qui laisse supposer que la pierre était engagée dans une maçonnerie.

Dessin de M. Camoreyt.

« Trouvé, en 1840, dans la commune de Lectoure, au lieu dit Garbeau, parmi les ruines d'une chapelle du moyen âge. On pouvait croire qu'il avait été apporté de Lectoure comme pierre de construction, mais M. Camoreyt m'a fait remarquer que le terrain, sur

(1) *C. I. L.*, t. XII, nos 4497 et 4498.
(2) Mommsen, *Inscript. regni Neapol.*, no 1521.
(3) Espérandieu, *Epigr. rom. du Poitou et de la Saintonge*, Paris, 1889, in-8, p. 268, et Allmer, *Rev. épigr. du midi de la France*, t. II, 1889, p. 403.
(4) *C. I. L.*, t. VIII, no 3305.

lequel se trouvent les ruines de la chapelle, fournit de trop bons matériaux pour qu'il ait été nécessaire de faire venir de loin un bloc aussi volumineux. » (Ch. Robert). Après être resté pendant quarante ans au village de Garbeau, dans une ferme appartenant à M. de Boubée, ce piédestal a été donné, en 1880, au musée de Lectoure où il est aujourd'hui.

ALLMER, *Revue épigr. du midi de la France*, t. I, 1880, p. 168. — CH. ROBERT, *Cinq inscriptions de Lectoure* (tirage à part du t. II des *Mélanges d'archéologie)*, Paris, 1881, in-8, p. 6.

Divae Faustinae.

« A la déesse Faustine. »

Ce texte n'est pas assez explicite pour que l'on puisse dire de quelle Faustine il est question. Charles Robert s'est prononcé pour la première, parce qu'il lui a semblé que sur les monnaies, aussi bien que sur les monuments, les inscriptions qui étaient relatives à la femme d'Antonin le Pieux étaient toujours très laconiquement conçues. Il a rappelé, à ce sujet, que M. Hübner a attribué *propter brevitatem* à Faustine la mère, une inscription de Tarragone exactement semblable à celle de Lectoure; mais je ne crois pas que cet argument soit absolument décisif (1). A la vérité, les deux Faustines ne peuvent se distinguer, sur les monuments, que par la filiation qui leur est particulière, et lorsque celle-ci fait défaut, il ne me semble pas que l'on puisse se prononcer d'une façon certaine (2).

Il faut remarquer, du reste, qu'en l'année 176 la cité de Lectoure, comme nous le verrons tout à l'heure, témoigna d'une façon toute particulière, de son attachement à l'empereur, d'abord par l'érection d'une statue, ensuite par la solennité d'un taurobole public. Il ne serait donc pas surprenant que la dédicace *Divae Faustinae* eût été gravée à cette époque pour honorer la mémoire, non pas de Faustine la mère, mais de la femme de Marc-Aurèle, morte en 175 et divinisée presque aussitôt (3).

(1) *C. I. L.*, t. II, n° 4096 : « *Propter brevitatem rettuli ad Faustinam majorem*, dit M. Hübner, *a qua junior post mortem solet aliquo modo distingui.* » Mais toutes les inscriptions relatives à Faustine la mère, ne sont pas aussi brèves que la note de M. Hübner pourrait le laisser supposer; Cf., par exemple, *C. I. L.*, V, 987, 995; VIII, 798, etc.

(2) *C. I. L.*, t. V, n° 1006.

(3) Cf. Allmer, *Revue épigr. du midi de la France*, t. I, p. 168. Faustine mourut au pied du Taurus, dans un bourg nommé Halala, où Marc-Aurèle fonda plus tard une colonie qui prit le nom de Faustinopolis. On ne connaît pas les causes de la mort de cette impératrice, aussi remarquable par sa beauté que

TAUROBOLES

1° — Taurobole public du 18 octobre 176.

5

« Autel de marbre dont la base et la corniche ont été retaillées

et affleurées au dé. Une rosace en relief décore chacune des deux extrémités de l'attique qui termine le couronnement. L'inscription

tristement célèbre par ses mœurs. Dion hésite entre deux traditions : d'après l'une, Faustine serait morte d'un accès de goutte, d'après l'autre, elle se serait elle-même tuée, dans la crainte qu'on ne découvrit la part, peut-être considérable, qu'elle avait prise à la révolte d'Avidius Cassius.

est renfermée dans un encadrement de moulures. Une tête de taureau et une tête de bélier sont sculptées à l'opposé l'une de l'autre sur les faces latérales. Hauteur, 0m 96; largeur, 0m 50 » (Allmer). Les lettres, d'assez bonne forme, ont 0m 035. A la 5e ligne, les deux lettres finales sont en plus petit caractère; à la dernière ligne, le c de FECIT a la forme d'un G.

Sanloutius, lignes 5 et 6 : TAVRODOL; les points séparatifs sont omis; — Grüter (d'après Scaliger), l'inscription en quatre lignes : PRO. SALVTE. ET INCO || LVMITATE. DOMVS, DI || VINÆ, R. P. LACTORAT || TAVROP. FECIT; — Le Père Sirmond, lignes 5 et 6 : TAVROPOLI.

« Lactora, in Vasconia, in foro ante aedes publicas quae restauratae sunt anno Domini 1532 » (Sanloutius). — « Vetus lapis in aulâ domus civicae Lactorensis positus » (Oihenart). — « Apud Lactoratenses » (Grüter).

SANLOUTIUS, *Inscript. vet.* (Bibl. nat., fonds latin, n° 17575), f. 195. — Le P. SIRMOND, *Inscript. antiquae*, (Bibl. nat. fonds latin, n° 9695), f. 3, n° 34. — OIHENART, *Notitia utriusque Vasconiae*, Paris, 1638, in-4°, p. 478 (2e édition en 1656). — CELLARIUS, *Notitia orbis antiqui*, Cambridge, 1703, in-4°, p. 117 (autre édit. en 1731, Leipzig, in-4°). — GRUTER, *Inscript. antiq. totius orbis rom.*, t. I, p. XXXI. — *Manuscrit de Bordeaux* (1), n° 1. — CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Dissertation sur le taurobole*, (dans *Mém. de la Soc. des Ant. de F.*, 2e série, t. III, 1837, p. 127). — ALLMER, *Revue épigr. du midi de la France*, t. I, 1880, p. 167. — BLADÉ, *Epigr. antique de la Gascogne*, p. 95. — A. LAVERGNE, *Revue de Gascogne*, t. XXIII, 1882, p. 502.

Pro salute et incolumitate domus divinae, r(es)p(ublica) Lactorat(ium) tauropol(ium) fecit.

« Taurobole fait par la république des *Lactorates* pour le salut et la conservation de la famille impériale. »

Chaudruc de Crazannes croit que cette inscription, qui n'est pas datée, « est commémorative du taurobole que firent faire les *Lactorates* pour le *salut* ou la conservation des jours de l'empereur Gordien III,

(1) Ce manuscrit est un in-4° de 38 folios qui a dû être écrit vers la fin du siècle dernier. Il est intitulé : *Mémoire instructif sur l'ancienneté de la ville et citté de Lectoure, de ses immunités, libertés, priviléges, usages, coutumes et franchises*, et la dernière date qui y figure est celle de l'année 1761, mais il a été rédigé bien plus tard, puisqu'il contient une inscription qui n'a été découverte qu'en 1777. La bibliothèque de Bordeaux en a fait l'acquisition il y a quelques années, ce qui me permet de le désigner sous le nom de *Manuscrit de Bordeaux*. Cf. à ce sujet, Camille Jullian, *Bull. épigr.*, t. VI, 1886, p. 151.

de Sabina Tranquillina, son épouse, et de la maison impériale, l'an 241 de J.-C. »

Tel n'est pas l'avis de M. Camoreyt, qui suppose, non sans une très grande probabilité, que cet autel se rapporte à une autre cérémonie publique, dont on possède des monuments datés, celle de l'année 176, pour la conservation de Marc-Aurèle. M. Camoreyt ne se base que « sur la forme des moulures et des caractères, semblables aux moulures et aux caractères des autres monuments relatifs à Marc-Aurèle »; mais M. Allmer appuie son argumentation par la dissertation suivante qui me paraît clore le débat :

« Bien que l'empereur, honoré du sacrifice que rappelle cette inscription, ne soit pas nommé, il y a toute vraisemblance qu'il s'agit de Marc-Aurèle. Plusieurs des inscriptions qui composent la curieuse collection épigraphique conservée au musée de Lectoure, constatent la part prise, par des particuliers, à un taurobole fait publiquement dans cette ville en 176, c'est-à-dire sous le règne de Marc-Aurèle. Il est vrai qu'un autre taurobole public a été fait aussi à Lectoure deux tiers de siècle plus tard, en 241, pour Gordien-le-Pieux; mais on en possède l'inscription commémorative et la formule y est différente; elle annonce que le sacrifice a été offert « pour la » conservation de l'empereur, de sa femme Sabinia Tranquillina, de toute » la maison divine, c'est-à-dire la famille impériale, et en même temps » pour le maintien et la prospérité de la cité de Lectoure. » On ne concevrait pas que la reproduction d'un acte officiel eût été donnée sous deux rédactions différentes. Déjà, du temps de Marc-Aurèle, on employait, pour désigner la famille de l'empereur, l'expression de *domus divina;* on en connaît un exemple daté de 170...

» D'autres motifs encore viennent appuyer l'attribution à Marc-Aurèle, et à sa famille, de la cérémonie faite par les habitants de Lectoure *pro salute et incolumitate domus divinae.* Sur les autels datés du consulat de 176, on relève uniformément la formule *tauropolium fecit;* de plus, les rosaces qui décorent les extrémités de l'attique sont sculptées en relief, et les emblèmes figurés sur les faces latérales du dé présentent d'un côté une tête de taureau et de l'autre une tête de bélier, particularités qui sont précisément celles offertes par l'autel que nous présumons se rapporter à Marc-Aurèle. Au contraire, sur les autels datés du consulat qui répond à 241, la formule constante du sacrifice est *tauropolium accepit* et non pas *fecit;* les rosaces sont remplacées par de simples rouelles gravées au trait assez négligemment, et les sculptures des faces latérales sont ou une patère et un vase, ou une tête de taureau et une patère, à l'exclusion absolue de la tête de bélier. »

M. Camoreyt suppose encore que la date *Pollione II et Apro cos.*

XV kal(endas) nov(embres), gravée sur la plupart des inscriptions tauroboliques de l'année 176, était placée sur la plinthe, aujourd'hui mutilée, de l'autel (1).

6

MATRI · DEVM
POMP · PHILOMENE
Q · PRIMA · LACTOR
TAVROPOLIVM
F E C I T

D'après Grüter.

Du Choul (éditions de 1556 et de 1558) :

MATRI DEVM POMP · PHILVMENÆ QVÆ
PRIMA LECTORE TAVROBOLIVM FECIT.

Du Choul (édition de 1581) :

M. D
POMP · PHILVMENE · QVÆ · PRIMA · LACTORÆ · TAVROPOLIVM · FECIT

Saumaise :

MATRI.DEVM.POMPONIA.PHILVMENEQ.PRIMA.LECTOR.TAVROBOLIVM FECIT

Ms. de Lectoure :

MATRI DEVM
POMP · PHILVMENE
Q · PRIMA · LECTOR
TAVROPOLIVM
FECIT

« A l'un des boleverts de la cité de Lectore » (Du Choul). — « Lectorii in Gallia, in uno propugnaculorum civitatis » (Grüter).

Cette inscription se voyait autrefois dans le parement extérieur du rempart, à peu près à la hauteur du saillant qu'il formait au chevet de la cathédrale. La pierre disparut lorsque le rempart fut démoli. On n'en possède aucune description.

(1) La description de la cérémonie du taurobole fera l'objet d'un chapitre spécial.

Du Choul, *Discours de la religion des anciens romains*, Lyon, 1556, in-f°, p. 86, 1558 (édit. italienne), in-folio, p. 80, et 1581, p. 96. — Saumaise, *Historiae Augustae Scriptores VI*, Paris, 1620, in-folio, p. 179. — Marca, *Histoire du Béarn*, 1640, in-folio, p. 41. — *Manuscrit de Lectoure* (1) (bibliothèque municipale), folio 11. — Gruter, *Inscript. ant. totius orbis romani*, t. I, p. 29. — Pitiscus, *Lexicon antiquit. rom.*, Venise, 1719, in-folio, t. III, p. 544, (d'après Gruter). — Chaudruc de Crazannes, *Dissert. sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*, 1827, p. 151 (tirage à part, p. 33). — Bladé, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 96.

Matri deum. Pomp(eia) Phil[u]mene q(uae) prima Lactor(ae) tauropolium fecit.

« A la Mère des dieux. Taurobole fait par Pompeia Philumene, la première qui en ait fait un à Lectoure. »

On peut remarquer que le taurobole a été fait par une femme. On verra, du reste, qu'il en a presque toujours été de même à Lectoure, aussi bien sous le règne de Marc-Aurèle, que sous celui de Gordien-le-Pieux.

7

Autel de marbre, avec base et couronnement, ayant 0m 78 de haut sur 0m 34 de large. Sur les faces latérales on remarque, à droite un bucrâne effacé, à gauche une tête de bélier (2). Les lettres, d'assez bonne forme, ont 0m 03 aux six premières lignes, 0m 02 et 0m 15 aux deux suivantes, 0m 02 aux deux dernières. La date de la dédicace a été gravée sur la base; une cassure l'a fait disparaître en partie. Le manuscrit de Lectoure la donne complètement. Lettres liées : 8e ligne, E et T; 10e ligne, V et E dans le mot NOVEMB(*res*).

(1) Ce manuscrit est anonyme, n'a pas de titre et n'est pas daté; il a environ 0m 12 de haut sur 0m 08 de large. Il paraît écrit du siècle dernier, mais il a été complété, vers 1880, par l'addition de plusieurs textes. Il appartenait alors à M. Barailhé, qui l'a donné depuis à la bibliothèque de Lectoure. On y trouve une manière de comprendre les mesures, ou impositions, de l'ancien cadastre de Lectoure, une notice historique sur Lectoure et une étude des inscriptions.

Chaque texte est à la fois copié et dessiné, et les dessins de ce manuscrit sont d'autant plus précieux, que plusieurs des attributs que l'on voyait autrefois sur les faces des autels, ont été martelés pendant la Révolution, et ne sont plus suffisamment nets pour qu'il soit possible de les reconnaître sans erreur.

(2) Il s'agit de la droite et de la gauche, non de l'autel, mais du spectateur.

Les points sont triangulaires; l'inscription est entourée d'un cadre de moulures.

Sanloutius ne donne que les huit premières lignes et n'indique que les deux points qui terminent les 2e et 5e lignes. — Le P. Sirmond, l. 11 : Cos. xv. k. Novemb.; caractères cursifs depuis le mot *Proculiani;* les points sont mal placés. — Grüter (d'après Scaliger) : copie en sept lignes; l. 1 : sacr. m. m.; l. 2, avf. prima tavro boli. fec; l. 6, ii. et. apro. ii. coss. xv. kal; l. 7, nove; les points sont mal placés. — Chaudruc de Crazannes : ligne 6, hostis; quelques points omis.

« Lactora in Vasconia, in foro ante aedes publicas quae restauratae sunt anno Domini 1592 » (Sanloutius). — « Apud Lactoratenses » (Grüter). — « Trouvé à Lectoure vers 1540 » (Bladé). Ce marbre est aujourd'hui au musée.

Sanloutius, *Inscript. vet.* (Bibl. nat., fonds latin, n° 17575), f. 196. — Le P. Sirmond, *Inscript. antiquae*, (Bibl. nat., fonds latin, n° 9695), f. 3, n° 37. — Gruter, t. i, p. xxx. — *Manuscrit de Lectoure*, (biblioth. municipale), folio 4. — *Manuscrit de Bordeaux*, n° 21. — Chaudruc de Crazannes, *Dissert. sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*, 1837, p. 141 (tirage à part, p. 23. — A. Lavergne, *Revue de Gascogne*, t. xxiii, 1882, p. 502. — Bladé, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 97.

Sacrum M(atri) m(agnae). Ant(onia) Prima tauropolium fec(it) host(iis) suis, sacerdotib(us) Zminthio, Procliani (liberto), et Pacio, Agrippae (liberto), [Pollione II et Apr]o II co(n)s(ulibus), XV k(alendas) novemb(res).

« Autel à la Grande Mère. Taurobole fait par Antonia Prima, de ses propres victimes, par le ministère des prêtres Zminthius, affranchi de Proculianus, et Pacius, affranchi d'Agrippa, sous le consulat de Pollio et d'Aper, l'un et l'autre consuls pour la seconde fois, le 15 des calendes de novembre (18 octobre 176). »

Les victimes au moyen desquelles Antonia Prima contribua au taurobole public par un taurobole particulier, étaient évidemment, ainsi qu'il ressort de la sculpture des faces latérales de l'autel, un taureau et un bélier. De ce que ces victimes ont été fournies par Antonia Prima, il faut inférer sans doute que d'autres particuliers participèrent à la solennité par le sacrifice de victimes non fournies par eux. On peut alors admettre que tous les habitants concoururent à la manifestation brillante par laquelle la cité s'efforçait de témoigner de son dévouement à l'empereur et à sa famille, les uns en fournissant des victimes achetées de leurs deniers, les autres par des victimes achetées sur les fonds publics.

C'est en 176 que T. Vitrasius Pollio et M. Flavius Aper furent l'un et l'autre consuls pour la seconde fois (1). Régulièrement, *Zminthius Procliani* signifierait : *Zminthius, fils* ou *esclave de Proculianus,* mais une des inscriptions qui suivent indique expressément que le prêtre Zminthius était un affranchi. Il en résulte qu'il faut interpréter de la même façon les deux mots *Pacio Agrippae,* et traduire par Pacius, affranchi d'Agrippa.

Procliani, pour *Proculiani,* n'est pas plus une erreur de gravure qu'une faute d'orthographe. *Procliani* est une forme contracte dont on a de nombreux exemples. C'est ainsi que l'on écrivait *Proclus* pour *Proculus, Procla* pour *Procula, Proclio* pour *Proculio* (2), etc.

Le prêtre *Pacius* n'apparaît, à Lectoure, que dans le taurobole qui nous occupe et dans le suivant, fait par Aurelia Oppidiana.

(1) Sur Vitrasius Pollio, qui fut peut-être proconsul de la Narbonnaise, Cf. Henzen, *C. I. L.,* VI, 1540; Waddington, *Fastes des provinces asiatiques,* n° 142; Allmer, *Inscript. de Vienne,* t. I, p. 280 et Herzog, *Append. épigr.,* p. 149.

(2) Mommsen, *Inscript. regni Neapol.,* n°s 2452, 2804 et 5292; *C. I. L.,* t. VIII, n°s 4901, 6217, 7265 et 9366; t. XII, n° 2631, etc.

8

S· M· D·
AVRELIA. OPPIDIANA
TAVROPOLIVM· FECIT
HOSTIS· SVIS· SACERD
ZMINTHIO· PROCULIANI
ET· PACIO· AGRIPPAE
POLLIONE II· ET APRO· II = *18 octobre 176.*
COSS· XV· KAL· NOV

D'après le manuscrit de Lectoure.

Grüter (d'après Scaliger) :

AVRELIA. OPPIDANA. TAVROPOLIVM
FECIT. HOSTIIS. SVIS. SACERD
ZMINTHIO. PROCVLIANI. ACCIO
AGRIPPE. APRO. II. COSS. XV. K
NOV. POLLIONE. PETA

« Apud Lactoratenses » (Grüter). — L'authenticité de cet autel, qui est aujourd'hui perdu, a été mise en doute. Il se peut, en effet, qu'il n'ait pas existé, mais, dans la rédaction du texte, rien n'indique positivement que celui-ci soit l'œuvre d'un faussaire. A la dernière ligne, l'abréviation coss pourrait résulter d'une faute de copie ou de gravure, et l'inscription serait alors parfaitement conçue.

Gruter, t. I, p. xxxi. — *Manuscrit de Lectoure*, (biblioth. municipale), folio 11. — Chaudruc de Crazannes, *Dissert. sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*, 1837, p. 154, (tirage à part, p. 36). — Bladé, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 98.

S(acrum) M(atri) d(eum). Aurelia Oppidiana tauropolium fecit, hosti(i)s suis, sacerd(otibus) Zminthio, Proculiani (liberto), et Pacio, Agrippae (liberto), Pollione II et Apro II co(n)s(ulibus), XV Kal(endas) nov(embres).

« Autel à la Mère des dieux. Taurobole fait par Aurelia Oppidiana, de ses propres victimes, par le ministère des prêtres Zminthius, affran-

chi de Proculianus, et Pacius, affranchi d'Agrippa, sous le consulat de Pollio et d'Aper, tous deux consuls pour la seconde fois, le 15 des calendes de novembre (18 octobre 176). »

Aurelia Oppidiana avait reçu un cognomen dérivé du gentilice *Oppidius*, qui peut avoir été celui de sa mère.

9

Autel de marbre avec base et couronnement sans rosaces, ayant 0m 69 de haut sur 0m 25 de large. Les faces latérales sont décorées à droite d'une tête de bélier, à gauche d'une tête de taureau. Les lettres, d'assez bonne forme, ont 0m 04 aux six premières lignes et 0m 03 aux deux dernières lignes qui, de plus, sont gravées sur la base.

Un dessin en forme de rectangle a été sculpté sur la face opposée à l'inscription, dans la partie correspondante au couronnement. Les points de la première ligne sont remplacés par des *hederae*; il en est de même de ceux de la sixième ligne a l'exception de celui qui suit le

mot ET. A la sixième ligne encore, on remarque, au commencement une *hedera* et une palmette; à la fin, les mêmes ornements dans l'ordre inverse. La barre horizontale des L et le G du mot HYGIA se terminent par un trait en forme d's; l'A de SILNAE est barré en accent aigu (et non pas comme l'indique le dessin ci-dessus); l'o du mot cos, celui de ZMINTHIO et le dernier I de PROCVLIANI sont en plus petit caractère.

Sanloutius : l. 2, LIVIA; l. 3, ETHYCHIA SIINAE; l. 5, XVINOV; l. 6, APOL; l. 7, ZAVN; la plupart des points sont omis. — Le P. Sirmond : l. 3, HICIA SIME; l. 6, POLLIONE. ET APRO. COSS.; l. 7, ZMYN; le mot Proculiani est en caractères cursifs; la plupart des points sont omis ou mal placés. — Grüter (d'après Scaliger) : copie en sept lignes; l. 2 et 3, ET. HYS || CIR. SIINE; l. 4, KAL. NOVEMB; l. 5, COSS; les points sont mal placés. — Chaudruc de Crazannes (copie dessinée) : l. 3, I. HYCIA· SIINAE; l. 6, SPOL; l. 8, PROCVLIAN.

« Lactora, in Vasconia, in foro ante aedes publicas quae restauratae sunt anno Domini 1592 » (Sanloutius). — « Apud Lactoratenses » (Grüter). — « Musée de Lectoure. Marbre trouvé dans cette ville vers 1540 » (Bladé).

SANLOUTIUS, *Inscript. vet.* (Bibl. nat., fonds lat., n° 17575, f. 195.)— Le P. SIRMOND, *Inscript. antiquae* (Bibl. nat., fonds latin, n° 9695), f. 3, n° 35. — GRUTER. t. I, p. XXX. — *Manuscrit de Lectoure*, (biblioth. municipale), folio 7. — *Manuscrit de Bordeaux*, n° 18. — CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Dissert. sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*, 1837, p. 134 (tirage à part, p. 16). — BARRY, *Bull. de la Soc. arch. du midi de la France*, Toulouse, 1878, in-4°, p. 14, note 1. — BLADÉ, *Epigr. antique de la Gascogne*, p. 99. — HÜBNER, *Exempla scripturae epigraphicae*, Berlin, 1885, in-f°, p. 134, n° 390.

M(atri) deum. Jul(ia) Valentina et Hygia Sil(a)ne, tauropolium fecerunt, X V k(alendas) nov(embres), Pol(lione) et Apro co(n)s(ulibus). Sacerdote Zminthio, Proculiani (liberto).

« A la Mère des dieux. Taurobole fait par Julia Valentina et Hygia Silane, sous le consulat de Pollio et d'Aper, le 15 des calendes de novembre (18 octobre 176), par le ministère du prêtre Zminthius, affranchi de Proculianus. »

A la troisième ligne, la pierre porte bien SILNAE, mais je crois que cela résulte d'une transposition de lettre : l'A qui vient après l'N aurait dû être placé avant.

Silane serait une forme parallèle à *Silana*, comme *Juliane* à *Juliana*, *Marciane* à *Marciana*, et tant d'autres encore. Ce n'est

cependant pas absolument certain et la lecture *Sil(a)nae* (*liberta*), que l'on a depuis longtemps proposée, n'est pas à rejeter complètement.

L'inscription ne dit pas si les victimes appartenaient aux deux femmes qui ont fait le taurobole. Il faut peut-être en conclure qu'elles avaient été fournies par la cité.

Bien qu'à la sixième ligne les noms des consuls en exercice soient donnés sans aucune indication de réitération, il ne saurait y avoir aucun doute sur la date du taurobole. Ce n'est, en effet, qu'en 176, et pour la seconde fois l'un et l'autre, que Pollio et Aper furent consuls en même temps (1).

10

Autel de marbre, avec base et couronnement orné de rosaces, ayant

0m 74 de haut sur 0m 28 de large. Les faces latérales sont décorées, à droite d'une tête de bélier, à gauche d'une tête de taureau dont

(1) Cf. Klein, *Fasti consulares*, Leipzig, 1881, in-8, p. 80.

il ne reste plus que de très faibles traces. L'inscription est entourée d'un encadrement de moulures. Les lettres, de forme médiocre, ont 0m 035 aux sept premières lignes, 0m 010 à la dernière. La première ligne est gravée sur le couronnement; la dernière est très près de l'encadrement. Les points sont triangulaires. Lettres liées : à la dernière ligne, T et I dans le mot ZMINTIO (et non pas N et T comme l'indique le cliché, L et I dans le mot PROCLIAN, qui se complétait peut-être par la ligature de l'N et d'un I. A la sixième ligne, l's final est en plus petit caractère; le dernier mot de l'inscription peut avoir été correctement écrit grâce à l'insertion d'un petit V dans le C.

Sanloutius a omis la seconde et la dernière ligne.

Grüter (d'après Scaliger) : copie en quatre lignes; l. 1, S. M. M; l. 2, AELIA; l. 4, ZMYNTHIO. PROCVLIANI; points mal placés et trop nombreux.— Chaudruc de Crazannes (copie dessinée); dernière ligne : SACERDOT. ZMINTHIO. PROCLAN; le dernier mot sur la face latérale de droite.

« Lactora, in Vasconia, in foro ante aedes publicas quae restauratae sunt anno Domini 1592 » (Sanloutius). — « Apud Lactoratenses » (Grüter). « Musée de Lectoure. Marbre trouvé dans cette ville vers 1540 » (Bladé).

SANLOUTIUS, *Inscript. vet.* (Bibl. nat., fonds latin, n° 17575), f° 196. — GRUTER, t. I, p. XXX. — *Manuscrit de Lectoure* (biblioth. municipale), f° 5. — *Manuscrit de Bordeaux*, n° 13. — CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Dissert. sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*, 1837, p. 150 (tirage à part, p. 32). — BLADÉ, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 100.

Sacrum M(atri) m(agnae). Aelia Nice tauropolium fecit, hostis suis, sacerdote Zmintio, Procliani (liberto).

« Autel à la Grande Mère. Taurobole fait par Aelia Nice, de ses propres victimes, par le ministère du prêtre Zminthius, affranchi de Proculianus. »

Bien que cette inscription ne soit pas datée par les noms des consuls en exercice, il n'en est pas moins certain que le taurobole particulier qu'elle rappelle a fait partie du taurobole public de l'année 176.

Il faut remarquer que les victimes ont été fournies par Aelia Nice, contrairement à ce qui paraît avoir eu lieu pour d'autres personnes, et en particulier pour les deux femmes du taurobole précédent.

11

Autel de marbre avec base et couronnement orné de rosaces, ayant 0m 35 de large sur 0m 83 de haut. Sur les faces latérales, on remarque, à droite, les traces d'une tête de bélier, à gauche, une tête de taureau. Les lettres de cette inscription ont 0m 030 à la première ligne, 0m 025 aux six suivantes, et 0m 015 à la dernière. Aux 5e et 6e lignes, l'o final est en plus petit caractère. Lettres liées, l'v et l'M qui terminent la quatrième ligne. L'inscription est entourée d'un cadre de moulures; la première ligne est gravée sur le couronnement.

SACRVM M · M
MARCIANA
MARCIANI · F
TAVROPOLIVM
FECIT · HOSTIS
SVIS · SACERDO
TE ZMINTIO PRO
CVLIANI · LIB

Sanloutius, l. 1 : SMM; plusieurs points omis. — Grüter (d'après Scaliger) : copie en cinq lignes; l. 1, S. M. M; l. 2, FILIA; l. 3, HOSTIIS; l. 4, ZMYNTHIO; points mal placés.

« Lactora, in Vasconia, in foro ante aedes publicas quae restauratae sunt anno Domini 1592 » (Sanloutius). — « Musée de Lectoure. Marbre trouvé dans cette ville vers 1540 » (Bladé).

SANLOUTIUS, *Inscript. vet.* (Bibl. nat., fonds latin, n° 17575), f. 195. — Le P. SIRMOND, *Inscript. antiquae* (Bibl. nat., fonds latin, n° 9695), f. 3, n° 39. — Grüter, t. I, p. XXX. — *Manuscrit de Lectoure* (biblioth. municipale), folio 9. — *Manuscrit de Bordeaux*, n° 4. — CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Dissertation sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*, 1837, p. 152 (tirage à part, p. 34). — BLADÉ, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 101.

Sacrum M(atri) m(agnae). Marciana, Marciani f(ilia), tauropolium fecit, hostis suis, sacerdote Zmintio, Proculiani lib(erto).

« Autel à la Grande Mère. Taurobole fait par Marciana, fille de Marcianus, de ses propres victimes, par le ministère du prêtre Zminthius, affranchi de Proculianus. »

Cette inscription tranche la question de savoir si le prêtre Zminthius était le fils ou l'affranchi de Proculianus; il ne saurait y avoir de doute : on doit lire *Proculiani libertus.*

L'absence de gentilice indique peut-être que *Marcianus* et sa fille, *Marciana,* n'étaient pas citoyens romains. La même observation peut s'appliquer aux personnages dont il sera question dans les quatre tauroboles suivants.

(*A suivre.*) ESPÉRANDIEU.

QUESTION

270. Peintures de la chapelle des Pénitents bleus d'Auch.

Les peintures qui ornaient la chapelle des Pénitents bleus (1) d'Auch avant la Révolution étaient célèbres.

Au XVIIe siècle elles furent chantées et décrites en mauvais vers français par le poète patois Gabriel Bedout, qui était de cette confrérie (2).

Au siècle suivant, Dom Brugèles dit que la chapelle des Pénitents bleus est remarquable par les délicates peintures dont elle est embellie; et surtout du Plat-fond, dont les Portraits, qui sont de grandeur du naturel, paroissent droits et à plomb, quoiqu'ils soient renversés et à niveau du Plat-fond : ces peintures ne cèdent en rien à celles du Dôme du Val-de-Grâce de Paris, ni à celles de la Voûte du Presbytère de la Daurade de Toulouse qui sont du même goût (3).

Il se pourrait que ces peintures ne soient pas tout à fait anéanties, car on peut lire dans la *Notice descriptive et historique de l'église de Sainte-Marie d'Auch;* par P. Sentetz, 3e édit., 1818, p. 72 :

Ceux (les tableaux) du plafond (de la chapelle des Pénitents bleus), qu'on croit être de Subleyras (4), monument précieux pour Auch, vont trouver leur place dans la nouvelle église de Saint-Orens. Ils lui donneront un grand lustre en y attirant les amateurs et les étrangers dont ils fixaient autrefois la curiosité.

Dans quel endroit de l'église de Saint-Orens sont aujourd'hui ces tableaux? Ceux qu'on voit dans les sacristies de cette église viennent-ils des Pénitents bleus?

A. LAVERGNE.

(1) Elle était à la maison Ladrix, à peu près en face de l'église actuelle de Saint-Orens.

(2) Bibliothèque d'Auch, mss. t. 86, Pièces justif. pour l'Hist. eoclés. de la ville d'Auch, p. 999. Bedout est l'auteur du poème patois : LOU PARTERRE GASCOUN (*Bourdeaus, P. du Coq*, 1642, in-4°). Un exemplaire, peut-être unique, se trouve à la Bibl. d'Auch. Il a été réimprimée par Philibert Abadie en 1850.

(3) *Chroniques du diocèse d'Auch* (1746), p. 373.

(4) Le peintre Subleyras (Pierre) est né à Uzès en 1699 et mort à Rome en 1749. P. Lafforgue le mentionne p. 14 de son *Catalogue des peintures, dessins, gravures, sculptures et objets d'art du Musée d'Auch* (Cocharaux frères, 1879) comme auteur d'un tableau représentant saint Pierre. Ce peintre est trop moderne pour avoir exécuté les peintures des lambris décrits par Bedout, mais il aurait pu faire les tableaux du plafond vantés par Dom Brugèles en 1746. On en pourrait conclure que les peintures de la chapelle des Pénitents bleus d'Auch appartenaient à deux époques : les lambris à la première moitié du XVIIe et le plafond à la première moitié du XVIIIe siècle.

HISTOIRE DE LA GASCOGNE

PRÉFACE

Dans la géographie politique de l'ancien régime, on désignait sous le nom de Gascogne l'extrême sud-ouest de la France, autrement dit la région à peu près limitée par l'Océan, les Pyrénées et le cours de la Garonne. Aujourd'hui, ce territoire correspond à la totalité des départements des Hautes-Pyrénées, des Basses-Pyrénées, des Landes et du Gers, ainsi qu'à une partie de ceux de l'Ariège, de la Haute-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne et de la Gironde. Depuis 1790, l'appellation de Gascogne n'a plus de valeur officielle; mais elle vit toujours, et vivra longtemps encore dans l'usage.

Jusqu'aux premiers siècles de la période féodale, les textes concernant l'histoire de ce pays ne sont pas très abondants. Rien ne permet d'espérer que le nombre en soit notablement augmenté, et surtout de façon à jeter de nouvelles et vives lueurs sur cette portion du passé de ma province natale. Certes, j'admets volontiers qu'on découvrira chez nous un supplément d'inscriptions romaines, et même du haut moyen âge. J'admets aussi qu'elles fourniront, pour tel ou tel détail, des renseignements plus ou moins curieux. N'importe. Ces trouvailles ne modifieront sérieusement, ni au principal, ni même dans ses parties secondaires, la doctrine qu'il est possible de faire jaillir dès aujourd'hui de cet ensemble de sources si pures, et si aisément accessibles, grâce aux éditions critiques publiées depuis cinquante ans.

Dans leur ensemble, ces documents attestent, avec une

clarté parfaite que, jusqu'à la mort de Béranger, dernier duc de Gascogne (1039), ce pays a joui généralement, sous des noms divers, d'une existence plus ou moins distincte. Avant la conquête romaine (56 av. J.-C.), c'est l'Aquitaine autonome. Sous la domination de Rome (56 av. J.-C. — 419 ap. J.-C.), c'est la province procuratorienne de Lectoure englobée dans la grande Aquitaine d'Auguste, puis la province de Novempopulanie, sur laquelle le christianisme naissant modèle sa première organisation. Alors naît la province ecclésiastique d'Eauze, qui persiste jusqu'à la Révolution, mais dont Auch devient la métropole avant 879. Dès le commencement du VIIe siècle (602), nous voyons apparaître le duché bénéficiaire de Vasconie, dont la majeure partie se trouve absorbée, vers 872, dans le duché héréditaire de Gascogne. Mais vers 1039, Eudes, comte de Poitiers et duc de Guienne, s'empare de la Gascogne, qui eut alors, et pour toujours, son existence distincte au point de vue politique. Ainsi les destinées de ces deux grands fiefs suzerains se confondent désormais sous l'autorité de la maison de Guienne, qui finit avec Eléonore, fille de Guillaume VIII, mariée d'abord à Louis le Jeune, roi de France. En 1132, Eléonore épouse Henri, duc de Normandie et bientôt roi d'Angleterre sous le nom de Henri Ier. Comme d'autres portions très importantes de la France, la Guienne et la Gascogne vivent alors, avec des fortunes diverses, sous la domination anglo-normande, qui finit en 1453. Le roi de France Charles VIII s'empare alors de toutes les dépouilles de Henri VI, souverain d'Angleterre, et notamment des duchés de Guienne et de Gascogne, ainsi réunies dorénavant à la couronne de France.

Donc, après 1309, il n'y a plus de Gascogne politique. Il y a simplement l'administration successive des ducs de Guienne, des rois d'Angleterre et des rois de France dans notre sud-ouest. Notons en outre que, dès les premiers siècles de la période féodale, la Gascogne se morcelle déjà en comtés de

première origine ou en circonscriptions équivalentes, dont chacune réclame son étude spéciale et distincte.

Pour ces raisons, et garanti d'ailleurs par l'exemple de deux de nos devanciers, Oïhenart et Marca, j'estime que l'histoire générale de la Gascogne finit à peu près en 1039, à la mort du duc Bérenger. A cette date, j'arrêterai donc la partie la plus ancienne et la plus difficile de ma tâche d'annaliste provincial. S'il plaît à Dieu de me continuer vie et santé, je donnerai plus tard, et suivant un plan que je ne puis expliquer ici, le résultat de mes recherches, déjà passablement avancées, sur les temps postérieurs, autrement dit sur le reste de la période féodale et sur toute l'époque monarchique.

Dans le présent travail, j'ai naturellement tiré grand parti des recherches de mes prédécesseurs, recueils critiques de textes originaux, histoires générales de l'Eglise et des royaumes de France, de Navarre et d'Aragon, collections juridiques, ouvrages d'ensemble sur la géographie historique, la vieille littérature, l'archéologie, la numismatique, etc., etc. Aussi bien dans mon domaine propre que dans ses amorces, je n'ai pas négligé non plus les monographies des grands fiefs et districts, les études sur les villes et bourgades, les mémoires et dissertations consacrés à quantité de questions de nature et d'importance diverses. Il y paraîtra, je l'espère, au cours de ce volume, quand je viserai les publications dont j'ai tiré profit, et aussi quand je discuterai celles qui me semblent entachées d'erreurs. Mais j'ai surtout de très grandes obligations à quatre savants dont je serais ingrat de parler sommairement, car leurs travaux éclairent déjà plus ou moins bien des parties de l'histoire de ma province.

*
* *

Le plus ancien de ces érudits est le P. Mongaillard, de la Compagnie de Jésus.

Antoine de Mongaillard (1) naquit à Aubiet, village du comté de Fezensac, aujourd'hui compris dans le canton de

(1) Sur la vie et les écrits du P. de Mongaillard, v. LELONG, *Bibl. hist.*, III; SAMAZEUILH, *Mélanges histor. Documents inédits*, 1, 339; *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch* (devenue la *Revue de Gascogne* à partir de 1864), I, *le Père Mongaillard et ses manuscrits*, article de M. l'abbé LARROQUE, p. 16-19; *id.* I, *Lettre de M. l'abbé* SENTIS, p. 217-18; *id.* I, *Divers extraits du P. A. Mongaillard, jésuite* (texte latin du P. Mongaillard et traduction française de M. l'abbé Bougnères), *Brevis instrumentorum series*, document n° 1, p. I-XI; *Revue de Gascogne*, t. XXXI (1890), *le P. A. Mongaillard et sa famille*, par M. l'abbé Dubord, p. 289-293.

Voici tout ce que nous possédons des travaux du P. Mongaillard, qui sont tous inédits :

I. *Bibliothèque municipale de Toulouse.* Un volume, numéroté 718, en papier, composé de 553 feuillets, dont les 280 premiers sont de la main de l'auteur. Ce volume, des XVIIe et XVIIIe siècles, contient une *Vasconiæ descriptio*, dont les preuves sont à la fin. Il a été paraphé *ne varietur*, le 17 avril 1769, par Pouriquère, notaire royal. On lit en tête : « Ouvrage du père Montgaillard, jésuite, qui travaillait en 1600 et 1621. Il était né vers 1560, à Aubiet, petite ville à moitié chemin d'Auch et de Gimont; il a recueilli les antiquités de toute la Gascogne, tant ecclésiastiques que profanes. C'est dans la maison des jésuites d'Auch où il y avoit un collége établi en 1580, que le père Recteur de Mongaillard passa une partie de sa vie, et qu'il travailla à l'histoire ecclésiastique et civile de la Gascogne. Anno 1621. »

Ce registre, relié en veau ancien, portait autrefois le numéro 1215.

II. *Archives du Grand Séminaire d'Auch.* Un volume grand in-4°, relié, dos basane noire, plat basane jaune. L'état en est assez mauvais. Ce volume a pour titre : *Proœmium in librum secundum, tertium et quartum.* Il est évidemment le second de ceux que le P. Mongaillard avait consacré aux *Hommes illustres* de la Gascogne. La pagination va du f° 1039 (recto) au f° 1311 (verso). Le premier volume, qui manque, comprenait sans doute les f°s 1 à 1038.

Deux cahiers sans pagination, dont voici les titres : *Libri secundi pars altera. Homines illustres ecclesiastici. — Sequentia libri secundi partis alterius. Homines illustres seculares.*— Ces deux cahiers, cotés 14121 et 14122, seraient, d'après M. l'abbé Cazauran, archiviste du Grand-Séminaire d'Auch, comme une première rédaction, un projet de la vie des *Hommes illustres* de la Gascogne.

La *Description de la Gascogne* comprend dix cahiers sans pagination. Voici les titres en double. L'un, qui est généralement en français, se trouve sur la couverture. L'autre, qui est le plus souvent en latin, précède immédiatement le texte.— 1° cote 14106. *Du tome Ier premier cayer de la description de la Gascogne par le père Mongaillard jésuite. Description de la Novempopulanie. Auch.* — *Vasconiæ descriptio*, ouvrage du P. Mongaillard, jésuite qui travailloit en 1600 et 1621. — Suit la dédicace *Beatissimæ Trinitati.* — 2° cote 14107. *Du tome Ier second cayer de la description de la Gascogne par le P. Montgaillard* (sic) *jésuite. Novempopulanie. Ducs de Gascogne Armagnac. Fezensac.* — *Provincia Novempopulana. Civitates num. XII.* Suit la nomenclature des douze cités de la Novempopulanie d'après la *Notitia provinciarum.* — 3° cote 1408. *3° cayer du Ier tome de la description de la Gascogne par le P. Mongaillard jésuite qui travailloit en 1600 et 1621. Fezensac, Astarac, Pardiac, Montesq.* (Montesquiou). — *Comites Fidentiaci separati* (suit le sommaire). — 4° cote 14109. *Vasconiæ descriptio. 4° cayer du tome Ier de l'ouvrage du P. Mongaillard qui travailloit en 1600 et 1621. Pardiac, Fezensaguet, Auch.*— *De Comitibus Pardiaci quos veteres scriptores nuncupant Pardiana-*

Gimont (Gers). Il entra dans l'ordre des Jésuites et devint recteur du collège d'Auch, confié à ces religieux peu de temps après l'abjuration de Henri IV et le rétablissement de la paix en France. Ce fut en dirigeant cette maison que le P. Mongaillard prépara de nombreux et importants matériaux pour l'histoire de la Gascogne qu'il se proposait de publier. Pendant plus de vingt ans, il utilisa dans ce but ses nombreuses relations avec les divers diocèses de la province ecclésiastique d'Auch, et même des provinces limitrophes. Mais le docte annaliste mourut sans avoir rien publié en 1626.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

(*A suivre.*)

censes. — 5° cote 14110. *1er cayer du second tome de la description de la Gascogne par le père Mongaillard, jésuite.* Ce titre se retrouve à la fin du cahier, au verso. *Diœcesis Aquensis.* A côté de ce titre se trouve celui-ci : *1er cayer, Dacqs, Lectoure, Bazas, Conserans, Cominges.* Pas de titre latin. Suit immédiatement : *Bernardus V,* etc. — 6° cote 14111. *Second cayer du tome second de la Description de la Gascogne par le père Mongaillard, jésuite.— Cominges, Ayre, Bigorre.* Pas de titre latin non plus. Suit immédiatement : *Bernardus V,* etc. — 7° cote 1412. *3e cayer du second tome de la description de la Gascogne par le P. Mongaillard, jésuite. Lescar, Béarn, Bayonne.* Pas de titre non plus. Suit immédiatement : *Arnaldus sedebat,* etc. — 8° cote 14113. *4e cayer par le père Mongaillard jésuite. Toulouse* (sans titre latin) : commence par *Raymond III,* etc. — 9° cote 14114. *5e cayer de la description de la Gascogne par le père Mongaillard jésuite. Lille-Jourdain, Gascons, Toulousains, Foix, Rieux, Montauban, Cahors.* Titre latin : *Comites Insulæ Jordanis.* — 10° cote 14115. *6e cayer du second tome de la description de la Gascogne par le père Mongaillard jésuite. Bordeaux, Condom, Monluc. Diœcesis Burdigalensis.*

Le tome de la Bibliothèque municipale de Toulouse ci-dessus décrit forme le second de la *Description de la Gascogne.* Le tome second, conservé aux archives du Grand-Séminaire d'Auch est, d'après M. l'abbé Cazauran, le travail primitif et comme le brouillon du P. Mongaillard.

On a prétendu qu'il existait un autre volume de manuscrits à la Bibliothèque royale de Munich. Il n'est pourtant pas signalé par le récent inventaire des richesses de de dépôt : *Catalogus manuscriptorum Bibliothecae regiae Monacensis.* Après divers érudits, j'ai pris moi-même, à ce sujet, des renseignements qui n'ont pas mieux abouti que les leurs. Je crois donc pouvoir affirmer qu'il n'existe à Munich aucun manuscrit du P. Mongaillard.

LES ÉTUDES HISTORIQUES

DANS LE DÉPARTEMENT DES BASSES-PYRÉNÉES (1891)

Je ne saurais commencer ma petite chronique sans adresser les plus vifs remerciements à M. Léonce Couture, qui a été si aimable pour moi dans les deux articles qu'il a consacrés, avec tant de supériorité et de goût, au *Bréviaire de Lescar de 1541*. Je retiens particulièrement cette appréciation qui est le plus bel éloge que je pusse espérer d'un critique entendu, comme l'est notre éminent directeur : « Les études liturgiques de M. D. sont animées partout de l'esprit catholique le plus pur. » Les erreurs de détail, les « défaillances, » les inexactitudes, sont le fait de tous ceux qui écrivent; on ne peut ni tout savoir, ni tout découvrir. Et si l'on est neuf, original, « soi-même, » il faut s'estimer heureux de n'avoir pas trop travaillé en vain; mais encore, pour un catholique, surtout pour un prêtre, le plus beau livre, fût-il scientifiquement un chef-d'œuvre, ne vaudra pas grand chose, si la pure doctrine, celle qui émane de la chaire de Pierre, n'est pas toujours son seul et infaillible guide.

Après cela, on peut discuter et l'on discutera longtemps pour savoir si, à l'époque du retour de la France à la liturgie romaine, l'on n'a pas été un peu vite en besogne et même trop réactionnaire, en ce sens qu'on a fait, en plusieurs endroits, table rase du passé diocésain et qu'on s'est contenté des leçons et des oraisons du Commun pour les saints les plus illustres et les patrons les plus vénérés. Bayonne était dans ce cas; sauf les belles hymnes à saint Léon, nous avions radicalement rompu avec toutes nos traditions.

J'admire comment M. Léonce Couture a pu si bien faire l'historique de notre liturgie auscitaine avec de très nombreux détails inédits; il faut beaucoup et longuement chercher pour arriver à un tel résultat, et je sais quelqu'un qui s'est donné beaucoup de mal à ce sujet sans avoir pu atteindre la même précision.

Néanmoins, tout n'est pas dit, et chaque jour nous révèlera de nouvelles découvertes. La bibliographie s'enrichira encore de nombreuses et importantes trouvailles et j'espère que notre jeune clergé arrachera aux greniers oubliés beaucoup de leurs secrets. A propos du Bréviaire

de Tarbes, manuscrit très précieux du xve siècle, que M. l'abbé Cazauran a si heureusement découvert dans la bibliothèque de cette ville, alors qu'il était simplement catalogué sous la rubrique anodine de « livre d'église, » nous donnerons ici une indication importante que nous tenons du R. P. Dom Dubourg, bénédictin de Solesme, et qui lui avait été fournie par M. le chanoine de Nodrest. Elle a trait à un Bréviaire imprimé en 1519, le plus ancien par conséquent de notre province. Dans le livre jaune du Chapitre de Tarbes (Arch. des H.-P.) on trouve le paiement de 42 livres tourn. à Arnaud Guillem de Bon, gendre de Jean Garlins, imprimeur de Toulouse, pour l'impression des Bréviaires de Tarbes, *ann. 1519*.

Pour la liturgie moderne, j'ai trouvé encore les *Supplementa ad Breviarium Romanum*, édités par Valfray, à Lyon (1747), à l'usage du diocèse d'Oloron, in-8° de 179 p. La p. 121 donne le mandement de Mgr de Révol sur l'office de saint Grat, dont il a été longuement parlé dans l'Introduction du Bréviaire de Lescar. Tout le reste est Romain. A la suite, on a joint le mandement sur les fêtes du Sacré-Cœur de Jésus et du Très Saint-Cœur de Marie. Ce n'est pas l'édition de 1772 dont nous avons parlé. Le premier feuillet manque malheureusement et ne permet pas une précision absolue. Le premier fascicule, in-8° de 33 p., contient les offices de ces solennités; le second les deux messes complètes. Mon exemplaire s'arrête, pour le dernier, p. 6, à la Secrète, *Cordibus nostris... cor dilectissimi.*

Une découverte, plus intéressante peut-être, est celle du titre d'un livre de notre province d'Auch, imprimé à Pamiers. M. Bernadou l'a faite dans les archives de la ville de Bayonne. Elle expliquerait sans doute cette particularité sur laquelle insiste avec raison M. Léonce Couture, à savoir que le Bréviaire auscitain fut reçu « en différents diocèses hors de cette province, » d'après une *Ordonnance* de Mgr de Montillet, datée de Mazères, le 1er août 1759. Nous espérions donner le titre complet de ce livre d'Eglise, mais voici qu'au dernier moment il nous est impossible d'en retrouver la note. A Bayonne, on n'a pas été plus heureux.

Il n'y a donc qu'à se tenir en éveil et à s'adonner à quelques recherches spéciales dans ce sens, pour découvrir des trésors cachés. Je me suis fait ainsi une petite collection de livres qui n'ont pas mal figuré à l'Exposition rétrospective de Pau de 1891; l'un des plus rares, l'Antiphonaire cistercien du xiie ou xiiie siècle, provenant de l'antique abbaye de Leyre, dont dépendait la collégiale de Sainte-Engrace, est allé rejoindre les reliques vénérables que les bénédictins de Solesmes recueillent

avec tant de sollicitude. Je voudrais que chaque diocèse actuel eût son historien des liturgies locales anciennes. On arriverait ainsi à faire des travaux du plus grand intérêt et d'une utilité évidente, car ne serait-ce pas l'histoire de la prière et la preuve matérielle de la perpétuité des dogmes qui n'ont pas varié ?

M. l'abbé Cazauran a beaucoup fait dans sa « Liturgie de la province d'Auch. Paris, Maisonneuve, 1891, » in-8° de 27 p. Pourquoi ne publierait-il pas les manuscrits de M. d'Aignan du Sendat sur cette matière ? On ne saurait trouver de formules plus vénérables.

Je recommande à ce propos les vieux parchemins qui recouvrent les registres et les livres des siècles passés. On y fait de véritables trouvailles. J'ai sous la main quelques prières et des oraisons copiées de manuscrits mutilés et de parchemins déchiquetés. Il y en a de fort belles, qui pourront un jour faire l'objet d'une communication intéressante.

Faut-il soutenir encore l'opinion émise dans le Bréviaire de Lescar, d'après laquelle « les connivences jansénistes » auraient été pour beaucoup dans l'acceptation de la liturgie auscitaine à Bayonne ? Je le croirais volontiers, au risque d'être en désaccord avec notre savant directeur. Remarquez bien que d'ordinaire les jansénistes poussaient des cris de triomphe dans leurs *Nouvelles ecclésiastiques*, journal de la secte, chaque fois qu'une adhésion se produisait en faveur de la liturgie parisienne. Sans doute, Mgr d'Arche, évêque de Bayonne, fut l'ennemi irréconciliable du jansénisme, mais je crois qu'il leur prêta en cette occasion la main très inconsciemment. J'aurais dû à ce propos rappeler le sentiment de M. Duvoisin dans la *Vie de M. l'abbé Daguerre*, fondateur du séminaire de Larressore; il est curieux à évoquer : « Entraîné, dit-il, par l'esprit dominant à cette époque, il (Mgr de Montillet) renouvela tous les livres liturgiques sans exception. Environ deux ans après le Rituel, le Bréviaire d'Auch vit le jour et le Missel peu de mois après. Quelques-uns des diocèses de la province ne les adoptèrent point; *d'autres, ceux surtout où le jansénisme s'était le plus agité, prirent le parti contraire.* » Et il ajoute cette note un peu étonnante : « C'est par ce moyen que dans plusieurs diocèses, ON enleva aux jansénistes un des prétextes dont ils se servaient le plus habilement pour combattre l'Eglise et qu'ON vint à bout de rattacher au bercail une partie des pasteurs et du troupeau prêts à s'en séparer. » Qui ON ? Cette idée me parut si singulière, que je n'eus garde de l'adopter. Ici, elle trouve bien sa place. C'est au moins une curiosité historique.

Je crois d'ailleurs, comme M. L. Couture, que les défaillances du clergé, à la fin du siècle dernier, proviennent de bien d'autres causes que du changement de la liturgie. Les exemples qu'il cite à l'appui de son opinion sont « topiques, » et il n'y a rien à dire à l'encontre, surtout après ce postulatum accepté de nous tous que « l'oubli des bonnes traditions canoniques, en liturgie comme en tout le reste, prépara la voie aux erreurs constitutionnelles. »

Avant d'en finir avec cette question si intéressante de la liturgie, je voudrais dire deux mots d'un article que le Père Dom Cabrol, bénédictin de Solesmes, a bien voulu consacrer à mon travail dans la *Revue littéraire* de l'*Univers* du mois d'octobre dernier. « Nous n'osons pas nous plaindre d'une abondance que d'aucuns estimeront excessive, disait-il, ni d'un certain défaut d'unité et de méthode dans quelques-unes de ces études. » A cela, nous répondrons que la bonté d'un travail d'histoire locale dépend surtout de la richesse des documents qu'il met au jour. Quant au plan et à la méthode, chacun a les siens. Je vous assure que je m'y retrouve très bien avec l'ordre chronologique suivi partout et la méthode analytique nécessaire pour bien connaître minutieusement tout ce que peuvent contenir nos manuscrits et nos livres liturgiques. Mais un gros ouvrage est un peu comme un vaste édifice. Il faut le parcourir, s'y promener, en savoir les détours, en comprendre toute l'économie, afin de s'y reconnaître et ne pas se perdre. Pour cette autre critique d'après laquelle « sans doute par suite d'un *lapsus calami* l'auteur parle, à propos des liturgies primitives, de *bréviaires* (!), » je vous avoue, mon Révérend Père, que cette phrase a certes été bien voulue. Si vous aviez la bonté de lire *toute* la page XXXVIII et les suivantes, vous verriez que c'est une phrase de transition qui n'affirme pas du tout l'existence de bréviaires dans la primitive Eglise; j'explique là-même, et très longuement, pourquoi il ne pouvait pas y avoir de ces sortes de livres à cette époque. Je ne puis que remercier d'ailleurs le docte bénédictin de tout le bien qu'il dit de mon travail.

Tout ceci nous amène à parler de l'évènement liturgique le plus considérable qui se soit jamais produit dans la province ecclésiastique d'Auch. Nous voulons parler du *Proprium officiorum in usum provinciæ ecclesiasticæ Auscitanæ*, approuvé par la S. C. R., le 16 novembre 1890. La critique ne serait pas de mise en pareille matière et nous n'avons tous qu'à applaudir à ce retour si sage à nos plus vénérables traditions. Nous autres, bayonnais, nous étions, je crois, les plus à plaindre. Les fêtes de nos saints patrons ne nous disaient guère

plus rien depuis qu'on ne lisait pas dans le Bréviaire le récit de leurs belles actions. Tout cela est réparé, et la province d'Auch aura eu ce mérite d'avoir été la première à réunir en une gerbe précieuse les fleurs suaves de la sainteté, écloses ou épanouies sous nos cieux.

Je regrette bien sans doute quelques légendes, quelques hymnes, certaines vieilles oraisons particulières qui n'ont pas été rétablies dans les nouveaux offices. Par exemple, saint Julien et saint Galactoire (1) ont dans le Propre provincial des oraisons prises du Commun (*Da quæsumus, Infirmitatem*), tandis que les diocèses voisins ont su conserver les anciennes oraisons, toujours si pieuses, ou en créer de spéciales. De même saint Julien, le fondateur et le premier apôtre de l'Eglise de Lescar, a une légende bien maigre, empruntée textuellement à l'Auscitain du XVIIIe siècle. Remarquons d'ailleurs que le rit bayonnais donnait cette oraison spéciale à saint Julien : *Deus qui per ministerium sancti Juliani pontificis populum non credentem in lumen supernæ claritatis transferre dignatus es, ipso pro nobis intercedente, concede ut per semitas quas docuit, coronam gloriæ assequi mereamur.* La patronne secondaire de Lescar, *Ste Confesse*, a été entièrement oubliée.

*
* *

Après ces considérations sur la liturgie, ce n'est pas une transition très heureuse que de revenir sur la critique de la *Bibliographie basque* de M. Julien Vinson que nous avons faite ici même dans le numéro de juillet-août. La *Revue de Linguistique et de Philologie comparées* que ce savant publie avec M. Girard de Rialle, chez Maisonneuve, à Paris (Quai Voltaire, 25), a reproduit *in-extenso* notre compte-rendu et l'a accompagné de ces paroles tout à fait aimables : « Parmi les articles qui ont été écrits jusqu'à ce jour sur ma *Bibliographie*, celui qui précède est certainement l'un des mieux faits et l'un des plus consciencieux. J'en remercie d'autant plus vivement son auteur, M. l'abbé V. D., aumônier du lycée de Pau, qu'on ne lui avait pas envoyé le livre et que le compte-rendu est par conséquent aussi spontané et aussi désintéressé que possible. » Puis, comme c'était son droit, M. Vinson présente quelques observations sur mon article critique. J'avais particulièrement attiré l'attention du lecteur sur ce triste esprit, ultra-radical et antireligieux, que l'érudit linguiste croit devoir mettre dans des œuvres de science pure, ne respectant ainsi ni les convenances, ni les

(1) Dans la dernière leçon historique, l'imprimeur a omis le mot *sexagesimum*, d'où 1509 pour 1569. Voir plusieurs oraisons de saint Galactoire dans le Bréviaire de Lescar.

susceptibilités, ni les croyances de ses lecteurs. M. Vinson s'étonne que je trouve ses réflexions « déplacées. » C'est moi, par exemple, qui suis étonné de son étonnement. Peuh ! les évêques sont pour lui de simples messieurs « sur le terrain égalitaire de la République des lettres ! »

Quant au titre de *saint* accordé aux personnages que l'Eglise vénère, il fait une distinction, tout à fait personnelle et nulle part admise, que je sache, jusqu'à ce jour. Il paraîtrait donc qu'on doit dire, d'après M. Vinson, *saint* Paul et *saint* Joseph, mais qu'on peut écrire Mathieu et François de Sales, Labre et Germaine Cousin. Soit, chez les protestants, mais non dans l'usage ordinaire, ni chez les catholiques. Au reste, n'insistons pas, j'ai frappé juste, et M. Vinson supprimerait volontiers à tous les saints une qualification qu'il croit antiscientifique. C'est un état d'esprit qui lui est commun avec les édiles municipaux de la capitale et les auteurs de la grammaire Dacosta. Bah ! des saints, n'en faut plus ! Et de là, une singulière rage de réclamer périodiquement et de vouloir débaptiser certaines rues de Paris qui rappellent *saint* Germain, *saint* Honoré ou *saint* Denis. M. Jules Simon a écrit sur cette manie d'irréductibles une page charmante que je prie M. Vinson de ne pas prendre pour lui. C'est un de ces articles si fins, et d'ordinaire si sensés, que l'illustre académicien intitule : *Mon petit Journal.* Celui-ci a paru, je crois, dans un numéro du *Temps*, au mois d'août dernier : « J'ai eu l'honneur, dit-il, sans être un saint, de donner mon nom ou mes noms à un assez joli nombre de concitoyens. Cela tient tout bonnement à ce qu'il y a un saint Jules et un saint Simon. Un brave habitant de la ville de Sceaux venait déclarer la naissance de son fils; il voulait l'appeler « Léon Gambetta. » — « Léon, » oui, disait le maire, mais « Gambetta », non, parce que les règlements s'y opposent. — Au diable les règlements, dit l'homme. Inscrivez-le sans aucun nom ! — Mais « Jules Simon, » dit le maire, en faisant la bouche en cœur, cela vous va-t-il ? — Oui, dit le père, qui n'était pas difficile. — Pour moi, mes amis, je dis carrément le faubourg *Saint*-Antoine, la rue *Saint*-Martin, la rue *Saint*-Denis. Je vais à la foire de Pâques; je fais mon cadeau de Noël à mes petits-enfants; je leur promets une bonne promenade pour dimanche. Je ne suis pas pour cela plus clérical que les autres : je suis seulement un peu moins bête. » M. Jules Simon aurait pu ajouter qu'il parlait ainsi comme tout le monde et qu'il gardait les convenances.

M. Vinson, qui gagne, je vous assure, à être connu, dont les relations sont très courtoises et très faciles, et qui vaut, Dieu merci ! infi-

niment mieux que ses idées, après m'avoir couvert de fleurs, si je l'ose dire, ajoute d'un ton un peu rogue, mais point sinistre, et avec une désinvolture d'athée *dilettante :* « Les réserves et les réflexions de M. D. sont inspirées par cette prétention inconsciente à l'infaillibilité qu'on retrouve chez tous les prêtres. Il faut pourtant qu'ils s'habituent à ne plus se considérer comme des êtres privilégiés, possesseurs exclusifs de la vérité absolue et appelés à morigéner du haut de leur chaire les ignorants et coupables humains. Nous ne leur reconnaissons, et ils n'ont certainement de ce chef, aucun droit spécial. La religion catholique n'est, comme les autres, qu'un produit de l'organisme humain, qu'une doctrine philosophique fort discutable; quant à nos opinions à nous, elles sont tout au moins aussi respectables que d'autres. » Nous demandons pardon au lecteur de cette citation, mais il fallait la donner pour faire connaître l'homme.

Eh bien ! mon cher M. Vinson, non, ce n'est pas une « prétention *inconsciente* à l'infaillibilité » qui inspire nos sentiments. D'ordinaire, nous ne sommes ni prétentieux, ni inconscients, ni infaillibles, mais nous avons des convictions, par exemple la foi en l'infaillibilité doctrinale de l'Eglise, qui, d'ailleurs, n'est pas si difficile à défendre en face des *deliramenta* d'une philosophie et d'une science fausses, échafaudages d'un jour, élevés par des esprits fort distingués souvent, mais sans guide et sans boussole ! Et puis ne nous forcez pas à croire que de pareilles opinions soient respectables. Oh ! non. Les hommes ici valent d'ordinaire beaucoup mieux que leurs opinions, car d'elles, il faut dire qu'elles sont désastreuses, et certes, pas le moins du monde « respectables. » Lacordaire, dans une célèbre conférence de Notre-Dame, s'écriait devant un auditoire d'élite qu'il écrasait « du talon cette canaille de doctrine » qui fait de l'homme un être sans Dieu et de la morale un produit comme le sucre et le vitriol. Voilà aussi ma profession de foi et ma réponse à votre très *prétentieuse* et très fausse « science qui, bannissant loin de son domaine les hypothèses religieuses et les théories métaphysiques, conduit l'homme d'une main sûre à la découcouverte de la vérité. » Et je passe beaucoup d'autres affirmations, creuses et hasardées, dont la réfutation demanderait plusieurs articles. Ce ne serait plus alors un simple compte-rendu des publications qui intéressent notre pays basque et le Béarn.

*
* *

Parmi les Bulletins historiques, je veux citer en première ligne notre chère *Revue de Gascogne,* dont chaque numéro apporte un sérieux

contingent à l'histoire locale. Les *Marins basques et béarnais* intéresseraient vivement nos compatriotes de la côte et des villes maritimes. M. Communay est digne d'éloges pour ces études pleines de recherches et de découvertes précieuses. Les noms de Charritte, de Belzunce et de Salha sont glorieux. Le numéro de novembre nous a parlé des pérégrinations de l'imprimeur Arnaud Saint-Bonnet à Lescar. L'association faite avec René Lavoir est une pièce capitale pour l'histoire de l'imprimerie chez nous. Cet acte est du 24 janvier 1647 et a été signé à Auch. Les notaires de cette même ville ne relatent que le contrat de la location faite à Pau. On remarquera dans l'acte de 1647 que René Lavoir était en sous-ordre, puisqu'il ne pouvait « imprimer aucun livre au-dessus de dix feuilles sans le consentement de Saint-Bonnet. » Le livre le plus connu sorti des presses de R. Lavoir est le *Traité des Merveilles* de Bétharam, par Marca, dont la première édition avait paru à Barcelone en 1646 (1). La seconde porte comme lieu d'impression : « A Beth-Aram, par René Lavoir, imprimeur et libraire. M. DC. XLVIII. » Mystère jusqu'à ce jour que cette indication si vague! Aujourd'hui, grâce à M. Forestié, nous en avons la solution. J'avais trouvé dans les registres de Bétharram, conservés aux Archives, mention des comptes et du *Livre de la Confrérie*, et des notes qui ne purent pas servir à notre érudit et savant ami M. Lacaze; mais tout cela disait peu de chose sur Saint-Bonnet et R. Lavoir. Nous sommes heureux d'applaudir à une découverte vraiment intéressante et dont la Revue a presque reçu la primeur. — Citons encore la lettre de Saint-Cyran à Richelieu (novembre 1615). Le rusé compère fait la cour à celui qui un jour le fera enfermer.

Le Bulletin de la *Société des sciences, lettres et arts* de Pau, en 1891, débute par le *Relevé des procès-verbaux des visites pastorales de NN. SS. de Beauvau et de Bellefont, évêques de Bayonne*, dans la première moitié du XVIIIe siècle. Ce travail de M. l'abbé Haristoy, est on ne peut plus intéressant pour la connaissance des mœurs, l'histoire de l'art religieux et celle de nos églises de campagne au siècle der-

(1) M. Garet, ancien député, possède le seul exemplaire connu de l'édition de Barcelone. En voici le titre exact : *Traicté* | *des merveilles* | *opérées en la cha* | *pelle Nostre Dame du Calvaire* | *de Betharam* | Dédié a Madame la Comtesse de Brienne. | Composé par P. de Marca | Conseiller ordinaire du Roy en ses Conseils | Pre | sident en la Cour de Parlement de Navarre Vi | siteur général en Catalogne et nommé | a l'Evesche de Coserans | Petit fleuron | A Barcelonne : Chez la Veufue de | Pierre Lacaualerie, 1646 | Dédicace à Mme la Comtesse de Brienne, 5 p. non foliotées. Table de 22 chapitres, 8 p. de même. Corps de l'ouvrage, 124 fol. numérotés au recto. In-12 ou petit in-8°. Il manque quelques pages à l'exemplaire de M. Garet.

nier. Vient ensuite la *Conférence faite au château d'Henri IV, le 5 mai 1891, par Adrien Planté.* Oh ! la jolie conférence, pleine de choses exquises, de mots délicieux, d'à-propos, d'humour, de sel fin et gaulois, conférence d'un béarnais féal et courtois ! J'ai sous la main le magnifique tirage à part que notre distingué conférencier a fait d'un petit chef-d'œuvre. Il fallait une enveloppe charmante et soignée à une étude d'un goût si délicat. Faut-il l'analyser ? Je le voudrais, mais le temps et l'espace me manquent : cette causerie, badine et éloquente à la fois, fait l'histoire des tapisseries du château de Pau, redresse toutes les erreurs et rétablit la vérité sur ces chefs-d'œuvre de Flandre et des Gobelins. Le Bulletin de Pau a eu du flair en faisant sien ce travail si châtié, historique et littéraire à la fois. Il faut en recommander surtout les pages consacrées aux tapisseries dites de Saint-Jean-Baptiste, où M. Planté raconte comment M. de Launay, le sympathique et savant conservateur du château de Pau, a su reconstituer une pièce de cet admirable travail. Les plus illustres artistes, les connaisseurs et les hommes du métier y avaient perdu leur grec jusqu'à ce jour. Cette conférence comprend encore l'histoire de l'Exposition rétrospective, la description de ses objets les plus remarquables et de ses merveilleux objets d'art. M. Planté excelle à faire le portrait de la femme du XVIIIe siècle, avec ses grandes mondanités et ses modes si capricieuses, j'allais presque dire extravagantes. Enfin, on remarquera toujours dans les travaux de M. Planté la fibre patriotique. Aussi, après avoir chaleureusement parlé — et en quels accents ! — du maréchal Bosquet, il finit en disant : « Et nous, béarnais fidèles, qui avons pu, par un effort commun, nous grouper dans cette manifestation artistique, toute à l'honneur de notre patrie béarnaise, réjouissons-nous d'avoir été amenés en même temps à travailler à l'accroissement du patrimoine intellectuel de la grande patrie française, autour de laquelle nous voulons rester unis et forts, dans un sentiment de confiance résolue et de filial amour ! » Il y a longtemps que les salles du château d'Henri IV n'avaient pas entendu d'aussi nobles paroles, ni retenti d'aussi enthousiastes applaudissements.

Enfin, vient une Etude sur *le Tombeau de Jean d'Albret et de Catherine de Navarre à Lescar, par M. Hilarion Barthety.* Notre dernière chronique a rappelé dans quelles circonstances cette question a été posée. Le tombeau existe-t-il encore ? N'a-t-il pas été détruit par les protestants ? Dans quel endroit de la vaste cathédrale se trouvait-il ? M. Barthety rapporte toutes les opinions émises à ce sujet et les complète dans des « Observations supplémentaires » publiées dans

le *Mémorial des Pyrénées* du 22 septembre 1891 et réunies en un tirage à part de 12 p., brochure éditée chez Vignancour. Il y a encore beaucoup à faire avant de trouver la solution du problème. D'ailleurs, les relations commerciales de la France et de l'Espagne ne sont pas aujourd'hui assez amicales pour espérer que le gouvernement français soit prié de rendre à la nation voisine les restes des souverains de Navarre.

Le second fascicule du même Bulletin ne contient qu'un seul travail, mais tout à fait curieux : « *Les Milices béarnaises avant le* XIXe *siècle,* par le lieutenant Labouche. » Les grandes lignes de cette étude sont ainsi déterminées : Les premières milices du VIIIe au XVIIe siècle — le régiment des bandes béarnaises, 1620-1790 — les volontaires des B. P., 1791-1797. Ce livre a le grand mérite d'avoir été fait par un homme du métier, qui ne risque pas de confondre un bastion avec une demi-lune. Sur tout ce qui regarde les premiers temps et le moyen-âge, l'auteur s'est servi ordinairement de livres imprimés et de travaux de seconde main. Il y a donc sur ces époques mille découvertes à faire encore. Les temps modernes sont mieux étudiés, quoiqu'il ait été impossible de mettre en œuvre les nombreux documents de nos archives. Deux très belles planches coloriées accompagnent cette Etude, l'une représentant quatre des « principales bannières et enseignes des Béarnais avant le XVIIe siècle, » l'autre quatre « principaux drapeaux sous lesquels ont servi les Béarnais au XVIIe et au XVIIIe siècles. » Ces planches sont admirablement réussies et font le plus grand honneur à la maison Garet. Je ne crois pas qu'on fasse mieux à Paris. La « Cornette aux couleurs d'Henri IV » — bleu, rouge, blanc, or et raies noires — produit le meilleur effet. Un tirage à part — cependant pas aussi beau que celui de M. Planté, sauf les planches en chromotypographie — sera un vrai régal pour les amateurs.

Le lieutenant Labouche était préparé à ce travail par un autre où il avait donné la mesure de son talent. Je veux parler de l'*Historique du 18e régiment d'infanterie de ligne* (Pau, Garet, 1891, in-8° de 400 p.) Cet ouvrage, fait d'après les archives du ministère de la guerre et celles du corps, a exigé une étude très sérieuse. Un grand succès en a été le couronnement mérité. Que d'étapes a parcourues ce brillant « premier régiment d'Auvergne » jusqu'à nos jours, de 1600 à 1890 ! Ici, également, quatre gravures chromotypographiques, « les drapeaux du 18e », « Royal Auvergne. Position de l'officier pour le salut, » nos soldats en « 1696, 1798, 1806 » et la quatrième, intitulée *Aujourd'hui,* admirable de vérité, figurant un petit « pioupiou » contre un

un arbre et contemplant une armée fantastique qui marche, là-bas, dans le plus lointain horizon. Vraiment, on sait faire de beaux livres à Pau, et ce qui ne les gâte pas, très patriotiques. Ces braves soldats nous donnent l'exemple du travail.

Le Bulletin de la Société de Bayonne ne nous a pas encore été remis. C'est qu'on y travaille déjà à aménager de nouveau la Bibliothèque et les Archives, qui ont subi de si graves dommages dans le terrible incendie de l'année 1889. Bayonne fait grand pour la circonstance. Un édifice spécial, garanti, autant que possible, des ravages du feu, va être consacré aux Archives et à la Bibliothèque. L'impression, que nous signalerons à peine, des vieilles délibérations du moyen-âge va mettre ces vénérables documents à l'abri de toutes les injures qu'ils pourraient subir. Ils seront publiés et ne risqueront plus d'être irrémédiablement détruits.

Entre temps, M. H. Poydenot a publié dans la *Semaine de Bayonne* (17, 24 octobre 1891) la « Deuxième note sur la date probable de l'Inscription romaine de Hasparren ». Comme je suis fort inexpérimenté dans la matière, je ne sais qui a raison du savant épigraphiste bayonnais ou de ses très doctes contradicteurs, feu Dujardin, de l'Institut, Bladé, etc. D'après M. Poydenot, elle daterait du IIe ou IIIe siècle. Cette note est curieuse à lire et si elle ne convainc pas tout le monde, elle aura du moins le mérite de bien préciser l'état de la discussion. Le même auteur publiait, le 31 octobre, un article sur une monnaie d'or de Vitellius, trouvée à Baïgorry.

J'ai à peine le temps de citer « la Charle d'Alaon et ses neuf confirmations, » in-8° de 10 p. s. l. n. d., « l'Aquitaine et la Vasconie Cispyrénéenne depuis la mort de Dagobert Ier jusqu'à l'époque du duc Eudes » parue dans les *Annales de la Faculté des lettres* de Bordeaux, et enfin la « Géographie historique de la Vasconie espagnole jusqu'à la fin de la domination romaine, » Auch, G. Foix, 1891, in-8°, 67 p., tirage à part de la *Rev. de Gasc.* Ces travaux sont de première valeur et ne supportent pas l'analyse. Tout ne sera pas dit encore sur les dix premiers siècles de notre pays d'Aquitaine; mais beaucoup de lumières auront été répandues autour de cette question. J'ai fait remarquer en particulier à notre savant maître et ami M. Bladé que pour bien connaître l'Aquitaine primitive, surtout au point de vue religieux, il est absolument nécessaire de consulter les Conciles d'Espague. N'est-il pas évident, en effet, qu'Artemon d'Oloron, qui assiste au concile de Modogarnomo, près de Bordeaux, en 673, est le même que Tructemonde « Elborensis episcopus » du concile de Tolède en 681?

Il faudrait un article spécial pour parler convenablement d'un livre intitulé « *La Vallée d'Ossau* (Basses-Pyrénées). L'état social de la vallée d'Ossau avec quelques détails sur les eaux thermales, l'archéologie et les montagnes, par F. Capdevielle, prêtre dans les montagnes, à Aas-Eaux-Bonnes, membre du club alpin français (section du S.-O. de Bordeaux). Illustrations de Henry Geisse. Paris. L. Sauvaitre. Librairie générale. 72, boulevard Haussmann. MDCCCXCI. » In-12 de VII-250 p. Livre imprimé avec beaucoup de goût, comme tous ceux qui sortent des presses de M. Aréas, un bibliophile et un amateur. Je dirai de ce livre qu'il y a trop et trop peu de choses, beaucoup de surface et peu de profondeur. L'auteur a certes beaucoup de mérite, mais il effleure trop fréquemment les questions les plus graves. Tout ce qui regarde les antiquités d'Ossau est à refaire; les indications de sources sont souvent très vagues. Citer simplement de la sorte : « Archives B. P. » ou « Privilèges et Règlements de Béarn » ou encore « Mémoires de Foucault, » c'est dire peu ou rien. Les Archives contiennent des milliers de pièces, et ces ouvrages de nombreuses pages. Si l'on veut contrôler un texte, où aller le chercher? Il y a aussi quelques citations d'un vieux bouquin de l'honorable M. Barthe que j'aurais bravement supprimées. On y voit une tendance fausse et mauvaise. N'empêche qu'il y a de bien bonnes et d'excellentes pages dans ce livre.

On y recueille des phrases qui sont des trouvailles et il y a telles descriptions tout à fait réussies. Combien de traits de mœurs peu connus ou ignorés, révélés à la grande masse des lecteurs ! Et puis, il y a une chose que je veux louer hautement, du travail, beaucoup de travail, une étude qui dit le fruit de longues heures de labeur assidu et de recherches patientes. Ce n'est pas un mince mérite par le temps qui court. L'ouvrage se termine par quelques chants d'Ossau, presque légers, n'est-ce pas ? ou du moins avec une certaine hardiesse d'allures. Il aurait fallu, pour être plus complet, y ajouter la musique. On n'y entend autrement que peu de chose.

Qu'on me permette de citer seulement, en finissant, le second volume des *Etudes d'histoire locale et religieuse*, Pau, Ribaut, in-8° de II-272 p., que je viens de publier. C'est une collection d'articles parus dans notre ancien *Bulletin catholique* du diocèse. On y trouvera des travaux sur S. Léon, évêque de Bayonne, le Serviteur de Dieu L. Bitoz, barnabite, le B. Jean Bte de la Salle, N.-D. de Sarrance, les Jésuites, S. F. Régis et le B. Grignion de Monfort, etc.

J'espère que ce volume ne sera pas le dernier de cette série et que nous la continuerons dans les *Etudes historiques et religieuses du*

diocèse de Bayonne, Revue mensuelle qui va paraître à la fin de ce mois de janvier 1892.

V. D.

P.-S. — J'aurais dû parler du beau travail sur « le Clergé français réfugié en Espagne pendant la Révolution » du P. Delbrel, paru dans les *Etudes* de la Compagnie de Jésus en septembre, octobre et novembre 1891. Il abonde en précieux détails sur les évêques et les prêtres des diocèses de Bayonne, de Lescar et d'Oloron. Mais n'ai-je pas déjà trop abusé de la permission d'ennuyer les lecteurs?

BIBLIOGRAPHIE

GAILLARD DE GALARD, aumônier du roi Henri II, abbé commendataire de Bouillas, seigneur de Pauilhac, Berrac, Balarin, discours prononcé dans l'église de Pauilhac (Gers), le 20 septembre 1891, à l'occasion de l'inauguration du buste de G. de Galard et de l'église de Pauilhac, par M. P. LAGLEIZE, membre de la Société historique de Gascogne, curé de Pauilhac. *Tournay, Desclée*, 1891. 32 p. in-8°.

P. LAGLEIZE. — UN MAÎTRE DE LA VIE SPIRITUELLE A LA FIN DU XVIII' SIÈCLE. Vie et lettres spirituelles de Messire JEAN DE LA ROQUE, d' de Sorbonne, chanoine et prévôt de l'église métropolitaine d'Auch, vicaire général du même diocèse. *Langres, Rallet Bideaud*. 1889. 1 vol. in-12 de XII-263 p.

La première de ces publications est un « discours de circonstance », mais elle renferme assez de substance historique pour mériter l'attention de notre laborieuse Revue, et d'ailleurs la « circonstance » elle-même est trop intéressante et trop en dehors des habitudes prosaïques de notre temps pour ne pas nous arrêter quelque peu. Voici ce qu'on lisait, à ce sujet, dans un article de la *Semaine religieuse d'Auch* du 3 octobre 1891, que je voudrais bien pouvoir citer en entier :

C'est [à Pauilhac] qu'a eu lieu, le dimanche 20 septembre, la fête la plus splendide, la plus surprenante, la plus décorée que puisse rêver en l'an mil huit cent quatre-vingt-onze le médiéviste le plus passionné. Il faudrait pour la bien raconter emprunter la langue pittoresque de nos vieux chroniqueurs. On eût au temps jadis intitulé cette fête : « L'entrée de Monseigneur le Révérendissime Louis Gouzot, archevesque d'Aux, dans le bourg et chastel de Pauilhac », et le chroniqueur gascon eût ainsi commencé son récit :

« Adonc, se partit le Révérendissime Seigneur de sa bonne cité d'Aux,

le dimanche vingtième de septembre, à l'heure où par les champs les oisels disent leurs matines, et s'achemina vers la ville de Florence, au comté de Gaure, en compagnie de monsieur l'Archidiacre et du Secrétaire de ses sommandements.

» Or, passé qu'il eut ladite ville, à un mille en avant, advint le seigneur de Pauilhac avec sa compagnie de quarante hommes d'armes à cheval... »

Mais revenons. — Oui, un vrai seigneur du bon vieux temps, botté, éperonné, portant morion, casaque et rapière, monté sur un fier courtaut du pays. Un grand manteau de velours rouge frangé d'or recouvrait ses épaules et retombait sur son cheval, qu'il couvrait presque en entier. De sa cuirasse à reflets d'argent s'échappaient les manches et les basques tailladées d'un pourpoint de soie rose, et sur son casque à grand panache bleu le soleil du matin mettait à chaque mouvement des flambées d'or. A sa suite chevauchaient les hommes d'armes en brillant costume, l'épée au poing : le lieutenant d'abord, plus richement vêtu; puis l'enseigne, portant le guidon aux armes des seigneurs de Pauilhac, d'or à trois corneilles de sable; les archers en grandes bottes, en pourpoints jaunes, à crevés rouges, armés de hallebardes, fermaient la marche.

Cette belle compagnie courait ainsi à toute bride à la rencontre de Sa Grandeur. Dès que la voiture fut atteinte, le chef au grand panache bleu s'approcha de la portière, salua de l'épée Mgr l'Archevêque et lui adressa en termes choisis des souhaits de bienvenue auxquels le Préfat répondit très gracieusement, puis la troupe se remit en marche, les hommes d'armes en avant, à vingt mètres de la voiture, les archers en arrière, le capitaine à la portière.

Après cinq kilomètres de chevauchée, une procession se forme. La foule est immense, venue de Lectoure, de Fleurance et des bourgs et villages voisins; un clergé nombreux se presse autour de l'archevêque. La Société historique de Gascogne est représentée par son vice-président, M. Adrien Lavergne, par M. l'abbé de Carsalade du Pont, son secrétaire, et par M. le Dr Desponts, qui a exprimé éloquemment, au dîner, l'admiration et la reconnaissance de tous pour l'organisateur de cette solennité. Rien n'a manqué, en effet, c'est trop peu dire, tout ce qu'on pouvait rêver a été dépassé dans la préparation et l'exécution des divers détails de la fête, soit au dehors, soit dans l'enceinte de l'église. A la fin de l'office du soir a été inauguré le buste *tombal* de Gailhard de Galard, « modelé, d'après un portrait de l'époque, par des mains habiles et délicates, des mains de duchesse, » nous dit le chroniqueur de la *Semaine religieuse*.

L'héritier de son nom, M. le marquis de Galard-Magnas, était là

près de ses cousins MM. de Galard-Terraube, donnant un noble exemple du culte des ancêtres et jouissant de l'hommage public rendu à une gloire de sa famille et de son pays par toute une population sympathique et, avant tout, par les orateurs de la fête, le curé de la paroisse de Pauilhac et le premier pasteur du diocèse d'Auch.

M. l'abbé Lagleize a été sagement inspiré de publier son discours, qui n'est pas seulement une exhortation édifiante, mais aussi un tableau historique solide autant que brillant. On y recourra très utilement, soit pour l'histoire de Pauilhac et de ses seigneurs, soit pour la biographie du héros de la fête, Gailhard de Galard, né à Terraube, et qui s'étant d'abord fait d'Eglise, fut aumônier de Henri II et, de 1557 à 1583, abbé commendataire de Bouillas, au diocèse d'Auch, mais rentra dans le monde et continua la tige des seigneurs de son nom. Déjà très familier avec l'histoire de la Gascogne et surtout avec celle de Bouillas, de Pauilhac et de la région environnante, comme le démontre la copieuse annotation dont il a enrichi son discours du 20 septembre, M. l'abbé Lagleize reviendra certainement, et sous peu, sur des sujets qu'une composition oratoire ne lui permettait que d'effleurer. Il suffit donc de recommander cette esquisse, qui satisfera pleinement les littérateurs et qui plaira tout autant aux amis de l'histoire, sauf à leur faire désirer davantage. La *Revue de Gascogne* secondera de son mieux la réalisation de ces désirs; elle est heureuse d'annoncer dès aujourd'hui, de M. l'abbé Lagleize, une histoire de l'abbaye de Bouillas, dont la préparation est déjà assez avancée; — et, de lui encore, mais avec le concours de M. le marquis de Galard-Magnas, une notice complète sur l'aumônier de Henri II, en tête d'une réédition de ses ouvrages : le *Brief Discours des choses plus nécessaires et dignes d'estre entendues en la Cosmographie* (1565), qui est rare; et l'*Aquitainographie*, qui passait jusqu'à ces derniers temps pour introuvable. J'ai vu un exemplaire du premier entre les mains du vénérable et regretté doyen des bibliophiles de Gascogne, M. le marquis de Pins-Monbrun, qui cherchait toujours, et toujours vainement, l'*Aquitainographie*, signalée par le P. Lelong. Il paraît que cette étude de notre pays se trouve à la Bibliothèque du Vatican; espérons qu'une édition nouvelle sera bientôt entre les mains de tous les curieux de Guienne et de Gascogne.

Cette publication récente est, pour la *Revue*, l'occasion de réparer une omission. Voilà presque trois ans que M. l'abbé Lagleize a fait connaître, plus sérieusement qu'on ne le connaissait encore, un des plus saints prêtres qu'ait possédés l'Eglise d'Auch, un de ceux qui ont

achevé de former l'excellent esprit religieux du clergé et des fidèles de ce diocèse avant les orages de la Révolution, et de plus, comme le dit en toute justice son nouvel historien, *Un maître de la vie spirituelle à la fin du XVIIIe siècle*. L'abbé de La Roque avait obtenu, peu de temps après sa mort (3 septembre 1784), les honneurs d'une biographie assez étendue. Cette *Vie*, publiée en 1788, est anonyme. Barbier l'attribue à l'abbé Campardon, confrère du saint ecclésiastique, parce que le privilège du roi porte ce nom : l'abbé Campardon en avait simplement fait la demande pour l'auteur. Mais la tradition a conservé à Auch, avec toute certitude, le nom de ce dernier. C'est « l'abbé Boubée, membre du chapitre métropolitain, mort pendant la Révolution, confesseur de la foi. » Ainsi s'exprime (p. 2) M. Lagleize, qui fournit par là une note utile aux futurs correcteurs et continuateurs du *Dictionnaire des anonymes et pseudonymes*. Dans un autre endroit (je veux le remarquer en passant pour acquit de conscience), il s'est lui-même un peu mépris en si délicate matière. C'est au sujet de la prétendue *Lettre de Jean-Jacques Rousseau* à l'archevêque d'Auch, J.-Fr. de Montillet; on sait, et la *Revue* elle-même a montré dans le temps, que ce fut là une mauvaise plaisanterie d'un toulousain, que Rousseau eut toute raison de désavouer.

Il faudrait maintenant résumer pour nos lecteurs les deux parties de ce précieux volume : la première consacrée à la vie de l'abbé de La Roque, la seconde renfermant ses lettres spirituelles. Il m'en coûterait, je l'avoue, de faire tenir dans les bornes étroites de nos comptes rendus bibliographiques, une double étude du plus haut intérêt pour l'histoire ecclésiastique et littéraire du diocèse d'Auch. Cette étude sera peut-être abordée ici un peu plus tard dans des conditions moins gênantes. En attendant, il est de notre devoir de recommander à l'attention des esprits sérieux — et des curieux aussi — soit la biographie rédigée par M. l'abbé Lagleize, soit la correspondance spirituelle de l'abbé de La Roque.

La première nous révèle, non seulement une vie des plus édifiantes, mais aussi des œuvres et des fondations importantes pour l'histoire de la ville et du diocèse d'Auch. Attaché à M. de Montillet presque dès sa sortie du séminaire de Saint-Sulpice, l'abbé de La Roque administra ce grand diocèse pendant dix-sept ans, et il établit chez nous les Filles de la Providence, les dames de charité, les missionnaires diocésains, les conférences ecclésiastiques, sans parler des soins qu'il donna aux divers couvents de religieuses, aux écoles de son archidiaconé de Sos, etc. L'abbé Boubée avait raconté tout cela dans une forme cor-

recte et même élégante, mais avec un extrême abus des digressions édifiantes et une sorte d'horreur du détail précis. Sans pouvoir, au bout d'un siècle, retrouver tous les faits et tous les noms qui satisferaient notre légitime curiosité, le nouveau biographe, grâce à l'étude des documents et surtout des lettres de l'abbé, à ses relations avec la noble famille de La Roque et à une rédaction ferme et savoureuse, remplacera très avantageusement le premier.

La seconde partie met au jour un manuscrit dont la *Revue de Gascogne* a parlé dans le temps par la plume d'un de ses plus regrettés collaborateurs, M. H. Masson, professeur d'histoire au lycée d'Auch (XVI, 480). C'est un *Recueil* préparé avec beaucoup de soin, pour l'usage des Ursuline de Gondrin, par la sœur « du Sacré-Cœur de Jésus, » qui le leur dédie dans une épitre remarquable d'onction et de fermeté. Les mérites de la correspondance spirituelle du saint prévôt furent bien appréciés dans un feuilleton de l'*Appel au peuple*, par feu le chanoine Sabatié, dont je rappelai ici même, il y a juste un an, l'honorable carrière. Je suis heureux de citer pour conclure quelques traits de cette appréciation.

Comme tous les grands maîtres de la vie spirituelle, l'abbé de la Roque sut inspirer une pleine confiance aux âmes qui cherchèrent avant tout le règne de Dieu.....

Il cherche à leur inspirer des sentiments de véritable humilité, d'obéissance parfaite et de tendre piété. « Il veut qu'elles se forment à la simplicité, à l'innocence, à la candeur, à l'esprit d'oraison, de recueillement et de prière. » Il leur enseigue qu' « il n'y a rien de solide et de méritoire dans la piété que les humiliations et les amertumes. » Il console celles que les infirmités ont visitées, en leur faisant entrevoir tout ce qu'il y a de grand dans la souffrance. Enfin, et pour tout dire en un mot, « il fait consister la perfection religieuse dans un acquiescement complet et absolu à la volonté du Seigneur. »

Or, pour opérer ces prodiges de formation et de transformation dans les âmes, l'abbé de la Roque se montra d'une douceur, d'une patience et d'une longanimité à toute épreuve. Avec lui les consciences sont parfaitement à l'aise. Il répond avec une exquise bonté à toutes les questions qu'on lui soumet, relevant les courages abattus, détruisant les scrupules importuns, dissipant les doutes contre la foi, faisant régner ainsi dans les maisons religieuses la sainte liberté des enfants de Dieu. On peut s'adresser à lui sans craindre de lui faire perdre son temps. « Le temps qu'il emploie à répondre est son temps le plus précieux. » Et qu'on ne redoute pas de l'importuner, parce que la chose est impossible, vu qu'il se prêtera toujours aux besoins de ses chères filles « avec la même charité. »

L'abbé de la Roque n'est pas d'ailleurs un directeur intransigeant, invoquant toujours l'autorité de la règle, et la sévérité de la discipline. Au besoin ses décisions sont empreintes d'une paternelle condescendanee.....

Il ne se préoccupa pas seulement des nécessités spirituelles des saintes femmes qui avaient placé en lui leurs plus chères espérances; car il veillait encore avec une sollicitude toute paternelle sur leurs intérêts temporels. Et sous ce rapport elles trouvèrent toujours en lui un conseiller plein de sagesse et un protecteur dont la générosité ne se démentit jamais. Il s'était donc établi entre elles et lui une sainte familiarité qui les sollicitait à lui témoigner leur affection, ou à avoir recours à lui, un peu à tort et à travers, et dans des circonstances quelquefois inopportunes, ce qui lui inspirait à l'occasion des réponses vraiment charmantes.

Ainsi, il disait à l'une d'elles qui, plus que de raison, faisait appel à sa bourse : « J'espère bien que vous me donnerez un peu de temps pour la bonne œuvre que vous me proposez, car je vous assure bien que ma bourse, ne vous en déplaise, et n'en déplaise à votre petite jalousie, est en bien mauvais état, et vous auriez bien raison de soupçonner que la banqueroute était déjà commencée. J'espère néanmoins qu'avec beaucoup de soleils, de lunes et d'économies, je me mettrai de niveau. »

Une autre fois et pour accuser réception d'une pièce de vers composée en son honneur, il laissait tomber de sa plume cette gracieuse réponse : « Je vous connaissais bien des talents, ma chère fille, mais point celui de la poésie. Je vois cependant que vous êtes comme l'épouse des cantiques, de laquelle l'Ecriture dit que plus on la connaît, plus on lui trouve des qualités rares et ravissantes. »

Ces citations suffisent à montrer tout ce qu'il y avait de verve, d'entrain, d'aimable cordialité dans le caractère de l'abbé de La Roque. Il fut donc, à tous les points de vue, un homme complet.....

***

Un héros ignoré. Le soldat La Pierre d'Unet, par Ph. Tamizey de Larroque. *Tonneins, impr. Geo. Ferrier.* 1891. 16 p. in-18.

Plusieurs historiens du dix-septième siècle, et quelques-uns de nos contemporains ont raconté le trait vraiment héroïque d'un soldat gascon qui sauva la compagnie de Toiras, bloquée dans un fort de l'Ile-de-Ré, en portant ses dépêches, à la nage, au général de l'armée royale qui assiégeait la Rochelle (1627). Le *Mercure françois* et les *Mémoires de Puységur* donnent sur les dangers de cette traversée épique des détails étranges et presque merveilleux. Le dernier historien du siège de la Rochelle, M. le vice-amiral Jurien de la Gravière, l'a racontée à

son tour avec une verve qui ne se ressent pas du tout de ce qu'on nomme « les glaces de l'âge »; il termine son récit par cette réflexion : « De nos jours, comme au temps de la Grèce antique, ce simple soldat aurait eu sa statue. Et vraiment, il y en a de plus mal placées. »

Ce n'est pas moi qui dirai le contraire; ni M. Tamizey de Larroque, qui à ce propos ne se gêne pas pour déplorer certaines manifestations de la *statuomanie* à la mode, pour déclarer « vaines et ridicules » ces « débauches de bronze et de marbre... en l'honneur d'hommes politiques de très discutable valeur. » Mais il n'a que plus de sympathie pour les monuments qui consacrent et encouragent les vertus désintéressées et les dévouements obscurs. Il émet donc, en faveur de son héros, une proposition à la fois très motivée et très arrêtée dans toutes ses parties : il indique la place du monument modeste mais durable qu'on lui doit; il nomme l'artiste qui pourrait l'exécuter et l'académicien qui viendrait présider la cérémonie de l'inauguration; il suggère l'inscription à graver sur le piédestal... Puissent tous ces désirs se réaliser!

Ce qu'il importe de noter ici, c'est que, si le nom de *La Pierre* brille un jour sur un marbre commémoratif, dans le village d'*Unet*, près Tonneins (Lot-et-Garonne), on le devra, non seulement à l'iniative patriotique, mais aux longues recherches érudites de notre collaborateur. Dès 1883, dans son excellente édition des *Mémoires de Puységur*, il réclamait, sur l'héroïque nageur, des détails que son auteur ne lui donnait pas. Le nom même de ce soldat gascon et son lieu d'origine n'étaient indiqués qu'avec des variantes notables et de flagrantes contradictions par les divers historiens. C'est par une enquête attentive et prolongée, c'est moyennant des inductions délicates, mais qui paraissent irrécusables, que M. Tamizey de Larroque a fini par fixer le vrai nom et la vraie patrie du soldat *La Pierre d'Unet*.

LÉONCE COUTURE.

HISTOIRE DE LA GASCOGNE

PRÉFACE (*)

Arnaud d'Oïhenart (1) naquit le 7 août 1592, dans la maison du Pay-Adam, sise dans la vicomté de Soule. Son père était procureur du Roi dans ce pays. Le 7 septembre 1612, il obtenait ses lettres de licencié ès-droits à la Faculté de Bordeaux et devenait bientôt avocat. Le 30 avril 1623, il

(*) Voir la livraison précédente, page 29. — Les premières pages de ce travail ayant été tirées avant le retour des dernières épreuves corrigées, il y est resté quelques fautes : p. 30, l. 16, qui eut alors, *lisez :* qui perd alors. L. 20 : Guillaume VIII, *l.* Guillaume X. L. 21 : 1132, *l.* 1152; duc de Normandie, *l.* comte d'Anjou. L. 22 : Henri Ier, *l.* Henri II. L. 26 : Charles VIII, *l.* Charles VII. L. 30 : 1309, *l.* 1039.

(1) Sur la vie et les ouvrages d'Oïhenart, v. *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, t. I, 2e partie, p. 12; La Curne de Sainte-Palaye, *Notice de deux manuscrits du livre de Jouvencel conférés avec l'exemplaire imprimé*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, XXVI, 721; Lelong, *Biblioth. hist.*, I, 490, 8077, II, 25386, 28912, III, 37631; Francisque Michel, *Le Pays Basque*, 455; Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, V, 597; Menjoulet, *Chronique du diocèse et du pays d'Oloron*, II, 396; Haristoy, *Recherches historiques sur le Pays Basque*, II, 150; De Jaurgain, *Arnaud d'Oïhenart et sa famille*.

Voici la liste des travaux d'Oïhenart, en commençant par les imprimés.

Notitia utriusque Vasconiæ, tum Ibericæ, tum Aquitanicæ. In-4°. Paris, Cramoisy, 1637. Le titre de la date porte 1638; mais on voit que Cramoisy acheva d'imprimer le volume le 15 novembre 1637. Une seconde édition de la *Notitia*, contenant quelques additions et corrections, parut en 1656.

Proverbes basques, recueillis par le sieur d'Oihenart, plus les poésies basques du même auteur. Paris, 1656, en un vol. petit in-8°, divisé en deux parties. La première, *Atsotizac, edo refraûnac* (Proverbes), contient 537 adages, curieux mélange des divers dialectes basques. La seconde, *Oïhen gastaroa neurthizetan* (la jeunesse d'Oïhenart en vers), contient ses poésies de jeunesse et quelques-unes de l'âge mûr. — Un autre recueil de 14 feuillets, renfermant 166 proverbes, et dont on ne connaît que deux exemplaires imprimés, a été signalé par Francisque Michel, d'après la découverte par lui faite à la Bibliothèque Nationale. Cet érudit ne l'a pourtant pas inséré dans son édition des proverbes basques. Mais M. Gustave Brunet a donné ce supplément dans sa *Notice sur les proverbes basques recueillis par Arnaud Oïhenart et sur quelques autres travaux relatifs à la langue euskarienne.* Paris, 1857, in-8° (Tirage à part des actes de l'Académie de Bordeaux). Le docteur C. A. F. Mahn a réédité, d'après le

était nommé syndic du Tiers-Etat du pays de Soule et maintenu dans cet emploi malgré l'opposition du clergé et de la noblesse, qui formaient pourtant le grand corps des Etats. Le nouveau syndic fit partie, la même année, d'une députation que l'Assemblée de la Soule envoyait auprès du Roi. Il paya plus d'une fois et largement de sa personne pour maintenir le bon ordre dans la vicomté et défendre ses privilèges.

Enrichi par son mariage avec Jeanne d'Erdoy, Oïhenart se fixa à Saint-Palais, capitale de la Basse-Navarre ou Navarre française, tout en se faisant admettre comme avocat au Parlement de Pau, et fut chargé de la gestion des biens immenses

texte de Francisque-Michel, les proverbes d'Oïhénart dans ses *Denkmaler der Baskischen Sprache*, petit in-8°, Berlin, 1857.

Déclaration historique de l'injuste usurpation et retention de la Navarre par les Espagnols. On attribue généralement à Oïhénart ce travail, publié en 1625, in-8°, et réimprimé dans le *Recueil A-Z*, 1745-62, 12 vol. in-12, t. IV, 2e part. H p. 176, avec la mention « faite par Arnauld Oihenart de Mauleon, avocat, en 1625. » Plus tard, il écrivit encore sur le même sujet. On trouve dans le vol. 16,674, fol. 317 du Fonds Français, un *Mémoire touchant l'usurpation de la Navarre* « par M. Doyennart, » et dans le vol. 595, f° 123 de la Collection Duchesne, une pièce imprimée en 8 pages in-4° sous ce titre : EXTRAICT D'VN TRAICTÉ NON ENCORE IMPRIMÉ, intitulé NAVARRA INIVSTE REA, etc.. *sive* de NAVARRÆ REGNO *contra ius fasque occupato expostulatio.* A. O. M. Auguste Galland a inséré cette dernière pièce dans ses *Mémoires pour l'histoire de la Navarre et de la Flandre*, Paris, 1648, in-f°, aux *Preuves*, p. 110.

Trois lettres inédites d'Arnaud Oïhénart, publiées par TAMIZEY DE LARROQUE, *Revue de Gascogne*, X, 167-71.

Les manuscrits laissés par Oïhénart sont les suivants.

Dans la collection Duchesne, à la Bibliothèque Nationale, les vingt-trois volumes n°s 96 à 99 et 101 à 119, envoyés à Colbert, en 1775, par Gabriel d'Oïhénart. Au Grand Séminaire d'Auch, les fonds non classés provenant du cabinet de l'abbé de Vergès, historiographe de France. Voir à ce sujet la *Revue de Gascogne*, XV, 22. Collection Baluze, à la Bibliothèque Nationale, vol. 14 et 16. Au même dépôt, collection Dupuy, vol. 598, et Fonds Français, vol. 16,674, 20,210 20,222. — Un résidu fort important du cabinet d'Oïhénart est resté à Saint-Palais, dans l'ancien pays de Basse-Navarre. Il appartient aujourd'hui à Madame la comtesse de Brancion. On y trouve notamment les feuilles manuscrites d'un *Dictionnaire basque.* Silvain Pouvreau, prêtre du diocèse de Bourges, connu par deux ouvrages basques publiés en 1665, rédigea aussi un glossaire basque-français dont le manuscrit se trouve à la Bibliothèque Nationale. En tête de ce volume se trouvent deux feuillets de grammaire et des observations assez étendues d'Oïhénart, avec la date du « 30 may 1666, » qui ont été publiés sous ce titre : *Notes de A. de Oihenart pour le glossaire basque de Pouvreau, publiées d'après le Manuscrit de la Bibliothèque Nationale et suivies d'observations, par H. Burgaud des Marets.* Paris, Didot, 1868, in-8°.

de la maison de Gramont, dont les archives étaient conservées à Bidache. Ce fut sans doute en étudiant les richesses de ce chartrier, qu'il se sentit confirmé dans sa vocation d'historien provincial. Nous le voyons, en effet, à dater de cette époque, correspondre avec deux grands protégés de Richelieu, André Duchesne, géographe et historiographe du roi de France, et Pierre de Marca, le futur auteur de l'*Histoire de Béarn*, qui présidait alors le Parlement de Pau. Vers la fin de novembre 1637, il publia à Paris sa *Notitia utriusque Vasconiæ, tum Ibericæ tum Aquitanicæ* (1), dont il donna une seconde édition, légèrement augmentée et corrigée, en 1656.

A Saint-Palais, Oïhenart continua ses services à la Soule, son pays natal, et fit de nouveau partie d'une députation qui, pendant près de trois ans, défendit à Paris les intérêts du district. En 1647, nous trouvons l'auteur de la *Notitia utriusque Vasconiæ* jurat de Saint-Palais. L'auteur était veuf en 1653. Il méditait alors le projet d'écrire, « non pas une histoire de Navarre, comme le croyait Pierre-Gaucher de Sainte-Marthe, mais bien une histoire des sept provinces euskariennes. Il échangeait à ce sujet une volumineuse correspondance avec Marca, le Père Joseph de Moret, le comte d'Ablitas et plusieurs moines espagnols. De 1642 à 1650 au moins, le licencié Don Martin Burgès de Elizondo lui envoya de Roncevaux une quantité considérable de documents qui se trouvent, pour la plupart, dans le vol. 99 de la collection Duchesne (2). »

Ce projet ne fut pas réalisé. Oïhenart rendit encore quelques services de légiste au Pays Basque français et testa le 8 avril 1667. Il est cité comme défunt dans un acte du 14 janvier 1668. De son mariage avec Jeanne d'Erdoy étaient nés trois garçons : 1° Gabriel d'Oïhenart La Salle, seigneur de La

(1) Le titre porte la date de 1638; mais on voit que Sébastien Cramoisy acheva d'imprimer le volume le 15 novembre 1637.

(2) De Jaurgain, *Arnaud d'Oïhenart et sa famille*, 28-29.

Salle de Cibits, de Gainçury, d'Erdoy et de Troussecaillou de Succos, qui fut d'abord avocat au Parlement de Pau, puis lieutenant général en la sénéchaussée de Navarre, le 15 juin 1572; 2° Pierre d'Oïhenart d'Erdoy, nommé à la cure de Béguios, diocèse de Bayonne, le 11 avril 1652, et déshérité, pour cause d'ingratitude, dans le testament de son père, qui cependant lui laissa quelque chose; 3° Jacques d'Oïhenart, qui se fit jésuite, et était en 1684 syndic du collège de Pau.

Parmi les divers travaux d'Oïhenart, je n'ai à m'inquiéter ici que de la *Notitia utriusque Vasconiæ*. Pour écrire ce beau travail, l'auteur trouva une partie de sa besogne préparée, tant du côté de l'Espagne que de celui de la France.

Sur la Navarre, il cite, en effet, divers auteurs qui ont touché à l'histoire de ce pays d'une façon plus ou moins directe, et notamment Florian de Ocampo (1), Garibay (2), Morales (3), Sandoval (4), si souvent faux ou suspect, etc., sans viser le mauvais livre de Favyn (5). Certainement,

(1) Florian de Ocampo, *Las quatro partes enteras de la Cronica de Espana que mando componer el Rey Don Alonso llamado el Sabio*. Zamora (1541), in-fol.

(2) Estevan de Garibay y Zamalloa, *Los XL libros del compendio historial de las chronicas, y universal historia de todos los reynos de Espana*. Anvers, 1571, 4 tom. en 2 vol. in-fol. — *Illustraciones genealogicas de los catholicos Reyes de las Espanas, y de los christianiss. de Francia, y de los Emperadores de Constantinopla, hasta el Rey Felipe II y sus hijos*. Madrid, 1596, in-fol.

(3) Ambrosio de Morales, *Coronica general de Espana; prosiguiendo adelante de los cinco libros que el maestro Florian de Ocampo a escritos*. Alcalà, 1574-77, 3 vol. in-fol. — *Las antiguedades de las ciudades de Espana; con un discurso general, donde se ensena todo lo que estas averriguaciones pertenece, para bien hablar y entender las antiguedades*. Alcala de Henares, 1575, pet. in-fol. — Je n'ai pas à signaler ici les ouvrages posthumes de Morales, publiés d'ailleurs après la *Notitia utriusque Vasconiæ* d'Oïhenart.

(4) San Fray Prudencio de Sandoval, *Catalogo de los Obispos de Pamplona*. Pamplona, 1614, in-fol. Je n'ai pas à signaler ici les autres ouvrages de Sandoval, dont Oïhenart n'a pas tiré parti dans la *Notitia utriusque Vasconiæ*.

(5) André Favyn, *Histoire de la Navarre, contenant l'origine, la vie et la conquête de ses rois*. Paris, 1622, in-fol. — Gabr. Chappuys avait donné, en 1596, une *Histoire du royaume de Navarre*. Paris, pet. in-8°.

Oïhenart ne profita que plus tard de ses relations avec le grand historien navarrais, le P. Josefé de Moret, né à Pampelune en 1615, mort en 1705. Moret n'avait donc que vingt-deux ans en 1637, date réelle de la publication de la *Notitia utriusque Vasconiæ* (1). Mais nous avons vu qu'après cette date, l'auteur entretenait, dans la Navarre et le Pays Basque espagnol, des relations qui remontaient certainement beaucoup plus haut. Sur l'Alava, le Guipuzcoa et la Biscaye, il disposait également des Fueros imprimés, où l'on trouve certaines indications d'histoire et de géographie, sans compter le livre d'Isasti (2).

En ce qui concerne l'Aragon, Oïhenart se trouvait renseigné par les publications de Vagad (3), de Marineus Sicu-

(1) Voici la liste des écrits de ce savant jésuite :

De obsidione Fontarabiae, Valsoleti, 1655.— *Historia obsidionis Fontarabiæ, anno M. DC. XXXVIII frustra a Gallis tentata.* Lyon, 1656, in-24. Quelques bibliographes, qui n'avaient pu mettre la main sur cet ouvrage, ont soutenu qu'il n'avait pas été imprimé. Cependant, la seconde édition est mentionnée dans la *Bibliotheca soc. Jesu*, et dans la *Bibl. Hispan. nova* d'Antonio. Elle l'est aussi dans la *Biblioth. hist. de la France*, II, n° 21953, où l'on indique une première édition, Pampelune, 1638. Certes, il n'est pas impossible que le P. Moret eut alors composé cet ouvrage, car il était âgé de vingt-trois ans. Je crois néanmoins probable que l'auteur ne l'a publié que longtemps après. Comme le siège de Fontarabie est séparé par plus de cinquante ans de la publication du second volume des *Anales del Reyno de Navarra*, les nouveaux éditeurs de la *Biblioth. hist. de la France*, doutant que les deux ouvrages fussent du même auteur, ont, dans la table générale, distingué l'historien du siège de Fontarabie de l'auteur des *Anales del Reyno de Navarra*. Cette faute vénielle pouvait être évitée, en ouvrant la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, art. *Moret* (Liège), t. II. Cet ouvrage a été traduit en espagnol.

Investigaciones historicas de las antiguedades del Reyno de Navarra. Pamplona, 1665, in-fol. Ce volume sert d'introduction aux *Anales del Reyno de Navarra.*

Defensa historica por la Antiguedad del Reyno de Sobrarbe. Çaragoça, 1675, in-fol.

Anales del Reyno de Navarra. Saragosse, 1684, 1695, 1704, 1709, 5 vol. in-fol. Les deux derniers volumes sont du P. de Aleson.

Le P. Moret a fait preuve de très hautes aptitudes comme historien de la Navarre; mais il s'est laissé plus d'une fois influencer par un orgueil patriotique mal entendu, et par le parti pris de servir la cause des rois d'Espagne dans quelques-uns de leurs démêlés avec les rois de France. On en trouvera les preuves au cours de cette *Histoire de la Gascogne.*

(2) Lope Martinez de Isasti, *Compendio historial de la Provincia de Guipuzcoa.* San-Sebastian, 1625, pet. in-fol.

(3) G. Fabr. de Vagad, *La esclarecida Coronica de los Principes de Sobrarbes, Aragon*, etc. Çaragoça, 1499, in-fol.

lus (1), de Beuter (2), de Blanca (3), de Çurita (4), de Lanuza (5), de Martinez (6), de Scioppiur (7), etc. (8).

Du côté de la France, je suis certain d'avoir assez étudié les manuscrits du P. Mongaillard et la *Notitia utriusque Vasconiæ,* pour être en état d'affirmer qu'Oïhenart a beaucoup profité des travaux du savant jésuite, notamment pour la rédaction des épiscopologes et des généalogies des grandes familles suzeraines de la Gascogne. J'atteste aussi, en pleine connaissance de cause, qu'André Duchesne et Marca, etc., l'assistèrent d'utiles communications, dont le plan du livre ne permettait guère de signaler l'origine.

Cela n'entache en rien l'honneur, je dirai presque la gloire d'Oïhenart. Mais, s'il a loyalement emprunté à ses devanciers toute la portion de leur doctrine qu'il croyait inattaquable, l'auteur de la *Notitia utriusque Vasconiæ* a mis dans ce livre encore plus du sien. Il a compris le premier que, durant le moyen âge, et surtout jusqu'au temps des premiers rois de Navarre, l'histoire de la Gascogne est souvent inséparable de celle de la Vasconie espagnole, et que même il y a souvent intérêt à s'inquiéter de celles des provinces Vascongades, au-

(1) Marineus Siculus, *De primis Aragoniæ regibus.* Cæsar. August., 1509, in-fol.

(2) Pere Antoni Beuter, *Cronica. Primera parte de la historia de Valencia, que tracta de las antiquitates de tota Spanya y fundacio de Valencia, etc.* Valencia, 1538, pet. in-fol.— *Segunda parte de la Cronica general de Espana, y espacialmente de Aragon, Cathaluna y Valencia, etc.* Valencia, 1551, pet. in-fol.

(3) Hier. Blanca, *Rerum Aragonensium commentarii.* Cæsar. August., 1588, in-fol.

(4) Geron. Çurita, *Indices rerum ab Aragoniæ regibus gestarum.* Cæsar. August., 1578, in-fol. — *Anales de Aragon,* Zaragoça, 1610-21, 7 vol. in-fol.

(5) Blasco de Lanuza, *Historia de Aragon.* Çaragoça, 1619-21, 2 vol. in-fol.

(6) Juan Briz Martinez, *Historia de la fundacion y antiguedades de San Juan de la Pena, y de los Reyes de Sobrarve. Aragon y Navarre, que dieron principio a su Real Casa, etc.* Zaragoza, 1620, in-fol.

(7) Carp. Scioppius, *De Aragoniæ Regum origine, potestate, etc.* Mediolani, 1628, in-4°.

(8) Les publications relatives à la Navarre, à l'Aragon et publiées postérieurement à la *Notitia utriusque Vasconiæ* d'Oïhenart, ne contiennent à peu près rien de plus que ce que nous apprennent les précédentes sur l'histoire générale de la Gascogne.

trement dit du Guipuzcoa, de l'Alava et de la Biscaye. Voilà pourquoi notre érudit consacre d'abord une partie des deux premiers livres de son travail à cette Vasconie transpyrénéenne qui forma plus tard le primitif royaume de Navarre, l'éphémère royaume de Sobrarbe, sur lequel on a débité tant de fables, et le comté d'Aragon. S'il s'inquiète aussi dans les mêmes livres des Provinces Vascongades correspondant sans conteste aux anciens pays des Vardules, Caristes et Autrigons, c'est uniquement parce que l'on parle basque dans ces contrées, comme dans la portion du primitif royaume de Navarre qui confine vers l'ouest aux trois provinces. Mais il n'en distingue pas moins ces Vardules, ces Caristes et ces Autrigons des véritables Vascons, aussi bien que des Cantabres proprement dits, des Cantabres tels qu'ils furent soumis par Auguste, et tels que nous les voyons encore à l'époque du Bas-Empire.

Le troisième et dernier livre de la *Notitia utriusque Vasconiæ* traite, au point de vue politique et religieux, de la Vasconie cyspyrénéenne, c'est-à-dire de la Gascogne basque et de la Gascogne romaine. L'auteur n'omet, et je ne puis dire pourquoi, que le pays et diocèse de Conserans. Nous le voyons ici fournir sommairement, mais le premier, les séries des prélats, des ducs, comtes et vicomtes, préparant ainsi, dans cette portion de son domaine, la tâche des auteurs du *Gallia christiana* et celle des auteurs de l'*Art de vérifier les dates*.

Donc, le plan d'Oïhenart est bien clair. Dans toute la mesure permise, il a voulu étendre l'aire de ses recherches. Voilà pourquoi nous le voyons d'abord traiter dans ses deux premiers livres de la Vasconie espagnole, autrement dit de la véritable et primitive Vasconie. Si dans le livre II il applique aussi ce nom d'ibérique aux trois Provinces Vascongades, c'est uniquement parce qu'on y parle basque, et que pour lui cet idiome est celui des anciens Vascons. Mais le lecteur est

en même temps mis en garde. Les avertissements ne lui sont pas non plus ménagés dans le livre III et dernier, concernant la Vasconie aquitanique. Sous cette dénomination, Oihenart comprend, en effet, non seulement le Pays Basque francais, c'est-à-dire la Soule, la Basse-Navarre et le Labourd, où l'on fait usage du basque, mais encore toute la Gascogne romane, augmentée du Bordelais. Dans son esprit, cette adjonction si considérable des contrées où l'on fait usage du gascon, dialecte du provençal, s'expliqne par cette double raison que la Vasconie cispyrénéenne du haut moyen âge devint ensuite la Gascogne, que les points de contact entre l'histoire de ce pays furent longtemps importants et nombreux, et enfin que le Bordelais fut compris dans la Vasconie franque durant une portion de la période carlovingienne.

Voilà ce qu'aucun érudit des XVIIIe et XIXe siècles n'a compris comme il l'eût fallu. Dans la *Notitia utriusque Vasconiæ*, bien des passages dispersés se complètent et se fortifient réciproquement. Pourtant, chacun n'en vient pas moins, d'ordinaire, à sa place naturelle. Et puis, il me faut bien convenir que, plus d'une fois, Oïhenart s'inquiète avant tout de voir clair pour son propre compte. *Qui potest capere capiat.* Alors, tant pis pour le lecteur incapable de profiter de ces portions de sa doctrine.

Mais le vrai malheur est que la plupart de ceux qui ont écrit après ce maître sur l'histoire de l'une et l'autre Vasconie, se sont dispensés d'étudier son livre avec toute l'attention qu'il réclame. De là, maintes erreurs largement amplifiées, et même intégralement accréditées sous le couvert d'Oïhenart, dont la responsabilité se trouve ainsi tantôt engagée plus qu'il ne faudrait, et tantôt compromise sans que notre érudit ait rien fait pour le mériter. Même avec une assez large préparation d'ensemble, et vu les difficultés naturelles du sujet, il faut dix ans d'études spéciales pour bien comprendre la *Notitia utriusque Vasconiæ*. Il en faut au moins autant, avant de

hasarder certaines critiques avec quelques chances de succès. Certes, on peut et doit relever là des fautes vénielles et même graves. Je ne me déroberai pas à ce devoir. Mais je serais inexcusable d'oublier qu'Oïhenart puisait à des sources moins abondantes et moins pures que celles dont nous disposons aujourd'hui. Voilà bien souvent la légitime excuse des mauvaises portions de sa doctrine. Si d'autres ont fondé là-dessus les plus étranges systèmes, ils doivent évidemment porter seuls la peine de leur témérité.

Sous ces réserves, je constate, en ma gratitude, que le livre où j'ai tant appris se déroule dans un ordre clair et logique, corroboré de textes originaux, appuyé de dissertations d'ordre supérieur, écrit dans un latin simple et concis. Jamais les profondes convoitises, les ardentes rivalités des rois de France et d'Espagne ne trouvent ici ces échos qui retentissent, si pénibles et si nombreux, dans certains ouvrages de Marca. Oïhenart reste à la fois libre historien et fidèle sujet de son prince. C'est un brave homme, un bon chrétien, un robuste et patient investigateur, dont l'érudition se vivifie sans cesse par les soucis du légiste, comme par la longue expérience du représentant des intérêts politiques de sa province.

Pierre de Marca naquit à Gan, près de Pau, le 23 janvier 1594. Ses parents étaient catholiques, et les Huguenots étaient alors maîtres en Béarn. Il fallut envoyer le petit Pierre à Tarbes, pour y être baptisé. A vingt-deux ans (1615), Marca entrait comme conseiller au Conseil Souverain de Béarn, dont tous les autres membres étaient calvinistes. Le jeune magistrat s'y comporta avec tant d'intelligence et d'habileté, que Louis XIII ayant érigé cette compagnie en Parlement de Pau, il en donna la présidence à Marca, qui prit bientôt après pour femme Marguerite Forgues, descendante des vicomtes de Lavedan. De cette union naquirent plusieurs enfants. Les

attributions des chefs supérieurs des Cours souveraines de justice touchaient alors à la politique. Richelieu tira de tels services de Marca,. qu'en récompense il le fit nommer conseiller d'Etat en 1639. L'année suivante (1640), son protégé publiait l'*Histoire de Béarn*. Mais le fait est que ce livre porte la date du 30 décembre 1639 (1).

(1) Sur la vie et les ouvrages de Marca, consulter : Oraison funèbre en latin, Paris, 1664; FAGET, *Vita Petri de Marca*, en tête de ses traités théologiques, 1688; BALUZE, *Epistola ad Clarissimum virum Samuelem Sorberium de vita, rebus gestis, moribus et scriptis Illustrissimi Petri de Marca Archiepiscopi Parisiensis*, Paris, 1663; J. DOUJAT, *De Petri Marca moribus et gestis*, Paris, 1664; LONGUERUE, *Dissertations diverses*, passim; abbé BOMBART, *Eloge de M. de Marca*, Paris, 1672; FISQUET, *France pontificale;* ROSCHACH, *Etudes historiques sur la province de Languedoc* dans l'*Histoire générale de Languedoc* (édit. Privat), XIII, 132, 236, 296, 297, 318, 319, 320, 321, 359, 363, 364, 365, 369, 375, 400, 402, 403, 404, 574; 923. Evidemment, M. Roschach apporte à la biographie de Marca de nouveaux et précieux renseignements. Mais cet écrivain ne dispose peut-être pas de toute la préparation nécessaire pour juger, dans l'auteur de la *Marca Hispanica*, l'un des plus actifs agents de Mazarin pour la conclusion du traité des Pyrénées.

Voici la liste de tous les travaux imprimés de Marca, et celle de tous ceux de ses manuscrits sur lesquels j'ai pu me renseigner.

Histoire de Béarn, in-fol., 1648.

De Concordia sacerdotii et imperii sive de libertatibus Ecclesiæ gallianæ, 1642.

Dissertatio de Primatu Lugdunensi et cæteris primatibus, 1644, in-8°.

Traité des merveilles opérées en la chapelle de N.-D. du Calvaire de Bétharam. Je ne connais que la seconde édition, datée de 1648.

Relation de ce qui s'est fait depuis 1653 dans les assemblées des évêques au sujet des cinq propositions. Paris, 1657, in-4°.

Marca Hispanica, 1588, in-fol.

Opuscules, publiés par Baluze en 1669, et d'autres *Opuscules* édités par le même en 1661. Ces deux ouvrages posthumes comprennent plusieurs dissertations intéressantes, dont une a trait à l'abbaye de l'Escaledieu, diocèse de Tarbes.

Recueil de quelques traités théologiques, publié en 1668 par l'abbé de Faget.

Antiquités du Béarn, publiées par Bascle de Lagrèze. Broch. in-8°. Pau, 1646.

Manuscrits du même auteur, conservés à la Bibliothèque Nationale. Voici les titres des plus impotants :

Lettres, 3 vol. in-fol.

Opuscules, 4 vol. in-fol.

Voici le principal du contenu de ces gros volumes : *Traité du pouvoir des conciles nationaux et provinciaux; Traité de la juridiction ecclésiastique touchant la déposition des évêques; Mémoire touchant l'examen d'une thèse soutenue au collège de Clermont, touchant l'infaillibilité du pape; Recueil touchant les affaires du jansénisme; Traité du sacre des rois de France; Traité des appellations comme d'abus; Examen des questions plus illustres de l'Histoire de France, et particulièrement sous la troisième race de nos Rois; De la qualité des prédécesseurs de Hugues Capet, de Hugues le Grand, comte de Paris, duc de France, et père du roi Hugues Capet; Des diverses significations du nom de France; De l'information de vie et mœurs des Evêques*

Grâce à de nouveaux services, Marca s'avançait de plus en plus dans les bonnes grâces de Richelieu. Nous le voyons, en effet, se mêler de l'affaire de Monsieur, frère du roi, qui avait secrètement épousé une princesse de Lorraine. Le roi demandait la nullité de cette union; et Marca opina là-dessus en compagnie des plus éminents docteurs (1). Richelieu l'utilisa aussi comme canoniste, pour répliquer à l'*Optati Galli de cavendo schismate* d'Hersent par le livre *De concordia sacerdotii et imperii*, publié en 1641. L'année suivante, nous le voyons figurer parmi les quatorze membres chargés de juger Cinq-Mars et de Thou. Après avoir vainement essayé de sauver celui-ci, Marca se prononça pour la peine de mort (2).

A cette époque, Marca était veuf depuis 1632. Il avait pris les ordres, et obtenu, le 5 janvier 1642, l'évêché de Conserans. La faveur du nouveau prélat survécut à Louis XIII et à Richelieu. Mazarin le nomma Visiteur-Général en Catalogne, avec des pouvoirs fort étendus. On sait que ce pays s'était alors mis sous la protection du roi de France. Marca arriva à Barcelone le 16 avril 1644, et s'acquitta largement de sa mission.

Les papes Urbain VIII et Innocent X n'avaient consenti à approuver la nomination de l'historien béarnais comme évêque de Conserans, qu'après avoir exigé que celui-ci rétracterait certains passages de son livre *De Concordia sacerdotii et imperii*. La rétractation telle quelle est datée du 12 août

nommés; Des résignations volontaires des Evêchés; Mémoire touchant la publication du concile de Trente en France; Projet d'ordonnance pour le diocèse de Toulouse, l'an 1659, etc.

A la fin de la Vie de Marca, Baluze donne la liste incomplète des travaux de notre auteur. Quelques-uns de ceux qu'il signale sont imprimés dans les *Opuscules*, et d'autres sont restés inédits. Baluze ajoute que les lettres de Marca aux papes, cardinaux, évêques, hommes d'Etat, etc., formerait un volume. Bascle de Lagrèze, *Antiquités de Béarn* (de Marca), p. 52, *croit* « avoir vu cette collection à Pau, » mais sans pouvoir rien « certifier. » Mais Bascle de Lagrèze n'est certes pas un de ces auteurs qu'il faut croire sur parole.

Les *Voyages de Marca*, manuscrits de la Bibliothèque Nationale, sont de 1599 et 1660. Ils ne sont donc pas attribuables à l'auteur dont je m'occupe.

(1) V. les pièces concernant cette affaire à la Bibliothèque Nationale de Paris, 4268, F. Latin.

(2) THUAN., *Hist.*, l. XV, p. 18-29.

1647. Enfin, Marca reçut ses bulles. Il en témoigna sa reconnaissance à Innocent X par une dissertation sur la primauté de saint Pierre contre le système des théologiens qui admettaient deux chefs de l'Eglise dans la personne de saint Pierre et de saint Paul.

Le 27 mai 1652, Marca était récompensé de ses services en Catalogne par le siège archiépiscopal de Toulouse. En 1660, Mazarin le chargeait de participer, dans les Pyrénées catalanes, à la délimitation de la France et de l'Espagne. Ce fut alors que Marca s'occupa de rédiger le travail intitulé d'abord *Catalonia illustrata*, et puis, par un assez mauvais calembour, *Marca Hispanica sive limes Hispanicus*. Baluze a complété ce beau livre, et l'a publié en 1688, dix-huit ans après la mort de Marca. On a accusé celui-ci d'avoir abusé de sa situation de visiteur général en Catalogne pour dépouiller les archives de ce pays de manuscrits précieux. Cette accusation est sans valeur (1). Racine a écrit quelque part que Marca avait fait un traité en faveur de l'infaillibilité du pape. D'autres ont ajouté que l'auteur voulait ainsi devenir cardiual. Mais la vérité est que le ministre Le Tellier, craignant les susceptibilités de la cour de Rome, avait chargé Marca, par lettre du 16 décembre 1661, d'examiner la doctrine d'une thèse qui devait être soutenue au collège de Clermont sur l'infaillibilité du pape. L'archevêque lui répondit, le 31 du même mois, par un billet confidentiel où il demande le secret à Le Tellier, pour ne pas s'attirer la défaveur du Saint-Siège (2).

En 1662, le cardinal de Retz s'étant démis de son titre d'archevêque de Paris, Marca fut proposé pour le remplacer. Mais il mourut peu de temps après, le 5 mai 1662, à l'âge de soixante-huit ans passés. Les bulles n'arrivèrent que pour être déposées sur le lit de mort du prélat.

(1) Saint-Malo, *Lettre de Marca*, insérée dans le *Publicateur* de Perpignan, du 23 juin 1832.
(2) V. Biblioth. Nation., Opuscules de Marca, t. II.

Marca fut un homme d'esprit robuste et souple, d'habitudes laborieuses, qui servit le Roi, sans oublier jamais sa propre fortune. A opiner d'abord au Conseil Souverain de Béarn, à diriger ensuite le Parlement de Pau, il gagna d'approfondir le droit civil et canonique, l'histoire du midi de la France et du nord de l'Espagne, tout en se préparant à la politique par ses travaux judiciaires, comme par le patronage des intérêts des contrées comprises dans le ressort du Parlement de Pau. De toutes façons, cet homme était donc armé pour se pousser loin dans le monde.

Comme historien de la Gascogne, Marca l'emporte sur Oïhenart par l'ouverture de son esprit, l'ampleur de sa doctrine, et plus encore par l'expérience politique. Il ne l'égale ni pour la spécialité, ni pour la conscience des recherches historiques. Certes, Marca se trompe rarement quand l'intérêt politique de son prince ne lui commande pas de torturer, de fausser les textes contre le pape ou le roi d'Espagne. Mais alors, rien n'arrête ce servilisme intrépide. J'aurai l'occasion d'en fournir plus d'une preuve au courant de ce volume.

Parmi les travaux imprimés et manuscrits de Marca, je dois surtout m'expliquer sur son *Histoire de Béarn*.

Ce livre, postérieur de trois ans à la *Notitia utriusque Vasconiæ* d'Oïhenart, s'arrête à l'année 1300. L'auteur annonce qu'il continuera son œuvre jusqu'en 1620. Mais cette seconde partie de son travail n'a jamais paru, et personne n'en a retrouvé le manuscrit.

Les trois premiers livres de l'*Histoire de Béarn* traitent des destinées de la Gascogne jusqu'à la mort de son dernier duc héréditaire. Comme Oïhenart, Marca comprend qu'alors la première partie de sa tâche est accomplie. C'est pourquoi il consacre les six autres livres de son travail à étudier par le menu l'histoire de la vicomté de Béarn et des pays possédés plus tard par ses suzerains, notamment les comtés de Foix et de Bigorre. Cette fois, l'auteur renonce au latin, pour écrire

dans un français clair et précis, suivant le mieux possible l'ordre des temps, sauf à couper, quand il le faut, son récit de dissertations et critiques variées. Il appuie souvent ses dires de références aux publications antérieures. Il cite aussi, pour tout ou partie, quantité de textes, dont les originaux sont aujourd'hui perdus en partie.

La *Marca Hispanica* traite de la Marche d'Espagne, tant en-deçà qu'au-delà des Pyrénées. On y trouve aussi quelques passages concernant la Vasconie espagnole et la Vasconie franque. Cet ouvrage se divise en quatre livres, dont le dernier est l'œuvre de Baluze.

A la suite, viennent quantité de textes du plus haut intérêt historique, dont beaucoup sont tirés des archives publiques et privées de la Catalogne espagnole et française et de quelques autres pays. Par malheur, Marca ne put se procurer des copies toujours exactes. C'est pourquoi des érudits espagnols, et notamment Villanueva dans son *Viage literario à las Iglesias de Espana,* ont bien fait de publier plus correctement certaines de ces pièces. Dans les quatre livres qui les précèdent, ces documents et bien d'autres, invoqués aussi par Marca et par Baluze, sont du reste torturés autant et aussi souvent qu'il le faut pour appuyer ou préparer les plus injustes revendications des rois de France contre ceux d'Espagne. J'aurai l'occasion de signaler, au cours du présent ouvrage, quelques-unes de ces véritables querelles de procureur. Mais, quand il est exempt de tels soucis, Marca se recommande presque toujours par une ampleur, par une sûreté de doctrine qui classent la *Marca Hispanica* parmi les meilleurs modèles de l'histoire provinciale.

Antoine Dadine d'Auteserre (1) naquit en 1602, à Cahors,

(1) Sur Dadine d'Auteserre, v. Moreri, *Le grand Dictionn. hist.*, art. *Hauteserre;* Lelong, *Bibl. hist. de la Fr.*, i, 147, 7441, 7484 et 86, 12654; ii, 16055; iii, 31314, 37501, 39917; Cathala-Coture, *Eloge historique d'Antoine d'Auteserre,* dans les *Mélanges de littérature et d'histoire de l'Académie des Belles-Lettres de Montauban, pour les années 1747, 1748, 1749 et 1750,* p. 268-298;

où son père était lieutenant criminel au présidial. Il étudia sous les jésuites. A vingt-deux ans, il était reçu docteur en droit dans l'Université de sa ville natale. En 1630 une chaire s'y trouva vacante. Auteserre concourut pour l'obtenir. Mais on écarta, à cause de sa jeunesse, celui qui est aujourd'hui reconnu comme le plus grand juriste du XVIIe siècle.

RODIÈRE, *Notice sur le jurisconsulte Hauteserre*, dans le *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse*, VI (1857), p. 378-396; TAMIZEY DE LARROQUE, *Lettres inédites d'A. Dadine d'Auteserre*, avec Notice, notes et Appendice, in-8°. Paris, 1875 (Extrait de la *Revue de Gascogne*).

Voici, suivant l'ordre de publication, la liste des ouvrages d'Auteserre.

De Ducibus et Comitibus provincialibus Galliæ libri III, quibus accedit liber singularis de Origine Feudorum pro moribus Galliæ, in-4°, Tolosæ, 1643.

Rerum Aquitanicarum libri V. In-4°. Tolosæ, 1648. — Le complément de ce travail, même titre, *a Clodoveo ad Eleonoram*. In-4°. Tolosæ, 1654.— Le tout a été réuni sous le titre de *Rerum Aquitanicarum libri X*, par Marotta, dans son édition complète des œuvres d'Auteserre. En 1648, ce dernier avait promis, dans le privilège inséré en tête du premier volume, de donner sur l'Aquitaine un ouvrage en trois parties, comprenant chacune cinq livres. Il renouvela cette promesse en tête du privilège du second volume, mais il ne l'a pas tenue.

Dissertationum juris canonici libri IV. In-4°. Tolosæ, 1651.

Dissertationum juris canonici liber V et VI, de Parochiis, deque officio et potestate Parochi. In-4°. Tolosæ, 1654.

Brevis et enucleata Expositio in Institutionum Justiniani libros IV. In-8°. Tolosæ, 1664.

Commentarius perpetuus in singulas Decretales Innocentii III, quæ per libros V. Decretalium sparsæ sunt. In-fol. Lutetiæ Parisiorum, 1666.

Notæ et observationes in XII, libros Epistolarum P. Gregorii Papæ hujus nomine I, cognomine Magni. In-4°. Tolosæ, 1669.

Edictus Gregorii Papæ adversus Joannem Launoium. In-8°. Tolosæ, 1669.

Constitutio Constantini, de episcopali judicio, vindicata adversus Jac. Gothofredum antecessorem Genevensem. In-8°. 1672.

Asceticon sive Originum Rei Monasticæ libri X. In-8°. Parisiis, 1674.

Recitationes quotidianæ in Claudii Triphonii libros XXI disputationum et varias partes Digestorum et Codicis, tomis V distinctæ. 2 v. in-4°. Tolosæ, 1679, 1684.

De fictionibus juris tractatus VII. In-4°. Parisis, 1659.

Notæ et observationes in decem libros Historiæ Francorum Beati Gregorii Turonensis. In-4°. Tolosæ, 1679.

Notæ et observationes in Anastasium de vitis Romanorum Pontificum. In-4°. Parisiis, 1680.

In libros Clementinarum commentarii, quibus accessere sex prælectiones habitæ pro instaurandis scholis. In-4°. Parisiis, 1680.

Ecclesiasticæ Juridictionis Vindiciæ adversus Caroli Fevreti et aliorum Tractatus de Abusu susceptas.—Ouvrage posthume. In-4°. Orléans (Paris), 1702.

Commentarius perpetuus in singulas Decretales Alexandri III Pontif. Max. quae libris V. Decretalium Gregorii IX continentur.— Cet ouvrage est signalé comme inédit par Cathala-Coture.

Une édition à peu près complète des œuvres d'Auteserre a été publiée à Naples par Michel Marotta, de 1777 à 1780, en 11 vol. in-4°.

Irrité de cette injustice, Auteserre alla s'établir à Toulouse, où il publia ses premiers travaux. Plus tard, nous le retrouvons à Cahors, où il avait succédé, comme lieutenant criminel, à son père, devenu président de la Cour des Aides établie dans la capitale du Quercy en 1642. Deux ans plus tard, Auteserre avait repris sa place au barreau de Toulouse, et y continuait la série de ses publications. Vers la fin de 1657, l'Université de cette ville, où il était devenu professeur, l'envoya à Paris pour y défendre ses privilèges.

La renommée d'Auteserre grandissait. En 1660, l'Assemblée du clergé de France le chargea de réfuter le *Traité de l'Abus* de Fevret, tâche dont il s'acquitta dans un ouvrage imprimé longtemps après sa mort. Quatre ans plus tard (1664), il fournissait à Colbert les principaux matériaux de l'ouvrage intitulé : *Des Droits de la Reine,* publié à propos de la discussion qui s'émut entre les docteurs politiques de France et d'Espagne au sujet des prétentions de Marie-Thérèse d'Autriche sur ce dernier pays. En 1679, le vieux professeur vint à Paris, où Colbert le présenta à Louis XIV. Il mourut à Toulouse, le 27 avril 1682.

Devant Dieu, Auteserre fut un chrétien. Après Cujas, c'est le premier des jurisconsultes français. Ses travaux d'érudition sont tels que ses contemporains étaient en droit de les attendre d'un travailleur tel que lui. Canoniste, il ne séparait pas du Saint-Siège les vieilles libertés de l'Eglise de France envahie par les légistes gallicans. Sans oublier jamais ce qu'il devait à ses princes, il défendit surtout, dans les restes du régime féodal, le peu de liberté qui vivait encore, par les privilèges des provinces et des villes, par les immunités des fonds nobles et des terres de franc-aleu roturier. Très visiblement, il s'effrayait de l'esprit révolutionnaire des Bourbons, des progrès de leur royauté, de ce pouvoir sans règle ni mesure, amassé déjà sur la tête d'un seul homme par le concours des influences historiques.

De l'œuvre monumentale d'Auteserre, je ne puis et ne veux retenir que son livre sur l'Aquitaine. La première partie des *Rerum Aquitanicarum libri V*, parut à Toulouse en 1648. La seconde, *Rerum Aquitanicarum libri V qui sequuntur*, fut publiée dans la même ville en 1654. Marotta les a réunies sous le titre de *Rerum Aquitanicarum libri X*. Cette histoire ne se limite pas à la Gascogne. Elle embrasse aussi l'Aquitaine, jusqu'au mariage d'Eléonore, duchesse de ces deux pays, avec le roi de France Louis le Jeune (1137).

Dans les trois premiers chapitres du livre I, l'auteur étudie l'Aquitaine au temps des Romains. Il s'inquiète tour à tour de sa géographie physique et politique, de ses productions, de sa vieille langue, de ses institutions, de sa fidélité persistante au droit écrit, de ses origines chrétiennes. Puis l'histoire commence et se poursuit, suivant l'ordre des dates, avec nombreux textes à l'appui insérés dans le corps même du récit, sans préjudice d'un grand nombre de simples références, le tout assorti quand il faut de réflexions et critiques. C'est clair, simple, ordonné, copieux, avec quelques erreurs, vénielles pour la plupart. Comme toujours, Auteserre écrit ici en latin, comme un homme absolument maître de son style et de sa langue.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

(*A suivre.*)

LES INSCRIPTIONS DES LACTORATES

INSCRIPTIONS RELIGIEUSES (*)

12

Autel de marbre avec base et couronnement orné de rosaces, ayant une hauteur totale de 0m 48 et une largeur de 0m 215. Les lettres ont 0m 04 à la première ligne et 0m 035 aux suivantes. Lettres liées : 3e ligne, V et A; 4e ligne, A et V; 5e ligne, L et I. La pierre est brisée, à droite, à la partie inférieure; une cassure a de même emporté le commencement de la dernière ligne.

Grüter (d'après Scaliger) : copie en quatre lignes; l. 2, FILIA; l. 3, FECIT HOSTIIS; l. 4, ET. VALERIA. FLORA. — Sanloutius : omission de la première ligne et de la troisième; l. 6, VALERIA FL. — Chaudruc de Crazannes (copie dessinée), l. 4 : LERIA FL.

(*) Voir la livraison précédente, page 5.

« Lactora, in Vasconia, in foro ante aedes publicas quae restauratae sunt anno Domini 1592 » (Sanloutius). — « Adhuc apud eosdem Lactoratenses » (Grüter). — « Musée de Lectoure. Marbre trouvé dans cette ville vers 1540 » (Bladé).

Sanloutius, *Inscript. vet.* (Bibl. nat., fonds latin, n° 17575), f. 195. — Gruter, t. I, p. xxx. — *Manuscrit de Lectoure* (biblioth. municipale), folio 3. — *Manuscrit de Bordeaux*, n° 16. — Chaudruc de Crazannes, *Dissert. sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*, 1837, p. 139 (tirage à part, p. 21). — Masson, *Stat. de Lectoure*, p. [150]. — Cassassoles, *Notices hist. sur Lectoure*, p. 41. — Bladé, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 103.

M(atri) m(agnae). Valentina, Valentis f(ilia), tauropol(ium) f(ecit), hostis suis; [*e*]*t Valeria, fil(ia).*

« A la Grande Mère. Taurobole fait par Valentina, fille de Valens, de ses propres victimes, et par Valeria, sa fille. »

On peut remarquer qu'il n'est fait mention, ni du prêtre qui a prêté le concours de son ministère, ni des consuls qui se trouvaient en exercice. Il n'en paraît pas moins hors de doute, aussi bien par la forme du monument que par la formule employée, que ce taurobole se rapporte à la cérémonie publique de l'année 176.

Valentina a fourni les victimes de son sacrifice; elle semble n'avoir associé sa fille à son acte de dévouement qu'en la plaçant avec elle dans la fosse où coulait le sang du taureau.

Valeria, nom gentilice employé ici comme cognomen. Ni Valeria, ni sa mère Valentina, ni Valens son grand-père, n'étaient citoyens romains.

13

Autel de marbre avec base et couronnement jadis orné de deux rosaces, mais aujourd'hui mutilé à la partie supérieure, sans que la cassure ait emporté aucune lettre. La pierre a 0m 78, de haut et 0m 38 de large; les lettres ont 0m 04 à la première ligne, 0m 035 aux quatre suivantes, et 0m 017 à la dernière. Lettres liées : 3e ligne, v, a et r; 4e ligne, t et i, a et v, i et p. Le mot sacrvm est gravé sur le couron-

nement. Il n'y a aucun ornement sur les faces latérales de l'autel. L'inscription est entourée d'un cadre de moulures.

Grüter (d'après Scaliger) : S. M. M || SEVERA. QVARTI. FILIA || TAVROPOLIVM. FECIT. HOS || TIIS. SVIS.— Sanloutius : l. 3, QVR; points omis. — Chaudruc de Crazannes (copie dessinée), ligatures mal indiquées. — Bladé, l. 5, FECIT HOST.

« Lactora, in Vasconia, in foro ante aedes publicas quae restauratae sunt anno Domini 1592 » (Sanloutius). — « Apud Lactoratenses » (Grüter). — « Musée de Lectoure. Trouvé vers 1540 » (Bladé).

SANLOUTIUS, *Inscript. vet.* (Bibl. nat., fonds latin, n° 17575), f° 195. — GRUTER, t. I, p. XXX. — *Manuscrit de Lectoure* (biblioth. municipale), f° 9. — CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Dissert. sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*, 1837, p. 138 (tirage à part, p. 22). — MASSON, *Stat. de Lectoure*, p. [150]. — CASSASSOLES, *Notices hist. sur Lectoure*, p. 41. — BLADÉ, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 99. — A. LAVERGNE, *Revue de Gascogne*, t. XXIII, 1882, p. 503.

Sacrum M(atri) m(agnae). Severa, Quarti f(ilia), tauripol(ium) fecit ho(s)t(i)s suis.

« Autel à la Grande mère. Taurobole fait par Severa, fille de Quartus, de ses propres victimes. »

L'orthographe *tauripolium* est à signaler; *hot(i)s*, pour *hosti(i)s*, est une faute de gravure.

14

Autel de pierre, avec base et couronnement, ayant 0m 79 de haut sur 0m 34 de large. Les lettres, d'assez bonne forme, ont de 0m 04 à 0m 03. Lettres liées : 3e ligne, A et V; 4e ligne, I et R; 8e ligne, A et V. A la 3e ligne, l'I de TAVRI; à la 5e, le dernier O; à la 7e, l'A de FECERAT; le second A et l'I de CONSACRAVIT, sont en plus petit caractère. Les I des mots FIL et VIRES sont accentués. Il n'existe aucune représentation sur les faces latérales de l'autel. L'inscription est entourée d'un cadre de feuillages. Le couronnement était jadis orné de deux rosaces qu'une cassure de la pierre a fait disparaître à peu près complètement.

Sanloutius : l. 7, omission des trois lettres TVM. — Oihenart : l. 2, IVLLII F. II.; l. 3, VIR. ES. TAVR.; les ligatures sont omises.

Saumaise :

SEVERVS IVLII. F. L.
VIRES. TAVRI. QVO. PROPR. PER TAVROPOL. PVB. FAC. FECERAT. CONSECRAVIT

Grüter :

SEVERVS, IVLII. FIL. VIRES
TAVRI. QVO. PROPR. PER
TAVROPOL. PVB. FAC, FECERAT
CONSACRAVIT.

Chaudruc de Crazannes a omis, sur son dessin, l'I final de la troisième ligne, les points séparatifs et les accents. L'*Encyclopédie méthodique* n'a donné qu'une très mauvaise copie.

« Lactora, in Vasconia, in foro ante aedes publicas quae restauratae sunt anno Domini 1592 » (Sanloutius). — « Adhuc apud eosdem Lactoratenses » (Grüter). « Musée de Lectoure. Pierre du pays trouvée dans cette ville vers 1540 » (Bladé).

SANLOUTIUS, *Inscript. vet.* (Bibl. nat. fonds latin, n° 17575), f. 196. — SAUMAISE, *Historiae Augustae scriptores VI*, p. 180. — OIHENART, *Notitia utriusque Vasconiae*, p. 479. — CASAUBON, SAUMAISE et GRUTER, *Historiae Augustae scriptores VI*, Leyde, 1671, in-8, t. I, p. 805. — GRUTER, t. I, p. XXX. — VAN DALE, *De oraculis*, Amsterdam, 1683, in-12, p. 168 (d'après Grüter). — PITISCUS, *Lexicon*, t. III, p. 544 (d'après Grüter). — *Manuscrit de Lectoure* (biblioth. municipale), folio 1. — *Manuscrit de Bordeaux*, n° 5. — ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE, t. V, *Antiquités*, Paris, an II, in-4°, p. 555. — CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Dissertation sur le taurobole* (dans les *Mém. des Ant. de F.*, t. III, 2e série, 1837, p. 132). — MASSON, *Stat. de Lectoure*, p. [149]. — CASSASSOLES, *Notices hist. sur Lectoure*, p. 41. — BLADÉ, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 102. — ALLMER, *Revue épigr. du midi de la France*, t. III, 1891, p. 181.

Severus, Julli fil(ius), vires tauri quo propri(e) per tauropolium pub(lice) factum fecerat, consacravit.

« Severus, fils de Jullus, a consacré les *vires* du taureau sacrifié par lui, en particulier, dans la solennité du taurobole public. »

Chaudruc de Crazannes a proposé de traduire :

« Sévérus, fils de Jullus, ou de Julius, a consacré les forces du taureau après avoir accompli le taurobole qu'il avait reçu publiquement et lui-même (ou sans le ministère d'un prêtre). »

Le même auteur a cru de plus, — et son opinion est encore partagée de nos jours par beaucoup de personnes, — que les *vires* du taureau « étaient les organes sexuels, générateurs, de la victime. » Spon, Muratori, Orelli, de Vit, Preller, ont de même traduit le mot *vires* par « testicules » et supposé que cette partie de l'animal était consacrée et enfouie sous l'autel. Cependant, ainsi que l'a reconnu M. Camille Jullian (1), le simple récit de Prudence, que l'on a maintes fois rap-

(1) *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, p. 35.

porté, prouve surabondamment que les organes du taureau ne jouaient aucun rôle dans la célébration du culte de Cybèle.

D'autres auteurs, tels que de Boissieu (1) et Van Dale (2), voient dans le mot *vires* « l'ensemble des forces, » c'est-à-dire « le sang, les cornes et les parties génitales » du taureau. Van Dale donne même trois sens au mot *vires* : « *Vires conditae*, dit-il, *de testiculis capiendae sunt; vires exceptae in sanguine consistebant... De cornibus vires consecratas interpretari possemus.* »

D'après M. Camille Jullian, le mot *vires* aurait eu primitivement un sens abstrait; il désignait les forces régénératrices qui se trouvent dans le sang du taureau et que le baptême a, en quelque sorte, versées sur le fidèle. Ce mot, ajoute-t-il, a fini par prendre un sens concret et par s'appliquer au sang qui contenait ces forces et qui les communiquait (3). M. Camille Jullian pense qu'on pouvait transporter ce sang bénit, « comme on transportait l'eau du Jourdain. »

Tel n'est pas l'avis de M. Allmer qui, d'accord avec Saumaise, croit que les *vires* étaient les cornes, ou pour mieux dire l'ossature complète de la tête du taureau. Commentant une inscription de Lyon où il est dit qu'un certain Aemilius Carpus, sevir augustal et dendrophore de la colonie romaine de Lyon, a rapporté du Vatican les *vires* des victimes qu'il y avait sacrifiées pour la conservation d'Antonin le Pieux (4), M. Allmer s'exprime ainsi :

« Il est admis par le plus grand nombre des savants que les *vires* sont les parties sexuelles du taureau. Eût-on la preuve absolument certaine que tel est le sens de ce mot, il faudrait bien accepter, toute répugnante qu'elle est, cette bizarre interprétation; mais il n'en est nullement ainsi, et la vérité est qu'aucune certitude n'existe à cet égard. On se demande, en effet, comment les *vires*, si elles étaient réellement ce que veut l'explication généralement reçue, auraient pu être conservées, transportées au loin, comme de Rome à Lyon, par exemple, pour être ensuite exposées publiquement et offertes aux adorations des dévots? Ne fussent-elles pas, au contraire, tombées promptement en putréfaction, et n'eussent-elles pas dû être nécessairement enfouies au plus vite après le sacrifice? Comme nous, M. Camille Jullian, dans ses *Inscriptions de Bordeaux*, hésite à adopter l'explication du mot *vires* par « testi-

(1) *Inscriptions de Lyon*, p. 24.
(2) *De origine ac ritibus sacri taurobolii*, dissert. IX, Amsterdam, 1702, in-4°.
(3) *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. I, p. 35.
(4) « *L. Aemilius Carpus... vires excepit et a Vaticano transtulit, aram et bucranium suo inpendio consacravit.* »

cules, » et il remarque, avec raison, que Prudence, décrivant minutieusement la cérémonie du taurobole, parle seulement de l'égorgement du taureau à l'aide d'un long glaive avec lequel on lui ouvrait toute la poitrine. Et cependant, quel beau sujet aurait offert au poète chrétien, s'efforçant de discréditer et de ridiculiser les cérémonies païennes, cette sélection des testicules de la victime et le taurobolié recevant sur son visage, dans la bouche, sur sa poitrine, le flot de sang déversé par cette autre plaie largement béante ! C'est que, dans la cérémonie qu'il retrace, les testicules du taureau ne jouaient aucun rôle. Pour notre compte, nous persistons à penser que les *vires* étaient l'ossature de la tête du taureau et de la tête du bélier, avec leurs cornes; notre inscription, dans laquelle il est dit qu'Aemilius Carpus a consacré, à Lyon, le *bucranium*, fait voir, à l'évidence, que le bucrâne se trouvait compris dans les *vires* à lui remises par les quindécemvirs et rapportées de Rome. Il a conservé dans quelque temple de Lyon, vraisemblablement le temple municipal de Rome et d'Auguste, qu'il ne faut pas confondre, croyons-nous, avec le temple national du Confluent, le bucrâne, c'est-à-dire, aux termes mêmes de l'inscription, une partie des *vires*, et aura gardé par devers lui, à titre de glorieux trophée de son acte de dévotion et de dévouement à l'empereur et à la colonie de Lyon, l'autre partie de ces mêmes *vires* et la plus significative, c'est-à-dire les cornes du taureau et du bélier » (1).

« Comment concevoir, a dit encore ailleurs M. Allmer, qu'on pût consacrer dans un temple, comme trophée glorieux exposé en vue et en vénération à perpétuité, des objets dégoûtants et voués à une prompte putréfaction, tels que les parties génitales de l'animal ou plus ou moins de son sang renfermé sans doute dans des fioles? Il n'en est pas de même si l'on admet que les *vires* étaient les cornes, avec ou sans le bucrâne. Dorées et parées de bandelettes de laine à gros globules blancs ou de quelque autre couleur voyante, elles constituaient, dans le temple où elles étaient déposées, accompagnées sans doute du nom du donateur, un ornement non moins décoratif que durable. » (2)

Saumaise s'était contenté de dire que les *vires* étaient les cornes du taureau, « *nam tauri vires in cornibus* » (3).

L'opinion de M. Allmer paraît aussi avoir été celle de Grivaud de la Vincelle. « Lorsque le taureau avait été immolé, dit-il, et que le *tauroboliatus* avait reçu les marques de la vénération et de la sainte

(1) Allmer, *Musée de Lyon*, t. I, pp. 23-24.
(2) *Revue épigr. du midi de la France*, t. III, 1891, p. 82.
(3) Casaubon, *Historiae Augustae*, t. I, p. 805.

horreur qu'il inspirait aux assistants, on enlevait les cornes de la victime, et quelquefois toute la tête, dépouillée de la chair et de la peau, pour les consacrer aux dieux ou les ensevelir dans le sein de la terre, au lieu même où le sacrifice avait été offert » (1).

Dans la *Revue de Gascogne*, M. Adrien Lavergne a émis l'idée, il y a quelques années, que par les mots *vires excipere*, que l'on trouve quelquefois dans les inscriptions tauroboliques, il fallait entendre la pluie de sang que le taurobolié recevait dans la fosse. C'était reconnaître par cela même, que les *vires* étaient le sang. « Quand il est versé, a dit M. Lavergne, les forces de la victime diminuent à mesure qu'il s'écoule, et le taurobolique semble recevoir, avec le sang, les forces elles-mêmes. Les formules *vires excipere* et *taurobolium accipere* sont donc absolument équivalentes » (2). Une objection peut être faite à cette théorie : Que ce fussent le sang ou les cornes, les *vires* n'en étaient pas moins une chose que l'on consacrait, ainsi que le prouvent plusieurs inscriptions. Il fallait, par conséquent, que les *vires* fussent recueillies. A mon avis, *vires excipere* signifie donc recueillir ou recevoir les forces, non pas au figuré mais réellement; le devot les *consacrait* ensuite, c'est-à-dire les déposait solennellement dans un temple dont elles devenaient un ornement et un ex-voto. Or, s'il est facile d'admettre que les cornes aient pu jouer ce rôle, il l'est beaucoup moins de supposer que le sang ou les testicules en aient fait autant. Je crois donc, avec M. Allmer, que les *vires* étaient uniquement l'ossature de la tête de l'animal sacrifié.

A défaut d'autres mérites, cette hypothèse aurait du moins pour elle d'enlever tout caractère répugnant à la cérémonie de la consécration des *vires*.

A la quatrième ligne de l'inscription de Lectoure, Chaudruc de Crazannes restitue *quo(d) proprie*, « formule usitée, dit-il, pour indiquer que le sacrifice avait été fait sans prêtre ». Le même auteur croit enfin que le personnage dont il est question à la seconde ligne s'est appelé *Severus*, comme celui de la première, et qu'il faut comprendre : *Severus, Julli* (ou *Jullii*) *Severi filius*. Ce sont là deux erreurs qu'il me suffira de signaler, mais j'en profiterai pour faire remarquer que Severus ne semble pas avoir possédé le droit de cité.

Faute de tout indice chronologique, on ne saurait dire si le taurobole public auquel participa Severus est celui de l'année 176 pour la

(1) Grivaud de la Vincelle, *Monuments antiques*, p. 107.
(2) *Revue de Gascogne*, t. XXIII, 1882, p. 507.

conservation de Marc-Aurèle ou celui de l'année 241, dont je parlerai plus loin, pour la conservation de Gordien-le-Pieux. Cependant, la formule *tauropolium facere* employée de préférence à celle *tauropolium accipere* paraît trancher la question au profit de l'année 176. La forme même des lettres, les accents, l'élégante décoration de l'autel, sont, de plus, autant d'arguments qui militent pour cette année.

Consacravit pour *consecravit* n'est pas plus une faute qu'une erreur de gravure. Les deux formes de ce verbe étaient concurremment employées.

15

Autel de marbre, avec base et couronnement sans rosaces ayant 0m 85 de haut sur 0m 39 de large. Un glaive à lame droite a été sculpté sur chaque face latérale; celui de gauche est à peu près complètement effacé. Les lettres, de très bonne forme, ont 0m 05. L'A de

VIATOR, le premier I de SABINI, l'I de FIL, celui de VIRES, l'O de QVO, le premier E de FECERAT et le dernier A de CONSACRAVIT, sont accentués. L'I de TAVRI, l'E de PROPRIE et le T de FACT sont en plus petit caractère. Lettres liées : l'I et le T de la dernière ligne.

Sanloutius : l. 8, CONSECRAVIT; — Grüter : copie en cinq lignes; l. 4, FECIT; points mal placés. — Tous les accents omis par les différents éditeurs, sauf M. Allmer.

« Lactora, in Vasconia, in foro ante aedes publicas quae restauratae sunt anno Domini 1592 » (Sanloutius). — « Apud Lactoratenses » (Grüter). — « Musée de Lectoure. Marbre trouvé dans cette ville vers 1540 » (Bladé).

SANLOUTIUS, *Inscript. vet.*, (Bibl. nat., fonds latin, n° 17575) f. 196. — GRUTER, t. I, p. XXX. — *Manuscrit de Lectoure* (biblioth. municipale), folio 6. — *Manuscrit de Bordeaux*, n° 8. — CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Dissert. sur le taurobole* dans *Mém. Ant. F.* 1837, p. 142 (tirage à part, p. 14). — BLADÉ, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 103. — A. LAVERGNE, *Revue de Gascogne*, t. XXIII, 1882, p. 501. — HIRSCHFELD, *Gallische Studien*, 3e fascicule, p. 31. — ALLMER, *Rev. épigr. du midi de la France*, t. III, 1891, p. 66.

Viator, Sabini fil(ius), vires tauri quo proprie per tauropolium publice factum, fecerat, consacravit.

« Viator, fils de Sabinus, a consacré les *vires* du taureau sacrifié par lui, en particulier, dans la solennité du taurobole public. »

Je ne puis que répéter, à propos de ce texte, ce que j'ai déjà dit du précédent. La formule *tauropolium facere*, dont on s'est servi de préférence à celle *tauropolium accipere*, les accents, la forme des lettres, l'ornementation de l'autel, témoignent en faveur du taurobole public de l'année 176.

Dans ses *Gallische Studien*, M. Hirschfeld a rapproché cette inscription d'une épitaphe trouvée à Mane, près de Forcalquier, dans laquelle il est question d'un *Viator, Sabini filius* (1). Il pense que l'inscription taurobolique et l'épitaphe se rapportent aux mêmes individus, et il n'est pas éloigné de croire qu'il y avait un étroit rapport entre les deux grands centres tauroboliques de la Gaule, Lectoure et Die.

* * *

De tout ce qui précède, on peut conclure qu'une grande manifestation religieuse eut lieu à Lectoure, le 18 octobre 176, pour la conservation de l'empereur et de la famille impériale. Les onze inscriptions qui

(1) *C. I. L.* t. XII, n° 1516.

nous en ont transmis le souvenir peuvent être résumées dans le tableau que voici :

1. *Pro salute et incolumitate domus divinae, respublica Lactoratium taurobolium fecit.* Sans noms de prêtres.

2. *Pompeia Philumene, quae prima Lactorae, Matri deum, taurobolium fecit.* Sans noms de prêtres.

3. *Antonia Prima, sacrum Matri magnae, taurobolium fecit, hostiis suis, sacerdotibus Zminthio et Pacio.*

4. *Aurelia Oppidiana, sacrum Matri, taurobolium fecit, hostiis suis.* Mêmes prêtres.

5. *Julia Valentina et Hygia, Matri deum, taurobolium fecerunt, sacerdote Zminthio.*

6. *Aelia Nice, sacrum Matri magnae, taurobolium fecit, hostiis suis.* Même prêtre.

7. *Marciana, sacrum Matri magnae, taurobolium fecit, hostiis suis.* Même prêtre.

8. *Valentina et Valeria, Matri magnae, taurobolium fecerunt, hostiis suis.* Sans noms de prêtres.

9. *Severa, sacrum Matri magnae, taurobolium fecit, hostiis suis.* Sans noms de prêtres.

10. *Severus, vires tauri quo proprie per taurobolium publice factum fecerat, consacravit.* Sans noms de prêtres.

11. *Viator, vires tauri quo proprie per taurobolium publice factum fecerat consacravit.* Sans noms de prêtres.

Sauf les deux derniers, tous les tauroboles ont été reçus par des femmes. Je reviendrai plus loin sur cette particularité.

« Au commencement de 176, année à laquelle se rapportent les seconds consulats de T. Vitrasius Pollio et de M. Flavius Aper, Marc-Aurèle était en Asie. Il y était allé dans les derniers mois de l'année précédente pour combattre la révolte d'Avidius Cassius, gouverneur de Syrie, qui, sur le bruit faussement répandu de sa mort, s'était fait proclamer par les légions placées sous son commandement, et avait été reconnu sans opposition par toutes les provinces d'Orient. On sait que Cassius ayant été tué par un de ses officiers, dès avant l'arrivée de l'Empereur, la sédition se trouva ainsi éteinte à son début. Ces divers événements expliquent très bien les craintes qu'on put concevoir pour les jours de Marc-Aurèle, et l'extrême joie qu'on dut ressentir de le savoir échappé au péril, et nous révèlent peut-être le motif [de la solennité taurobolique de Lectoure].

» Une autre circonstance, qui appartient également à l'an 176, put

fournir aussi une occasion très naturelle de remercier les dieux de sa conservation. De Syrie, Marc-Aurèle avait passé en Egypte, et de là à Athènes. En revenant par mer, de Grèce en Italie, il fut assailli par une tempête furieuse qui faillit briser ses vaisseaux (Capitolin, *M. Ant.*, 27) » (1).

La manifestation taurobolique de Lectoure ne fut pas du reste un acte isolé. On connaît deux inscriptions d'Aoste, l'une et l'autre datées de l'année 176, qui rappellent des embellissements faits à un temple, par un décurion de Vienne, pour la conservation de Marc-Aurèle (2), et cette coïncidence me paraît être, non pas l'effet du hasard, mais l'indice certain que des prières publiques furent dites, sur tout l'Empire, pour remercier les dieux d'avoir protégé l'Empereur.

2° — Taurobole public du 24 mars 239.

16

Autel de marbre, avec base et couronnement, légèrement mutilé à

la partie supérieure. Largeur, 0m 35; hauteur, 0m 90. Lettres de 0m 04 à la première ligne et de 0m 03 aux suivantes. Sur les faces

(1) Allmer, *Inscript. de Vienne*, t. I, p. 68. Cf. également Noël des Vergers, *Essai sur Marc-Aurèle*, Paris, 1860, in-8°, pp. 95 et suiv.
(2) C. I. L., t. XII, n°s 2391 et 2392.

latérales, à droite, une patère; à gauche, un *guttus*. Lettres liées, ligne 9 : O et R, D et I dans le mot GORDIANO; ligne 10 : E et T, A et V; l'I du mot AVIOLA est placé dans le V; l'O du mot COS est en plus petit caractère. Points triangulaires. Le couronnement était orné de deux rosaces.

Sanloutius, l. 2 : VALER; l. 3, SSCE; l. 6, APRILIS; l. 10, TAVOLA; la première ligne et la plupart des points sont omis. — Grüter copie en sept lignes : S. M. D. || VAL. GEMINA. VIRES || EXSCEPIT. EVTYCHETIS || IIII. KAL. APRIL. SACERDOTE || TRAIANIO. NONDINIO || DNO. NRO. GORDIANO || ET. AVIOLA. COSS. — Chaudruc de Crazannes, l. 1 : SMM; le reste est à peu près exact.

« Apud Lactoratenses » (Grüter). — « Musée de Lectoure. Marbre découvert dans cette ville vers 1540 » (Bladé).

SANLOUTIUS, *Inscript. vet.* (Bibl. nat., fonds latin, n° 17575), f. 196. — GRUTER, t. I, p. XXX. — *Manuscrit de Bordeaux*, n° 7. — CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Dissertation sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*, 1837, p. 137 (tirage à part, p. 14). — MASSON, *Statist. de Lectoure*, p. [150]. — CASSASSOLES, *Notices hist. sur Lectoure*, p. 42. — *Manuscrit de Lectoure*, f. 6. — BLADÉ, *Epigr. antique de la Gascogne*, p. 104. — A. LAVERGNE, *Revue de Gascogne*, t. XXIII, 1882, p. 504.

S(acrum) M(atri) d(eum). Valeria Gemina vires escepit Eutychetis, VIIII kal(endas) april(es), sacerdote Traianio Nundinio, d(omino) n(ostro) Gordiano et Aviola co(n)s(ulibus).

« Autel à la Mère des dieux. Valeria Gemina a reçu les *vires* (du taureau) d'Eutychés (sacrifié) le neuvième jour des calendes d'avril (24 mars), par le ministère du prêtre Trajanius Nundinius, sous le consulat de notre maître Gordien et d'Aviola. »

Le consulat de l'empereur Gordien-le-Pieux et de Manius Acilius Aviola répond à l'année 239 (1).

Vraisemblablement, il faut entendre par ce texte, d'une rédaction trop concise, qu'un dévot appelé Eutychés a fourni un taureau lui appartenant pour le sacrifice offert le 9 des calendes d'avril de l'année du consulat de Gordien et d'Aviola et que, pour des raisons qui échappent, ce n'est pas à lui, mais à Valeria Gemina que les *vires* ou cornes de la victime furent remises pour être consacrées. Peut-être Valeria

(1) Klein, *Fasti consulares*, p. 102.

Gemina avait-elle rempli le rôle de tauroboliée, c'est-à-dire avait-elle reçu le sang du taureau au moment de l'immolation. Peut-être aussi existait-il un lien quelconque de parenté entre Valeria et Eutychés, et celui-ci n'avait-il trouvé de meilleur moyen, pour associer celle-là à son acte de dévotion, que de lui faire consacrer les *vires* de la victime ?

Il y a là un point qu'il ne me paraît pas facile d'élucider.

Barry s'est contenté de dire que le mot *Eutyches* était « le nom mystique » du taureau, ce qui est tout à fait impossible (1).

Escepit, pour *excepit*, n'est pas autre chose qu'une orthographe fautive, résultant peut-être d'une prononciation locale défectueuse. On a d'autres exemples du remplacement de l'x par un s dans le groupe de lettres xc (2).

Valeria Gemina, qui s'est contentée, en 239, de consacrer les *vires* d'une victime offerte par autrui, reparaît, deux ans plus tard, dans une autre solennité publique, et le 8 décembre 241 reçoit un taurobole fait de ses propres victimes.

Nous la retrouverons plus loin, dans l'inscription n° 21.

3° — *Taurobole public du 8 décembre 241.*

17

Autel de marbre, avec base et couronnement, ayant 0m 91 de haut sur 0m 47 de large. Les lettres ont 0m 027 aux douze premières lignes, 0m 02 aux quatre suivantes. Sur les faces latérales, on remarque, à droite, une patère; à gauche, une tête de taureau en partie effacée. Lettres liées : 1re ligne, M et P; 2e ligne, N et T, N et I; 3e ligne, N et I, I et L, cette dernière lettre est rétrograde, faute de place; 9e ligne, V et M, par deux barres verticales placées de chaque côté et à demi-distance des traits obliques formant le V; 12e ligne, M et P, E et I, A et N, dans le mot POMPEIANO, l'o final est, en outre, placé dans l'N; dernière ligne, N et I, dans le mot TRAIANO; D et I, N et I, dans le mot NVNDINIO. En

(1) *Bullet. de la Soc. arch. du midi de la France*, 1878, p. 14, note 1 (1re colonne).

(2) *C. I. L.*, t. VIII, n° 2482, etc.

plus petit caractère : 4e ligne, un v; 6e ligne, l'ı final; 7e et 8e lignes un o; 12e ligne, le second o de POMPEIANO, l'o de COS.

Les copies de Du Choul, Sanloutius (d'après Scaliger) et le P. Sirmond sont fautives à chaque ligne. — Chaudruc de Crazannes : ligatures non indiquées.

« Et en la dicte ville de Lectore, en vn petit temple ruiné de sainct Thomas, se voit en vne colonne, qui soustient l'autel, l'épitaphe cy apres mis : par lequel est cogneu, que l'ordre des Decurions (que nous pourrons appeller Escheuins) feit pour la santé de Gordian l'Empereur, et de Sabina Tranquillina sa femme, et pour l'estat de la cité de Lectore, le sacrifice, nommé *Tauropolium,* à la Mère des Dieux » (Du Choul. — « Lactora, in Vasconia, in foro ante aedes publicas quae restauratae sunt anno Domini 1592 » (Sanloutius). — « Apud Lacto-

ratenses » (Grüter). — « Musée de Lectoure. Trouvé dans cette ville vers 1540 » (Bladé).

Du Choul, *Discours de la religion des anciens romains*, édit. de 1556, p. 87, et édit. de 1581, p. 96. — Sanloutius, *Inscript. vet.* (Bibl. nat., fonds latin, n° 17575), f. 196.— Le P. Sirmond, *Inscript. antiquae* (Bibl. nat., fonds latin, n° 9695), f. 3, n° 34. — Gruter, t. I, p. xxx. — Cellarius, *Notitia orbis antiqui*, p. 116. — *Manuscrit de Bordeaux*, n° 12. — Van Dale, *De oraculis*, Amsterdam, 1683, in-12, p. 169. — *Manuscrit de Lectoure*, f. 2. — Chaudruc de Crazannes, *Dissert. sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*, 1837, p. 143 (tirage à part, p. 25). — Masson, *Statist. de Lectoure*, p. [149]. — Cassassoles, *Notices hist. sur Lectoure*, p. 42.— Bladé, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 105. — A. Lavergne, *Revue de Gascogne*, t. xxiii, 1882, p. 505. — Hubner, *Exempla scripturae epigraphicae*, p. 209, n° 605.

Pro salute imp(eratoris) M(arci) Antoni(i) Gordiani, pii, fel(icis), Aug(usti) et Sabiniae Tranquillinae Aug(ustae) totiusq(ue) domus divinae proq(ue) statu civitat(is) Lactor(atium) tauropolium fecit ordo Lact(oratium), d(omino) n(ostro) Gordiano Aug(usto) II et Pompeiano co(n)s(ulibus), VI idus dec(embres), curantib(us) M(arco) Erotio Festo et M(arco) Carinio Caro, sacerd(ote) Traianio Nundinio.

« Pour la conservation de l'empereur Marcus Antonius Gordien, pieux, heureux, Auguste et de Sabinia Tranquillina Augusta, et de toute la maison divine, et pour la prospérité de la cité des *Lactorates*, l'*ordo* des *Lactorates* a fait un taurobole sous le consulat de notre maître Gordien, consul pour la seconde fois, et de Pompeianus, le 6 des ides de décembre (8 décembre), par les soins de Marcus Erotius Festus et de Marcus Carinius Carus et par le ministère du prêtre Trajanius Nundinius. »

Le consulat de Gordien le Pieux et de Pompeianus correspond à l'année 241 (1). En cette même année, Gordien le Pieux se maria avec Furia Sabinia Tranquillina, dont le père, Timesithée, avait été procurateur de la province d'Aquitaine, à laquelle appartenait le district de Lectoure (2), et c'est sans doute à l'occasion de ce mariage que les *Lactorates* firent le taurobole dont il est ici question.

(1) Klein, *Fasti consulares*, p. 103.
(2) Cf. Allmer, *Musée de Lyon*, t. I, p. 168.

Erotius et *Carinius* étaient probablement les deux premiers magistrats de l'*ordo* ou conseil municipal. Le prêtre Trajanius Nundinius nous est déjà connu par le taurobole précédent.

Chaudruc de Crazannes rappelle que ce fut sous le consulat de Gordien III et de Pompeianus, en l'an de Rome 994, que commença la guerre contre les Parthes, et il suppose que le taurobole de l'*ordo* des *Lactorates* fut accompli à l'occasion de cet événement. Je viens de dire ce que je croyais à ce sujet. Le même auteur pense, de plus, en se basant sur ce que de très nombreux tauroboles sont datés du même jour, et ont été faits par le ministère d'un même prêtre, que tous les tauroboliés, malgré la présence de la formule *hostiis suis* sur les inscriptions qui leur sont particulières, n'avaient pas fourni de victimes, mais avaient simplement participé au taurobole public. Cette opinion ne me paraît pas fondée. Il n'est pas dit, d'ailleurs, que tous les taureaux devaient être sacrifiés en même temps, et, pour être fatigante, la mise à mort de plusieurs animaux n'était pas au-dessus des forces d'un seul prêtre.

Grüter a donné, d'après Scaliger, une autre inscription taurobolique de Lectoure, qui serait ainsi conçue et aurait disparu lors de la démolition de l'église Saint-Thomas (1) :

PRO. SALVTE. IMP. ANTONINI. GORDIANI
PII. FEL. AVG. TOTIVSQVE. DOMVS. DIVINAE
PROQUE. STATV. CIVIT. LACTOR. TAV
ROPOLIVM. FECIT. ORDO. LACT. D. N
GORDIANO. II. ET. POMPEIANO. COS
VI. ID. DEC. CVRANTIB. M. EROTIO
ET. FESTO. CANINIO. SACERD.

Chaudruc de Crazannes y voit une réplique de l'inscription précédente, mais il est bien évident que les deux inscriptions n'en font qu'une.

Le prêtre *Traianius Nundinius*, qui a déjà fourni son ministère en l'année 239, se retrouve ici, sans qu'il paraisse avoir été plus secondé que dans le taurobole précédent. Nous le rencontrerons encore — et toujours seul — dans les huit tauroboles qui vont suivre.

(*A suivre.*) ESPÉRANDIEU.

(1) « *Apud eosdem* (*Lactoratenses*), *in templo D. Thomae* » (Grüter, t. I, p. XXIX).

DOCUMENTS INÉDITS.

Une Lettre de Du Bartas

Quand je publiai, en 1863, une *Lettre inédite de Saluste Du Bartas à Henri IV* (1), je ne manquai pas de rappeler que les auteurs de la *France protestante* n'avaient pas retrouvé à la Bibliothèque nationale, dans le volume 712 de la collection Dupuy, les lettres de notre poète par eux vues et notées autrefois, et je déplorai avec eux la disparition d'aussi précieux documents, ajoutant avec une douloureuse indignation : « Combien il est regrettable que MM. Haag n'aient pas pris copie de ces lettres avant que la main sacrilège d'un infâme voleur les arrachât de l'asile où elles étaient gardées depuis si longtemps ! » Près de trente années nous séparent de l'époque où j'exhalai ces plaintes et je ne m'étais pas consolé de la perte des pages intimes, peut-être révélatrices, écrites par un homme sur lequel il nous reste encore tant à apprendre (2). On juge de la joyeuse surprise que j'éprouvai

(1) *Revue d'Aquitaine*, livraison de novembre, et tirage à part (Agen, 1864).

(2) Malgré tout ce qui a été publié sur Du Bartas dans la *Revue d'Aquitaine* et surtout dans la *Revue de Gascogne*, ainsi que dans divers ouvrages gros ou petits, je ne me résigne pas à ne pas voir paraître le résultat des recherches d'un très distingué professeur du Petit-Séminaire d'Auch, lequel avait choisi la vie et l'œuvre de l'Ennius gascon pour sujet d'une thèse de doctorat ès-lettres. Si le projet de thèse est abandonné, que du moins le savant critique fasse profiter notre Revue de tout ce qu'il a pu recueillir de documents et d'observations. A cette mise en demeure d'un curieux dont la sympathie justifie l'indiscrétion, je joindrai une autre sommation — très respectueuse, mais très pressante — adressée à notre cher vice-président. Quand la Société historique de Gascogne donna un si cordial et si brillant banquet à sa sœur la Société archéologique de Montauban, j'eus une double bonne fortune : j'étais placé entre deux très aimables causeurs, M. le marquis de Castelbajac et M. A. Lavergne. Je prêtais une oreille charmée tantôt à ce qu'un de mes voisins me disait des papiers des ducs d'Epernon conservés dans son beau château de Caumont, tantôt à ce que mon autre voisin me racontait de ses fructueuses promenades au milieu et autour de cette forêt touffue — et (avouons-le !) quelque peu embroussaillée — que l'on appelle la *Semaine*. Je voudrais que l'excellent et trop modeste chercheur cousignât ici ses impressions de voyage littéraires. Je suis sûr que l'on aurait fort à profiter de ses pénétrantes études.

en trouvant dans l'*Inventaire des manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale* (1875 à 1891) que M. Léopold Delisle vient de publier (1), l'indication suivante (au chapitre des *réintégrations*) : « Entre autres pièces dont nous sommes ainsi rentrés en possession, on peut citer... dans les correspondances de la collection Dupuy... une lettre de Du Bartas à Dupuy. » Une lettre ! On n'avait donc pas rendu à la Bibliothèque le trésor tout entier qui lui avait été enlevé, puisque les frères Haag mentionnent formellement plusieurs lettres ? Mais, tout en déplorant que la restitution fût incomplète, je me disais qu'étant donné l'infiniment petit nombre des débris venus jusqu'à nous de la correspondance du poète, une lettre de plus, c'est déjà beaucoup. N'est-ce pas l'extrême rareté des diamants qui leur prête tant de valeur ? La bonne nouvelle annoncée par l'éminent paléographe prit tout de suite à mes yeux les proportions d'un important événement littéraire. Ma curiosité, ma convoitise s'allumèrent. Brûlé de ce feu si ardent, j'écrivis à celui-là même qui m'avait révélé l'existence du document tentateur, le priant de m'en procurer une copie. M. Delisle est un de ces amis dont on ne saurait jamais assez bénir l'obligeance empressée; il m'envoya courrier par courrier, transcrite de sa propre main, la lettre que l'on va lire et qui, si ma vieille affection pour Du Bartas ne m'abuse (2), est tournée de façon à nous faire désirer plus vive-

(1) Paris, Champion, 1891, grand in-8° de près de mille pages. Quoique si considérable, l'ouvrage paraitra trop court à tous les curieux, tant il est intéressant. Pour moi, je l'ai lu avec cette sorte de fièvre agréable qui m'agitait, quand dans ma quinzième année, je dévorais le fruit *défendu* sous la forme d'un roman de George Sand ou d'Alexandre Dumas.

(2) Cette affection ne m'a pas empêché de trouver fort spirituelles les *épigrammes* d'un récent historien de la littérature française, M. A. Gazier, professeur en Sorbonne, contre ce « Ronsard de province imitant surtout les ridicules du maître. » Le savant critique est un peu dur pour nos auteurs gascons : s'il juge Du Bartas « absolument illisible, » il juge Du Pleix « indigeste. » Passe encore pour Du Pleix ! Mais je résiste pour Du Bartas, et puisque M. Gazier l'accuse d'*exagérer encore les exagérations* de Ronsard, j'accuserai M. Gazier d'*exagérer encore les exagérations* de Demogeot.

ment que jamais la découverte d'autres pages en prose de l'auteur de la *Semaine*.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

A Monsieur Monsieur Du Pui conseiller du Roy en la chambre de justice de Guiene A Perigueus (1).

Monsieur, j'honore tellement vostre doctrine et vertu que je ne voudroy laisser escouler aucune occasion sans vous rendre tesmoignage du service que je vous ay voué. Ceste ci donques sera pour vous suplier me faire cest honeur de m'entretenir en voz graces. Je vous fairois part de ce qui se passe par deça si je n'estois asseuré de la suffisance du sieur de la Bergerie (2) escuier en la grand' escurie du roy de Navarre (3) qui (*sic*) [a] un procès en vostre Court; et d'autant qu'outre les belles parties qui sont en luy il m'oblige infiniment par le soin extresme qu'il a d'un mien beau frère qui est page ceans, je vous prie, Monsieur, tenir soigneusement la main à la conservation de son bon droit.

De Pau, ce XXI *septembre* [mot biffé] fevrier.

Vostre humble serviteur,

DU BARTAS (4).

(1) Sur Claude Du Puy, le grand lettré qui fut en relation avec les principaux érudits de son temps, voir (*passim*) les *Lettres françaises de Joseph Scaliger* (Agen, 1881).

(2) Quel dommage que Du Bartas ait été aussi assuré de la suffisance du porteur de sa lettre de recommandation! Nous perdons à cela un récit (qui aurait été sans doute bien curieux) des événements dont le poète était témoin dans la capitale du Béarn.

(3) Sur le sieur de La Bergerie, « intendant des écuries du roi de Navarre, » voir le *Recueil des lettres missives de Henri IV*, tome I, p. 367.

(4) La lettre reconquise occupe les fol. 200 et 201 du vol. 712. Au dos de cette lettre, Claude Du Puy a mis cette inscription : « *Salusto s' Du Bartas.* » Le millésime doit être 1584, la chambre de justice ayant commencé à siéger à Périgueux dans l'été de 1583. Voir *Lettres françaises de J. Scaliger*, p. 147.

BIBLIOGRAPHIE

I

ENCORE UN ÉVÊQUE D'AGEN INCONNU JUSQU'A NOS JOURS. Note critique sur le premier concile de Clichy (628), par Mgr HÉBRARD, protonotaire apostolique, vicaire général. — *Agen, impr. veuve Lamy,* 1891, in-8°, 40 p. [Extr. du *Recueil des travaux de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen,* 1891].

Il y a quelques années, j'ai parlé dans cette *Revue* d'un très intéressant ouvrage de Mgr Hébrard, intitulé : *Un ancien évêque d'Agen inconnu jusqu'à nos jours;* et j'en ai extrait la liste des évêques de notre province qui assistèrent au concile de Paris en 615 (1). La nouvelle publication peut être considérée comme la suite de celle de 1884, et je souhaite que la série soit continuée, afin que nous ayons quelques clartés de plus sur les temps mérovingiens et carlovingiens encore si obscurs (2).

L'ouvrage de Mgr Hébrard est très digne d'éloges et on doit le remercier d'avoir fort amplement traité toutes les questions générales qui peuvent être soulevées à l'occasion de ce concile. Il me permettra cependant une petite observation sur la date. Le texte porte, en effet : *Sub die V kal. Octob. anno XLIII reg. Dom. nostri Holtharii;* or, d'après la chronologie adoptée par M. Guizot dans sa traduction de Frédegaire, d'après le *Gallia christ.* (1716, I, col. 970), la 43e année du règne de Clotaire II correspond à l'année 626 et non à l'année 628.

Mettons à profit pour notre province le document que Mgr Hébrard a fait connaître. Deux de nos évêques seulement ont assisté au 1er concile de Clichy, dont ils ont signé les actes dans la forme suivante :

Ex. civ. Elosa Senotus episc.
Ex. civ. Auscius Audericus episc.

(1) *Rev. de Gasc.*, XXV (1884), p. 457.

(2) Dans cet ordre d'investigations, M. l'abbé Dubarat a signalé ici même, le mois dernier, une source précieuse : pour bien connaître l'Aquitaine primitive, a-t-il dit, surtout au point de vue religieux, il est nécessaire de consulter les conciles d'Espagne (voir ci-dessus, p. 44).

Ces deux prélats sont connus par d'autres documents; il n'en est pas moins important de noter qu'après avoir assisté tous deux l'année précédente au concile de Reims (625), ils assistèrent à celui de Clichy en 626.

D'après Frédegaire (§ 54), l'évêque d'Eauze qu'il nomme *Sidocus* fut en cette même année 626 envoyé en exil avec son père Pallade; tous deux étaient accusés d'avoir trempé dans une rébellion de Gascons. Ce dut être peu de temps après le concile de Clichy, qui fut signé à la fin de septembre.

Auderic, évêque d'Auch, qu'un vieux catalogue de nos prélats appelle *Auditius*, est peut-être *saint Ausit*, dont le tombeau se voyait encore, il y a peu d'années, dans la très remarquable église romane de Croute, selon le témoignage du chanoine Monlezun (1).

II

Le P. Guevarre et la fondation de l'hôpital général d'Auch, par Charles Joret. — *Toulouse, Edouard Privat*, 1890, in-8°, 11 p. [Extr. des *Annales du Midi*, t. II, 1890, p. 81-94].

M. Charles Joret, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, a publié dans les *Annales du Midi* (I, 1889) : *Le P. Guevarre et les bureaux de charité au XVIIe siècle*. Grâce à une communication de M. Parfouru, cette publication a eu un post-scriptum qui nous intéresse particulièrement, parce qu'il raconte la fondation de l'hôpital général Saint-Augustin d'Auch. Je vais résumer cet écrit.

Par testament du 7 avril 1712, Mgr de Maupeou, archevêque d'Auch, légua 170,000 livres pour être employées en œuvres pies dans tous les lieux où il avait des bénéfices. Ce prélat étant mort deux mois après (12 juin), les exécuteurs testamentaires décidèrent d'employer sur ce legs 63,000 livres pour établir un hôpital général à Auch. On appela le grand organisateur de ce genre d'établissements, le P. Guevarre. Ce jésuite arriva à Auch le 12 octobre 1712 et y demeura jusqu'au 10 avril 1713, donnant tous ses soins et tout son zèle à l'installation et à l'organisation de l'établissement.

(1) *Hist. de la Gascogne*, I, p. 225. L'abbé Monlezun, né à Aignan, à quelques kilomètres de Croute, pourrait bien avoir vu dans sa jeunesse le sarcophage du saint évêque.

L'histoire de la fondation de cet hôpital serait incomplète, si au récit de M. Joret et aux documents qui l'accompagnent on n'ajoutait les renseignements fournis par un petit livret qu'a bien voulu me communiquer M. le marquis de Galard-Magnas, dont la riche bibliothèque est si libéralement ouverte aux travailleurs : LETTRES PATENTES DU ROY PORTANT CONFIRMATION D'ÉTABLISSEMENT DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL SAINT-AUGUSTIN DE LA VILLE D'AUCH, avec deux délibérations du corps de ladite ville concernant ledit établissement. — *A Auch, de l'imprimerie de Jean Duprat, imprimeur et libraire à la Place neuve*, MDCCXIV, in-8°, 43 p.

A. LAVERGNE.

*
* *

ANNUAIRE DU PETIT-SÉMINAIRE DE SAINT-PÉ. 18e année (1892). *Bagnères, Péré*. In-18 de 467 p. 1 fr. 50. (Abonnement de cinq ans : 7 fr.)

Cette fois-ci au moins on n'accusera pas la *Revue* de servir froid et d'attendre la fin de l'année pour annoncer les almanachs nouveaux. A peine reçu, l'Annuaire de Saint-Pé a été dévoré d'un bout à l'autre, et à peine lu j'ai hâte d'en dire mes impressions. Il est vrai que, par ailleurs, la Bigorre peut nous reprocher bien des retards, fâcheux pour tout le monde. Mais, sans faire valoir nos excuses (nous en avons !), je puis donner des nouvelles rassurantes. Notre public a fait le meilleur accueil — et ce n'était certes que justice — aux courriers historiques des Basses-Pyrénées et des Landes, inaugurés ici depuis peu. Eh bien ! on ne tardera pas d'y voir aussi un « courrier des Hautes-Pyrénées » rédigé avec non moins de talent et de compétence : à lui naturellement de faire connaître les dernières publications historiques de cette contrée, par exemple la belle *Monographie d'Adé* et celle du *Cloître de Saint-Sever de Rustan*. Quant au travail capital de MM. de Cardaillac et Rosapelly sur *la Cité de Bigorre*, l'archéologue qui a bien voulu s'engager à ce sujet, tiendra parole et nos lecteurs n'auront rien perdu pour attendre. Je voudrais en dire autant des derniers fascicules bigorrais de nos *Archives historiques de Gascogne;* mais, bien ou mal, je serai bientôt en règle avec elles, d'autant plus qu'un nouveau fascicule, et des plus importants, va me mettre en demeure, ces jours-ci, à l'égard de cette publication qui honore si hautement notre pays.

L'*Annuaire de Saint-Pé* reste pour moi comme un vieil ami, que je suis heureux d'accueillir personnellement au début de chaque année. Tout m'y plaît, encore bien que, dans notre périodique sévèrement voué au passé, je ne puisse tout analyser, ni même tout indiquer. Je tiens à dire pourtant, avant d'arriver à l'histoire proprement dite, que la parémiologie mensuelle est remplacée cette fois par des « pensées de Louis Veuillot ». L'hôte reconnaissant du Petit-Séminaire est toujours à sa place dans la sainte maison, et, en lisant les maximes édifiantes qu'elle lui emprunte sur toutes les vertus chrétiennes, il pourrait, comme il le faisait jadis en écrivant à feu l'abbé Charbonnel à propos d'un volume entier de *Pensées* extraites de ses œuvres, s'étonner encore d'avoir touché à tant de sujets, — ajoutons : avec tant de sens et de verve. — Parmi les nombreux articles relatifs aux choses contemporaines, il faut en signaler au moins un : la notice sur Jean-François Dasque, ancien supérieur du Petit-Séminaire de Saint-Pé (1817-1867). Signaler est assez, parce que la moindre analyse mènerait loin. Qu'il suffise d'appeler l'attention des intéressés, d'abord sur les efforts et les progrès de l'enseignement libre pendant cette longue période, très bien représentés dans cette biographie; ensuite sur les travaux personnels de philosophie, de littérature et surtout d'histoire du regretté supérieur, qui avaient leur bonne part d'originalité.

Et maintenant aux « Documents historiques relatifs à l'abbaye de Saint-Pé ». Ils remplissent soixante-quatre pages en petit texte; c'est dire que la source, depuis longtemps ouverte, ne s'épuise pas. L'honneur en revient surtout à l'ardeur infatigable de deux anciens élèves, dévoués à leur vieille école et bien placés pour tout retrouver : l'un à Rome, où aboutit toute l'histoire ecclésiastique, l'autre dans le pays même, où les archives publiques et particulières sont encore loin d'avoir dit tous leurs secrets.

La part de M. Louis Guérard, chapelain de Saint-Louis des Français et éditeur du *Bullaire de Gascogne* de Jean XXII, dont nous allons mettre sous presse le premier fascicule, se compose aujourd'hui de trois bulles, une de Jean XXII, deux de Clément VI : réserve, nomination d'abbés, translation, éléments essentiels d'une histoire de la célèbre abbaye, histoire qui finira bien par tenter ou le savant chapelain lui-même ou quelqu'un de ses compatriotes. — De son côté, M. Gaston Balencie a fourni une quinzaine de pièces, échelonnées du XIIIe siècle au XVIIe, toutes intéressantes, mais dont l'énumération seule paraîtrait peut-être un peu longue. Je recommande aux amateurs d'histoire sérieuse, et ces textes eux-mêmes, et l'annotation très atten-

tive du soigneux et sévère éditeur, en remarquant simplement que plusieurs de ces vieux actes, comme les possessions mêmes de Saint-Pé, dépassent de beaucoup le pays circonvoisin; il y en a un, du 19 janvier 1355, « contenant affièvement de biens dans la cité de Jaca. » Je tiens à signaler encore, pour les amis de la très docte congrégation de Saint-Maur, l'acte du 7 octobre 1650 portant « union du monastère de Saint-Pé » à cette congrégation. C'est l'accord passé entre D. Jean Harel, supérieur général de Saint-Maur, représenté par D. Ponthelier, prieur de Saint-Savin, et Arnaud de Maytie, abbé commendataire de Saint-Pé. Je n'ai pas besoin d'ajouter que cet acte se lie essentiellement à l'excellente étude publiée ici l'an dernier par mon savant collègue, M. C. Douais, sur la réforme de Saint-Maur à Saint-Savin.

Ce que je veux surtout dire, c'est que toutes ces pièces viennent d'un seul dépôt, où l'on n'aurait pas songé à les aller chercher, et qu'elles ont été communiquées à M. Balencie par une seule personne. En union de reconnaissance et de souhaits avec le laborieux éditeur, la *Revue* tient à reproduire la note dont il a fait précéder la publication de tous ces vieux et précieux parchemins et papiers :

« Nous sommes heureux de donner un témoignage de reconnaissante sympathie à M. Tarissan, secrétaire de la mairie d'Argelès-Gazost, qui nous a révélé l'existence de toutes les pièces ci-après, provenant du fonds de l'abbaye de Saint-Pé, et qui a eu en même temps l'obligeance de nous les communiquer. Grâce à lui, notre petit trésor a augmenté dans une notable mesure; le patois bigourdan des xve et xvie siècles, si rare aujourd'hui, comptera quelques feuillets de plus. Comment et à quelle époque ces pièces, trouvées paraît-il sous un plancher, ont-elles été transportées à Argelès? Est-ce avant la Révolution? Est-ce au mois d'août 1792, lorsque Paul Dazet, porteur du district d'Argelès, reçut « la somme de quinze livres pour le transport des livres de la bibliothèque du monastère de Saint-Pé à Argelès »? (Arch. des Hautes-Pyrénées, au bas du *Verbal de la vente faitte du mobilier dé cy devant mouenes de Sempé au profit de la nation.*) Nous faisons des vœux très vifs pour que notre aimable correspondant ait la bonne fortune de retrouver le cartulaire, « le vieux censier, écrit, comme on le verra dans la suite de la présente publication, en lettre gothique, couvert de gros marroquin rouge du Levant, » et nous apprenne que nos titres les plus précieux ne sont pas à moitié perdus. »

*
* *

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DE L'AGENAIS et des parties du Condomois et du Bazadais incorporées dans le département de Lot-et-Garonne. RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE DE TOUS LES LIVRES, BROCHURES, JOURNAUX, etc., dus à des auteurs de la région, imprimés dans ce pays ou l'intéressant directement, avec des NOTES LITTÉRAIRES ET BIOGRAPHIQUES, par JULES ANDRIEU. Tome III. SUPPLÉMENT. INDEX MÉTHODIQUE. *Paris, A. Picard; Agen, Michel et Médan*, 1891. Gr. in-8° de VIII-368 pp.

Une bibliographie n'est jamais complète, parce que chaque jour lui apporte non seulement un contingent de nouveautés, mais encore des découvertes dans la recherche des livres anciens et modernes. Il faut ajouter qu'une bibliographie, pour des raisons analogues, n'est jamais absolument exacte; le seul moyen d'éviter toute erreur en pareille matière, c'est de ne pas s'en occuper, et les bibliographes sont classés simplement, à égalité d'œuvre, en raison inverse du nombre et de l'importance de leurs erreurs. *Optimus ille est qui minimis urgetur.* Toutefois, un procédé à peu près sûr pour les bien juger sans avoir pesé tous leurs mérites et toutes leurs défaillances, c'est de voir s'ils savent reconnaître et corriger leurs fautes.

Puisque M. Jules Andrieu, qui avait déjà si bien mérité des travailleurs par sa Bibliographie de l'Agenais, leur offre aujourd'hui un SUPPLÉMENT de ce bel ouvrage, qui forme un troisième volume à peu près égal aux deux autres, voyons comment il a complété et corrigé, en 1891, son œuvre de 1886 et 1887.

Il l'a complétée, d'abord, par une continuation, qui représente la plus grande partie de son travail actuel. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire (t. XXXII, p. 241), les trois années écoulées entre les deux publications — celle-ci s'arrête à fin décembre 1890 — n'ont pas été stériles dans le domaine que M. Andrieu s'est choisi. Je l'ai dit à propos de notre infatigable collaborateur M. Tamizey de Larroque, qui aurait depuis longtemps découragé un bibliographe moins intrépide que M. Andrieu. Je signalerai au même titre de continuation, sans préjudice de quelques additions et corrections plus ou moins importantes, les articles relatifs à M. Andrieu lui-même et à MM. Bladé et Tholin. A propos des *Impressions, notes et souvenirs* de ce dernier, dont il a été rendu compte ici-même (t. XXXII, pp. 95-97), je noterai une remarque du bibliographe qui intéressera plus d'un lecteur. Dans une seconde édition de l'intéressant volume de M. Tholin, en

août 1890, « l'un de ses chapitres : *le Roman d'un compagnon de route* (pp. 261-278), a été remplacé par : *le Soleil sera peintre*, histoire de l'invention de l'héliochromie, de M. Louis Ducos. » Je n'examine point si la nouvelle supprimée n'est pas regrettable; mais il n'est pas mal de rappeler les travaux de M. L. Ducos au moment où d'autres procédés de photographie colorée occupent le public. — Parmi les articles chargés de nouveautés, je veux signaler au moins celui de M. Boyer (d'Agen), le romancier très discuté et très discutable, dont le *Polybiblion* recommandait dernièrement, presque sans réserve, la série de biographies contemporaines illustrées en cours de publication sous ce titre : « Des hommes ». J'aime à joindre à ce suffrage important la note suivante du bibliographe agenais, qui parle ici en homme de goût : « ... Le littérateur n'est pas entré sans doute dans sa voie définitive; il n'a pas encore tout à fait vaincu cette exubérance de jeunesse, ce bouillonnement de sève qui exaspèrent la plume; mais le voici désormais en bon chemin. Homme de primesaut et d'élan, il n'attend plus évidemment que sa maturité de demain pour donner toute sa mesure; car il possède des qualités réelles et une originalité incontestable. »

Une addition importante, réparant une lacune d'autant plus pardonnable qu'elle provenait d'une assertion acceptée par tous les dictionnaires biographiques, est celle de l'article de M. le marquis de Dampierre (Jean-Baptiste-Elie), bien connu comme homme politique et comme agronome. Vapereau et ses copistes le font naître dans le département des Landes, tandis que son vrai lieu de naissance est le Saumon, en Sauveterre d'Astaffort (Lot-et-Garonne). Ce renseignement indispensable enrichit d'un nom et d'une bibliographie considérables le trésor littéraire de l'Agenais.

Des rectifications avaient été suggérées à l'auteur de divers côtés. M. Andrieu a profité de toutes. On peut voir à l'article *Imprimerie* la façon à la fois digne et modeste dont il a reçu même celles qui se présentaient sous une forme trop peu sympathique. Celles de la *Revue de Gascogne*, qui avaient été proposées avec une sympathie prononcée pour l'auteur et pour l'œuvre, ont été accueillies avec une gratitude supérieure au bienfait. Elles auront profité sur quelques points à l'amélioration de la *Bibliographie agenaise*. Les plus graves portaient sur des accidents typographiques (Bacoue, Sulpice Sévère), qui n'en étaient pas moins des causes d'erreur pour les lecteurs peu instruits : ces malheurs avaient été réparés déjà dans des suppléments partiels; mais ce supplément général reprend, comme il convenait, tout l'en-

semble des corrections utiles. J'en avais indiqué de bien minces, dont M. Andrieu a aussi bien tiré parti. Par exemple, au sujet du prétendu pseudonyme *Monéger*, je l'ai mis sur la vraie piste, et il est arrivé à des renseignements sûrs dont je le remercie. Il m'apprend que mon camarade d'enfance est aujourd'hui, en même temps qu'opticien à Carcassonne, l'un des rares représentants de la Gascogne dans l'armée du « félibrige » et qu'il a été couronné pour des élégies gasconnes, en 1889, aux jeux floraux du centenaire de Lafare-Alais; ce qui ne m'a pas étonné du tout : l'esprit éveillé, l'humeur joyeuse de l'enfant trahissait déjà une vocation de poète. Sur une autre critique de la *Revue*, l'auteur a été moins heureux, car il a remplacé, je le crois du moins, une inexactitude par une autre : Sos, qui avait été attribué mal à propos au Bazadais, n'est pas davantage en Condomois, mais, ce me semble, dans une région qui a porté, en géographie féodale, le nom d'Albret (peut-être après et avant ceux de Fezensac et d'Armagnac?) Mais qui donc, excepté mon ami Bladé, connaît bien ces infiniment petits détails de la géographie historique de la Gascogne?

La grande table méthodique (p. 185-358) qui termine l'ouvrage est un service signalé rendu aux bibliographes généraux et spéciaux : elle permet de trouver sur le champ, dans les trois volumes, tout article intéressant une branche quelconque du savoir humain. On pourrait épiloguer sur tel ou tel détail du système bibliographique de M. Andrieu, qui s'éloigne en partie du classement consacré, et aussi sur la place donnée à tel ou tel ouvrage d'objet douteux ou complexe : mais, somme toute, l'usage de cet index est facile et il donne à peu près tout ce qu'on peut désirer en fait de précision. Ce n'est donc que justice de répéter pour conclure un jugement déjà exprimé ici et qui a l'honneur de figurer à la deuxième page de ce volume : « La *Bibliographie de l'Agenais* est un de ces instruments de travail que les chercheurs doivent avoir constamment sous la main. »

∴ ∴

Ph. Tamizey de Larroque. — Instructions sur la peste, par le cardinal d'Armagnac. (Extrait des *Annales du Midi.) Toulouse, Ed. Privat,* 1892, gr. in-8°, 16 p.

Le cardinal d'Armagnac est une des plus belles figures historiques de notre Gascogne, on peut même ajouter un des grands noms de la

Renaissance française, quoique ce nom manque à beaucoup de recueils biographiques. Notre *Revue* lui a payé sa dette de studieux souvenir, en 1875, par une assez longue étude que plusieurs de mes anciens lecteurs ont bien voulu ne pas oublier. Mais l'exemple avait été donné par M. Tamizey de Larroque qui déclare, à bon droit, dès les premières lignes de l'opuscule dont on vient de lire le titre, que Georges d'Armagnac est depuis longtemps l'un des principaux objets de ses préférences de chercheur.

« Depuis que je lui ai consacré tout un volume en 1874 (1), dit-il, je suis resté constamment fidèle à mon héros, réclamant pour lui et pour sa prose l'attention des érudits dans deux de nos plus considérables recueils périodiques : la *Revue historique*, dirigée par M. Gabriel Monod (2), et la *Revue des Questions historiques*, dirigée par M. le marquis de Beaucourt (3), et aussi dans une de nos meilleures revues provinciales, la *Revue de Gascogne*, où, en ces dix dernières années, j'ai multiplié les communications (documents inédits, notes, notices) relatives à un compatriote que les biographes avaient singulièrement négligé (4).

» Aujourd'hui, poursuit M. T. de L., c'est une rarissime petite pièce imprimée depuis plus de trois cents ans qui me ramène vers le cardinal d'Armagnac. Cette pièce, dont il existe à peine deux ou trois exemplaires, est intitulée : *Advis et remedes souverains pour se garder de peste en tems suspet : desquels on use à Rome, Venise, et aux Allemagnes : communiqués par tres Illustrissime et Reverendissime Monseigneur le cardinal d'Armaignac, au profit de sa cité et diocese de Rhodez.* (A Tholose, par Guion Boudeville, juré de l'Université. 1558... Très petit in-8° de 6 feuillets non chiffrés.) »

Les bibliophiles qui lisent la *Revue de Gascogne* me sauront gré d'avoir transcrit *in extenso* ces renseignements. La brochure de notre excellent collaborateur renferme encore, indépendamment de la réédition annotée de ces *Instructions sur la peste*, si intéressantes pour

(1) « Collection méridionale, t. V : *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac*, précédées d'une notice biographique. Bordeaux, in-8. »

(2) « Là ont été publiées, avec le concours de M. Jean Loutchizky, professeur de Kiew, environ soixante lettres inédites, presque toutes très importantes, conservées à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg (1876, t. II, p. 516-565; 1877, t. V, p. 317-347. »

(3) « *Le cardinal d'Armagnac et Jacques de Germigny* (livr. de janvier 1883). Il a été fait un tirage à part de cette étude (Paris, 28 p.). »

(4) Ici, l'auteur met en note un éloge trop flatteur de mon article de 1875 (*Rev. de Gasc.*, t. XVI, p. 341-378).

l'histoire de la médecine, de l'hygiène et de la pharmacie, un curieux document biographique sur la conduite du cardinal pendant que ce fléau affligeait son diocèse d'Avignon (1580-1581), et, en appendice deux courtes poésies en son honneur, et deux importantes lettres de lui. La première (29 juillet 1588) vient des Archives départementales du Gers et a été communiquée à M. T. de L. par M. le chanoine Jules de Carsalade du Pont, « le très actif et très distingué secrétaire général » de la Société historique de Gascogne. « C'est un plaidoyer vigoureux en faveur des habitants de Lectoure, pressés et oppressés par le fisc impitoyable. » La seconde, adressée au roi Henri III (27 juillet 1584), est une sorte de courte défense personnelle; elle vient d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale qui renferme d'autres lettres curieuses de notre grand compatriote et que M. T. de L. recommande, à ce titre, aux travailleurs méridionaux. Que n'y puise-t-il lui-même pour nous, sans laisser à d'autres le soin de grossir un trésor épistolaire qui lui doit déjà tant !

LÉONCE COUTURE.

QUESTION

271. S. S. Léon XIII et Frédéric Bastiat.

J'ai lu récemment que le grand Pape qui mène si bien, au milieu des flots orageux, la barque de saint Pierre, avait autrefois, quand il était évêque de Pérouse, invoqué dans un de ses beaux mandements, l'autorité du célèbre économiste gascon. Pourrait-on me donner communication du passage textuel dans lequel le futur Léon XIII a fait un tel honneur à notre compatriote? Si jamais on imprime, comme je l'espère bien, un recueil des principaux articles dont notre cher directeur a enrichi et orné, depuis plus d'un quart de siècle, la *Revue de Gascogne*, sa remarquable étude sur l'auteur des *Harmonies économiques* (1) pourrait recevoir pour épigraphe la citation en question.

T. DE L.

NOTES DIVERSES

CCLXXXI. **Une lettre de feu M. Laurentie.**

C'est à propos d'une notice sur *Laurence, député des Landes*, notice très élogieuse et dont j'avais simplement adopté les conclusions (*R. de G.*, t. x, p. 40-42), que le vénérable rédacteur de l'*Union* m'adressa cette lettre

(1) Tome XI (1870), p. 5-33.

rectificative. Je ne la publiai pas alors, pour éviter toute discussion fâcheuse; il n'y a pas d'inconvénient, il peut y avoir quelque avantage à la publier aujourd'hui.

« Monsieur,

» Très éloigné de tout jugement préconçu envers M. Laurence, je dois vous dire qu'il a laissé à Paris, dans les diverses opinions indépendantes, une impression toute différente du jugement résumé dans votre excellente *Revue de Gascogne*, et je me permets de vous avertir de votre méprise d'honnête homme et de catholique charitable.

» Agréez les respects d'un ami dévoué.

» Paris, 2 février 69. »

Il n'y a pas de signature: l'écriture m'était assez connue.

L. C.

CCLXXXII. **Un Italien pris pour un Gascon.**

J'ai cité ici en 1874 (t. xv, p. 433) une historiette, empruntée aux *Facéties* du Pogge, et où j'avais cru voir un Gascon, du nom de Bonas, sur lequel j'appelais « l'attention des chercheurs ». Mais j'avais mal traduit et le nom latin *Bonacius*, et l'addition *ex familia Guascorum*. Ce qu'il y a de curieux, c'est que Lenfant, dans le *Poggiana* (t. II, p. 168), avait commis la même erreur que moi, avec cette différence qu'il appelait le prétendu Gascon *Bonac*. Cette erreur fut relevée avec d'autres dans une brochure sur le *Poggiana*, à laquelle Lenfant répondit dans la *Bibliothèque germanique* de 1722. Voici ce qu'il dit (p. 114) de l'historiette en question: « L'auteur du *Poggiana* apprend avec plaisir de l'auteur des *Remarques* que le *Bonac*, qu'il avoit appelé gentilhomme gascon, étoit *un Florentin nommé Bonaccio de la famille des Guasconi*. C'est autant de pris sur l'ennemi, qui est l'ignorance même dans les plus petites choses. » Approuvé, sauf qu'il fallait dire *l'erreur* plutôt que *l'ignorance*.

L. C.

CCLXXXIII. **Cours de littérature étrangère professé par M. L. Couture à la Faculté libre des lettres de Toulouse** (les mardis de février et mars, à 4 heures et demie).

Après avoir, dans ses leçons de l'an dernier, étudié les antécédents de la *Divine Comédie* et en avoir présenté le plan général et dégagé l'idée mère, le professeur s'attachera cette année à mettre en relief les doctrines et les formes poétiques qui caractérisent ce monument du génie chrétien. La religion et la philosophie, la politique et l'histoire, la poésie et l'art seront successivement étudiés dans le *poema sacro*, de façon à déterminer aussi exactement que possible la part de la tradition médiévale et celle de l'originalité de Dante dans le fond et dans la forme de la *Divine Comédie*.

Larressingle. *Front Sud-ouest* (d'après une photographie de Mr Lauzun)

Une d'une rue (d'après une photographie de Mr Lauzun)

Pierre Benouville. del.

UNIV. OF MICH.

LARRESSINGLE

Larressingle est le type du village fortifié. Ses anciens remparts sont bien conservés; on a quelques dates certaines sur leur construction : aussi, ne saurait-on guère trouver en ce genre de sujets d'étude plus complets. Les ouvrages de défense des petites villes, non seulement dans notre province, mais par toute la France, ont été si complètement détruits ou modifiés, qu'il est difficile aujourd'hui d'en reconstituer l'ensemble. A la vue de Larressingle, on peut se croire en plein moyen âge.

Les traités d'architecture, les manuels et dictionnaires d'archéologie ne donnent rien de satisfaisant sur le mode de fortification des villages dans lesquels le château était purement accessoire — c'est le cas à Larressingle — et de ceux qui n'avaient pas de château, comme les neuf dixièmes de nos bastides.

Dans ces conditions, le système de défense est infiniment moins compliqué que celui des grandes forteresses féodales; il dérive de principes beaucoup plus simples. Encore faut-il définir ces principes avec précision, en évitant le plus possible les conjectures.

Avant d'exposer en quelques mots une théorie qui aura peut-être le tort d'être nouvelle, mais que les plans et dessins permettront à tous les lecteurs de contrôler, il importe de donner la description de Larressingle en suivant l'ordre chronologique.

I

Les églises. — L'église paroissiale de Saint-Sigismond, de Larressingle, fut l'objet d'une donation à l'abbaye de Con-

dom, au commencement du XIe siècle. Un village ou hameau (*villa*) s'élevait aux alentours. Il ne subsiste plus rien d'apparent de cette église primitive, dont l'emplacement fut sans doute conservé lors d'une reconstruction effectuée au XIIe siècle.

De la seconde église, il ne reste que le sanctuaire : une travée de chœur exactement carrée, voûtée en berceau plein cintre, une abside voûtée en cul-de-four. Un doubleau portant sur des demi-colonnes formant dosserets sépare la voûte du chœur de celle de l'abside.

La nef, qui, vraisemblablement, était un peu plus large que le chœur, a été détruite peu après sa construction ou peut-être même n'a jamais été achevée. Ses amorces étaient en A b (Pl. I).

Un château, élevé sur son emplacement, est séparé du chœur par une rue, A c b D.

Quel qu'ait été le motif qui a fait sacrifier la nef, il est évident que ce parti fut pris à une époque fort rapprochée de celle de la construction du chœur. Des murs de refend qui masquèrent l'arc triomphal, furent surhaussés en façade. Leur raccord est parfait. Ces murs ont une épaisseur un peu moindre que celle des murs latéraux du chœur. Au centre de la façade, une porte fut ouverte sans ébrasement, sans ressauts. Deux demi-colonnes, d'un fort diamètre, en ornent les pieds-droits. Un de leurs chapiteaux est composé de deux rangs de feuilles longues et épaisses, dont les pointes se détachent en crochets; l'abaque est formé d'un bandeau sur deux cavets. Le second chapiteau est historié de deux couples d'oiseaux affrontés et son tailloir est décoré de palmettes. Deux lobes s'arrondissent sur les angles de la base d'une demi-colonne.

Le style est le même que celui des chapiteaux du sanctuaire, dont voici la description : chapiteau de droite, deux rangs de feuilles longues aux pointes desquelles sont sus-

pendues des lobes formant crochets, abaque décoré de rinceaux; — chapiteau de gauche, deux lions adossés, dont les têtes occupent les angles, en guise de volutes; deux oiseaux posés sur la croupe des lions; dans un angle, un personnage debout; l'abaque est orné de trois rangs de billettes et correspond avec un cordon de même qui circule dans tout le sanctuaire à la naissance des voûtes. Quatre fenêtres avec des ressauts et un fort ébrasement éclairent ce petit édifice.

A l'extérieur, il offre l'apparence d'une haute tour (voir la coupe et l'élévation, pl. III et IV), car tous ses murs de clôture ont été surhaussés, et une vaste salle est ménagée sur l'extrados des voûtes.

On accédait à cet étage par un escalier à vis logé dans une demi-tourelle, en A (Pl. I), dont la porte correspond à l'intérieur du chœur. Un puits (E), dont l'orifice est actuellement muré, était creusé dans l'église. Un pignon rectangulaire, sur la façade, est percé de quatre arcades en deux rangs superposés. De ce point, et des baies étroites de la salle haute, on pouvait surveiller au loin tous les environs.

Ainsi, le sanctuaire était devenu un excellent refuge pour les habitants du village. Cette petite forteresse avait été élevée non tout d'une pièce, mais par morceaux et à des intervalles rapprochés. On voit par exemple des solutions de continuité entre les murs surélevés du chœur et ceux de l'abside. Quelques signes d'appareil, en lettres M, N, V, gravés sur les parements à l'intérieur de la salle haute, diffèrent des marques de tâcheron appliquées à l'extérieur de la façade et qui consistent en crosses, en volutes, en pointes de flèche, en S (1).

(1) Il paraît inutile de pousser la description jusques aux plus petits détails. Cependant, il en est un qui mérite d'être signalé. Les assises supérieures à l'extérieur de la tourelle de l'escalier sont creusées de plusieurs rangs superposés de niches ou de trous carrés dont la disposition, le nombre, le peu de profondeur excluent l'idée que ce soient des trous de boulin ou des coulisses pour les hourds. Ce sont, sans doute, des niches de colombier. Cette particularité se retrouve dans d'autres églises romanes.

Deux demi-colonnes établies en avant de la porte étaient peut-être destinées à soutenir un petit porche. Leurs chapiteaux n'existent plus.

Mais ces ouvrages étaient certainement achevés et dans l'état où nous les voyons, durant la première moitié du XIIIe siècle. A cette époque, où la plupart des châteaux consistaient en une seule tour, les défenses de l'église de Larressingle n'étaient pas inférieures à celles dont se contentaient les barons et les habitants des petites villes.

Les guerres des Albigeois, les luttes féodales, plus tard la nécessité de fortifier un pays frontière entre Anglais et Français provoquèrent partout l'entreprise d'immenses travaux défensifs. Tandis que, durant la seconde moitié du XIIIe siècle la Gascogne se couvrait de places fortes, la population de Larressingle, qui s'était accrue, s'efforça de se mettre à l'abri des coups de main. En ce temps d'anarchie, les possessions des gens d'église n'étaient guère mieux assurées que les autres contre les convoitises, et le sénéchal anglais ou les abbés de Condom eurent certainement une participation directe à la transformation du village.

Il avait fallu d'abord agrandir l'église. On gagna à l'est ce qui avait été sacrifié déjà à l'ouest : une large brèche fut ouverte dans le rond-point et un nouveau chœur construit dans le prolongement de l'ancien. Il se termine par un chevet plat (*d*, pl. I et IV); deux demi-colonnes, portant un doubleau, le partagent en deux travées; la voûte, en berceau plein cintre, est légèrement en retraite d'un bandeau chanfreiné. Les arêtes du doubleau sont biseautées; les fenêtres, sans ressauts, étroites, relativement hautes, sont légèrement trilobées dans leur partie supérieure; celle du chœur est plus élevée que les autres.

Certains détails accusent la transition entre le roman et le gothique qui, dans notre province, paraît s'être produite seulement sous le règne de saint Louis. On serait dérouté si l'on tenait compte, comme élément de date, du style des deux chapiteaux : leurs corbeilles sont ornées de feuilles de fougère plaquées, d'un caractère des plus archaïques. C'est à croire

qu'elles ont été tirées des ruines de l'église primitive. Les abaques, au contraire, sont développés outre mesure et subdivisés en réglets et en baguettes, en bandeaux et en chanfreins.

Les murs de clôture du nouveau sanctuaire ne furent pas élevés jusques à la hauteur de ceux de l'ancienne abside; cependant, les appuis des combles qu'ils portaient se voient un peu au-dessus de la toiture actuelle.

Aucune des baies de fenêtre des deux sanctuaires juxtaposés n'est assez large pour donner passage à un homme; ces ouvertures ressemblent à des meurtrières. L'église restait appropriée à une double destination, alors même qu'elle cessait d'être l'unique refuge des habitants.

Durant la seconde moitié du XIIIe siècle, ceux-ci construisirent une enceinte murée et un château. Faute de documents historiques sur cette période, il n'est pas possible de déterminer quels furent les moyens d'exécution, la date exacte et la durée de ces grands travaux.

II

L'enceinte. — Larressingle occupe une petite partie d'un haut plateau d'un accès partout facile: Rien ne gênait les constructeurs : ils pouvaient, à leur gré, prendre l'église ou tout autre point pour centre de la place, tracer une enceinte symétrique ou irrégulière, opter pour le plan rectangulaire et les alignements classiques dans les bastides ou pour toute autre disposition. Ils préférèrent donner à leur enceinte une forme polygonale : elle présente une douzaine de côtés, dont la longueur varie arbitrairement aussi bien que le degré de leurs angles obtus. Sept contreforts quadrangulaires énormes (*e, f, g, h, i, k, l* de la pl. II) furent appliqués à une partie de ces angles. Ainsi conçus, les remparts n'offrent aucun

saillant bien prononcé, c'est-à-dire aucun point plus faible. En cas d'attaque, l'avancement des contreforts et le surplomb des hourds permettaient de croiser les projectiles dans un assez grand périmètre sur les points menacés (1).

Le creusement des fossés, dont la largeur moyenne était de 10 mètres, mit à nu des bancs de pierre d'une bonne qualité. Les constructeurs, ayant ces matériaux sous la main, se sont montrés prodigues de moellons : les murs de clôture de l'église avaient 15 mètres de hauteur; ils élevèrent les courtines à la hauteur de 12 à 14 mètres. Tout ce mur d'enceinte fut crénelé et pourvu d'un chemin de ronde; des trous de boulin furent ménagés dans les assises supérieures pour l'établissement des hourds.

La place, dont la superficie ne dépasse guère un demi-hectare, n'avait qu'une porte (*d*), ouverte dans une tour carrée, en retraite, au centre du front nord-ouest. Cette ouverture, qui manque de flanquement, est mal défendue; elle devait être protégée par des ouvrages extérieurs au-delà du fossé dont il ne subsiste plus de traces.

Les ponts-levis commençaient à être en usage dès la seconde moitié du XIIIe siècle. Il est vraisemblable qu'un pont de ce genre fut jeté, dès l'origine, sur la moitié du fossé. Des piles de support furent élevées au centre du fossé. Une arche les reliait à la porte. Un acte de 1589 nous apprend

(1) Des plans de ce genre, presque circulaires, ont été quelquefois adoptés dans le pays au lieu des plans rectangulaires beaucoup plus usités.

Fourcès, voisin de Larressingle, est pourvu d'une enceinte semi-circulaire et la place de cette ville est circulaire.

Montgaillard en Condomois (canton de Lavardac, Lot-et-Garonne) a conservé son enceinte, qui se rapproche sensiblement de celle de Larressingle. Si, comme il le semble, certains boulevards de Nérac et certaines rues de la bastide agenaise de Saint-Sardos (canton de Prayssas, Lot-et-Garonne) occupent bien l'emplacement des anciens fossés; une partie des remparts de ces places se présentaient en arcs-de-cercle. Les constructeurs que rien ne gênait, car ils opéraient sur des surfaces planes, avaient préféré, comme ceux de Larressingle, les lignes courbes ou brisées aux lignes droites.

qu'à cette époque le pont-levis était rompu. Il fut remplacé par une seconde arche.

Deux vantaux de porte furent appliqués aux issues de la tour, l'un à l'entrée, l'autre à l'intérieur. Il n'existe entre les deux ni herse ni machicoulis; le rez-de-chaussée de la tour est voûté en berceau plein ceintre. Les vantaux étaient fermés chacun par deux barres de bois, dont l'une glissait dans une coulisse et dont l'autre se mouvait dans une rainure retombant de la ligne horizontale à la ligne perpendiculaire. A l'extérieur, la porte était défendue par une large baie, ouverte un peu au-dessous de l'amortissement des courtines voisines par une meurtrière en croix grecque, par des machicoulis à cinq ouvertures et par le crénelage supérieur (voir pl. III). Des meurtrières en croix sont aussi percées dans les murs latéraux faisant face aux courtines.

Du côté de la place, une petite salle de premier étage, assez basse, s'appuyait à la tour qu'elle renforçait. La coupe (Pl. III) reproduit si bien ces détails que toute description plus longue serait superflue.

Une poterne, actuellement détruite, s'ouvrait au sud dans la portion des courtines comprise entre les contreforts *i* et *k* (Pl. II).

Il est d'usage dans les grandes forteresses d'isoler les courtines et de ménager à leur base des chemins de ronde; ici, tout au contraire, les maisons des habitants furent adossées, de parti pris, aux remparts. Des corbeaux de pierre servent à fixer les poutrelles de leurs toitures un peu au-dessous du chemin de ronde supérieur. Ces maisons, dont une douzaine subsistent, ont une profondeur à peu près régulière de 12 mètres. Leurs murs de refend ont pour effet de consolider les courtines; ils sont l'équivalent de ces terrassements qu'on fut obligé si fréquemment d'établir au XIVe siècle pour épauler les murailles afin de les protéger contre des engins d'attaque d'une grande puissance. Quelques-unes de ces habi-

tations ont subi peu de remaniements et sont remarquables par la beauté de leurs parements et leurs portes à cintre brisé à larges claveaux (1).

La défense de l'enceinte était certainement facilitée par ce voisinage. Les moindres bruits que produisent la mine et la sape où même les tentatives de surprise et d'escalade pouvaient être aisément perçus par ceux qui se trouvaient en contact direct avec le mur entamé ou frôlé par l'assaillant. Même étendu dans son lit, l'habitant en éveil contribuait à la garde. C'était moins pénible et non moins efficace que les patrouilles. En cas d'attaque ouverte, rien de plus facile que de terrasser l'intérieur d'une maison et de rendre l'assaut impossible après la chute d'un pan de courtine. Il importait toutefois de se prémunir contre les trahisons, et c'est pourquoi l'on n'ouvrit dans les courtines aucune baie de fenêtre assez large pour livrer passage à un homme. Les meurtrières mêmes n'apparaissent qu'en nombre fort réduit. On en compte seulement quatre dans la portion de courtine entre les contreforts *e f* (Pl. II), deux entre les contreforts *f* et *g*, une autre entre *i* et *k*. Le front nord-ouest, aux abords de la porte, fut mieux défendu; les réduits qui, sur ce point, s'appliquaient aux remparts, paraissent avoir été réservés pour

(1) Il reste à rechercher si la pratique qui consistait à adosser des maisons aux courtines au lieu d'isoler ces murs de défense est une rare exception dans notre pays ou bien s'il en existe de nombreux exemples. Le village de Montgaillard, en Condomois (canton de Lavardac), et quelques bastides agenaises ont des dispositions pareilles. On peut encore le constater.

Sur le même sujet, voici un document précis qui se rapporte à un village du Bruilhois, à Nomdieu (canton de Francescas, Lot-et-Garonne), où étaient établis des chevaliers de l'Ordre de Malte:

En l'année 1367, Guillaume Jehan, commandeur de Nomdieu, assisté de commissaires de l'Ordre, baille à fief, dans le village de Nomdieu, trente emplacements, de 6 *arazas* de large et de 9 de long, pour y édifier des maisons. Dix-sept de ces emplacements touchent aux courtines. Les maisons ne devaient pas y être bâties avant qu'on eût établi un bon chemin de ronde sur les murailles: « *Avant que un sole convenable se pusca far sober la muralha.* » Six emplacements étaient attenants au château *(palayt)*, et les maisons à construire devaient avoir leurs toitures à trois assises au moins au-dessous de l'amortissement des murs du château et recevoir les gouttières dudit château. (Archives départementales de la Haute-Garonne. — Fonds du Grand-Prieuré, Nomdieu, l. III, pièce 51.)

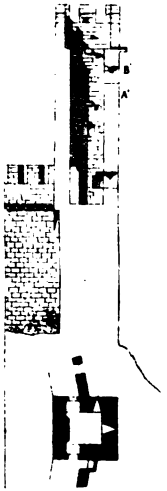

Coupe d'une tour

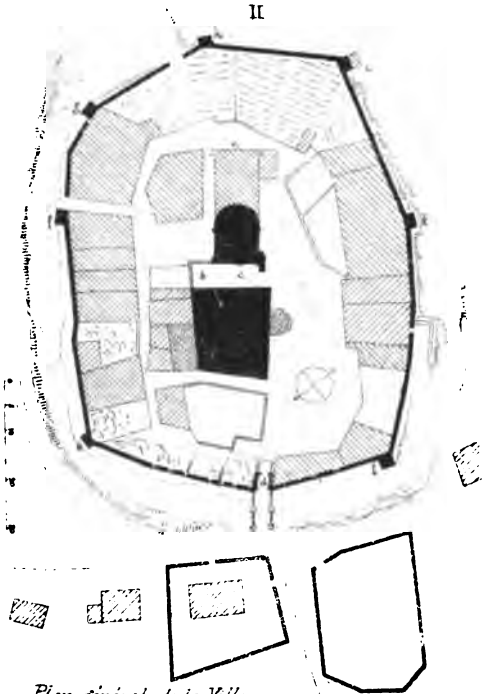

Plan général de la Ville

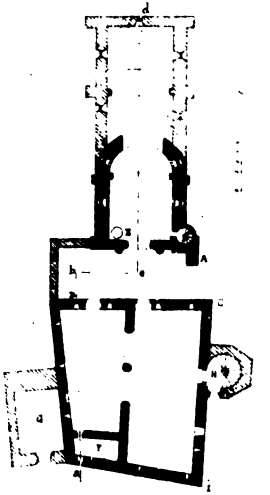

Plan de l'Eglise et du Château

LARRESSINGLE

Pierre Benouville . del.

UNIV. OF MICH.

des hommes d'armes : sept meurtrières battent la contrescarpe entre *d* et *e* et trois autres entre *d* et *l*.

Une rue intérieure, qui reproduit en réduction le polygone de l'enceinte, rend les communications faciles sur tout le pourtour, de telle sorte qu'on pouvait se porter rapidement sur tout point menacé. Au cas où l'ennemi se serait emparé de l'enceinte, les habitants pouvaient prolonger la résistance en se réfugiant dans l'église et dans le château.

Les bastides du sud-ouest, généralement dépourvues de château, la plupart de nos villages étaient défendus par des procédés qui diffèrent absolument de ceux employés par les ingénieurs du nord dans la construction des grandes forteresses. Ceux-ci multipliaient les ouvrages isolés indépendants les uns des autres, cherchaient à se défendre d'une tour ou d'un fossé à l'autre; ils combinaient les flanquements pour arrêter l'assaillant à chaque pas, divisaient la lutte sur les plus petits espaces.

Nos villes de Guyenne et de Gascogne sont simplement des camps retranchés, dans lesquels la circulation est avant tout largement établie pour faciliter la concentration de toutes les forces au milieu. On cherchait à opposer d'un coup, sur n'importe quel point, à la masse des assaillants la masse des défenseurs. La guerre de siège n'offrait nulle part des séries de duels dans des couloirs de poterne. Pour une seule brèche, une ville pouvait être emportée, mais c'était au prix d'une bataille générale.

Les portes mêmes sont mal protégées; elles s'ouvrent dans une seule tour sans flanquements et si, généralement, elles sont plus fortes que celle de Larressingle, bâties en avancement et munies d'une herse, elles sont loin de valoir les portes ouvertes entre deux tours, dont l'usage a prévalu presque partout ailleurs.

M. Viollet-le-Duc a écrit : « La disposition des portes » ouvertes à travers une simple tour carrée sans flanque-

» ments, appartient plus particulièrement à la Provence (1) » Il connaissait peu nos pays, autrement il aurait ajouté que cette disposition était la plus généralement employée en Gascogne (2).

L'enceinte et le château de Larressingle étaient achevés avant la fin du XIIIe siècle. Cependant les contreforts, dont l'amortissement était au niveau du chemin de ronde, ne pouvaient rendre dans cet état de grands services. Arnaud-Othon de Lomagne, abbé de Condom de 1285 à 1305, les fit surélever, de telle sorte qu'on pût mieux surveiller la campagne et loger en deux étages des archers ou arbalétriers chargés de défendre les abords.

La planche V reproduit le plan et la coupe d'une de ces loges, dont les dimensions ne dépassent pas de beaucoup celles qu'on donnait aux échauguettes. Des corbeaux, au niveau A', permettaient de poser un plancher et de tirer par les meurtrières en B'. Un autre plancher était établi pour le service des créneaux. Ces ouvrages de défense étaient si étroits, qu'on ne pouvait y accéder que par des échelles et des trappes. A chaque étage, deux défenseurs seulement pouvaient se mouvoir à l'aise, mais les hourds pouvaient en loger six. Ainsi, ces tourelles pouvaient être occupées par dix archers. A cheval sur les courtines et munies de deux

(1) *Diction. d'archit.*, t. VII, p. 354. Cependant Viollet-le-Duc (*Id.*, t. IX, p. 175) a cité la Guienne parmi les pays où les portes de ce genre étaient employées.

(2) On peut citer des portes de ce genre qui existent encore à Fourcès, Larroumieu, Ligardes, Marciac, Blaziert, etc., dans le Gers; à Vianne, Durance, Bruch; dans la partie du Condomois rattachée au Lot-et-Garonne; à Villeneuve-sur-Lot, Frespech, Pujols, Duras, en Agenais. On en pourrait citer un plus grand nombre qui ont été détruites. Certaines portes étaient encore plus mal défendues. Il en existe une à Valence et une à Montréal, contiguë à l'église, qui pénètrent la courtine et passent sous le chemin de ronde. Il est vrai que la porte de Valence était protégée par son escarpement et celle de Montréal par l'église aussi forte qu'un château.

Si simples qu'aient été les principes suivis pour la fortification de nos villes, ils étaient efficaces, comme on a pu souvent en juger à l'épreuve. On est surpris de voir, au beau temps de l'artillerie, au XVIIe siècle, l'armée de Louis XIII si longtemps arrêtée par de petites places telles que Nérac, Tonneins, Clairac, Monheurt; puis, sous la Fronde, Condé échouant devant Miradoux, d'Harcourt s'acharnant sans résultat contre Villeneuve.

portes sur les chemins de ronde, elles permettaient aussi de barrer l'assaillant qui se fût rendu maître d'une portion des remparts.

On n'eut pas recours à des encorbellements pour donner plus d'ampleur à ces ouvrages. Les remparts de Larressingle, qui ne devaient plus être retouchés, ont gardé cette pureté de lignes particulière aux constructions du XIIIe siècle.

Il est douteux que le contrefort *h* (Pl. II), moins développé que les autres, ait été muni d'un logis.

On peut voir près de quelques tourelles des réduits en porte-à-faux sur des corbeaux. Ce ne sont pas des machicoulis, malgré leur apparence menaçante, mais de vulgaires latrines. Disposées de cette façon, elles pouvaient aussi servir pour la défense du pied des contreforts.

Un texte nous a fait savoir que la surélévation des contreforts est postérieure à la construction de l'enceinte. L'étude de l'appareil confirme l'exactitude de ce renseignement historique. Les loges supérieures sont parementées en moellons tirés d'une autre carrière, l'exploitation des bancs des fossés ayant été interrompue. Ces pierres du couronnement ont une teinte rousse tirant sur le jaune; les autres sont revêtus d'une belle patine grise.

Une quarantaine de maisons renfermées dans l'enceinte suffisaient à contenir deux à trois cents habitants. Cette population devait s'augmenter, en temps de guerre, des réfugiés de la campagne. Il restait assez d'espaces vides sur le pourtour des rues pour remiser les grosses récoltes et quelques troupeaux.

Voilà pour le passé. Il reste à décrire en peu de mots l'état actuel des remparts de ce village qui, de l'abbaye de Condom, passa aux mains des évêques. Affranchi depuis bientôt un siècle, il a peu changé. Le front nord-ouest (Pl. III) a perdu son crénelage. La tour de la porte est bien conservée, de même que les tourelles surmontant les contreforts *e*, *f*, *l*

(Pl. II). Les couronnements des autres contreforts ont été ou réduits de hauteur ou supprimés. Au sud-ouest, de *l* en *i* (Pl. II), les courtines ont conservé toute leur hauteur, mais les toitures des maisons ayant été reportées au niveau des merlons, les créneaux ont été murés. Une porte a été ouverte entre *l* et *k*; un petit nombre de fenêtres ont été percées en brèche. La poterne ancienne, de *h* en *i*, a été détruite. Au point *i*, les fondations sont établies sur un sol qui manque de consistance. Les deux contreforts appliqués sur ce point n'ont pas empêché l'éboulement de la courtine *i*, *h*. De *h* en *g*, on a comblé une partie du fossé et ouvert un chemin. Sur le front nord-est, de *g* en *e*, l'enceinte est à peu près intacte jusques au niveau du chemin de ronde; les fossés ont presque toute leur profondeur et conservent un peu d'eau.

Les conditions dans lesquelles se trouvent les murailles de Larressingle, divisées en propriétés privées, rendraient peut-être difficile leur restauration. Puisse du moins leur existence être assurée dans les limites de durée que le temps assigne aux ouvrages des hommes! Le temps, quoi qu'on en dise, fait de longs crédits, et ce n'est pas lui le plus grand destructeur. Les habitants de Larressingle, nous l'espérons, tiendront à honneur de n'encourir aucun reproche; ils devront s'entendre pour protéger ce bel ensemble des fortifications élevées par leurs pères et en conserver intactes jusques aux moindres pièces.

III

Le château. — Il se compose, en hauteur, d'un rez-de-chaussée et de trois étages (voir la coupe, pl. III) (1), dont le plus élevé est l'œuvre d'Arnaud-Othon de Lomagne; le reste paraît contemporain des courtines.

(1) Pour avoir une bonne coupe du château, M. Benouville s'est placé sur la ligne *b a* (Pl. I), tandis que la coupe de l'église a été prise au centre de *c* à *d*. Cette déviation est marquée dans la planche I par la ligne pointillée *a* D *b c d*.

Comme plan, c'est un trapèze aux angles orientés, divisé en deux salles longues, presque égales, par un mur de refend (voir pl. I). Au rez-de-chaussée, deux arcades établissent de larges communications entre les deux parties principales. A l'intérieur de l'angle nord on a ménagé une petite salle (F) par la construction d'un mur de refend. Là se trouvaient, au rez-de-chaussée, des lieux d'aisance et sans doute aussi la prison; puis, dans les étages supérieurs, un escalier. On pouvait trouver dans ce réduit un dernier refuge, il est vrai bien insuffisant, au cas où le château eût été pris. D'ailleurs, aucune autre disposition intérieure ne révèle des précautions pour arrêter un ennemi qui eût dépassé la porte ou fait brèche.

Une annexe G (Pl. I) a été surajoutée. C'est l'œuvre de Mgr de Grossolles, évêque de Condom, de 1521 à 1545, dont les armes se voient sur une fenêtre. La tourelle pentagonale H, logeant un escalier à vis, paraît avoir été construite par le même prélat.

On pénétrait primitivement dans le château par deux portes à cintre brisé qui font face à l'église et qui sont peut-être moins anciennes que deux autres portes du même côté, au premier étage. On ne pouvait accéder à ces dernières ouvertures qu'au moyen d'une échelle, ce qui est tout à fait dans la tradition des châteaux gascons du XIIIe siècle. A l'intérieur, la communication entre les étages devait être ménagée au moyen d'escaliers en bois qui ont été détruits, de même que tous les planchers et la charpente.

Le rez-de-chaussée n'est éclairé que par des meurtrières qui se répartissent ainsi : quatre sur le côté sud-est, faisant face à l'église; — deux sur le côté nord-est; — trois sur le côté nord-ouest; — une sur le côté sud-ouest.

Voici comment sont distribuées les autres ouvertures :

Premier étage : s.-e., deux fenêtres rectangulaires; — n.-e., une meurtrière; — n.-o., deux meurtrières; — s.-o., deux meurtrières.

Second étage : s.-e., une fenêtre géminée, du XIVe siècle, une autre, du XVe siècle, divisée par un meneau horizontal; — n.-e., une croisée (fenêtre à meneaux croisés), encadrée de nombreuses moulures prismatiques, du XVe siècle, une fenêtre à cintre brisé, richement encadrée, dont les montants sont accostés de petits pilastres aux chapiteaux décorés de feuillage; — s.-o., une croisée du XVe siècle, encadrée de faisceaux de moulures prismatiques; ses montants, très saillants, portent sur des consoles sculptées de têtes d'animaux.

Troisième étage : s.-e., en ruine; — n.-e., une croisée et une fenêtre coupée par un meneau horizontal; — n.-o., deux fenêtres coupées chacune par un meneau horizontal.

En somme, les baies qui éclairent les deux étages supérieurs appartiennent à plusieurs époques et la plupart ont été ouvertes en brèche dans les vieux murs.

C'est un fait général dans le pays, qu'après la guerre de cent ans, on a cherché à rendre plus agréable l'habitation dans les vieux châteaux, en leur donnant de l'air et de la lumière. Parmi les propriétaires de ces logis, les uns ont tout remanié de haut en bas, d'autres, plus timides, ont évité d'affaiblir et de rendre trop accessibles les étages inférieurs. Les évêques de Condom se sont arrêtés à ce dernier parti pour leur château de Larressingle. Réservant à leur usage les deux étages supérieurs, ils y ont ouvert de larges fenêtres dont la décoration varie suivant leurs goûts personnels et le style à la mode. Ces fantaisies ont été poussées si loin que, parfois, une fenêtre était murée sans nécessité pour en refaire une autre tout à côté.

C'est aussi au second et au troisième étage qu'on a établi de larges cheminées; on en voit deux superposées près de l'angle D (Pl. I), une autre près de l'angle I. Leurs montants et leurs manteaux admirablement appareillés restent en surplomb dans l'écroulement des planchers.

Des corbeaux, des rainures, des restes de crépissage à l'extérieur, du côté de l'église, prouvent que le second étage a été mis en communication avec la salle bâtie au-dessus de l'ancien chœur (Pl. IV, de *g'* à *h'*). Sur ce point, deux petites portes se font face. Cette communication qui, primitivement, pouvait se faire au moyen d'un pont volant, a été rendue permanente à une époque difficile à déterminer. Les crépissages sont appliqués au point *g'* et sur la largeur d'une salle et non d'un couloir.

Sur la face n.-e., on voit aussi des corbeaux de pierre, munis de rainures, destinés à soutenir des poutres. Il paraît probable qu'un auvent occupait, avant le règne de François Ier, une partie de la place où fut alors élevée la tourelle H (Pl. I).

Quelques mots sur ce dernier ouvrage termineront une description déjà trop longue.

La porte, à plate-bande déprimée, est encadrée de moulures prismatiques et surmontée d'une haute accolade que termine un fleuron. A droite, un petit pinacle élancé s'amortit en porte-à-faux près d'une ouverture circulaire où pouvait passer un canon de mousquet. Le fameux *cave canem* des vestibules antiques n'avait pas plus d'éloquence.

La vis de Saint-Gilles est large, fort bien appareillée et éclairée par de nombreuses petites fenêtres coupées en travers par un meneau biseauté. Deux mascarons grimacent dans leurs embrasures. La porte qui s'ouvre sur les étages est si bien raccordée à l'appareil du moyen âge, qu'on la croirait ancienne. Deux cordons de moulure règnent à l'extérieur.

On se représente l'effet que devait produire cette élégante tourelle quand elle était surmontée de sa toiture élancée. Les combles du château, reposant sur le mur de refend, atteignaient la hauteur du pignon de l'église. Vus de quelque distance, ces édifices, au centre du village, coupaient de lignes

perpendiculaires la belle ligne horizontale des remparts. Cet ensemble de fortes constructions, dont les ruines sont encore si belles, était superbe.

G. THOLIN.

QUESTIONS ET RÉPONSES

174. Les Vierges Blanches. — Réponse.

(Voyez la *Question*, t. XXI, 1880, p. 78.)

« Pourrait-on nous renseigner, disait ici M. A. Lavergne il y a douze ans passés, sur les légendes populaires de la Gascogne relatives aux *Vierges Blanches?...* » Il s'inquiétait également des poésies patoises et françaises qui parlent de ces êtres fantastiques, d'après Du Mège. Sur ces poésies, je ne connais rien. Sur la croyance même aux *Blanquetos*, voici une page, malheureusement très *arrangée*, extraite d'un recueil aujourd'hui peu consulté (*Mosaïque du Midi*, 1837, p. 14). — L. C.

« Les habitants du département du Gers honorent d'un culte particulier des divinités bienfaisantes connues dans les mythes populaires sous le nom de *Blanquettes*. Ces êtres fantastiques sont surtout révérés par les bergers et les habitants des campagnes. Il y a six ans je m'arrêtai, pour y passer la nuit, dans un petit village près de Condom. C'était la veille du premier jour de l'an. Je fus accueilli avec cette affable hospitalité qui distingue les habitants des bords de la Baïse. En attendant que la jeune hôtesse eût préparé mon modeste repas, je voulus visiter toute la maison. Dans une chambre reculée et plus propre que toutes les autres, je vis une table dressée et recouverte d'une nappe blanche; un petit pain, un couteau, deux bouteilles pleines, l'une de vin et l'autre d'eau, et un large gobelet étaient rangés autour d'un plat rempli de mets divers. Cédant à mon appétit dévorant, j'étais sur le point de m'asseoir et de me réconforter l'estomac pour mieux attendre le souper, lorsque l'hôtesse survint, pâle, effrayée.— Sortez, monsieur, me dit-elle, sortez, je vous en conjure : c'est la veille du premier jour de l'an; les Blanquettes viendront cette nuit, et elles nous feraient du mal, si elles ne trouvaient pas un festin bien préparé. Sans cela, nos moissons ne seraient pas abondantes et ma sœur ne trouverait pas de mari. — Vous croyez donc aux fées, lui répondis-je? — Je crois aux Blanquettes comme à Jésus-Christ notre Sauveur, me dit la jeune femme. Si vous alliez à minuit sur les bords de la Baïse aux premiers jours du printemps, vous les verriez danser à la clarté de la lune, ou sur le sommet des collines. Voyez-vous cet antique château qui tombe en ruines? Les Blanquettes dansent souvent sur les tours. Heureux qui reconnaît leurs traces sur les fleurs de ses prairies! L'herbe croît plus vite et engraisse les taureaux. Malheur à celui qui ne vénère pas les fées! L'an dernier notre voisin ne fit aucun préparatif pour les recevoir; aussi sa grange a été consumée, les loups ont dévoré trente de ses moutons, et son petit Antoine, qui n'avait que trois ans, a été trouvé étouffé dans son lit... »

UNIV. OF MICH.

LES INSCRIPTIONS DES LACTORATES

INSCRIPTIONS RELIGIEUSES (*)

18

Autel de marbre, avec base et couronnement, ayant 0m 90 de haut sur 0m 41 de large. Les lettres ont 0m 04 à la première ligne, 0m 035 aux neuf suivantes, 0m 02 à la dernière. Sur les faces latérales, on

remarque, à droite une patère, à gauche une tête de taureau. Lettres liées : 5e ligne, T et I; 6e ligne, C et E, T et E, T et R; 7e ligne, N et I, N et D; 8e ligne, N et I; 9e ligne, E et T; 10e ligne, M et P; à la même ligne, le C du mot COS pénètre dans l'O qui le précède. Sont en plus petit caractère : 2e ligne, l'A final; 3e ligne, le premier O de TAVRO-

(*) Voir la livraison précédente, page 70.

POLIVM; 6e ligne, l'o de SACERDOTE; 8e ligne, l'o de NVNDINIO; 9e ligne, l'o final; 10e ligne, l'o du mot cos.

Sanloutius : l. 9, ꝛ (pour ET); l. 8, INO; l. 11, DED; ligatures non indiquées, sauf dans le mot HOSTIS.— Grüter (d'après Scaliger) : copie en quatre lignes pleines d'erreurs. — La copie de Van Dale est en six lignes et ne vaut pas mieux que celle de Grüter.— Le dessin de Chaudruc de Crazannes est exact; la copie typographique du même auteur ne l'est pas. Sur la face latérale de gauche, la tête de taureau a été prise pour un « préféricule. »

« Lactora, in Vasconia in foro ante aedes publicas quae restauratae sunt anno Domini 1592 » (Sanloutius). — « Apud Lactoratenses in Novempopulania » (Grüter). — « Musée de Lectoure. Marbre trouvé dans cette ville vers 1540 » (Bladé).

SANLOUTIUS, *Inscript. vet. collectae* (Bibl. nat., fonds latin, n° 17575), f. 196. — GRUTER, t. I, p. XXIX. — VAN DALE, *De oraculis*, Amsterdam, 1683, in-12, p. 167. — *Manuscrit de Bordeaux*, n° 10. — *Manuscrit de Lectoure*, f. 2. — CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Dissert. sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*, 2e série, t. III, p. 131 (tirage à part, p. 13). — MASSON, *Statist. de l'arrond. de Lectoure*, p. [151].—CASSASSOLES, *Notices hist. sur Lectoure*, p. 43.—BLADÉ, *Epigr. antique de la Gascogne*, p. 107.—HUBNER, *Exempla scripturae epigraphicae*, p. 209, n° 606 *b*.

S(acrum) m(atri) d(eum). Pomp(eia) Flora tauropolium accepit, hostiis suis, sacerdote Traianio Nundinio, d(omino) n(ostro) Gordiano II et Pompeiano co(n)s(ulibus), VI id(us) dec(embres).

« Autel à la Mère des dieux. Pompeia (1) Flora a reçu le taurobole fait de ses propres victimes, par le ministère du prêtre Trajanius Nundinius, sous le consulat de notre maître Gordien, consul pour la seconde fois, et de Pompeianus, le 6 des ides de décembre (8 décembre 241). »

J'ai déjà dit que le deuxième consulat de Gordien le Pieux avec Pompeianus, — dont on ignore le gentilice, — répond à l'année 241.

De même que dans les sacrifices particuliers des années 176 et 239, ce sont des femmes qui se dévouent, en l'année 241, pour l'accomplissement de l'acte exprimé par la formule *tauropolium accepit* (a reçu le taurobole). On peut remarquer que cette formule n'est déjà plus celle *tauropolium fecit* (a fait le taurobole), que nous avons rencontrée en

(1) M. Hübner préfère la lecture *Pomponia*.

l'année 176; les sculptures du monument sont également différentes. Des rouelles gravées au trait, d'une façon plus ou moins maladroite, remplacent, sur l'attique, les rosaces, finement ciselées, des premiers autels, et, sur les faces latérales, la tête de taureau ne figure que sur deux autels et la tête de bélier nulle part.

L'expression *hostiis suis*, qui se rencontre sans exception, paraît indiquer clairement qu'il y a eu, chaque fois, plusieurs victimes, et les autels où l'on voit une tête de bélier et une tête de taureau démontrent que le mot *taurobolium* implique l'idée du double sacrifice d'un taureau et d'un bélier. Si les inscriptions ne mentionnent pas autrement le *criobolium*, cela doit tenir à ce que l'on se contentait d'indiquer le sacrifice le plus noble.

C'est sans doute aussi pour la même raison que les sculptures peuvent ne pas donner la tête de bélier, bien qu'il ne soit pas invraisemblable qu'un *criobolium* ait eu lieu.

19

Autel de marbre, avec base et couronnement, ayant 0m 88 de haut

sur 0m 40 de large. Les lettres ont 0m 04 à la première ligne, 0m 035 aux huit suivantes, 0m 02 à la dernière. Sur les faces latérales, on

remarque, à droite une patère, à gauche une tête effacée, peut-être de taureau. Lettres liées : 4e ligne, C et E; 6e ligne, D et O, T et E; 7e ligne, T et R; 8e ligne, N et D, N et I, O et R; 9e ligne, E et T; 10e ligne, M et P, V et I, D et I, D et E. A cette dernière ligne, la ligature du D et de l'I n'a pas lieu par le prolongement de la haste, mais bien par une ligne perpendiculaire menée à cette haste, en son milieu, presque de façon à constituer un D barré; il en est de même de la ligature du V et de l'I. Sont en plus petit caractère, les O des 4e, 5e, 8e et 9e lignes, sauf le premier O du mot GORDIANO. L'inscription est entourée d'un cadre de moulures. La première ligne a été gravée sur l'attique du couronnement.

Sanloutius : l. 8, NDINO COS.V DDE; l. 9 et dernière, O II COSXV.K.NOVEM; le reste est à peu près exact. — Grüter (d'après Scaliger) et Van Dale (d'après Grüter) : copie en sept lignes, l. 2, TAVROPOL; l. 3, HOSTIIS; l. 6 et 7, COS. VI. ID. DEC.; ligatures non indiquées. — Pitiscus n'a donné que les sept premiers mots. — Chaudruc de Crazannes : l. 4 et 5, ACEPIT; ligatures non indiquées; dernière ligne corrompue.

« Lactora, in Vasconia, in foro ante aedes publicas quae restauraratae sunt anno Domini 1592 » (Sanloutius). — « Apud Lactoratenses in Novempopulania » (Grüter). — « Musée de Lectoure. Marbre trouvé dans cette ville vers 1540 » (Bladé).

SANLOUTIUS, *Inscript. vet. collectae* (Bibl. nat., fonds latin, n° 17575), f. 196. — GRUTER, t. I, p. XXIX. — VAN DALE, *De oraculis*, Amsterdam, 1683, in-12, p. 167. — PITISCUS, *Lexicon antiq. roman.*, Venise, 1719, in-folio, t. III, p. 545. — *Manuscrit de Bordeaux*, n° 22. — *Manuscrit de Lectoure*, f. 2. — CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Dissert. sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*, 2e série, t. III, 143 (tirage à part, p. 25). — MASSON, *Statist. de l'arrond. de Lectoure*, p. [151]. — CASSASSOLES, *Notices hist. sur Lectoure*, p. 43. — BLADÉ, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 108. — HUBNER, *Exempla scripturae epigraphicae*, p. 209, n° 606, *a*.

S(acrum) M(atri) d(eum). Junia Domitia tauropolium accepit, hosti(i)s suis, sacerdote Traianio Nundinio, d(omino) n(ostro) Gordiano II et Pompeiano co(n)s(ulibus), VI id(us) dec(embres).

« Autel à la Mère des dieux. Junia Domitia a reçu le taurobole, fait de ses propres victimes, par le ministère du prêtre Trajanius Nundinius, sous le consulat de notre maître Gordien, consul pour la seconde fois, et de Pompeianus, le 6 des ides de décembre (8 décembre 241). »

Selon toute apparence, *Junia* avait reçu comme surnom le nom gentilice de sa mère, *Domitia*. On a de très nombreux exemples de cette particularité.

20

Stèle de marbre ayant 0m 95 de haut sur 0m 39 de large. Les lettres ont 0m 055 à la première ligne, 0m 025 aux suivantes. Sur les faces latérales, on remarque, à droite, un emblème détruit, de 0m 56 de hau-

teur, ayant l'aspect d'un vase à anse dont la panse est formée par trois cercles concentriques; à gauche, une patère. Lettres liées : 2e ligne, N et T. L'inscription est entourée d'un cadre de moulures; la première ligne a été gravée sur le fronton de la stèle.

Sanloutius : l. 11, VI. ID. DEC. — Donatus : points omis ou mal placés. — Chaudruc de Crazannes : l. 3, MA. TAVROPOLI; l. 11, VI. IDVDEC; points à la base des lettres, et le plus souvent mal rapportés.

« Apud Lactoratenses in ingressu aedium publicarum ubi extant arae illae, quas Gruterius refert p. XXIX et seq. haud tamen ad amussim ad marmorum fidem exhibitae. Haec apud eum desiderabatur » (Donatus). — « Musée de Lectoure. Marbre trouvé dans cette ville vers 1540 » (Bladé).

SANLOUTIUS, *Inscript. vet. collectae* (Bibl. nat., fonds latin, n° 17575), f. 196. — *Manuscrit de Bordeaux*, n° 11. — DONATVS, *Ad novum thes. Muratorii suppl.*, Lucques, 1765, in-folio, t. I, p. 181, n° 1. — CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Dissert. sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*, 2e série, t. III, 1837, p. 153 (tirage à part, p. 35). — *Manuscrit de Lectoure*, f. 2. — MASSON, *Statist. de l'arrond. de Lectoure*, p. [150]. — CASSASSOLES, *Notices hist. sur Lectoure*, p. 43. — BLADÉ, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 109.

S(acrum) M(atri) d(eum). Julia Clementiana tauropolium accepit, hosti(i)s suis, sacerd(ote) Traianio Nundinio, d(omino) n(ostro) Gordiano II et Pompeiano co(n)s(ulibus), VI idus dec(embres).

« Autel à la Mère des dieux. Julia Clementiana a reçu le taurobole, fait de ses propres victimes, par le ministère du prêtre Trajanius Nundinius, sous le consulat de notre maître Gordien, consul pour la seconde fois, et de Pompeianus, le 6 des ides de décembre (8 décembre 241). »

21

Autel de marbre, avec base et couronnement, ayant 0m 95 de haut sur 0m 42 de large. Le couronnement est mutilé, et la cassure a fait disparaître la lettre S et une bonne partie de la lettre D dans la formule S M D. L'M de la première ligne, a 0m 035; les lettres des neuf autres lignes ont 0m 032 et celles de la dernière 0m 017. Sur les faces latérales, on distingue, à droite, un préféricule; à gauche, une patère. Lettres liées : 2e ligne, V et E; 7e ligne, N et I; 8e ligne, N et I; 9e ligne, O et R; 10e ligne, M et P; à cette même ligne, l'O final est com-

pris dans l'N qui le précède. Quelques o sont en plus petit caractère. L'inscription est entourée d'un cadre de moulures; la première ligne est gravée sur l'attique du couronnement.

Sanloutius : l. 6, TRAIANO; l. 7, VNDINO. — Grüter (d'après Scaliger) : copie en sept lignes; l. 1, SMD; l. 5, NONDINIO DNO. NRO; l. 6 et 7, ET. I. POM || PEIANO COSS. — Chaudruc de Crazannes, copie dessinée : l. 1, SMM; l. 2, SEVE; l. 7 et 8, ETRAIANONN || VNDINO D. N.; l. 9, GODIANO; dans le texte : points inutiles et le plus souvent mal placés.

« Lactora, in Vasconia, in foro ante aedes publicas quae restauratae sunt anno Domini 1592 » (Sanloutius). — « Apud Lactoratenses » (Grüter). — « Musée de Lectoure. Marbre trouvé dans cette ville vers 1540 » (Bladé).

SANLOUTIUS, *Inscript. vet.* (Bibl. nat., fonds latin, n° 17575),

f. 195. — GRUTER, t. I, p. XXX. — *Manuscrit de Bordeaux*, n° 14. — *Manuscrit de Lectoure*, f. 2. — CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Dissert. sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*, 2e série, t. III, p. 129 (tirage à part, p. 11). — MASSON, *Statist. de l'arrond. de Lectoure*, p. [150]. — BLADÉ, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 110.

[*S(acrum)*] *M(atri) d(eum). Verin(ia) Severa tauropolium accepit, hosti(i)s suis, sacerdote Traianio Nundinio, d(omino) n(ostro) Gordiano II et Pompeiano co(n)s(ulibus), VI id(us) dec(embres).*

« Autel à la Mère des dieux. Verinia Severa a reçu le taurobole, fait de ses propres victimes, par le ministère du prêtre Trajanius Nundinius, sous le consulat de notre maître Gordien, consul pour la seconde fois, et de Pompeianus, le 6 des ides de décembre (8 décembre 241). »

C'est à tort que Chaudruc de Crazannes a proposé de lire, à la seconde ligne, VERINA; il faut incontestablement *Verinia*. Ce gentilice est d'ailleurs connu (1).

22

Autel de marbre, avec base et couronnement orné de rosaces, ayant 0m 75 de haut sur 0m 32 de large. Les lettres ont 0m 04 à la première ligne et 0m 032 aux suivantes. Il n'existe aucune trace d'objet représenté sur la face latérale de droite; sur la face latérale de gauche il semble qu'une patère ait été gravée au trait, le manche en haut. Lettres liées : 6e ligne, D et O, T et E; 7e ligne, N et I, N et D; 8e ligne, D et I; 9e ligne, M et P; 10e ligne, I et D. Le C final de la dernière ligne et quelques O dans le courant de l'inscription, sont en plus petit caractère. Le marbre porte bien, à la 7e ligne, TRAINIO, et il ne semble pas que l'A qui manque ait jamais été formé par un trait horizontal reliant les deux premiers jambages de l'N. Cette erreur de gravure n'a du reste aucune importance, puisque le prêtre *Traianius* est déjà connu par d'au-

(1) *C. I. L.*, t. XII, n° 4010.

tres autels. La première ligne de l'inscription a été gravée sur l'attique du couronnement.

Sanloutius : l. 7, TRAINO; l. 8, GORD; l. 10, COS ID. DEC. — Grüter (d'après Scaliger) et Van Dale (d'après Grüter) : copie en six lignes; l. 3, HOSTIIS; l. 4, 5 et 6, NVND. DNO. GORD. II. ET || POM. COS. VI. ID. DEC; ligatures non indiquées. — Chaudruc de Crazannes : l. 1, SMM sur la planche, omise dans le texte; l. 8 et 9, GORD || IANO aussi bien sur la planche que dans le texte, où les ligatures de lettres ne sont pas indiquées.

« Lactora, in Vasconia, in foro ante aedes publicas quae restauratae sunt anno Domini 1592 » (Sanloutius). — « Apud Lactoratenses in Novempopulania » (Grüter). — « Musée de Lectoure. Marbre trouvé dans cette ville vers 1540 » (Bladé).

SANLOUTIUS, *Inscript. vet.* (Bibl. nat., fonds latin, n° 17575), f. 196. — GRUTER, t. I, p. XXIX. — VAN DALE, *De oraculis*, Amsterdam, 1683, in-12, p. 167. — *Manuscrit de Lectoure*, f. 4. — CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Dissert. sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*,

2e série, t. III, 1837, p. 136 (tirage à part, p. 18). — A. Lavergne, *Revue de Gascogne*, t. XXIII, 1882, p. 505. — Cassassoles, *Notices hist. sur Lectoure*, p. 43. — Bladé, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 111.

S(acrum) M(atri) d(eum). Servilia Modesta tauropolium accepit, hosti(i)s suis, sacerdote Trai(a)nio Nundinio, d(omino) n(ostro) Gordiano II et Pompeiano co(n)s(ulibus), VI id(us) dec(embres).

« Autel à la Mère des dieux. Servilia Modesta a reçu le taurobole, fait de ses propres victimes, par le ministère du prêtre Trajanius Nundinius, sous le consulat de notre maître Gordien, consul pour la seconde fois, et de Pompeianus, le 6 des ides de décembre (8 décembre 241). »

23

Autel de pierre, encore pourvu de sa base, mais dont le couronne-

ment est brisé au-dessus du bandeau de la corniche, ayant 0m 84 de haut sur 0m 37 de large. Les lettres ont 0m 037. On ne distingue rien sur

les faces latérales. Lettres liées : 3e ligne, M et V par deux barres obliques placées de chaque côté, et à demi hauteur, des barres de l'V; à la même ligne, l'E du mot ACCEPIT est formé par une barre horizontale placée à l'intérieur du second C; 4e ligne, V et I, l'I coupant horizontalement la seconde barre du V; 5e ligne, E et R; à cette même ligne, le D pénètre dans l'O qui le suit; 6e ligne, N et D. Les points séparatifs des mots sont en forme d'V; un certain nombre d'O sont en plus petit caractère, aussi bien à la fin que dans le corps des mots; il en est de même de l'A qui termine la 5e ligne; à la seconde ligne, l'I final est placé au-dessus de la barre horizontale de l'L. L'usure de la pierre a fait disparaître le commencement des deux dernières lignes.

Sanloutius : l. 1, 2 et 3, VAL GEMIN || ATA TAVROPOLI || M ACEPIT; l. 8 et 9, IANO IR ET PO || PEIANO COS. — Grüter (d'après Scaliger) : copie en huit lignes; l. 1, S.M.D est de trop; l. 4, HOSTIIS; l. 6, 7 et 8, DNO. NRO || GORD. II. ET. POMP || COSS. VI. ID. DEC.; ligatures non indiquées. — Chaudruc de Crazannes : l. 1 et 2, S. M. M. D. || VAL REMIN; l. 6, 7, 8 et 9, TRAI || ANIO NVNDI || NIO O. N. GORDI || ANO II. ET POMP || EIANO COS. VI. ID. DEC.

« Lactora, in Vasconia, in foro ante aedes publicas quae restauratae sunt anno Domini 1592 » (Sanloutius). — « Apud eosdem Lactoratenses » (Grüter). — « Musée de Lectoure. Inscription trouvée dans cette ville vers 1540 » (Bladé).

SANLOUTIUS, *Inscript. vet.* (Bibl. nat., fonds latin, n° 17575), f. 196. — GRUTER, t. I, p. XXX. — *Manuscrit de Bordeaux*, n° 12. — *Manuscrit de Lectoure*, f. 7. — CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Dissert. sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*, 2e série, t. III, p. 152 (tirage à part, p. 34).— MASSON, *Statist. de l'arrond. de Lectoure*, p. [150]. — CASSASSOLES, *Notices hist. sur Lectoure*, p. 42.— BLADÉ, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 112.

Val(eria) Gemina tauropolium accepit, hosti(i)s suis, sacerdote Traianio Nund(in)io d(omino) n(ostro) Gordiano II et Pompeiano co(n)s(ulibus), [VI id(us)] dec(embres).

« Valeria Gemina a reçu le taurobole, fait de ses propres victimes, par le ministère du prêtre Trajanius Nundinius, sous le consulat de notre maître Gordien, consul pour la seconde fois, et de Pompeianus, le 6 des ides de décembre (8 décembre 241). »

Il paraît assez extraordinaire que l'autel soit dépourvu de toute dédicace à la Mère des dieux; cela tient sans doute à ce que cette

dédicace occupait la partie supérieure du couronnement aujourd'hui détruite.

Selon toute apparence, la tauroboliée dont il est ici question, ne diffère pas de celle qui, en l'année 239, a reçu les *vires* du taureau fourni par Eutyches (Cf. ci-dessus, nº 16).

24

Autel de marbre, avec base et couronnement très soigné, ayant 0m 84 de haut sur 0m 40 de large. Les lettres ont 0m 06 à la première

ligne et 0m 03 aux suivantes. Sur les faces latérales, on distingue, à droite une patère à manche, à gauche les traces d'un vase gravé au trait. Lettres liées : 7e ligne, N et D; 8e ligne, O et R. Les mots sont

séparés par des points triangulaires; la première ligne commence et finit par un point.

Sanloutius : l. 5, SACERDO; ligatures non indiquées.— Grüter (d'après Scaliger) : copie en sept lignes; l. 2, TAVROP; l. 3, HOSTIIS; l. 4, NOND. D.N. GORD. II. ET POMP.; ligatures non indiquées. — La copie du P. Sirmond est assez exacte, quant au texte, mais les 8e et 9e lignes sont en caractères cursifs. — Le dessin de Chaudruc de Crazannes ne donne qu'une très fausse idée du monument. Cette remarque pourrait être faite, d'ailleurs, pour tous les dessins de la *Dissertation sur le taurobole.*

« Lactora, in Vasconia, in foro ante aedes publicas quae restauratae sunt anno Domini 1592 » (Sanloutius). — « Adhuc apud eosdem Lactoratenses » (Grüter).— « Musée de Lectoure. Marbre trouvé dans cette ville vers 1540 » (Bladé).

SANLOUTIUS, *Inscript. vet.* (Bibl. nat., fonds latin, n° 17575), f. 195. — Le P. SIRMOND, *Inscript. ant.* (Bibl. nat., fonds latin, n° 9695), f. 3, n° 36. — GRUTER, t. I, p. XXX. — *Manuscrit de Bordeaux*, n° 3. — *Manuscrit de Lectoure*, f. 7. — CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Dissert. sur le taurobole,* dans *Mém. Ant. F.*, 2e série, t. III, 1837, p. 140 (tirage à part, p. 22). — MASSON, *Statist. de l'arrond. de Lectoure*, p. [149]. — CASSASSOLES, *Notices hist. sur Lectoure*, p. 42. — BLADÉ, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 113.

S(acrum) M(atri) d(eum). Jul(ia) Nice tauropolium accepit, hosti(i)s suis, sacerd(ote) Traianio Nundinio, d(omino) n(ostro) Gordiano II et Pompeiano co(n)s(ulibus), VI id(us) dec(embres).

« Autel à la Mère des dieux. Julia Nice a reçu le taurobole, fait de ses propres victimes, par le ministère du prêtre Trajanius Nundinius, sous le consulat de notre maître Gordien, consul pour la seconde fois, et de Pompeianus, le 6 des ides de décembre (8 décembre 241). »

25

Autel de marbre, avec base et couronnement orné de rosaces, ayant 0m 80 de haut sur 0m 35 de large. Une cassure a fait disparaître, à droite, une partie du couronnement, sans entamer la première ligne. Les lettres ont 0m 04 à la première ligne et 0m 03 aux suivantes. Sur les faces latérales, on distingue, à droite, une patère, à gauche, un pré-

féricule. Pas de lettres liées. Une erreur de gravure a fait écrire, à la 10e ligne, POMIANO pour POMPEIANO. L'inscription est entourée d'un cadre de moulures; la première ligne est gravée sur l'attique.

Sanloutius : l. 2, CIVI; l. 11, COS ID. DE; points omis ou mal placés. — Oihenart : l. 10 et 11, ET POMPEIANO || COSVI. ID. DECEMB. — — Grüter (d'après Scaliger) : copie en six lignes; l. 2, TAVROP.; l. 3, HOSTIIS; l. 4, TRAI. NVND. D. N.; l. 5, POMPEIANO.; points omis ou mal placés; ligatures non indiquées. — Chaudruc de Crazannes, copie dessinée : l. 1, C IVL SECVND; l. 2, DVS TAVROPO; l. 10, ET POMPEIANO; copie dans le texte : l. 1 et 10, comme ci-dessus; l. 2, VS TAUROPO.; points omis ou mal placés.

« Lactora, in Vasconia, in foro ante aedes publicas quae restauratae sunt anno Domini 1592 » (Sanloutius). — « Apud Lactoratenses » (Grüter). — « Musée de Lectoure. Marbre trouvé dans cette ville vers 1540 » (Bladé).

SANLOUTIUS, *Inscript. vet.* (Bibl. nat., fonds latin, n° 17575), f. 195. — OIHENART, *Notitia utriusque Vasconiae,* Paris, 1638, in-4°, p. 479. — GRUTER, t. I, p. XXX. — *Manuscrit de Bordeaux,* n° 6. —

Manuscrit de Lectoure, f. 3. — Chaudruc de Crazannes, *Dissert. sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*, 2e série, t. III, 1837, p. 158 (tirage à part, p. 32). — Masson, *Statist. de l'arrond. de Lectoure*, p. [149].— Cassassoles, *Notices hist. sur Lectoure*, p. 43.— Bladé, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 114.

S(acrum) M(atri) d(eum). G(aius) Jul(ius) Secundus tauropolium accepit, hosti(i)s suis, sacerd(ote) Traianio Nundinio, d(omino) n(ostro) Gordiano II et Pom(pe)iano co(n)s(ulibus), VI id(us) dec(embres).

« Autel à la Mère des dieux. Gaius Julius Secundus a reçu le taurobole, fait de ses propres victimes, par le ministère du prêtre Trajanius Nundinius, sous le consulat de notre maître Gordien, consul pour la seconde fois, et de Pompeianus, le 6 des ides de décembre (8 décembre 241). »

26

Autel de marbre, avec base et couronnement légèrement mutilé, ayant 0m 63 de haut sur 0m 25 de large. Lettres de 0m 020 à la 1re

ligne, 0m 018 à la 2e et à la 3e, 0m 016 aux suivantes, 0m 012 à la dernière. Sur les faces latérales, on remarque, à droite un guttus, à gauche une patère sans manche. Lettres liées : 4e ligne, V et R; 7e

ligne, V, N et T; l'I qui termine la 6e ligne est placé au-dessus de la barre horizontale d'un L; les A de TAVRINI et de TAVROPOLIVM ne sont pas barrés; tous les E sont en forme d'F; la première haste de l'H et le second I de HOSTIIS sont allongés. Le couronnement est orné de rosaces; l'inscription est entourée d'un cadre de moulures.

Sanloutius : l. 5, TAVRIMI; ligatures non indiquées; points omis ou mal placés. — Grüter (d'après Scaliger) : copie en cinq lignes; l. 1, S. M. M.; l. 2, FILIVS; l. 3, SATVRNIVS TAVROPOL.; l. 5, ARFM.; ligatures non indiquées; points omis ou mal placés. — Chaudruc de Crazannes : l. 1, SAC; l. 8, omise; l. 9, PACIO AGRIPPAE; l. 10, HOSTIS; ligatures non indiquées; points omis ou mal placés.

« Lactora, in Vasconia, in foro ante aedes publicas quae restauratae sunt anno Domini 1592 » (Sanloutius). — « Adhuc apud eosdem Lactoratenses » (Grüter). — « Musée de Lectoure. Marbre trouvé dans cette ville vers 1540 » (Bladé).

SANLOUTIUS, *Inscript. vet.* (Bibl. nat., fonds latin, n° 17575), f. 196. — GRUTER, t. I, p. XXX. — *Manuscrit de Bordeaux*, n° 19. — *Manuscrit de Lectoure*, f. 6. — CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Dissert. sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*, 2e série, t. III, 1837, p. 154 (tirage à part, p. 35). — MASSON, *Statist. de l'arrond. de Lectoure*, p. [151]. — CASSASSOLES, *Notices hist. sur Lectoure*, p. 41. — BARRY, *Bull. de la Soc. arch. du midi de la France*, 1878, p. 14, note 1.— A. LAVERGNE, *Revue de Gascogne*, t. XXIII, 1882, p. 506.— BLADÉ, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 115. — HUBNER, *Exempla scripturae epigraphicae*, p. 209, n° 607.

Sacr(um) M(atri) m(agnae). Aprilis, Repentini fil(ius?), et Saturnina, Taurini fil(ia), tauropolium acceperunt sacerdote L(ucio) Accio Rem[...], *hostiis suis.*

« Autel à la Grande Mère. Aprilis, fils (ou fille) de Repentinus, et Saturnina, fille de Taurinus, ont reçu le taurobole, fait de leurs propres victimes, par le ministère du prêtre Lucius Accius Rem... ? »

Le cognomen du prêtre *Accius* était peut-être *Rem*[*otus*], *Rem*[*us*], *Rem*[*ullus*], etc. Toutes ces formes sont connues.

L'absence de date et l'apparition d'un nouvel officiant, ne permettent pas de savoir, d'une manière positive, si le taurobole reçu par Aprilis et Saturnina doit se rattacher à la solennité publique de l'année 241. La formule *tauropolium acceperunt* au lieu de *fecerunt*, la malfaçon des sculptures qui remplacent par des rouelles les rosaces du couron-

nement, écartent toute idée d'attribution à la cérémonie de l'année 176, mais il se peut fort bien qu'il y ait eu à Lectoure une quatrième solennité taurobolique dont on ne possède plus que l'autel d'Aprilis.

∴

Des neuf tauroboles que je viens de rapporter, il résulte — abstraction faite du dernier — qu'une manifestation religieuse, non moins imposante que celle de l'année 176, eut lieu à Lectoure, le 8 décembre 241, pour la conservation de l'empereur et de la famille impériale, et pour la prospérité de la cité.

Ainsi que je l'ai déjà dit, l'*ordo* de Lectoure dut offrir son taurobole public à l'occasion du mariage de Gordien III.

Caius Furius Sabinius Aquila Timesitheus, dont une inscription de Lyon énumère les charges, fut nommé préfet du prétoire vers la fin de l'année 241, lorsqu'il maria sa fille au jeune Gordien. Il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort, survenue en 243, et fut « ce vertueux et habile ministre qui, par son amour du bien et par ses éminentes capacités militaires et administratives, fit du règne d'un prince à peine sorti de l'enfance, un des règnes les plus prospères et les plus glorieux du troisième siècle » (1).

Avant d'être nommé préfet du prétoire, Timesithée avait exercé la charge de procurateur de la Lyonnaise et de l'Aquitaine. Il était donc fort connu des Lectourois, et cette particularité ne fut évidemment pas sans peser de quelque poids sur la détermination qui fut prise, en 241, de célébrer le mariage de Gordien par la cérémonie d'un taurobole.

On ne sait pas à quelle époque la procuratelle de la Lyonnaise et de l'Aquitaine fut exercée par Timesithée. M. Allmer suppose qu'elle eut lieu sous le règne de Sévère Alexandre, c'est-à-dire de 222 à 235, mais il se pourrait qu'elle lui fût postérieure, et qu'il existât quelque corrélation entre la procuratelle de Timesithée et le taurobole public de l'année 239, dont une inscription nous a transmis le souvenir. En d'autres termes, je ne serais pas surpris que ce taurobole eut été décidé sur l'instigation même de Timesithée, alors en charge, pour assurer la conservation du nouvel empereur, dont il connaissait peut-être les projets.

Quoi qu'il en soit, — et pour ne s'en tenir qu'au taurobole de l'année 241, — on a par lui la preuve certaine que le mariage de Gordien

(1) Allmer, *Musée de Lyon*, t. I, p. 167.

n'eut pas lieu après le 8 décembre. « Vers la fin de l'année » doit donc se comprendre dans le courant de novembre ou d'octobre, car il faut évidemment tenir compte du temps que l'on dut employer à la préparation de la cérémonie (1).

Gordien III fut assassiné par Philippe l'Arabe entre le 23 février et le 13 mars 244; il avait alors 25 ans. Sabinia Tranquillina le suivit dans la tombe au bout de peu de temps. Les inscriptions qui leur sont relatives sont en général des dédicaces non datées qui doivent se rapporter à leur mariage. Une des plus connues est la suivante, que Grüter attribuait à Lectoure, mais que M. Mommsen a rendu à sa véritable patrie, l'Italie (2) :

FVRIAE' SABINIAE
TRANQVILLINAE
SANCTISSIMAE
AVGVSTAE
CONIVGI' DOMINI' N
M' ANTONI' GORDIANI
PII' FELICIS' INVICTI
AVGVSTI
DECVRIALES
AEDILIVM' PLEB' ET
PLEB' CERIALIVM
DEVOTI' NVMINI
MAIESTATIQ' EORVM

Le tableau que voici résume les renseignements qui nous sont fournis par les inscriptions commémoratives du taurobole public de l'année 241 :

1. — *Pompeia Flora, sacrum Matri deum, tauropolium accepit, hostiis suis, sacerdote Traianio Nundinio.*

2. — *Junia Domitia, sacrum Matri deum, tauropolium accepit, hostiis suis, sacerdote Traianio Nundinio.*

3. — *Julia Clementiana, sacrum Matri deum, tauropolium accepit, hostiis suis, sacerdote Traianio Nundinio.*

(1) Je ne parle pas du temps que les nouvelles mettaient à se répandre, parce que ce temps n'excédait généralement pas quelques jours.

(2) Mommsen, *Inscript. regni Neapolit.*, n° 6787 : « *Olim Romae in S. Mariae in monte Aventino, postea Aquilae apud Mariangelum Accursium antiquarium. Lectorii in Gallia* Grut. *male.* »

4. — *Verinia Severa, sacrum Matri deum, tauropolium accepit, hostiis suis, sacerdote Traianio Nundinio.*

5. — *Servilia Modesta, sacrum Matri deum, tauropolium accepit, hostiis suis, sacerdote Traianio Nundinio.*

6. — *Valeria Gemina, ..., tauropolium accepit, hostiis suis, sacerdote Traianio Nundinio.*

7. — *Julia Nice, sacrum Matri deum, tauropolium accepit, hostiis suis, sacerdote Traianio Nundinio.*

8. — *G. Julius Secundus, sacrum Matri deum, tauropolium accepit, hostiis suis, sacerdote Traianio Nundinio.*

D'une façon dubitative :

9. — *Aprilis et Saturnina, sacrum Matri magnae, tauropolium acceperunt, hostiis suis, sacerdote L. Accio Rem...?*

Un seul des neuf sacrifices ci-dessus rappelés a été reçu par un homme; sept ont été reçus chacun par une femme.

Le dernier a été reçu par un homme et une femme ou peut-être aussi par deux femmes.

Celui-là même est le seul à ne pas être daté; tous les autres le sont uniformément : « *d. n. Gordiano II et Pompeiano cos., VI idus decembres* » (8 décembre 241).

(A suivre.) ESPÉRANDIEU.

QUESTIONS ET RÉPONSES

272. L'archevêque Léonard de Trapes et Pierre de L'Estoile.

Connaissait-on les bonnes relations qui existèrent entre le saint prélat et le chroniqueur Pierre de L'Estoile? Ces relations sont attestées par ce passage des *Mémoires-Journaux* du grand audiencier de la chancellerie (édition Jouaust, tome IX, 1881, p. 87) : « J'ay presté, ce jour [lundi 9 juin 1608] à M. l'Archevesque d'Auche, *Provinciale seu constitutiones Angliæ*, in-4°, relié en parchemin. — Qui me l'a rendu le mercredi 16° juillet. » Aurait-on quelque chose à ajouter à cette trop brève mention?

T. DE L.

P. S. — Je constate que Mgr d'Auch ne garda pas même un mois et demi le livre prêté. Quel bon exemple il donnait là à ceux qui nous empruntent nos livres pour les garder si longtemps, quelquefois même, hélas! pour les garder toujours.

DOCUMENTS INÉDITS

TESTAMENT

DE

NOBLE ARNULPHE DE MONTESQUIOU

(1568)

La pièce que nous publions est le testament de noble Arnulphe de Montesquiou, seigneur du Vernet, Caussidières, Saint-Léon, Bugainh; seigneur direct de Cintegabelle et Nailloux, La Rocque; baron de Salles, en Lauragais; seigneur de Sadirac; vicomte de Mondausson, Croseilhe et Languestous, en Béarn, fait à Nailloux, le 7 novembre 1568, « *affin qu'il n'advienne, par adventure, son hérédité venir à gens ingrats...* »

Arnulphe ou Arnoul de Montesquiou était le troisième enfant de Manaud, baron de Montesquiou, seigneur de Marsan et de Salles, descendant des seigneurs de Montesquiou-d'Anglès, terre qui était une des quatre baronnies de l'Armagnac (1). Marié avec Marie de Sadirac, en Béarn, il en eut plusieurs enfants, dont le P. Anselme ne mentionne que l'aîné et une fille, et que nous indiquerons à l'aide de notre titre : 1° Simon-Roger, appelé le vicomte de Sadirac, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du connétable de Montmorency; — 2° Jean-Paul de Montesquiou; — 3° François

(1) Cf. P. Anselme, t. VII, p. 262-276; *Généalogie de la Maison de Montesquiou-Fezensac* (1784, in-4°), p. 65.

de Montesquiou; — 4° Jean-Arnaud et 5° Jeanne de Montesquiou.

Nous ne donnerons pas une analyse de cet acte qui offre assurément un certain intérêt, surtout au point de vue généalogique de la famille de Montesquiou. Il faudrait, en effet, répéter la teneur du testament, dont la lecture même sera d'un plus grand attrait, par les expressions et dispositions qu'il renferme et par les détails curieux qu'on y relève.

A. de Montesquiou dut être, en exécution de ses volontés, inhumé dans l'église Saint-Luperce du Vernet; il ne reste aujourd'hui aucune trace de cette sépulture, pas même un souvenir.

C. BARRIÈRE-FLAVY.

Au nom de Dieu et de la Sainte Trinité, du Père, du Fils et du benoist Saint Esprit, amen. Comme nostre sauveur et redempteur Jesus Christ, fils de Dieu éternel, fontaine et source de Sapiance de Dieu son père, avant qu'il voulssit souffrir mort et passion en l'arbre de la sainte Croix pour rachapter humaine nature, lhors captive, et lui estant estendu en icele croix, ait fait et ordoné son testement et dernière volonté; affin qua limitation de lui les bons et catholiques chrestiens quand bon leur sembleroient, fissent et ordonassent leurs testemens et dernières volontés avant que deceder et clorre le dernier jour de leur vie, et die la loi humaine, que lhomme faisant et disposant de sa dernière volonté, sera icele disposition tenue et observée pour loi, et qu'aussi la vie de l'homme est grandement fragile, transitoire et peu durable, et ni a rien si certain que la mort, ni rien plus incertain que l'heure dicelle, soient aussi tres expediant auxdits testaturs et catholiques chrestiens de premierement penser et avoir memoire de leur ame que non pas du corps, pour ce quelle est sans comparaison plus noble que le corps, ainsin que fit le doux Jesus pendant en croix, lequel entre autres belles choses et tres-excellentes dispositions par lui faites fut memoratif de commander son ame a Dieu eternel son père disant : *In manus tuas domine commendo spiritum meum;* et ni ait rien en ce monde mortel pousé en chair, qui puisse evader la mort corporele ni fuir le jugement divin; pour ce ne difere point le sag de disposer et ordoner, apres avoir eu souvenance de son ame, de ses

biens et choses affin, quil nadvienne icelui deceder sans faire testemant et par adventure son heredité venir à gens ingrats, et affin aussi que entre ses successeurs, questions ni débats ne soient suscités et meus. Pour ce est-il qu'aujourd'hui septieme du mois de novembre mil cinq cens soixante huit, regnant par la grâce de Dieu tres chrestien prince Charles, roy de France; au lieu de Nailhoux, personelement constitué et establi : Noble homme Arnulphe de Montesquiu seigneur du Vernet, Caussidières, St-Leon, Bugainh, seigneur directe de Sintegavele et Nailhous, la Rocque; baron de Sales et seigneur pour la moitié de ses apartenances et dependances; seigneur de Sadirac avec ses partenances, viscomte de Mondaussou, de Croseilhe avec ses dites apartenances, Languestous, terre et seigneurie au pais de Béarn; lequel estant en bonne disposition de son corps, nestant aucunement malade; toutefois craignant estre prevenu de mort avant qu'avoir dispose des choses susdites, voulant doncques imiter le doux Jesus comme sage et prudent homme qui tout le temps de sa vie a vescu vertueusement sans faire tort ni injustice à persone, de son bon gré, propre mouvement et liberale volonté, a fait et ordoné son testament nuncupatif et la dernière disposition et ordonance de ses droits et choses en la forme et manière que sensuit.

Premièrement, en soi signant du signe venerable de la Sainte Croix et disant : *In nomine patris et filii et spiritus sancti, amen;* — et icelui dit de Montesquiu testateur a recomandé son ame a nostre sauveur et redempteur Jesus Christ, a sa tres sacrée et glorieuse mere la benoiste vierge Marie et à toute la cour celestiale de paradis, renoncant toutefois à toutes pompes et invocations quil pourroict avoir faites de lennemi de nature, le diable denfer, jusqua present et quil pourroict faire jusques au jour de son trespas.

Item outre a voulu et ordoné ledit de Montesquiu testateur veut et ordone, que toutes et quantes fois quil plaira à Nostre Seigneur apeler icelui dit testateur de sa part et la separation de son corps davec lame estre faite, son dit corps estre mis et porté en sépulture au lieu du Vernet, duquel ledit testateur est seigneur, et dans l'Eglise parrochele dudit lieu et au devant la chapele de Mr St-Jacques.

Item a voulu et ordoné, veut et ordonne ledit testateur que ledit jour de sa sépulture soient apeles et convocques par les tuturs de son heritier, si dessoubs nommé et executurs de son testement, cent prebstres, lesquels soient presens a ladite sepulture, et qu'a chacun diceux soient données et bailhées trois doubles valant deux sols six deniers tournois et la refection corporele; et que moienant icele dite somme, iceux dits

prebstres soient tenus chanter et dire messes des trespassés, tant pour le salut de lame dudit testateur que dautres quil pourroict estre tenu de faire prier Dieu.

Item a voulu et ordonné, veut et ordonne icelui dit testateur, audit jour de sa sepulture estre allumées vingt quatre torches de cire, chacune du poids dune livre, lesqueles torches icelui dit testateur veut estre et demeurer alumées tant que son dit corps sera et demeurera a estre mis en sepulture.

Item plus a voulu et ordonné, veut et ordonne icelui dit testateur, quau jour de la novene apres son deces et trespas, soient faites obseques funebres, ne plus ne moins que ledit testateur a ordone estre fait audit jour de sa sépulture.

Item a voulu et ordoné, veut et ordonne icelui dit testateur, qu'au bout et fin de lan apres son deces et trespas, pour faire celebrer les funerailhes dudit bout de lan, soient convocqués et apelés par qui dessus, cent prebstres, et qua chacun diceux soient donés et bailhés deux sols six deniers tournois et la refection corporelle; et tant que touche les torches et autres choses necessaires, a voulu et ordonne ledit testateur, quil soict fait tout ainsin quil a ordonné estre fait audit jour de sa sepulture.

Item plus a legué donné et laissé icelui dit testateur, donne et laisse à l'Eglise de M. St-Luperci dudit lieu du Vernet (1) et pour la reparation insolidement de la chapelle de M. St-Jacques, estant dans ladite eglise et chœur dicele, la somme de trois livres et un retable de bois, dans lequel soint engravées les armoiries dudit testateur et de la maison de Sadirac, et la ceinture (2), par dedans et par dehors ladite Eglise, avec lesdites armoiries en peinture.

Item plus a laissé, donné et legué, donne et legue icelui dit testateur pour la reparation de la chapele de M. St-Hypolite, estant dans ladite Eglise et chœur dicele, la somme de deux livres doutze sols tournois pour une fois paiable par son heritier ci dessoubs nommé.

(1) Le Vernet, commune du canton d'Auterive (Haute-Garonne). L'église est encore sous l'invocation de saint Luperce. D'après les renseignements qui nous ont été gracieusement fournis par le curé, M. Dernis, il existe dans cette localité une source de ce nom à laquelle on attribue la propriété de guérir les fièvres. Les malades venaient autrefois, paraît-il, de fort loin en pèlerinage, éprouver les bienfaits de cette eau; et, en reconnaissance de leur guérison, ils jetaient quelques pièces de monnaie dans la fontaine, que les gens du pays avaient du reste le soin de visiter minutieusement après le départ des pèlerins. Saint Hippolyte est actuellement le patron de la paroisse.

(2) C'est-à-dire la litre.

Item plus a legué donné et laissé icelui dit testateur à chacun des bassins courans de ladite Eglise de St-Luperci du Vernet, la somme de cinq sols tournois, pareilhement pour une fois paiables par sondit héritier ci dessoubs escript.

Item plus a laissé, donné et legué, donne, legue et laisse ledit testateur à tous les bassins en général, tant à lun qua lautre courans ordinairement dans l'Eglise paroissiele dudit lieu de Nailhoux, la somme de deux livres tournoises, semblablement pour une fois paiables par sondit héritier dessoubs nommé.

Item plus a laissé, donné ledit testateur, donne, legue et laisse aux mandians des quatre ordres de pauvreté faisans la queste audit lieu du Vernet et a chacun diceux, la somme de cinq sols tournois, une fois paiable par sondit héritier.

Item plus a legué, donné et laissé ledit testateur à la confrérie du Corps de Dieu, establie au lieu de Mongeard (1), la somme de dix sols tournois, une fois paiable par sondit héritier.

Item plus a voulu et ordonné, veut et ordonne ledit testateur, que durant l'année après son deces, chaque jour soict dite et célébrée une messe haute, diacre, soubsdiacre par les recteurs et vicaires et prebstres du lieu du Vernet, a la volonté de ma femme et de mon fils aisné, et seront iceux prebstres tenus apeler ma femme chacun jour pour y estre presente au celebrement dicele; ensenble legue ledit testateur auxdits prebstres qui celebreront lesdites messes, comprins l'offrande durant ladite année la somme de cinquante escus petits, comptant pour chacun escu vingt sept sols six deniers, paiables une fois seulement par sondit héritier.

Item veux que l'obit tant de la Roque que Caussidieres, fondé par mon fu pere et mere, servi par Me Guiraud de Calmont en son vivant et a present, par le deces dudit de Calmont, par Me Antoine Pedeiou, prebstre, en lan mil cinq cens cinquante sept, instrument retenu par Jean Gueine notaire de Nailhous, à dire trois messes : le dimanche de Nostre-Dame, le lundi des Morts, lautre du St-Esprit et au choix de Simon Rogier mon fils aisné, le faire servir audit Pedeiou et de permuter la terre de la Roque avec celes que j'ai à Antoine Flotard, quest augmenter, plus autre obit du Vernet de Me Bernard Dhespagne, servi par Me Jean du Lac prebstre dudit lieu, que pour ce qu'aurois pris à ma main terre joignant avec las vignes a las bousquieres, aurois bailhe

(1) Montgeard, commune du canton de Nailloux, arrondissement de Villefranche (Haute-Garonne).

audit du Lac un champ de labourage de trois arpans et demi, autre pièce labourable dudit obit joignant avec Fraixinet, autre à Terrafort, confrontant avec M. Me Simon de Buet ..... de lacquisition qu'il a faite de Baudel et de Bertier conseigneur du Vernet, a la charge de dire trois messes, le dimanche, le lundi et le vendredi de la Passion de Nostre Seigneur, et les susdits prebstres serviront et apeleront mondit fils.

Item plus a voulu et ordonne, veut et ordonne ledit testateur, estre dites et célébrées par lesdits prebstres du Vernet ou à Sadirac, à l'Eglise Nostre Dame de Taron (1), si cas estoict qu'il decedat, les quatre trentenaires, l'un du nom de Jesus, l'autre du St-Esprit, l'autre de Nostre-Dame et l'autre de Requiem; et veut estre donné et paié à chacun prebtre qui celebrera et dira lesdites messes, pour chaque trentenaire, quatre escus petits comptant comme dessus, une fois paiables par son dit donataire.

Item legue et donne ledit testateur, a l'église Nostre Dame de Monsarrat (2) la somme de dix escus sol, une fois paiable ou envoiés par suffisantes gens.

Item plus legue et donne ledit testateur à l'Eglise de Nostre Dame de Mongausy (3) la somme de trois escus sol, et à Nostre Dame de Sarrance (4) legue et donne six escus sol, une fois paiables.

Et pour ce que l'institution d'heritier, suivant donation coustumiere du pais et souveraineté de Bearn, j'ordonne et veux que mon plus aisné fils Simon Roger de Montesquiu succède et aie tous les biens, maison seinhuriale de Sadirac (5), ses apartenances et dependances, la viscomté de Mondaussou, Croseilhes, Languestous (6) avec toutes ses apartenances.

Item plus veux et ordonne, ledit bien que je tiens au Roiaume de

(1) Taron fait partie de la commune actuelle de Taron-Sadiracq-Villenave, du canton de Garlin, arrondissement de Pau (Basses-Pyrénées).

(2) N.-D. de Monsarrat ou Montserrat.— Selon toute vraisemblance, il est ici question de la célèbre Vierge du Montserrat, au monastère de ce nom, dans les Pyrénées espagnoles, à 40 kilomètres de Barcelone.

(3) N.-D. de Mongausy.— L'église de N.-D. de Montgausi, près Foix (Ariège) était au moyen âge un lieu de pèlerinage très fréquenté.

(4) N.-D. de Sarrance était autrefois le but de pèlerinages fort suivis. Sarrance est aujourd'hui une commune du canton d'Accous, arrondissement d'Oloron (Basses-Pyrénées).

(5) Sadirac, commune de Taron-Sadiracq-Villenave (V. supra).

(6) Mondaussou est peut-être pour Maumusson, village de la commune de Balirac, canton de Garlin, arrondissement de Pau (Basses-Pyrénées).

Croseilhes, pour Crouseilles, fief créé en 1555 et qui était vassal de la vicomté

France et suivant l'ordre d'institution héréditaire de la maison de Montesquiu Danglès, de Fazenssac, de Sales, que lesdits biens que me pourroient competer et avoir à la Baronie et Seinhurie de Sales (1), en la comté de Lauragois, diocese de Mirepois, de la moitié que soient au susdit Roger de Montesquiu.

Item veus et ordonne que mon droit du lieu du Vernet, jugerie de Rieux et droit que j'y prens que soict au susdit Roger de Montesquiu, ensemble la seinhurie de Caussidieres et St-Leon (2).

Item legue et donne à Jean Paul de Montesquiu, mon second fils, mil escus d'or, que sondit frère heritier sera tenu lui bailher. Je donne aussi Bugainh (?), Sintegavele (3), seigneur directe des fiefs que jy prens, ensemble dix arpans de pré noble apelé Vignoles, seigneur de Nailhous, audit lieu et fort y a une maison noble, ensemble Larocque, les Nailhous ses apartenances et depandances, ensemble la directe que j'ai à Encuns, duquel je suis en justice en la souveraine cour de parlement.

Item plus veut ledit testateur, qu'un chacun de ses fils tenans de mes biens, soient tenus de recognoistre et tenir du roi Nostre Souverain Prince seigneur et maître.

Item veus et ordonne et donne iceux dits biens à Simon Roger de Montesquiu; et si cas estoict qu'il decedat sans enfans masles procrées de son legitime mariage, veut que revienent à Jean Paul son second fils et que ladite seinhurie de Caussidières, St-Léon et Bugainh soient à Jean Paul second fils pour sa légitime, avec mille escus petits de deniers comptans, que sera tenu Simon Roger lui bailher tant lui quitant tout le droit qu'il pourroict prendre en Bearn que pardeca lui renoncant, quites et libres lesdits biens a la charge qu'il les tiendra pour sa legitime, avec advis de ses parans, tant de Montesquiu que Sadirac estant apeles proches, selon la faculté desdits biens et maisons, que lesdits parans les pourroient oster de differend, si point en y avoict,

de Béarn, aujourd'hui dans la commune d'Orthez (Basses-Pyrénées). — (Cf. P. Raymond. *Dictionnaire géographique des Basses-Pyrénées*).

Languestous peut-être pour Langarrous, fief qui était vassal de la vicomté de Béarn, aujourd'hui hameau de la commune de Lasserre, canton de Lembeye, arrondissement de Pau (Basses Pyrénées).

(1) Sales en Lauragais. — Aujourd'hui Salles-sur-l'Iters, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Castelnaudary (Aude).

(2) Saint-Léon, commune du canton de Nailloux, arrondissement de Villefranche (Haute-Garonne). Caussidières, hameau de cette commune.

(3) Sintegavele, Cintegabelle, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Muret (Haute-Garonne).

selon l'ordonnance du Roy Charles de ne se faire apeler en justice aucuns de sesdits autres enfants masles et ne se faire aucun assignat par l'insufisance de son frère Francois de Montesquin, lequel sera entretenu comme fils de la maison, et la voie qu'il voudra prendre, ou d'église ou de chevalerie, et pour sa légitime, aura place, estant de l'âge de vingt cinq ans, pour son entretenement et pour la somme de six mille livres, et sera à son choix, tenir la place ou avoir ladite somme, et un chacun de mesdits fils masles, de l'âge de vingt cinq ans, comme dit est, jusques auquel temps seront nourris suivant leur qualité; et si aucun vouloict suivre l'ordonnance, ledit Simon Roger sera tenu les entretenir selon l'estat et condition qu'ils seront, et dudit assignat sera et deviendra à Jean Arnaud plus jeune et à chacun d'iceux comme dit est, reviendra de l'un a l'autre pour avoir la dot que dit est, suivant la faculté du bien et advis de leurs proches parans, tant de Montesquiu que Sadirac, sur toutes lesdites terres, tant dans le roiaume de France que dehors et un chacun des enfans males morans ensemble.

Jeanne de Montesquiu aura sulement la somme de six mille livres pour sa legitime et mariage, de laquele un chacun en ce cas, ne pourra demander pour sa legitime, et que filhes ne puissent succeder audit bien comme l'ordre d'institution, droit de nature porte en la maison dudit de Montesquiu Danglès et de Sales, que maison de Sadirac ainsin que Borthomiu de Montesquiu seigneur de Sales, quand vivoict puisné et frère dudit Baron de Montesquiu, en ce temps ordona par sondit testament en l'an mil quatre cens huitante un, signé de sa propre main et y estans presens Me Guilhaume de Rieux, rector de Sales, mossen Johan de Sales capela de Sales, Jean Paleages vidau de St-Castau, Johan de Moncla, Gailhard Ramond; collationé par Me Arnaud Gavalda, notaire d'Avignonet.

Et ou, et cas tous deviendroient a mourir sans avoir enfans masles, en ce cas veut et ordone ledit testateur, que tous les susdits biens deviennent aux plus prochains du grain : qu'est Antoine de Montesquiu, fils à Imbert, seigneur de Ste-Colombe, ou à son puisné fils second et des advenant d'eux; à Pierre Jean de Montesquiu; et dudit Jean, à Arnulphe de Montesquiu, fils à Paul de Montesquiu, seigneur Dartaignan; et si decedoient sans fils masles, à autre Jean de Montesquiou, seigneur et baron dudit lieu, maison de Montesquiu, au plus prochain de ladite maison de Montesquiu, son frère et autres masles, lesdits biens que j'ai au roiaume de France.

Item veus et ordonne, qu'aucun de mesdits fils ni filhe ne se puissent rien plus demander l'un l'autre.

Item veus et ordonne que ou se trouveroict par instrument, cédule et confession, que ledit testateur feusse redevable; ledit Simon Roger sera tenu paier les sommes y contenues sur tous les biens, et si aucun personage demandoict sans aucune cedule, qu'il soict creu avec son serment.

Item veus que Jean Denat, mon serviteur et baile de mon lieu du Vernet, lui soint paiés ses gages, si point lui sont deubs et outre ce, lui donner pour les agreables services qu'il m'a faits et à lui et à son fils, vingt livres tournoises; et aux autres mes filhuls de basse qualité, deux livres tournoises.

Item veus qu'à Tristan Moniques, dit Ausson, soient paiées ses peines pour les services qu'il m'a faits, outre sesdits gages, lui soient données dix livres; et à Bernard Dariard, pour les services qu'il m'a faits et à mon fils, vingt livres; item veus lui soient paiés ses gages, outre lui donne dix livres.

Item plus, je veus, ordonne et donne à damoiselle Jeane de Montesquiu, ma sœur, relicte a Francois de Noe (1), en son vivant seigneur de Monrepaus, la somme de trois cens livres tournoises, une fois paiable; et avec cela que ne puisse rien demander sur mesdits biens.

Item, veus et ordonne que damoiselle Marie de Sadirac, dame dudit lieu du Vernet et autres lieux, ma femme, soict maistresse, gouverneresse et tuteresse et administreresse des persones et biens et de tous mes biens que j'ai dans le Royaulme de France que dehors au pais de Béarn, de mondit fils, Simon Roger de Montesquiu, lui donnant plain pouvoir d'administrer et gouverner lesdits biens de sondit fils dessus nommé et de prendre d'iceux biens pour accomplir le present testement, et sans toutefois charger madite femme de rendre compte aucun, ni prester aucun reliqua de son administration; ainsin pour les agréables services quele m'a faits, je lui donne et legue cinq cens escus sol à prendre de mes biens, pour en faire à toutes ses volontés.

Item veut et ordonne, que ou et quand ladite damoisele ne se pourroict accorder avec ledit Simon Roger de Montesquiu, quelle pourra choisir du lieu et place du Vernet ses apartenances et depandances, ou Sintegavele, ou de la Rocque à son choix, pour sa vie tenant, vie viduele; et advenant le cas que la susdite seroict et quele soict avec Jean de Montesquiu, seigneur et baron dudit lieu, et Jacques et Ma-

(1) François de Noé, seigneur de Bonrepaux, est mentionné par le P. Anselme, comme mari de Marguerite de Comminges. Jeanne de Montesquiou fut peut-être la femme d'un autre François que le P. Anselme ne nomme pas.

thieu Dhespagne seigneur de Panassac, soient executeurs du present testament Jean Arnaud de Vilepinte, Assienat et Lavedan, seigneur de Seneterre; et que si mes enfans ou aucun d'iceux, soict desobéissant à madite femme, soict remonstré par leurs proches parans et en user envers eux comme de droit et raison et qu'il l'ait a bien traiter faisant office envers leur mère.

Item veut et ordonne ledit testateur que tous testamens codiciles et autres dispositions que je pourrois avoir fait ci devant, soient cassés et annullés et de nulle efficace et valeur, et veut que le present soict son dernier et extreme volonté soict valable par manière de testament et autre que de droit pourroict mieux valoir, avec conseil et advis de mes parans et que soict grossoie au proffit d'un chacun sans changer la substance des choses susdites, priant et requérant les tesmoins soubsignés estre memoratifs et records du présent testement; et moi dit testateur me suis ici signé en présence de noble Francois Dariard, Me Antoine Pedejou prebstre, sire David Porquier prebstre et vicaire, sire Guilhem Tregant marchand, Me Jean Porquier chirurgien, sire Jean Rodier le vieux à présent consul dudit Nailhous ici signes avec le testateur, et moi notaire aprouvant les guidons qui sont au marge et fonds des second, sixiesme, septieme qu'autres feuilhets du présent testement; l'un desquels guidons escrits de la main dudit Gueyne notaire; et mon présent testement vous estre clos et tenu secret jusques au jour de mon deces.

Arnulphe de Montesquiu — Paul Porquier — Antoine Pedejou, prebstre — Jean Rodier, consul — Dariard — David Porquier — Tregant — J. Porquier chirurgien — Gueyne notaire, ainsin signés sur la cede de laquele le present a esté extrait, treuvé au feuilhet trente deux du registre et cede susdite dudit Gueine notaire, finissant au quarantième.

Le susdit testement audessus endossé la superscription suivante de teneur :

Le present testement secret et solemne a esté clos et cacheté le huitième novembre mil cinq cens soixante huit en présence des tesmoins soubsignés avec moi notaire :

Arnulphe de Montesquiu, testateur, P. Porquier, A. Pedejou, J. Rodier, Dariard, D. Porquier, Tregant, J. Porquier, Gueyne, notaire ainsin signés au dos dudit testament a suite de ladite superscription.

BIBLIOGRAPHIE

ETUDES HISTORIQUES ET RELIGIEUSES DU DIOCÈSE DE BAYONNE, comprenant les anciens diocèses de Bayonne, Lescar, Oloron, et la partie basque et béarnaise de l'ancien diocèse de Dax. — M. l'abbé V. DUBARAT, aumônier du Lycée de Pau, directeur; M. l'abbé P. HARISTOY, curé de Ciboure, fondateur-collaborateur.— *Pau, impr. Vignancour.* (Gr. in-8°. 1re livr., janvier, 68 p.)

Je n'ai aujourd'hui qu'à signaler et à saluer cette publication périodique, analogue à la nôtre, et dont le directeur est assez connu de nos lecteurs pour que son nom vaille pour eux tous les éloges. — Les *Etudes* s'annoncent sans détour pour un recueil d'érudition et promettent avant tout des documents originaux. « C'est à ce titre, dit M. Dubarat, que nous avons résolu de rééditer les livres liturgiques de nos anciens diocèses et d'autres ouvrages qu'il est presque impossible de se procurer aujourd'hui. Nos mesures sont déjà prises pour réimprimer, cette année même, les *Statuts synodaux de Bayonne* de 1534, que nous faisons actuellement copier à la Bibliothèque Nationale... » Mais la nouvelle revue ne sera pas seulement un trésor de textes, elle fera aussi une large place aux études historiques rédigées pour l'instruction et le plaisir de tous les lecteurs, même de ceux que rebuteraient les papiers d'archives et les réimpressions de vieilles pièces canoniques ou liturgiques. Dans cette première livraison on remarquera surtout, — introduction naturelle à un recueil d'histoire diocésaine, — une excellente et substantielle « Notice historique sur les anciens diocèses de Bayonne, de Lescar et d'Oloron », par le savant directeur. Parmi les documents, indiquons le « Formulaire du prône en basque de 1651. » La « Revue historique » est à peu près reprise par M. Dubarat dans le courrier qu'il a rédigé pour nous. Il continuera d'en user ainsi, sauf à modifier sa rédaction « suivant les besoins » du nouveau recueil (1). — En somme, les *Etudes*, déjà bénies par l'évêque diocé-

(1) Je ne dois pas oublier de signaler un bref très élogieux du Pape Léon XIII à M. V. Dubarat, au sujet de sa belle et méritoire réédition du Bréviaire de Lescar de 1541. En voici la partie la plus significative dans la majesté du texte latin : « ... Prisca monumenta liturgica quæ in tuo opere profers, Baionensis, Lascurensis, Oloronensis diœcesium, perspicue docent quanta esset majorum

sain et accueillies avec faveur par les membres les plus distingués du clergé et de la classe lettrée du département des Basses-Pyrénées, viennent de prendre dans la presse historique provinciale une place de choix, qu'elles justifieront de plus en plus, il n'est pas téméraire de l'annoncer d'avance. — Tout au plus manque-t-il au recueil palois un peu plus de netteté typographique, soit dans la succession et la distinction des divers articles qui ne se détachent pas suffisamment à l'œil, soit pour le tirage même, certaines lettres se présentant un peu empâtées. Les lecteurs de Pau doivent être exigeants sur ce chapitre, parce qu'ils ont été gâtés par leurs imprimeurs; du reste, ces détails d'exécution matérielle ont une véritable importance pour les travailleurs.

UNE FÊTE BORDELAISE EN 1615. Relation contemporaine publiée avec un avertissement et des notes par PH. TAMIZEY DE LARROQUE. *Bordeaux, impr. A. Bellier.* 1892. Grand in-8° de VIIJ-8 pp.

M. Tamizey de Larroque, qui aime à s'approprier l'hémistiche d'Ausone : *Diligo Burdigalam*, n'est pas un adorateur oisif de cette aimable cité. Peu de savants auront apporté autant de matériaux que lui à l'*Histoire de Bordeaux* qui remplacera tôt ou tard l'ouvrage si peu bénédictin du bénédictin Dom Devienne. Pour ne parler que du séjour de la cour de France dans la capitale de la Guyenne en 1615, à l'occasion du mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche et de sa sœur Elisabeth avec Philippe infant d'Espagne, notre fécond collaborateur en a déjà publié une relation contemporaine fort curieuse, dans sa brochure de 1876, intitulée *Louis XIII à Bordeaux*. — On peut voir, à ce sujet, un article de la *Revue de Gascogne* (XVIII, 98-100), où je signalais particulièrement uu appendice bibliographique sur les nombreuses publications contemporaines relatives à cette fête bordelaise. M. T. de L. n'y oubliait pas une rare plaquette conservée à la Bibliothèque Nationale et portant ce titre : « *Description des artifices*

vestrorum cum Romana Ecclesia in liturgica disciplina conjunctio, et felicitatem eorum temporum demonstrant, cum nec novitates, nec perturbationes ullæ in eam disciplinam, hominum male de Religione sentientium opera, essent invectæ. Probamus itaque quod ei scriptioni operam dederis, quæ tum in ecclesiasticæ eruditionis utilitatem, tum in gloriam Galliæ Ecclesiarum cedit, cujus tuendæ gloriæ spectatissimi Galliæ antistites sese hoc sæculo studiosissimos præbuere... »

et magnificences faictes à Bordeaux, avec le combat naual et les feux artificiels du sieur (sic) *Morel et Jumeau, representez sur la Garonne en presence de leurs Majestez.* A Paris, par Jean Sara, ruë Saint-Jean de Bauuais deuant les escholes de Decret. MDCXV. » — M. le duc de la Tremoïlle en possède un autre exemplaire, qu'il a mis gracieusement à la disposition de notre collaborateur. Inutile de dire avec quel soin, quelle érudition et quelle aimable *humeur* celui-ci a présenté au public et annoté la vieille relation qu'il a rendue à la lumière. Quant au prix intrinsèque de ce morceau, l'éditeur n'a pas voulu le surfaire : il est loin d'égaler en étendue et en intérêt celui de Sorel, republié en 1876; il ne tient pas même toutes ses promesses, n'insistant guère que sur les exercices qui signalèrent les derniers jours du mois de novembre. Mais là-dessus il est précis et complet, et nous rend tout de bon spectateurs d'une partie des fêtes bordelaises de l'an de grâce 1615.

P. S. — Cette intéressante plaquette est extraite de la *Revue catholique de Bordeaux*, entrée cette année dans une nouvelle période dont le succès est assuré. L'un des deux directeurs est M. le chanoine Ernest Allain, archiviste diocésain de Bordeaux, si hautement apprécié de tous ceux qui s'occupent d'études historiques et particulièrement de l'histoire de l'enseignement en France. L'*Œuvre scolaire de la Révolution*, sa dernière publication de ce genre, supérieure peut-être à toutes les précédentes, sera bientôt présentée aux lecteurs de la *Revue de Gascogne*. Pour aujourd'hui, je ne fais que leur signaler la *Revue catholique de Bordeaux*, recommandée par la collaboration d'écrivains tels que MM. Tamizey de Larroque, Léo Drouyn, Gaston David, Dubédat, et les abbés Bertrand, Pailhès, Ferrand, etc. L'histoire provinciale n'est qu'une des préoccupations de l'excellente *Revue;* pour notre part nous aimerions mieux qu'elle y régnât seule; mais ses lecteurs y perdraient des études plus générales d'un bien grand intérêt, comme celles de M. Pailhès sur Chateaubriand intime, de M. Allain sur M. Taine historien de la religion, etc.

L. C.

UN ÉVÊQUE DU TEMPS DE LA RÉVOLUTION

LOUIS-APOLLINAIRE DE LA TOUR DU PIN MONTAUBAN

ARCHEVÊQUE D'AUCH

PRÉCÉDEMMENT ÉVÊQUE DE NANCY,
APRÈS LE CONCORDAT ARCHEVÊQUE-ÉVÊQUE DE TROYES

(1744-1802)

« Personne encore ne m'avait parlé sur ce ton. — C'est sans doute que vous n'aviez pas encore eu affaire à un évêque. » (Dialogue de saint Basile et du préfet Modeste.)

Le clergé français de la période révolutionnaire, du moins cette majorité qui ne se plia pas aux diverses fantaisies des gouvernements jacobins, eut tous les vices et commit tous les crimes, à en croire les polémistes et les annalistes du parti.

Qui méprise Cotin n'estime point son roi,
Et n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi.

Encore les ecclésiastiques du second ordre, dupes et instruments de leurs chefs, ont-ils joui du bénéfice des circonstances atténuantes. L'épiscopat, lui, a été malmené sans pitié et décrié sans mesure.

Nous avons, du prélat de cette époque, un type classique. Il fut dessiné à ce moment dans les discours et les pamphlets des jacobins de toutes nuances. Il a été fréquemment reproduit, depuis lors, dans des œuvres historiques dont plus d'un endroit laisse voir que le savant, arrivé là, a passé la plume au sectaire. On le retrouve, aujourd'hui encore, profondé-

ment gravé dans bien des têtes plus au fait des légendes de la Révolution que de son histoire. En voici les principaux traits (1) :

Fort peu édifiant, peu dévot surtout, à peine croyant ou même totalement incrédule, l'évêque français de la fin du dix-huitième siècle tient à la conservation de la religion par des motifs tout humains : cette institution est la principale raison d'être de sa haute situation, le point d'appui de son influence et la source de ses revenus. Choisi généralement dans les familles les plus aristocratiques du royaume, nul n'est plus intéressé au maintien des privilèges de la noblesse. Enfin, voyant dans la monarchie absolue la clef de voûte d'un édifice social où il occupe le plus large espace et les plus luxueux appartements, il ne peut qu'être ardent royaliste. — Quand la Révolution attaque tout cet ordre de choses, l'évêque lance contre elle ses curés, gens naïfs, croyant défendre le catholicisme dans une lutte qui ne doit servir qu'à conserver à leur chef *ses millions, ses palais et ses maîtresses* (2); pour lui, il bat en retraite de bonne heure et passe la frontière, assez lâche pour abandonner ses ouailles au schisme et à l'irréligion, assez mauvais Français pour aller implorer contre son pays la protection de l'étranger. — Là-bas, il charme les ennuis de son exil par les distractions les moins compatibles avec la gravité du caractère épiscopal; il en occupe les loisirs à intriguer auprès des cours, à entre-

(1) Pris dans : Grégoire, *Histoire de l'Emigration ecclésiastique*, au t. II de ses *Mémoires, publiés par H. Carnot*, Paris, 1840; Chamfort, *Œuvres complètes*, 2e *édition*, Paris, MDCCCVIII, t. II, p. 8 et passim; Doppet (?), *Le Commissionnaire de la ligue d'Outre-Rhin..... contenant l'Histoire de l'Emigration française.....* Paris, 1792; Montrol, *Histoire de l'Emigration, 1789-1825*, Paris, 1825; Michelet, *Histoire de la Révolution française*, 7 vol. in-8°, Paris, 1847-53, passim; Thiers, *Histoire de la Révolution* et *Histoire du Consulat*; Robidou, *Histoire du Clergé pendant la Révolution*, Paris, Calmann-Lévy, 1889; J. Simon, *Dieu, Patrie, Liberté*. 8e *édition*, Paris, 1883 : Chapitre Ier, *Les Questions religieuses pendant la Révolution et sous l'Empire*, etc.

(2) Michelet, *op. cit.*, II, 129.

tenir dans son diocèse, par des correspondances incendiaires, une agitation dont la défense religieuse n'est que le prétexte, dont le but réel est le triomphe de son parti, et dont le résultat tourne souvent *au profit des ennemis de la France* (1). — Arrive un régime nouveau, qui, laissant définitivement de côté la royauté et toutes les institutions d'autrefois, fait une exception en faveur de la religion nationale et la rétablit dans l'exercice de ses droits essentiels : l'évêque émigré ne s'en obstine pas moins dans un exil désormais volontaire et dans l'éloignement du ministère sacré, prouvant une fois de plus

Que l'intérêt du ciel *n'est pas* ce qui le touche;

ou, s'il revient dans sa patrie et entre dans la nouvelle organisation de l'Eglise de France, c'est que son ambition et sa cupidité y trouvent leur compte, c'est qu'en échange d'un appui moral nécessaire à tout gouvernement récemment établi, la faveur consulaire et impériale lui assure les avantages qu'il ne peut plus espérer du régime déchu.

Ce type est-il complètement imaginaire? Non, et nous avouons que quelques personnages de notre haut clergé le réalisèrent en tout ou en partie. Furent-ils nombreux? Bien moins que ne le pourraient faire croire les sources d'information que nous avons signalées. — C'est ce qui ressort d'œuvres historiques sérieuses et documentées, écrites durant ces dernières années pour la défense de notre clergé d'alors (2). C'est ce qui se verra plus clairement encore, lorsque, grâce à de vastes et minutieuses recherches, la vie silencieusement et modestement régulière, sainte, souvent héroïque, d'un très grand nombre de nos évêques de cette époque, aura acquis un peu de la notoriété réservée jusqu'à ce jour à cinq ou six personnalités bruyamment scandaleuses.

(1) Thiers, *Consulat*, édit. in-4°, de 1865, p. 331.
(2) Par exemple, les articles publiés par M. l'abbé Augustin Sicard dans le *Correspondant* (1889, pp. 217, etc., 495, etc., 696, etc.).

La présente étude a pour but d'apporter à cette œuvre une modeste contribution, en mettant en lumière une belle physionomie épiscopale, restée jusqu'à maintenant dans une obscurité que nos lecteurs jugeront peut-être imméritée.

CHAPITRE Ier — LA LUTTE

I

Ni l'abbé ni le prélat du dix-huitième siècle, tels qu'on se les représente communément, n'apparaissent guère dans la jeunesse et les premières années d'épiscopat de M. de La Tour du Pin.

Au Séminaire, un des prêtres de la Compagnie de Saint-Sulpice qui dirigèrent son éducation, le grave et pieux M. Regnier, « conçut de lui la plus haute idée. Je fais des vœux, disait-il, pour qu'il devienne évêque. C'est un homme qui porte l'Evangile dans son cœur. » Ce renseignement a été donné par un contemporain, M. de Sausin, mort évêque de Blois (1).

Appelé à l'évêché de Nancy en 1778, à trente-quatre ans, il se révèle dès ce moment comme « un saint prélat », — c'est encore M. de Sausin qui parle, — et saint à la façon des pontifes des premiers siècles. « Il entreprend la visite de son diocèse à pied, il en commence heureusement la réforme », et prêche d'exemple : sa sœur, qu'il avait appelée auprès de lui, veut « faire de la dépense », et lui donner le train de maison qu'elle croit convenable à un fils des comtes de Montauban; mais « il lui fait connaître ses intentions à

(1) *Souvenirs de M. de Sausin, évêque de Blois.* Manuscrit conservé aux archives de Saint-Sulpice parmi les *Matériaux pour la vie de M. Emery*, vol. IV. Nous devons la communication de ce document et de bien d'autres provenant de la même source, à la bienveillante obligeance de M. Icart, supérieur général de Saint-Sulpice. — Sur M. Regnier, voir son article biographique dans Feller, édition de 1839 : *Regnier (Claude-François).*

cet égard, et vit d'une manière simple et tout à fait ecclésiastique » (1). Premier évêque de ce diocèse, dont la fondation date de 1777, il a beaucoup à créer, beaucoup à réformer : son zèle ne néglige rien, son activité suffit à tout. Par dessus tout, les pauvres, les enfants abandonnés, préoccupent sa sollicitude. L'estime et l'affection de ses diocésains récompensent bientôt ses vertus et ses bienfaits, et, dans une émeute, c'est lui qui calme l'effervescence populaire (2).

En 1783, il est archevêque d'Auch. Là, depuis sept ans, par « ses mœurs douces, sa piété tolérante, son cœur facile et bon » (3), il était l'édification et la joie de son peuple, et faisait le bien sans bruit, quand l'approche de la tempête le contraignit à révéler la sûreté de son coup-d'œil et la fermeté de sa main.

Des premiers, il vit et montra le péril. La célèbre *Exposi-*

(1) Cette déposition de M. de Sausin, témoin autorisé, qui avait particulièrement connu le prélat dont nous étudions la vie, corrige les renseignements qu'a donnés M. l'abbé Matthieu (*L'ancien Régime dans la province de Lorraine et Barrois*, etc., Paris, 1879, p. 334) sur le faste mondain déployé au palais épiscopal de Nancy dans les premiers temps de l'administration de M. de La Tour du Pin. Du reste, M. l'abbé Matthieu lui-même n'hésite pas à rejeter la faute sur la sœur de l'évêque : « ... *pour plaire à une sœur fastueuse et dépensière, etc...* » On conserve au Grand-Séminaire de Nancy un manuscrit intitulé : *Journal ecclésiastique lorrain... contenant ce qui est arrivé de curieux et d'intéressant dans les diocèses de Toul, Nancy et Saint-Dies...* L'auteur, l'abbé *Chatrian*, était attaché à la personne et aux intérêts de l'évêque de Toul, qui perdait en 1777, par le fait de la création de l'évêché de Nancy, une partie considérable du territoire de sa juridiction. Chatrian est donc, manifestement et de parti pris, hostile au premier évêque de Nancy. Voici néanmoins en quels termes il lui rend justice au moment où M. de La Tour du Pin quitte ce diocèse pour l'archevêché d'Auch, en 1783 : « *Le prélat que nous allons perdre était rempli d'excellentes qualités; il édifiait singulièrement ceux qui l'approchaient; il ne manquait pas à célébrer la messe tous les jours; il faisait lui-même la prière et la lecture à ses domestiques tous les soirs au moins; il aimait tous ses prêtres et il était très attaché à ses séminaristes. S'il ne se fût pas laissé gouverner par les franc-comtois, qu'il n'eût pas pris en aversion les synodes ruraux, qu'il n'eût pas fait tant de dettes pour donner dans le faste de sa sœur Mad. de Clermont-Tonnerre, il eût été adoré et chéri dans son diocèse, qu'il était très en état de gouverner par lui-même.* »

(2) *Histoire du diocèse de Toul et de celui de Nancy...* par M. l'abbé Guillaume... Nancy, 1867, t. v, pp. 21 et suiv.

(3) *Histoire de la Gascogne, depuis les temps les plus reculés, etc...* par Monlezun. *Supplément*, Auch, 1850, pp. 582 et 583. Cf. Fisquet, *la France pontificale :* Troyes, Notice sur L. Apoll. de La Tour du Pin Montauban.

tion de Principes, dirigée contre la Constitution civile du clergé par les prélats députés à l'Assemblée Constituante, porte la date du 30 octobre 1790. Près de trois mois auparavant, observe le P. Theiner (1), et, à son avis, avec plus de netteté et de précision, les questions que venait de soulever le plus néfaste des actes de la première Assemblée révolutionnaire avaient été traitées par M. de La Tour du Pin, dans un Mémoire présenté au Souverain Pontife, au nom de la province ecclésiastique d'Auch (2).

Ajoutons que cette œuvre, irréprochable au point de vue dogmatique, avait en outre le mérite d'indiquer, sur chacun des points en litige, des solutions pratiques et des accommodements provisoires d'une incontestable modération, suggérés au prélat par un sincère désir de la paix. Donnons un exemple : au sujet des dispenses et des cas réservés au Pape, l'archevêque disait :

L'Assemblée a décrété que désormais les métropolitains donneraient les dispenses et relèveraient des cas réservés au Pape : on assure même qu'elle veut dépouiller les évêques du droit où ils étaient d'accorder certaines dispenses, et l'attribuer aussi aux métropolitains. Un pareil décret excède visiblement le pouvoir de l'Assemblée; il détruit des lois et des usages consacrés par l'Eglise entière. Il blesse les droits du Saint-Siège et le respect qui lui est dû. Mais, dans les circonstances difficiles où nous sommes, le Souverain Pontife ne jugera-t-il pas convenable de céder provisoirement son droit aux métropolitains et d'autoriser les évêques à leur faire la même cession ? etc. (3).

Sans doute, ces mesures dilatoires ne purent être adoptées. D'autre part, alors que le chef de l'Eglise, arbitre souverain en ces matières, ne s'était pas encore solennellement prononcé sur la Constitution civile, l'Assemblée en imposait

(1) *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France, 1790 à 1800, extraits des Archives secrètes du Vatican*, publiés par le P. Aug. Theiner, etc... Paris, 1857, I, p. XIII.

(2) Ce mémoire, daté du 7 août 1790, a été publié, *ibid.*, p. 284 et suiv.

(3) Op. cit., p. 293.

l'acceptation au roi, le 24 août, et en exigeait l'application immédiate. Les autorités locales agissaient en conséquence : dans le courant du mois de novembre, le procureur-général-syndic du département du Gers, Marignan, signifiait à M. de La Tour du Pin qu'il était *tenu* d'organiser son clergé conformément aux nouveaux décrets, et qu'ainsi *l'exigeait* le conseil du département (1).

Devant cette attitude insolente de la Révolution et de ses fonctionnaires, la longanimité n'était plus de saison. L'archevêque d'Auch, doux et patient comme tout véritable homme de Dieu, avait tenté en vain de prolonger la paix; il lui restait à soutenir vaillamment la guerre, et à prouver que les saints, pour être les moins belliqueux des hommes, ne sont pas les moins courageux.

II

Ce fut, en effet, avec l'intrépidité d'un saint, capable de tout oser pour remplir un devoir, ce fut aussi avec la fierté d'un gentilhomme, instruit par les traditions de la vieille noblesse française à faire respecter ses droits, qu'aux injonctions du procureur général l'archevêque répondit :

... Lorsque, par l'autorité du Saint-Siège apostolique, l'Eglise m'a investi de sa juridiction en me plaçant sur le siège antique et vénérable de la métropole d'Auch, je ne croyais pas que j'eusse jamais des ordres à recevoir de qui que ce soit dans le monde, pour le gouvernement spirituel de mon église, si ce n'est du concile de ma province, d'un concile national ou écuménique, ou de l'église de Rome, mère et maîtresse de toutes les autres. Les temps ont pu changer, Monsieur, mais non pas les principes : ils sont toujours les mêmes, parce qu'ils sont établis sur Jésus-Christ, qui était hier, qui est aujourd'hui et qui sera le même dans tous les siècles. C'est lui qui a donné à l'Eglise seule le

(1) Barruel, *Collection ecclésiastique, etc., etc.*, Ier vol., t. Ier, Paris, 1791, p. 419.

droit de fixer sa discipline, droit qui est une partie essentielle du gouvernement spirituel qui lui appartient incontestablement. C'est elle qui, dès les premiers jours de son humble origine, disait avec la simplicité admirable d'une confiance vraiment sublime dans les promesses de son époux : il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous de prescrire, etc. *Visum est Spiritui Sancto et nobis, etc.* Cette discipline ne peut donc pas être le jouet des hommes et flotter au gré de la volonté des souverains (1).

Et après avoir développé, dans un langage calme et fort, les raisons qui lui défendaient de se prêter aux exigences de la Révolution, il terminait ainsi :

Pour conclure et pour me résumer, Monsieur, je professe hautement l'obligation d'être soumis à la puissance temporelle en tout ce qui est de sa compétence; je donnerai, je l'espère, toujours l'exemple de respecter l'ordre public; mais je réclame devant votre Assemblée, et je réclamerai partout contre les atteintes qu'on veut porter aux droits spirituels et essentiels de l'Eglise en général et de toutes les églises de France en particulier. Je répèterai sans cesse ces paroles de Jean-Baptiste : il ne vous est pas permis, *non licet;* je réclame et je proteste contre les atteintes qui ont pour objet mon siège archiépiscopal, contre la suppression du chapitre de mon église cathédrale et de toutes les collégiales de mon diocèse, contre l'extinction des bénéfices de toute espèce, contre le projet de suppression et d'union des paroisses, contre la réduction des maisons religieuses, contre le scandale de la liberté qui leur est offerte, contre les obstacles suscités à l'accomplissement de leurs règles, contre la proscription des conseils évangéliques dans une nation catholique; enfin, contre tous et chacun des décrets de la constitution civile du clergé, que ma conscience me défend d'admettre, à cause des erreurs multipliées qui en sont les principes et les conséquences, et à cause du respect que j'ai pour l'Eglise et pour le Saint-Siège apostolique, auquel je serai inviolablement attaché, comme à la colonne de la vérité et au fondement inébranlable de l'Eglise de Jésus-Christ.

LOUIS-APOLLINAIRE, archev. d'Auch (2).

(1) *Réponse de M. l'archevêque d'Auch à M. le procureur-général-syndic du département du Gers (28 novembre 1790)*: Bibliothèque nationale, Ld[4] 3119. Elle est aussi dans Barruel, *op. cit.*, I, 419 et suiv.

(2) *Ibid.*

Cette lettre était datée du 28 novembre 1790. Quelques jours après, le 8 décembre, l'archevêque s'exprima avec la même énergie, dans la chaire de sa cathédrale, en présence de tout son peuple (1). Il multipliait les instructions, les lettres pastorales, les exhortations privées, rappelant les principes catholiques à ses fidèles et à ses prêtres, adjurant ceux-ci de ne pas trahir leurs promesses cléricales, ceux-là de ne jamais abandonner leurs pasteurs légitimes.

Dénoncé pour ses propos « tendant à soulever le peuple contre la loi », il fut ajourné, par ordonnance du 24 décembre, à comparaître en personne devant le tribunal du district (2).

Ce que l'accusation lui reprochait comme un délit, n'était que l'accomplissement des obligations de sa charge : il y persévéra. Le 8 janvier 1791 était affiché à Auch le décret de l'Assemblée constituante, en date du 27 novembre 1790, qui urgeait l'application des précédents; il ordonnait à tous « les évêques, ci-devant archevêques, curés conservés en fonctions, vicaires des évêques, supérieurs et directeurs de séminaires, vicaires des curés, professeurs des séminaires et collèges », de prêter un serment dont il donnait la formule : ces ecclésiastiques devaient jurer « de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse (ou de la paroisse) qui leur était confié, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi », laquelle contenait, parmi ses articles essentiels, la *constitution civile du clergé*. Aussitôt l'archevêque mit en circulation une nouvelle lettre pastorale, qui renouvelait les condamnations et les exhortations antérieures (3).

Ce décret l'obligeait lui-même, en vertu de sa charge, à se

(1) *La Persécution contre le clergé du département du Gers sous la Révolution française*, par l'abbé Lamazouade, Paris, Auch, 1879, p. 6.
(2) *Ibid.*
(3) *Moniteur*, samedi 29 janvier 1791 : *D'Auch*, etc.

présenter devant les officiers municipaux et à manifester ses intentions relativement au serment demandé. Il se rendit en conséquence à l'hôtel de ville, accompagné de son grand-vicaire, le 11 janvier, et, sur le registre destiné à recevoir les déclarations, il écrivit :

Je déclare que ma conscience, mon honneur et l'intérêt spirituel de mes diocésains, mon amour pour la patrie, mon dévouement à la personne sacrée du roi, mon attachement sincère à tous mes concitoyens, me défendent de prêter le serment tel qu'il est exigé par le décret du 27 novembre 1790. J'espère que je donnerai toujours l'exemple du respect que tout citoyen doit à l'autorité et à l'ordre public. Au surplus, je suis tellement convaincu, et il est tellement vrai que l'autorité temporelle, quelle qu'elle soit, ne peut pas déposer un évêque, que je ne cesserai jamais de me regarder comme archevêque d'Auch, jusqu'à ce que l'Eglise m'ait dépouillé de ma qualité de métropolitain et ordonné de quitter mon siège.

Et il signa, du titre que les décrets révolutionnaires lui interdisaient de porter : LOUIS-APOLLINAIRE, *archevêque d'Auch* (1).

Son grand-vicaire, l'abbé Darret, également tenu à se prononcer sur le serment, le refusa avec la même fermeté. Il ajouta que cet exemple serait suivi, et annonça à la municipalité que sur les trois cent soixante curés environ que comptait le diocèse, trois cents au moins resteraient fidèles. Le vicaire général n'avait pas trop présumé du clergé d'Auch : le chiffre des curés assermentés ne s'éleva même pas à soixante (2).

Il est vrai que pour obtenir à la cause catholique ce triomphe, l'archevêque n'avait rien épargné. Aux exhortations et à l'exemple, il avait joint des mesures d'une irrésistible vigueur. Le curé de l'église métropolitaine, séduit ou effrayé par les constitutionnels, sourd aux admonitions réitérées du

(1) Monlezun, *op. cit.*, p. 583.
(2) *Ibid.*

prélat, avait promis de se soumettre au décret du 27 novembre. Un dimanche de janvier, avant la messe solennelle, devant le peuple qui remplissait la cathédrale, il allait prêter le serment schismatique, lorsque l'archevêque paraît, monte sur les degrés de l'autel, et, de là, à voix haute, ordonne à son prêtre de renouveler entre ses mains la promesse d'obéissance faite au jour de l'ordination. Le prêtre hésite et se tait. A une seconde sommation, il ne répond pas davantage. Séance tenante, le pontife l'interdit et l'excommunie. Le malheureux ne résiste plus, se jette aux genoux de son archevêque, sollicite et obtient son pardon; puis, monté en chaire, prie ses paroissiens de lui pardonner à leur tour le scandale de sa faiblesse d'un moment, et leur jure que jamais ils n'auront à rougir de l'apostasie de leur pasteur. La foule accueille ces déclarations avec une vive sympathie. L'archevêque, à qui elle rapporte tout l'honneur de cette victoire, est acclamé à sa sortie de la cathédrale et reconduit triomphalement jusqu'à son palais (1).

L'exaspération du parti constitutionnel était à son comble. Le tribunal du Gers renouvela le mandat de comparution lancé contre le prélat et décréta de prise de corps son grand-vicaire Darret, accusé d'avoir tenu sur les nouvelles lois « les propos les plus indécents » (2). Le vicaire général, assez heureux d'abord pour se soustraire aux recherches, fut enfin saisi et emprisonné dans les premiers jours de février (3). Peu après, l'archevêque se présentait devant la commission chargée de l'entendre. « Son Chapitre tout entier avait voulu se serrer autour de son chef et l'accompagner dans une occasion aussi solennelle. Le président de la commission était une des gloires du barreau d'Auch. Il accueillit le prélat avec les égards dus à son caractère sacré, à son rang et à ses

(1) *Journal historique et littéraire* (rédigé par l'abbé de Feller), numéro du 1er avril 1791, p. 543.

(2) *Moniteur*, 29 janvier 1791 : *D'Auch*, etc.

(3) *Moniteur*, vendredi 11 février 1791 : *Département du Gers*.

vertus » (1); sur les explications fournies par le vénérable accusé, il sembla comprendre que M. de La Tour du Pin s'était renfermé dans les strictes limites de son devoir d'évêque, et, ajoute l'historien de la Gascogne, « il se montra satisfait » (2).

Ce n'était certes pas que l'archevêque eût consenti à rien retirer de ses légitimes réclamations, ni rien perdu de son attitude vaillante : tout au contraire, si nous en croyons les nouvelles envoyées d'Auch au *Moniteur*, au cours de son interrogatoire, il avait de nouveau « protesté qu'il serait toujours archevêque d'Auch et que la puissance spirituelle seule pourrait le destituer » (3).

III

Mais aux yeux de la puissance civile, par son refus de serment, M. de La Tour du Pin avait encouru la destitution. Aux termes des décrets, il devait être pourvu par voix d'élection à la nomination de son successeur : de là, de nouveaux attentats aux droits de son siège, qui allaient l'obliger à poursuivre et à accentuer sa résistance.

Les électeurs furent convoqués pour le 13 février 1791, à l'effet de nommer le nouvel *évêque du Gers*. Instruit de cette mesure, le *ci-devant archevêque* se rendit en personne au lieu où les administrateurs tenaient leurs séances, et les adjura de retirer les lettres de convocation, sous peine de se rendre coupables de schisme et d'encourir les anathèmes de l'Eglise (4). La disposition fut maintenue.

S'adressant alors à tous les districts du département, invités à envoyer les électeurs, M. de La Tour du Pin leur

(1) Monlezun, p. 584.
(2) *Ibid.*
(3) *Moniteur*, vendredi 18 février 1791 : *Département du Gers.*
(4) *Moniteur, ibid.*

écrivit : « J'apprends, Messieurs, que les lettres pour les élections sont envoyées dans tous les districts; ma conscience m'oblige et mon attachement pour vous m'engage à vous prier de considérer les suites de cette étonnante entreprise. Vous savez, Messieurs, que l'Eglise est l'assemblée des fidèles... sous la conduite des pasteurs légitimes. Pour être dans l'Eglise, il faut donc être sous l'autorité des pasteurs légitimes. Nous sommes évidemment des pasteurs légitimes, moi et les curés qu'on veut remplacer; donc, ceux qu'on mettra à notre place ne le seront pas; ils seront des intrus, des schismatiques, des voleurs, suivant l'exprssion de Jésus-Christ et de l'Eglise; donc, ceux qui les introduiront, ceux qui les éliront, tous ceux qui y coopèreront, seront pareillement schismatiques, et se déclareront les ennemis et les persécuteurs de l'Eglise, etc. » (1).

Enfin, le 13 février, les électeurs assemblés au chef-lieu recevaient une nouvelle lettre, un nouvel et dernier appel de leur pasteur à leur conscience de catholiques (2).

Le corps électoral n'en procéda pas moins à l'acte que la Révolution attendait de lui. Toutefois, un grand nombre de ses membres, par un reste d'attachement au pasteur légitime, lui donnèrent leurs voix, et au troisième tour de scrutin M. de La Tour du Pin balança le candidat des constitutionnels (3). Mais l'archevêque étant inéligible, du fait de son refus de serment, les amis qu'il comptait jusque dans l'assemblée électorale durent se borner à cette manifestation en sa faveur, et la majorité des suffrages se porta enfin sur son concurrent. C'était l'abbé Barthe, doyen de la Faculté de théologie de Toulouse, que ses principes gallicans, poussés jusqu'à leurs dernières conséquences, avaient jeté dans le

(1) Barruel, *Collection ecclésiastique*, Dixième volume, tome quatrième, pp. 281 et suiv.
(2) *Ibid.*, pp. 285 et suiv.
(3) *Histoire de la constitution civile du clergé*, par Ludovic Sciout, t. I, p. 79.

schisme constitutionnel (1), et que l'ambition ou la peur avaient décidé à s'inscrire au club des jacobins (2).

Il accepta très volontiers le siège d'Auch, malgré l'énergique protestation que lui fit notifier le légitime titulaire, malgré tout ce qu'il put apprendre des sentiments déjà manifestés à son égard par ceux qu'il appelait ses fidèles et son clergé. Le clergé, en très grande majorité insermenté, ne voulait pas de lui; les séminaristes, décidés à ne pas recevoir les saints ordres de sa main, s'étaient dispersés (3). La population se montrait au moins aussi peu sympathique.

La présence et l'action de M. de La Tour du Pin entretenaient ces dispositions. La municipalité jacobine d'Auch s'en plaignit à l'Assemblée constituante et demanda, le 23 février, un décret d'exil contre le ci-devant archevêque (4). Faute de cette précaution, à l'arrivée du nouveau pasteur, il fallait s'attendre à voir couler le sang.

Menacé d'avoir à quitter bientôt son diocèse, l'archevêque tint à y laisser, en aussi grand nombre que possible, des continuateurs de son ministère et de sa résistance. Il annonça, aux approches des Quatre-Temps du Carême, l'intention de faire l'ordination marquée par les règles de l'Eglise. De tous les points du diocèse et de plusieurs des diocèses voisins, dont les évêques étaient déjà partis pour l'exil, les aspirants au sacerdoce, à la persécution et au martyre, accoururent au nombre de près de deux cents. Le prélat destitué, déjà remplacé, n'avait plus aux yeux de la loi le droit d'exercer les fonctions épiscopales : on pouvait donc craindre que la cérémonie ne fût empêchée ou troublée. Il fallut la célébrer en secret et en hâte, dans la chapelle du palais, durant la nuit : « Là, tout était de la primitive Eglise, et le pontife et les

(1) Cf. son discours à l'Assemblée constituante, *Moniteur* du samedi 19 mars 1791, séance du jeudi au soir : « *Au moment où vous décrétiez*, etc., etc. »
(2) Sciout, *op. cit.*, II, 79.
(3) Sciout, *ibid.*
(4) Sciout, p. 80.

lévites, et le dévouement et la piété. Rien n'y manquait, pas même les ténèbres et le mystère » (1). Le matin, dès trois heures, les autorités averties envoyaient des troupes cerner la demeure de l'archevêque. Mais depuis une heure tout était fini, le palais était vide, le prélat lui-même s'était éloigné (2).

Il se rendit à Notre-Dame de Garaison, qui à cette époque dépendait du diocèse d'Auch. Là, à quelque distance de la célèbre église dédiée à la Vierge sous ce vocable, dans une chapelle solitaire, en plein bois, et, cette fois encore, de nuit, il fit une seconde ordination à peine moins nombreuse que la première (3).

A Garaison, il était encore dans son diocèse, et l'évêque intrus, qui venait d'arriver à Auch, s'accommodait mal de ce voisinage. Le 16 mars, le Directoire d'Auch écrivait au président de l'Assemblée nationale :

Le schisme — *on voit ce que signifie ce mot sous la plume des constitutionnels* — commence à avoir ses habitudes dans le public. Déjà on dit que si l'autorité vient à gêner le peuple à cet égard, trois maisons doivent servir de chapelles... Le sieur La Tour du Pin, qui vient de faire une seconde ordination à Garaison, alimente, par son opiniâtreté à rester, le mal qu'il a déjà fait dans ce département. En vain notre zèle s'est animé contre ce fléau ; nous nous voyons réduits pour la cinquième fois à mettre toute notre confiance dans la sagesse de l'Assemblée nationale. Nous vous supplions donc, monsieur le président, de vouloir ne pas frustrer le district de l'espoir que la motion de M. Sentex lui a fait concevoir sur l'éloignement du ci-devant archevêque, etc. (4)

En attendant la réponse de l'Assemblée et le décret d'exil, défense fut faite, le 18 mars, « à M. Latour-Dupin, ci-devant évêque du département du Gers, de remplir aucune fonction de son ministère » (5).

(1) Monlezun, *op. cit.*, p. 584.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.* et Sciout, II, 80.
(4) Lettre publiée par Sciout, II, 80 et suiv.
(5) Lamazouade, *op. cit.*, p. 8.

Dès ce moment, la situation de l'archevêque devenait par trop difficile; il ne pouvait gouverner ses ouailles que de loin, et à la condition d'aller chercher hors du diocèse, ou même hors de France, l'indépendance de son action et de sa parole.

Néanmoins, il ne se hâta pas de s'y décider, et, semble-t-il, tenta de reprendre position dans sa ville archiépiscopale, puisqu'il data de là, le 13 avril, une lettre à l'usurpateur de son siège (1). Cette suprême revendication de son droit fut, d'ailleurs, inutile : Barthe jugea bonne à garder la mitre qu'il avait jugée bonne à prendre.

M. de La Tour du Pin sortit enfin du diocèse d'Auch, mais ne s'en éloigna que le moins possible. Le 9 mai, il était encore dans un des départements limitrophes, à Fos, d'où il envoyait une instruction à ceux de ses curés qui n'avaient pas prêté le serment (2).

Ce document épiscopal, et nombre d'autres, conçus dans le même sens, furent découverts dans une perquisition faite par ordre du département chez l'ancien aumônier de l'archevêque. Il fut prouvé, une fois de plus, que M. de La Tour du Pin était l'âme de la résistance religieuse dans le département; le 2 août, le tribunal le décréta de prise de corps (3). Mais le 2 août il y avait déjà plusieurs jours que le prélat, prévoyant un emprisonnement qui lui ôterait toute possibilité de se rendre utile à son diocèse et à l'Eglise, s'était retiré en Espagne.

Cette triste sécurité de l'exil, personne n'accusera l'archevêque d'Auch d'être allé la chercher trop tôt. On a prétendu que « la foule des prélats » français prit part avec la noblesse aux émigrations des premiers jours, que nos évêques ne furent nullement chassés du territoire par la persécution, qu'ils ne l'attendirent pas, et se dérobèrent sans avoir com-

(1) Publiée par Barruel, *op. cit.*, onzième volume, tome cinquième, première partie, pp. 329 et suiv.
(2) Lamazouade, p. 11.
(3) Lamazouade, p. 11.

battu, « sans avoir eu le moindre danger à courir, sauf à se parer, à l'étranger, du titre de victimes (1). » Si quelques-uns donnèrent lieu à ces incriminations, M. de La Tour du Pin ne fut pas de ceux-là. Ce que nous avons vu de sa campagne contre le schisme nous oblige à lui rendre cette justice, qu'il se maintint à son poste jusqu'à la dernière extrémité.

Ce que nous savions déjà de sa piété profonde, de ses mœurs intègres, de sa vie simple et pauvre, suffit à éloigner un autre soupçon, plus offensant encore : si l'archevêque d'Auch ne fut pas du nombre des timides, il ne fut pas davantage du nombre des roués; rien ne permet et tout défend de le confondre avec ces prélats sceptiques, ambitieux et cupides, qui, prétextant la défense de principes auxquels ils ne croyaient pas, n'auraient demandé à la résistance religieuse que la conservation de leurs millions et de leurs palais. Ce fut avec un dévouement sans calculs personnels, sans arrière-pensées, qu'il se jeta dans la bataille; c'est avec une admiration sans réserve qu'au moment où il franchit la frontière, nous pouvons saluer en lui un sincère confesseur aussi bien qu'un indomptable défenseur de l'unité de l'Eglise, un des plus saints comme un des plus grands parmi les héros de ces inoubliables luttes de 1791, auxquelles notre pays a dû de rester catholique (2).

(*A suivre.*)

J. DELBREL,
de la Compagnie de Jésus.

(1) Montrol, *op. cit.*, pp. 3 et 4; Robidou, *op. cit.*, t. I (seul paru), p. 416; *Mémoires de Grégoire*, II, 162, 337.

(2) Nous avons reçu, trop tard pour qu'il nous fût possible d'en faire usage, communication de notes imprimées, laissées par M. Tarbouriech, mort archiviste du département du Gers. Elles étaient destinées à former un volume sous ce titre : *Curiosités révolutionnaires du Gers*. Les chap. II et III (*Le Procès de l'archevêque d'Auch*, et *P.-B. Barthe, évêque constitutionnel du Gers*) seraient le complément indispensable de cette première partie de notre travail. Nous nous bornons à signaler ce précieux dépôt, qui est entre les mains de M. l'abbé Léonce Couture; il en existe aussi quelques exemplaires aux Archives départementales du Gers.

HISTOIRE DE LA GASCOGNE

PRÉFACE (*)

Mongaillard, Oïhenart, Marca, Auteserre, voilà les vrais, les directs fondateurs de l'histoire de la Gascogne. Bien peu de provinces françaises peuvent montrer leurs pareils. C'est confesser assez haut que je ne revendique pas l'héritage de mes maîtres. Au prix de quarante années de labeur acharné, j'aspire simplement à contrôler, à compléter certaines parties de leurs doctrines, à en exposer tout le surplus suivant les exigences des temps nouveaux, selon les nécessités d'un plan dont la responsabilité ne pèse absolument que sur moi.

Après ces puissants érudits, et bien au-dessous d'eux, je dois signaler encore le chanoine Monlezun; car je compte pour rien Loubens et son *Histoire de l'ancienne province de Gascogne, Bigorre et Béarn depuis la conquête des Romains jusqu'à la fin du comté d'Armagnac*, qui devait avoir trois volumes, dont le premier seul a paru (1).

Jean-Justin Monlezun (2), sur lequel la nouvelle *Biogra-*

(*) Voir la livraison de février, page 51.

(1) Paris, 1839. In-8°.

(2) Sur la vie et les ouvrages de Monlezun, v., outre l'article de la nouvelle *Biographie générale* de Didot : Abbé Canéto, *Quelques notes à l'histoire de la Gascogne, par l'abbé J.-J. Monlezun*, broch. in-8°, Auch, 1847; Abbé Sabatié, *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la Province ecclésiastique d'Auch*, I, 54; II, 145; III, 228.

Voici la liste des publications de Monlezun :

Histoire de la Gascogne depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. 6 vol. in-8°. Auch, 1846-1850.

Vie de saint Geny. Auch, 1847.

Esquisse de la ville d'Auch. Auch, 1850.

La Dévote chapelle de Biran. Auch, 1850.

L'Eglise Angélique ou Histoire de l'Eglise de Notre-Dame du Puy et des

phie générale de Didot a donné une notice incomplète et inexacte, naquit à Aignan (Gers), en 1800. Il fit ses études au collège d'Aire-sur-l'Adour, devint ensuite professeur, reçut la prêtrise, fut pourvu de la cure de Castelnau-d'Arbieu et ensuite de celle de Barran, dans le diocèse d'Auch. L'archevêque d'alors, La Croix d'Azolette, le nomma chanoine de cette ville afin de lui fournir les moyens de mieux préparer sa future *Histoire de Gascogne*. Pour pressentir son public, Monlezun donna, dans un journal d'Auch, quelques fragments de ce travail, et l'épreuve fut alors jugée satisfaisante. On a dit que ces essais furent utilisés par « un homme de lettres de la capitale, » qui s'empara de cette « communication officieuse, en dénatura l'esprit religieux et la fit servir à la rédaction d'une histoire de la Gascogne qui ne fut jamais terminée (1). »

Dans les cinq premiers tomes de ce travail, Monlezun part de l'époque anté-romaine, pour aboutir à l'année 1607, époque où les fiefs de variable importance que Henri IV possédait, en Gascogne et ailleurs, furent définitivement réunis à la Couronne, sauf la Navarre cispyrénéenne et le Béarn. On trouve, à la fin du tome II, treize *Notes* sur divers sujets. Le tome VI comprend

établissements religieux qui l'entourent, dédiée à Mgr de Morlhon, évêque du Puy. Clermont-Ferrand, 1854. Deux éditions de ce livre édifiant furent publiées cette année-là. L'une est dans le format in-18, avec l'image de Notre-Dame du Puy, x-222 pp. L'autre édition in-8°, est, parait-il, plus correcte que la première : x-220 pp. — Monlezun fut fait chanoine honoraire du Puy par Mgr de Morlhon, le 3 juin 1859.

La Dévote chapelle de Biran. Auch, 1834, in-32.

Notice historique sur la ville de Mirande. Auch, 1856, in-8°.

La Dévote chapelle de Notre-Dame de Gaillan. 1857, in-32.

Vies des saints de la Métropole d'Auch. Brochure signée H. F. Auch, 1857, in-8°.

Notice historique sur Notre-Dame de Gaillan. Auch, 1857.

Histoire de la ville de Vic-Fezensac. Auch, 1857, in-8°.

Vies des saints Evêques de la Métropole d'Auch, dédiées à Mgr de Salinis, archevêque d'Auch. Auch, 1857, gr. in-8°.

Notice historique sur la ville de Fleurance. Auch, 1858, in-8°.

(1) Sabatié, l'*Abbé Monlezun et son Histoire de la Gascogne*, dans le *Bulletin de la Province ecclésiastique d'Auch*, I, 58. — On m'assure que c'est une allusion à l'ouvrage de Loubens, indiqué ci-dessus.

exclusivement des textes anciens relatifs à la Gascogne. Ces textes, auparavant inédits pour la plupart, laissent souvent à désirer au point de vue de la correction. Il importe donc de n'en faire usage qu'après avoir conféré les imprimés avec les manuscrits. L'*Histoire de la Gascogne* finit par un *Supplément* composé d'un *Epilogue* allant de la mort de Henri IV au mariage de Louis XIV, et d'une *Notice* sur les prélats de la Province ecclésiastique d'Auch à partir de Henri IV, de dix-neuf *Notes* relatives à divers sujets, plus les coutumes d'Ordan et des renseignements héraldiques.

Monlezun fut un bon prêtre, un laborieux chroniqueur. Je l'ai connu sur la fin de sa vie, alors que j'acceptais encore toute chose imprimée comme la vérité même. La bienveillance que le bon chanoine me témoigna plus d'une fois ne saurait pourtant influencer ma critique.

A l'heure, pour moi tardive, où l'homme peut asseoir ses jugements, j'ai reconnu dans Monlezun un esprit confus, un auteur insuffisamment préparé à son entreprise. Pour traiter, comme il l'eût fallu, un sujet aussi vaste que le sien, vingt volumes auraient à peine suffi. De là, pour toutes les périodes de son histoire de la Gascogne, de choquantes disparates entre les parties, d'énormes et nombreuses lacunes, sans compter la faiblesse trop fréquente du récit, l'inopportunité des théories générales, la critique souvent inférieure, les erreurs, les références trop vaguement indiquées.

Après ces pénibles constatations, j'ai hâte d'ajouter que l'ouvrage de Monlezun n'est pourtant pas nul. Malgré leurs incorrections, faciles à rectifier, les documents qu'il nous a donnés ont un grand prix. Le plan de l'*Histoire de la Gascogne* mérite en outre un mûr examen. Je n'ai pas cru pouvoir l'adopter, mais je puis et dois le défendre, dans une certaine mesure.

En effet, j'ai déjà dit que, jusqu'à la mort de Bérenger, dernier duc héréditaire de Gascogne (1039), le passé de ce

territoire présente assez d'unité pour qu'il soit possible, sans rien négliger, d'en écrire l'histoire générale. De ce chef, je ne puis donc rien reprocher à Monlezun.

Mais cet annaliste va plus loin. A partir de Bernard Ier, premier comte d'Armagnac (960), jusqu'à la prise de Lectoure et le massacre de Jean V (1473), la fortune des hauts seigneurs de cette maison va toujours croissant. Ils en arrivent finalement à posséder une grande partie de la Gascogne, sans préjudice d'autres fiefs d'inégale importance situés dans l'Agenais, l'Auvergne, le Rouergue, etc. Les derniers de ces comtes se trouvent ainsi engagés dans une politique qui dépasse de beaucoup les limites de la Gascogne. Il en est ainsi notamment de Bernard VII (1391-1418), connétable de France, et chef de la faction des Armagnacs contre les Bourguignons, sous Charles VI.

Monlezun a visiblement pensé que cette prépondérance de la maison d'Armagnac en Gascogne et ailleurs, durant la seconde partie de la période féodale, maintient encore assez d'unité dans l'histoire de la province pour qu'il soit possible d'en continuer l'histoire générale, sauf à lui donner ensuite pour pivot les derniers des d'Albret et Henri IV.

Ce système m'a longtemps séduit. J'ai dû pourtant y renoncer, quand j'ai fini par m'apercevoir que, parmi les actes des derniers comtes d'Armagnac, beaucoup appartiennent, en réalité, non pas aux annales de leurs domaines de Gascogne, mais à l'histoire générale de la France. J'en dis autant des derniers d'Albret, qui réunirent à leurs nombreux et grands fiefs du Sud-Ouest et d'ailleurs la dépouille de la maison d'Armagnac. A cette influence territoriale, Henri IV, encore simple roi de Navarre, ajoute l'autorité de chef militaire du parti huguenot, et, par son avènement au trône de France, fait entrer définitivement la Gascogne dans l'unité monarchique. Est-ce à dire pour cela que bon nombre d'actes des derniers d'Albret et la majeure partie de la vie de Henri IV

relèvent de l'histoire d'une simple province, de l'histoire de ma province?

La négative n'est pas douteuse. Voilà pourquoi j'ai fini par écarter le plan de Monlezun, pour arrêter à 1039 l'histoire générale de la Gascogne.

Le bon chanoine naquit et mourut trop tôt pour bénéficier des informations de la nouvelle école historique. Entre lui et moi, nul n'a étudié, dans leur ensemble, les destinées générales de ma province.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

(*A suivre.*)

NOTES DIVERSES

CCLXXXIV. **Trois grands diplomates gascons dans les « Actes de François Ier** (t. IV). »

Ces trois grands diplomates, déjà mentionnés dans le dépouillement des précédents volumes de l'important recueil publié par l'Académie des sciences morales et politiques, sont : Antoine de Castelnau, évêque de Tarbes, Georges d'Armagnac, le futur cardinal, et Jean de Monluc, le futur évêque de Valence. Les biographes qui voudront s'occuper de ces célèbres personnages — quels trois beaux sujets de thèse pour le doctorat ès-lettres ! — auront à tenir grand compte des indications si précises fournies par le *Catalogue des actes de François Ier*.

T. DE L.

Mandement au trésorier de l'épargne de payer à Antoine de Castelnau, évêque de Tarbes et ambassadeur du roi auprès de l'empereur, 3,600 livres pour cent quatre-vingts jours d'exercice de sa charge, du 17 août 1539 au 12 février suivant. Chantilly, 4 août 1539 (1).

Mandement au trésorier de l'épargne de payer 450 livres à Jean de Monluc, protonotaire du Saint-Siège, venu en France pour entretenir le roi de diverses affaires, et sur le point de retourner à Rome. — Villers-Cotterets, 8 septembre 1539.

Mandement au même de payer 600 livres tournois à Jean de Monluc, protonotaire apostolique, chargé à Rome des affaires du roi, pour ses frais

(1) C'est la dernière mention faite de ce prélat, lequel mourut avant la fin de l'année 1539.

à la cour pontificale du 1er janvier dernier au 30 juin prochain.— Amiens, 9 février 1539.

Mandement au même de payer 1,350 livres à Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, pour le voyage qu'il va faire à Rome, où il est envoyé comme ambassadeur. — Noyon, 8 mars 1539.

Mandement au même de payer à Georges d'Armagnac, ambassadeur auprès du Saint-Siège, une somme de 3,600 livres tournois, pour cent quatre-vingts jours d'exercice de sa charge, du 8 avril au 4 octobre 1540. — Fontainebleau, 31 mai 1540.

Mandement au même de payer à Georges d'Armagnac, ambassadeur à Rome, 3,600 livres pour cent quatre-vingts jours d'exercice de sa charge, du 5 octobre 1540 au 2 avril suivant. — Paris, 2 novembre 1540.

Mandement au même de payer à Jean de Monluc, chargé à Rome des affaires du roi, 450 livres pour ses frais de voyage de Paris à Rome. — Paris, 4 novembre 1540.

Mandement au même de payer 3,600 livres à Georges d'Armagnac, ambassadeur à Rome, pour cent quatre-vingts jours d'exercice de sa charge, du 30 septembre 1541 au 31 mars suivant. — Fontainebleau, 18 décembre 1541 (1).

Mandement au trésorier de l'épargne de payer à Jean de Monluc, abbé de Hautefontaine et ambassadeur du roi à Venise, 2,475 livres pour cent quatre-vingts jours d'exercice de sa charge. — Nérac, 30 octobre 1542 (2).

Lettres confirmatives de l'indult en date de février 1545 n. s., accordant au cardinal d'Armagnac la collation et libre disposition des bénéfices dépendant de son évêché. — Romorantin, 18 avril 1545 (3).

(1) Ce n'est plus 3,600 livres, mais bien 3,660 livres qui sont assurées à l'ambassadeur à Rome pour les six mois compris entre le 1er avril et le 30 septembre 1542 (Tonnerre, 17 avril 1542). — 3,640 livres le 20 novembre 1542.

(2) Passage déjà cité dans le *Livre de raison de la famille Dudrot de Capdebosc* (p. 17 du tirage à part). Je le reproduis pour avoir l'occasion de dire qu'un critique éminent, M. A. de Boislisle, membre de l'Institut, a eu de la peine à croire que l'on ait ignoré jusqu'ici le passage de François Ier à Nérac. Rien pourtant n'est plus certain et j'accepte sans trembler le moins du monde la responsabilité que me laisse le savant académicien dans le dernier mot de cette phrase : « L'éditeur y signale la mention d'un séjour de François Ier à Nérac, du 28 au 30 octobre 1542, qu'on ne connaissait point, *dit-il.* »

(3) Pendant son séjour à Rome, le cardinal d'Armagnac se procura beaucoup de manuscrits et en enrichit sa belle collection. En voici un qui m'est indiqué par un des premiers bibliophiles de notre temps, M. Emile Picot : « *Enchiridium orationum, meditationum et psalmorum quorumdam ex lectione S. Patrum selectorum.* Romæ, *in monte Jordano, anno 1543.* Petit in-8° (Bibliothèque de Chantilly). » Voir la description d'un autre manuscrit probablement aussi d'origine romaine (Recueil de prières et de cérémonies avec miniatures, dont une représente le prélat à genoux auprès de l'autel) dans l'inappréciable ouvrage de M. L. Delisle : l'*Inventaire alphabétique des Mss. latins et français acquis par la Bibliothèque Nationale.* (Paris, 1891, pp. 22, 23.)

ÉGLISES ET PAROISSES

D'ARMAGNAC, EAUZAN, GABARDAN ET ALBRET

D'APRÈS UNE ENQUÊTE DE 1546 (*)

APPENDICE

Résultats généraux de l'enquête. — Les aumônes des bonnes gens. — La guerre de Cent ans.

Ce travail serait terminé avec l'enquête elle-même, et nous serions maintenant, ainsi que Me Arnaud Claverie, rentré sous notre tente, si la longue excursion que nous avons faite à sa suite ne rendait nécessaire, ou du moins assez utile, d'en grouper ici les principales données. On n'en verra que mieux l'état de nos églises en 1546 et le mouvement général de restauration auquel les détails de l'enquête nous ont fait assister. En même temps, nous fournirons quelques renseignements sur certains points intéressants se rapportant à l'enquête et que nous avons laissés volontairement dans l'ombre jusqu'à présent.

I. Tout d'abord, on doit constater qu'il y eut 128 paroisses visitées par la commission; elles étaient comprises dans les archidiaconés d'Armagnac, d'Auzan, de Sos et de Pardiac. Rappelons sommairement en quel état se trouvaient les églises de ces paroisses en 1546.

Les églises étaient restaurées dès une époque non fixée par notre manuscrit, mais probablement très rapprochée de 1546 : à Juau, Gueyze, Saint-Paul-de-Sos, Meylan, Cambrey, Arx, Croissi, Saint-Simon, Torrebren, Rimbez, Baudiet, Arech,

(*) Voir la livraison de septembre-octobre 1891, page 434.

Rieupeyroux, Saint-Pé-de-Mauras, Beziey, Pibèque, Saint-Christau de Cazaubon, Cutsan, Sainte-Fauste, Sentetz-Cazaubon, Tavernes, Sarran, Herré, Estampon, Lussole, Sainte-Meilhe, Esberous, Bouau, N.-D. de Mauras, Serm, Saint-Cric-Parleboscq et Saint-Martin-le-Vieux.

Elles étaient restaurées de fraîche date : à Aignan, Castelnavet, Averon, Cravensères, Gueyte, Bétous, Bouzon, Pouydraguin, Termes, Sarragachies, Riscle, Viella, Projan, Bilhères, Bernède, Le Lin, Lapujolle, Vergoignan, Arblade-le-Bas, Saint-Grième, Castagnet, Mau, Magnan, Mormès, Panjas, Monlezun, Laujuzan, Bouit, Urgosse, Loissan, Lannesoubiran, Sion, Sorbets, Sainte-Christie, Manciet, Saint-Michel d'Aussos et Arquizan.

On les restaurait : à Sabazan, Loubedat, Fromentas, Castets, Bouzamet, Isotges, La Leugue, Arparens, Mauriet, Perchède, Saint-Pé d'Homimort, Sainte-Madeleine de Sentetz, Barbotan, Escalans et le Mura.

On les reconstruisait entièrement à neuf : à Bassoues (église de Saint-Friz), Lannux, Le Houga, Manciet, La Roque en Boulonais.

Elles étaient nouvellement reconstruites : à Lartigue et Boussés.

On élevait des clochers ou l'on venait d'en élever : à Castelnavet, Maulicherre, Bernède, Arblade-le-Bas, Le Houga, Perchède, Urgosse, Loissan, Sion, Juau, Grué, Arx, Rimbez, Arech, Beziey, Saint-Christau-de-Cazaubon, Sainte-Fauste, Sentex-Cazaubon, Barbotan, Sarran, Lussolle, Sainte-Meilhe, Bouau, N.-D. de Mauras, Serm et le Mura.

Les clochers étaient vieux ou à réparer : à Aignan, Belgelle, Bouzonnet, Sarragachies, Estampon, Esberous et Escalans.

On construisait des voûtes en brique ou en pierre : à Loubédat, Viella, Arblade-le-Bas, Laujuzan, Meylan, Cambrey, Beziey, Rieupeyroux, Cutsan, Sainte-Fauste, Barbotan, Esberous, Serm et Escalans.

Il y avait des voûtes récemment et entièrement construites : à Monlezun, Panjas, Juau, Gueyze, Saint-Paul-de-Sos, Arx, Croissi, Boussés, Saint-Pé d'Homimort, Saint-Simon, Arech, Saint-Pé de Mauras, Saint-Christau de Cazaubon, Tavernes, Sarran, Herré, Estampon, Lussolle, Sainte-Meilhe, Le Mura, Saint-Martin-le-Vieux, Saint-Criq et N.-D. de Mauras.

Le sanctuaire seul était voûté : à Perchéde, Urgosse, Sainte-Christie, Grué, Torrebren, La Soube, Rieupeyroux, Pibèque, Sainte-Fauste, Saint-Remy, Serm, Escalans et Bouau.

Des voûtes en bois existaient : à Pouydraguin, Isotges, Sorbets, Saint-Michel-d'Aussos, Urgosse, Sainte-Christie, Arquizan et Sainte-Madeleine de Sentetz.

On remarquait des peintures : à Bouzon, Pouydraguin, Vergoignan, Monlezun, Arech, Pibèque et Sentetz-Cazaubon; l'église de Herré était entièrement peinte.

Il n'y avait aucune voûte et rien que la toiture : à La Leugue.

On fondait des cloches ou l'on se disposait à en acheter : à Lannes-Soubiran, le Lin, Baudiet et Saint-Pé de Mauras. On en avait fondu ou acheté tout récemment : à Sarragachies.

Les églises étaient plus ou moins ruinées et nécessitaient de grandes réparations : à Bassoues (église paroissiale), Belgelle, Bouzonnet, Maulicherre, Lannux, Toujun, Mechmoyen, Arrouy, La Roque en Boulonais.

Elles étaient blanchies à la chaux intérieurement : à Castelnavet, Arquizan, Saint-Paul de Sos, Boussés, Saint-Pé de Mauras, Pibèque, Beziey, Sainte-Fauste.

Les cimetières étaient murés : à La Pujolle, Magnan, Saint-Paul de Sos, Meylan, Arx, Boussès, Saint-Pé d'Homimort, Saint-Simon, La Roque en Boulonais, Grué, Rimbès, Baudiet, Herré et Lussole; et non murés : à La Soube, Rieupeyroux, Beziey, Barbotan, Taverne, Sarran, Sainte-Meilhe, Escalans, Notre-Dame de Mauras, Serm, Saint-Cric, le Mura

et Saint-Martin-le-Vieux. On les murait : à Sainte-Christie et Torrebren.

On venait d'acheter des ornements d'église : à Bétous, Mormès, Baudiet et Bouau.

Telles sont, dans leur ensemble, les indications sur les églises recueillies dans le cours de l'*enquête*. Outre ce qu'elles nous apprennent de ces antiques sanctuaires, elles font aussi ressortir avec la dernière évidence la grande prospérité régnant dans nos campagnes durant la première moitié du XVIe siècle, « Quand le bâtiment va, tout va », dit un proverbe bien connu. Et sûrement, il a été peu d'époques en nos pays où le bâtiment soit plus « allé ». Car, ce n'était pas seulement dans les paroisses traversées par nos enquêteurs que les églises se rajeunissaient ou sortaient de terre. Ce mouvement s'étendait bien au-delà. A Auch, à Condom, on reconstruisait les cathédrales. Eauze, La Plume, Francescas élevaient leurs églises (1). De tous côtés, les abbayes, hôpitaux, monastères des villes restauraient, agrandissaient leurs cloîtres, églises ou chapelles. Nous connaissons un carme de Condom, frère Jean Aubarède, dont l'occupation principale était de peindre les églises (2). Il y a en effet ceci de remarquable qu'on ne s'en tenait pas uniquement aux réparations urgentes. On voulait aussi s'accorder le luxe de peintures et

(1) On peut aussi citer pour cette époque diverses consécrations d'églises qui venaient d'être ou reconstruites à neuf ou restaurées en grande partie. Les *Chroniques* de D. Brugèle nous apprennent en effet que Jean Dumas, évêque de Cardyte, vicaire général ou coadjuteur du cardinal de Tournon, consacra, le 10 avril 1548, l'église de Montestruc, près d'Auch, et, le lendemain, celle de Saint-Caprais, près Gimont, ainsi que celle de Bazugues, près Mirande, en 1550. Nous mentionnerons également un passage d'un *livre de comptes* de la fabrique de Montréal, en 1537, qui nous révèle, à l'article des dépenses, que l'église paroissiale Sainte-Marie, de Montréal, fut consacrée cette année-là même, sous Hérard de Grossoles-Flamarens, évêque de Condom : « Item plus lo X jorn deu mes d'aost fem far XII torchas per lo jorn de la festa de la consecration de la gleysa de la presenta billa que coston tant de la cera que deu flu e de la faison la soma de X^s. » A la date du 5 juin 1537, ce même compte rappelle « la reparation de la gleysa de l'an precedent » et aussi la fabrication toute récente de deux cloches, dues à Jean Marion, dit le Gascon, « payrolé de Condom ».

(2) Acte du 7 décembre 1508, minutes de Pierre *de Coma*, notaire de Vic-Fezensac, en l'étude de Me Auxion, à Vic-Fezensac.

d'ornementations diverses. Faut-il ajouter qu'en même temps on construisait des châteaux, on bâtissait des collèges, on élevait de nombreuses maisons de campagne ou métairies? Les registres des notaires de cette époque mentionnent des quantités d'ouvriers employés dans « le bâtiment » ou dans les meubles, tuiliers, carriers, charpentiers, menuisiers, tourneurs, scieurs-de-long, forgerons, serruriers, etc., etc. Ce serait certainement une étude intéressante à faire que de montrer la très large aisance dominant dans nos régions pendant cette période. Et peut-être, un jour ou l'autre, apporterons-nous ici quelques notes qui pourront aider, à ce point de vue, le futur historien de cette époque. Pour le moment, nous nous bornerons à constater le fait.

II. Ces restaurations ou reconstructions d'église ne se faisaient pas sans de grandes dépenses. Les fabriques avaient pour y suffire, outre les deniers municipaux ou communaux auxquels parfois on dut avoir recours, des ressources de deux sortes, les ordinaires et les extraordinaires, c'est-à-dire celles que leur attribuaient les institutions et lois ou coutumes alors en vigueur, et celles qui provenaient de la générosité des fidèles. Dans le premier ordre, c'était la dîme; dans le second, les aumônes et legs.

Nous n'avons pas à parler des dîmes et des revenus qu'elles constituaient. Le cours même de l'enquête est suffisamment instructif à cet égard. Mais on lira peut-être avec quelque intérêt des explications sur ce que pouvaient bien être et produire ces « aumônes des bonnes gens » si souvent et si sommairement mentionnées par notre procès-verbal. Les comptes des fabriques, soumis à l'examen de Me Arnaud Claverie, nous fourniraient certainement là-dessus des renseignements abondants et précis. Mais où sont-ils? A leur défaut, nous appellerons en témoignage un livre de comptes de la fabrique de Montréal et de la petite église Saint-Orens

de Diguem, son annexe, aujourd'hui détruite, laquelle se trouvait aux portes mêmes de la ville de Montréal, à l'angle formé par l'embranchement actuel des routes de Condom et de Gondrin à Montréal. Ce document, rédigé en patois, est de 1537-38. Il se rattache donc tout à la fois et à l'époque et au pays de l'*enquête* (1). Il comprend les recettes et les dépenses des deux églises de Montréal et de Saint-Orens, administrées par une seule fabrique, du 5 juin 1537 au 2 juin 1538. Nous ne mentionnerons ici que le rôle des recettes, en tant seulement qu'il peut jeter de la lumière sur les dons et quêtes ou « aumônes des bonnes gens ». Et, comme il est fort long, nous nous contenterons d'en résumer les données. Ces aumônes y sont rappelées en termes presque toujours identiques; il suffira, pour donner une idée du texte lui-même et de la manière dont le rôle a été rédigé, de citer les deux premiers articles mentionnés, que voici :

Item plus aqui metis, et lod. jorn (5 juin 1538), recebom deu suberd. Johan Carrera et deud. Bernad Bartha, obres susd., quatre barricas de bin, en las quales ny abe duas petitas et las autres eran rasonables, don ne trobem que lo bin de la una barrica s'en era anat per terra (!!!), dont fom constrentz de botar lo restant qui era en lad. barrica en taberna, don ne treguo lo filh de la trompetta, Johanet de Gayrion, paguat lo soquet, e biscut sus lo bin, et paguat lod. Garion per sa pena, la soma de VII^{lt} V$^{s.t.}$.

Item plus lo VIII jorn deu mes de jun recebom de ung aucat (oie) que las bonas gens aben donat a mossenh Sent Orens per amor de Diu, lo quau foc bendut à l'encquant public e au plus dissent per la soma de III$^{s.t.}$

Le même jour 8 juin, l'église Saint-Orens reçut de *las bonas gens* six autres oies, une paire de poules, un poulet, la moitié d'un agneau et *mey carteron de cera;* et l'église de Montréal, *ung carteron de cera.* Bref, durant le temps qui s'écoula encore jusqu'au 8 juin 1538, les bonnes gens donnèrent aux deux églises, mais surtout à celle de Saint-Orens,

(1) Ce manuscrit appartient aux archives de Montréal.

la plus petite et la plus pauvre : 14 poules, 23 poulets, 40 oies, 13 agneaux ou agnelles et la moitié d'un bélier, 6 truies et 1 porcelet, 1 lapin, 1 canard, 6 chevreaux, 1 cartal de blé, 7 quartons et 3 quarts de froment, 1 carteron 1|2 de cire, 2 cordes d'ail, une quantité de laine évaluée 6 livres 1|4 sols et 9 deniers à 7 ardits la livre, voire même une couette et *una pelha d'una goyata petita*. En outre, on recueillit dans les diverses quêtes en numéraire, au plat qu'on faisait courir dans les deux églises, la somme totale de 47lt 14s. 6d. à laquelle il convient d'ajouter : 1° une somme de 2lt 3d. que donna un habitant de Montréal, Pey de Maribon, le jour du baptême des cloches de Saint-Orens, dont il fut parrain, à titre d'étrenne; et 2° une autre somme de 15lt 10s., résultat de la quête faite dans l'église de Saint-Orens le jour de la fête de ce saint, 1er mai 1538. Or, les offrandes en nature mentionnées plus haut avaient produit, dans leur ensemble, un revenu de 24lt 7d. 1|2 et 2 baquettes. Le total des aumônes des bonnes gens s'éleva donc à 88 livres 4 sols 5d 1|2 et 2 baquettes, ce qui, d'après les évaluations établies par M. Luchaire, dans son savant ouvrage *Alain-le-Grand, sire d'Albret*, pour notre pays et l'époque dont il s'agit, donne une somme d'une valeur actuelle de 2,700 francs environ. Combien de fabriques de nos jours, je dis des plus huppées, en faisant le relevé de leurs quêtes annuelles, quand sonne Quasimodo, trouvent dans leur escarcelle moins de 2,700 francs !

Les legs des mourants se joignaient aux aumônes des bonnes gens et augmentaient sensiblement le revenu des églises. Pendant le moyen âge, et jusque vers le milieu du XVIe siècle, tous ceux qui testaient léguaient leur obole à l'église ou aux églises de leurs paroisses et parfois de paroisses étrangères. Il n'y a pas de testament de cette époque qui ne mentionne un ou plusieurs legs de ce genre. Les marchands surtout, enrichis par leur commerce, multipliaient leurs legs aux églises. Pour n'en citer qu'un seul exemple, nous possé-

dons un testament d'un marchand de Condom, daté du 3 mars 1516, dans lequel les donations aux églises, confréries, chapelles, couvents, hôpitaux sont tellement nombreuses que leur énumération n'exigerait pas moins ici d'une douzaine de pages in-8°. De semblables générosités, fréquemment répétées avec plus ou moins d'abondance, constituaient pour les fabriques un budget qui finissait évidemment par prendre une certaine importance et leur permettait de panser les plaies que, dans le cours des temps, avaient reçues leurs églises.

III. Ces plaies dataient surtout de la Guerre de Cent ans. Les documents sont formels à cet égard. Dès le début de l'enquête, en effet, il est déclaré qu'elle portera sur « les esglises parrochielles dud. archevesché d'Aux qui, au temps des guerres des Angloys, avoient esté ruynées. » On constate la même affirmation dans un arrêt du Parlement de Toulouse du 19 octobre 1557 (1), où l'on trouve ces lignes :

La tradition porte que les esglises d'Armaignac en Gascoigne ayant esté ruynées par le malheur des guerres, Mgr l'archevesque d'Aux qui estoit alors, pour se rédimer des importunités continuelles qu'il estoit constraint d'essuyer à raison de ses diocésains qui venoient à la foule demander secours pour remettre sur pied leurs esglises ruynées, consentit qu'une certaine portion de ses dixmes, qu'il prenoit en chaque paroisse, feust aliénée de sa manse pour estre affectée à la réparation desd. esglises. Les réparations estant desja advancées ou achevées en plnsieurs lieux après longues années, les susd. ouvriers menasgeoient très mal ces revenus et les divertissoient à leur usage ou profit, etc. (2).

On ne saurait douter, par conséquent, que les églises visitées par notre commission n'aient été mises à mal au temps

(1) Archives du Gers, *Fonds du collège d'Auch.*

(2) Constatons ici qu'en plus d'un endroit on n'attendait pas très longtemps pour réparer les églises. Et parfois, ce fut au cœur même de la Guerre de Cent ans, qu'on se mit à l'œuvre. Les *Comptes consulaires* de Montréal, encore inédits, nous apprennent qu'en 1412 on restaurait l'église rurale de Corneilhan; les consuls affectèrent à cette entreprise une somme de 7 livres, qu'on peut évaluer à 300 francs environ de notre monnaie actuelle. A Montréal même, en 1425, on plaça à l'église divers vitraux peints, pour lesquels la ville paya 10 écus d'or prélevés sur les droits municipaux de l'entrée et de la vente du vin; l'un de ces vitraux représentait saint Nicolas.

de la Guerre de Cent ans. Ce qu'il importe d'autant plus de mettre en évidence que l'histoire de cette guerre en Armagnac est encore peu connue. Du reste, c'est là un point que démontrent non seulement les textes précités, mais aussi la procédure même de la commission. Nos magistrats, en effet, arrivés dans une ville dont ils doivent faire leur séjour et le théâtre de leurs audiences pendant quelque temps, convoquent par devant eux, non toutes les paroisses du voisinage, mais uniquement celles qui étaient portées dans leurs lettres-patentes; ils ne se mêlent nullement des autres et n'en parlent même pas. Ils distinguent ainsi très nettement entre celles qui étaient « du fait de leur commission, » comme ils disent, et celles qui n'en étaient pas. Voilà pourquoi de nombreuses églises, situées dans des pays qu'ils traversèrent, ne sont même pas mentionnées par eux. Dans les villes notamment, telles que Bassoues, Aignan, Riscle, Barcelonne, Nogaro, Eauze, Gabarret, Sos et Cazaubon, où ils passent et séjournent, ils ne visitent que les églises de ces trois premières localités. Il faut donc nécessairement conclure que leur enquête avait été nettement limitée par l'ordonnance du cardinal de Tournon y relative; que dans le fait de leur visite en telle église et non pas en telle autre il n'y eut rien que de très prévu; et que les églises qu'ils visitèrent avaient été, toutes, ruinées plus ou moins durant la Guerre de Cent ans et s'étaient relevées de leurs ruines, grâce en partie aux concessions archiépiscopales. Ce n'est pas à dire d'ailleurs que d'autres églises de l'Armagnac n'eussent connu à la même époque les mêmes ravages. Il est probable, en effet, que les églises mentionnées dans l'*enquête* ne furent pas les seules frappées par les malheurs de la guerre. Si l'*enquête* ne les cite pas, c'est qu'elles durent sans doute leur relèvement à d'autres qu'aux archevêques d'Auch, et que ceux-ci n'avaient pas ainsi sur elles les mêmes droits de les taxer que sur les autres. Toujours est-il maintenant historiquement certain que

les paroisses rappelées dans notre *procès-verbal* virent leur territoire traversé par les partis ennemis et leurs églises dévastées. Ainsi, l'*enquête* de 1546 ajoute aux renseignements directs qu'elle donne pour le milieu du XVIe siècle d'autres renseignements, indirects il est vrai, mais non moins assurés, touchant la Guerre de Cent ans en nos régions.

Il n'y a pas du reste à s'étonner autrement que l'Armagnac, le Gabardan, l'Auzan et l'Albret ou pays de Sos aient éprouvé, durant cette période, plus de ravages que certaines autres contrées. C'est qu'en effet, ils formaient la frontière des possessions anglaises et françaises. Eux-mêmes étaient terre française. Mais par delà, à l'ouest et au nord, s'étendaient les sénéchaussées des Lannes et de Bazas, qui étaient terre anglaise. L'Armagnac et les pays susnommés étaient donc les premiers exposés aux incursions ennemies et ils devaient ainsi ressentir plus particulièrement les tristes effets de la guerre.

Nous ne terminerons pas ces pages sans ajouter que l'*enquête* se restreignit à l'Armagnac et aux autres petits pays mentionnés qui en dépendaient. Il est certain, en effet, par des cahiers de comptes qui sont aux archives du Gers, que les fabriques formant par leurs contributions annuelles la principale dotation du collège d'Auch étaient, non pas celles du diocèse d'Auch en général, mais seulement celles des pays visités par Arnaud Claverie.

D'où il suit que c'est surtout à l'Armagnac que le diocèse d'Auch dut la fondation et le maintien de ce collège, où sont passées tant de générations de maîtres et d'écoliers. Depuis la Révolution, dans ces bâtiments élevés par les deniers des fabriques armagnageoises, se sont logés tour à tour le collège royal, le lycée impérial et le lycée national actuel.

Sic vos non vobis nidificatis, aves.

A. BREUILS.

LES INSCRIPTIONS DES LACTORATES

II — INSCRIPTIONS IMPÉRIALES (*)

A. — Statue

27

« Piédestal en marbre, avec base et couronnement retaillés à fleur du dé. L'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures. Hauteur, 1m 28; largeur, 0m 66. Les deux I de ANTONINI à la seconde

ligne; l'M et le second A, le T et l'I de SARMATIC, à la septième, liés en monogrammes » (Allmer). Hauteur des lettres : 0m 06 à la première ligne, 0m 055 à la seconde, 0m 04 aux suivantes. A la seconde ligne,

(*) Voir la livraison précédente, page 117.

l'o du mot ANTONINI est en plus petit caractère; il en est de même, à la dernière ligne, de l'o de cos, ainsi que de l'o et du second T de LACTORAT. Les points sont triangulaires.

Grüter : copie en sept lignes, et Van Dale (d'après Grüter) : l. 2, DIVI LVDII. PARTH; l. 5, SARMAT.; ligatures non indiquées; points mal placés. — Chaudruc de Crazannes : copie en six lignes; l. 1 et 2, ANTONI || F; l. 2 et 3, PARTH MAXIM. || F. M. AVRELIO ANTONIO; l. 4, SARMAT.

« Apud Lactoratenses in Novempopulania » (Grüter). — « Autrefois à Lectoure, transporté ensuite, et anciennement déjà, au château qui appartenait à M. le comte de Lary de Latour, dans la commune de Miramont-Latour, canton de Fleurance » (Allmer). — Ce piédestal a été donné au Musée de Lectoure en 1883.

GRUTER, t. I, p. XXIX. — MASSON, *Stat. de l'arrond. de Lectoure*, p. [150]. — *Manuscrit de Bordeaux*, n° 9. — CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Dissertation sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*, 1837, p. 157 (tirage à part, p. 39). — VAN DALE, *De Oraculis*, Amsterdam, 1683, in-12, p. 167. — ALLMER, *Revue épigr. du Midi de la France*, t. I, p. 167. — BLADÉ, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 94.

Imp(eratori) Caes(ari), divi Antonini f(ilio), divi Veri Part(hici) maximi fratri, M(arco) Aurel(io) Antonino Aug(usto), Germanic(o), Sarmatic(o), p(ontifici) m(aximo), t(ribunicia) p(otestate) XXX, imp(eratori) VIII, co(n)s(uli) III, p(atri) p(atriae); Lactorat(es).

« A l'empereur César Marc Aurèle Antonin Auguste, fils du dieu Antonin, frère du dieu Verus le Parthique très grand, Germanique, Sarmatique, souverain pontife, revêtu de la puissance tribunice pour la trentième fois, *imperator* huit fois, consul trois fois, père de la patrie. Les habitants de Lectoure. »

La trentième puissance tribunice de Marc-Aurèle date ce texte de l'année 176 après J.-C. Le piédestal était évidemment surmonté d'une statue de l'empereur, et il est assez vraisemblable d'admettre que l'érection de cette statue fut motivée par l'heureux retour à Rome de Marc-Aurèle, après la répression de la révolte d'Avidius Cassius en Orient (1).

(1) Voy. ce qui a été déjà dit à la suite de l'inscription n° 15. La répression de la révolte d'Avidius Cassius fut confiée, par Marc-Aurèle, à un personnage appelé Martius Verus, dont l'histoire nous a transmis un trait qui nous le mon-

Marc-Aurèle avait été nommé *Germanicus* en 172 et *Sarmaticus* en 175. Il était aussi *Armeniacus* depuis la fin de 163 ou le commencement de 164, *Parthicus maximus* et *Medicus* depuis 166, postérieurement au mois de mars; mais l'absence de ces trois titres ne doit pas nous étonner, puisque nous savons que Marc-Aurèle les quitta, en 169, à la mort de son frère, qui les avait reçus, au moins pour deux d'entre eux, en même temps que lui.

B. — Milliaire

28

« Ce texte est tracé sur une borne à peu près cylindrique, en marbre blanc tacheté de rose » (Ch. Robert). Les lettres, d'une facture peu correcte, varient entre 0m 05 et 0m 07. La borne a 0m 40 de diamètre; la partie qui émerge de terre a 0m 70. Sur la face postérieure il existe un P de 0m 09, situé à une hauteur de terre de 0m 50 environ. On ne distingue aucune trace de l'M qui devait le précéder et de l'indication de distance qui devait suivre. Les F qui se rencontrent dans cette inscription sont barrés en forme de boucle et non point par une simple ligne horizontale. La barre des A est également remplacée par un trait incliné ayant la forme d'un accent aigu.

Ce marbre sert de support au bénitier de l'église de Monts, près de Crastes (1).

Allmer, *Revue épigr. du Midi de la France,* t. I, 1881, p. 145. — Ch. Robert, *Cinq inscriptions de Lectoure,* p. 8 (Extrait du t. II

tre bien tout à fait digne du prince dont il était le mandataire. Mis en possession des documents de l'usurpateur, Martius Verus les fit brûler sans les lire, en disant qu'il croyait en cela être agréable à l'empereur, et ajoutant que s'il se trompait il était préférable qu'il mourût seul à la place de tous ceux que ces documents auraient pu compromettre. (Cf., à ce sujet, Dion, LXXI, 29.

(1) M. Bladé a fait observer (*Epigr. ant. de la Gascogne,* p. 165) que le village de Monts a toujours fait partie du diocèse d'Auch et que la borne qui nous occupe avait dû être dressée, par conséquent, sur le territoire des *Ausci.* J'aurais pu l'écarter de ce travail dont elle est la seule inscription suburbaine, mais je n'ai pas cru devoir le faire, parce qu'il m'a paru que par sa position même sur la voie de Lectoure à Auch, cette borne se rattachait complètement à l'épigraphie des *Lactorates.*

des *Mélanges d'archéologie*).— Bladé, *Epigr. ant. de la Gascogne*, pp. 40 et 165.

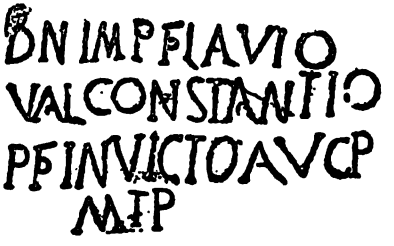

D(omino) n(ostro) imp(eratori) Flavio Val(erio) Constantio, p(io). f(elici), invicto, Aug(usto), p(ontifici) m(aximo), t(ribunicia) p(otestate) [*XII* (ou *XIII*), *imp(eratori) I* (ou *II*), *co(n)s(uli) V* (ou *VI*)... [*M(illia)*] *p(assuum) XXVI?*]

« A notre Maître, l'empereur Flavius Valerius Constance (Chlore), pieux, heureux, auguste, souverain pontife, revêtu de la puissance tribunice pour la douzième (ou la treizième) fois, une (ou deux) fois *imperator*, consul pour la cinquième (ou la sixième) fois... Vingt-six mille pas ».

Ainsi que l'a reconnu Charles Robert, le milliaire de la chapelle voisine de Monts appartenait, selon toute apparence, à la voie qui, d'*Aginnum*, se dirigeait sur *Lugdunum Convenarum* en passant par *Lactora* et *Elimberris*.

L'inscription de Monts n'est certainement pas complète, mais il n'est plus possible de savoir ce qu'elle contenait. On peut croire toutefois que l'indication de la puissance tribunice était suivie du nombre des salutations impériales et de la mention du consulat.

A l'abdication de Dioclétien et de Maximien, vers le 1er mai 305, Constance Chlore et Galère furent proclamés Augustes, le premier pour l'Orient (Espagne, Grande-Bretagne et Gaules), le second pour l'Occident, pendant que Flavius Sévère et Maximin Daza devenaient Césars. Constance Chlore étant mort à *Eboracum* (York), le 25 juillet 306, il en résulte que l'inscription de Monts, qui lui donne la qualité d'Auguste, ne peut avoir été gravée que pendant son règne de quinze mois. Le nom de Flavius Sévère figure généralement sur les monuments relatifs à Constance Chlore et celui de Maximin Daza sur les monuments en l'honneur de Galère, mais il ne paraît pas que notre

milliaire ait été à d'autres noms que celui que de Constance Chlore. Il ne serait cependant pas impossible qu'il se fût présenté sous la forme que voici :

D N IMP FLAVIO
VAL CONSTANTIO
P F INVICTO AVG P
M TP *imp...cos...p.p.*
et Flavio Valerio
Severo nob. caes.
m. p.....

Dans le but de sauvegarder l'unité de l'Empire, Dioclétien avait voulu, en partageant la pourpre avec Maximien, que les actes de chaque empereur gardassent l'apparence d'une autorité commune. Cette règle, qu'ils suivirent pendant toute la durée de leur règne, fut adoptée tout d'abord par leurs successeurs; mais Constance Chlore et Galère ne tardèrent pas à s'en affranchir, et l'on peut supposer que l'ambition démesurée de Galère ne fut pas sans provoquer une scission qui se manifeste clairement sur le milliaire de Monts où il n'est question que d'un seul « maître ».

On peut remarquer que ce milliaire est en marbre blanc. On connaît certainement d'autres milliaires de marbre, mais ils appartiennent pour la plupart à une époque de décadence et, comme celui-ci, paraissent empruntés à d'anciens édifices qui, probablement, tombaient en ruines. M. Allmer, qui a déjà fait cette constatation, suppose que ces édifices étaient surtout des temples, « que par suite de la misère générale, et peut-être aussi des progrès du christianisme, on laissait dépérir sans réparations » (1).

Une remarque de M. Camoreyt viendrait à l'appui de cette hypothèse. La chapelle de Monts s'élève sur un petit monticule factice, posé lui-même sur une hauteur naturelle; elle a les caractères des constructions du XIIe siècle; on y distingue des fragments de marbre noyés dans la maçonnerie, et il a paru évident au savant conservateur du Musée de Lectoure que cette église chrétienne n'avait fait que succéder à un sanctuaire païen (2).

Si le milliaire de Monts avait été placé dans le voisinage immédiat

(1) *Inscript. de Vienne*, t. I, p. 141.
(2) Cf. Ch. Robert, *Cinq inscript. de Lectoure*, p. 8.

du lieu de sa découverte, on pourrait supposer qu'il portait le numéro *XXVI*. L'église de Monts est à quatre milles au nord d'*Elimberris* (Auch), et la distance était de trente milles entre *Elimberris* et Agen.

Lectoure était à égale distance de ces deux villes et, de plus, au point de départ d'une nouvelle route qui se dirigeait du côté de Toulouse.

III — INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES

29

Cippe de marbre blanc, ayant 0m 55 de haut sur 0m 40 de large. L'inscription est encadrée d'une moulure qui a 0m 30 de haut sur 0m 28 de large. Les lettres ont 0m 045 aux six premières lignes, et 0m 025 à la dernière. Tous les o, sauf celui de LVMINATIO sont en plus petit caractère. Le commencement des deux dernières lignes est sur le point de

disparaître. Il en est de même d'une partie de la quatrième. D'après Chaudruc de Crazannes, ce cippe aurait eu une base sur laquelle était gravé le mot SODALES. « La face du cippe, opposée à l'inscription, a été transformée au moyen âge en un bas relief représentant une figure épiscopale, assise sur un coussin, vêtue d'une aube et d'une chasuble

et tenant de la main gauche un livre ouvert sur les pages duquel on lit : PAX VOBIS » (Mowat) (1).

« Le savant abbé de Tersan, archidiacre de Lectoure, découvrit cette inscription en 1777 et la fit extraire d'une cave de l'évêché de cette ville. Elle servait de marche à la porte communiquant de cette cave à une charbonnière » (Chaudruc de Crazannes). Ce cippe a été conservé pendant longtemps au couvent de la Providence avant d'être transporté au Musée de Lectoure, où il est aujourd'hui.

Manuscrit de Lectoure, f. 11. — *Manuscrit de Bordeaux*, n° 24. — CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Dissertation sur le taurobole*, p. 56 et dans *Mém. de la Soc. des Ant. de F.*, 1837, p. 174. — MASSON, *Stat. de l'arrond. de Lectoure*, p. [151]. — CHARLES ROBERT, *Comptes-rendus de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, 3e série, t. I, 1872, p. 437 et *Journal officiel*, n° du 26 novembre 1872. — BLADÉ, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 120. — MOWAT, *Bulletin épigraphique*, t. V, 1885, p. 30.

D(iis) M(anibus). Luminatio Gregorio, morte cita rapto, tumulum fecere [*sodales?*]

« Aux dieux Mânes. A Luminatius Gregorius, rapidement enlevé par la mort. Ses amis lui ont fait construire ce tombeau. »

M. Mowat a proposé de lire *Lu(cio) Minatio*. « On ne doit pas s'étonner, dit-il, de rencontrer le gentilice *Minatius* à Lectoure, puisqu'il est représenté sur divers points de la Gaule méridionale, notamment à Marseille, par un Q. Minatius Celer Claudianus (2); à Narbonne, par un P. Minatius Varus (3). La lecture fort admissible de ce gentilice sur notre inscription, a donc pour effet d'en dégager la forme abrégée LV pour *Lucio* » (4).

Je ne crois pas qu'il en soit ainsi, et comme l'a du reste entrevu M. Mowat en rappelant une inscription du Musée de Nuits qui est ainsi conçue (5) :

//// LVMINATV BISILLI /////

il me paraît plus vraisemblable de supposer les formes onomastiques *Luminatius* et *Luminatus*.

(1) Cette « figure épiscopale », dont la tête a disparu, était certainement un christ.
(2) Muratori, *Thes.*, p. 1337, n° 10 [et *C. I. L.*, t. XII, n° 452].
(3) Muratori, *Thes.*, p. 1590, n° 1 [et *C. I. L.*, t. XII, n° 4992].
(4) *Bull. épigr.*, t. V, p. 31.
(5) *Mém. de la Soc. éduenne*, t. VII, 1878, p. 387 et pl. II, fig. 5.

La Narbonnaise a déjà fourni un exemple du cognomen *Gregorius*, mais il est gravé sur une tombe chrétienne (1).

Le mot *sodales*, s'il a jamais existé sur la base du monument, ne peut que s'appliquer aux membres d'un collège funéraire. On sait ce qu'étaient ces associations qui ne semblent pas avoir beaucoup différé de nos sociétés de secours mutuels (2).

(A suivre.) ESPÉRANDIEU.

BIBLIOGRAPHIE

LES NOCES D'ARGENT de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. 1866-1891. *Montauban, Ed. Forestié.* 1891. Grand in-8° de 206 pp., avec plusieurs dessins.

« La Société archéologique de Tarn-et-Garonne, fondée en 1866, à la suite du Congrès de la Société française d'archéologie, atteignait cette année son cinquième lustre. L'idée de fêter solennellement cet anniversaire fut émise dans la séance du 7 janvier 1891. Elle répondait trop au sentiment unanime de tous les membres pour ne pas être accueillie avec faveur, d'autant plus qu'en célébrant les noces d'argent de la Compagnie on était heureux de les voir présidées par celui qui depuis sa naissance l'avait dirigée avec tant de tact et de bonheur pendant un quart de siècle. »

On a nommé M. le chanoine Fernand Pottier, l'un des huit survivants parmi les vingt-cinq membres fondateurs, l'organisateur, bien connu dans toute la région, de tant de fêtes scientifiques et surtout de ces beaux voyages archéologiques et artistiques à l'intérieur et à l'étranger — Italie et Espagne — que la Société montalbanaise appelle ses « manœuvres d'automne ».

Ce n'est pas le lieu d'en parler ici. Mais au moins une rapide mention est bien due aux mémorables fêtes du 25e anniversaire de notre aimable et savante sœur, d'autant plus que la Société historique de Gascogne y a été convoquée des premières et y a tenu sa petite place.

(1) *C. I. L.*, t. XII, n° 5350.

(2) Voy., à leur sujet, Heuzey, *Mission en Macédoine*, Paris, 1877, in-4°, p. 78; Allmer (reproduisant un article de Henzen), *Revue épigr. du midi de la France*, t. II, p. 420; J. Schmidt, *Rheinische Museum*, 1890, in-8°, p. 599; Mommsen, *Zeitschrift fur Gesch. Rechtsw.*, t. XV, p. 359, etc.

Seulement, comme ces fêtes ont duré treize jours entiers (du 23 mars au 5 avril), et que le programme de chacune des journées était aussi plein que varié, l'espace me manque même pour une simple énumération. Marquons quelques points saillants et renvoyons pour le reste au beau volume qui consacre le souvenir de cette solennité de la science et de l'art.

Un autre monument en restera, savoir le jeton frappé à cette occasiou et dont l'image gravée orne le titre du volume. « Il existe en argent et sur laiton et rappelle par sa forme un jeton du temps de Henri IV. — On voit d'un côté les armes de la Société, qui se composent de trois écussons : de Montauban, Moissac et Castelsarrazin, et en exergue : SOCIETAS. ARCHEOLOGICA. MONTALBANEN. AB. ANNO 1866. — Au revers : PER — LUSTRA V — PATRIÆ. VETERES — REVOCAVIT — ARTES — 1891. »

La première journée a été inaugurée à la cathédrale par une messe mortuaire, célébrée par Mgr l'évêque, avec des chants du moyen âge exécutés sous la très habile direction de M. l'abbé Contensou. On a particulièrement remarqué le chant farci *Ave Maria plena gratia*, qui a été publié pour la première fois dans notre Revue en 1863. Les membres de la Société et les représentants des Sociétés savantes de la région invitées à la fête ont ensuite pris place, avec les plus hauts dignitaires ecclésiastiques, civils et militaires du département, à un banquet grandiose servi au château de Montauriol. Le ministre de l'Instruction publique avait délégué pour le représenter M. le comte Robert de Lasteyrie, membre de l'Institut, et nous ne pouvions assurément désirer, pour nos séances et nos excursions, un président et un guide ni plus sûr ni plus sympathique. Ne disons rien, pour ne pas trop parler, des nombreux toasts et discours qui ont affirmé, dès cette première réunion, l'harmonie de tous les esprits et de tous les cœurs sur le terrain pacifique des études provinciales, les bons rapports des diverses sociétés et l'admiration reconnaissante excitée par le dévouement et les succès du président de la Société montalbanaise.

Sur la seconde journée « Excursion à Moissac, visite au château de Saint-Roch », il y aurait certes lieu d'insister; mais ici l'embarras des richesses devient excessif, et je me contente de recommander chaudement le compte-rendu rédigé, avec une parfaite compétence et un vif sentiment de l'art, par M. J. de Malafosse (p. 45-65). Je dois pourtant dire que notre Société de Gascogne, qui avait gardé le silence la veille au château de Montauriol, a eu l'honneur de parler à Saint-Roch. Mon toast a perdu beaucoup de son effet, à être servi en lettres

moulées et sans champagne. J'en donnerai cependant la fin, comme un hommage obligé au savant et généreux châtelain :

... Si quelque part l'enthousiasme d'un ami de l'histoire doit être éveillé, exalté, inspiré, c'est bien ici, dans cette demeure magnifique où la curiosité la plus intelligente, la recherche la plus infatigable, le goût le plus exquis, ont réuni tant de trésors, dans ce château de Saint-Roch, qui est un vrai Musée historique, un Musée de Versailles en Gascogne, et tout particulièrement un Musée du XVIe siècle.

Oui, ce grand XVIe siècle, le plus riche, le plus orageux, le plus fécond aussi de la période moderne; — ce siècle à la fois si attrayant et si mystérieux, qui n'a pas dit encore, qui ne dira peut-être jamais la moitié de ses secrets aux chercheurs les plus obstinés, aux observateurs les plus sagaces; — ce siècle revit tout entier dans cette incomparable galerie de portraits originaux, qui nous rendent les traits de tous ses grands personnages, et dans ces livres curieux, où palpitent encore leur pensée et leur âme : *In bibliothecis loquuntur mortuorum immortales animæ.....* Mesdames, pardonnez ce retour du latin à un vieux rat de bibliothèque.....

Mais, bien mieux encore que par des tableaux et des livres, l'histoire est représentée ici par notre hôte, l'historien de d'Epernon.

Je sais bien qu'il n'a consacré à cette rare figure de gascon que quelques pages (1), et je le regrette, mais je sais aussi — nous savons tous — et au besoin nous l'apprendrions là-haut — qu'un portrait grand comme la main, quand il est signé d'Holbein ou de Clouet, en dit plus sur la physionomie et l'âme du modèle que bien des toiles de dix pieds carrés. (*Applaudissements prolongés.*)

Oui, l'histoire est surtout représentée ici par ce digne gentilhomme qui lui a voué une si grande part de sa vie et de son activité, qui reçoit aujourd'hui avec une hospitalité si cordiale et si magnifique toutes les sociétés savantes de la région, et qui lutte dans l'affabilité et le charme de son accueil avec Mme et Mlle de Monbrison, les gracieuses gardiennes de ces trésors historiques, les dames, les reines, les fées de ce palais enchanté.

Donc, Messieurs, c'est bien à l'avenir des études historiques, — disons mieux, à l'avenir de toutes les études désintéressées, sans comparaison ni préférence; — c'est au progrès incessant, et que nous voulons tous, de la lumière et de l'harmonie, but suprême de nos travaux et de nos efforts divers; — c'est à l'union de toutes les sociétés savantes, dont nous offrons ici, ce me semble, une assez belle image; — c'est encore, au-delà de cette fraternelle union, à celle de tous les membres de la patrie française; — c'est à toutes ces nobles et saintes causes que je vous convie à boire avec moi, en portant la santé de M. George de Monbrison. (*Applaudissements répétés.*)

(1) *Un Gascon du XVIe siècle, le premier duc d'Epernon, par* George de Monbrison. — Paris, typogr. Georges Chamerot. — In-8° de VIII-132 pp.

Je ne puis que signaler les sujets de quelques conférences faites avec le plus grand succès aux séances du soir : le premier jour, par M. de Fontenilles sur de récentes excursions archéologiques dans les départements voisins (j'y ai vu avec une émotion patriotique des parties de la cathédrale d'Auch et d'autres monuments gascons, rendus sensibles par des projections lumineuses); le 27 et le 30 juin, par M. Wallon sur son précieux « relief des Pyrénées centrales » dont il a fait cadeau à la ville de Cauterets; le 1er juillet, conférence de M. Trutat sur l'Italie; le 3, de M. de Villaret sur le Japon, etc. Ces causeries ne sont représentées dans le volume que par un court compte-rendu. Il en est de même, on s'y attend bien, des « auditions musicales », qui ont alterné avec les entretiens scientifiques. Mais les programmes imprimés qui ont été distribués à cette occasion sont tous reproduits, et ils constituent, par l'heureux choix de morceaux de diverses époques et de divers pays, et aussi par la science et l'agrément de la rédaction, une série de notes aussi instructives que curieuses pour l'histoire et la géographie de la musique.

Faut-il maintenant parler de la riche exposition artistique qui n'a cessé d'attirer la foule pendant les fêtes ? Mais encore ici, le travail est fait et il n'y a pas lieu de le recommencer. Qu'on recoure donc aux excellents rapports : de M. Ed. Forestié sur la peinture et sur l'art retrospectif, de M. B. sur les photographies, de M. de France sur les anciens plans de Montauban; je recommande tout particulièrement celui de M. Dumas de Rauly, archiviste de Tarn-et-Garonne, sur l'exposition des portraits : la matière était abondante, mais délicate; l'auteur a été à la fois spirituel, prudent et sûr; son mémoire est un trésor de renseignements historiques locaux.

Ce beau volume est adressé, comme un souvenir reconnaissant, aux invités et aux témoins des fêtes montalbanaises. Mais ce sont eux qui contractent en le recevant une nouvelle dette de reconnaissance envers la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

*
* *

ARCHIVES HISTORIQUES DE LA GASCOGNE. 9e année (1891). 1er et 2e trimestre. — Fascicule treizième : COMPTES CONSULAIRES DE LA VILLE DE RISCLE DE 1441 A 1507 (texte gascon), publiés par Paul PARFOURU et J. DE CARSALADE DU PONT. Tome II (p. 341-666).

Ce fascicule vient de paraître, un peu en retard. Mais ce retard est plus que justifié par les soins prolongés et minutieux qu'ont exigés la

correction du texte, l'annotation historique, la table analytique, le glossaire, enfin les trois dessins qui ornent ce beau volume. C'est, en tête, une *vue de l'église de Riscle*, dessinée par M. Pujol, d'après une photographie de M. Gontal, conducteur des ponts et chaussées; vers la fin, un *plan de la ville au XVe et XVIe siècles*; enfin une reproduction de seize filigranes empreints dans le papier des Comptes de Riscle, et qui ont un intérêt local s'il est vrai, et cela paraît au moins probable, que ce papier provenait d'une papeterie établie sur l'Adour entre Riscle et Cahuzac.

Ce fascicule complète celui qui a paru sous le même titre en 1886, et constitue avec lui un document de la plus haute valeur pour notre histoire provinciale. J'y reviendrai d'ici à peu de temps avec l'attention et le développement convenables.

L. C.

NOTES DIVERSES

CCLXXXV. Hommages gascons à Christophe Colomb.

Parmi les manifestations qui se préparent à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, il faut compter un album d'hommages autographes dirigé par le savant philologue Angelo de Gubernatis et qui renfermera des textes et des signatures de toute nation et de toute langue. Ce précieux album sera gardé à Milan; mais il en sera fait une foule de reproductions en photogravure. La page de vélin destinée à recevoir les autographes des Félibres de la Maintenance d'Aquitaine est sous mes yeux, et j'y copie trois pensées signées de noms gascons. — L. C.

Ço que faou lou mey louga en Christophe Couloumb, acos sa confience et sa counstance. L'admirable *testut* a hey beze que dan aquelles duous ales l'homme pod ana ta len et ta haou que boou.

Ph. Tamizey de Larroque.

Brabe couloum (1)! — boulèc la ma — grane é prégounde.
Brabe Christau! — pourtèc lou Christ — en unh aut mounde.

Léonce Couture.

Tres machantz nabiris. Quauques matelotz arreboultatz. D'amb'acò, lou Cristau Couloum a descoubert la mitat de la Terro. — Badatz, gens d'espaso e letroheritz: — E qu'es doun la nosto praubo Terro dens touto l'obro dou Boun Diu?

J.-F. Bladé.

(1) *Couloum*, pigeon (*Columbus*).

CCLXXXVI. **Un livre imprimé à Lectoure en 1652.**

Je viens de voir à la bibliothèque de la ville d'Auch un livre catalogué sous le n° 318, dont le titre est connu, mais qu'il me paraît important de signaler à cause de sa date, du lieu de son impression et du nom de l'imprimeur.

Proprium sanctorum cathedralis ecclesiæ Lectorensis ad formam Breviarii restituti ex decreto sacrosancti concilii Tridentini redactum, Auctoritate Illustrissimi et Reverendissimi in Christo Patris et Dom. D. Ludovici de Larochefoucauld Lectorensis episcopi, cum solertia et cura Venerabilium Canonicorum ejusdem ecclesiæ cathedralis editum.

(Armoiries de Mgr de Larochefoucauld.)

LECTORAE, *apud* I. GAYAV *Typographum Illustrissimi ac Reverendissimi Episcopi et Cleri,* 1652. Petit in-8° de 81 pp.

Ce livre a donc été imprimé à Lectoure en 1652, par l'imprimeur agenais Jean Gayau, qui prenait le titre d'imprimeur de l'évêque de Lectoure et de son clergé. Jean Gayau imprima à Agen de 1639 à 1680 (1). Pendant cette période, vers 1652, il dut essayer d'établir une succursale de son imprimerie à Lectoure, comme Jacques Destadens d'Auch en établit une à Condom au XVIII° siècle (P. Lafforgue, *Rev. de Gasc.* III, p. 268). Mais, pour des motifs inconnus (peut-être qu'à Lectoure il ne faisait pas de bonnes affaires), Jean Gayau ne continua probablement pas longtemps l'exercice de son industrie dans cette ville; et le *Proprium sanctorum,* dont on vient de lire le titre, est sans doute le seul témoin qui nous reste de cette imprimerie lectouroise.

A. LAVERGNE.

CCLXXXVII. **Le maréchal et la maréchale de Balagny.**

Je lis à l'instant dans un journal de Paris (8 mars) : « Un des portraits du musée de Versailles vient de changer de sexe : c'est celui de Jean de Monluc, maréchal de France, peint par Weber, et qui se trouve dans la

(1) Voir J. Andrieu, *Hist. de l'imprimerie en Agenais*, p. 56-64.

[On lit à la page 86 du même ouvrage la note suivante :

« Je ne crois pas que Lectoure ait eu d'imprimerie avant 1795. Deschamps suppose que le livre cité par le catalogue de Baluze et par le P. Lelong : *Proprium Sanctorum Ecclesiæ Lectorensis* (Lectore, 1652, in-8°) fut imprimé à Toulouse ou à Auch. Je partage tout à fait cette opinion... »

Mais si M. J. Andrieu avait vu de ses yeux ce petit livre, qui porte le nom de l'imprimeur Jean Gayau, il aurait probablement cru, comme M. A. Lavergne, à un atelier lectourois fondé par le typographe agenais, ou du moins il aurait rejeté l'hypothèse de P. Deschamps sur l'origine toulousaine ou auscitaine de ce sanctoral. — L. C.]

sixième salle des maréchaux. La figure féminime et l'accoutrement du brave? maréchal [le signe de doute appartient au transcripteur soussigné] ont souvent étonné bien des visiteurs. On vient de s'apercevoir que ce portrait représente non l'ancien souverain de Cambrai, mais sa femme, Renée de Clermont d'Amboise. » Si j'avais voix au chapitre, je demanderais instamment que le portrait de la première femme du fils de l'évêque de Valence fût maintenu dans la salle des maréchaux, car ce fut elle qui remplit le rôle d'un vaillant guerrier, pendant que son mari se montrait indigne du beau titre de neveu de Blaise de Monluc. Il faut lire dans Mézeray, dont le récit est très éloquent, combien Renée déploya de courage, la pique à la main, pour empêcher les Espagnols de reprendre Cambrai (1595). Honorons donc le plus possible cette admirable héroïne, qui mourut de douleur et de honte en voyant l'ennemi entrer dans la ville si mal défendue par le maréchal. On devrait inscrire au-dessous de son portrait *restitué* cette phrase de Tallemant des Réaux qui est une si belle oraison funèbre : « Elle avoit tant de cœur qu'elle creva de dépit. »

T. DE L.

CCLXXXVIII. Une signature du Concile de Garnomo.

Dans le numéro de janvier de la *R. de Gascogne*, on lit sous la signature V. D. (p. 44) :

« J'ai fait remarquer à notre savant maître et ami M. Bladé que pour bien connaître l'Aquitaine primitive, surtout au point de vue religieux, il est absolument nécessaire de consulter les Conciles d'Espagne. N'est-il pas évident, en effet, qu'Artémon d'Oloron, qui assiste au Concile de Modogarnomo, près de Bordeaux, en 673, est le même que Tructemonde (*Elborensis episcopus*) du Concile de Tolède, en 681. »

Et dans le numéro de février (p. 90), sous la signature A. Lavergne : « Dans cet ordre... M. l'abbé Dubarat a signalé ici même, le mois dernier, une source précieuse... »

Sans doute, mais il faut l'aborder avec les précautions requises pour l'exactitude historique et géographique, et ne pas confondre, comme l'a fait M. l'abbé Dubarat, un évêque d'*Oloron* et un évêque d'*Evora* (Elborensis).

A propos de *Modogarnomo*, il n'y a pas de doute que *modo* doive être rendu à son rôle d'adverbe explétif, au lieu de trôner en tête d'un vocable géographique de fantaisie. Une observation (orale) de M. Lognon sur *Garnomo* est frappante, et en donne l'étymologie. *Garnomus* = *Garumnomagus* (Cf. *Mosomagus*, sur la Meuse, et *Garnès* = *Garumnensis*).

Un ami de la R. DE G. *et de son directeur en particulier.*

CCLXXXIX. **Centenaires gascons en 1772, 1773**

Encore une suite à la série des phénomènes gascons de longévité depuis longtemps poursuivie dans notre Revue (XVI, 94; XXVIII, 430; XXIX, 536; XXXII, 75, 244). Je ne m'exagère pas l'importance de ce relevé : il est trop morcelé, trop incomplet, pour nous édifier sérieusement sur la vitalité de notre race dans le siècle passé; mais les mentions recueillies dans nos pages renferment presque toujours quelque donnée intéressante pour l'histoire locale, surtout au point de vue des mœurs et habitudes populaires.

L. C.

Jacques Noguez, maitre en chirurgie, est mort le 30 décembre [1772], dans la ville de Sauveterre, en Béarn, à l'âge de cent neuf ans. Il avoit toujours joui d'une bonne santé, qu'il n'avoit point ménagée. Le jour de sa mort, il avoit été à la messe, avoit dîné avec appétit, et s'étoit occupé l'après-midi à des ouvrages rustiques.

(*Mercure de France*, février 1773.)

Le sieur Jacques Forthon est mort à Saint-George, dans la Grenade, vers la fin du mois d'octobre 1772, âgé de cent vingt-sept ans. Il étoit né à Bordeaux en 1645, se maria en 1694, à Saint-Christophe, passa à la Martinique, où il demeura pendant trente ans, et se retira enfin à Saint-George. Il perdit l'usage de la vue en 1762, mais cet accident ne l'empêcha pas de jouir d'une très bonne santé jusqu'aux derniers jours de sa vie.

(*Id.*, avril 1773.)

Bertrand Glaize est mort dans le bourg du Mas d'Agenais, en Guienne, dans la cent deuxième année de son âge.

(*Id.*, ibid.)

Le nommé Bernard Retranas du Bourdet est mort, le 10 octobre [1773], dans la paroisse de La Lanne-Magnoac. On n'a point trouvé son extrait baptistaire dans les registres depuis 1666, ce qui prouve qu'il étoit au moins âgé de cent sept ans, et fait présumer qu'il pouvoit avoir cent quinze ans, âge qu'il se donnoit lui-même. Ce centenaire a conservé jusqu'à sa mort une bonne santé, toute sa mémoire et une entière connaissance.

(*Id.*, décembre 1773.)

CHATEAUX GASCONS

DE LA FIN DU XIIIe SIÈCLE

PRÉFACE

Avant de commencer la publication de quelques monographies de châteaux gascons de la fin du XIIIe siècle, un impérieux devoir s'impose à nous, qui nous est dicté autant par la reconnaissance que par l'amitié. Il semble même que nous ayons déjà trop tardé pour rendre, dans cette Revue, dont il fut et devait être surtout un des plus précieux collaborateurs, à Pierre Benouville, enlevé si prématurément, il y a bientôt trois ans, à l'affection des siens, l'hommage que méritait son magnifique talent de dessinateur et d'archéologue et auquel s'associeront tous ceux qui, l'ayant connu de près, ont pu ainsi apprécier à leur juste valeur les qualités exquises dont la nature l'avait doué.

Il ne nous appartient pas de rappeler, après tant d'autres (1), les titres nombreux qu'avait, en si peu de temps, su acquérir notre ami à l'estime et à l'admiration des artistes et des savants. Mais ce qu'il importe que l'on sache ici, et ce que nous tenons à bien faire connaître, c'est la part immense que prit, en moins de deux ans, Pierre Benouville aux travaux archéologiques de la Société historique de Gascogne. C'est à profusion qu'il allait, par ses dessins comme par ses études, révéler à nos propres yeux nos richesses monumen-

(1) Voir notamment l'article nécrologique, sous la signature de M. G. Tholin, paru dans le tome XVI, p. 174, de la *Revue de l'Agenais* (1889).

tales, si le temps lui eût permis d'achever son œuvre, si la mort ne fût venue brusquement lui arracher le crayon des mains.

Pierre Benouville entra dès 1868 à l'Ecole des Beaux-Arts, où il fut reçu avec le n° 1. Six ans après il obtenait le prix Chaudesaigues, qui venait d'être fondé, et qui lui permit de résider plus de deux années à Rome, d'où il s'échappa pour étudier la Grèce et la Sicile, rapportant une série d'études, telles que la maison de Diomède à Pompéi, le temple de Daphné en Grèce, l'église de Torcello à Venise, le Capitole, etc., qui lui valurent plusieurs médailles aux différents salons et le placèrent hors concours. Ses beaux relevés des châteaux de *Najac* dans l'Aveyron et de *Chalucet* dans le Limousin le mirent bientôt en vue, et il obtint d'être nommé architecte diocésain du département de Lot-et-Garonne.

C'est comme tel qu'il vint, dès 1883, dans notre Midi, et que, profitant des loisirs que lui laissaient ses fonctions officielles, il parcourut en tous sens le département qui lui était confié, relevant avec autant d'entrain que de scrupuleuse exactitude le moulin de Barbaste et la bastide de Vianne dans le Néracais, les châteaux de Roquefort, de Gavaudun et de Sauveterre de Fumel dans le nord du Lot-et-Garonne, la commanderie du Temple de Breuil sur les bords du Lot, prise comme type de caravansérail fortifié au moyen-âge, et enfin le château de Madaillan, dont il devait écrire la monographie avec M. G. Tholin, archiviste de Lot-et-Garonne, et dont les reconstitutions successives aux XIIIe, XIVe et XVIe siècles le firent passer maître dans la science si intéressante de l'archéologie militaire.

Son amour pour le pays du soleil, pour la vie au grand air, pour les sites pittoresques que recèle notre beau pays de Gascogne, le ramenaient chaque été parmi nous. Et quand il eut suffisamment exploré le Lot-et-Garonne, ce fut le département du Gers, plus riche en spécimens archéologiques, qui

devint, grâce aussi un peu au séjour que nous y faisons chaque année, l'objet de ses prédilections. Venu d'abord en simple amateur, ou pour mieux dire en paresseux, dans le canton de Valence-sur-Baïse, il ne tarda pas à s'éprendre des magnifiques ruines qui entourent cette bastide comme d'une ceinture féodale; et c'est, attiré invinciblement par les charmes puissants qui s'exhalent de leurs mystérieuses retraites que, sans but déterminé tout d'abord, il s'amusa à en prendre des croquis, à en dessiner la plupart des détails, s'attachant tout particulièrement à l'abbaye de Flaran et à ces châteaux gascons, d'un type si original et si étrange, dont nous devions publier ensemble les différentes études.

Rentré à Paris, notre ami eut alors la curiosité de savoir si le dossier du département du Gers, dans les portefeuilles de la commission historique, était suffisamment garni. Quelle ne fut pas sa stupéfaction de n'y voir figurer, depuis plus de quarante ans, depuis, croyons-nous, le voyage de Mérimée dans le Midi de la France, que six monuments : Sainte-Marie d'Auch, la façade de l'église de Fleurance, les églises de Lombez et de Condom, et enfin, comme type d'architecture militaire, l'unique et incomparable, il est vrai, donjon de Bassoues. Seule avait été ajoutée, après la restauration qu'en avait faite Viollet le Duc, l'ancienne église fortifiée de Simorre. C'était tout !

Benouville jugea que ce n'était pas assez; et, sur l'initiative de son ami, M. Robert de Lasteyrie, membre de l'Institut et professeur à l'Ecole des Chartes, il fut chargé, l'année suivante, par le ministère des Beaux-Arts, d'une mission officielle, consistant à relever dans le département du Gers, pour le compte du gouvernement, tous les monuments préhistoriques, gallo-romains, féodaux, religieux, civils ou miltaires, qui lui paraîtraient dignes d'être fixés à tout jamais.

C'était la réalisation d'un rêve caressé par lui depuis longtemps. Aussi, sans perdre de temps, dès le mois d'août

de l'année 1887, notre ami partait de chez nous, non sans avoir au préalable relevé soigneusement les principaux monuments des environs, c'est-à-dire du Condomois, et il prenait sa direction vers l'Eauzan et le Bas-Armagnac, les rives de l'Adour, les coteaux abruptes de l'ancien Fezensac et de l'Astarac, tout l'arrondissement de Mirande, celui de Lombez, pour terminer par Auch et ses pittoresques environs, Lectoure et une fraction de l'ancienne Lomagne.

Pour nous, qui l'avons accompagné une partie du chemin, nous n'oublierons jamais, et il nous est doux de le rappeler ici, quelle gaieté toute méridionale il apporta le long de cette intéressante mais souvent pénible excursion; avec quel entrain il se mettait à l'œuvre, quand surgissait tout à coup devant lui quelque beau spécimen d'architecture; avec quelle indignation d'abord, puis quelle stoïque résignation, mêlée de douce ironie, il supporta plus d'une fois les interrogatoires, souvent peu polis, mais toujours réjouissants, des Pandores zélés de quelque brigade voisine qui, à le voir ainsi dresser des plans, le prenant sans hésiter pour le traditionnel espion prussien, le menacèrent, notamment autour de Marciac et sous les murs du château de Sainte-Mère, de le faire coucher, lui et ses acolytes, sur la paille humide des cachots!

Ces incidents burlesques, mais qui se renouvelèrent un peu trop souvent, ne pouvaient qu'aviver son énergie et son activité. C'est à elles qu'il dut, en deux mois, de rapporter plus de cinq cents dessins, qui, mis au net l'hiver suivant, constituèrent un merveilleux album de deux cents planches au moins, plans, coupes, perspectives, aquarelles, etc., destinés au ministère des Beaux-Arts.

Nous donnons ici, et c'est là le but que nous poursuivons en écrivant ces pages, la liste jusqu'à présent inédite de tous les monuments que Pierre Benouville a relevés dans le Gers. Elle peut servir en quelque sorte de répertoire archéologique pour ce département. Nos lecteurs verront ainsi quelle fut

l'œuvre entreprise, et quelle reconnaissance mêlée de regrets lui doivent tous les archéologues, artistes ou historiens, soucieux de conserver les vieux souvenirs de leur pays.

Nous dressons cette liste par arrondissements, d'aprés l'itinéraire même que suivit notre consciencieux ami.

I. Arrondissement de Condom

1. *Abbaye de Flaran* (1)..	Façade occidentale. Plan de l'église et du monastère. Coupes longitudinales et verticales. Détails : chapiteaux, rose, corniche des absidioles, etc. Cloître. Vue cavalière restaurée.
2. *Larressingle* (2)	Elévation principale. Coupe générale de l'ensemble. Plan du village. Plan du château et de l'église. Coupe d'une tour. Perspective d'ensemble. Vue d'une rue.
3. *Château du Tauzia*	Plan. Elévation. Coupe. Détails d'ornementation.
4. *Château de Massencôme*	Plan général. Plan du château. Elévation.
5. *Château de Lagardère* .	Perspective. Plan.

(1) La monographie de l'abbaye de Flaran a paru, complète, dans la *Revue de Gascogne*, tomes XXIX, XXX et XXXI.

(2) Voir aussi, dans la même Revue, tomes XXXII et XXXIII, la monographie de Larressingle.

6. *Château de Léberon*....	Perspective. Plan. Détails d'ornementation.
7. *Château de Pardaillan*.	Plan. Croquis.
8. *Château de Beaumont-sur-l'Osse*.....	Vue de l'entrée. Plan. Porte.
9. *Château de Balarin*....	Perspective. Plan.
10. *Tour du Guardès*.....	Perspective. Plan.
11. *Château de Castelnau-sur-l'Auvignon*.....	Plan d'ensemble. Plan de la tour polygonale. Coupe de ladite tour. Elévation.
12. *Larroumieu*.....	Plan de la ville. Plan de l'église et du cloître. Coupe de l'église. Coupe du premier clocher. Elévation postérieure. Perspective d'ensemble. Tour du cardinal d'Aux. Détails divers.
13. *Condom*.....	Plan de l'église et du cloître. Perspective de l'intérieur de l'église. Détails d'ornementation de l'église et du cloître. Fenêtre renaissance de l'ancien hôtel de Gélas.
14. *Eglise de Mouchan*....	Plan général. Coupe du chevet. Vue de l'abside. Détails : chapiteaux, retombée de voute, etc.

15. *Valence*	Plan de la ville. Perspective. Vue d'une porte.
16. *Montréal-du-Gers*	Plan de l'église. Vue du porche principal. Perspective de l'église et des anciennes murailles.
17. *Tour de Lamothe-Gondrin*.....	Perspective. Plan.
18. *Eauze*.....	Perspective de l'église et du clocher. Plan général de l'église. Coupe de l'église. Plan d'une travée.
19. *Eglise d'Estang*.....	Perspective. Plan général. Elévation.
20. *Eglise de Panjas*.....	Perspective. Plan général. Coupe.
21. *Eglise d'Espagnet*.....	Plan général. Portail. Sarcophages.
22. *Eglise de Nogaro*	Plan général. Coupe. Portail.

II. Arrondissement de Mirande

23. *Mirande*.....	Plan de l'église. Perspective de l'église.
24. *Eglise de Bernède*.....	Quatre plans du clocher. Coupe du clocher. Perspective.
25. *Eglise de Saint-Mont*..	Plan.
26. *Eglise de Croute*.....	Plan. Cuve baptismale, plan et élévation.

27. *Château de Thermes* ..	Plan. Coupe. Elévation.
28. *Donjon de Bassoues* ...	Plan général. Cinq plans particuliers. Elévation. Coupe. Perspective, machicoulis. Plan de la ville.
29. *Egl. de Peyrusse-Grande*	Plan. Perspective. Coupe. Détails : chapiteaux et fenêtres.
30. *Egl. de Peyrusse-Vieille*	Plan. Coupe. Portail.
31. *Eglise de St-Christaud.*	Plan. Elévation.
32. *Marciac*.....	Perspective du clocher des Augustins. Cloître des Augustins. Elévation, travée. Coupe.
33. *Eglise de Belloc-Saint-Clamens*.....	Cippe. Plan de l'église. Fenêtre de l'abside. Cuve baptismale. Sarcophage païen.

III. Arrondissement d'Auch

34. *Auch*.....	Cor de Saint-Orens. Peigne de Saint-Orens.
35. *Eglise de Montaut*.....	Plan. Deux coupes.
36. *Barran*.....	Plan. Coupe. Elévation.

37. *Eglise de Puycasquier*..	Cuve baptismale. Elévation. Détails.
38. *Eglise de Pavie*.....	Notre-Dame du Cedon, statuette.
39. *Pile de Saint-Lary*....	Perspective. Coupe. Elévation.
40. *Pile de Biran*..... ..	Perspective. Coupe. Plan.
41. *Lavardens*.....	Perspective du village. Perspective du château. Plan du château.
42. *Monjoye de Roquebrune*	Coupe. Elévation. Plan. Perspective.
43. *Eglise de Gimont*.....	Coupe. Plan. Elévation.
44. *Maison de Gimont*.....	Fenêtre. Elévation. Perspective.
45. *Moulin de Herrebouc*...	Perspective. Plan général. Plan des divers étages. Porte et détails d'ornementation.

IV. Arrondissement de Lombez

46. *Eglise de Lombez*.....	Deux plans. Coupe. Vue absidiale. Cuve baptismale. Plan de l'évêché au XVIIIe siècle.

47. *Château de Saint-Criq.* { Plan. Elévation. Coupe. Cheminée, élévation.

48. *Château de Caumont...* { Plan général. Coupe. Elévation d'une travée.

V. Arrondissement de Lectoure

49. *Lectoure.. ... .* { Perspective de l'église. Plan de l'église. Perspective du vieux château. Tauroboles. Deux cheminées Renaissance. Fontaine de Houndélie, perspective et plan.

50. *Château de Sainte-Mère* { Perspective. Plan général. Coupe et élévation. Deux plans.

51. *Château de Plieux.....* { Plan. Perspective.

52. *Château de Flamarens.* { Perspective. Plan.

La plupart de ces documents, les plus importants, ont été remis, entièrement terminés, à la commission des monuments historiques. Quelques-uns sont restés inachevés dans les cartons de leur auteur.

Lorsque, à la fin d'octobre 1887, la Société historique de Gascogne tint dans les salons de l'archevêché d'Auch sa réunion annuelle, laquelle, à l'occasion de la récente arrivée de Mgr Gouzot dans sa ville archiépiscopale, revêtit un caractère tout particulier de solennité et de grandeur, nous eûmes la bonne fortune de pouvoir présenter à l'honorable et très nom-

breuse assemblée la majeure partie des beaux dessins de Pierre Benouville, qui, pour cette circonstance, les ayant achevés, nous les avait envoyés avant de les remettre au ministère, afin que de sa part nous les présentions en quelque sorte officiellement au pays qui l'avait si bien accueilli et à qui il voulait en offrir les prémices.

Il est superflu de rappeler avec quel enthousiasme ils furent reçus, et quelle admiration ils soulevèrent de toutes parts. Admiration de bien courte durée, hélas! puisque dès le lendemain ces belles planches reprenaient la route de Paris et rentraient dans les cartons, désormais impénétrables, de la farouche commission. Si Paris et le gouvernement y gagnaient, l'œuvre de Benouville était à tout jamais perdue pour le pays.

C'est ce que ne voulurent point les chefs autorisés de la Société historique de Gascogne. Aussi, dans cette même séance, fut-il décidé à l'unanimité qu'il fallait, de n'importe quelle façon, conserver les dessins de Benouville, en faire profiter le département et les populariser en quelque sorte, en les publiant soit dans un des deux organes de la Société, soit dans un album spécial. Il ne s'agissait pour cela que de réduire à un format plus exigu, tel que celui des Archives historiques de la Gascogne, où d'abord elles devaient paraître, les planches primitives, et d'y annexer une description archéologique que compléterait, écrite par divers membres de la Société, une partie historique. L'offre fut proposée à notre ami, qui, avec sa complaisance inépuisable, s'empressa d'accepter cette combinaison, se chargea de réduire son premier travail et consentit même à en écrire à l'appui la partie descriptive. Benouville se mit aussitôt à l'œuvre; il crayonna de nouveau, avec cette scrupuleuse exactitude, qui n'est pas l'une de ses moindres qualités, la plupart des monuments du Condomois. Il allait les terminer, en ayant même déjà rédigé pour quelques-uns la partie archéologique, lorsque la mort

vint le surprendre, en plein succès, en pleine jeunesse, mettant ainsi à néant la promesse qu'il nous avait faite, interrompant son œuvre à l'heure de sa plus brillante éclosion!

L'œuvre de Benouville, restée heureusement intacte dans les cartons du ministère, verra-t-elle le jour dans le département du Gers, telle du moins que nous l'avions conçue avec lui, c'est-à-dire entière, avec tous les développements scientifiques qu'elle comporte? Malgré le talent et la bonne volonté de son frère, M. Léon Benouville, architecte et archéologue comme lui (1), qui veut bien s'engager à achever pour nous les dessins commencés, nous n'osons l'affirmer, tant sont grandes les difficultés d'exécution qu'elle comporte, tant sont réduites les ressources dont dispose la Société historique du Gers.

Deux monographies néanmoins ont déjà paru, qui tenaient principalement à cœur à Benouville, et auxquelles il avait tout particulièrement consacré ses soins. Nous voulons parler, en premier lieu, de la *Monographie de l'abbaye de Flaran*, que nous avons écrite avec lui et qui a déjà paru dans cette Revue au cours des années 1889-1890; puis du beau travail sur les fortifications de *Larressingle*, dont notre collègue M. J. Gardère a rappelé l'histoire, alors qu'en souvenir de son ami regretté, M. G. Tholin a consenti d'utiliser ses magnifiques planches, et, reprenant ses notes personnelles, de rédiger la remarquable étude que tous les lecteurs de cette Revue ont pu récemment apprécier.

Nous serions ingrat envers la mémoire de Pierre Benouville, si, oubliant la promesse que nous lui avions faite, nous ne nous considérions pas à notre tour comme obligé d'écrire ici l'histoire de quelques-uns de ces châteaux gascons qui, les premiers, frappèrent son attention et dont il nous a laissé de si fidèles et si intéressants relevés.

(1) M. Léon Benouville vient d'être nommé architecte diocésain du département des Pyrénées-Orientales. Il espère pouvoir bientôt, pour la région du Roussillon et aussi une partie du pays de Foix, continuer la même œuvre que son frère avait si brillamment entreprise en Gascogne.

Cette tâche, que nous devions, comme pour l'abbaye de Flaran, partager avec lui, nous incombe désormais à nous seul.

Malgré sa difficulté, nous allons l'entreprendre, nous inspirant des leçons et des conseils de notre ami, soutenu aussi par le plaisir de présenter à nos lecteurs cette nouvelle partie, entièrement inédite, de ses nombreux dessins. Puissent nos efforts ne pas demeurer stériles! Puisse notre exemple être suivi par quelque autre admirateur du vieux temps qui, s'attachant à son tour à une autre région du département du Gers, reprenne les planches de Benouville, continue son œuvre, et fasse ainsi revivre le passé de nos vieux monuments, pour le plus grand profit de la science, pour la gloire de notre chère et si belle Gascogne!

PHILIPPE LAUZUN.

NOTES DIVERSES

CCXC. **Une opinion de François de Noailles, évêque de Dax** (1519-1580), **sur l'emplacement d'Uxellodunum en Quercy.**

On lit dans les Annotations de Blaise de Vigenère aux *Commentaires de J. César* (Paris, Rebuffé, 1625, in-4°, p. 341) ce passage sur l'emplacement de l'antique *Uxellodunum*:

« Ceste ville d'*Uxellodunum*, selon Marlian et la commune opinion, est prise pour ce qu'on appelle Cadenac en Quercy : toutes fois j'ay esté adverty de Messieurs l'Evesque de Dacqs et l'abbé de l'Isle, deux frères de la maison de Nouailles, qui ont esté ambassadeurs en Constantinople, gentilshommes d'entendement et sçavoir, et qui ont faict de bons services à ceste Couronne, qu'assés près de Martel sur la rivière de Dordoune, il y a un lieu qui s'appelle encore pour le jourd'huy en langage du pays : *Lou peuch d'Euxollu,* comme qui diroit le puy ou terre d'Uxollu, où est encore ceste fontaine que les Romains couppèrent aux assiégés et la tranchée qui y fut faicte en cas pareil toute apparente (mais cela est un peu suspect) avec toutes les autres particularités et marques que descrit Oppius... de quoy je ne les ay point voulu défrauder. »

V. D.

UN ÉVEQUE DU TEMPS DE LA RÉVOLUTION

LOUIS-APOLLINAIRE DE LA TOUR DU PIN MONTAUBAN

ARCHEVÊQUE D'AUCH

PRÉCÉDEMMENT ÉVÊQUE DE NANCY,
APRÈS LE CONCORDAT ARCHEVÊQUE-ÉVÊQUE DE TROYES

(1744-1802) (*)

CHAPITRE II. — L'EXIL

I

Dès qu'il eut mis la frontière entre lui et ses ennemis, le proscrit s'arrêta, tenant à rester le plus près possible de la France et de son diocèse. Ce fut dans le Val d'Aran qu'il tenta de se fixer, avec deux autres prélats émigrés qui y venaient vers la même époque : M. de Gain-Montagnac, évêque de Tarbes, son suffragant et son ami, et M. de Castellane, évêque de Lavaur.

Il ne put y rester longtemps. Une troisième ordination qu'il y fit peu après son arrivée, et à laquelle prirent part, en grand nombre, de vaillants jeunes gens venus de tous les diocèses français limitrophes, préoccupa les jacobins qui gouvernaient au nom de Louis XVI. Le cabinet de Madrid reçut des observations. Ordre fut donné à M. de La Tour du Pin, ainsi qu'aux deux autres prélats, de s'éloigner de la frontière et d'avancer vers l'intérieur de l'Espagne. Plusieurs évêques de la Péninsule offrirent à leurs collègues l'hospitalité

(*) Voir la livraison précédente, page 149.

de leur palais (1). Eux, jugèrent que l'obscurité et le recueillement d'un cloître convenaient mieux à leur auguste infortune, et ils se dirigèrent vers l'abbaye bénédictine de Montserrat, en Catalogne. Laissons l'évêque de Tarbes décrire leur asile, et raconter leur voyage et leur arrivée :

Après avoir couru longtemps de montagnes en montagnes, de vallons en vallons, de précipices en précipices, nous nous sommes enfin arrêtés dans un immense et superbe désert : c'est dans l'abbaye de Montserrat. Je n'entreprendrai point de vous en faire la description. Il faudrait, pour bien peindre cet étonnant local, avoir l'imagination de l'Arioste, et faire un poëme tout entier. Il ne serait pas plus facile de vous donner une idée juste de toutes les vertus qui ornent cet asile.

L'abbaye de Montserrat est bâtie sur une haute montagne, à dix lieues de Barcelone; elle est placée au milieu de rochers aussi étonnans et effrayans par leur élévation que par leur structure; c'est un établissement immense et isolé. Treize hermitages, situés au plus haut des rochers, et comme suspendus en l'air, ornent le reste de la montagne : ils sont habités par des saints. La communauté de l'abbaye est composée d'environ cent quarante religieux Bénédictins, qui sont continuellement occupés à chanter les louanges de Dieu, et mènent la vie la plus austère et la plus régulière : ils paraissent heureux, quoi qu'en puisse dire le monde, qui ne croit pas au bonheur de l'état religieux. C'est presque le tableau de ces grands monastères établis dans les déserts de la Thébaïde et de l'Egypte. L'abbé régulier, qui est à la tête de cette colonie de saints, est saint lui-même; c'est un vieillard très aimable : touché jusqu'aux larmes de nos malheurs et de ceux qui affligent l'Eglise, il nous a offert un asile avec tout l'épanchement d'un cœur bon et sensible. En acceptant ce séjour de la paix, nous avons cru qu'il était préférable à celui des villes, et surtout dans les cruelles circonstances où nous nous trouvons.

Nous occupons des logemens convenables et commodes dans un quartier presque séparé, où nous ferons notre petit ménage, sans craindre de troubler le bel ordre qui règne dans cette retraite; et nous y attendons avec résignation, ou qu'il plaise à Dieu de nous rendre aux fonctions qu'il nous a destinées, ou qu'il dispose de nous d'une autre manière.

Nous sommes ici trois évêques, MM. l'Archevêque d'Auch, l'Evê-

(1) Monlezun, p. 585, et *Notice sur M. de Gain-Montagnac, évêque de Tarbes*, dans l'*Ami de la Religion et du Roi*, n° du 11 avril 1821.

que de Lavaur et moi, avec cinq ecclésiastiques, nos grands-vicaires ou secrétaires, et compagnons de notre infortune.

Notre route, qui a duré dix jours, a été pénible, à cause des mauvais chemins et des grandes chaleurs. Nous avons parcouru une grande partie de la Catalogne : partout où nous avons passé, nous avons été reçus magnifiquement; partout nous avons reçu les témoignages les plus touchans d'un intérêt réel à nos malheurs, et d'un attachement sincère à la religion. Plusieurs Français connus s'étaient réunis à nous. Notre caravane était composée de trente personnes montées sur des mulets; et neuf mulets de plus portaient nos bagages; ce qui faisait un coup d'œil imposant.

Les hommages qu'on nous rendait dans les villes et villages où nous passions, donnaient à notre marche un air de triomphe, et vous n'auriez pas cru que nous n'étions que des fugitifs. Le bruit de nos malheurs, répandu dans la Catalogne, attirait sur notre passage un peuple nombreux qui venait même des endroits éloignés de notre route : il nous suivait en poussant des cris de joie, en demandant notre bénédiction, et en nous offrant ses vœux pour la fin des maux de l'Eglise et pour notre prompt retour dans notre patrie.

Partout nous étions annoncés par le bruit des cloches et de la mousqueterie. Les *alcades* ou maires, les corps séculiers et réguliers, venaient nous haranguer. On se faisait un plaisir de pourvoir à nos logemens : on nous offrait des rafraîchissemens; quelquefois même nous avons été défrayés de tout, malgré nos instances, et quand nous insistions pour nous acquitter, on nous répondait que Dieu payait toujours assez les services rendus à ceux qui soutiennent sa cause.

L'usage, dans cette partie de l'Espagne, est de baiser la main des Evêques, et les bons Catalans, dont la foi est aussi active que démonstrative, nous ont prodigué ce témoignage de respect.

MM. les Gouverneurs des villes et pays que nous avons parcourus, nous ont reçus avec les mêmes égards; et vous jugez bien que notre réception à Montserrat n'a été ni moins distinguée, ni moins touchante que les autres.

Tant de marques de foi et de catholicité sont consolantes sans doute, mais elles sont mêlées d'amertume, si on les compare à l'odieux traitement qu'éprouvent dans notre malheureuse patrie les Evêques fidèles à leur devoir, et les vrais ministres de la Religion (1).

(1) Relation publiée dans le *Journal* de Feller, n° du 15 octobre 1791, pp. 283 et suiv.; et dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de la persécution française, recueillis... par M. l'abbé d'Hesmivy d'Auribeau.* A Rome, MDCCXCV, t. II, pp. 653 et suiv.

Plusieurs ecclésiastiques français avaient accompagné à Montserrat les trois évêques ou vinrent plus tard les y rejoindre. Nommons M. Darret, le fidèle et énergique grand-vicaire de M. de La Tour du Pin; M. Dupuy, son secrétaire-général; MM. de Layrolle et de Fajac, vicaires-généraux de l'évêque de Tarbes; M. Saussol, plus tard évêque de Séez, et à ce moment vicaire-général de l'évêque de Lavaur; M. de Seguin des Hons, chanoine de Saint-Pons de Thomières et vicaire-général d'Agen, qui en 1807 succèdera à M. de La Tour dn Pin Montauban sur le siège épiscopal de Troyes (1).

II

La petite colonie, présidée par l'archevêque et par ses deux collègues, mena là une vie toute d'édification, dont les prélats donnaient l'exemple. On s'en souvient encore à Montserrat. Le R. Père abbé actuel, Dom Déas, écrivait récemment, d'après les traditions du monastère :

Les Supérieurs, non contents d'offrir aux trois évêques des appartements convenables, voulurent mettre à leur service un certain nombre de frères lais. Ces sages et humbles prélats refusèrent, demandant à être traités non comme des évêques, mais comme le commun des religieux, déclarant que leur unique désir était de vivre dans le recueillement et la retraite. Et en effet, durant tout le temps qu'ils passèrent ici, leur conduite fut exemplaire; leurs manières simples et modestes inspirèrent à tous le respect et la vénération (2).

La prière, l'étude, la correspondance, se partageaient les journées des trois vénérables exilés. L'archevêque se livrait à des occupations sur lesquelles ses lettres les plus confidentielles ne révèlent rien que d'édifiant; çà et là, un mot indique ses lectures préférées; réclamant le commentaire du P. Ber-

(1) *Souvenir de Mgr Saussol, évêque de Séez*, p.10; *Oraison funèbre de Mgr de Seguin des Hons*, par l'abbé Boisard, Troyes, 1848; et diverses lettres de l'époque.

(2) Lettre à l'auteur.

thier sur les Psaumes, laissé en France, « ce sera, dit-il, un bon confortatif dans mon exil. » (1). Il traduisait le pieux ouvrage de l'Italien Marchetti sur les prodiges attribués à diverses images de la Très Sainte Vierge (2).

Pour lui comme pour les deux autres prélats, le principal et à peu près l'unique divertissement consistait en une promenade quotidienne, faite en commun. Invariablement elle était dirigée vers la petite fontaine de *Los Degotalls;* invariablement aussi elle était interrompue par quelques minutes de repos sur un fragment de roc qui a dû à sa forme particulière, et au souvenir des augustes hôtes de Montserrat, le nom, conservé encore de nos jours, de *perron des évêques: padris dels Bisbes* (3).

Les distractions étaient rares. De temps à autre, quelque prêtre émigré, accueilli par les catholiques populations des environs de Montserrat, venait vénérer la Vierge protectrice de la Catalogne, saluer les trois évêques, et parler avec eux des malheurs et des espérances de l'Eglise de France. Ainsi ils reçurent, vers la fin de 1791, et retinrent quelques jours auprès d'eux, un des ecclésiastiques les plus distingués de Montpellier, l'abbé Coustou, plus tard vicaire-général de ce diocèse, dont il fut, après le Concordat, le principal réorganisateur (4). Ils eurent d'autres visites, beaucoup moins

(1) Lettre de l'Archevêque d'Auch à l'abbé de Castéran. Papiers de l'abbé de Castéran. Cet ecclésiastique fut à la fois vicaire-général de l'Evêque de Tarbes et de l'Archevêque d'Auch pendant l'émigration. Les nombreuses lettres qui lui furent adressées par ces deux prélats, de 1792 à 1802, ont toutes été conservées parmi ses papiers. Quelques-unes ont été publiées dans le *Bulletin du Comité d'Histoire et d'Archéologie de la province ecclésiastique d'Auch* (plus tard *Revue de Guscogne*). La plupart sont inédites. Cet important dossier est entre les mains de M. l'abbé Couture, l'éminent doyen de la Faculté des lettres à l'Institut catholique de Toulouse, qui a bien voulu le mettre à notre disposition. Nous y ferons des emprunts fréquents.

(2) Lettre de M. Emery au cardinal Fesch, 25 décembre 1803 (archives de Saint-Sulpice : Matériaux pour la vie de M. Emery). Ce travail fut imprimé en 1801, à ce qu'affirme M. Emery dans une lettre à M. Fournier, plus tard évêque de Montpellier (ibid.).

(3) *Tres dias en Montserrat, guia historico-descriptiva...* por D. Cayetano Cornet... Barcelona, 1862. 2e édition, p. 290.

(4) *Autobiographie de l'abbé Coustou,* communiquée par sa famille.

agréables : le citoyen Chantreau, « envoyé en commission secrète en 1792, par le ministre des affaires étrangères pour visiter les frontières de l'Espagne, etc., » crut devoir se présenter chez les prélats émigrés. Le récit qu'il a laissé de cette entrevue est sur un ton qui ne surprendra personne : l'entretien roula sur la Révolution.

Et, sur ce que j'avançais qu'il fallait au moins lire notre constitution pour en juger sainement, je vis le front des prélats français se froncer d'une manière pittoresque, surtout celui du mielleux archevêque d'Auch. — Monsieur vient de Paris? — Oui, monsieur. — Vous n'êtes pas jacobin? — Non, monsieur, je ne crois pas qu'il en voyage en Espagne. — Ce sont des scélérats, qui bouleversent la France. — Ils font beaucoup de bruit, on leur prête beaucoup de choses, et surtout des intentions que la plupart d'entre eux n'ont point. — (Avec aigreur.) On ne leur prête rien, monsieur, on ne leur prête rien... (D'un ton piteux.) Ce pauvre Louis XVI, comme ils le mènent! il mérite son sort. Est-il toujours leur prisonnier? — Vous ne me paraissez pas instruit de ce qui se passe à Paris. — (En se levant et en me tournant le dos.) Et vous, vous paraissez l'être trop bien; on n'aime pas dans ce pays-ci les gens qui en savent tant. Je voulus répondre à l'irascible prélat, mais il était déjà loin, ainsi que toute la cohorte noire qui ne le quitte jamais (1).

L'*irascible prélat* est plus curieux qu'exact : ce n'est pas sous ces traits que l'Archevêque d'Auch a été dépeint par ceux qui l'ont connu.

Quant au train de vie des trois prélats, il était plus que modeste. On en jugera par ces quelques notes de l'Evêque de Tarbes :

Vous êtes bien heureux, écrit-il à un autre émigré, de ne dépenser que 12 à 13 sous par jour pour votre nourriture; la nôtre, qui consiste dans un mauvais bouilli fait avec du mauvais mouton, sans autre

(1) *Lettres écrites de Barcelone à un zélateur de la liberté.....* par M. Ch*** (à Paris, 1792), pp. 107 et 8. La deuxième édition, datée de 1792, donne le nom complet de l'auteur : « *par le citoyen Chantreau, envoyé en commission secrète en 1792, par le ministre des affaires étrangères, pour visiter les frontières de l'Espagne,* » etc.

chose, et, le soir, des herbes ou une omelette, nous coûte au moins 20 sous (1).

III

Ce genre d'existence s'imposait à eux, à défaut d'autres considérations, comme une conséquence de leur extrême pauvreté, voisine du dénûment sinon de la misère. Chantreau a bien prétendu tenir « d'un aubergiste de la frontière » que l'archevêque d'Auch aurait emporté de France « un plein coffre de louis d'or, en dépouillant sans doute saintement son pays et les âmes charitables, etc... » (2) Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans ces cancans d'auberge. Les lettres de l'archevêque à l'abbé de Castéran, vicaire-général d'Auch et de Tarbes pendant l'émigration, donnent des renseignements qui nous paraissent plus sérieux. Or, si nous en croyons ces documents, le coffre ne devait pas être plein, ou il dut se vider bien vite : dès 1793, le prélat se déclare obligé de « borner ses dépenses », qui n'avaient cependant pas été excessives. L'année suivante, il en est à restreindre sa correspondance, parce que « les ports de lettres doivent être ménagés dans ce temps-ci : c'est une considération à avoir » (3). D'ailleurs, d'où lui serait venu l'argent? Ses biens, en exécution des décrets contre les émigrés, avaient été saisis et vendus (4). Ses débiteurs, restés en France, auraient jugé peu patriotique de procurer des ressources à un ennemi de la patrie; après avoir longtemps et inutilement réclamé de l'un d'eux une créance de deux cents louis, il écrivait : « Tout cela est une suite de notre situation, et il est naturel qu'on se moque de nous » (5).

Sa situation avait bien d'autres conséquences encore, dou-

(1) Lettre à Castéran (papiers de l'abbé de Castéran).
(2) P. 382.
(3) Papiers de Castéran.
(4) Lamazouade, p. 11.
(5) Papiers de Castéran.

loureuses et presque humiliantes. Aux premiers jours de l'émigration, il y avait eu l'entrée triomphale que nous a racontée l'évêque de Tarbes, la Catalogne en fête, les acclamations enthousiastes, les populations agenouillées. Peu après, la scène changea : le gouvernement espagnol, sous l'influence des agents de la République, se montra plus rigoureux qu'il n'eût voulu à l'égard des prêtres et des évêques émigrés. Ils furent mis en suspicion, surveillés, contraints de se cacher, et, s'il était possible, de se faire oublier; il fallut, ainsi que le recommandait l'archevêque à ses compagnons d'exil, « éviter de se faire voir et de faire parler de soi. » Lui-même recevait son courrier sous un faux nom, et l'adresse devait encore être « mise par une main espagnole : il faut, ajoutait-il, tacher de disparaître aux yeux du public tant qu'on pourra » (1).

Evêque sans diocèse, grand seigneur sans fortune et sans autre asile que celui de la charité, criminel dont sa patrie ne voulait plus et que l'étranger n'accueillait qu'en rougissant presque de lui, il n'avait ni prestige ni influence, il n'était rien, il ne pouvait rien, et il le voyait trop pour hésiter à en faire l'aveu : sollicité de s'employer en cour de Rome pour obtenir à des amis quelque faveur, il répond :

Je vous prie de dire à nos amis que je n'ai aucune espèce de moyen pour demander à Rome ce qu'ils désirent. Un évêque qui n'a ni feu ni lieu peut bien exciter par ci par là la compassion personnelle, mais n'a pas le crédit qu'il faut pour obtenir une grâce à trois cents lieues de lui (2).

Encore le repos qu'il trouvait dans cette pénible mais tranquille obscurité ne fut-il pas respecté longtemps. En 1793, la guerre avait éclaté entre la France et l'Espagne; l'année suivante la Catalogne fut envahie. On sait comment les armées républicaines traitaient les émigrés, et avec quel acharnement

(1) Papiers de Castéran.
(2) Ibid.

elles donnaient la chasse à ceux que dans leurs marches à travers l'Europe elles trouvaient sur leur chemin; dans l'histoire de cette époque, où les spectacles douloureux ne sont certes pas rares, il en est peu d'aussi navrants que celui-là : des Français, qui à la nouvelle des victoires et de l'approche de leurs compatriotes, sont réduits à trembler et à fuir. L'archevêque d'Auch, lui, ne se hâta pas de prendre peur. Prévoyant que le départ simultané des trois prélats de Montserrat répandrait la panique parmi les nombreux prêtres français dispersés dans la Catalogne, il estima qu'un des trois devrait rester le plus longtemps possible, et il s'offrit à être celui-là. C'est avec sa sérénité ordinaire qu'il parle de cette question dans ses lettres à l'abbé de Castéran. L'évacuation totale fut néanmoins décidée vers la fin de l'année 1794. Il fallut quitter Montserrat, et aussi se quitter. Les évêques de Lavaur et de Tarbes durent passer en Italie. M. de La Tour du Pin se contenta de pénétrer plus avant dans l'intérieur de l'Espagne, et alla s'établir en Estramadure, à Plasencia, d'où il revint à Montserrat dans le courant de l'année 1798.

A toutes ces épreuves, ajoutez les émotions apportées, presque à chaque courrier, par les nouvelles de France, dont la plupart frappaient cruellement l'exilé dans son patriotisme, dans ses sympathies politiques, dans son zèle d'évêque soucieux des intérêts de la religion, dans ses affections de famille : au fort de la seconde Terreur, en août 1798, il apprenait l'affreuse mort du jeune abbé de La Tour du Pin, son neveu et son grand-vicaire, traqué et abattu comme une bête fauve : « on avait été à une heure du matin dans la maison où on le croyait; ne le trouvant pas, on s'est jeté dans la campagne et dans les bois; il allait échapper, lorsque plusieurs coups de fusil l'ont atteint et renversé mort » (1).

Cet épouvantable état de choses et la situation qui en résul-

(1) Lettre de l'archevêque à Castéran (papiers de Castéran).

tait pour les exilés, ne finiraient-ils pas bientôt? C'était la question qu'à Montserrat comme à Plasencia, et dans tous les pays d'émigration, on se posait chaque jour, sans que le lendemain apportât la réponse. « Nous sommes toujours dans l'attente de quelque chose de nouveau qui ne vient jamais » (1), écrit l'archevêque après six ans d'exil. Et de toutes leurs infortunes, ce n'était pas la moindre que cette attente, quotidiennement déçue, du moment qui y mettrait un terme.

Au reste, dans ces aspirations vers un avenir meilleur, il ne semble pas que l'archevêque se soit jamais abandonné à ces rêves fous de revanche éclatante et de retour triomphal, tant reprochés à l'imagination enfantine des émigrés. Sa façon d'envisager les événements était plus sérieuse et surtout absolument surnaturelle. A ses yeux, les différents partis politiques avaient tous, qui plus qui moins, péché contre le ciel, et après leur réconciliation mutuelle ils auraient tous à solliciter humblement leur rentrée en grâce auprès de Dieu :

On assure, dit-il en août 1799, à la suite des victoires de la coalition en Italie, on assure le roi de Naples rentré dans sa capitale, le 9 juillet, aux acclamations universelles et au milieu des cris et des larmes de joie. Quand viendra le tour de notre roi et le nôtre? Il ne nous faut pas, à nous, d'acclamations, mais des actes de contrition et de dignes fruits de pénitence (2).

Et si les revirements souhaités ne se produisaient pas, si le règne des bourreaux se prolongeait, et avec lui le supplice des victimes, le saint prélat, sans en prendre son parti, se gardait de l'impatience et du murmure. Il allait jusqu'à se trouver moins malheureux que ne l'eût pu croire une âme vulgaire. Sa conscience lui attestait qu'il n'avait fait que le bien, et, tranquille de ce côté, il jugeait son sort « préférable à celui de ses persécuteurs » (3). Sa foi lui montrait la Pro-

(1) Lettre de l'archevêque à Castéran (papiers de Castéran).
(2) Ibid.
(3) Ibid.

vidence veillant sur lui, conduisant les événements, utilisant ces épreuves pour le perfectionnement de son âme, les faisant servir à « le détacher et à l'aguerrir », ainsi qu'il s'exprime (1), et il trouvait le calme dans cet abandon à la volonté divine, qui était une de ses vertus préférées et le thème favori de ses lettres intimes.

IV

Au fond de sa retraite, évêque toujours et malgré tout, M. de La Tour du Pin gardait son attention constamment fixée sur ses prêtres, dont beaucoup s'étaient réfugiés comme lui en Espagne.

La plupart habitaient l'Aragon; ceux-là furent placés sous l'autorité de l'abbé de Castéran, qui avait trouvé un asile et un modeste emploi dans un collège de Saragosse. Castéran était déjà vicaire-général de l'évêque de Tarbes; dès les premiers jours de l'émigration, l'archevêque d'Auch se l'attacha, avec le même titre et les mêmes pouvoirs. D'accord avec lui, il pourvut dans la mesure du possible aux nécessités des exilés, de ceux de Saragosse et de ceux que les hasards de l'émigration avaient jetés sur d'autres points de la Péninsule. Fréquemment ce souci apparaît dans ses lettres à Castéran et se traduit par des mesures pleines d'une paternelle prévoyance.

Dans cette sollicitude pour ceux de ses prêtres qui, après avoir partagé ses luttes, étaient venus partager son exil, leurs besoins moraux et spirituels étaient au premier rang. Il tenait la main à ce que l'impossibilité d'exercer le saint ministère, conséquence ordinairement inévitable de leur séjour à l'étranger, ne fût pas pour eux le prétexte d'une oisiveté dangereuse : « Si par malheur, quelqu'un de mes prêtres était

(1) Lettre de l'archevêque à Castéran (papiers de Castéran).

léger ou désœuvré, je vous en conjure, utilisez-le et faites-le avertir » (1). Leurs progrès dans la piété, dans le recueillement, dans l'application à tous les devoirs de la vie sacerdotale, faisaient l'objet de minutieuses questions souvent posées par l'archevêque au grand-vicaire :

L'essentiel est que nous profitions de cette épreuve; êtes-vous content à cet égard des dispositions que montrent les prêtres français ? Ce n'est pas par les propos qu'il faut les juger, mais par les œuvres. Nous nous sommes fait un jargon de résignation, de confiance en Dieu, qui ne va peut-être pas plus loin que nos lèvres. Mais si nous sommes recueillis, retirés, appliqués à l'étude et à la prière, éloignés de la dispute et d'une vaine curiosité, c'est alors que nous pouvons croire que nous avons fait quelque profit ou que nous avons envie d'en faire (2).

Il tint à s'assurer par lui-même de leurs saintes dispositions et à les y confirmer. Profitant des évènements qui l'obligèrent à passer de Montserrat à Plasencia vers les derniers mois de 1794, il s'arrêta à Saragosse, et, pour voir de plus près ses chers exilés, il s'installa dans une des cellules du couvent qui leur servait d'asile. Dans les premiers jours de janvier 1795, il voulut leur prêcher lui-même une retraite à laquelle il admit leurs confrères des diocèses de Tarbes et d'Agen, réfugiés dans la même ville. A tous cette visite et cette retraite laissèrent de douces et fortes impressions. Nous en trouvons la trace dans cette relation, où les souvenirs d'un des retraitants de Saragosse furent naïvement et fidèlement consignés après sa mort par un de ses plus intimes confidents (3) :

Un souvenir des beaux jours d'édification qu'il avait trouvés à Saragosse, exaltait toujours et ravissait la tendre piété de M. le curé de

(1) Lettre à Castéran (papiers de M. de Castéran).
(2) Ibid.
(3) Ce retraitant était M. Besse, du diocèse d'Agen, mort curé de Penne. L'auteur anonyme de la publication à laquelle nous empruntons ces pages (*Notice sur M. J. Besse, mort curé de Penne le 10 mars 1836.* Agen, imprimerie Latour, etc.) est M. Delrieu, chanoine de la cathédrale d'Agen, vicaire et ami de M. Besse.

Penne. Il bénissait les attentions de la Providence qui ne s'occupait pas que des besoins temporels de ses prêtres de France, dans leur dispersion. Mgr Louis-Apollinaire de Latour-Dupin Montauban, archevêque d'Auch, vint visiter les prêtres émigrés, à Saragosse, du midi de la France et de son diocèse. Ce grand et saint prélat leur apportait, avec l'onction de sa parole, l'éloquence plus puissante et plus persuasive de ses exemples. Le voile de sa modestie s'était déchiré; son courage s'était grandi à l'égal de la tempête, pour défendre son troupeau, et il n'avait quitté qu'à la dernière heure des combats possibles la dernière des vallées de son diocèse. La vénération des fidèles avait semblé s'accroître pour leur pasteur persécuté : toute l'Espagne la partageait; le vertueux archevêque était devenu l'étonnement des vertueux solitaires, des habitants d'une nouvelle Thébaïde. Le saint prélat en sortait pour répandre sur la tribu sacerdotale les grâces abondantes que ses prières avaient réclamées pour elle dans la solitude.

A la nouvelle de son approche, l'archevêque de Saragosse s'était porté à sa rencontre, à la tête de son clergé. On conduisit processionnellement, sous le dais, l'illustre proscrit jusqu'à la métropole, où Mgr de Latour fut prié de bénir un immense concours de fidèles. La marche se dirigea ensuite vers le palais archiépiscopal. C'était là que le Primat de l'Aragon se promettait de satisfaire sa vénération et son affectueux dévouement envers un hôte si digne de son admiration. Mais l'exilé pour Jésus-Christ et pour son Eglise se regardait comme une victime chargée des iniquités de son peuple : il refusa tous les honneurs dus à son rang, tous les adoucissements de la terre étrangère. Son église, son diocèse bien-aimé étaient en deuil, ses frères dans l'épiscopat égorgés ou fugitifs; le clergé de France et le sien étaient persécutés, bannis ou en proie au schisme et à l'égarement; sur les terres de la fille aînée de l'Eglise, les brebis erraient sans pasteur ou se livraient à un mercenaire intrus..... Les maux qu'il venait de voir de ses yeux, les maux plus grands qu'il avait soupçonnés navraient son cœur d'amertume. Mgr de Latour eut hâte de se dérober aux soins et aux attentions délicates de cette amitié. Il était venu pour gémir, pour prier, dans le secret d'un monastère, avec les compagnons de ses douleurs. Il désira s'y rendre à pied, sans cortège. A la vue de ses traits épuisés, de la pauvreté de son costume, on sortait des maisons sur son passage; embaumés de la bonne odeur de Jésus-Christ, les bons habitants de Saragosse se disaient les uns aux autres : *Vé aqui el santo! Vé aqui el santo!* Regardez le saint! Voilà le saint qui passe!

Le vénérable archevêque ne voulut accepter au couvent qu'une modeste cellule et une place à la table conventuelle, au milieu des prêtres de l'exil : il ne souffrit aucune modification à la règle et à la nourriture communes. Au reste, pendant toute la durée de son séjour, il se regarda, il se trouva heureux d'être traité comme un simple religieux de l'ordre.

Quelle retraite que celle-là ! disait M. Besse. Monseigneur se donnait tout entier à ses prêtres, à ses frères d'une patrie malheureuse. Comme le cœur du pontife s'épanchait avec larmes au milieu d'eux, sur les plaies de leurs sanctuaires ! Les vœux les plus ardents, dans ces exercices spirituels, n'étaient pas d'obtenir la fin de leurs souffrances, mais de se renouveler dans l'esprit de leur sacerdoce, de se sanctifier, de se préparer à devenir, dans les mains de Dieu, des instruments moins indignes de coopérer à la réédification des murailles en ruine de leur sainte Jérusalem.

Moins malheureux que les enfants de la captivité sur les bords de l'Euphrate, nos prêtres avaient trouvé des frères compatissants sur les bords de l'Ebre; mais le Français et le prêtre pouvait-il oublier un instant les malheurs dont tous les échos de la publicité venaient chaque jour attrister leurs oreilles ! Le saint prélat relevait leur courage et leurs espérances, il leur ouvrait cet avenir où la miséricorde de Dieu l'emporterait enfin sur la justice, où épurés dans le creuset de la tribulation, ils rentreraient dans leurs paroisses pour y faire abonder le pardon et l'oubli. A ces douces pensées, ils fondaient tous en larmes; la voix du saint pontife s'étouffait dans les sanglots, et le lieu saint retentissait de soupirs ardents, de gémissements pieux.

Tout contribuait à charmer nos peines, ajoutait notre saint vieillard. Cette heureuse retraite, si abondante en bénédictions, avait eu pour eux une jouissance particulière. Ils avaient trouvé une image de la patrie absente; ils entendaient la langue de leur pays dans la bouche de leur saint prédicateur; ils avaient la présence et les exemples d'un archevêque de leurs provinces; leur psalmodie s'embellissait à l'uniformité de l'accent natal; leurs yeux se complaisaient dans les cérémonies liturgiques de leur église : « Nous nous croyions en France ! »

La question littéraire mise à part — et que viendrait-elle faire ici ? — peut-être nos lecteurs nous sauront-ils bon gré d'avoir exhumé pour eux ces deux modestes pages d'histoire

locale. Nous ne croyons pas que dans tout ce qui a été publié de nos jours sur les malheurs des émigrés, il s'en trouve beaucoup de plus sincères et de plus émouvantes.

(*A suivre.*)

J. DELBREL,
de la Compagnie de Jésus.

NOTES DIVERSES

CCXCI. Une note pour les « Mémoires de Jean d'Antras de Samazan ».

A la page 44 des *Mémoires de Jean d'Antras de Samazan*, si savamment édités par MM. Tamizey de Larroque et de Carsalade du Pont, on lit le récit d'une rencontre qui eut lieu près de Plaisance-du-Gers entre Jean d'Antras, accompagné « de douze ou quinze amys », et quelques partisans huguenots appartenant aux bandes du baron d'Arros. Ceux-ci, en assez grand nombre, venaient de piller Plaisance et se retiraient vers Castelnau, où se trouvait leur capitaine, amenant avec eux une vingtaine de charrettes « des plus beaux et précieux meubles de cette ville, » lorsque sur leur chemin Jean d'Antras et ses amis, s'élançant hors d'un bois, tombèrent sur eux à l'improviste et en firent un si grand carnage que deux seulement purent se sauver et échapper au désastre, tandis que les vainqueurs eux-mêmes n'avaient à subir aucune perte. Malheureusement, le vaillant chevalier ne nomme pas dans ses *Mémoires* ceux qui combattirent à ses côtés dans cette circonstance. Mais comme il nous apprend que ce fait d'armes eut lieu en 1672, peu de jours après la Saint-Barthélemy et, d'après le contexte, dans la première quinzaine de septembre, nous croyons qu'il est possible de suppléer à son silence grâce à un acte de Meilhan, notaire royal à Marciac en 1572, conservé dans l'étude de Mᵉ Dupuy, actuellement notaire de cette même ville. Cet acte est daté du 14 septembre 1572 et, par conséquent, remonte au temps même du combat de Plaisance. On y voit Jean d'Antras donner en afferme son moulin de Mounard, situé sur le Boués, près Marciac. A la suite de sa signature, nous avons relevé celles de quelques seigneurs qui servirent de témoins. C'étaient nobles : Jean de Mediavilla-Baure, seigneur de Juillac; Jean de Sérignac, seigneur de Corné; Jacques d'Armentieu, seigneur de Macabie, et Jean Descoubès, commandeur de Saint-Antoine. Il est bien probable que ces gentilshommes furent du nombre « des douze ou quinze amys » de Jean d'Antras qui, sous son commandement, dépêchèrent si bien les pillards revenant du butin de Plaisance.

A. BREUILS.

LES INSCRIPTIONS DES LACTORATES

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES (*)

30

« Cippe de marbre, avec base et couronnement, orné de rosaces; brisé transversalement, au tiers de sa hauteur, en deux parties. La première ligne de l'inscription est gravée au-dessus de la corniche sur

un haut attique décoré d'une rosace à chacun de ses deux angles; la dernière ligne est gravée sur la base. Sur la face latérale gauche se voit une patère, à laquelle répond, sur la face latérale opposée, un vase dont il ne reste que des traces. Hauteur, 0^m 74; largeur, 0^m 35. Le signe de la ponctuation entre le D et l'M, à la première ligne, figuré par

(*) Voir la livraison précédente, page 182.

un trait semblable à un I; le bas de toutes les lettres de la sixième ligne et le haut de toutes celles de la septième, emportés par la cassure qui partage la pierre en deux fragments; la lettre après QVI · ESCO très incertaine : peut être un O ou un Q non terminé » (Allmer). Je supposerai plus loin un D avec l'adjonction possible d'un O.

Sanloutius : l. 7, QVIESCOCAV; l. 8, DOMNIA; l. 9, CALLIS TE PIISSIMAE; les points omis. — *Manuscrit de Lectoure :* l. 7, QVIESCO CMVNA. — Chaudruc de Crazannes : les points omis.—Adrien Lavergne et l'abbé Couture, ligne 7 : QVI · ESCOGM /////.

« Lactora in Vasconia, in foro ante aedes publicas quae restauratae sunt anno Domini 1592 » (Sanloutius). Au Musée.

SANLOUTIUS, *Inscript. vet.* (Bibl. nat., fonds latin, n° 17575), f. 195. — GRUTER, *Inscript. ant. totius orbis romani*, p. 938, n° 8. — *Manuscrit de Bordeaux*, n° 7. — CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Dissert. sur le taurobole et sur les inscript.-taurob. de Lectoure*, dans les *Mém. de la Soc. des Ant. de F.*, 1837, p. 171 — CASSASSOLES, *Notices hist. sur Lectoure*, p. 44, et *Revue d'Aquitaine*, 1858, p. 429. — BLADÉ, *Poésies populaires de la Gascogne*, t. I, p. 25. — Abbé LÉONCE COUTURE, *Revue de Gascogne*, t. XXIII, p. 301. — ALLMER, *Revue épigr. du Midi de la France*, t. I, p. 322. — A. LAVERGNE, *Lectoure* (dans la *Revue de Gascogne*, 1882, p. 498). — Abbé LÉONCE COUTURE, *Deux inscript. latines de Lectoure et d'Auch*, dans la *Revue de Gascogne*, t. XXIV, 1883, p. 285. — BLADÉ, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 119.

D(iis) M(anibus). Non fui; — fui, memini; — non sum; non curo. Donnia Italia, annorum XX, hic quiesco. D[o]m[i]tius? et Donnia Calliste, libertae piissimae.

« Aux dieux Mânes. Je n'étais pas; — j'ai été et j'en garde le souvenir; — je ne suis plus et je n'ai souci de rien. Je repose ici (moi), Donnia Italia, morte à l'âge de vingt ans. Domitius? et Donnia Calliste (ont fait bâtir ce tombeau) à leur excellente affranchie. »

Aux septième et huitième lignes, la lecture MVNATIVS n'est pas possible, faute de place; mais on peut songer à DOMITIVS, par un O inscrit dans le D.

« Au temps antérieur à la vie, dit M. Allmer, se rapportent les premiers mots : *non fui*, « d'abord je n'étais pas ». Au temps de la vie appartiennent les mots suivants : *fui, memini*, « ensuite j'ai été, puis- » qu'il m'en reste le souvenir ». Enfin, au temps après la vie s'appli-

que le dernier membre de phrase : *non sum, non curo*, « maintenant » je ne suis plus, car je suis inaccessible à tout souci ».

« Pline, traitant le même sujet (VII, 55) va beaucoup plus loin en matérialisme. Il refuse aux morts le souvenir de l'existence et nie sans hésitation la survivance de l'âme. « Les Mânes, qu'on place dans les » régions supérieures, et par lesquels on fait un dieu de ce qui n'est » même plus un homme, les Ombres, qu'on se figure errantes dans » les lieux bas de la terre : pures fictions, fables imaginées par des » êtres d'une nature périssable, et cependant avides de tout ce qui leur » présente la chimère de l'immortalité ! Si la vie est un bien, quel » sentiment peut-on supposer à un mort, sinon le regret de ne plus » vivre ? Combien n'est-il pas plus agréable et plus rassurant de pré- » sumer de la sécurité où nous serons après la mort, par celle où nous » étions avant de vivre ! » (1)

M. Lavergne a supposé que l'ouvrier qui grava cette inscription omit par inadvertance « le petit mot NON devant *memini* en laissant aller son esprit à des conjectures sur le sens obscur » d'une phrase qu'il ne comprenait pas. Il a traduit en conséquence :

« Aux dieux mânes. (Il fut un temps où) je n'ai pas existé (c'était avant ma naissance), (puis) j'ai existé, je ne m'en souviens (pas), (car) je n'existe plus, je n'en ai cure, moi Donnia Italia, âgée de vingt ans, qui repose ici. C(aius) M(inu)cius (Italus) et Donnia Callixte (son épouse), à leur affranchie très affectueuse. »

« Ce monument, a dit M. Lavergne, est la profession de foi philosophique d'une famille de fonctionnaires (2). Officiellement on respectait les lois et les coutumes religieuses. Le cippe funéraire a la forme d'un autel disposé pour les libations, sur les côtés sont sculptés le *guttus* et la *patère*, enfin l'inscription commence par la dédicace ordinaire « *Diis Manibus.* » Mais tout cela n'est que pour la forme, il faut écarter ce voile religieux, pénétrer plus avant, et découvrir la pensée vraie qui se cache sous les paroles mystérieuses. Au fond, ces gens-là n'avaient aucun sentiment religieux. Ils croyaient seulement qu'il faut jouir de la vie, parce qu'après la mort tout est fini (*non sum, non curo*).

(1) Allmer, *Rec. épigr. du midi de la France*, t. I, p. 323.

(2) En restituant *C(aius) M[ini]tius (Italus)*, M. Lavergne a cru qu'il s'agissait du personnage de l'ordre équestre, connu par une inscription d'Aquilée, qui fut procurateur de la province de Lectoure au commencement du deuxième siècle (*C. I. L.*, t. V, n° 875). Il n'est pas possible qu'il en soit ainsi : *Minicius* n'eût pas été désigné par son seul gentilice (écrit fautivement), et n'eût pas eu pour femme une simple affranchie.

Au-dessous de ces fonctionnaires, il y avait le peuple qui n'entendait rien à ce jargon impie... »

M. l'abbé Léonce Couture est du même avis, quant à l'omission du mot *non*, mais il croit plutôt qu'elle provient de ce que « la copie confiée au graveur était mal exécutée, peu correcte, peu lisible, et de ce que l'ouvrier lui-même était ignorant ou peu intelligent ».

Un membre de la *Société archéologique* de Toulouse, que M. l'abbé Couture ne nomme pas, a proposé « une correction très simple au point de vue graphique », celle de « *memini* changé en *nemini* ». On obtient alors « ce cri mélancolique d'une âme attristée de sa vie inutile » : *fui nemini*, « j'existai, mais je n'existai pour personne ».

M. Bladé a donné de son côté la lecture suivante qui rattache le mot *memini* à la proposition *non sum :*

« *D(is) M(anibus). Non fui, fui; memini non sum; non curo* ».

Mais toutes ces hypothèses (1) sont, à mon avis, beaucoup plus ingénieuses que fondées. Il n'est pas nécessaire de faire intervenir l'omission du mot *non* pour que le sens du texte apparaisse très clairement.

Je ne puis croire, d'autre part, que l'épitaphe de Donnia Italia soit celle d'une épicurienne. Je veux bien qu'elle soit empreinte d'une certaine philosophie, mais cette affirmation « de la mortalité de l'âme » (suivant le mot de M. l'abbé Couture), je ne la trouve pas dans cette pensée : *non sum non curo.*

En serait-il d'ailleurs autrement, que le scepticisme des anciens ne serait pas mieux établi pour cela. L'athéisme est trop de tous les temps pour que le paganisme n'ait pas eu lui-même ses athées. Mais ils croyaient en l'immortalité de l'âme ceux qui faisaient graver sur leurs tombes : « *Peto vos manes sanctissimae commendatum habeatis meum conjugem, et vellitis huic indulgentissimi esse, horis nocturnis, ut eum videam* » (2).

Ou encore :

« *Terra tenet corpus, nomen lapis, animam aer* » (3).

« *In cineres corpus et in aethera vita soluta est* » (4).

(1) Je laisse de côté celles qui sont basées sur un non sens, comme cette traduction de Cassassoles : « Je n'ai pas existé, ou j'ai existé, je m'en souviens cependant, etc. »

(2) Orelli, n° 4775. L'inscription est rapportée avec ses incorrections.

(3) Wilmanns, *Exempla inscripl. latin.*, n° 598.

(4) *Id.*, n° 577.

« *Parcite iam lachrimis, miseri solique parentes :*
Sat fletus vestros prima favilla bibit.
Corpus habent cineres; animam sacer abstulit aer » (1).

« *In hoc tumulo jacet corpus exanimis cujus spiritus inter deos receptus est* » (2).

« *Et reparatus item vivis in Elysiis.*
Sic placitum est divis alterna vivere forma
Qui bene de supero lumine sit meritus » (3).

M. Heuzey, qui a découvert ce dernier texte en Macédoine, a eu raison de le dire : « C'est là un véritable acte de foi prononcé par une voix de la foule. Rien ne saurait être plus fort en ce sens que le mot *reparatus,* qu'il faudrait presque traduire par *ressuscité.* »

Les Gètes mouraient avec cette conviction qu'ils ne faisaient que quitter la terre pour aller s'asseoir au banquet de leur dieu Zamolxis (4).

Servius a dit quelque part : « A notre connaissance, nous recevons en partage deux génies; l'un qui nous exhorte au bien, l'autre qui nous détourne vers le mal. Leur assistance nous suit après la mort, et ainsi, nous sommes élevés à une meilleure vie, ou condamnés à une pire. Par eux, nous méritons d'être appelés aux Champs-Elysées ou de retourner dans un corps » (5).

Les écrits de Plutarque affirment aussi cette croyance des anciens en l'immortalité de l'âme. Dans la consolation qu'il adresse à sa femme, après la perte d'un enfant bien aimé, le moraliste grec fait allusion aux mystères de Bacchus, auxquels ils sont initiés l'un et l'autre, et qui enseignent que l'âme, « semblable pendant la vie à un oiseau captif », est indestructible et douée de sentiment après la mort (6).

M. Allmer a récemment décrit un bas-relief pyrénéen qui montre que cette croyance était aussi celle de nos aïeux. Sur une table de marbre portant une inscription funéraire découverte à Agassas (Haute-Garonne), on voit de face une femme corpulente, assise sur un cheval tourné à droite et lancé au galop entre le ciel et la mer. Les astres sont représentés par des rosaces et des rouelles ornées; la mer par des poissons fantastiques, parmi lesquels on reconnaît un dauphin et un tau-

(1) *C. I. L.*, t. III, n° 6384.
(2) *C. I. L.*, t. V, n° 2160 et t. VI, n° 9663.
(3) Henzey, *Mission en Macédoine*, Paris, 1877, in-4°, p. 128.
(4) Hérodote, IV, 94 et V, 4.
(5) *Ad Æn.*, VI, 743.
(6) *Consolatio ad uxorem*, 10. (Voy. également A. Maury, *Religions de la Grèce antique*, t. I, p. 582).

reau marin. La femme qui est ainsi placée dans les airs devait sans doute figurer la défunte elle-même « qui au sortir de la vie s'en allait directement au ciel par delà les mers et la voûte étoilée (7). »

D'ailleurs, la négation même de Pline fournit une preuve de ce que je viens de dire. « Ces mânes qu'*on place dans les régions supérieures*, et par lesquels on fait un dieu de ce qui n'est plus même un homme,... pure fiction », dit le naturaliste. Mais aurait-il pris la peine de s'inscrire en faux contre la croyance en une seconde vie, si cette croyance n'avait pas été celle du plus grand nombre de ses contemporains?

« Que l'âme fût immortelle, puis-je donc écrire avec Olivier Rayet, c'est une croyance qui, dès la plus haute antiquité, a été universelle chez les Grecs [et les Romains]; seuls, les philosophes l'ont quelquefois niée; mais elle éclate à chaque instant dans les mythes les plus anciens, elle est la seule explication des rites des funérailles, et l'affirmation en est fréquente, non seulement dans la littérature, mais dans les inscriptions des stèles, textes bien autrement populaires. Sur le cénotaphe que les Athéniens élevèrent dans l'Académie aux cent cinquante citoyens morts au siège de Potidée (432 av. J.-C.), on lisait ces vers :

Αἰθὴρ μὲν ψυχὰς ὑπεδέξατο, σιρ[ματα δὲ χθὼν]
Τῶνδε Ποτειδαίασ δ' ἀμφὶ πύλας ἔλ[αβεν].

« L'Ether a reçu les âmes et la terre les corps de ces hommes. C'est devant les portes de Potidée qu'ils ont été ensevelis » (2).

La formule : « *non fui; fui, memini; non sum, non curo* » est à approcher des suivantes :

Non fui; fui; non sum, non desidero (3).

Non fui et fui; non sum, quid ad me? (4)

Non fueram; non sum; nescio, non ad me pertinet (5).

Non fui; et si non ero, non mihi dolet (6).

Il fallait même que cette formule fut d'un usage assez cou-

(1) Allmer, *Rev. épigr. du midi de la France*, t. III, p. 8.
(2) O. Rayet, *Etudes d'archéologie et d'art*. Paris, 1888, in-8°, p. 320. Plusieurs fragments de l'inscription que rapporte Rayet sont conservés au British museum (Cf. *C. I. A.*, t. I, n° 442).
(3) *C. I. L.*, t. VIII, n° 3463.
(4) Carton, dans le *Bull. arch.* du Comité des trav. hist., 1891, p. 236.
(5) *C. I. L.*, t. V, n° 1939.
(6) Fabretti, p. 749.

rant, puisqu'elle restait intelligible, bien que sous la forme abrégée :

N · F · F · N · S · N · C

qui a été signalée sur deux tombes de la Cisalpine (1).

Elle n'était sans doute que la traduction d'une phrase grecque qui s'est aussi rencontrée sur des tombeaux : « οὐκ ἤμην, ἐγενόμην· οὐκ ἔσομαι· οὐ μέλει μοι (2). »

Italia était l'affranchie de *Calliste;* Domitius était, selon toute apparence, le mari de celle-ci, ce qui explique qu'il ait pu considérer *Italia* comme sa propre affranchie.

31

Cippe funéraire de 0m 95 de haut sur 0m 36 de large. Les saillies du

fronton et du soubassement ont été abattues sur la face antérieure pour

(1) *C. I. L.*, t. v, nos 1813 et 2893.
(2) Cf. Cagnat, *Sur les manuels professionnels des graveurs d'inscriptions*

former un plan de pose. Les deux faces latérales sont ornées, l'une d'un *urceus*, l'autre d'une patère. Le texte est à peu près intact. Un fragment détaché a emporté la première syllabe et la lettre T du mot *Augustorum*; quant à l'intervalle qui coupe en deux le mot *procuratoris*, il correspond à un défaut ancien du marbre dont le lapicide a dû tenir compte » (Ch. Robert). Les lettres, de bonne forme, ont 0m 055 à la première ligne et 0m 035 aux suivantes. L'A qui termine la quatrième ligne est placé au-dessus de la boucle d'un R.

Allmer : dernière ligne, TORVM.

« Extrait d'un mur en 1872 et acquis récemment par le musée de Lectoure » (Ch. Robert).

Manuscrit de Lectoure (Archives municipales), folio 1. — CH. ROBERT, *Comptes-rendus de l'Acad. des inscrip. et belles-lettres*, Paris, 1872, in-8°, p. 126. — CH. ROBERT, *Cinq inscript. de Lectoure*, p. 10 (extrait du t. II des *Mélanges d'archéologie*). — BLADÉ, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 116. — A. LAVERGNE, *Revue de Gascogne*, t. XXIII, 1882, p. 500. — ALLMER, *Revue épigr. du midi de la France*, t. III, 1891, p. 82.

D(iis) M(anibus) T(iti) Aeli(i) Leonis, procuratoris [Au]gus[t]orum.

« Aux dieux mânes de Titus Aelius Leo, procurateur des Augustes ».

Titus Aelius Leo était vraisemblablement un affranchi d'Antonin le Pieux. Les deux empereurs dont il fut le procurateur doivent être d'abord Marc-Aurèle, ensuite l'un ou l'autre des deux princes qu'il associa à l'empire : Verus de 161 à 169 et Commode de 177 au 17 mars 180.

« Le titre de *procurator Augusti*, a dit Charles Robert, s'appliquait à des personnages d'une importance très différente; les uns étaient les procurateurs de provinces, les autres remplissaient divers offices publics ou privés.

» On a cru longtemps, d'après un passage de Dion Cassius (1) que les premiers n'étaient que des agents financiers qui, dans les provinces impériales, percevaient les revenus du fisc et faisaient les dépenses prescrites; mais il est bien établi aujourd'hui qu'en principe, dans les provinces impériales dont l'importance ne comportait pas un légat, le gouvernement

ramaines, dans la *Revue de Philologie*, Paris, 1889, in-8°, p. 58, et *Cours d'épigr. latine*, 2e édit., p. 254; S. Reinach, *Traité d'épigraphie grecque*, p. 431.

(1) Liv. LIII, ch. XV.

appartenait au procurateur. Tacite nous en donne un exemple dès le Ier siècle (1) et l'on rencontre, en 238, un procurateur de la Maurétanie césarienne commandant une armée et remportant une victoire.

» Il y avait un procurateur spécial attribué à Lectoure, du moins dès le commencement du IIe siècle, ainsi que le prouve la belle inscription de Pérouse, qui nous montre, en l'an 105 de J.-C., un certain *Caius Minucius Italus procurator provinciarum Lugdunensis et Aquitanicae item Lactorae* (2). Le privilège qu'avait Lectoure peut s'expliquer par la situation politique du district dont cette ville était le chef-lieu. Lorsque, sous Auguste, on eut formé une seule province de l'ancienne Aquitaine et d'une partie de la Celtique, ces vastes contrées furent soumises au même légat impérial; mais les neuf peuples, et avec eux la cité des Lactorates, grâce à une jurisprudence favorable aux habitants de l'ancienne Aquitaine (3) et de la Narbonnaise, obtinrent l'autonomie administrative (4), et furent mieux traités que les Celtes (5). Dans cet état de choses, continue Ch. Robert, il serait séduisant de supposer que Titus Aelius Léo, dont l'épitaphe a été retrouvée à Lectoure, fut, comme C. Minucius Italus, procurateur de cette ville. Son origine servile ne saurait être un obstacle absolu à cette hypothèse, car si les procurateurs devaient, en principe, appartenir à l'ordre équestre, cette règle ne fut pas toujours suivie (6). On ne peut opposer non plus que le nom du lieu où Titus Aelius Leo aurait exercé sa procuration n'est pas mentionné, puisqu'on connaît des procurateurs de province désignés seulement par le titre de *procurator Augusti* (7).

» Ce qu'on objecterait avec plus de raison, c'est que le *cursus honorum* serait bien court (8) et les proportions du monument bien modestes pour un défunt d'un ordre élevé, comme l'était un procurateur de province. »

(1) *Hist.*, II, 12 : « Maritumas tum Alpes tenebat procurator Marius Maturus »; *Hist.*, III, 42 : « Haud procul inde agebat Marius Alpium Maritimarum procurator. »

(2) « Wilmanns, 691; Cf. Mommsen, *C. I. L.*, t. V, 875 ».

(3) « Cf. au sujet de la manière dont furent traités les peuples du Midi, un article que j'ai publié sous le titre de *Un préteur municipal*, dans le t. VI des *Publications de la Société archéologique de Bordeaux* ».

(4) « L'inscription trouvée à Hasparren (Basses-Pyrénées) nous apprend que cette séparation avait été sollicitée par les neuf peuples et accordée par Auguste; Cf. la savante dissertation de M. Léon Rénier insérée dans les *Œuvres de Borghesi*, t. VIII, p, 543, 544 ».

(5) « M. Ernest Desjardins (*Géogr. de la Gaule rom.*, t. II. p. 360, note 3, p. 369) pense que la déclaration des neuf peuples de l'Aquitaine, que constate l'inscription d'Hasparren et que confirme celle de Pérouse, ne s'appliquait qu'à la question des impôts; il en était peut-être de même sous Trajan ».

(6) « Voir une exception citée par M. Mommsen, *C. I. L.*, t. III, n° 348 ».

(7) Cf., *C. I. L.*, t. VIII, p. 1069; t. III, n°s 5775, 5776 et 5777, etc.

(8) « M. Léon Renier n'a pas hésité à considérer comme exerçant une procuration inférieure, un personnage n'ayant, ainsi que T. Aelius Leo, pour tout *cursus honorum*, que le titre de *proc(urator) Aug(usti)*. (Réédition des *Œuvres de Spon*, Lyon, 1857, Supplément n° 14, p. 31) ».

Comme Auguste avait donné soit des préfets, soit des procurateurs pour gouverneurs aux petites provinces qu'il avait conquises et qu'il considérait en quelque sorte comme une partie de son domaine privé, on est assez enclin à prendre pour des gouverneurs les procurateurs des grandes provinces.

Le procurateur du temps de Trajan *provinciarum Luguduniensis et Aquitanicae, item Lactorae,* dont le nom a été rappelé par Charles Robert, n'était pas gouverneur de la Lyonnaise et de l'Aquitaine et en même temps du district de Lectoure, c'est-à-dire de l'Aquitaine entre Garonne et Pyrénées. Ce n'était ni plus ni moins, quoi qu'on en ait dit, qu'un agent chargé de la gestion des deniers publics de ces trois divisions financières.

L'affranchi Titus Aelius Leo, *procurator Augustorum,* n'était pas davantage « gouverneur » du district de Lectoure, mais simplement « procurateur » de cette partie de la province d'Aquitaine formant une agence financière à la fois distincte de l'agence financière du reste de l'Aquitaine et de celle de la Lyonnaise. On ne peut pas admettre que la partie de l'Aquitaine comprise entre la Garonne et les Pyrénées ait eu pour gouverneur un simple affranchi, alors que la partie de l'Aquitaine comprise entre la Garonne et la Loire aurait eu à sa tête un sénateur ancien préteur, c'est-à-dire un personnage qui avait déjà parcouru les trois échelons de la carrière sénatoriale, d'autant plus que les deux territoires avaient, à peu de chose près, la même étendue.

Avant comme après la création de l'agence procuratorienne de Lectoure et jusqu'à Dioclétien, toute l'Aquitaine, depuis les Pyrénées jusqu'à la Loire, ne formait qu'une seule province gouvernée par un légat impérial *pro praetore provinciae Aquitanicae* de rang prétorial. Ce n'est qu'à partir de Dioclétien, en l'année 297, que les *Novempopuli* furent érigés en province indépendante. Jusque-là, il n'y avait eu, pour toute l'Aquitaine, qu'un seul gouvernement et deux procuratelles provinciales, l'une pour la partie comprise entre la Garonne et la Loire, l'autre, pour le district de Lectoure s'étendant depuis la Garonne jusqu'aux Pyrénées.

M. Allmer croit que l'institution de la procuratelle de Lectoure peut remonter au règne de Galba. Il suppose que ce prince, poussé à l'empire par l'aquitain Vindex, ne put pas faire moins que d'accorder aux Aquitains de la partie ibérienne de la province toutes les faveurs qu'ils sollicitaient (1).

(1) *Revue épigr. du midi de la France*, t. II, p. 297 et t. III, p. 83.

La création des procurateurs, agents purement financiers, s'explique par le peu de confiance que les gouverneurs provinciaux inspiraient à Auguste. Aussi bien pour les empêcher de dilapider les finances de l'Etat que pour s'opposer à la spoliation des particuliers, il ne trouva rien de mieux que de leur ôter tout maniement de fonds et de confier la gestion des deniers publics à des procurateurs, chevaliers romains ou affranchis impériaux, qui dans l'un comme dans l'autre cas ne relevaient que de lui.

Mais qu'une province fût réunie avec une autre, sous un seul procurateur, ou qu'elle fût divisée en plusieurs procuratelles, il n'en résultait aucune modification, ni dans les limites du gouvernement, ni les attributions du gouverneur.

L'Aquitaine ne fut donc pas amoindrie, comme je l'ai dit ailleurs (1), par la création de la procuratelle de Lectoure; il n'y eut dans ce fait qu'une simple disposition intérieure, que l'on jugea sans doute nécessaire pour une plus facile perception de l'impôt.

La procuratelle d'Aquitaine, ordinairement réunie à celle de la Lyonnaise, conduisait à la préfecture de l'annone, et celle-ci à la préfecture du prétoire, qui était le plus haut poste auquel pût parvenir un chevalier romain. L'affranchi Titus Aelius Leo, qui n'était procurateur que d'un district de l'Aquitaine, ne paraît pas avoir été en situation de remplir une telle carrière.

32

Cippe autrefois pourvu d'une base et d'un couronnement; actuelle-

ment brisé en bas et détérioré du côté droit; déposé dans l'ancienne

(1) *Inscript. de la cité des Lemovices*, Paris, 1891, in-8°, p. 294.

église du village de Mas-d'Auvignon, dans le canton sud-ouest de Lectoure. Sur la face latérale gauche, se voit, sculpté en relief, un vase à anse auquel répond, sur l'autre face, une patère. Hauteur, 0m 78; largeur, 0m 40 » (Allmer). Les lettres, de très bonne époque, ont 0m 07 à la première ligne et 0m 052 aux suivantes. Ce cippe a été transporté depuis quelque temps au musée de Lectoure.

Allmer, *Revue épigr. du midi de la France*, t. I, 1882, p. 242. — Bladé, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 121.

D(iis) M(anibus) Tertul[li], Mansue[ti f]il(ii).....

« Aux dieux Mânes de Tertullus, fils de Mansuetus,..... »

Les formes onomastiques *Tertullus* et *Mansuetus* sont très connues. Cette raison me les a fait adopter, d'autant plus qu'on n'aperçoit pas qu'elles autres formes pourraient leur être substituées.

33

« Cippe retaillé des quatre côtés; primitivement pourvu d'une base et d'un couronnement. Hauteur, 0m 40; largeur, 0m 25 » (Allmer). Les deux lettres de la première ligne sont gravées au-dessous de la corniche aujourd'hui érasée à fleur de dé et il n'en reste plus que la partie inférieure; l'M, au commencement de la seconde ligne est réduit à ses deux derniers jambages; à la même ligne, le dernier jambage de l'N final a été emporté; à la quatrième ligne et à la cinquième, une première lettre a également disparu; à cette dernière ligne, l'N initial n'a plus que ses deux derniers jambages; de l'N qui commence la sixième ligne il ne reste, enfin, que le dernier jambage. Le texte est au moins incomplet d'une ligne et demie. Les lettres ont 0m 0 de haut. Le cippe est en marbre.

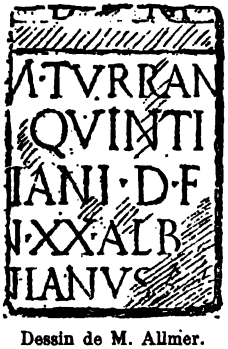

Dessin de M. Allmer.

Manuscrit de Lectoure : l. 1, omise.

Cette inscription a été découverte à Lectoure, en 1872, dans le voisinage de la cathédrale. Elle est aujourd'hui au musée.

Manuscrit de Lectoure, fol. 10. — ALLMER, *Revue épigr. du midi de la France*, t. I, p. 169. — BLADÉ, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 121.

D(iis) M(anibus) M(arci) Turran[i(i)] Quinti[l]iani d(e)f(uncti) [a]n(norum) XX. Albinianus.....

« Aux dieux Mânes de Marcus Turranius Quintilianus mort à l'âge de vingt ans. Albinianus..... »

L'inscription se terminait par un membre de phrase faisant connaître le rapport de parenté qui existait entre *Albinianus* et le personnage défunt, soit « *Albinianus* [*pater, filio piissimo*], ou quelque autre formule analogue.

L'abréviation D · F est insolite, mais n'est pas sans autre exemple. M. Camille Jullian l'a déjà signalée à Bordeaux (1). Elle tient sans doute à ce que le mot *defunctus* était considéré comme formé des deux mots *de* et *functus*, que les lapicides abrégeaient par leur lettre initiale.

34

Petit cippe en marbre, incomplet de tous les côtés, mais plus particulièrement à droite. Il avait autrefois un couronnement dont il ne

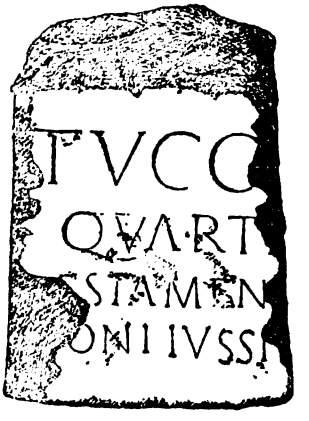

reste plus qu'une très faible partie de la corniche. Hauteur, 0m 26; largeur, 0m 18. Les lettres, de très bonne époque, ont 0m 04 à la première ligne, 0m 03 à la suivante, 0m 02 aux deux dernières. Leur lecture a été rendue très difficile, par l'usure de la pierre. Les cassures ont

(1) *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. I, pp. 348, 359, etc.

emporté la fin des quatre lignes et le commencement des deux dernières. Il ne reste que la partie supérieure de l'E qui commence la troisième ligne; l'o initial de la quatrième ligne a été entamé à gauche et en haut; à la troisième ligne, le second E de *t*ESTAMEN*to* est à peu près complètement effacé.

Ce cippe a été trouvé à Lectoure, vers 1877, à 300 mètres environ des murs de la ville, du côté du midi; il servait de seuil à la porte d'une maison des jardins. En 1881, M. Camoreyt l'a fait transporter au musée de la ville.

ALLMER, *Revue épigr. du midi de la France*, t. I, 1881, p. 213. — BLADÉ, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 122.

[*D*(*iis*) *M*(*anibus*)] *Tucc*[*i*(*i*)] *Quarti*. [*T*]*estamen*[*to p*]*oni jussi*[*t*].

« Aux dieux Mânes de Tuccius Quartus. Il a lui-même ordonné, par testament, que ce tombeau lui fût bâti. »

Le gentilice *Tuccius*, proposé par M. Allmer, est connu par de nombreux exemples (1).

35

Cette inscription n'est connue que par le dessin suivant de l'abbé Venuti :

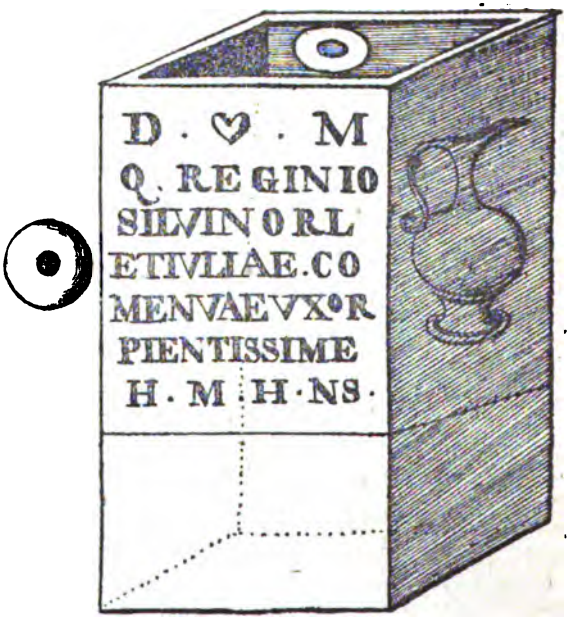

(1) *C. I. L.*, t. VIII, p. 1016; Mommsen, *Inscript. regni Neapolit.*, p. 439, etc.

« Je vous ferai part d'une autre inscription qui n'a point encore été publiée, et que j'ai copiée à Castel-Pigon, à demi-lieue de Laictoure... » (abbé Venuti). On doit lire : *Castel-Pugon.* L'inscription signalée par l'abbé Venuti a été vainement recherchée par M. Bladé.

Abbé VENUTI, *Dissertations sur les anciens monuments de Bordeaux,* Bordeaux, 1754, in-4°, p. 36 et pl. II, fig. 1. — CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Dissertation sur le taurobole,* dans *Mém. Ant. F.,* 2e série, t. IV, 1837, p. 175 (tirage à part, p. 57). — BLADÉ, *Epigr. ant. de la Gascogne,* p. 124.

D(iis) M(anibus). Q(uinto) Reginio Silvino, [Q(uinti)?] l(iberto), et Juliae ..... uxor[i] pientissimae. H(oc) m(onumentum) h(eredem) n(on) s(equitur).

« Aux dieux Mânes. A Quintus Reginius Silvinus, affranchi de Quintus, et à Julia ...., sa femme très dévouée. Ce monument ne passe pas à l'héritier. »

La copie de l'abbé Venuti est certainement fautive; d'abord à la troisième ligne, où il est peu vraisemblable que l'on doive lire *R(eginii) l(iberto),* la lettre prise pour une R était évidemment un Q; ensuite à la cinquième, le groupe de lettres MENVAE conduit à la lecture *Comenuae* qui ne me paraît pas admissible.

Le gentilice *Reginius,* formé sur le cognomen *Reginus,* n'est pas sans exemple; *Silvinus* est bien connu (1).

36

« Fragment trouvé en 1838 au château de Frans, de la commune

..... S· SECVNDVS
..... O· PATRI· ET
..... FRAT .....

de Saint-Clar, par M. Molas, et conservé depuis cette époque au château de Frans, appartenant aujourd'hui à M. Delpech-Cantaloup. Le

(1) *C. I. L.,* t. XII, nos 1108, 3736, 4289, etc.

fragment présente l'angle supérieur droit d'une tablette de marbre sans ornements. Hauteur, 0m 22 à gauche, 0m 15 à droite; largeur, 0m 27 en haut, 0m 30 en bas » (A. Lavergne, cité par M. Allmer). Les points sont figurés par des feuilles cordiformes; les lettres, d'assez bonne forme, ont 0m 04; celles de la dernière ligne sont réduites, par la cassure, à leur partie supérieure; les deux v du mot SECVNDVS sont en plus petit caractère.

ALLMER, *Revue épigr. du midi de la France*, t. I, 1883, p. 402. — BLADÉ, *Epigr. ant. de la Gascogne*, p. 123.

... iu]s Secundus, ... o patri et..... frat[ri, ponendum curavit?]

« ..... Secundus a fait construire ce tombeau à son père, ... et à son frère ..... ».

Ce texte est beaucoup trop mutilé pour qu'il me soit possible de l'interpréter d'une façon quelque peu certaine. M. Adrien Lavergne a proposé de lire, à la troisième ligne, *mod*ERA*to*...

« Les fouilles dans lesquelles a été trouvé ce débris ont amené aussi la découverte de monnaies d'or, d'argent et de bronze, de lampes, d'un buste, d'un petit aigle en bronze aux ailes éployées, de colonnes et de mosaïques.

« Il y avait là, sans doute, une habitation d'une certaine richesse » (1).

ESPÉRANDIEU.

(*A suivre.*)

DOCUMENTS INÉDITS

Une lettre du P. Jean Baiole au P. Sirmond.

J'eus l'occasion, l'an dernier, de mentionner ici, d'après une indication du nouvel éditeur de la *Bibliothèque de la*

(1) Allmer, *Revue épigr. du midi de la France*, t. I, p. 402.

Compagnie de Jésus (tome I, 1890, colonne 785), une lettre autographe de Jean Baiole, conservée dans la collection de l'Ecole Sainte-Geneviève, à Paris. En même temps j'exprimai le vœu que l'on mît en lumière cette lettre de l'auteur de l'*Histoire sacrée d'Aquitaine*, lettre où, dix ans avant la publication de son livre, il annonçait (26 février 1634) qu'il était chargé par le P. Provincial d'*illustrer* la partie des récits de Jules César relatifs à notre province. Ce vœu, aimablement recommandé par le R. P. Carlos Sommervogel à son confrère le R. P. Henri Chérot, a été non moins aimablement exaucé par ce dernier, et mes lecteurs partageront, comme moi, leurs actions de grâces entre les deux savants religieux. Ils devront adresser aussi, avec moi, de vifs remercîments à un autre non moins obligeant érudit, M. Joseph Gardère, qui m'a communiqué des renseignements curieux et desquels il résulte que Jean Baiole et Scipion Du Pleix ne sont pas seulement à rapprocher parce qu'ils ont à la même époque composé des ouvrages historiques et parce qu'ils sont les deux plus célèbres écrivains condomois du XVIIe siècle, mais encore parce qu'ils étaient unis par des liens de famille, parce qu'ils étaient beaux-frères (1). Je reproduis d'abord les notes de M. Gardère à la suite desquelles trouvera place la lettre du vieil historien, la seule que l'on connaisse de lui jusqu'à ce jour.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

Scipion Du Pleix, qui avait épousé en premières noces Diane Imbert, la nièce du poète Gérard-Marie Imbert, l'auteur des *Sonnets*

(1) Ces renseignements sont pour la plupart extraits d'un excellent travail généalogique et biographique sur Scipion Du Pleix que M. Gardère conserve trop modestement en portefeuille. Certains auteurs — j'en suis peut-être, une amicale plaisanterie de M. Léonce Couture dans son article sur le *Supplément* de M. Jules Andrieu (numéro de février dernier, p. 95) tendrait à me le faire croire — abusent de la publicité : le savant archiviste de la ville de Condom n'en use pas assez. Pourtant, cédant aux pressantes instances de ses amis, il se décidera peut-être bientôt à mettre entre nos mains une monographie à laquelle il travaille avec amour depuis de longues années. Au risque de commettre une

exotériques, se remaria, le 3 février 1613, avec Marie Baiole ou Bajole, fille de feu Gaillard Baiole, docteur en médecine (1), et de Catherine de Vigier (2), laquelle Marie était sœur de trois jésuites, André, Jean et Jean-Jérôme, qui tous les trois ont l'honneur de figurer dans la Bibliothèque des écrivains de la Compagnie (3). Marie reçut pour dot 4,500 livres « comprins en lad. constitution le legat faict à lad. damoiselle Marye par reverand pere Jean Baiole de la Compaignie de Jesus. » Les deux sœurs de Marie déjà mariées et qui avaient reçu une dot semblable avaient renoncé dans leur contrat de mariage à tous droits paternels et maternels « en consideration qu'il y avoit pour lors deulx enfants masles leurs freres qui ce sont rendeu religieux. » Un d'eux avait donné cent quarante écus à sa sœur Anne Baiole « en contemplation de son mariage » (Acte du 7 juillet 1601 dans les minutes de Mazères, étude Lagorce). Le P. André Baiole vint en 1623 à Condom, avec le P. Coton, pour traiter de la direction du collège (4). Dans un compte des revenus de l'évêché de Condom qui fait partie des archives communales, on lit les deux articles de dépense suivants : « Au R. P. Baiole prédicateur de Nérac.. 80 livres (Quittance du 31 décembre 1648). — Au R. P. Baiole.. 160 livres (Lettre missive du sieur Pellissier et quittance du P. Baiole, des 6 mars et 2 avril 1649). »

indiscrétion, j'ajouterai que cette monographie est consacrée à la belle cathédrale de Condom, pour laquelle M. Gardère a la même admiration qu'avait Victor Hugo pour Notre-Dame de Paris. M. Gardère a tant étudié sa chère cathédrale en tous ses détails qu'une spirituelle voyageuse, dont il avait été le guide dans Condom, me disait un jour : Il en connaît aussi bien chaque pierre, que nous autres femmes nous connaissons les pierres de notre écrin.

(1) Le docteur G. Baiole était mort en 1593 (Jurade du 6 septembre 1593).

(2) Catherine Vigier était la sœur de Jacques Vigier, président au siège présidial de Condom, et d'Etienne Vigier, archiprêtre et official qui assistèrent au contrat. Elie Sorberio, conseiller « enquesteur » au présidial, et Jean le Saige, bourgeois, qui avaient épousé l'un Anne Baiole (acte du 7 juillet 1601, Mazères notaire, étude Lagorce), l'autre Catherine, sœurs de Marie, assistèrent également au contrat. Scipion Du Pleix devint possesseur de la maison de « Mad^lle de Bajolle, » qu'il habita probablement depuis son mariage et où il mourut. Dans l'inventaire des biens de Marie Baiole, cette maison est dite « scise sur la grande place publique de la presente ville vis à vis l'eglise cathedralle d'icelle ville. » Elle est restée la propriété de la famille jusqu'au commencement de ce siècle.

(3) André est l'auteur d'un traité : *de la Vie intérieure* (Paris, 1649) et Jean-Jérôme a laissé un recueil intitulé : *Annales congregationum Beatissimæ Virginis Mariæ*, etc. (Bordeaux, 1624).

(4) Voir *l'Instruceion publique à Condom*, par J. Gardère (Auch, 1889), p, 63.

✝

A mon Reverend Pere le P. Jaques Sirmond de la compagnie de Jesus a Paris au college Clermont rue St-Jacques.

M. R. P.

Il y a quelque temps qu'il pleust à nostre R. P. Prov[al] me commander d'illustrer de ce que ie pourrois l'Aquitaine de Cesar. Il eust esté à desirer qu'un autre plus entendu y eust mis la main, car i'estois desia si avant dans les occupations des missions que ie ne pensois quasi point à ce genre de littérature, mais l'obéïssance facilite les choses plus malaysées (1). J'ay neantmoins rencontré quelques petites difficultés qui m'ont un peu arresté et me tiendront dans l'arrest tout à fait si V. R., qui est tres exercitée à soudre les nœuds gordiens, ne m'assiste par sa charité. Je la supplie donc de prendre en bonne part cette importunité mienne. Pline parlant au l. 4. c. 14 de nos Aquitains appelle *Quatuorsignanos* les Tarbelles, et *Sexsignanos* les Cocosates, de laquelle appellaon ie n'ay rien rencontré chez ceux qui parlent des signes militaires. Je ne scay si ces peuples là auroient *fait autant de maniples* ou cohortes en la legion que Cesar tira des Gaules et avoit nom *Alauda*, ou dans les troupes que les Aquitains firent contre Crassus et si ne se trouvant autre chose, ie pourrois hazarder cette raison. De plus, és conciles de la Gaule que V. R. a donnés, elle a mis la Notice des Prouinces qu'elle croid avoir esté faicte au temps d'Honorius et met la cité des Elusates au premier rang de la Novempopulaine et celle des Auscéens au dernier et dit sur l'ap. 6 du P. 7. de Sidonius qu'ès anciennes Notices des Prouinces il se trouve de la sorte. V. R. prendra en gré ce que ie luy demande si au vray elle a trouvé ces deux cités en ce rang et notamment Auchs au dernier, car toutes celles que i'ay vues et notamment celle qui est après l'itinéraire d'Antonin met Auchs la premiere avec la prerogatiue de metropole et Eause la derniere. Je ne demande pas si Eause a esté metropole, car cela est euident par plus[rs] preuues, mais tant seulement ce que ie viens de dire, car i'ay eu opinion que V. R. l'auoit rangée comme elle iugeoit qu'il

(1) Ai-je besoin de rappeler que l'on trouve la même pensée dans l'*Imitation de Jésus-Christ.*

faloit la ranger pour le temps des conciles qu'elle donnoit. D'ailleurs neantmoins elle semble dire l'auoir ainsi trouué. Dauantage i'ay leu autrefois en Baronius qu'il a esté temps auquel les euesques gardoient l'ordre de reception és soubscriptions et seances excepté les trois anciens Patriarches, celuy de Jerusalem faisant le 3me par privilege, de sorte que les suffragans estoient assis et soubscrivoient auant leurs metropolitains s'ils estoient plus anciens. Mais ayant eu besoin de cette obseruation, ie ne l'ay sceüe rencontrer. Si elle a quelque obseruation la dessus je la supplie de me la vouloir communiquer.

Derechef j'ay trouué en un ancien manuscript un mot duquel ie ne scay que dire s'il est vieux Gaulois ou de quelque autre langue. Il parle de Sanche Garsias qui estoit comte de Bigorre environ l'an 925 et dit que *genuit duos filios Manzeres Sancium Sancium*, et *Guillelmum Sancium*. Je ne scay si *Manzeres* voudroit dire *geminos*, car il ne dit rien par apres du premier et poursuit la genealogie du second, d'où ie coniecture que le premier estoit mort en enfance, car bien souuent quelqu'un des iumeaux y laisse la vie. V. R. excusera s'il lui plaist ma liberté et prendra en bonne part si ie me refere à l'oracle. Je luy auray cette obligation particuliere qui grossira d'une circonstance notable celles que ie luy ay de tant de belles instructions que i'ay retiré de ses livres qui fairont que ie tascheray de m'en revancher par toute sorte de deuoirs et seruices religieux, desirant neantmoins luy auoir encore celle-cy que d'estre recommandé a SS. SS. SS. [ses saints sacrifices.] Je croy que le R. P. Dinet, ancien Recteur du college (1), se souuindra encore de son ancien seruiteur et sera bien ayse de sauoir que ie continue en cette resolution d'en estre toute ma vie,

De Cahors ce 26 feur[ier] 1634.

De V. R. tres humble
et obeissant serviteur selon Dieu

JEAN BAIOLE.

(1) Sur le R. P. Jacques Dinet, qui fut confesseur des rois Louis XIII et Louis XIV, et qui mourut à Paris le 12 décembre 1653, voir l'ancien Backer (in-f°, t. I, col. 1599). Dans le t. III du nouveau Backer, dont j'ai une épreuve sous les yeux, on trouvera l'article sur le *P. Dinet* à la colonne 85. Ce tome III ne tardera pas à paraître, et l'activité du R. P. C. Sommervogel est telle, que l'on peut espérer fermement que le 10e et dernier volume de son admirable recueil sera mis au jour avant la fin de ce siècle.

LES DIOCÈSES D'AIRE ET DE DAX

PENDANT LE SCHISME D'OCCIDENT

Le Schisme. — Le 20 septembre 1378, cinq mois après l'élection d'Urbain VI [9 avril 1378], les cardinaux, prétextant que leur premier choix n'avait pas été libre, portaient de nouveau leurs suffrages sur Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII. L'antipape fut reconnu par la France, qui entraîna après elle la Castille et l'Ecosse, ses alliées; la reine de Naples, d'abord favorable au pape légitime, suivit aussi cet exemple. Charles V, qui devait si tristement et si vite expier l'appui tout puissant donné aux révoltés (1), se fit persécuteur pour contraindre ses sujets à imiter sa rebellion. Il prononça la peine de mort et la confiscation des biens au profit du trésor, contre quiconque ferait acte de soumission et d'obéissance à *l'intrus Urbain*, et il mit tout en œuvre pour empêcher la vérité d'arriver jusqu'à son peuple. Les autres monarques ne le suivirent pas tous dans cette voie fatale; les princes anglais, entre autres, s'attachèrent avec d'autant plus de force à Urbain VI que l'antipape avait pour principal protecteur leur propre adversaire; le schisme devint même l'occasion de la reprise des hostilités entre les deux nations. Ce n'est pas le lieu d'aborder cette question si ardue de la légitimité des pontifes qui, à Rome et à Avignon, se déclaraient en même temps les vrais successeurs de saint Pierre; mais il n'est pas sans intérêt de rechercher quelle fut en ces circonstances l'attitude du clergé de notre région. Rendant compte de la visite qu'il fit à Orthez « au gentil

(1) Cf. Noël Valois, *Le rôle de Charles V au début du grand schisme* (*Académie des sciences morales et politiques*, fév. 1888).

comte de Foix, » (Gaston Phœbus), notre aimable chroniqueur, Froissart, s'exprime ainsi : « Je y vis moult de » choses qui me tournèrent à grand'plaisance; et là je vis » seoir à table le jour de Noël quatre évêques de son pays, » les deux Clémentins et les autres deux Urbanistes; l'évêque » de Pammiers et l'évêque de L'Escalle étaient Clémentins, » ceux séoient au-dessus; et puis après eux l'évêque d'Aire » et l'évêque de Roy (*sic*) sur les frontières de Bordelois et » de Bayonne, ceux étoient Urbanistes (1). » Il faut pardonner à l'auteur, coutumier du fait, d'avoir dénaturé le nom de la seconde cité épiscopale fidèle à Urbain VI. La position qu'il lui assigne entre Bordeaux et Bayonne ne saurait laisser aucun doute à cet égard; et c'est sans hésitation que, réparant cette erreur, un de nos érudits écrivait naguère, en s'appuyant sur ce passage du vieux chroniqueur : « Aire et Dax sont Urbanistes ou soumis à Urbain » qui siège à Rome (2). » Il ne faudrait pas dire pourtant que, grâce au protectorat anglais, notre pays fût préservé entièrement des agitations qui troublèrent alors la chrétienté. Les documents contemporains vont nous démontrer que ce schisme, dans lequel la politique eut toujours si grande part, à certaines heures trouva de nombreux adhérents à Dax aussi bien qu'à Aire.

DIOCÈSE DE DAX.

Les divers pays qui forment le diocèse de Dax étaient, plus complètement encore que le diocèse d'Aire, sous l'influence absolue des Anglais. Le roi était seigneur direct de la vicomté de Dax; après lui venaient les d'Albret, dont les domaines comprenaient, outre la vicomté de Tartas, Gamarde et Poyartin, Mimbaste et Lesperon, Rions et Œyregave, les

(1) Froissart, Liv, III, ch. XVIII, p. 414, éd. Buchon.
(2) J. Légé, *Les Castelnau Tursan*, t. II, p. 341.

pays de Gosse et de Seignanx, les baronnies de Born, Maremne, Marensin, de Brassens, de Pontens, une partie de celle d'Auribat, la prévoté de Mimizan, la localité de Labouheyre (1), etc., etc., c'est-à-dire la plus grande partie du diocèse. Or, le chef de cette famille, Amanieu VIII, ayant abandonné la cause des Anglais pour défendre celle de la France (1368), les d'Albret furent dépouillés de tous leurs biens [10 décembre 1373] (2), à tel point que pour sauver leur terre d'Œyregave, ils durent la donner en commende à leur parent, le vicomte d'Horte, fidèle partisan de Anglais (3). Un cadet de la famille Bérard d'Albret, comblé de faveurs tant qu'il demeura sous les bannières étrangères, dut subir les mêmes rigueurs que son aîné dès qu'il les abandonna. Le 9 juin 1398, Richard II le privait de ses biens pour cause de forfaiture (4) et donnait à Bertrand de Montferrant, sire d'Uza, « ses hôtels, manoirs et tenances (5). » Le vicomte d'Horte devant se montrer jusqu'à la fin attaché à leur cause, on voit que rien ne pouvait contrebalancer l'influence des rois d'Angleterre dans toute l'étendue du diocèse de Dax.

Jean III Guittard (Guttery). — L'évêque qui gouvernait alors cette église leur était du reste profondément dévoué. C'était Jean III Guittard (*Guttery*) (6), dont l'épiscopat

(1) Rymer, IV, III, p. 198, col. 2.

(2) Rymer, III, III, p. 15. col. 1.

(3) Cette cession momentanée devint pour eux l'occasion de grandes difficultés après la conquête française. Car Jean Bureau, étant venu à Peyrehorade pour mettre la vicomté d'Horte en la main du roi, s'empara aussi d'Œyregave, d'où il chassa les gens que le sire d'Albret s'était empressé d'y envoyer pour reprendre possession de son bien. (Bib. nat., coll. Doat, CCXXVI, f° 173.

(4) Rymer, III, III, p. 78, col. 1.

(5) *Rot. vasc.*, de anno 1, Ricardi II, memb. 16, n° 2. *Rôles gascons*, p. 164.

(6) L'Ordo diocésain porte de Guetaritz ou de Guratis. En 1307, dans l'acte d'une donation faite par Edward II à Raymond-Guillaume de Budos, neveu de Clément V, nous trouvons parmi les témoins *Johanne Guytardi clerico* (Rymer I, IV, p. 160, col. 1); cinquante ans plus tard [3 déc. 1357], maître Jean Guitard, jurisconsulte, est un des trois commissaires chargés par Edward III de réprimer les attentats commis contre la trève, en Gascogne (Rymer III, I, p. 160, col. 2). Le 21 janvier 1366, « Johannes Gutteri decanus ecclesiæ Segobiensis » est témoin de l'acte par lequel le roi de Navarre, Pierre le Cruel, se reconnaissait débiteur envers Edward III de 56,000 florins d'or que ce prince lui avait

devait être bien agité. Dès le début du schisme, après avoir anathématisé Robert de Genève (Clément VII) et tous ses partisans, Urbain VI envoya en Aquitaine Pierre Maurin, de l'ordre des frères mineurs, pour promulguer la sentence portée contre les rebelles (1). Richard II ordonna de lui faire bon accueil, de publier et d'afficher les bulles d'Urbain VI [6 sept. 1379] (2), car il voulait que tous ses sujets de Gascogne obéissent à ce pontife, comme au pape véritable; il commanda donc d'observer les statuts promulgués naguère à Glocester (4 mai 1380 (3), en vertu desquels les biens des cardinaux rebelles et de tous leurs adhérents devaient être confisqués. Le légat inquisiteur ne tarda pas à faire usage de son pouvoir. Un clerc, Bernard de la Cour verte (*de Aula Viridi*), ainsi que le chevalier Jehan de Camberlac, accusés l'un et l'autre d'avoir embrassé le parti de l'antipape, furent enfermés dans la tour de Londres pour être jugés par le roi. Mais l'évêque de Dax réclama Bernard, comme étant originaire de son diocèse et même de sa ville épiscopale. Il protesta contre l'accusation que l'on faisait peser sur son clerc, se porta garant de sa fidélité et s'engagea à le présenter lui-même devant le conseil du roi, pour faire statuer sur son sort, dès que l'ordre lui en serait transmis : à ces conditions, Bernard lui fut rendu [10 avril 1380] (4). En même temps, l'évêque prévint le roi que dans la ville de Dax et sur d'autres points de l'Aquitaine il s'était élevé de profondes dissensions à cause du schisme : on devait craindre de plus grands malheurs encore si l'on n'appliquait promptement le remède à ces maux. Pour obvier à cette situation, Richard II

prêtés (Rymer III, II, p. 115, col, 2), comme aussi des donations de terres que Pierre fit au Prince Noir (Libourne, 23 sept. 1366) pour le déterminer à intervenir en sa faveur. (Rymer, III, II, p. 118, col. 2.) Le 16 mai 1373, il signait aussi le traité conclu entre le roi de Portugal et Edward III, roi et duc d'Aquitaine. (Rymer III, III, p. 11, col. 1.)

(1) Rymer, III, III, p. 91, col. 1.

(2) *Rot. vasc.*, de anno 3, Ricardi II, memb. 4, n° 11, *Rôles gascons*, p. 167.

(3) *Rot. vasc.*, de anno 3, Ricardi II, memb. 1, n° 14, *Rôles gascons*, p. 168.

(4) Rymer, III, III, p. 98, col. 1.

ordonna de nouveau de respecter la décision prise en plein parlement, à Glocester, où les seigneurs et les prélats avaient solennellement reconnu pour pape Urbain VI; il défendit une seconde fois à tous ses sujets et hommes liges de recevoir ni provisions, ni bénéfices, ni grâce quelconque octroyée par l'antipape [4 mai 1380] (1).

Les Troubles de Dax. — Les tristes prévisions de l'évêque ne tardèrent pas à se réaliser. Sur ses instances, Richard II, de l'avis de son conseil, reconnut Jean de Vergier, doyen de Saint-Sever et chanoine de Bordeaux, comme collecteur pour le siège apostolique en Aquitaine; il ordonna à ses officiers de le protéger et de lui permettre d'exercer ses fonctions [28 avril 1381] (2). Cette intervention n'était pas inutile, car le diocèse continuait d'être profondément agité, et Guittard se vit lui-même en butte aux mauvais procédés des chanoines de sa cathédrale. Comme il était en Espagne, occupé au service de Richard II, en qualité d'ambassadeur auprès des rois de Castille et de Léon, le Chapitre de Dax profita de son absence pour méconnaître son autorité. *Au mépris de la majesté, de la sauvegarde et de la protection royales,* il usurpa les droits spirituels et temporels de l'évêque. Mais Richard ordonna à Géraud de Menta, clerc-sacristain de Bayonne, et au chevalier Thibaut de Poilhaut de réprimer ces usurpations et d'administrer le diocèse pour le compte de l'évêque jusqu'au retour de Guittard (3). Il commanda aussi de saisir les revenus des bénéfices que possédaient les partisans de l'antipape [6 mai 1382] (4); et comme il prévoyait que les chanoines résisteraient aux ordres qu'il venait de donner, le sénéchal des Lannes fut chargé, si ces ecclésiastiques refusaient d'obéir, de les

(1) Rymer, III, III, p. 99, col. 2.
(2) *Rot. casc.*, de anno 4, Ricardi II, memb. 4, n° 26. *Rôles gascons*, p. 168. Rymer, III, III, p. 112, col. 2.
(3) *Rot. casc.*, de anno 6, Ricardi II, memb. 16, n° 4. *Rôles gascons*, p. 170.
(4) *Rot. casc.*, de anno 5, Ricardi II, memb. 3, n° 28. *Rôles gascons*, p. 178.

contraindre par la force à respecter la volonté du souverain (24 août 1382 (1). Pour mettre fin à ces dissensions, Urbain VI écrivit lui-même en faveur du prélat au Chapitre rebelle qui s'obstinait à la repousser [24 août 1382] (2). Malgré cette recommandation du pontife romain, Jean Guittard craignait, à cause des circonstances (*ex quibusdam causis emergentibus*), d'être lésé dans ses droits épiscopaux (*dapnum et jacturam*) par Jean Beaufaix et d'autres compétiteurs (*Per Joannem Baffe et alios æmulos suos*). Richard II, qui venait de le choisir avec Florimond de Lesparre, le chevalier Robert Rous, maîtres Raymond Guillem et Robert Waldeby, pour régler les différends survenus entre lui et ses oncles [1er avril 1383] (3), le prit sous sa sauvegarde, et le sénéchal des Lannes, Jean de Pommiers, sire de Lescun, eut pour mission de le protéger parce qu'il possédait son siège par *provision* du pape et avec l'agrément du roi [18 mai 1383] (4). Ces extraits des actes contemporains nous donnent une idée de la division profonde qui régnait alors dans la région; chaque pape accordait des bulles à ses adhérents et l'on voyait assez souvent plusieurs évêques se disputer le même siège.

Jean Guittard, nonce en Espagne. — Les adversaires de Jean Guittard devaient être fortement appuyés par la population dacquoise, puisqu'il fallut la protection directe du roi pour mettre le prélat à l'abri des accidents qui pouvaient

(1) Rymer, III, III, p. 142, col. 2.
(2) Rymer, III, III, p. 165, col. 1.
(3) *Rot. franc.*, de anno 6, Ricardi II, memb. 10. *Rôles français*, p. 14.
(4) *Rot. vasc.*, de anno 6, Ricardi II, memb. 10, n° 11. *Rôles gascons*, p. 171. On appelait provisions du pape les lettres par lesquelles le souverain pontife conférait des bénéfices vacants. Sur la demande des évêques anglais qui les regardaient comme préjudiciables à leurs droits, grâce à l'intervention du roi et du parlement, les provisions furent abolies à l'égard des étrangers, à l'exception des cardinaux; et pour les indigènes, elles ne furent accordées qu'à des personnes qui avaient préalablement obtenu la licence royale. Comme dès lors ces bénéfices furent plutôt obtenus par faveur qu'accordés au mérite, les étudiants, privés d'émulation, désertèrent les Univereités.

« vraisemblablement et facilement lui arriver » (*verisimiliter de facili posse evenire*) (1). Elle ne lui fit pas défaut, car l'évêque garda longtemps la confiance du monarque et celle du pontife légitime. Il fut un des cinq plénipotentiaires chargés par Richard II de négocier soit avec le roi de Castille, soit avec les deux plus grands seigneurs de Gascogne, le comte d'Armagnac et le sire d'Albret, pour les rallier à la cause anglaise [1er avril 1383] (2). De son côté, le pape Boniface IX, successeur d'Urbain VI, l'envoya, avec François Hugotien, archevêque de Bordeaux, en qualité de nonce dans les royaumes de Castille et de Léon, afin de travailler à ramener à son obédience les populations de ces contrées. Pour parvenir à ce but, chacun des nonces était autorisé à absoudre et à relever de toute censure deux cents clercs dissidents qui demanderaient à rentrer dans le giron de l'Eglise. Malgré le zèle et l'habileté des négociateurs, les intrigues de l'archevêque de Tolède firent que cette intervention pacifique n'eut pas tout le succès qu'on était en droit d'en attendre. Le pape ne se découragea pas, et, le 24 septembre 1391, il écrivait à ses représentants pour les féliciter de leur zèle. En étendant leur mission aux royaumes d'Aragon et de Navarre ainsi qu'à la Gascogne (*partibus Vasconie*), il leur accordait le pouvoir d'absoudre chacun cinq cents (3) apostats qui en feraient humblement la demande, en ayant soin de leur imposer une pénitence salutaire et les autres obligations de droit (4). En 1390, Jean Guittard assistait à Pampelune au couronnement de Charles VII le Noble; et l'année suivante, il fut chargé avec l'archevêque de Bordeaux, le sénéchal de Guyenne, Guillaume le Scrop et maître Pélerin du Faur, d'aller à Saint-

(1) *Rot. casc.*, de anno 6, Ricardi II, memb. 9, n° 24. *Rôles gascons*, p. 171.

(2) Rymer, III, III, p. 151, col, 2. — *Rot. casc.*, de anno 6, Ricardi II, memb. 8, n°s 15 et 16. *Rôles gascons*, p. 171.

(3) Et non pas 1,500, comme le dit, par erreur, la note placée en tête de ce document. Le texte est formel : *Quingentas personnas*,

(4) *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIV, p. 1,

Jean-Pied-de-Port examiner l'original du testament de Charles II le Mauvais [1332-1387], dont il avait été longtemps le principal ministre. Il s'agissait de constater officiellement si les prétentions que le successeur de ce prince élevait sur la ville de Cherbourg avaient quelque fondement [10 janvier 1301] (1). Or, à cette époque, le Portugal venait de se soumettre à l'obédience de Clément VII. Désertant la cause qu'il avait servie jusqu'alors avec tant d'ardeur, Jean Guittard embrassa aussi le parti de l'antipape et se fit nommer archevêque de Lisbonne [1392]. Il n'occupa ce poste que peu de temps, car il mourut en 1393. Ce prélat ambassadeur ne séjourna guère dans son diocèse. Il nous a cependant laissé deux conventions : la première avec son chapitre pour régler la gestion des prébendes pendant la vacance des canonicats; la seconde avec les magistrats de sa ville épiscopale, en vertu de laquelle, pour bénéficier de leurs privilèges, les clercs devaient être tonsurés et porter l'habit ecclésiastique.

Pierre III du Bosc.—Les doctrines de Wiclef révolutionnaient alors l'Angleterre, et le roi Richard II, dont cet hérésiarque favorisait les vues ambitieuses, en proclamant la prépondérance du pouvoir temporel sur l'autorité religieuse, se montrait en bien des circonstances assez peu respectueux des droits de l'Eglise (2). Pour les maintenir dans leur intégrité, le jour des nones de décembre, la cinquième année de son pontificat [5 décembre 1393], le pape Boniface IX adressait à ce prince la bulle, datée de Saint-Pierre de Rome, par laquelle il donnait un successeur à Jean Guittard, décédé, disait-il, séparé de la cour romaine (*qui extra Romanam curiam diem clausit extremum*). Pour battre en brèche les prétentions du monarque, le pontife déclarait que pour cette fois il avait cru devoir se réserver spécialement la disposition de l'église

(1) Rymer, III, iv, p. 66, col. 1.
(2) Cf. Walsing., *Hist. angl.* anno 1391.

de Dax (*Provisionem ejusdem Ecclesiæ ordinationi et dispositioni nostræ ea vice duximus specialiter reservandam*), et d'avance il frappait de nullité tout ce qui, sciemment ou par ignorance, serait entrepris par n'importe quelle autorité contre sa décision souveraine (1). Comme Jeau Guittard avait fait défection sur la fin de sa vie, il importait à Boniface IX de lui donner pour successeur un clerc pleinement disposé à soutenir ses intérêts. Son choix s'était donc porté sur Pierre du Bosc, archidiacre de l'église de Saint-Seurin à Bordeaux, bachelier ès lois, son secrétaire et son chambellan, dont il avait pu apprécier les qualités par sa propre expérience (*ex familiari experientia*). Cette vigoureuse attitude ne pouvait manquer d'aliéner au valeureux pontife les bonnes grâces du monarque anglais. Richard II, irrité de la résistance de Boniface, fut donc sur le point d'abandonner définitivement sa cause, suivant en cela l'exemple et les conseils de Charles VI, son beau-père, qui venait de se séparer de Benoît XIII, et de le faire retenir prisonnier à Avignon par une armée française.

Son ambassade en Angleterre. — Tout le monde soupirait après la fin du schisme, et la plus intime préoccupation des esprits était de trouver enfin une solution à une situation si pénible. L'antipape, délaissé par la France, n'exerçait plus une grande influence. Pierre du Bosc eut bientôt, comme son prédécesseur, l'occasion de montrer son zèle pour la cause religieuse. Il fut, en effet, envoyé en qualité de légat en Angleterre, et Richard II lui accorda toute protection pour sa personne et pour ses biens, ainsi que libre passage sur ses vaisseaux [18 mars 1399] (2). A la suite de cette négociation heureusement conduite, le roi donna l'ordre de contraindre ceux de ses sujets d'Aquitaine qui s'étaient soustraits à l'obédience de Boniface IX à se soumettre à ce pontife [24 mars

(1) Rymer, III, iv, p. 92, col. 2.
(2) Rymer, III, iv, p. 155, col. 2.

1369] (1). Cinq mois plus tard [30 septembre 1399], ce prince était détrôné par son cousin, le duc de Lancastre, qui prit le nom d'Henry IV. Cette révolution fut mal accueillie en Aquitaine, où Richard, né à Lormont, près de Bordeaux, était fort populaire, et les habitants de cette province négocièrent même avec la France pour se soustraire à la domination étrangère (2). Ils ne donnèrent pas suite à ce projet, mais comme ils ne pouvaient plus suffire aux charges qui pesaient sur eux, ils voulurent mettre à profit les circonstances pour obtenir quelque soulagement. Les Etats de Guyenne déléguèrent donc l'évêque de Dax pour aller exposer au nouveau souverain la situation déplorable de la province (3). La démarche fut jugée inopportune, aussi le négociateur se vit-il mal accueilli. Pour des motifs qui le touchaient intimement (*quibusdam certis de causis nos intime moventibus*), Henry commanda de saisir, en quelques mains qu'ils se trouvassent, les joyaux et tous les biens du courageux prélat [30 mars 1400], qu'il affectait d'appeler « ancien évêque de Dax » (*nuper episcopus aquensis*) (4). Nous ne saurions dire pourtant s'il l'avait obligé à quitter son siège, ou bien si, la mort l'ayant délivré d'un censeur importun, à l'exemple de ses sénéchaux, il profitait de la vacance du siège pour en accaparer les revenus.

Evêques divers. — L'Ordo diocésain prolonge l'épiscopat de Pierre Du Bosc jusqu'en 1407 et Oïhenart jusqu'en 1409 (5). Mais le 8 mai 1400, le 14 août 1400, le 23 avril 1400, Arnaud du Barat, clavier du Chapitre, passait divers actes au nom des chanoines « *le sede Dax vacant.* » Il agis-

(1) *Rot Vasc.*, de anno 22 Ricardi II, memb. 3, n° 14. *Cat. des Rôles Gascons*, p. 181.

(2) De Lurbe, *Chron. Bordel.*, p: 20-21.

(3) B. Compaigne, *Diptyque des évêques d'Acqs*, p. 17.

(4) Rymer, III, iv, p. 185, col. 1. — *Rot. vasc.*, de anno 1 Henricl IV, memb. 6, n° 44. *Rôles Gascons*, p. 184.

(5) Oïhenart, *Notitia utriusque Vasconiæ*, p. 476.

sait de même le 8 décembre 1401, « *mossen Gossard* (*Garcias Arnaud*) *estant evesque d'Ax*) (1). Ainsi, à cette date, l'évêque était Garcias Arnaud ou Guicharnaud de Navailles qui, le 27 octobre 1406, déclarait vouloir garder la cure d'Amou, dont il était titulaire, à cause de la modestie des revenns de son évêché (2). C'est donç lui qui succédait à Pierre Du Bosc en 1401, sans qu'il soit possible de dire si celui-ci était mort en 1400 ou s'il avait simplement renoncé à son évêché. *David de Monferrand* [1408-1419], *Pierre IV de Castelnau* (3), huitième fils de Raymond-Bernard II de Castelnau Tursan et de Béarnèse de Foix [1410-1415], d'abord abbé de Saint-Jean de la Castelle, ne nous ont transmis que leurs noms. *Nicolas*, qui paraît après eux [1415-1423], fut avec Guillaume Arnaud, de Bayonne, l'orateur de Charles de Navarre à la xxvie session du concile de Constance. En 1418, ce même prince et le roi de France, Charles VI, l'envoyèrent en Italie pour travailler à la délivrance de Jacques d'Aragon et apaiser ensuite les discordes qui s'étaient élevées entre ce monarque et sa femme, Jeanne de Naples (4). Ces missions délicates qui lui furent confiées ne peuvent que nous donner une haute idée de ses talents en nous montrant la confiance que lui témoignaient ses contemporains. Après lui, *François* ne fit que passer sur le siège épiscopal, et il nous faut arriver à la dernière période du schisme pour retrouver des renseignements plus précis sur les évêques qui gouvernèrent l'église de Dax.

Bernard de La Plaigne. — Le premier que nous devons signaler est Bernard de la Planche (de La Plagne ou La Plaigne). Moine bénédictin de Bordeaux, il avait pris part au concile de Constance et reçu de cette assemblée la

(1) Cf. *Baronnie de Magescq et le Chapitre d'Acqs*, par le baron G. d'Olce. *Bull. de la Soc. Borda*, 1882, p. 210-212.

(2) Arch. saint Pée. Cauna, *Arm. des Landes*, III, p. 205.

(3) Oihenart l'appelle Pierre de la Culta.

(4) Lettre de Martin V, XVII des Kal. de décembre 1418, Rinaldi, ad ann. 1418.

mission d'aller citer Pierre de Lune à comparaître devant les Pères. Il fut nommé à l'évêché de Dax en 1427 et paraît avoir joui d'un grand crédit à la Cour d'Angleterre. Il fut établi avec Jean Holand, maire de Bordeaux, et Pierre Berland, chanoine de la cathédrale de cette même ville, comme arbitre d'un différend survenu entre deux des principaux seigneurs de la région, Gaston de Foix, captal de Buch, et Pons de Castillon, avec pouvoir de reviser la sentence portée par d'autres juges [8 mars 1428] (1). La guerre entre la France et l'Angleterre avait repris avec une nouvelle ardeur et la merveilleuse intervention de Jeanne d'Arc avait soudain changé la fortune des armes. L'évêque de Dax fut chargé avec Thomas Burton, chevalier, maire de Bayonne et le doyen de Saint-Sernin-*extra-muros*, de Bordeaux, de faire alliance, au nom d'Henry VI, avec Alphonse d'Aragon, Jean de Navarre et la reine Blanche sa femme [16 février 1432] (2); en même temps, il travaillait pour amener ces princes à soutenir le pape Eugène IV contre les prétentions des évêques réunis à Bâle. Comme Bernard avait rempli ces fonctions sans rémunération, le roi lui octroya une récompense de 100 marcs à prélever sur les revenus des châteaux-forts de Bordeaux [22 février 1433] (3) et le mit au nombre des juges de la Cour suprême d'Aquitaine [23 mars 1433] (4).

Bernard au concile de Bale. — Le 19 juillet 1431, Eugène IV faisait présider par ses légats le concile de Bâle, convoqué par son prédécesseur, Martin V, et ouvert le le 3 mars 1431; mais effrayé des tendances de cette assemblée, il en prononça la dissolution en 1432. Les évêques refusèrent de se séparer et se mirent en révolte contre le pape. C'était compromettre tout le fruit des laborieuses négocia-

(1) Rymer, IV, iv, p. 133, col. 2.
(2) Rymer, IV, iv, p. 175, col. 2. *Rot. casc.*, 10. Henrici VI. memb. 5. *Rôles gascons*, p. 212.
(3) Rymer, IV, iv, p. 191, col. 2.
(4) Rymer, IV, vi, p. 192, col. 2.

tions de Constance. Aussi les divers souverains catholiques, redoutant une nouvelle recrudescence du schisme, employèrent toute leur influence à amener une réconciliation qui eut lieu le 5 février 1434. Aussitôt, Henry VI donna l'ordre à l'évêque de Dax de se rendre au concile et lui envoya un sauf-conduit pour ce voyage [24 février 1434] (1). A deux reprises différentes [13 juin 1434 (2), 10 février 1435] (3), il le prit pour son orateur devant cette assemblée. L'esprit de révolte qui avait régné dès les premières sessions, ne tarda pas à y exercer encore sa funeste influence. Après d'inutiles efforts pour maintenir parmi les membres du concile le respect de son autorité, Eugène IV retira ses légats [1er juin 1436], ordonna aux évêques de se disperser et, pour continuer leurs séances, leur désigna la ville de Ferrare. C'est là que s'ouvrit un second concile, le 8 janvier 1438. Le 15 février, le pape déclarait nuls tous les décrets séditieux de Bâle et donnait aux évêques trente jours pour sortir de cette ville. Le 10 janvier 1439, il transférait le concile de Ferrare à Florence, où la première session eut lieu le 26 février. Loin d'obéir aux injonctions du pontife romain, les évêques de Bâle prononcèrent sa déchéance et, le 5 novembre 1439, élurent un antipape, Amédée VIII de Savoie, qui prit le nom de Félix V.

Garcias Arnaud de Laxegue. — L'évêque de Dax se trouvait au nombre des révoltés, car son siège lui fut alors disputé par Garcias Arnaud de Laxegue (de Sega, La Segue, Guissiarum de Lexegue) qui avait reçu ses bulles d'Eugène IV. A la suite de cette compétition, toute la cité et le diocèse de Dax furent jetés dans un tel trouble qu'il y avait à redouter une scission ou quelqu'autre malheur si on ne portait promptement remède à cette situation. Les circonstances étaient trop

(1) Rymer, V, I. p. 3, col. 2.
(2) Rymer, V, I, p. 10, col. 1.
(3) Rymer, V, I, p. 15, col, 1.

graves pour qu'Henry VI ne travaillât pas de tout son pouvoir à étouffer ces germes de discorde. Il recommanda donc au maire et aux jurats de Dax de reconnaître celui des deux prélats qui aurait été canoniquement élu par Eugène IV. Il ordonna en même temps au comte de Huntingdon, son lieutenant, au sénéchal des Lannes et à tous ses officiers de faire respecter la Provision du pape et de maintenir Guissiard (Garcias Arnaud); comme aussi de permettre aux chanoines et autres ecclésiastiques soumis à l'obédience d'Eugène IV de jouir en paix de leurs bénéfices [13 juillet 1440] (1). Il ignorait alors que le clergé de Dax, plaidant contre Garcias Arnaud, avait porté la cause à la fois devant le pape, qui avait fait bon accueil à cet appel, et devant Huntingdon. Le sénéchal de Guyenne, Thomas Ramston, le prévint de cette situation, lui déclarant que la ville de Dax avait toujours été fidèle au pape légitime et au roi (2). Mais le 4 des ides d'octobre 1440 [12 octobre], Bernard de Laplaigne fut nommé cardinal du titre des Saints Nérée et Achillée par l'antipape Félix V. Aussitôt, sans attendre la décision du pape et celle de Huntingdon, les partisans de Garcias Arnaud s'emparèrent de l'évêché. Le sénéchal était alors occupé au siège de Tartas (3). Pour rendre un peu de tranquillité au pays, il avait résolu de chasser de cette place la puissante garnison que Charles II d'Albret avait eu soin d'y placer et qui depuis deux ans ravageait toute la région (4). Il se plaignit du coup de main audacieux des partisans de Garcias Arnaud; à la requête des Etats, il fit publier dans son camp et dans plusieurs localités de la sénéchaussée des Lannes que chacun des compétiteurs eut à garder ce qu'il détenait en ce moment sans rien tenter

(1) Rymer, V, I, p. 87, col. 2. *Rot. vasc.*, 18, Henrici VI, memb. 5, n° 45. *Rôles gascons*, p. 212.

(2) Rymer, V, I, p. 109, col. 2.

(3) *Arch. hist. de la Gironde*, t. II, p. 364-365.

(4) De Lurbe, *Chron. bord.*, p. 24 verso. Jules Delpit, *Arch. de l'Echiquier : Collect. gén. des documents français qui se trouvent en Angleterre*, p. 258. — Champollion Figeac, *Lettres des rois...*, t. II, p. 463.

contre son adversaire, jusqu'à ce que le Saint-Père se fut prononcé; cette ordonnance était en tout conforme au droit civil et ecclésiastique, aussi bien qu'aux coutumes du pays qui suspendent toute innovation pendant la plaidoirie [10 août 1441] (1). Obligé de lever le siège et de reculer devant les armes triomphantes de Charles VII, le sénéchal renouvela sa défense dès son retour à Dax [1442].

Derniers incidents. — Le nom de Bernard de La Plaigne ne paraît plus dans nos annales, et à la place l'Ordo diocésain mentionne Guillaume de Laur ou de Juge. Les événements dont notre pays fut le théâtre en ce moment nous permettent de supposer que les Français ne furent pas étrangers à une nomination qui donnait un concurrent au protégé d'Henry VI. Ce n'est pas seulement pour faire lever le siège de Tartas que Charles VII avait réuni à Toulouse « la plus grosse armée qu'il eût eue (2). » Il voulait profiter de l'occasion pour enlever à ses ennemis quelques-unes de leurs places de Guyenne. Maître de Tartas le 24 juin 1442, le 27 il s'emparait de Saint-Sever; et le 3 août 1442 Dax était obligé de capituler. Mais dès le 24 août la ville retombait entre les mains des Anglais; et la nomination de Guillaume de Laur n'est sans doute pas étrangère à cette défense que le roi fit alors de violer les libertés et les priviléges de notre mère la Sainte Eglise [16 sept. 1613]. Garcias Arnaud, fatigué de cette lutte, permuta avec l'évêque de Bayonne, Arnaud de Laborde, qui gouverna le diocèse pendant trois ans [1444-1447]. Du reste la paix était rendue à l'Eglise et désormais la série des évêques de Dax se déroulera sans interruption jusqu'à ce que la Révolution française fasse disparaître ce siège.

(*A suivre.*)

J.-J.-C. TAUZIN,
Curé de Saint-Justin de Marsan.

(1) Rymer, V, I, p. 109-110.
(2) Monstrelet. *Hist. de Charles VII.* Liv. V, p. 828.

CHATEAUX GASCONS

DE LA FIN DU XIIIe SIÈCLE (*)

II

INTRODUCTION

La possession de l'Agenais avait été fort disputée dans le cours du XIIIe siècle. Le traité d'Amiens (1279) livra ce pays aux Anglais, dont les frontières furent dès lors reportées en pleine Gascogne. Une grande baillie outre-Garonne faisait partie de l'Agenais; Torrebren, Montréal, Condom, Larroumieu en marquaient les limites, au sud, du côté de l'Armagnac (1).

La nécessité de se fortifier sur les points de contact était imposée par cette situation nouvelle et les Anglais y pourvurent sans perdre de temps. D'autre part, les Gascons, que ce traité n'avait pas inféodés à Edouard, avaient à faire un grand effort pour assurer leur défense. Des guerres paraissaient inévitables. Il fallait d'abord *s'aider*, car le roi de France était loin pour prêter son assistance.

Aussi l'activité fut grande durant les vingt dernières années du XIIIe siècle. Nombre de forteresses encore debout

(*) Voir la livraison précédente, page 149.

(1) Le bailliage agenais d'outre-Garonne est signalé, sans précision, dans un compte de la Toussaint 1279 (Bibl. nation. n° 9019, f° 14. — Conf. Trésor des Chartes, I. 317, n° 62. — Cité d'après Boutaric : *Saint Louis et Alfonse de Poitiers*. Paris, Plon, 1870, p. 175). Pour reconstituer approximativement les délimitations de ce bailliage, qui fut subdivisé sous la domination anglaise, il faut recourir aux comptes de Filongleye, postérieurs d'un siècle (1363-1370. — *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, par Jules Delpit. Paris, Dumoulin, 1847, in-4°. p. 162). Enfin, pour arriver à une précision rigoureuse, il faut suivre les limites du diocèse de Condom au sud et à l'est.

datent de cette époque. Avant de les étudier séparément, il est bon de faire observer que ni le choix des emplacements de ces forts, ni leurs types, ni la proportion de ces ouvrages et leurs relations entre eux ne paraissent avoir été livrés aux caprices personnels des constructeurs. Il y a là tout un système de défense savamment établi, un ensemble qui révèle l'unité de direction (1). Pour s'en rendre compte, on n'a qu'à parcourir le quadrilatère qui est délimité par les villes de Condom, Montréal, Eauze et Valence et qui se partage en deux bandes presque égales, l'une anglaise, celle du nord, l'autre française. On verra combien les ouvrages de défense furent multipliés des deux côtés et comment chaque parti avait eu soin de mettre en regard les uns des autres les postes fortifiés, de défendre les passages, de constituer entre les villes un réseau de forts détachés.

Le tableau suivant peut donner l'idée de ce dispositif (2) :

PARTIE NORD AGENAIS ANGLAIS	PARTIE SUD ARMAGNAC FRANÇAIS
Torrebren + +.	Castelnau-d'Auzan + +.
Fourcès + +.	Lamothe-Gondrin +.
Montréal + + +.	Gondrin + + +.

(1) La théorie d'après laquelle une entente se serait produite durant les périodes critiques du moyen âge en vue d'établir des *dispositifs de défense nationaux et provinciaux* a été soutenue par Viollet-Le-Duc (*Dictionn.*, t. III, 62; t. IX, 136, etc.). Tout récemment elle a été savamment traitée dans un mémoire sur *le Château de la Ferté-Milon*, par M. le général Wauwermans (*Congrès archéol. de France*, LIVe session. Paris, Picard, 1888). Si elle n'est pas admise plus généralement, c'est que peu d'historiens sont archéologues et que peu d'archéologues ont étudié des ensembles.

(2) Nous avons essayé d'indiquer par des croix l'importance relative des forteresses et fait suivre d'un point d'interrogation le nom de celles qui n'ont peut-être pas été fondées avant l'an 1400.

Ce tableau est loin d'être complet, nombre de châteaux ayant été détruits; mais, malgré tout, il en subsiste assez pour rendre ce fait évident : les forts, d'une importance variable, sont plus multipliés sur ces lignes de frontière que dans l'intérieur de l'Agenais plus au nord et dans l'intérieur de l'Armagnac plus au sud.

Balarin +.	Cassagne +.
Beaumont +.	Massencôme +.
Goalard + +.	La Gardère +.
Larressingle + + +.	
Condom + + +.	Flarambel de Léberon +?
Le Tauzia +.	Valence + + +.
	Maignaut +.
	Le Guardès +.
Saint-Orens +.	Pouy-Petit +.
Roquepine +,	Le Sempuy + +,
etc...	etc...

Les villes qui figurent dans cette liste étaient de fondation ancienne, et seuls les châteaux furent construits ou renforcés postérieurement au traité d'Amiens; mais on peut constater que les villes subirent aussi vers cette époque une transformation complète au point de vue de la défense. Voici ce que firent les Anglais pour trois d'entre elles.

Fourcès fut muni d'une enceinte semi-circulaire, et les eaux du ruisseau de l'Auzoue qui, dans le plan de cette ville forme la corde de l'arc, remplirent ses fossés. Un château-fort fut élevé sur un des angles (1).

La grande bastide de Montréal avait son église assise sur un banc de rochers dans la ligne des courtines. On reprit ses clôtures pour les surhausser; on doubla le nombre de ses contreforts; on établit au sommet, sur tout le pourtour, un chemin de rondes crénelé et sur quelques points des échauguettes; une forte tour, élevée sur une absidiole, acheva la transformation de l'édifice en forteresse.

Le village de Larressingle fut entouré d'une enceinte de hautes murailles (2).

(1) Détruit au xve siècle, ce château fut reconstruit sous le règne de Louis XII. C'est un type remarquable de la transition entre le style gothique et celui de la Renaissance.

(2) Voir l'étude archéologique et historique sur Larressingle, qui a paru récemment dans les pages de cette Revue. (*N. de la R.*)

En Armagnac, on en agissait de même. Il n'est pas jusques à la paisible abbaye de Flaran qui n'ait protégé ses abords par des fossés et des courtines. En vue de Valence, ville que sa position escarpée rendait très forte, on élevait les postes fortifiés de Flarambel, de Massencôme, du Guardès, de Maignaut.

Le type de ces petits châteaux-forts n'est point particulier à la région que nous venons de délimiter, puisque à huit lieues de là (mais toujours en Gascogne), nous en rencontrons un pareil, à Sainte-Mère, au nord de Lectoure. Il n'est point non plus particulier à l'un des deux partis, puisque les châteaux du Tauzia, de Fousseries et de Balarin, élevés dans les possessions anglaises (1), sont à peu près semblables aux autres. Toutefois, la dénomination de château gascon peut lui être appliquée à juste titre.

Ces châteaux gascons de la fin du XIIIe siècle ont une physionomie originale qui les distingue des postes fortifiés parsemés dans les provinces de France.

Par exemple, les postes fortifiés communs dans les Pyrénées consistent essentiellement en une tour carrée, d'accès difficile, sans porte au rez-de-chaussée, protégée parfois par une enceinte munie de courtines, qui forme une petite cour intérieure (2).

Les châteaux gascons n'ont pas de cour intérieure ni de grosse tour. Ils se réduisent à un corps de logis, sur plan rectangulaire, flanqué d'une ou plus souvent de deux tourelles. Ces tourelles carrées, tantôt pleines ou creuses à la base, mais dans ce dernier cas sans ouvertures dans les parties

(1) Le nom d'Anglais n'a pas de signification ethnique quand il s'applique à des fractions de notre pays soumises aux Anglais. Par exemple, après le traité d'Amiens, les compagnies et les milices du pays d'Agenais formaient le gros de l'armée qu'on pouvait mettre sur pied. Leurs chefs étaient des barons du pays dans la proportion des neuf dixièmes.

(2) Voir *Dictionn.* de Viollet-Le-Duc, t. IX, p. 162, 163.

On trouve aussi des postes du même type sur les frontières du Quercy : un à Puy-l'Evêque. deux à Duravel, dans la paroisse de Saint-Martin, etc. Ils sont rares en Agenais.

basses, tantôt élevées sur des encorbellements, sont étroites et fort hautes; elles servaient surtout pour le guet.

La porte, au rez-de-chaussée, est ouverte sous une haute arcature ménagée dans le plein d'une tourelle ou dans le voisinage d'une de ces petites tours. En cas de danger, il était facile de murer ces ouvertures, qui sont petites; aussi les constructeurs ont-ils ménagé simultanément, au premier ou même au second étage, une baie de porte servie par une échelle mobile. Sous ce rapport, ces châteaux de la fin du XIIIe siècle ne sont pas sans analogie avec les types plus anciens. D'autre part, les constructeurs ont appliqué des procédés qui ne devaient être d'un usage général qu'un demi-siècle plus tard. On sait qu'on en arriva au XIVe siècle seulement à donner une grande hauteur aux ouvrages extérieurs. Les châteaux gascons sont déjà très élevés : la hauteur de leur corps de logis est toujours de plus de dix mètres. Les archères munies d'une rainure extérieure en croix pattée, si favorables pour le tir à la volée, sont employées dans les parties hautes de la plupart de nos châteaux bien avant que cette forme d'embrasure ait été adoptée dans le reste de la France.

Les divisions intérieures des châteaux gascons sont établies plutôt pour la commodité du logement et pour limiter la portée des charpentes que pour constituer des réduits ou refuges permettant de prolonger la défense dans le cas où les ennemis auraient pénétré par une brèche. A l'époque romane, la véritable forteresse de tout village était l'église, c'est-à-dire une grande salle sans division intérieure. Dans nos châteaux, qui marquent une époque de transition, les clôtures au-dedans sont purement accessoires. Il n'en existe même pas à Sainte-Mére et à Balarin.

L'application savante des encorbellements, la perfection de l'appareil recommandent à l'étude ces petits forts, d'une construction si parfaite qu'ils ont résisté au temps et n'ont guère souffert que de la main des hommes.

Leurs abords ne sont pas ordinairement défendus par des fossés. En temps de guerre, on pouvait les entourer d'une enceinte de palissades qui, d'ailleurs, était indispensable pour remiser les chevaux quand la porte du rez-de-chaussée était murée. L'intention de construire des hangards extérieurs est suffisamment attestée par l'existence de lignes de corbeaux sur des points divers et à diverses hauteurs; ces corbeaux sont creusés de façon à recevoir les poutres qui servaient de support aux appentis.

Les châteaux, de petite dimension, ne pouvaient contenir une garnison nombreuse; néanmoins, ils étaient capables d'offrir une assez longue résistance avant que l'artillerie ait été découverte et perfectionnée; ils défiaient toute surprise. Ils ne pouvaient être assiégés sans que le pays entier fût averti, ou de nuit ou de jour, par les signaux transmis de l'un à l'autre. Toutes les pièces du réseau stratégique étant solidaires, ils pouvaient être promptement secourus. Ils sont donc de tous points appropriés à leur destination; soit qu'on les considère dans leur ensemble, soit qu'on les étudie dans leurs détails, ils nous laissent une grande idée des ressources que nos populations du moyen âge savaient mettre en œuvre pour combattre avec avantage et faire respecter leur indépendance.

Dans ce même quadrilatère, dont nous avons énuméré les défenses, le poste fortifié du Guardès est d'un autre type. C'est une grosse tour carrée, sans porte au rez-de-chaussée, élevée sur un point culminant, qui avait servi de refuge depuis une époque fort reculée : une motte faite de main d'homme se voit à cent mètres de la tour. Le château de Pardaillan, de proportions considérables, diffère aussi de ces postes fortifiés; il offre de plus grandes analogies avec les châteaux-forts des autres provinces.

La description complète, avec plans à l'appui, d'un certain nombre de châteaux qui viennent d'être cités doit suivre, ce

qui simplifie notre tâche. Il nous a paru intéressant de faire d'abord observer que ces petits forts et les villes closes plus anciennes n'étaient pas sans avoir des relations imposées par l'intérêt commun de la défense d'un même pays.

Par une bonne fortune assez rare en archéologie, la plupart de ces châteaux ont un état civil authentique. Nous pouvons constater ainsi que les ouvrages de défense ont été singulièrement multipliés dans le dernier quart du XIIIe siècle. La génération laborieuse qui érigea tant de fortes murailles avait-elle le pressentiment qu'après elle ses descendants, des fils aux petits-fils, auraient à supporter le poids des guerres? C'était voir juste: il n'est pas un seul des refuges édifiés à cette époque qui n'ait rendu des services, sinon joué un grand rôle au cours de la Guerre de Cent ans.

GEORGES THOLIN.

QUESTIONS ET RÉPONSES

273. Une vie de saint Léon de Bayonne en vers français

Dans le *Supplément* au *Dictionnaire de bibliographie et de bibliologie* (3e *Encycl. théol.* de Migne, t. XLIV, 1886), dont l'*Avant-propos* est signé des initiales de M. Gustave Brunet, le célèbre bibliophile bordelais, on lit (col. 170) l'indication suivante :

VIE (la) et la mort du bienheureux martyr saint Léon, évêque de Rouen, préconisé évêque de Bayonne et patron d'icelle, en vers français, par Jean-Jacques de Feugar, docteur en médecine. *Bordeaux. G. de la Court,* 1640, in-4°.

Aucun correspondant de la *Revue de Gascogne* ne pourrait-il nous donner quelque renseignement sur ce livre et sur son auteur, nous apprendre au moins quelle bibliothèque possède aujourd'hui un exemplaire du poème hagiologique de J.-J. de Feugar?

L. C.

HISTOIRE DE LA GASCOGNE

PRÉFACE (*)

Mais l'histoire de ma province n'est pas uniquement et directement éclairée par les doctes écrits de Mongaillard, d'Oïhenart, de Marca, d'Auteserre, et par le travail beaucoup moins méritoire de Monlezun. On trouve aussi quantité de renseignements dans les annales des grands fiefs suzerains de ce pays et des circonscriptions équivalentes, dans les monographies de ses villes et de ses bourgs. J'en dis autant des recherches consacrées à des sujets spéciaux et divers, tels que l'état ecclésiastique, les institutions, etc., par des érudits dont le souci s'étend à la France tout entière, ou se restreint à notre Sud-Ouest. Ces ouvrages me sont connus. Mais il va de soi que je suis dispensé d'en faire ici la critique, et même la simple énumération. De ce chef, tous mes devoirs se bornent à juger, au bon moment, les informations partielles dont il y a lieu de tenir compte.

Par contre, mes obligations sont mieux indiquées vis-à-vis de quelques historiens généraux des régions qui confinent à la Gascogne, tant du côté de la France que de celui de l'Espagne. Leurs livres projettent souvent, en effet, sur le passé de ma province, de profitables mais inégales clartés. Je vais donc m'expliquer rapidement sur leurs ouvrages, en m'abstenant presque toujours de toucher à leurs biographies.

Naturellement, je commence par les historiens français, en suivant l'ordre chronologique. Ici, je tiens à signaler uniquement les livres de Bouchet, de Dom Vaissete et Dom

(*) Voir la livraison d'avril, page 166.

Devic, de Verneilh-Puiraseau, de Fauriel et de Dufour et La Fontenelle de Vandoré (1).

Les *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet (2) sont peut-être le moins médiocre des travaux de ce fécond écrivain. Elles commencent à l'époque gauloise, et finissent vers 1555. Ce volume ne jette pourtant aucune grande et précieuse clarté sur l'histoire de la Gascogne.

L'*Histoire de l'Aquitaine* de Verneilh-Puiraseau (3) commence à l'époque gauloise, et finit à la Révolution. Cet ouvrage n'a qu'une fort médiocre valeur. La série des faits, sommairement exposés dans l'ordre chronologique, est très incomplète. L'auteur se dispense de viser les documents originaux, et manque de sens critique. Bref, c'est tout au plus un livre de troisième main.

Devant l'*Histoire générale de Languedoc* de Dom Devic (4)

(1) L'*Histoire sacrée de l'Aquitaine*, dn P. Baiole (Bordeaux, 1644, in-8°), et le *Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine, Guyenne et Gascogne* de Louvet (Bordeaux, 1659, in-8°) n'ont droit qu'à une simple mention. — Moins méritoires encore sont les livres plus récents de Ducourneau, la *Guienne historique et monumentale* (4 tomes en 2 vol. in-4°, Bordeaux, 1842-1844); Mary-Lafon, *Histoire politique, religieuse et littéraire du Midi* (4 vol. in-8°, Paris, 1855).

(2) Bouchet, *les Annales d'Aquitaine, faits et gestes des rois de France et d'Angleterre, pays de Naples et de Milan, augmentées de plusieurs pièces rares et historiques recueillies par Abrah. Moussin.* Poitiers, Moussin, 1644, in-fol. Cette édition est préférée à toutes les autres à cause des augmentations qu'elle contient. On en a cependant supprimé plusieurs passages qui se trouvent dans des éditions plus anciennes.

(3) De Verneilh-Puiraseau, *Histoire politique et statistique de l'Aquitaine ou des pays compris entre la Loire et les Pyrénées, l'Océan et les Cévennes.* 3 vol. in-8°, Paris, 1822-1827.

(4) *Histoire générale de Languedoc avec des notes et des pièces justificatives : composée sur les Auteurs et Titres originaux, et enrichie de divers Monumens, par deux Religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur.* 5 vol. in-fol. Paris, 1730-1745. Il y a un abrégé de cet ouvrage, Paris, 1749, en 6 vol. in-8°. Le grand travail de Dom Vaissete et Dom Devic a été réédité deux fois. *Histoire générale du Languedoc commentée et continuée jusqu'en 1830, et augmentée d'un grand nombre de chartes et documents inédits sur les départements de la Haute-Garonne, etc.*, par M. le chevalier Du Mège. Toulouse, Paya, 1840, 10 vol. in-4°. On y trouve l'œuvre des Bénédictins; mais il faut très souvent se défier des additions de Dumège, qui se donne pour le savant qu'il n'est pas, et qui a été convaincu de plusieurs faux historiques. J'en dis autant de ses autres publications, et en particulier de sa *Statistique générale des départements des Pyrénées ou des provinces de Guienne et de Languedoc.* Paris, 1828-1829, 2 vol. in-8°. Par sa belle et récente édition de l'*Histoire générale de*

et Dom Vaissete, pâlissent les travaux antérieurs et postérieurs des autres annalistes de cette province. L'œuvre de ces deux bénédictins illumine très souvent et très utilement certaines parties du passé de la Gascogne, surtout en ce qui touche les pays de Verdun et de Rivière, le comté de Lille-Jourdain, la vicomté de Gimoez, le comté de Comminges, la vicomté de Conserans, les comtés de Bigorre et des Quatre-Vallées, le comté d'Astarac, les vicomtés de Lomagne et de Fezensaguet, etc. Dom Vaissete et Dom Devic furent de bons religieux, et des érudits de premier ordre. L'*Histoire générale de Languedoc,* proposée plusieurs fois comme modèle par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'emporte à coup sûr, et haut la main, sur la plupart des publications du même genre consacrées à d'autres provinces de la France. Ma profonde et respectueuse gratitude envers la mémoire des deux illustres auteurs ne doit pourtant pas m'empêcher de dire que, dans leur brièveté relative, les œuvres de Mongaillard, d'Oïhenart, de Marca et d'Auteserre, procèdent d'une méthode plus rigoureuse.

L'*Histoire de la Gaule méridionale* de Fauriel (1) commence vers 406 après J.-C., et finit au démembrement de l'empire carlovingien. Vers le milieu de notre siècle, l'auteur jouissait encore, dans toute l'Europe, d'une véritable renommée. Il avait touché à la critique, à la philologie, aux littératures de la France et de l'étranger, au folk-lore de la Grèce moderne, à la poésie et à la langue des troubadours, à la philosophie, à l'histoire politique. Il serait injuste, à coup sûr, de contester le mérite de cet écrivain, surfait d'ailleurs par les coteries des doctrinaires, des libéraux de la Restauration et du règne de Louis-Philippe. Pour la bourgeoisie de son temps, Fauriel fut un

Languedoc, l'éditeur toulousain Privat s'est fait des titres indéniables à la reconnaissance de tous les érudits qui s'intéressent au passé du midi de la France. Espérons que cette entreprise sera bientôt terminée.

(1) Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germains.* Paris, 1836, 4 vol. in-8°.

initiateur. Les véritables et rares érudits tels que Daunou, Pardessus et Guérard, ne l'acceptaient jadis qu'à titre d'aimable et ingénieux dilettante. De ses nombreux écrits, l'*Histoire de la Gaule méridionale* surnage seule aujourd'hui.

Pourtant, la critique a déjà ruiné sans remède bien des parties de ce livre, jadis réputées neuves et solides. Exemples : l'exagération de l'influence des Ibères et des Basques, les doctrines historiques édifiées sur la charte apocryphe d'Alaon, etc. Quant au principal de son récit, ce n'est guère, quand on y regarde de près, qu'une simple et souvent insuffisante réduction de la partie correspondante de l'*Histoire générale de Languedoc*. Fauriel ne soupçonne même pas l'existence des travaux du P. Florez et du P. Risco sur la Cantabrie et la Vasconie espagnole. Sans doute, il vise parfois les travaux d'Oïhenart et de Marca; mais le fait est qu'il ne les a pas assez médités pour les comprendre.

L'honnête et touchante origine de l'*Histoire des rois et des ducs d'Aquitaine et des comtes de Poitou*, par Dufour et La Fontenelle de Vaudoré, mérite certainement une mention (1).

J.-P. Dufour, connu d'ailleurs par d'autres publications érudites, était un Tourangeau, formé à la bonne et sévère école des Bénédictins. Le premier Empire en fit un agent des contributions directes. Privé de son emploi sous la Restauration, cet honnête républicain se réfugia à Poitiers. Pour vivre, il s'était fait marchand forain. Au cours de ses voyages, Dufour fut rencontré, dans une auberge de Saint-Jean-d'Angély, par un honnête et savant gentilhomme du Poitou, La Fontenelle de Vaudoré, bon royaliste, et grand admirateur de Chateaubriand. La monarchie de Juillet rendit sa place à Dufour; mais il était condamné par les médecins. Quelques mois avant l'époque

(1) A-D. de La Fontenelle de Vaudoré et J.-P.-M. Dufour, *Histoire des rois et des ducs d'Aquttaine et des comtes de Poitou*. Paris. 1842, in-8°. Le premier tome a seul paru. Vaudoré avait pourtant annoncé, dans la *Préface*, que le second serait publié dans le courant de 1843.

de la retraite, on lui retira brutalement son emploi. Le pauvre homme ne tarda guère à mourir, laissant un fils en bas âge.

Plus d'une fois, Vaudoré avait ouvert sa bourse à son ami. Dufour lui légua ses notes sur l'histoire du Poitou. Le gentilhomme les compléta, et les fit imprimer. Et voilà comment nous avons cette *Histoire des rois et des ducs d'Aquitaine*, dont la vente contribua aux frais de l'éducation du jeune Dufour.

Ce livre se divise en trois parties. La première commence à l'érection du royaume d'Aquitaine par Charlemagne (778) et finit à l'absorption de cet état dans le royaume gallo-franc. La seconde traite des ducs bénéficiaires et des premiers ducs héréditaires d'Aquitaine. La troisième et dernière partie du livre est une véritable chronique régionale, dégagée désormais de force détails en apparence étrangers au sujet, mais absolument nécessaires pour bien comprendre les temps antérieurs. Dufour et Vaudoré s'arrêtent à la mort du duc Guillaume dit Tête-d'Etoupes, advenue en 963.

L'*Histoire des rois et des ducs d'Aquitaine* n'est certes pas une œuvre de premier ordre. On y relève souvent des erreurs et des omissions. Mais, à tout prendre, ce travail consciencieux commande l'estime. J'ai plus d'une fois utilisé l'œuvre du républicain et du royaliste, du pauvre marchand forain et du loyal gentilhomme.

Voilà, parmi les annalistes généraux des provinces françaises limitrophes de la Gascogne, les seuls que j'ai cru devoir signaler à raison du profit, d'ailleurs très inégal, qu'on en peut tirer pour ma province. Du côté de l'Espagne, j'ai déjà nommé, tant pour la Navarre que pour l'Aragon, les plus anciens et les plus recommandables historiens de ces deux anciens royaumes. Parmi les auteurs plus récents, je me borne à signaler deux religieux Augustins, les PP. Florez et Risco.

Le livre du P. Florez a pour titre *La Cantabria* (1). L'auteur y agite, au sujet des anciens Cantabres espagnols, bien des problèmes, dont plus d'un n'est pas sans intérêt pour l'histoire de la Vasconie espagnole, si intimément liée à celle de la Vasconie aquitanique, jusqu'aux premiers siècles de la période féodale. Tout n'est certes pas à prendre de confiance dans *La Cantabria;* mais, en l'étudiant prudemment, on peut utiliser certaines choses.

Bien supérieur est le travail du P. Risco, *La Vasconia* (2), qui traite du passé des Vascons transpyrénéens depuis l'aurore des temps historiques jusqu'aux premiers rois de Navarre. Le plus sévère critique ne relèvera pas, dans ce bon et beau livre plus de quatre ou cinq erreurs graves, et le double à peine de fautes vénielles. Tout le reste s'impose par le choix judicieux des textes à commenter, la simplicité des raisonnements, la critique d'ordinaire si judicieuse des théories fausses ou téméraires. Jamais Risco ne se laisse égarer par le faux patriotisme provincial. J'aurai pourtant l'occasion de prouver ici qu'il a traité certaines questions historiques en fidèle sujet du roi d'Espagne plutôt qu'en véritable historien. Dans *La Vasconia,* Risco juge, et presque toujours sans appel, tous ses devanciers : Garibay, Sandoval, Briz Martinez, Çurita, Oihenart, Marca, le P. Moret, Ferreras, les auteurs de l'*Art de vérifier les dates,* etc., etc. Et pourtant je suis, en France, le premier qui tire parti de son livre. Enchanté de fournir ainsi, à quelques imbéciles, l'occasion de me traiter une fois de plus de plagiaire.

(1) Henrique Florez, *La Cantabria. Dissertacion sobre el sitio y extension que tuvo en el tiempo de los Romanos la region de los Cantabros con noticia de las Regiones confinantes, y de varias Poblaciones antiguas.* Madrid, 1778, 1 vol. petit in-4°. Ce travail forme le tome xxiv de l'*Espana Sagrada.*

(2) Manuel Risco, *La Vasconia. Tratado preliminar a las Santas Iglesias de Calahorra y de Pamplona: en que se establecen todas las antiguedades civiles concernientes a la region de los Vascones desde los tiempos primitivos hasta los Reyes primeros de Navarra.* Madrid, 1789, 1 vol. pet. in-4°. Ce livre forme le tome xxxii de l'*Espana Sagrada.*

Tels sont les principaux érudits dont les recherches éclairent directement ou indirectement l'histoire de la Gascogne. J'espère leur avoir rendu justice, et je compte faire de même, au cours du présent ouvrage, envers les autres écrivains qui ont touché plus ou moins au même sujet. Parmi ces derniers, plusieurs sont encore de ce monde, et certains exercent le droit de critique beaucoup plus volontiers qu'ils ne le subissent. De leur part, je prévois force récriminations, et je m'y résigne aisément. Est-il donc possible, en histoire, de discuter les doctrines sans désigner les docteurs?

L'abondance des renseignements recueillis par mes devanciers prouve assez clair qu'il est temps d'écrire à nouveau l'histoire de la Gascogne. Mieux que personne, je sais tout ce qui me manque pour suffire à pareille tâche. Voici du moins comment j'ai compris mes devoirs d'annaliste de ma province.

*
* *

Depuis tantôt quarante ans, j'étudie sans relâche la littérature populaire et l'histoire de la Gascogne. En fait de folk-lore, j'ai consigné, après divers essais préliminaires, la majeure partie de mes recherches en huit volumes, favorablement accueillis en France et à l'étranger. Tous mes premiers essais sur les destinées politiques de ce pays n'ont pas eu semblable fortune. Ils m'ont valu de loyales censures; mais j'ai surtout tiré profit des critiques haineuses. Ainsi j'aborde, moins mal préparé que jadis, l'étude, cette fois intégrale, des temps antérieurs à l'annexion de mon pays natal au duché de Guienne.

L'histoire, a-t-on dit, est une véritable résurrection. Voilà l'idéal, et les grands maîtres s'en sont parfois rapprochés. Moi, je ne suis qu'un pauvre chercheur. Dans la mesure du possible, je n'aspire qu'à restaurer le passé de la région qui s'étend de la Garonne aux Pyrénées. Je recueille des informations, je les contrôle, et je tâche de les agencer pour le

mieux. En toute occasion, je laisse d'abord parler les textes originaux, sauf à les commenter ensuite à mes risques et périls. Si quelques parties de mon sujet confinent à des études plus hautes, tant mieux. Jamais je ne cours après les théories générales, après l'intérêt dramatique et le grand style. Sous ma plume, les constatations se succèdent, presque toujours arides, dans l'ordre des temps et des matières diverses, et, le plus souvent, sans autres liens que leurs rapports communs avec le passé de ma province. Forcément, mon entreprise comporte maintes lacunes, et bon nombre d'obscurités dont plusieurs réclament de longues discussions. De là, de simples paragraphes, dont l'étendue surpasse celle de certains chapitres. La nature diverse des matières à traiter ne comporte pas toujours des divisions et subdivisions uniformes. Je constate ces multiples inconvénients, et je m'y résigne. Vingt fois au moins, j'ai dû remanier le plan de ce livre, sacrifiant toujours l'élégance conventionnelle à la clarté, pour réduire au minimum la fatigue du lecteur. Cette fois, l'inconvénient me semble venir encore plus de la nature même du sujet que de ma propre insuffisance.

Sans jamais perdre de vue les faits capitaux de notre histoire de France, je me contente d'en rappeler l'essentiel, chaque fois que j'ai le devoir d'en montrer les conséquences diverses dans mon domaine provincial. Des hautes théories, des doctrines d'ordre supérieur, renouvelées par les Mommsen, les Fustel de Coulanges, etc., je ne rappelle non plus, et sans aucun appareil de preuves, que les parties les plus importantes et les plus sûres, réservant le meilleur de mon effort personnel pour montrer comment elles se vérifient en Gascogne.

A mesure qu'ils se succèdent, les travailleurs se contrôlent et se complètent. Voilà pourquoi, dans des entreprises comme la mienne, la parole est toujours au dernier venu. Par bonheur, le critique futur n'est jamais bien loin. Ici, toutes découvertes tombent à si bref délai dans le domaine public, qu'en moins

d'un demi-siècle les plus fortes personnalités ont déjà pâli. C'est pourquoi, sauf les droits des érudits morts d'hier, et surtout de ceux qui vivent, toutes choses sont à qui les prend. Aussi largement qu'un autre, j'ai bénéficié de ce commun patrimoine, concentrant sur les questions importantes neuves le principal de mes efforts. Est-il besoin d'ajouter que je n'en demeure pas moins garant de tous mes emprunts? Tant pis pour moi si je n'ai pas rigoureusement contrôlé les dires de mes devanciers.

De mes publications antérieures, je retracte hautement tout ce qui ne concorde pas avec mes théories actuelles. Sur le tard de la vie, je me sens et me déclare plus responsable que jamais. En leur compétente sévérité, les critiques voudront bien, je l'espère, tenir compte de cette confession. Certes, je ne profiterai guère de leurs censures que pour confesser mes erreurs et mes omissions. Mais ainsi sera, sans très long retard, préparée et simplifiée la tâche principale de l'historien définitif de la Gascogne. Quant à moi, j'ai grand hâte de mener plus avant cette entreprise, qui me donne tant de joies et me coûte tant de peines. Me sera-t-il donné de la pousser jusqu'au bout ?

A la volonté de Dieu.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

Agen, ce 2 novembre 1891, jour de la Fête des Morts.

QUESTIONS ET RÉPONSES

271. S. S. Léon XIII et Frédéric Bastiat

(RÉPONSE.—Voir la *Question*, numéro de février, p. 100.)

Le pape Léon XIII a fait à notre économiste gascon l'honneur de le citer très souvent dans son célèbre Mandement sur *l'Eglise et la Civilisation*. La 1re partie en fut publiée à Pérouse, l'année qui précéda l'exaltation du cardinal Pecci. La 2e était lue aux fidèles de Pérouse quelques jours après l'intronisation du nouveau pape Léon XIII, élu le 20 février 1878. Ce Mandement a été reproduit dans la plupart des journaux religieux et des Semaines religieuses de l'époque. On l'a publié également en brochure. Il n'est pas difficile de se le procurer. Quant aux citations que demande M. Tamizey de Larroque, on n'aura que l'embarras du choix. V. D.

COURRIER HISTORIQUE

LES ETUDES HISTORIQUES DANS LES BASSES-PYRÉNÉES (1892).

Au mois de janvier dernier, deux prêtres du diocèse de Bayonne ont commencé à publier une *Revue* sous le titre d'*Etudes historiques et religieuses*. Elle a pour but de faire paraître exclusivement des travaux et des documents ecclésiastiques et religieux. Ainsi, les Sociétés de Pau, de Bayonne et la Société de Borda ne sauraient trouver en nous des concurrents et nous ne nous gênerons pas mutuellement. Combien de temps vivra-t-elle, cette Revue? C'est le moindre souci de ses fondateurs, qui n'aspirent pas à une très longue et prospère existence. Ils demandent seulement qu'elle fournisse une bonne carrière, tant que Dieu lui prêtera vie. Ces Etudes, mensuelles ordinairement, ont déjà publié plusieurs articles de M. l'abbé Haristoy sur les *Paroisses du pays basque* aux siècles derniers et pendant la période révolutionnaire, des *Documents sur N.-D. de Sarrance*, les Mémoires de Lebret et de Lespès de Hureaux (en partie), pour ce qui regarde l'ancien *Etat ecclésiastique*. A propos du lieu d'origine de la famille du Bienheureux J.-B. de La Salle, il a paru un article pour insinuer qu'elle était peut-être de Condom et un autre pour réfuter le premier et appuyer l'opinion plus probable, d'après laquelle elle tirerait sa première origine de la Salle de Sibas en Soule, d'où elle se serait expatriée en Bourgogne et en Champagne, vers 1483. Signalons encore les extraits relatifs à saint Léon, évêque de Bayonne, d'après les auteurs Rouennais. Ils étaient quasi inconnus à Bayonne et pour beaucoup ç'a été une révélation. Nous y voyons en particulier mentionner un bréviaire de Bayonne de 1547, aujourd'hui perdu. Espérons que peu à peu les membres du clergé s'adonneront aux études historiques paroissiales : que de trésors inconnus brilleront alors pour le plus grand profit de l'histoire et l'honneur de l'Eglise ! Enfin, je mentionnerai seulement les « Titulaires d'églises, » d'après un testament de 1492. Il y est question de nombreux sanctuaires aujourd'hui inconnus.

Le *Bulletin de la Société des Sciences et Arts* de Bayonne a publié dans son unique fascicule annuel une étude sur *Bayonne sous la Révolution*. Hélas ! malgré les documents mis en œuvre par le savant et laborieux archiviste M. Hiriart, quelles pertes irréparables

n'a pas causées l'incendie de l'hôtel de ville, en 1889! Aussi est-ce une bonne fortune de pouvoir lire des récits où tout sera à peu près inédit. L'organisation civile et religieuse, administrative et militaire, y est passée en revue et étudiée assez à fond. C'est une bonne étude que beaucoup de villes envieront à Bayonne. Nous nous réservons de dire plus tard que cette noble cité est loin de rester en arrière dans le mouvement suscité par le progrès des études historiques dans plusieurs villes de France. On sait les sacrifices que se sont imposés Paris, Lyon, Bordeaux, pour la publication de leurs archives. — Sous ce titre : *Bayonne à l'eau-forte*, M. Ducéré explique les gravures dont M. Corréges ne cesse d'enrichir ce bulletin local.

Le même auteur a fourni matière à tout un fascicule trimestriel de la *Société des Sciences, Lettres et Arts* de Pau. Le travail est intitulé : *Un Echange de princesses*, en 1616. Ce titre est un peu trop vague; il devrait, ce me semble, indiquer d'un mot le contenu de l'étude. Il s'agit ici des princesses Anne d'Autriche, qui devint reine de France, et Elizabeth, fille de Henri IV, qui sera reine d'Espagne. Ce morceau d'histoire est tout à fait réussi. Il ne comprend que quatre chapitres, mais ils disent tout ce qu'il faut dire. Le récit est rédigé surtout au point de vue bayonnais. Que fit-on à Bayonne pour la réception, le séjour, le passage des grands personnages et des ambassadeurs des deux nations? Voilà ce que raconte M. Ducéré et avec force détails. Les pièces justificatives annexées à cette étude sont du plus haut intérêt. Nous ne citerons que : « *L'Estat au vrai et abrégé des denrées* », et les « *Fiançailles et espousailles du roy Louis XIIIIe avec l'infante d'Espagne.* » Ce document est extrait du *Mercure de France*. Que d'événements racontés dans cette volumineuse collection qu'il serait bon de faire revivre, en formant un recueil des articles du Mercure, aux XVIIe et XVIIIe siècles! Les trois pages consacrées à un *Essai de bibliographie* sont à lire par les amateurs.

Il n'y a pas à citer ici même la *Revue de Gascogne*; disons cependant que nous avons été heureux de trouver dans le testament de noble Arnulphe de Montesquiou, en 1568, plusieurs legs faits à des églises de notre pays et surtout en faveur du très célèbre sanctuaire de N.-D. de Sarrance.

Enfin, le *Bulletin de la Société Borda* a publié les *Chants des Cantabres et d'Altabizcar*. Ce dernier est bien connu. Il est apocryphe. L'autre débute ainsi : « *Lelo, il Lelo! Lelo! il Lelo! Leloa! Zarac, il Lelo!* Lelo! Lelo est mort! Lelo, mort est Lelo! Zara a tué Lelo! » C'est triste et sauvage à la fois. M. Haristoy nous dit que ce

chant fut trouvé à Simancas, en 1590, par le savant Ibarguen. C'est possible; mais rien de sûr. La copie, restée inédite, fut publiée pour la première fois par Guillaume de Humboldt. C'est donc une réédition. Quoique les amateurs et les savants puissent désirer un texte plus correct et une étude plus fouillée, ceux qui recherchent nos rares chants basques originaux y trouveront cependant une réelle jouissance.

*
* *

En dehors des Revues spéciales et des Bulletins de sociétés, les journaux publient parfois des articles d'histoire qu'il n'est pas bon de laisser perdre. Signalons dans l'*Union Catholique*, de mars et d'avril, une série de cinq articles sur la *Junte de Barétous et de Roncal*, très bien écrits, et qui nous donnent une idée complète d'une curieuse cérémonie — genre moyen âge — qui se passe tous les ans, le 13 juillet, à Roncal, sur les limites de la France et de l'Espagne. Quelques communes de la vallée de Barétous donnent trois génisses (ou leur valeur en argent) aux habitants de Roncal. Est-ce un tribut? Est-ce une redevance? On dispute à ce sujet. L'auteur des articles dit qu'il n'y a ici ni tribut, ni redevance, et que les communes devraient absolument se refuser à cette coutume onéreuse et humiliante : d'autant plus que les Espagnols tirent des coups de fusil sur le territoire français. Est-ce forfanterie? Elle est d'un gout douteux. On assure que cet usage va donner lieu à une action diplomatique : s'il disparaît, il aura duré longtemps, car l'acte le plus sérieux sur lequel reposent les prétentions espagnoles date de 1375. Une sentence arbitrale, intervenue à cette époque, déclare que, des dépositions entendues, il résulte que cette coutume avait lieu de *tout temps*.

Le journal hebdomadaire *Salies de Béarn* publie un travail intitulé : *Le vieux Salies* (Notes et Souvenirs), sous la signature de l'abbé D... C'est une vieille connaissance. Il n'était pas très fort lorsqu'il entreprenait ces études, il y a une dizaine d'années, et c'est sur les instances du Directeur du journal qu'il lui a donné ces vieilles notes, abandonnées dans un recoin, au milieu de papiers de rebut. Cette étude, cependant, renferme quelques documents inédits et curieux; bien entendu que les origines du vieux Salies sont encore à établir. Quelques protestants n'ont pas été satisfaits de ce que l'auteur a dit de Jeanne d'Albret; mais il n'a pas à modifier son opinion sur la prétendue réforme et sur la prétendue tolérance de la trop fameuse souveraine de Béarn.

A ce point de vue, il serait bon d'indiquer seulement les articles du

Protestant béarnais publié à Orthez; mais il n'est pas facile de l'avoir sous la main et nos bibliothèques publiques ne le reçoivent pas.

Enfin, n'oublions pas l'article de M. Hilarion Barthety sur l'Edit publié par Henri de Béarn (notre futur Henri IV), supprimant dix jours dans l'année 1582 pour se conformer à la réforme grégorienne. Le texte original est en français — contre les usages d'alors; il méritait de n'être pas perdu. On le trouve dans le numéro du 7 janvier 1892 du *Mémorial des Pyrénées*.

⁂

Ces souvenirs rappellent naturellement les vieux anniversaires. C'est à ce titre que nous parlons, pour mémoire seulement, des travaux qui se préparent à l'approche du *Quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique*. La 2e commission pyrénéenne pour la célébration de cette fête internationale comprend les départements des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées, du Gers et de Tarn-et-Garonne. La sous-commission du Comité de Bayonne et des Landes vient de faire paraître un Questionnaire ayant pour but principal « de rechercher quel a été le rôle des Basques et des Gascons dans la découverte et la colonisation primitive de l'Amérique. » On sait combien les pêcheurs basques furent intrépides, et que, les premiers, ils ont été à la pêche de la morue et de la baleine. Les nombreuses questions posées sont fort intéressantes et ne peuvent donner lieu qu'à des études variées et extrêmement curieuses.

⁂

Parmi les livres ou brochures, nous citerons l'*Armanak Uskara edo Ziberouko Egunaria 1892 betharras ourtheco*. L'intelligent Dr Larrieu, qui le publie, à distance du pays basque, prouve qu'il est bon patriote et excellent chrétien; l'épigraphe de l'almanach est : « Dieu et le Pays! Santé et travail! Vive toujours le Basque! *Iao! Iao! T-a-a-a-a-o-o-o-o-o!* » C'est l'*irrintcina* ou cri basque. Il faut l'entendre pour en avoir une idée exacte. Bien exécuté, il n'est pas sans quelque charme, même pour les oreilles délicates.

Nous nous permettrons de signaler notre tome II des *Etudes d'histoire locale et religieuse*. Ce titre embrouillera les bibliographes de l'avenir, qui confondront le livre avec la nouvelle Revue. On aura soin d'y aviser pour la suite. Nous avons publié dans ce volume des travaux sur saint Léon, le Serviteur de Dieu L. Bitos, le B. Jean-Baptiste de La Salle, et enfin l'Histoire de N.-D. de Sarrance. Tout cela avait

paru en articles dans l'ancien *Bulletin Catholique* du diocèse. (Pau, Ribaut, in-8° de 11-272 p.) La matière en est considérable, car les caractères, très menus, ne sont pas faits pour des yeux fatigués ou malades.

Il nous faudrait plusieurs pages pour parler de l'ouvrage publié par M. le pasteur Alfred Cadier : *Osse, Histoire de l'Eglise réformée de la vallée d'Aspe.* (Ribaut, Pau. Grassart, Paris. In-8° de xv-391 p. avec une carte de la vallée d'Aspe.)

Toute la préface est un long prêche, avec les amabilités ordinaires de l'ancien puritanisme contre l'Eglise romaine. La division de l'ouvrage est celle-ci : 1° *La vallée d'Aspe*, bonne étude ethnologique, où il n'y a pas cependant grand'chose de nouveau. 2° *La Réforme dans le diocèse d'Oloron*, partie assez faible et où l'inédit est rare. 3° *L'Eglise réformée d'Osse au* XVIIe *siècle :* beaucoup de hors d'œuvre, sauf l'analyse de quelques registres échappés à la destruction. 4° *Les Protestants depuis la Révolution.* Idées générales que l'on trouve un peu partout. Quelques détails locaux intéressants. On aurait pu condenser en 200 pages au maximum ce qui est délayé ici en plus de 400. Plusieurs seront étonnés de trouver si peu de chose sur les commencements du protestantisme à Osse. Il aurait fallu, pour être plus complet, compulser page par page les registres des notaires d'Aspe et d'Oloron, depuis 1560 environ : travail très long et très pénible, mais nécessaire. Tout l'esprit du livre est dans cette phrase que nous empruntons à la page 137 : « *Jeanne d'Albret, qui à tant d'égards devança son époque,* AVAIT LE GÉNIE DE LA TOLÉRANCE. » Ce serait le cas de dire : Merci, monsieur le bourreau, vous êtes bien aimable! Aussi M. le pasteur Cadier aurait-il bien fait de mettre en sous-titre, au frontispice de son livre : « A l'usage des protestants ou de ceux qui n'ont pas étudié l'histoire de Béarn. »

V. D.

UN SÉNÉCHAL DE GASCOGNE QUI DEVANÇAIT SON TEMPS

M. A. Vernière, un des meilleurs travailleurs de l'Auvergne, vient de publier une modeste brochure de huit pages qui contient beaucoup plus de choses que tels et tels orgueilleux in-8°. De cette brochure intitulée : *Une promenade à Villeneuve-Lembron* (Clermont-Ferrand, imprimerie Maleval,

1892), je vais reproduire deux pages qui nous montrent en Rigauld Doureillie, ancien sénéchal d'Agenais et de Gascogne (1), un seigneur qui, loin de *boire la sueur du peuple*, pour employer une vilaine métaphore dont s'est justement moqué notre très spirituel compatriote Paul de Cassagnac, a été en quelque sorte un précurseur au petit pied de Turgot, en abolissant la corvée dans ses terres. Je demande pour ce vrai libéral, qui eût été digne de présider les Etats généraux de 1789, une bonne place au milieu des hommes de progrès que les auteurs des manuels destinés aux élèves des écoles primaires font admirer à la jeune génération. Il serait juste qu'à l'éloge de *notre* sénéchal on ajoutât cette simple remarque : tous les seigneurs de l'ancienne France n'étaient donc pas d'impitoyables oppresseurs et d'abominables tyrans.

T. DE L.

« Dans sa notice [sur le château de Villeneuve-Lembron, construit par Rigault Doureillie], M. Gonod rappelle l'abolition de la corvée pour les habitants de ce beau pays. Ce qu'il rapporte comme une tradition est devenu une certitude, grâce à la découverte d'un savant prêtre. Cet

(1) Je me suis occupé de ce personnage dans un article spécial de la *Revue de l'Agenais* (tome XIV, 1887, pp. 270-276) : *Un sénéchal d'Agenais peu connu : Rigault d'Oreille*. On a donné diverses formes à ce nom. Feu M. de Laffore a cru pouvoir, d'après un document officiel, écrire d'*Ouroille*. Mais, d'après d'autres documents non moins officiels, on pourrait imprimer d'*Oreille*, ou, comme plus haut, *Doureillie*. M. Vernière nous présente son compatriote comme appartenant à la famille d'*Aurelle* (serait-ce à cette même famille qu'appartenait le général d'Aurelle de Paladines ?) Mon très regretté confrère M. de Laffore, dans la même note où il rétablissait le nom qu'il regardait comme estropié, rappelait avec une aimable malice que le sénéchalat du prétendu d'*Ouroille* avait été signalé plus de quinze ans avant 1887. J'en conviens, mais aussi n'avais-je pas intitulé mon article : un sénéchal *inconnu*, me contentant de dire : un sénéchal *peu connu*. Voir sur tout ceci la page 166 du *Supplément* à la *Bibliographie générale de l'Agenais*, si bien apprécié et si bien loué ici par notre cher directeur. Je pourrais, à la rigueur, chercher une petite chicane à mon excellent ami M. Jules Andrieu, qui, prenant la parole ou plutôt la plume pour un fait personnel, constate qu'il a mentionné, en son article *Balzac*, le sénéchalat d'Antoine de Lestrange, successeur de Robert de Balzac, sénéchalat dont j'aurais eu l'imprudence de dire qu'il est « resté ignoré de tous les annalistes de l'Agenais. » M. Andrieu serait-il donc un *annaliste* ? Je ne le pense pas, et je trouve sa part assez belle en le voyant cité partout comme un très exact et très savant critique et bibliographe.

heureux chercheur a retrouvé un monitoire sur parchemin, sorte d'affiche, de cartel, destiné à remémorer ce bienfait et à le porter à la connaissance des générations futures. Le voici, dans sa teneur entière, et dans sa forme un peu pompeuse, qui contraste avec les arides nomenclatures appendues de nos jours aux murs de la plupart des églises.

« Bounes gens, pour fere le commandement de mon Seigneur à moy faict par tres hault seigneur messire Rigauld Doureillie seigneur et baron de ceste ville [Villeneuve-Lembron], du Chier, du Rosbertin et de la Chadène et maistre d'outailh ordinere du Roy nostre Sire et son seneschal d'Agenes et de Gascognie quant vivoit vous veulx advertir checun que vous tous ny moy aussy nayons cauze diniorance que nous soyons tenus de prier Dieu pour son ame pour les biens qu'il nous a faictz et me fust commande par mondit s^r le vous dire troiz foys de l'an.

» C'est assavoir le dimanche de Pasques, le jour de monsieur sainct Claude et le jour de la celebration de monsieur sainct Jehan Baptiste tous les ans perpetuellement par le cure ou vicquair qui dira et celebrera la grand messe lesd. jours.

» Item que appres il a donné et remys à tous vous subgets la somme de cinquante livres que luy estiai tenu du tamptz que vous avyez proces avecque luy, lesquels cinquante livres il vous a donné pour l'antretenement de la procession generalle et grand messe que debves fere dire ung checun an le lundi et mardi de Pasques a l'intantion de mondict seignieur ladicte procession se doict fere a lantour dud. chasteau de mondict seigneur.

» Item vous a donne les bohades et maneuvres que vous esties tenus fere toutes foys et quantes que vous en serez requis a la hedification et reparation de son chasteau et bassecourt dud. Villeneufve lesquelles il a remises a une bohade ou maneuvre pour veu que s'il faizoit hedification ou reparation a son chasteau non aultrement.

» Pareillement vous a donne la maneuvre que avez accoustume fere un checun an et plusieurs autres biens qu'il nous a faicts comme vous savez bien que vous seroit à dire trop lon.

» Pour lesquieulx biens dessus dicts feu mond. seigneur a ordonné par son testament que ces subgets en la baronnie de Villeneufve seront tenus chacun an perpetuellement le lundi et mardi de Pasque fere sonner les cloches une procession generalle [*sic*. Il faut ajouter le mot *pendant* entre *les cloches* et *une procession*] a lantour du chasteau dud. Villeneufve ou y assisteront tous les chefs des maisons tant hommes que femmes ensamble leurs enfans pour prier Dieu pour lame de

mondict seigneur et incontinant icelle procession faicte dire la grande messe des trespasses a diacre, soubs diacre avec les *Exsaudis* et *Liberames* a coustumes et le prestre qui la dira ce retournera devers le peuple (a *Lavabo*) en dizant Bounes gens pryez Dieu pour lame de monseigneur de Villeneufve fondateur de ceste esglise par quoy nous avons faictz ceste (*sic*) et dizant ceste messe et checun de vous dira trois foys le *Pater noster* et trois foys l'*Ave Maria*.

» Item vous a declare que ceulx qui nacisteront tant hommes que femmes a la dicte procession et aussi a la dicte messe sinon quilz soient malades ou ayent exquze legitime soient tenus lannée quilz auront falys fere lesdictes corvees ef maneuvres audict chasteau tout ainsin quilz sont tenus envers mondict seigneur.

» VILLENEUFVE, notaire. — MARTIN, greffier. »

LE PROSPECTUS ET LE PREMIER PLAN DE L' « HISTOIRE DE LA GASCOGNE » DE MONLEZUN

Dans sa critique sévère — je ne dis pas injuste — de l'*Histoire de la Gascogne* de l'abbé Monlezun, M. Bladé (ci-dessus, p. 168-170) insiste particulièrement sur le plan de ce grand ouvrage. Ce plan lui paraît mal conçu, surtout parce que la Gascogne n'offre plus d'unité politique à partir de la féodalité. Quoi que l'on pense de cette critique, qui avait déjà été faite et que M. l'abbé Sabatié, ici même (III, 332 et suiv.) tâcha de repousser, il est bon de noter que M. Monlezun lui-même avait eu d'abord la pensée très arrêtée de terminer son histoire générale de la Gascogne avec le dixième siècle. Il voulait ensuite retracer l'histoire séparée de quelques-uns des comtés gascons, et ne revenir à l'ensemble de la province d'Auch que pour l'histoire ecclésiastique. S'il s'en était tenu à ce programme, il est probable que son livre serait au moins plus facile à lire et à consulter. Malheureusement il se laissa depuis séduire par l'idée de présenter dans un monu-

ment aux larges proportions, régulier d'apparence (mais d'apparence seulement), toute l'histoire de notre province depuis les origines jusqu'à l'avènement de Henri IV à la couronne de France.

Le curieux prospectus où il exposait son plan primitif, en faisant appel au concours de ses confrères du diocèse d'Auch, est bien oublié. L'exemplaire de cette pièce qui vient de me tomber sous la main est peut-être le seul qui subsiste aujourd'hui. Je suis persuadé que les lecteurs de la *Revue de Gascogne* en accueilleront avec reconnaissance une reproduction textuelle. L'édition originale consiste en 2 feuillets in-4°, dont le premier seul est imprimé, *recto* et *verso*. A la fin se trouve l'indication : *Auch, J.-A. Portes, imprimeur de la Préfecture.*

L. C.

AU CLERGÉ DU DIOCÈSE D'AUCH.

Messieurs,

Avant de mettre en ordre le travail qui m'occupe depuis quelques années, souffrez que joignant ma voix à celle de notre vénérable et bien aimé Pontife, je vienne, moi aussi, solliciter votre concours pour achever de recueillir les documents historiques qui gissent *(sic)* épars autour de nous. Leur nombre, trop faible sans doute, n'est pas cependant aussi borné qu'on le croit généralement. Il importe seulement de n'en négliger aucun et plus encore peut-être de les placer tous sous une main unique. Dans ce but, je m'adresse à vous, Messieurs, avec la confiance qu'inspire une bienveillance dont on a déjà reçu de nombreux témoignages, et quand vos sentiments me seraient moins connus, je ne viendrais pas à vous avec moins de hardiesse. Je n'aurais qu'à en appeler à votre amour pour la Religion dont vous êtes les Ministres et à votre dévouement pour le pays qui fut notre commun berceau, et ma voix serait entendue. Vous me serez donc en aide, Messieurs, j'ose y compter d'avance; mais pour rendre votre coopération plus fructueuse, permettez que je vous découvre mon dessein, tel du moins que je l'ai arrêté jusqu'ici.

D'abord j'essaierai d'écrire l'histoire de toute la Novempopulanie ou

Aquitaine primitive, depuis son berceau jusqu'à la dernière moitié du 10e siècle. Durant toute cette période, rien ne distingua parmi nous les diverses parties de la province. A la fin du 10e siècle, quand la race des Capets s'élança vers le trône, la France se couvrit de seigneuries plus ou moins importantes. Notre Gers, presqu'aussi riche à lui seul que le reste de la Novempopulanie, compta dès-lors ou bientôt après, les comtés de Fezensac, d'Armagnac, d'Astarac, et de Pardiac, les vicomtés de Lomagne et de Fezensaguet, et les baronies de Gimois et d'Ordan. Y ajouter les comtés de Foix, de Bigorre et de Comminges avec les vicomtés de Béarn, de Marsan, de Dax, de Gavarret et de Couserans, serait donner à mon travail sa circonscription naturelle. Mais le fardeau déjà trop lourd écraserait ma faiblesse. Aussi je me bornerai à suivre les diverses seigneuries de notre département depuis leur naissance, jusqu'à ce qu'elles aillent se perdre dans la maison d'Albret et passent avec elle à la Couronne. Sous une auguste inspiration, je serai plus hardi pour l'histoire religieuse. Je prendrai toute la province ecclésiastique d'Auch, mais en particulier avec notre Métropole, les Evêchés de Condom, de Lectoure et de Lombez, et les trois suffragances qui ont survécu au naufrage général. Là ne se borneront pas mes efforts. A l'histoire de nos comtes et de nos prélats, je joindrai la monographie de nos villes en groupant autour d'elles les localités secondaires, je voudrais ne laisser périr aucun souvenir. Je crois qu'on le peut encore; dans quelques années on le tenterait vainement.

Après vous avoir ouvert ma pensée, voici, Messieurs, ce que j'ose demander à votre coopération : d'abord une copie ou du moins un extrait de toutes les pièces historiques qui sont dans votre Eglise ou dans votre Mairie, comme concessions seigneuriales, coutumes, légendes, relations manuscrites. Après ce travail, j'en provoquerai un second plus long que le premier, mais qui ne sera pas sans charme pour vous. A côté des registres de l'état civil, la plupart des communes possèdent des cahiers de délibérations dont les plus anciennes ne remontent guère qu'au 17e ou tout au plus qu'à la fin du 16e siècle. En les fouillant, vous surprendriez vraisemblablement plus d'un fait d'un intérêt général, mais certainement vous trouveriez tout ce que votre Paroisse vit jamais de mémorable. L'entreprise est digne de vous; vous seuls même pouvez la tenter, souffrez que je vous y invite. Il n'est pas jusqu'à vos traditions locales que je ne désirasse connaître. Comme vous, je sais, Messieurs, qu'il ne faut les accueillir qu'avec une grande prudence et une extrême réserve; mais les repousser avec dédain, c'est, je crois, dépasser le but. Il est rare qu'au fond ne se cache pas quelque fait certain,

dénaturé par l'ignorance et surtout enflé par la vanité des populations, plus grande presque toujours que celles des particuliers.

Après tant d'importunités, je n'en ai pas encore fini avec votre obligeance. En parcourant les divers âges, j'ai rencontré sous mes pas une foule de noms dont quelques-uns sont éteints, mais dont un grand nombre vivent encore parmi nous. Entre les noms d'aujourd'hui et les noms des jours anciens y a-t-il toujours identité de race et de sang comme il y a identité de titres et de lieu? à moi moins qu'à personne il appartient de le décider. Que d'autres se fassent, s'ils le veulent, les redresseurs de torts. Simple narrateur, je dirai en toute franchise et liberté ce qui aura apparu à mes yeux, sans trop chercher à rattacher le présent au passé. Qu'importe à l'histoire que nos Rohan et nos Montmorency soient ou ne soient pas les vrais et naturels descendants du premier baron chrétien ou de la plus puissante maison de la noble et fière Bretagne? Les Rohan se mêlèrent-ils avec gloire à nos fastes nationaux? Les Montmorency portèrent-ils [*p.* 2] avec honneur l'épée de connétable ou le bâton de maréchal? Voilà, si je ne me trompe, ce que demande avant tout la patrie. Cependant les temps ne sont plus, et certes ces temps n'eussent jamais été les miens, les temps ne sont plus où un titre nobiliaire éveillait la prévention et presque l'injustice. Le jour se fait pour tous, et c'est là une des gloires de notre époque si souvent calomniée par l'inadvertance et la frivolité. Nous pouvons aujourd'hui le proclamer hautement et je le fais avec bonheur : Respect, honneur à ce qui est; mais honneur, respect aussi à ce qui fut; à ce compte, je le sais maintenant plus que jamais, notre pays n'a rien à envier aux pays voisins, les illustrations ne lui manquent point. Sous vos auspices, ne pourrais-je point, Messieurs, arriver jusqu'à ces familles et en obtenir communication des titres qui sont entre leurs mains? J'en ai conçu l'espérance. Il m'a semblé qu'elles aimeraient à voir revivre ce qui illustra leurs ayeux ou les anciens possesseurs de leurs domaines.

Le fruit de vos recherches, vous pourriez, Messieurs, dans une de vos réunions cantonales, après la Conférence Ecclésiastique, le confier à un d'entre vous qui le résumerait dans une notice claire, simple et précise dont une copie resterait, si vous le vouliez, au chef-lieu du canton, et deviendrait un jour un monument précieux, et dont une autre serait envoyée au Séminaire ou à l'Archevêché, où je la ferais prendre. Avec elle je recevrais avec une joie bien vive et une singulière reconnaissance vos observations et vos conseils; j'en ai la pleine et intime conviction, plusieurs d'entre vous eussent pu tenter avec plus de

succès que moi le travail que je vais donner au public. Laissez-moi vous en faire la confidence, bien des fois dans mes explorations à travers le champ si aride d'une histoire que personne n'a encore sérieusement abordée, j'ai senti mon courage défaillir et ma plume échapper de mes mains, et aujourd'hui encore je m'étonne de ma hardiesse et m'épouvante de ma témérité. Comment donc, pauvre Curé de campagne, me suis-je aventuré, malgré mon étonnement et mes frayeurs? C'est qu'il est de ces sortes de fatalités qu'on rencontre dans la vie, et auxquelles on n'échappe point. Les sollicitations de quelques amis désireux comme moi de connaître les annales de leur patrie, et ma soumission à la volonté hautement prononcée d'un vénérable vieillard qui fut le père de toute notre génération de Prêtres, et que le Ciel conserve à notre amour, pour montrer au scepticisme de notre siècle, ce que peut un homme animé de l'esprit de Dieu, me mirent sur la voie. Les encouragements réitérés d'un Séminaire qui occupe un rang si distingué dans notre estime et dans nos communes affections, m'engagèrent à poursuivre. Enfin sont venues des paroles qui, pour un Ministre des Autels, sont des ordres, puisqu'elles partent de la bouche d'un successeur des Apôtres; dés-lors l'hésitation n'a pas été possible; puissent mes forces ne pas trahir ma docilité! Enfant du Gers, dévoué à mon pays jusqu'au fond de mes entrailles, n'ayant nul souci des systèmes littéraires et moins encore des partis politiques qui divisent la France, je n'arborerai qu'un drapeau, mais celui-là je voudrais le tenir toujours ferme et droit, comme il fut toujours noble et social, le drapeau du *Catholicisme*. Nul ne s'en étonnera. En agir autrement, ce serait abdiquer le caractère sacré dont il a plu à la divine Providence de me revêtir, méconnaître le haut et glorieux patronage qui daigne abriter ma faiblesse et faillir à l'estime profonde et à la parfaite considération avec lesquelles je suis, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur et Confrère,

J. J. MONLEZUN.

Barran, le 8 juin 1844.

P. S. Pour mieux formuler ma pensée, souffrez que je demande le nom de votre ville ou village, sa fondation réelle ou présumée, son site, la rivière qui la baigne. Son Eglise, à quel ordre d'architecture elle appartient, l'âge où elle remonte, vos lois ou *coutumes* particulières, vos chartes, vos traditions locales, vos monuments remarquables, votre ancien seigneur. Je vous demanderai encore, si vous avez dans la Paroisse quelque famille marquante, la première date précise de sa

généalogie, les faits saillants qu'on y lit comme hommage à nos comtes, dignités, actes de valeur, etc.

Si quelqu'un de ces documents avait une importance hors ligne, on voudrait bien, je l'espère, me le communiquer directement ou le communiquer à ma place à un de MM. les Supérieurs ou Professeurs du Séminaire, ou de MM. les Secrétaires de l'Archevêché. L'histoire ne s'appuie que sur des faits avérés.

BIBLIOGRAPHIE

BOSSUET. — TÉMOIGNAGE SUR LA VIE ET LES VERTUS ÉMINENTES DE MONSIEUR VINCENT DE PAUL (1702). Opuscule inédit, publié avec une introduction par ARMAND GASTÉ, professeur à la Faculté des Lettres de Caen. *Paris, Alph. Picard,* 1892, in-8° de 59 p. Tirage à 200 exemplaires numérotés.

Ce sera surtout dans notre chère Gascogne, si fière de compter parmi ses saints celui qui fut, selon une heureuse expression, l'intendant de la Providence, et parmi ses évêques le grand évêque de Condom, que l'on appréciera cette plaquette.

L'opuscule de Bossuet, publié ici pour la première fois, faisait partie, nous dit l'éditeur, d'un recueil de pièces diverses qu'on pouvait, avant la date néfaste de 1871, consulter à la bibliothèque du Louvre. L'incendie allumé par la Commune a détruit, avec combien d'autres richesses ! cette pièce importante. Heureusement, le consciencieux historien de Bossuet, A. Floquet, avait pris une copie fidèle du précieux document, qu'il se proposait sans doute de publier dans son dernier volume des *Etudes sur la vie de Bossuet*, à la date de 1702; mais la mort vint interrompre dans ses projets l'infatigable travailleur. A la dispersion (1890) de la bibliothèque et des papiers de cet érudit, M. Gasté eut la bonne fortune de racheter du principal acquéreur un certain nombre de pages autographes de Bossuet et le *Témoignage* de l'illustre prélat sur notre admirable compatriote. L'éditeur montre fort bien que le document présente toutes les garanties d'authenticité possibles, comme l'ont déclaré les deux travailleurs de notre temps qui ont le mieux connu Bossuet, Floquet et M. l'abbé Lebarq, l'éditeur des œuvres oratoires du plus éloquent des hommes. Je citerai seulement

les premières et les dernières lignes d'un opuscule que voudront lire tous les lecteurs de la *Revue de Gascogne :*

« Attestons, en la meilleure manière que nous le pouvons, les vérités suivantes, pour la plus grande gloire de Dieu, et pour l'édification de l'Eglise, au sujet du vénérable serviteur de Dieu, Monsieur Vincent de Paul, instituteur et premier supérieur général de la Congrégation de la Mission. Nous avons eu la consolation de voir de nos yeux la personne et les actions de cet homme apostolique, et d'entendre, de nos oreilles, les paroles de vie qui sortoient de sa bouche, ayant eu le bien, dans les six dernières de sa vie, d'être admis dans la Compagnie de Messieurs les Ecclésiastiques qui s'assembloient pour la Conférence spirituelle des Mardis, où grand nombre de prélats et de docteurs se trouvoient, et nous étions extrêmement édifiés de sa conduite, et, pour ainsi dire, charmés par les impressions qu'il nous donnoit de l'amour de Dieu et de son zèle pour le salut des âmes, et nous le regardions comme un saint qui pratiquoit toutes les vertus chrétiennes et ecclésiastiques dans un degré héroïque, dont feu Messire Louis Abelly, évêque de Rhodez, qui étoit de la même Compagnie des Mardis, a fait un ample recueil dans la *Vie* qu'il a composée de ce vénérable serviteur de Dieu, et aussi Messire Henri de Maupas du Tour, évêque du Puy, pour lors aussi de la même Compagnie, dans l'Oraison funèbre que nous lui entendîmes prononcer, le 23 novembre 1660, dans l'église de Saint-Germain de l'Auxerrois, et qu'il a fait imprimer. Nous avons été témoin de la plupart des choses spécifiées dans cette *Oraison funèbre*, aussi bien que dans la susdite *Vie...* » (P. 14-17.)

« Nous attestons enfin devant Dieu, qui sait que nous ne mentons pas, que nous avons regardé et regardons encore le vénérable Monsieur Vincent de Paul comme un saint, et le jugeons digne de la vénération publique, lorsqu'il plaira à Notre Saint Père le Pape, à qui un tel examen et une telle déclaration appartient, de l'examiner et de l'ordonner. » (P. 58-59.)

T. DE L.

NOTES DIVERSES

CCXCII. Origine de N.-D. de Buglose.

Dans son récent ouvrage sur *les Landes et les Landais* (Dax, Labèque, 1892), p. 264, M. Dufourcet parlant des discussions soulevées entre

MM. Gabarra, Labarrère (et Bonhomme) sur l'origine du pèlerinage de N.-D. de Buglose, embrasse l'opinion de M. Gabarra, d'après lequel ce sanctuaire ne remonterait pas « au-delà du XVIe siècle. » D'où cette conclusion grave que la statue, aujourd'hui honorée à Buglose, « était, avant les guerres de religion, placée dans l'église du prieuré de Pontonx. » Il semble que M. l'abbé Gabarra veuille donner plus de force à cette conclusion, en réfutant l'opinion de M. Labarrère, qui prétendait que l'origine de N.-D. de Buglose se perdait *dans la nuit des temps*. « M. G., ajoute M. Dufourcet, lui objecte victorieusement que s'il en était ainsi, on trouverait des traces de l'existence de ce sanctuaire vénéré avant le XVIe siècle, soit dans les actes de donations faites aux églises de la contrée, soit dans les divers documents où il est question des moindres chapelles du pays, excepté de celle de Buglose, qui n'apparaît qu'après la découverte miraculeuse de la statue dans les marais, situés alors sur le territoire de la paroisse de Pontonx. »

Nous ne pouvons pas absolument prouver que la belle statue miraculeuse de Buglose (XVe ou XVIe siècle) ne soit pas celle de Pontonx; mais nous avons trouvé un document qui affirme l'existence d'un sanctuaire de *N.-D. de Pouy*, au XVIe siècle. En effet, dans les archives des Basses-Pyrénées, E 1189, f. 22 r°, figure le testament d'Arnaud, seigneur de Domezain, qui fait à Carresse ses dernières dispositions, le *9 septembre 1472*. Il lègue une somme d'argent à un nombre considérable de sanctuaires et d'églises, et entre autres à *N.-D. de Dax*, à *N.-D. de Pouy*, à N.-D. de Sarrance, à N.-D. d'Abet, etc. « Item à *N. Done d'Ax* VII fl. Item à *N^tre Done deu Poey*, VII fl. »

On pourra objecter sans doute qu'il ne s'agit pas de Pouy dans les Landes, mais d'un Poey quelconque, nom assez fréquent dans nos contrées. Nous n'avons à répondre qu'une seule chose : le contexte rapprochant N.-D. de Dax et N.-D. de Pouy, il n'y a pas de raison pour chercher ailleurs le Poey dont il s'agit.

Il est certainement question ici de N.-D. de Buglose, car Buglose ou Berglose est un quartier de Pouy; l'église paroissiale de ce village est sous le vocable de saint Pierre, je crois, (en tout cas, pas sous celui de Notre-Dame).

Enfin, s'il y eut jadis un sanctuaire à Pouy, pourquoi vouloir que la statue miraculeuse vénérée à Buglose soit venue du prieuré de Saint-Caprais de Pontonx? Il est bien plus naturel de croire qu'elle ornait l'antique chapelle de *Noste Done deu Poey* et qu'elle aura été cachée sur les lieux mêmes, dans des marais, à l'époque du protestantisme.

V. D.

QUESTIONS ET RÉPONSES

274. Sur le château de Bonnefont et le marquis de Montespan

M. de Boislisle me fait l'honneur de m'adresser deux Questions. Ne pouvant y répondre, je n'ai que la ressource de dire : Renvoyé à la *Revue de Gascogne.*

T. DE L.

« Mon cher Confrère,

» J'ai oublié, hier, de vous poser cette question : Le marquis de Montespan, mari d'Athénaïs et père du duc d'Antin, mourut à la fin de novembre 1701, ou au commencement de décembre, « dans ses terres en Guyenne, » selon Dangeau. Or, je vois, par quelques actes, qu'il habitait assez ordinairement au château de Bonnefont en Gascogne. Est-ce que cette localité se trouverait dans votre domaine ou dans celui de quelqu'un de vos amis? Ne pourrait-on pas arriver à une identification précise, et, par suite, retrouver l'acte de décès dont la date exacte me manque? J'attendrai votre réponse pour faire tirer la dernière feuille de texte de mon tome IX de Saint-Simon.

» Bien à vous.

» DE BOISLISLE. »

Un de nos confrères de la Société historique de Gascogne, à qui M. T. de L. lui-même nous avait prié de communiquer en épreuve la question du savant éditeur de Saint-Simon, nous a fait tenir sur le champ cette RÉPONSE.

« Bonrepaux, par Galan (H.-Pyr.), 25 mai 92.

» Cher Monsieur,

» Rien de plus facile que d'identifier Bonnefont, résidence de M. de Montespan, avec Bonnefont, canton de Trie (H.-Pyr.), où les restes du château existent encore, convertis en un collège libre.

» Quant à l'acte de décès de M. de Montespan, il n'a jamais été dressé probablement, mais la date de sa mort — 1er décembre 1701 — est authentiquement établie par un document des archives de la mairie de Saint-Elix (Hte-Gar.) que je cite en note, p. 38 des *Lettres d'un cadet de Gascogne* (1).

» Agréez, cher Monsieur, etc.

» FR. ABBADIE. »

(1) « Rolle des confreres et confreresses qui oront (*sic*) assisté à la sépulture de Monseigneur Despernon, seigneur du presant lieu, desedé le premier décembre 1701. » On peut voir, au même endroit, l'explication du nom de *d'Epernon* donnée au marquis de Montespan, avec des remarques utiles aux lecteurs de Saint-Simon. — L. C.

275. Mandement d'un archevêque d'Auch à retrouver.

J'ai sous les yeux une épreuve d'un intéressant travail de M. le Dr Duhourcau, travail destiné à la *Revue des Pyrénées* et intitulé : *Quelques pages authentiques de l'histoire médicale à Cauterets dans les siècles passés*. J'en extrais le passage que l'on va lire, sur lequel j'appelle spécialement l'attention des paléographes auscitains : « J'ai retrouvé dans ce même trésor de Pau un vieux parchemin inscrit sous ce titre : *Confirmation par Geraldus de la Barthe, archevêque d'Auch* (1170-1190), *pour l'hospital de Cauterès*. Cette confirmation suppose un document antérieur, plus ancien encore, émis en faveur de ce même hôpital; et, en effet, le mandement de Gérard de la Barthe rappelle l'exemple à lui donné par son prédécesseur l'archevêque d'Auch, Guillaume, *d'heureuse mémoire*. Les archives de Pau, où ont été transportés les papiers et les titres appartenant à l'abbaye de Saint-Savin, de qui dépendaient autrefois les eaux et l'hôpital de Cauterets, ne renferment pas le mandement de Guillaume; sans doute, on en retrouverait la copie ou la trace dans les archives d'Auch, à l'archevêché de la province. Un Guillaume, métropolitain d'Auch et légat romain, est signalé dans l'*Annuaire* du Petit-Séminaire de Saint-Pé, comme ayant figuré, en 1133, à des actes qui se passèrent dans l'abbaye de cette ville; c'est sans doute le même qui s'est occupé de l'hôpital de Cauterets, avant Gérard de la Barthe. » Allons! Messieurs les archivistes, à *vos pièces!*

T. DE L.

P. S. J'annonce aux curieux qu'ils trouveront dans l'article du Dr Duhourcau la piquante, très piquante citation d'une centaine de vers extraits du cinquième livre des poésies d'Auger Gaillard, livre dont j'ai vu jadis un exemplaire (sans doute unique) dans le riche cabinet de feu G. Bascle de Lagrèze. Pour ne pas être indiscret jusqu'au bout, je ne dirai pas sur quel étrange sujet roulent ces cent vers qui pétillent de verve.

276. Sur un poète dacquois.

On lit dans les *Poésies diverses* de Campenon des « stances adressées à M. Desarps, propriétaire à Dax, département des Landes », datées du 22 février 1819, et renfermant de très agréables compliments pour *l'ami* et pour *le poète*. Ce M. Desarps est le même sans doute qui publia quatre opuscules (1814, 1815) mentionnés par Quérard (*France littér.*, II, 488). Mais je voudrais bien savoir si on ne pourrait pas trouver à Dax les éléments d'une notice biographique et littéraire sur ce poète, à qui Campenon disait :

Tes vers nés dans ton clos, et partout sûrs de plaire,
Cherchent peu du public le regard indiscret;
Mais ton fils les apprend pour les dire à sa mère;
De ta gloire tous trois vous gardez le secret.

L. C.

SOIRÉES ARCHÉOLOGIQUES

AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES (1)

I

Séance du 7 décembre 1891

Présidence de M. l'abbé de CARSALADE DU PONT

Présents : MM. CABROL père et fils, CALCAT, CASTEX, FRANCOU, LACOMME, LAPEYRÈRE, LAVERGNE, MÉTIVIER, TIERNY, secrétaire.

La séance s'ouvre à 8 heures 1|2 du soir, aux Archives départementales.

Faïenceries d'Auch, de Sémézies-Cachan, de Salleneuve, près Pessan

M. Calcat, juge d'instruction, donne lecture d'une lettre de M. d'Etigny sur la faïencerie de Lagrange et de quelques autres documents découverts par lui dans les minutes de Me Embasaygues.

Il fait connaître que cette faïencerie a été établie vers 1751, à Auch, au lieu de Lagrange. Le fondateur est un Auscitain du nom de Jacques Allemant-Lagrange, bourgeois et marchand. Les fours existent encore en partie, dans la propriété de Mme de Colmont, où des fouilles devraient être exécutées. D'autres documents, tant sur cette faïencerie que sur celle de Sémézies-Cachan, près Saramon, seront ultérieurement communiqués.

M. l'abbé de Carsalade fait observer que l'on pourrait peut-être attribuer à la faïencerie de Lagrange, les vases marqués aux armes de

(1) Des amateurs d'art, d'histoire et d'archéologie se réunissent depuis la fin de l'année dernière, le 1er lundi de chaque mois, aux Archives départementales du Gers, pour s'entretenir de leurs études et de leurs recherches. L'archiviste, M. Tierny, rédige les procès-verbaux de ces réunions sans organisation ni caractère officiels, mais non certes sans intérêt. On a bien voulu demander pour ces procès-verbaux l'hospitalité de la *Revue de Gascogne*, qui ne pouvait que l'accorder avec empressement : plusieurs des membres les plus actifs des réunions des Archives appartiennent à la Société historique de Gascogne, et tous s'occupent avec zèle et avec fruit — on le verra — des études qui nous sont chères. — L. C.

Mgr de Montillet, et les plats aux armes de M. d'Etigny, conservés dans certaines familles d'Auch. Il est à présumer que l'intendant d'Etigny et l'archevêque d'Auch ont fait fabriquer ces faïences à l'usine de Lagrange.

M. Castex, adjoint au maire d'Auch, fait observer que les faïenceries étaient assez nombreuses dans le Gers. Il cite notamment celle de Salleneuve établie à Pessan et dont on conserve des spécimens.

Basilique de Valcabrère

M. Métivier, architecte départemental, annonce, pour une séance ultérieure, une communication sur Valcabrère. Il dit quelques mots sur cette intéressante basilique et sur la façon dont il a été amené à l'étudier. Il soumettra à la Société une série de douze dessins reproduisant surtout les fragments de sculpture gallo-romaine qui décorent cette église.

Luxe du Costume

M. l'abbé de Carsalade fait une communication sur le costume en Gascogne aux XIVe, XVe et XVIe siècles. Il fait observer que ses recherches l'ont amené à cette conclusion rigoureuse que dans notre province, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres, le peuple portait ce qu'on peut appeler un costume provincial.

M. Quicherat a publié sur le costume en général un magnifique ouvrage; mais les documents dont il s'est servi sont, pour la plupart, empruntés aux provinces du Nord et du Centre. Ils ne peuvent, en aucune façon, donner une juste idée du costume des habitants de notre province méridionale.

Or, nous possédons des documents peu connus et bien dignes d'intérêt, qui donnent sur cette question des aperçus nouveaux : ce sont d'abord les minutes des notaires qui renferment de nombreux et curieux détails consignés soit dans les inventaires, soit dans les contrats de mariage.

L'étude de ces documents a amené M. de Carsalade à conclure que la classe populaire, plus traditionaliste que les autres classes, portait un costume uniforme par sa coupe et par sa couleur; c'était, pour les femmes, une sorte de cotte ou de jupe et une gonelle ou surtout de couleur constamment grise. De là, dit-il, est venu le nom de *grisette* qui a servi, comme il sert encore aujourd'hui, à désigner les filles du peuple.

La coiffure consistait en un chaperon presque toujours de couleur rouge; de là est née la légende du petit Chaperon rouge.

On retrouvera dans les sculptures du chœur et dans les peintures des verrières de la cathédrale de curieux spécimens de ce costume gascon. Il est à remarquer, en effet, que les sculpteurs et les peintres verriers ont habillé leurs personnages à la mode du temps. Il est évident qu'ils ont pris leurs modèles parmi les gens qu'ils avaient sous les yeux.

Dans les classes élevées, la tradition du costume provincial se perdit de bonne heure. Les voyages, les guerres, les influences de la cour, furent autant de motifs qui leur firent adopter les modes étrangères. La fantaisie fut la seule règle que chacun suivit et le luxe devint tel que des ordonnances royales prohibèrent l'usage des étoffes de soie pour ceux qui n'étaient pas princes du sang.

M. Tierny fait observer que ces ordonnances eurent le sort de toutes les lois somptuaires et qu'elles tombèrent vite en désuétude.

A ce propos, M. Cabrol dit qu'il a trouvé un exemple de lois somptuaires au XIVe siècle. Les consuls de Villeneuve-de-Rouergue réglementèrent très sévèrement tout ce qui se rapportait au costume et au mobilier; il communiquera le texte à la prochaine séance.

Bas-relief gallo-romain

M. l'abbé de Carsalade rappelle l'existence au mont NERVÉVA, près d'Auch, d'un bas-relief curieux, signalé autrefois par M. Chaudruc de Crazannes et conservé dans une maison de Saint-Cricq; le propriétaire l'aurait, paraît-il, retourné pour en faire la première marche d'un escalier. Ce bas-relief, qu'il serait intéressant de retrouver, est gallo-romain et représente Apollon berger.

M. Lavergne croit que ce bas-relief a été recueilli par M. l'abbé Canéto et transporté par lui au Prieuré de Saint-Orens où, du reste, les curiosités archéologiques ne manquent pas.

A ce propos, M. Tierny communique les photographies de Saint-Orens qui sont conservées aux Archives. Il met en même temps sous les yeux des membres de la Société un recueil de gravures du XVIe siècle représentant des sujets bibliques et mythologiques, appartenant aux Archives départementales.

Armoiries des villes du Gers

M. Tierny communique à la Société un dessin représentant les armoiries de la ville d'Eauze, « d'azur à trois fasces d'argent, surmonté

d'une couronne de comte. » Elles étaient figurées sur l'ancien sceau des consuls dont M. Parfouru a retrouvé plusieurs empreintes en inventoriant le fonds du Bureau des finances. Les armes peintes dans la salle du Conseil général sont donc de pure fantaisie.

M. Métivier ajoute que cette dernière observation peut s'appliquer à d'autres armoiries également peintes dans la salle du Conseil général, notamment celles de Gimont et de Riscle.

Numismatique

M. Calcat fait circuler une médaille sur laquelle il voudrait avoir l'avis de la Société. M. Colonieu émet l'opinion que c'est une monnaie ibérienne qu'il serait intéressant d'étudier.

La liste des communications étant épuisée, la Société s'ajourne au 4 janvier 1892, date de sa prochaine réunion.

II

Séance du 4 janvier 1892

Présidence de M. le Préfet du Gers

Présents : MM. Balas, Bousquet, Cabrol père et fils, Calcat, de Carsalade du Pont, Cocharaux, Colonieu, Castex, Daudoux, Despaux, Lapeyrère, Métivier, F. Moynié, Villlain, Tierny, secrétaire.

La séance s'ouvre à 8 heures 1/2 du soir aux Archives départementales.

Exposition Historique-Européenne de Madrid

M. le Préfet donne connaissance à la Société d'une lettre qui lui a été adressée par M. Planté, maire d'Orthez, demandant la participa-

tion à l'Exposition historique de Madrid, à l'occasion du 4e anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb.

Le département pourrait être avantageusement représenté à cette Exposition, soit par des objets d'art, soit par des travaux scientifiques, archéologiques et littéraires.

En ce qui concerne l'Exposition américaine proprement dite, il est peu probable que l'on trouve ici des objets pouvant y figurer. Cependant M. Colonieu dit qu'il est possesseur d'une urne colombienne trouvée dans un tombeau.

M. le Préfet donne lecture du programme de l'Exposition et des garanties offertes aux exposants. Il prie la Société de lui désigner certains de ses membres pour faire partie du Sous-Comité départemental.

Sont nommés :

MM. Calcat, de Carsalade, Castex, Tierny, qui demandent à M. le Préfet de leur adjoindre MM. Quenioux et Tarbouriech.

Faïencerie de Lagrange

M. Calcat, juge d'instruction, met sous les yeux de ceux des membres de la Société qui n'assistaient pas à la précédente réunion, un plat en faïence qu'il croit provenir de la fabrique de Lagrange. Après un échange d'observations sur l'importance qu'a pu avoir cette fabrique et en général l'industrie de la faïencerie dans nos régions, M. le Préfet observe que certaines causes économiques étaient nécessaires à la prospérité des établissements de ce genre, la proximité d'une voie navigable, par exemple. On comprend que pour des objets aussi fragiles, les transports par eau aient été de tout temps préférés. Du reste, la diffusion des produits de certaines fabriques ne s'explique pas seulement par les avantages résultant de leur situation, les causes politiques ont exercé aussi leur influence. Ainsi, on trouve (ou du moins on trouvait couramment autrefois) dans les vieilles familles protestantes de Montauban des faïences de provenance hollandaise et notamment des Delft. Cela s'explique par les relations que les protestants établis en Hollande, après la révocation de l'Edit de Nantes, continuèrent à entretenir avec leurs coreligionnaires restés en France.

Pour la faïencerie de Lagrange, continue M. le Préfet, comme pour les autres qui furent établies dans la région, ces conditions favorables (économiques ou politiques) n'existent pas; leurs produits n'ont pu se répandre au loin; c'est dans un rayon assez restreint qu'il faut les

chercher. Du reste, les types qu'on soumet à la Société ne sont qu'une imitation assez grossière du Moustier, et ceux-là seuls ont un véritable intérêt qui portent des armoiries ou des marques.

M. Calcat expose le résultat des recherches qu'il poursuit sur les fondateurs de la fabrique d'Auch. Il a retrouvé l'état-civil de la famille Allemant-Lagrange. Le père du faïencier était tanneur; les minutes de Me Embasaygues contiennent un inventaire détaillé et très curieux de son fonds de commerce. Il possédait, en outre, la métairie de Piquebise, près Auch. Il fit son testament en 1741. Le cachet, dont on retrouve l'empreinte sur ce testament, portait un D et un G enlacés et un L au-dessous. C'est une marque qu'il importe de signaler, attendu qu'elle pourrait se trouver sur des faïences. De son mariage avec Gérarde Pérès, Allemant-Lagrange eut trois enfants :

Frise Allemant, épouse Sentetz; Pierre Allemant, chanoine de Saint-Orens, et Jacques-Pierre Allemant qui nous occupe.

La fabrique, fondée vraisemblablement par celui-ci de 1751 à 1758, dut cesser en 1780. Il en fut de même de la plupart des établissements de ce genre par suite de la concurrence anglaise.

M. Villain, professeur d'histoire, fait observer qu'une autre cause de décadence pour les faïenceries fut la découverte du kaolin dans le Limousin. Le comte d'Artois, le premier, encouragea la fabrication de la porcelaine à Limoges. Grâce à son appui, les produits des nouveaux établissements se répandirent promptement et firent une concurrence funeste aux faïences méridionales.

M. de Carsalade donne quelques détails complémentaires sur la famille de Lagrange. Bernard-Pierre Allemant de Lagrange, vicaire général de l'archevêque d'Auch, émigré pendant la Révolution, fut recueilli par Mme de Vergez. En reconnaissance des soins qu'elle lui avait donnés, il fit héritier son fils. Des Vergez, la maison de Lagrange passa, vers 1872, à M. Boutan et à Mme de Colmont, sa fille, qui en est actuellement propriétaire.

M. le Préfet demande si les fours existent encore; M. de Carsalade répond qu'il existe une tour ayant 2 ou 3 étages en sous-sol.

Il y avait, sans doute, continue-t-il, des faïenciers à Auch avant les Lagrange. L'ancien état-civil de Saint-Orens, conservé aux archives départementales, nous révèle l'existence d'un sieur Danizan, potier d'étain, établi dans cette ville vers 1651, et qui exerça sa profession pendant vingt ans. Peut-être le terme « potier d'étain » n'est-il qu'un équivalent du terme « faïencier » employé seulement plus tard. Louis de Gonzague, duc de Nevers et de Mantoue, amena de la ville de

Faënza, en Italie, des ouvriers potiers appelés depuis faïenciers, du nom de leur lieu d'origine.

M. Francou, architecte, met sous les yeux de la Société deux tuiles émaillées fort curieuses. L'une d'elles, provenant du monastère de Faget-Abbatial, date du xve siècle; l'autre doit être d'origine espagnole ou italienne. M. le Préfet observe que Nevers faisait cette sorte de produits; mais d'après ce qui vient d'être dit de l'origine italienne de la faïencerie de Nevers, on comprend qu'il puisse y avoir quelque incertitude à ce sujet.

Eglise de Valcabrère

M. Métivier, architecte départemental, donne communication de douze dessins relatifs à la basilique de Saint-Just, de Valcabrère, qui doivent accompagner une étude qu'il se propose de publier sur ce monument. Il fait particulièrement remarquer les belles frises appartenant à l'époque gallo-romaine.

Ossuaires de l'Eglise de Fleurance

M. Métivier fournit encore des renseignements sur les ossuaires de l'église de Fleurance :

On sait, dit-il, que la façade de cette église a été classée parmi les monuments historiques, et on comprendrait assez difficilement ce classement si l'on ne savait qu'il est dû principalement aux arcatures ou niches qui décorent cette façade de chaque côté du portail d'entrée, et dans lesquelles Viollet-le-Duc avait vu des ossuaires. Or, les ossuaires, qui sont nombreux en Bretagne, sont assez rares dans nos contrées pour avoir éveillé la sollicitude de l'Etat en faveur de l'église de Fleurance.

Au moment d'entreprendre la restauration du clocher et de la façade, M. Bœswilwold, inspecteur général des monuments historiques, pria M. Métivier de faire pratiquer une fouille dans ces niches pour voir s'il ne s'agissait pas plutôt de tombeaux.

Une fouille a donc été faite dans deux des auges qui sont situées à la partie inférieure de ces niches, et voici ce que cette fouille a révélé : chaque cavité a ses parois latérales construites en maçonnerie et a 2 mètres de long sur 0.80 de large environ, avec une profondeur qu'il n'a pas été possible de constater, attendu qu'une barre de fer de 1 m.20 de longueur n'a pas permis d'atteindre le fond de ladite cavité.

Cette absence d'une dalle, au fond de l'auge, indique donc qu'il

s'agit bien là, dès l'origine, d'une série d'ossuaires et non de tombeaux. Actuellement encore chacune de ces auges est remplie d'ossements, mais d'ossements mélangés de terre. Cette particularité permet de croire qu'à l'occasion peut-être du nivellement du sol intérieur de l'église ou de la place avoisinant la façade, on a pu déposer dans ces niches, avec la terre qui les environnait, les ossements trouvés soit à l'intérieur soit à l'extérieur de l'église, tout en les disposant à la place de ceux qui avaient occupé primitivement les mêmes cases, et y avaient certainement été disposés avec plus de soin que les derniers, étant donnée l'importance de la décoration qui orne ces niches, puis en avaient été enlevés brutalement. Immédiatement au-dessus de ces ossements existe une forte couche de terre glaise très fine, puis une assise de grandes briques recevant la maçonnerie du glacis de recouvrement.

On a trouvé, mélangés à la terre et auxdits ossements, certains débris de terre cuite et de marbre qu'il serait bon d'examiner ultérieurement. Enfin, il faut surtout signaler un très beau chapiteau roman, du XIe siècle environ, qui porte sur son plateau une cavité, avec petite rigole, indiquant qu'il a servi, postérieurement à son exécution, à un usage spécial qu'il paraît difficile de préciser dès maintenant. M. Métivier ajoute qu'il a pensé de suite, involontairement, à un petit autel portatif ou à un bénitier.

Telles sont les arcatures de l'église de Fleurance. Leur restauration permettra non seulement de mieux apprécier le caractère de leur destination première, mais encore de voir si elles ne contiennent pas certains autres objets intéressants. M. Métivier se réserve d'en faire plus tard l'objet d'une communication plus sérieuse à la Société, avec des conclusions étayées sur des documents mieux observés et par conséquent mieux connus.

Numismatique

M. Colonieu soumet à la Société le dessin d'une monnaie dont il fait en même temps la description. C'est un denier d'argent d'Aymeri II, dit Forton, comte de Fezensac, puis comte d'Auch.

Sur l'un des côtés de cette pièce, peut-être unique ou du moins très rare, dit-il, on lit † FORTO COMES et l'on voit dans le champ une croix crossée. Au revers, se trouvent les mots AVSCIS METRO et dans le champ PO †.

Cette pièce avait été trouvée sur le territoire de la commune de Maignaut-Tauzia, dans un champ, à la métairie de Saint-Maurice, généra-

lement désigné par les gens du pays sous le nom de « champ du couvent. »

M. Degrange-Touzin, possesseur de cette pièce, fit remarquer à M. Colonieu que cette croix placée à côté des lettres PO se trouvait formée par la réunion des lettres L et I, ce qui ferait POLI, et que la légende du revers se trouvait dès lors ainsi conçue : AVSCIS METROPOLI. Cette explication paraît fondée; il est à remarquer, toutefois, ajoute M. Colonieu, qu'elle se trouve en contradiction avec l'opinion générale des savants qui prétendent que, dans les monnaies, la légende ne se termine jamais dans le champ.

M. Cabrol, inspecteur des postes, fait observer qu'on a quelques exemples de monnaies dont la légende se termine aussi dans le champ. Il cite notamment des monnaies comtales de Rodez et d'Albi.

Peintures de l'ancienne église des Pénitents-Bleus d'Auch

M. l'abbé de Carsalade signale un poème inédit du poète gascon Gérard Bedout, sur les peintures de la chapelle des Pénitents Bleus. Bédout vivait au XVIIe siècle. La chapelle des Pénitents Bleus se trouvait dans la rue de ce nom. Les bâtiments appartiennent à M. Solon-Ladrix. Dom Brugèles et Sentetz ont célébré après Bedout ces peintures. Brugèles les compare à celles du Val-de-Grâce. Sentetz affirme qu'elles sont du peintre Subleyras. Cette assertion est évidemment erronée, puisque Bédout écrivait son poème au XVIIe siècle et que Subleyras est un peintre du XVIIIe. Il se pourrait que d'autres peintures aient été ajoutées plus tard à celles qu'a chantées Bédout et, dans ce cas, Subleyras en pourrait être l'auteur.

M. de Carsalade lit une des strophes du poème de Bédout dans laquelle il est dit que Mgr de Vic, archevêque d'Auch, a été représenté sous les traits de saint Ambroise. Cette particularité et l'affirmation de Sentetz au sujet de Subleyras rendent intéressante la recherche de ces peintures.

M. Francou dit que ces peintures furent données à l'église de Saint-Orens par M. Ladrix.

M. le Préfet propose à la Société de fixer un jour pour visiter les peintures de Saint-Orens.

Rendez-vous est pris pour le jeudi suivant, à 3 heures de l'après-midi.

On fera connaître à la prochaine réunion le résultat de cette visite à ceux des Membres de la Société qui n'y auront pas assisté.

Drapeau des républicaines d'Auch

M. Castex, adjoint au maire d'Auch, met sous les yeux de la Société un drapeau remontant à l'époque révolutionnaire. Ce drapeau, en soie blanche, porte l'inscription suivante : « Drapeau des républicaines d'Auch. » Au milieu, se trouve un écusson formé par des branches de chêne avec cette autre mention : « La nation debout devant les tyrans. » Ces inscriptions dénotent chez les femmes d'alors un zèle patriotique aujourd'hui peu commun.

M. le Préfet dit que l'association à laquelle appartenait ce drapeau n'était peut-être qu'une société de bienfaisance. En tout cas, la question vaut la peine d'être étudiée.

M. Tierny ajoute qu'il la soumettra à M. Bénétrix, qui s'est fait une spécialité de l'étude des temps révolutionnaires dans le département.

La liste des communications étant épuisée, la Société s'ajourne au 1er février, date de sa prochaine réunion.

III

Séance du 1er février 1892

Présidence de M. le Préfet du Gers

Présents : MM. Balas, Cabrol père et fils, de Carsalade du Pont, Castex, Colonieu, Calcat, Daudoux, Decker-David, Lacomme, Lapeyrère, Albert Lozes, Métivier, Quenioux et Tierny, secrétaire.

La séance s'ouvre à 8 heures 1/2 du soir aux Archives départementales.

Faïences du Gers

Au sujet des faïences du Gers, M. le Préfet cite l'opinion de Jacquemart, d'après lequel ces faïences auraient joui d'une certaine vogue

dans toute la région; mais il est douteux, ajoute M. le Préfet, que le vase aux armes de Mgr de Montillet, que l'on a communiqué à la Société, ait été fabriqué à Auch. Il doit être de Nevers; l'émail bleuté très fin n'accuse pas une provenance méridionale. Il est vrai que le dessin est assez grossier, mais il ne faut pas perdre de vue que c'est un vase pour jardin, destiné à orner les terrasses de l'Archevêché.

M. de Carsalade dit qu'en effet telle était sa destination, et il donne quelques détails complémentaires à ce sujet, détails qui lui sont fournis par le testament de Mgr de Montillet et par l'inventaire du mobilier du même archevêque.

Ce testament, daté du 20 janvier 1775, est curieux à plus d'un titre; il nous donne la date approximative de différents travaux faits à la Cathédrale.

« J'ai contribué, disait ce prélat, dans la proportion à peu près de » 9 sur 10, à la construction d'une belle chaire à prêcher, aux réparations des orgues en différents temps, des petites tours de la charpente et des vitres de l'église pour divers départements et, il n'y a que » peu d'années, à la reconstruction des deux grandes tours du frontispice.

» J'ai fait faire, à mes frais, trois grilles de fer pour fermer les » portiques sous les deux grandes tours de la cathédrale. Je compte » faire construire incessamment un perron à balcon, pour entrer » dans l'église par la porte collatérale de la croisée du côté du » Nord. »

Enfin, il ajoutait : « Je donne et lègue à M. Fiard, chanoine et » archidiacre de l'église métropolitaine, comme un faible témoignage » du souvenir que je conserve de son attachement, la pendule qui est » dans le salon d'assemblée à Mazères, tous les vases de faïence pour » des fleurs qui se trouveront dans mes terrasses d'Auch »; et nous voyons, d'après l'inventaire, que ces vases, au nombre de 115, furent estimés à raison de 8 livres l'un, soit en tout 900 livres, somme considérable pour le temps.

M. le Préfet voit précisément, dans cette estimation élevée, une preuve nouvelle que ces vases sont bien de provenance étrangère; on n'eût pas attaché un tel prix aux produits de la fabrique d'Auch qui avait à peine 15 ans d'existence.

M. de Carsalade ajoute que dans ce court espace de temps, la fabrique de Lagrange eut quelque peine à lutter contre la concurrence de celle de Saramon, ainsi qu'en fait foi la correspondance de M. d'Eti-

gny; nous y voyons les sieurs Lagrange et Senat se plaindre des faïenciers de Saramon qui leur ont enlevé leurs ouvriers, et même leur directeur, qui étaient, disent-ils. l'âme de leur établissement. (Correspondance d'Etigny, tome 13, f° 39, v°. — Archives du Gers, C. 13.) Il est donc fort probable, conclut M. de Carsalade, que la fabrique de Lagrange ne dut guère produire de faïences de prix, en dehors peut-être du service de M. d'Etigny dont on connaît des spécimens.

M. Balas fait l'historique des changements de propriété de la métairie de Piquebise, qui a appartenu à la famille de Lagrange. On n'y pourrait d'ailleurs trouver, dit M. Balas, aucun souvenir de notre faïencier, la maison ayant été reconstruite depuis.

Chapiteaux de Fleurance

M. Métivier signale à l'attention de la Société deux chapiteaux du XIe ou XIIe siècle qui sont à la mairie de Fleurance. L'un d'eux est creusé en forme de cuvette. Ces chapiteaux ont été trouvés en même temps que des fragments de terre cuite lors des déblais qui ont été faits autour de l'église. M. Métivier se demande si ce n'est pas là un indice qu'il a pu exister une église primitive sur l'emplacement de Fleurance, antérieurement à la fondation de la bastide.

Portrait de Mgr de Vic

M. de Carsalade rend compte de la visite faite par la Société à l'église de Saint-Orens. Il communique la photographie du tableau représentant saint Ambroise sous les traits de Mgr de Vic. Outre les peintures chantées par Bedout, qui sont assez grossières, l'église de Saint-Orens possède quelques tableaux qui ne manquent pas de valeur. L'un d'eux représente saint Dominique recevant le chapelet des mains de la Vierge; la tête de la Vierge est très remarquable et rappelle celles de Murillo. M. Quenioux, professeur de peinture, émet l'opinion que cette peinture appartient à l'école espagnole. Il faut signaler, en outre, un remarquable tableau représentant sainte Marthe, et qui pourrait être de Subleyras; un autre, représentant l'Assomption de la Vierge, qui a Rocques pour auteur; enfin, plusieurs grandes toiles du peintre Lagarde, né à Agen, sur lequel M. de Carsalade donne quelques détails biographiques. Ce peintre fut poète à ses heures; on a de lui quelques vers galants, mais la poésie ne lui réussit pas mieux que la peinture, car il mourut à l'hôpital.

Les Républicaines d'Auch et leur drapeau

M. Bénétrix a envoyé une étude dont il est donné lecture sur la Société des Républicaines d'Auch et son drapeau. Il fait ressortir tout l'intérêt de ce souvenir révolutionnaire, sans doute unique; et il y joint des considérations intéressantes sur le rôle qu'a joué cette Société et en général sur l'influence de la femme pendant la Révolution. Ce mémoire intéresse vivement l'assistance; M. le Préfet se fait l'interprète de tous en souhaitant qu'il soit publié.

Statues trouvées à Auch

M. Decker-David fait passer sous les yeux des membres de la Société deux statuettes en marbre blanc très bien conservées. Elles ont été trouvées jadis dans le parc de La Hourre. L'une d'elles représente un soldat romain, l'autre représente l'Automne couronnée de fleurs. Il voudrait avoir l'avis de la Société sur leur date probable. Sont-elles d'origine romaine ou datent-elles seulement de la Renaissance? La seconde opinion paraît plus probable. Pourtant, il faut dire que les débris romains abondent dans cette partie du territoire d'Auch; dans les vignes de La Hourre, la charrue ramène constamment des restes de mosaïque; enfin, dans l'enclos de Mathalin, les travaux faits par les ouvriers de M. Decker ont révélé l'existence d'un aqueduc très ancien.

Fouilles à Mathalin

M. le Préfet dit que cette découverte avait attiré son attention; il a fait recueillir, dans l'enclos de Mathalin, quelques débris d'objets anciens qu'il a fait apporter à la Société, notamment une main à peu près entière et qui a dû appartenir à une statue très grande, un fragment d'architrave assez curieux, et, en outre, 24 pièces de monnaie.

M. Balas donne quelques renseignements sur la manière dont est construit l'aqueduc. Il est formé de deux murs en petit appareil supportant une voûte en pierres non appareillées et sans mortier. Des canaux latéraux, dont l'aqueduc était le collecteur, viennent s'y amorcer.

On décide qu'une souscription sera faite pour procéder d'une façon régulière à des fouilles en cet endroit.

Pierre tombale de François de Campaignot

M. Calcat a fait le relevé, pour la Société, d'une inscription tombale provenant de l'église aujourd'hui démolie de Sainte-Quitterie et conservée au hameau de Saintes, au lieu dit « en Bascous », sur le territoire d'Auch.

Elle rappelle le souvenir de François de Campaignot, conseiller du roi et receveur des tailles d'Astarac.

CIGIT MG
FRANCOIS DE
CAMPAIGOT
CONSER DV
ROY ET SON
RECEVEVR
ENL'ELECTIO
N DASTRAC
BIENFAITVR
DE CETTE
EGLISE EST
MORT LE XII
XBRE 1730
I H I

M. de Carsalade rappelle que François de Campaignot, par son testament du 31 juillet 1725, demandait à être enterré dans l'église de Sainte-Quitterie.

M. Balas donne quelques indications sur le château de Bascous qui, après avoir appartenu aux familles de Campaignot et de Sède, fut démoli au commencement de ce siècle.

Monument de l'intendant d'Etigny

M. Lacomme communique à la Société une gravure ancienne représentant le monument érigé à la mémoire de l'intendant d'Etigny dans l'église de Saint-Orens. Ce monument, œuvre d'un sculpteur toulousain bien connu, François Lucas, fut détruit lors de la Révolution. Les débris en furent recueillis plus tard et servirent à refaire le monument tel qu'on le voit aujourd'hui à la Cathédrale; mais la gravure

ancienne, communiquée par M. Lacomme, nous fait connaître l'œuvre de Lucas telle qu'elle fut conçue et exécutée par lui.

La liste des communications étant épuisée, la Société s'ajourne au 7 mars, date de sa prochaine réunion.

IV

Séance du 7 Mars 1892

Présidence de M. le Préfet du Gers

Présents : MM. Balas, Bénétrix, Cabrol père et fils, Calcat, de Carsalade, Daudoux, Délas, Fittère, Francou, Lacomme, Lavergne, Lozes (Albert), Métivier et Tierny, secrétaire.

La séance s'ouvre à 8 heures 1/2 du soir aux Archives départementales.

M. le général Grillon, M. Hugues, inspecteur d'académie, et M. Tarbouriech s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

Poteries Romaines

M. le Préfet donne lecture d'une étude qu'il a faite sur les fragments de poteries romaines trouvées dans l'enclos de Mathalin.

Ce sont des poteries dites d'Arezzo, telles qu'il en existe dans tous les pays qu'ont occupés les Romains. Ces poteries sont de couleur brune, jaune, noire, rouge. Celles dont il a été trouvé plusieurs fragments à Auch sont rouges; certaines d'entre elles sont décorées d'ornements en relief très variés et indiquent un goût artistique développé. D'autres contiennent des dessins et des incriptions nous donnant le nom des potiers; en abréviation METS pour METIVS, DEMIONC, etc., etc.

M. de Carsalade rappelle la publication de M. Taillebois sur les sigles figulines des poteries gallo-romaines du Gers.

M. Adrien Lavergne fait observer qu'on a retrouvé bon nombre de ces poteries à Lectoure; M. Camoreyt a relevé les inscriptions qu'elles contenaient; il serait intéressant de les comparer à celles que vient de décrire M. le Préfet. Il rappelle également la découverte faite jadis à La Hourre, par M. Palanque, d'une fiole en verre moulé appartenant à la même époque et longuement décrite et étudiée par M. le capitaine Espérandieu, dans la *Revue de Gascogne*.

Aqueduc Romain

M. Balas donne les dimensions de l'aqueduc romain de Mathalin. Cet aqueduc possède une ouverture de 0m 60 de large sur 1m 20 de piédroit et la flèche de la voûte est de 0m 80 à 0m 20; le radier est établi avec de grandes briques; les piédroits sont en maçonnerie ordinaire parementée de pierre de taille de petit appareil de 0m 10 de hauteur; l'épaisseur de la culée est de 0m 50. La voûte est construite en moellons; une brique de 0m 41 sur 0m 29 et 0m 4 d'épaisseur fait fonction de clé. La pente, peu prononcée, est dans le sens du Gers.

Souscription pour les Fouilles de Mathalin

M. Tierny fait connaître le résultat de la souscription faite pour les fouilles de Mathalin. Cette souscription s'élève à 100 francs; il a été dépensé 116 francs. La différence sera couverte par une souscription ultérieure.

Portrait de Mlle de Charolais

M. de Carsalade signale un curieux portrait de Mlle de Charolais, peinte en habit de Cordelier, conservé au Musée de Mirande. Ce portrait fit quelque bruit dans le monde galant et littéraire des premières années du XVIIIe siècle, auquel appartenait Mlle de Charolais.

Louise-Anne de Bourbon-Condé, dit-il, était une des trop célèbres « amoureuses » de la Cour du Régent, très jolie, très spirituelle et très galante. Elle fut la maîtresse de Richelieu, le premier-né de Vénus, comme on l'appelait à la Cour, et Louis XV lui-même ne dédaigna pas ses charmes.

Elle eut l'idée originale de se faire peindre en habit de Cordelier.

Ce portrait mit en verve les rimeurs de la Cour et de la ville. Les madrigaux, les épigrammes, les poulets galants accoururent chez la princesse. Le recueil Maurepas et Clairambault en a conservé beaucoup, mais la plupart sont tellement licencieux qu'il est difficile de les citer. En voici un de Voltaire qui a le mérite de donner le nom de l'artiste qui fit le portrait.

« Sur le portrait de Mlle de Charolois, peinte en habit de Cordelier, » par Gobert. »

« Frère Ange de Charolois,
» Dis-nous par quelle aventure
» Le cordon de saint François
» Sert à Vénus de ceinture. »

Gobert est un portraitiste de talent du commencement du XVIIIe siècle.

M. de Carsalade se demande par quel heureux hasard ce portrait historique est venu échouer à Mirande. Il nous promet, pour la prochaine séance, de nouveaux détails et l'original même du portrait dont il espère obtenir comunication.

M. le Préfet insiste sur l'intérêt artistique de cette découverte et prie M. de Carsalade de poursuivre ses recherches à ce sujet.

Coutumes de Molières (arrondissement de Montauban)

M. Cabrol signale l'existence d'un manuscrit conservé chez M. de Moncade, au château de Maliac, près Montréal (Gers) et contenant les coutumes de Molières (arrondissement de Montauban). Ce n'est pas l'original lui-même (la charte de ces coutumes étant d'Alphonse de Poitiers), mais bien une copie du commencement du XIVe siècle. M. Cabrol se demande si ces coutumes sont inédites et si elles n'ont pas été signalées dans l'inventaire des coutumes du Tarn-et-Garonne, publié par M. l'abbé Pottier.

M. le Préfet dit qu'il regrette d'être obligé de quitter la réunion.

La séance continue sous la présidence de M. de Carsalade.

Drapeau des républicaines d'Auch

M. Bénétrix donne le résultat des recherches auxquelles il s'est livré sur le drapeau des républicaines d'Auch. M. Aulard, professeur d'his-

toire de la Révolution française à la Sorbonne, n'a pas connaissance qu'il existe ailleurs de semblables drapeaux. D'autre part, aucun des drapeaux et bannières conservés au musée Carnavalet par les soins de la ville de Paris, qui collectionne tous les objets d'art relatifs à la période révolutionnaire, n'a le moindre rapport avec celui qui nous occupe. Enfin, une question de l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* à ce sujet est restée sans réponse. M. Bénétrix croit donc, ainsi qu'il l'a déjà dit, que le drapeau des républicaines d'Auch n'a son pareil dans aucune autre ville de France.

Imprimés de l'époque révolutionnaire offerts par M. Délas

M. Délas dépose sur le bureau, pour être conservés aux Archives, deux imprimés de l'époque révolutionnaire.

Le premier, sans nom d'imprimeur, est une rétractation des députés de la chambre ecclésiastique d'Auch, du 21 octobre 1789, signée de l'archevêque et de MM. Campardon, vicaire général, Daignan du Sendat, chanoine syndic, Duprat, aussi vicaire général.

Le second, imprimé chez L. Marcellier, imprimeur de l'administration centrale du département du Gers, est relatif, ainsi que le porte son titre, à la célébration de l'anniversaire de « la juste punition du dernier roi des Français. »

C'est un extrait du registre des délibérations de l'administration centrale du département du Gers (21 nivose an 7).

M. Tierny remercie M. Délas du don qu'il veut bien faire aux Archives.

Un Régicide

M. Bénétrix donne lecture d'une note relative à un conventionnel du Gers, Maribon-Montaut.

Le sous-préfet de Condom écrivait en 1816 au préfet du Gers : « J'ai le malheur d'avoir dans mon arrondissement un régicide, Louis » Maribon de Montaut, habitant de la commune de Montréal. Je puis » vous assurer que cet individu, resté montagnard farouche et inflexi- » ble, n'a jamais eu le moindre remords de son horrible crime. » — Et il ajoutait : — « Maribon-Montaut est fortement soupçonné d'avoir » voté deux fois la mort de Louis XVI, lors du troisième et dernier » appel nominal : la première fois, sous le nom de *Maribon-Montaut;* » la deuxième fois, sous le nom de Montaut du Gers. »

M. Bénétrix croit que c'est là une accusation gratuite (1). En effet, le vote s'effectua, non pas par ordre alphabétique des noms des députés, mais bien par département. D'ailleurs, le vote de Maribon-Montaut ne passa point inaperçu comme tant d'autres. C'est lui-même qui nous l'apprend : « Dans l'opinion que je développai, j'avoue que je persifflais » ces MM. de la Gironde sur leur humanité envers le tyran. Brissot » m'interrompit plusieurs fois par ses vociférations et me traita de » *buveur de sang.* » Comment, après cela, expliquer que Maribon-Montaut ait pu reparaître une seconde fois à la tribune, sans exciter les protestations, bien justifiées, du reste, de *ces MM. de la Gironde?*

Enfin, continue M. Bénétrix, Maribon-Montaut a jusqu'à ses derniers moments professé les principes qui le guidaient alors; il convenait, du reste, avec une certaine candeur, que ses opinions étaient « extrêmement fortes, peut-être exagérées. » Ce n'était pas une raison pour faire de lui un double régicide.

Statuette en bronze

M. Albert Lozes communique une très curieuse statuette en bronze d'origine romaine découverte à Preignan, près Auch, et un moule à pâtisserie du XVIIe siècle.

Faïencerie de Lagrange

M. Calcat dit qu'il a continué ses recherches sur la faïencerie de Lagrange, d'où paraît provenir le service de M. d'Etigny, et sur la fabrique concurrente de Saramon. Il espère donner à la prochaine réunion le résultat de ses recherches.

M. Fittère se demande si le service de M. d'Etigny a bien été fabriqué à Auch. Ce qui peut en faire douter, c'est que les fabriques de Lyon ont produit des faïences au manganèse. Il en communiquera prochainement un spécimen dont l'origine n'est pas douteuse et qui se rapproche beaucoup du plat aux armes de M. d'Etigny.

(1) L'ancien ministre de Louis XVI, Bertrand de Molleville, a donné, en effet, dans son *Histoire de la Révolution* (tome X, page 528), une liste de votants où le député du Gers figure deux fois. Mais il ne semble pas avoir eu conscience de cette répétition : ce ne peut être qu'un *lapsus* de sa part.

Frais généraux de la Société

M. Métivier, au nom de plusieurs membres de la Société, dit qu'une cotisation mensuelle devrait être établie pour couvrir les menus frais occasionnés par les réunions qui se tiennent aux Archives.

M. Tierny répond que cette question est liée à celle de la publication des procès-verbaux, qui lui a été demandée à plusieurs reprises.

M. de Carsalade croit, en effet, que la publication des procès-verbaux s'impose, mais il faut éviter, dit-il, de s'engager dans des frais trop considérables. Il propose de les insérer dans la *Revue de Gascogne*. On ferait de ces procès-verbaux un tirage à part qui serait envoyé à chacun des membres.

L'avantage de cette combinaison est évident; il reste à savoir si la Société historique de Gascogne l'acceptera.

La proposition de M. de Carsalade est adoptée et il est prié de vouloir bien la transmettre à la Société historique de Gascogne, dont il est le secrétaire perpétuel.

La liste des communications étant épuisée, la Société s'ajourne au lundi 4 avril, date de sa prochaine réunion.

(*La suite au prochain numéro.*)

On voudra bien permettre au directeur de la *Revue de Gascogne* de profiter de cette demi-page libre, non pas pour féliciter les heureux fidèles des *Lundis archéologiques* de nos Archives pour leurs intéressants et solides travaux — sur ce point la lecture des procès-verbaux de leurs réunions en dira plus que tous les éloges, — mais pour consigner ici deux souvenirs que cette lecture a éveillés.

1° Au sujet des faïenceries auscitaines, je crois devoir signaler une plaquette d'Amédée Tarbouriech : *Documents sur quelques faïenceries du sud-ouest de la France*. Paris, Aubry (Voir *Rev. de Gasc.*, t. v, 1864, p. 530). Cette plaquette, très recherchée à Paris, est peut-être déjà rare à Auch.

2° Au sujet du denier d'Aimeri II, dit Forton, comte de Fezensac, je rappellerai qu'il a été gravé et commenté dans la *Revue de Gascogne* (1870, xi, 483; cf. 1871, xii, 234). L. C.

CHATEAUX GASCONS

DE LA FIN DU XIIIe SIÈCLE (*)

LE CHATEAU DU TAUZIA

De tous les châteaux gascons, anglais ou français, dont les antiques ruines se pressent encore, les unes contre les autres, le long de la frontière de l'Armagnac et du Condomois, et qui tous furent construits dans les dernières années du XIIIe siècle, un des plus remarquables, aussi bien par sa pureté de style que par son état à peu près parfait de conservation, est à coup sûr le *château du Tauzia*, sis actuellement dans la commune de Maignaut, arrondissement de Condom (Gers).

Dans l'introduction qui précède, notre ami M. Georges Tholin a suffisamment exposé quelle fut l'idée mère qui présida à la construction de ces diverses forteresses. Sa thèse, absolument neuve, et dont tout l'honneur lui revient, ne saurait être contestée. Il est évident, en effet, qu'en attribuant l'Agenais, et par suite le Condomois qui en faisait partie, à la couronne d'Angleterre, le traité d'Amiens de 1279 établissait une limite nouvelle entre les possessions récentes du roi Edouard et celles du comté d'Armagnac, resté terre française, La conséquence immédiate de cet état de choses fut l'obligation imposée aux deux partis, qui forcément, plus tard, devaient en venir aux mains, de fortifier chaque point faible

(*) Voir la livraison précédente, page 260.

de cette ligne de démarcation et, par suite, d'élever sur ses bords toute une série de postes d'observation chargés de surveiller l'ennemi. A peine le traité eut-il été signé que ces principes de tactique militaire furent aussitôt mis à exécution, et que des deux côtés de la frontière s'élevèrent ces constructions bizarres, toutes d'une pièce, dont quelques-unes, comme Sainte-Mère et Lagardère, sont datées, et dont nous allons essayer, du moins pour celles qui intéressent la région de Valence, d'expliquer la raison d'être et le système de défense, en même temps que d'en retracer l'histoire.

Mais s'il est facile de déterminer ainsi, d'une façon générale, la cause qui présida à cet ensemble de bâtisses gasconnes, il est moins aisé, croyons-nous, de préciser auquel des deux partis rivaux appartint tel ou tel de ces châteaux-forts. Quelle charte, si elle n'est pas à tout jamais perdue, viendra nous dire quelle fut sur certains points restés douteux la délimitation exacte des deux pays? A quel domaine royal devrons-nous attribuer de préférence telle ou telle de ces parcelles de terre-frontière, en ces heures troublées, où la situation demeurait si peu stable, en ces temps reculés dont la plupart des documents, emportés plus tard par les Anglais, nous font entièrement défaut?

C'est principalement pour le château du Tauzia, qui nous occupe en ce moment, que se présentent ces questions, de prime abord assez difficiles à résoudre. Néanmoins, les quelques actes qui nous sont restés, notamment l'acte de vente de 1479, que nous reproduirons dans la suite, et aussi l'étude attentive de l'ancienne délimitation des diocèses de Condom, d'Auch et de Lectoure, ainsi que celle de ces trois sénéchaussées, nous permettent d'indiquer d'une façon certaine quel fut des deux partis rivaux celui auquel ce château dut son existence.

Si l'on suit, en effet, la ligne de séparation de l'ancien diocèse de Condom d'avec le diocèse d'Auch, et en même

temps celle de la sénéchaussée du Condomois d'avec la sénéchaussée d'Armagnac, toutes deux identiques sur presque tous les points pour la région qui nous intéresse, et si bien déterminée plus tard par la carte de Cassini, on peut voir (notamment sur cette carte), entre les vallées de l'Osse, à l'ouest, et de la Gèle, à l'est, que le monastère de Vopillon, sur l'Osse, fait partie du Condomois, et que la ligne-frontière se dirige de ce point directement vers le sud-est, en longeant la crête des coteaux qui dominent le petit village de Cassagne, lequel, malgré sa dépendance de l'évêché de Condom, demeure en Armagnac, alors qu'à un kilomètre à peine, les granges du Hillet et de Saint-Crabary, à l'abbaye de Flaran, sont comprises dans le Condomois (1). La rive gauche du petit ruisseau de Marmande, qui baigne la ferme de Lasbrannés, continue de là jusqu'à la Baïse la ligne de séparation (2). La frontière remonte ensuite, droit vers le sud, la rivière de la Baïse, jusqu'au confluent de cette rivière avec celle de l'Auloue. Elle passe ainsi aux pieds mêmes des murailles de l'antique abbaye de Flaran et des remparts de la bastide de Valence, qui toutes deux demeurent en Armagnac. Là, elle quitte la Baïse, suit, vers l'est, pendant un kilomètre à peine, les sinuosités du ruisseau de l'Auloue, et contourne ainsi les fortifications de Valence. Elle se dirige ensuite brusquement vers le nord, passe au bas de l'habitation du Plaichac, qu'elle laisse ainsi que le village de Maignaut en Armagnac, franchit à son origine le petit ruisseau du Tauzia, remonte le coteau d'Augé, et de là gagne, à l'est, la vallée de

(1) Larcher nous apprend dans son Cartulaire de Condom que cette situation fut modifiée plus tard en ce qui concerne ces deux villages. « La paroisse de Cassagne, nous dit-il en effet, était autrefois du diocèse d'Auch. Jean Marre, évêque de Condom, céda la paroisse de Vaupillon pour celle de Cassagne, par acte du 11 juin 1518, à l'archevêque d'Auch. » La carte de Cassini se conforme à l'ancien état de choses.

(2) On pourra voir dans notre monographie du château de Léberon le résumé d'un acte fort curieux, en vertu duquel les commissaires délégués posèrent plus tard en ces parages les bornes fleurdelisées qui servirent de frontière entre les deux Etats.

la Gèle, qu'elle traverse un peu au nord du poste avancé de Las Gardes (son nom l'indique), laissant Pouypetit en Armagnac et Saint-Orens dans le Condomois.

D'après la ligne de démarcation de Cassini, le château du Tauzia, sis entre la ferme d'Augé et l'église d'Auloue, serait donc compris dans le diocèse et la sénéchaussée de Condom, en un mot, dans le Condomois, qui, on le sait, fut donné avec l'Agenais, dont il faisait partie, en 1279, au roi d'Angleterre. Mais ici se présente une difficulté. L'église de N.-D. d'Auloue ou d'Oloue, fort ancienne, qui est en quelque sorte la chapelle du château du Tauzia, puisqu'elle n'en est distante que de cinq cents mètres à peine, n'a jamais été comprise dans le diocèse de Condom. Dom Brugèles est formel à cet égard. A la page 425 de ses *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch,* il nous dit en effet que N.-D. d'Auloue est une annexe de la cure de Maignaut, laquelle paroisse fait partie de l'archiprêtré de La Sauvetat, diocèse d'Auch. La carte de Cassini, si nous nous plaçons au point de vue purement ecclésiastique, serait donc ici défectueuse, et l'illustre géographe aurait dû, s'il avait eu l'intention de délimiter ces deux diocèses, faire remonter un peu plus haut sa ligne-frontière, au bas du coteau du Brunet et le long du ruisseau qui sépare cette métairie de celle de Lauzit; là, du reste, où se trouve actuellement et où s'est trouvée de temps immémorial la séparation des deux communes de Condom et de Maignaut. Telle n'a pas été cependant sa manière de voir. En englobant, d'une façon si nette et si précise, dans le Condomois, le château du Tauzia et l'église de « *Sainte-Auloue* », c'est-à-dire toute l'ancienne juridiction du Grand-Tauzia, n'a-t-il pas voulu spécifier formellement que cette langue de de terre, sur laquelle les consuls de Condom émirent maintes fois des prétentions (1), était comprise, aussi bien au moyen-

(1) Livre des Jurats de Condom.

âge que postérieurement, dans la sénéchaussée de Condom? Les quelques actes concernant l'histoire de ce château, que nous avons pu retrouver et que nous relaterons dans la suite, confirment d'ailleurs pleinement l'opinion de Cassini et font rentrer « le château noble du Tauzia dans la sénéchaussée du Condomois ».

Du reste, en admettant un instant, contrairement à la carte de Cassini, que le Tauzia et son église n'aient jamais fait partie du diocèse de Condom, ils dépendaient, ainsi que l'écrit Dom Brugèles, au point de vue religieux, de l'archiprêtré de La Sauvetat, c'est-à-dire du diocèse d'Auch. Or, La Sauvetat faisait, on le sait, avec Fleurance et le Saint-Puy, partie intégrante du comté de Gaure. Et nous savons par Monlezun (1) que, le 29 avril 1287, ce comté fut également donné par Philippe le Bel à Edouard d'Angleterre. Donc, si le fief du Tauzia ne suivit pas en 1279 le sort du Condomois, le nouveau traité conclu huit ans après ne l'empêcha pas de devenir, avec le comté de Gaure, une terre anglaise.

De quelque côté que l'on envisage la question, on voit donc que cette pointe extrême de la frontière passa à cette époque entre les mains des nouveaux occupants, qui, dès qu'ils en eurent pris possession, se hâtèrent de la fortifier, comme un point stratégique des plus importants. C'est donc très probablement dans les douze dernières années du XIIIe siècle, que dut être construit par les Anglais, et grâce à ces circonstances, le château du Tauzia, dont la destination évidente était de servir de poste d'observation. Son assiette, du reste, va nous dire, mieux que ne saurait le faire tel ou tel document, quel rôle il était, dans l'esprit de ses constructeurs, destiné à jouer.

Sis sur un petit tertre élevé, au milieu du versant méridional du coteau d'Augé, le château du Tauzia regarde le

(1) *Histoire de la Gascogne*, t. III, p. 43.

midi et l'ouest, c'est-à-dire la frontière française et les possessions du comte d'Armagnac. Dès lors, il est de toute évidence que s'il avait appartenu à ce dernier, jamais ce prince n'aurait songé à l'édifier ainsi en contre-bas, dans une position aussi défavorable, alors que pour observer l'ennemi, c'est-à-dire le parti anglais, maître de Condom, sa position stratégique était tout indiquée sur le sommet du coteau d'Augé ou des coteaux voisins. Si donc son assiette a été ainsi établie, c'est qu'il était destiné à guetter les compagnies gasconnes qui se trouvaient renfermées tout autour de lui, à l'est, dans le château de Maignaut, au sud, derrière les remparts crenelés de la nouvelle bastide de Valence, et, plus loin, dans la tour imprenable du Guardès, à l'ouest enfin, sinon dans l'abbaye fortifiée de Flaran, du moins dans le vieux château de Flarambel qui la domine, et, plus haut, dans le château-fort de Massencôme, un des postes les plus redoutables et les plus fidèles du parti national. Jamais donc grand'garde n'eut, mieux que celle-ci, sa raison d'être. Jamais poste avancé ne fut plus habilement choisi.

Tel que nous allons le décrire dans ses moindres détails, le château du Tauzia doit être présenté ici comme le vrai type du château gascon de la fin du XIIIe siècle, servant en quelque sorte de transition entre l'ancien château-fort roman du XIIe siècle et l'imposant castel féodal des siècles suivants. Type unique, qui ne se trouve en France que dans le pays gascon, et dont quelques rares spécimens se voient seuls encore en Angleterre, comme s'il avait été importé directement chez nous, au début de l'invasion anglaise, par les conquérants d'outre-mer.

I

Un simple parallélogramme de seize mètres de long sur douze de large à l'extérieur, avec deux tours d'angle, l'une à l'est, l'autre à l'ouest, cette dernière seulement en encor-

bellement, tel est dans toute sa simplicité, ainsi qu'on peut le voir sur la planche n° 2, le plan du château du Tauzia. Tel se trouve, du reste, également, sauf quelques légères modifications de détail, le plan de toutes ces forteresses du XIIIe siècle, spéciales à la Gascogne.

L'idée qui a présidé à leur élévation est partout la même. Le but poursuivi est identique. La date de fondation pour chacune d'elles est aussi rapprochée que possible. Même épaisseur de murs. Mêmes dispositions intérieures. Même appareil, ce bel appareil moyen que le temps n'a pu attaquer, qui est resté jusqu'à nos jours aussi solide, aussi intact que lors de son emploi, et dont on s'est servi, on le sait, généralement en France du milieu du XIIIe siècle jusques vers la fin du siècle suivant.

Construits, pour la plupart, sur des points culminants, ces châteaux ne sont presque jamais entourés de fossés. A peine un mur d'enceinte ou une simple palissade les préservent-ils des attaques de l'ennemi. Leur raison d'être, nous ne saurions trop le répéter, n'est point d'avoir à se défendre contre un siège en règle, mais uniquement de loger une garnison relativement restreinte, chargée de surveiller les mouvements du parti adverse. Tours de guet, tours de garde (ainsi que leur nom l'indique : *le Guardès, las Guardes, la Gardère*, etc.), ce sont de simples postes d'observation, échelonnés de part et d'autre sur tout le parcours de la ligne-frontière.

Elevé sur une petite éminence, qui le préserve de toute surprise du côté du midi, de l'ouest et du nord, le château du Tauzia est facilement accessible du côté du levant, où il est dominé par les coteaux d'Augé et de Maignaut. C'est donc là le point faible, celui que l'on a dû principalement fortifier. Aussi est-ce là que se dresse la tour principale, la seule du reste qui serve véritablement de moyen de défense.

Cette tour A est carrée et sert actuellement, au rez-de-

chaussée, de principale porte d'entrée. Une large et haute baie P, en plein cintre, donne accès dans l'intérieur de la tour. Elle ne conserve nulle trace de herse ni de portail. En revanche, elle était défendue par un machicoulis placé à l'étage tout à fait supérieur de la tour, par le crénelage du chemin de ronde, enfin par trois meurtrières, dont les deux plus basses sont en croix pattée. Une fenêtre trilobée, percée au-dessous du machicoulis, est la seule ouverture de cette tour, permettant à la vue de s'étendre au loin, dans la direction du levant. D'autres meurtrières, également en croix, sont aussi percées dans les murs latéraux qui font face aux courtines (Voir notre planche n° 1).

Une deuxième porte P', basse cette fois et en arc brisé, donnait accès de l'intérieur de la tour dans la grande salle M, du rez-de-chaussée. Elle était défendue également par un autre machicoulis carré, creusé intérieurement au milieu de la voûte de la tour.

La façade orientale du corps de logis, dont nous reproduisons ici (planche 1) la pittoresque perspective, était selon l'usage de tous ces châteaux gascons, hermétiquement close, ainsi qu'aux autres côtés, au rez-de-chaussée. A son premier étage, elle était percée de deux meurtrières, dont l'une est actuellement bouchée et dont l'autre a vu refaire son parement extérieur. Au second étage seulement est ouverte une élégante croisée, avec encadrement de moulures à tores ronds, qui a dû remplacer sans aucun doute, aux xve ou xvie siècles, lorsque de simple corps de garde le château devint une maison d'habitation, soit une petite porte ogivale, seul moyen peut-être d'accéder, à l'aide d'une échelle ou d'un escalier mobile, dans l'intérieur du château, soit une fenêtre géminée trilobée, semblable à celles que l'on voit encore aux châteaux de Massencôme et de Lagardère.

Il est de notre devoir, avant de passer aux autres façades

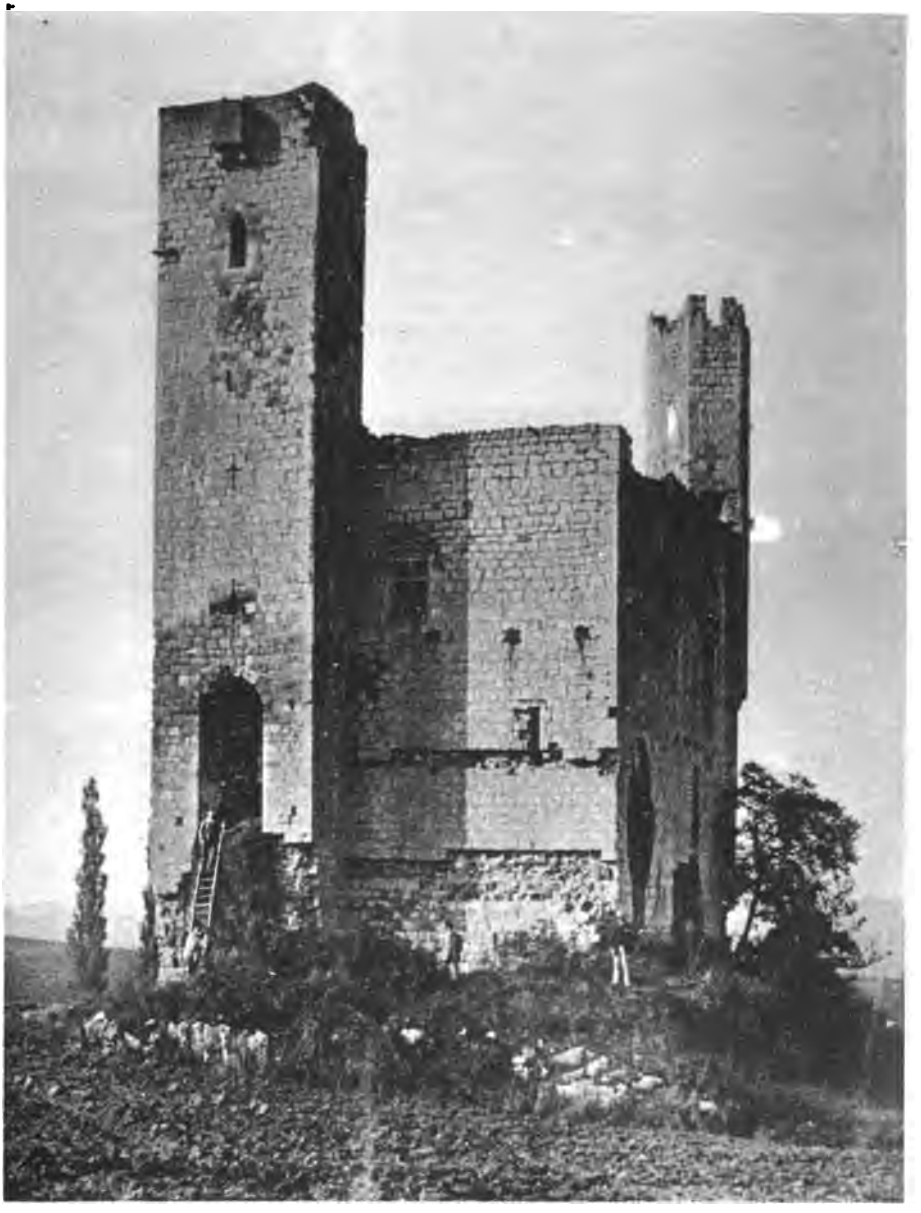

Imp. Phot. ARON Frères, à Paris. *Phot. Ph. LAUZUN.*

CHATEAU DU TAUZIA

ARRONDISSEMENT DE CONDOM (GERS)

UNIV. OF MICH.

du château du Tauzia, de signaler ici, en avant de cette même façade orientale, un terrassement rectangulaire, à coins arrondis, pointillé sur notre plan (planche II), destiné à supporter un corps de logis dont la charpente se reliait au mur du château à la hauteur du premier étage.

L'origine de ce petit bastion, très postérieur à la construction du château, serait à tout jamais pour nous restée énigmatique, si nous n'avions eu la bonne fortune de découvrir, dans les riches minutes du notariat de Valence, un acte d'une réelle importance, qui nous donne l'explication de cette bizarre construction.

Il ressort, en effet, de ce document, qu'en l'année 1652, ainsi que nous le verrons du reste dans la partie historique de cette monographie, le château du Tauzia était la propriété des seigneurs de Gelas, marquis de Léberon, et qu'en l'absence du chef de la famille, retenu aux armées du roi, son oncle et procureur fondé, Charles-Jacques de Léberon, évêque de Valence et abbé de Flaran (1) entreprit, à la suite sans doute de troubles de la Fronde et afin de parer à toute éventualité, de faire ajouter quelque nouvelle fortification au vieux manoir, en partie déjà demantelé. A cet effet, il s'entendit, le 23 février 1652, avec deux maîtres maçons de la ville de Valence, afin qu'il fut construit

Un rabelin au pied de la porte qui est à l'entrée du degré dudit chateau du Tauzia, de pierre avec du mortier, de la hauteur de douze pans, et tout à l'entour du degré ou marchepied qui est au devant ladite entrée; ensemble y tailher audit rabelin une porte servant à l'entrée d'iceluy; ensemble en ycelle murailhe y fere deux canonieres pour la deffence dudit rabelin ou entrée susdite; ensemble fermer le portalh qui vient du derriere dudit chateau du costé du septentrion de la haulteur de ladite porte; plus réparer un cotté du portal qui est à l'entrée de la seconde basse cour, en sorte qu'on y puisse mettre une barriere.

(1) Voir notre monographie de l'*Abbaye de Flaran*, p. 87 (Auch, impr. Foix, 1890). Voir également le prochain travail que nous consacrerons au *Château de Léberon*.

Pour raison duquel travail, ledit Broqué audit nom a promis de donner et payer auxdits Serres et Granailhes la somme de dix livres tournoises, comptant vingt sous tournois pour chacune livre; ensemble de leur fere rendre toutes sortes de matériaux à pied d'œuvre, moyennant quoi lesdits sieurs maçons promettent avoir fait et parfait ladite besogne dans le troisieme jour de mars prochain, à peyne de tous despens (1).

Le travail fut effectué de point en point. On procéda à cet effet à des arrachements dans les parements extérieurs, et on y appuya ce susdit ravelin, dont l'utilité ne se faisait nullement sentir, et qui, masquant tout ce côté du château et notamment l'entrée principale, fut peu de temps après démoli. Néanmoins, on voit encore les fondements de cette curieuse petite construction.

La façade sud a été entièrement remaniée au XVIe siècle, ou peut-être même déjà à la fin du XVe. C'est, en effet, de cette époque que datent, aux premier et deuxième étages, ces grandes et élégantes fenêtres à meneaux, toutes bordées de moulures rondes ou prismatiques et dont les montants très finement taillés et en forte saillie portent sur des consoles ornées, les unes de chardons et de feuilles frisées, les autres de têtes d'animaux ou de bustes humains. Ces belles fenêtres remplacèrent à cette date les meurtrières primitives du premier étage, ainsi que les fenêtres géminées du second, dont on ne retrouve plus de ce côté aucune trace. Seule se voit encore, au rez-de-chaussée, une meurtrière oblongue de l'époque de la construction.

En revanche, on remarque, vers le milieu, une énorme brèche C, demi-circulaire, dans laquelle s'ouvre une porte au second étage et qui n'est que la cage éventrée de l'escalier qui fut construit sans doute à la même époque, lors du remaniement complet du château.

Ainsi que ses semblables, le château de Tauzia n'avait

(1) Minutes du notariat de Valence. Reg. pour 1652, fol. 25. Blain, notaire.

point à ses débuts d'escalier intérieur. Il n'est plus permis d'ignorer en effet que dans ces sortes de châteaux-forts le rez-de-chaussée était entièrement muré; que le premier étage n'était ajouré que par de rares meurtrières; et qu'on n'accédait aux portes très-basses du second étage que par des échelles mobiles ou par des ponts volants extérieurs que l'on relevait selon les circonstances. On voit encore au château de Sainte-Mère, sur la façade méridionale, les traces de l'escalier primitif. A Lagardère, ainsi que nous le dirons quand nous nous occuperons de ce château, il n'existe aucune marque d'escalier extérieur ou intérieur. Enfin à Massencôme, un escalier extérieur en pierre, qui subsiste encore de nos jours, fut ajouté après coup. Notre opinion est donc qu'au Tauzia on ne dut fort longtemps se servir que d'échelles mobiles pour pénétrer dans l'intérieur. Ce ne fut que longtemps après sa construction, à la fin du xve siècle, et alors que les Anglais furent à tout jamais chassés du sud-ouest de la France, que la nécessité d'un escalier intérieur s'imposa aux propriétaires. C'est alors qu'ils prirent le parti d'éventrer le milieu de la façade méridionale et d'y adosser cette tourelle circulaire, ou peut-être octogonale comme à Larressingle, dont on voit la cage béante, renfermant autrefois une vis de Saint-Gilles, et dont les portes et les fenêtres furent sans aucun doute enjolivées d'élégants enroulements. En détruisant plus tard cette cage d'escalier, on a par le fait détruit, en le rendant absolument inhabitable, toute l'économie du château.

La façade ouest, très sévère, contient au rez-de-chaussée une meurtrière; au premier étage, une petite croisée à meneau horizontal, encadrée par des moulures rondes et deux culs de lampe du xvie siècle; au deuxième, une fenêtre actuellement fermée. C'est à partir du chemin de ronde qui couronnait tout le château au-dessus du second étage, que vient s'adapter, au coin des façades nord et ouest, cette jolie tourelle polygonale en encorbellement, dont un côté repose sur

un réduit à porte-à-faux destiné plutôt à des latrines qu'à un machicoulis. Cette tourelle, véritable tour de guet, permettait de suivre au loin, du côté de Valence, de Flarambel et de Massencôme, les mouvements de l'ennemi. Le joli dessin que nous en donnons ici nous dispense de la détailler plus longuement. (Planche 2.)

Enfin, du côté du nord, le château du Tauzia a conservé intactes les meurtrières de son rez-de-chaussée. Des fenêtres à meneaux, les unes murées, les autres ouvertes, ont remplacé celles des étages supérieurs. Deux lignes extérieures de corbeaux, semblables à la ligne de la façade sud, se prolongent de ce côté à la hauteur des premier et deuxième étages, restant énigmatiques. On peut expliquer à la rigueur les corbeaux des étages supérieurs par l'application possible de hourds tout à l'entour du château. Mais cette conjecture est inadmissible aux étages inférieurs. Tout au plus pourrait-on se demander si les corbeaux de ces étages n'étaient pas destinés à supporter tout simplement les poutres de quelque hangar mobile, que l'on adossait en toute hâte au mur extérieur, lorsqu'il s'agissait d'abriter des convois, des bêtes de somme, des chevaux. Il est à remarquer en effet qu'absolument isolé au milieu des champs, le Tauzia n'a jamais possédé la moindre écurie, décharges ou communs.

— L'intérieur du château du Tauzia ne devait former, croyons-nous, à l'époque primitive, qu'une seule et vaste salle rectangulaire de quatorze mètres de long sur dix de large. Une fois de plus, sous ce rapport, il était semblable à ses voisins les châteaux de Massencôme, Balarin, Larressingle et plus loin Sainte-Mère, où l'on ne retrouve nulle trace de mur primitif de séparation. Le mur de refend R, qui, actuellement, sépare les deux corps de logis M et N, a été, croyons-nous, ajouté au XVIe siècle, lors des modifications qui vinrent transformer entièrement l'aménagement du château. Il est donc fort difficile, faute de documents, de déterminer aujourd'hui

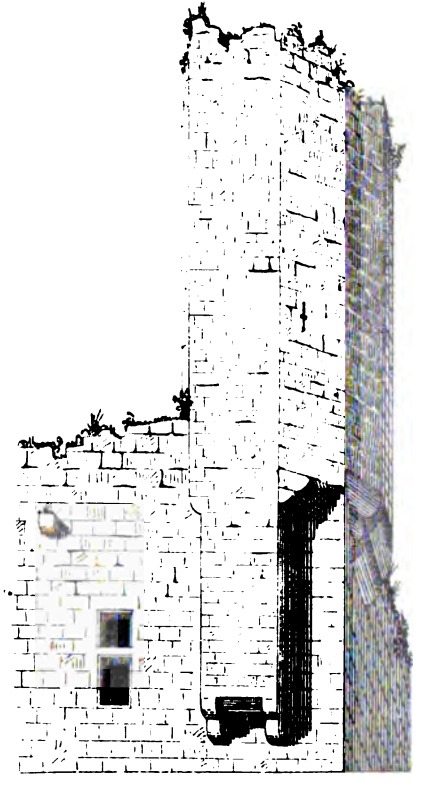

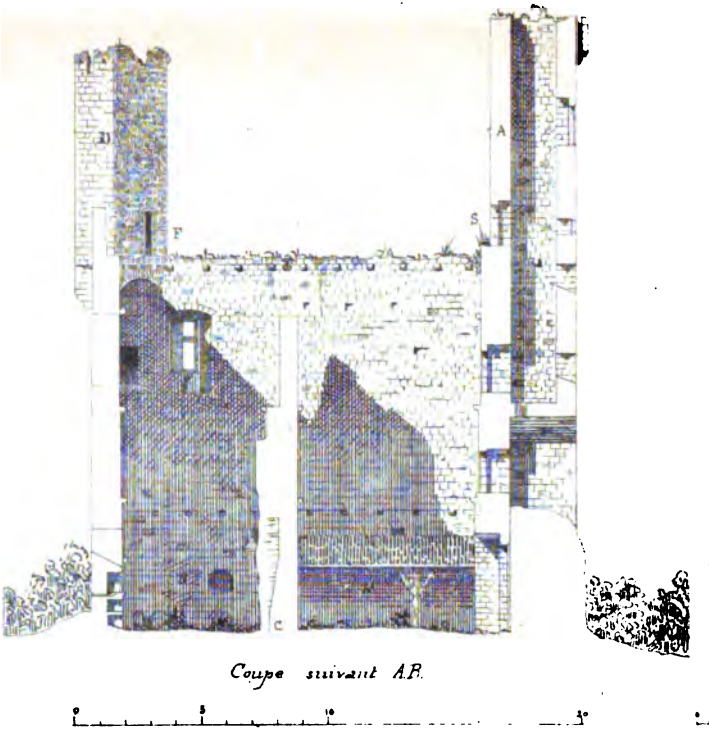

Coupe suivant AB.

1er Etage

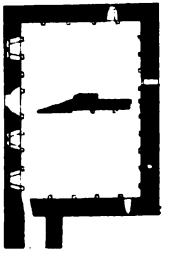

Rez de Chaussée

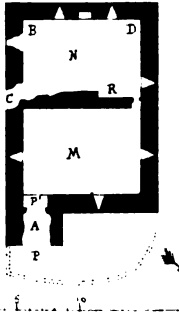

P. Benouville . del

d'une façon absolument précise, l'affectation de ses différentes salles.

On peut toutefois affirmer dès à présent que dans l'esprit de l'architecte, le rez-de-chaussée était destiné à abriter les munitions, les voitures, les chevaux; peut-être même, en un coin, à servir de cuisine. En tout cas, il n'était éclairé que par de sombres et étroites meurtrières.

Tout aussi sombre était le premier étage, qui constituait probablement le corps de garde, ou plutôt le logement, le dortoir des gens de guerre.

Seul était convenablement ajouré le deuxième étage, où se trouvait la grande salle d'armes, chambre d'honneur ou logement du chef, qui, de là, pouvait plus facilement communiquer avec les hommes postés sur le chemin de ronde ou les sentinelles juchées au sommet des tours.

Plus tard, lorsque les alarmes continuelles provoquées par l'état de guerre eurent cessé, les seigneurs français, propriétaires de ces sombres demeures, songèrent à en modifier l'agencement d'après les nouveaux besoins, et, de tristes et froides casernes qu'elles étaient, à les transformer en maisons, sinon de plaisance, ce qu'elles ne furent jamais, du moins d'habitation convenable. Alors surgirent tout à coup les tourelles à pignon, les croisées à moulures délicates, les escaliers à vis agrémentés de mascarons, les larges cheminées aux hardis montants, aux manteaux richement ornés. Les séparations s'établirent entre les différentes pièces; et tous ces châteaux prirent l'aspect que nous leur voyons encore aujourd'hui.

La coupe verticale, suivant la ligne AB de la façade méridionale, que nous reproduisons, ainsi que les deux plans, l'un du rez-de-chaussée, l'autre du premier étage (Planche II) nous dispensent d'entrer dans de longs détails sur l'aménagement, d'ailleurs des plus simples, de l'intérieur du château du Tauzia. On y verra suffisamment que le corps de logis M

est un peu plus spacieux que le second N. Tous deux sont éclairés, soit par les meurtrières primitives, soit par les fenêtres à meneaux postérieures, dont nous avons donné l'énumération et la description précédemment. Des cheminées, des éviers, quelques crédences, permettent d'assigner à ces rez-de-chaussée la destination de cuisines, d'offices ou de décharges. Les salles supérieures constituaient, au XVIe siècle, les appartements privés des châtelains. Notons également, à l'intérieur, de nouvelles rangées de corbeaux, dont il est aussi difficile qu'à l'extérieur d'expliquer la signification.

La tourelle D était accessible par une porte F (Planche II) qui s'ouvrait sur le chemin de ronde. Une autre porte S, identique, donnait accès, à la même hauteur, aux étages supérieurs de la tour carrée A. Ces étages ne communiquaient entre eux que par des trappes, dont on voit encore la trace, et par des échelles. Très étroits, ils ne pouvaient abriter, chacun, qu'une dizaine d'hommes armés, ce qui était suffisant pour l'observation ou même la défense de la tour.

Tel qu'il était constitué primitivement, le château du Tauzia, quoique de dimensions un peu restreintes, présentait, on le voit, un système suffisamment défensif. Il pouvait facilement contenir deux cents hommes d'armes qui, placés aux bons postes, devaient arrêter quelque temps la marche d'une compagnie ennemie, à une époque surtout où les armes à feu étaient encore inconnues, et où l'arbalète, avec le courage personnel, jouait le principal rôle. Mais, nous le répétons, sa raison d'être était bien moins d'avoir à supporter un siège que de surveiller attentivement l'autre côté de la frontière, et de prévenir en temps opportun les corps plus importants massés derrière lui, soit à Condom, soit à Larressingle, soit à Saint-Orens, ou dans toute autre garnison anglaise. A ce titre seul, il mérite, croyons-nous, une attention particulière.

(*A suivre.*) PHILIPPE LAUZUN.

LES DIOCÈSES D'AIRE ET DE DAX

PENDANT LE SCHISME D'OCCIDENT (*)

II

DIOCÈSE D'AIRE

Le diocèse d'Aire, pas plus que celui de Dax, ne put échapper complètement à l'agitation produite par le schisme d'Occident. Si les seigneurs de Chalosse comptaient parmi les fidèles du roi d'Angleterre, le Tursan, le Marsan et le Gavardan reconnaissaient l'autorité de Gaston Phœbus, qui sut se maintenir à peu près indépendant entre les deux nations rivales. La question religieuse le laissait assez indifférent, puisque Froissart nous a montré, assis à sa table, les évêques des deux obédiences. Lorsque le schisme eut éclaté, le comte de Foix-Béarn et Marsan semblait momentanément vouloir se rapprocher des Anglais. Aussi tout le clergé des pays qui lui étaient soumis put-il, sans encombre, embrasser le parti d'Urbain VI dans une circonstance fort solennelle. Philippe d'Alançon, de la maison de France, et archevêque de Rouen, ayant eu quelques démêlés avec Charles V, pour mettre fin à une situation pénible, à la prière du roi, le pape Grégoire XI songea à transférer ce prélat sur un autre siège. Celui d'Auch s'étant trouvé vacant, il le lui conféra en commende avec le titre de patriarche de Jérusalem [1373]. Mais le chapitre n'avait pas été consulté; aussi les chanoines refusèrent-ils de reconnaître ce choix et, après une lutte fort longue, ils donnèrent leurs suffrages à un vieillard, Jean Flandrin, déjà

(*) Voir la livraison précédente, page 245.

évêque de Carpentras. Le schisme venait d'éclater; l'élu du chapitre se prononça pour Clément VII, qui lui envoya les bulles d'institution, tandis qu'Urbain VI accordait à Philippe les honneurs de la pourpre romaine [1378]. Le cardinal d'Alançon négocia si habilement auprès des chanoines, que ceux-ci renoncèrent à la communion de Flandrin, en alléguant qu'il favorisait un antipape; et pour vider le différend, de leur propre chef ils publièrent une ordonnance capitulaire convoquant un synode provincial.

Concile de Saint-Sever. — Cette assemblée se tint en 1381, au monastère de Saint-Sever, qui occupait toujours le premier rang parmi les maisons religieuses de notre pays. En 1372, il avait été presque complètement renversé par un tremblement de terre (1), mais il s'était déjà relevé de ses ruines. Cette réunion des principaux ecclésiastiques de la région est appelée le IIIe concile provincial de Saint-Sever (2) et c'est à tort qu'on lui donne le nom de concile, puisqu'elle n'avait pas été convoquée par l'autorité légitime. Il y fut décidé qu'on reconnaîtrait comme pape Urbain VI et non point Clément VII; en conséquence, les évêques de Gascogne prirent la résolution de ne plus communiquer avec Jean Flandrin, qui tenait pour le pape d'Avignon. Cette décision faussement appelée sentence synodale, n'eut point pour résultat de rétablir la paix; mais l'impulsion donnée par l'assemblée de Saint-Sever n'en fut pas moins salutaire comme premier acte de résistance aux progrès de l'antipape. Du reste, le roi d'Angleterre appuya de son autorité souveraine les déterminations prises par le clergé, et commanda de saisir les biens de tous les adhérents de Clément VII [6 mai 1383] (3). Cette sentence visait surtout l'évêque d'Aire, Jean de Lomagne, et

(1) Du Buisson, *Hist. mon. Sancti-Severi*, t. I, lib. III, cap. 10, p. 330.
(2) Cf. *Conciles et Synodes du diocèse d'Auch* (*Revue de Gascogne*, t. XIX, mars 1878, p. 112).
(3) *Rot. vasc.*, de anno 5 Ricardi II, memb. 3, n° 28. *Rôles gascons*, p. 170.

plusieurs de ses clercs qui s'étaient détachés de l'obédience d'Urbain VI pour embrasser le parti de son compétiteur. Richard ne se contenta pas de prononcer la confiscation des biens et des bénéfices que ces ecclésiastiques possédaient en Aquitaine, il voulait encore qu'on contraignît les révoltés à obéir au pape légitime [6 mai 1383] (1). Par ordre d'Urbain VI, une croisade contre Clément VII avait été prêchée dans les Etats du roi d'Angleterre; les hostilités contre la France, qui protégeait l'antipape, furent reprises et plusieurs seigneurs du pays, « le sire de Chateauneuf, gascon, et messire Jean son frère, Raymond de Marsan » (2) firent cette campagne sous la conduite de l'évêque de Nordwich. Le cardinal d'Alançon, fatigué des difficultés qu'il rencontrait, avait renoncé à la lutte (3). Richard II lui avait accordé l'archidiaconé de Suffolk comme gage de son affection et récompense de ses services [4 août 1381] (4). Son successeur, Pierre d'Anglade, se plaignit à Richard que la cité, le diocèse et la plus grande partie du diocèse d'Auch étaient en révolte contre Urbain VI et qu'un rival, pourvu d'une provision mauvaise de l'antipape (*provisione sinistra ipsius antipapæ*), lui disputait l'archevêché. Pour répondre à l'appel que ce prélat faisait à Sa Majesté royale, Richard commanda à son lieutenant et à tous ses officiers d'Aquitaine d'employer leurs bons offices et au besoin de recourir à la force des armes pour que l'archevêque put plus facilement entrer en possession de sa ville, de son diocèse et de sa province, en jouir pacifiquement et maintenir ses subordonnés dans l'obéissance du pape légitime [16 mai 1383] (5). Jean Flandrin n'en demeura pas moins en possession de l'archevêché,

(1) Rymer, *Fœdera*, III, III, p. 139, col. 1.
(2) Froissart, liv. II, ch. CXXXIII, an 1383, p. 217.
(3) Il se retira à Rome, fut cardinal-évêque d'Ostie et mourut en odeur de sainteté le 15 août 1398.
(4) Rymer, III, III, p. 123, col. 2.
(5) Rymer, III, III, p. 149, col. 2. — *Rot. vasc.*, anno 6 Ricardi II, memb. 9, n° 14. *Rôles gascons*, p. 171.

puisque l'année suivante [1384] il convoquait encore le synode (1).

Robert de Waldeby.— Le siège épiscopal d'Aire était aussi l'objet de multiples compétitions, et il est assez difficile de mettre un peu d'ordre parmi les évêques dont les divers documents de l'époque nous révèlent les noms. En 1385, nous trouvons Guillaume (2); puis vient un moine anglais du nom de Robert Waldeby ou Waldey. Il était né à Yorck et appartenait à l'ordre des ermites de Saint-Augustin. Il avait obtenu les premières dignités à cause de sa piété, de sa science et de son éloquence. Il laissa de nombreux écrits ou expositions morales sur le Symbole des Apôtres, l'Oraison dominicale, etc. (3). Après avoir pris son grade de docteur en théologie à l'université d'Oxford, il vint en Gascogne. Nous le voyons apparaître pour la première fois le 1er avril 1383, jour où il reçut mission, avec l'évêque de Dax, Jean Guittard, Robert Rous et Jehan Stratton, de gagner à la cause anglaise Jean d'Armagnac et le sire d'Albret (4). Il fut aussi au nombre des arbitres chargés de régler les différends survenus entre le roi et ses oncles (5); mais il n'était encore que simple religieux, docteur et professeur en théologie (*fratrem Robertum Waldeby*) (6). Les hautes fonctions qui lui furent confiées témoignent de la confiance dont il jouissait à la Cour. Le 28 août 1388, il était nommé chancelier d'Aquitaine et garde du sceau royal dont faisait usage le sénéchal : il était par là même le premier dignitaire de l'ordre judiciaire en

(1) Archives du Gers, G 16.

(2) C'est peut-être celui que l'Ordo diocésain nomme Guichard et place en 1388. Larcher (t. xxi, p. 419), qui nous le fait connaître, parle aussi de Jacques Ier de Montaut-Bénac, qui aurait gouverné le diocèse entre 1375 et 1387.

(3) *Gallia christ.*, t. i, col, 1160.

(4) *Rot. vasc.*, de anno 6 Ricardi II, memb. 8, n° 15. *Rôles gascons*, p. 171.

(5) *Rot. vasc.*, de anno 6 Ricardi II, memb. 10. *Rôles gascons*, p. 141.

(6) *Rot. vasc.*, de anno 12 Ricardi II, memb. 15, n° 4. *Rôles gascons*. C'est donc à tort que l'Ordo diocésain le porte comme évêque d'Aire à partir de 1378. Son administration dut être bien plus courte.

Guyenne (1). Un an après [22 août 1589] il était appelé avec l'archevêque de Bordeaux, l'abbé de Sainte-Croix, Archambauld de Grailli, captal de Buch, et six autres hauts personnages, à juger les appels faits à Richard II comme roi de France (2). Pour le récompenser de ses peines et des dépenses qu'il avait faites à son service, ce prince lui fit don des quarante livres dont ce prélat lui était redevable chaque année pour le prieuré de Hornchirche, dans le comté d'Essex [14 juin 1390] (3).

Compétitions épiscopales.— A cette époque, Robert devait donc être déjà rentré en Angleterre, où il devint archevêque de Dublin, chancelier d'Irlande, pour passer ensuite successivement sur les sièges de Chester et d'York [1396-1399].

Après lui, nous devons inscrire Maurice Usk, qui occupait le siège en 1390 (4). Ces deux prélats eurent pour compétiteur Garcias Arnaud II (Guicharnaud) de Navailles [1388-1399] (5), qui fut reconnu pour évêque à partir de 1391 et qui passa ensuite à Dax. Le 9 octobre 1399, le siège d'Aire était vacant et « Arnaud Guillem de Lescun par la permission divine esleu d'Ayre et de Sainte-Quiteyre » (6). Ce titre lui fut disputé par Bernard III de Brun, dont l'Ordo place l'épiscopat de 1399 à 1404. Puis vinrent Arnaud Guilhem d'Aydie [1404-1406] et Bernard IV qui, avec le cardinal Pierre de Foix et Sanche, évêque d'Oloron, représenta le comte de Foix auprès des pères du concile de Constance, parmi lesquels il fut appelé à siéger (7). Nous devons observer cependant que dans l'Appendice à ce concile l'évêque d'Aire est désigné sous le nom de Pierre (8). S'il n'y a pas

(1) *Rot. vasc.*, de anno 12 Ricardi II, memb. 15, n° 4. *Rôles gascons*, p. 176.
(2) Rymer, III, iv, p. 46, col. 2.
(3) Rymer, III, iv, p. 62, col. 1.
(4) *Bull. ordin. Fratrum Prædicatorum*, t. ii, fol. 462.
(5) Arch. de Pau, E 1596.
(6) J. Légé, *Les Castelnau Tursan*, t. ii. p. 39.
(7) *Gall. christ.*, t. i, col. 1161.
(8) Collect. des Conciles, t. xii, col. 1828.

eu erreur de la part du copiste, il faudrait en conclure que Pierre avait succédé à Bernard IV et que c'est lui qui gouverna le diocèse jusqu'en 1416 (1). Arnaud-Guilhem de Lescun, élu depuis 1399, fut enfin confirmé dans la possession de l'église d'Aire (*olim electus et confirmatus ecclesie adurensis*) (2) qu'il occupait encore en 1427 (3).

Progrès du schisme. — Cette succession rapide des évêques sur un même siège n'était guère favorable au bien de cette église. D'autres causes devaient encore amener les progrès du schisme dans le diocèse d'Aire. A la mort de Gaston Phœbus [12 août 1391], les domaines de ce prince passèrent entre les mains de Matthieu de Castelbon, son cousin, qui ne tarda pas à les léguer lui-même à sa sœur Isabelle et à Archambauld de Grailli, époux de cette princesse [1398]. Si Phœbus s'était montré assez indifférent entre les papes rivaux, la nouvelle maison de Foix-Béarn, sortant de cette neutralité, donna pleine adhésion à l'antipape Benoît XIII [1394]. Les effets de ce revirement se firent bientôt sentir. Le 4 mars 1399, Richard II se plaignait de ce que ses sujets de Béarn, Marsan et autres domaines, refusaient de reconnaître Boniface IX et il ordonnait à son lieutenant Jean, marquis de Dorset, de les y contraindre par la confiscation de leurs biens et par la prison (4). Ce prince perdit son trône peu après; Henry de Lancastre, son cousin, qui prit sa place, fut trop occupé à réprimer les révoltes soulevées par son usurpation et à repousser les attaques des Français contre la Guyenne [1406], pour donner grande attention à ces questions religieuses. Il aspirait cependant à la pacification; aussi, lors de la réunion du concile de Pise, il fit lever en Gascogne des sub-

(1) Animadv. in T^m I^a *Gall. christ.* XII. Bernard Brun et ses deux successeurs paraissent avoir appartenu à l'obédience de Benoît XIII.
(2) J. Légé, *Les Castelnau Tursan*, t. I, p. 94.
(3) *Clergé de France*, t. I, p. 407.
(4) Rymer, III, IV, p. 156, col. 2.

sides pour la cause pontificale et il envoya des orateurs pour le représenter à cette fameuse assemblée (1) [24 déc. 1408]. Il en accepta les décisions, et dès le 12 octobre 1409 il adhérait à Alexandre V, qui venait d'être nommé pape après la déposition de Benoît XIII (Pierre de Lune) et de Grégoire XII (Angelo Corario). Et comme ce dernier avait lui-même déposé le cardinal-archevêque de Bordeaux, Henry IV prit ce prélat sous sa protection déclarant nulle toute sentence portée par Grégoire XII à partir du 3 mai 1408 (2). Il ordonna donc au sénéchal et à tous ses représentants de reconnaître comme seul archevêque celui que le pontife venait ainsi de frapper (3).

Concile de Constance. — Il est facile de constater qu'en changeant d'obédience le clergé ne faisait que suivre les fluctuations de la politique humaine, qui joua un si grand rôle dans tous ces événements. Pour mettre fin à une situation devenue intolérable pour tout le monde, les évêques et les docteurs soumis aux trois papes qui se partageaient alors les hommages de la chrétienté, se réunirent à Constance [1414-1418]. Jean XXIII, successeur d'Alexandre V, l'élu du concile de Pise, donna sa démission le 31 mai 1415. Grégoire XII l'imita le 4 juillet suivant. L'empereur Sigismond se rendit alors en Espagne avec douze prélats pour s'aboucher avec Pierre de Lune et le roi d'Aragon, afin de trouver le moyen de mettre fin au schisme. Rien n'ayant pu vaincre l'obstination de Benoît XIII, l'empereur se retira à Narbonne, où vinrent le rejoindre les délégués des rois de Castille, d'Aragon, de Navarre, des comtes de Foix et d'Armagnac, qui composaient encore l'obédience de l'antipape. D'après la convention faite en cette circonstance, une nouvelle convocation fut adres-

(1) *Rot. vasc.*, de anno 10 Henrici IV, memb. 8, n° 61. *Rôles gascons*, p. 192.
(2) A cette date, Grégoire XII avait promis de renoncer au pontificat à condition que Benoit XIII, qui sembla accepter la condition, imiterait son exemple. Benoit se rendit à Savone, ville choisie pour la réunion des deux obédiences; Grégoire n'y parut pas.
(3) Rymer, IV, I, p. 160, col. 2.

sée aux évêques des régions soumises à ces princes; ces prélats devaient, dans les trois mois, prendre part au concile et à la procédure qui serait entreprise contre Benoît, s'il refusait de céder [décembre 1415]. Les cardinaux élus par l'antipape devaient avoir voix avec les autres pour l'élection de l'unique pontife, que tous s'engageaient à reconnaître. Benoît XIII fut déposé le 26 juillet 1416, et Jean de Grailli, comte de Foix, vicomte de Béarn-Marsan et Gavardan comme héritier d'Archambauld, abandonnant la politique malheureuse de la maison de Foix-Béarn, se sépara de lui. Pierre de Foix, son frère, bien que nommé cardinal par Pierre de Lune, se détacha également de son parti et devint un des agents les plus actifs pour l'extinction du schisme. Le 11 novembre 1417, l'élection de Martin V rendit la paix à l'Eglise.

Arnaud Guilhem de Lescun. — Le contre-coup de ces événements se fit ressentir parmi nous, puisque nous voyons à partir de cette époque Arnaud Guilhem de Lescun, élu dès avant 1399, confirmé dans la possession de son église (1). Allié aux plus grands seigneurs du pays (2), il ne put cependant soustraire ses diocésains aux désastres de la guerre. C'était l'heure où les Anglais paraissaient le plus près de leur triomphe. Après Azincourt [29 oct. 1415], Bernard VII d'Armagnac devenait le chef du parti français, mais à sa mort

(1) Par ses relations de famille, Arnaud Guilhem appartenait au parti anglais qui soutenait Boniface IX. A défaut d'acte officiel qui tranche cette question, la résistance faite à la nomination de ce prélat lorsque la maison de Foix s'est ralliée à Benoît XIII, le silence que les actes du concile de Constance gardent sur le nom de Bernard, qui se serait cependant présenté à cette assemblée comme évêque d'Aire, la confirmation de la nomination d'Arnaud Guilhem sitôt que la maison de Foix abandonne l'antipape et que la paix est rendue à l'église, nous semblent confirmer cette conclusion : Arnaud Guilhem était *Urbaniste* et ses compétiteurs Clémentins ou plutôt Bénédictins.

(2) « Il était bâtard du comte d'Armagnac et frère de l'archevêque d'Auch, Jean de Lescun, et d'un autre Lescun devenu le favori de Louis XI », au dire de Monlezun (*Hist. de Gasc.*, t. IV, p. 247). M. J. Légé, dans son *Histoire des Castelnau*, t. I, p. 93, le fait naître de Guillaume Raymond de Lescun et de Blanche de Castelnau; et au t. II, p. 343, il écrit qu'il était fils de Fortanier de Beguerie et de Marguerite de Lescun. Il faudrait pourtant être d'accord, sinon avec les autres, du moins avec soi-même.

[juin 1418] la confusion et le désordre furent à leur comble. Vainement, pour mettre leurs terres à l'abri des incursions des bandes anglaises, Jeau IV d'Armagnac, Jean de Foix, vicomte de Béarn-Marsan et Gavardan, Matthieu de Foix et Charles II d'Albret, conclurent, le 16 novembre 1418, la convention connue sous le nom de ligue d'Aire (1); après le fatal traité de Troyes [20 décembre 1420] (2), toute résistance semblant désormais impossible, Charles II d'Albret se rapprochait des Anglais et Jean de Foix négociait avec eux. La mort d'Henry V [31 août 1422] et celle de Charles VI [20 octobre 1422] vinrent remettre tout en cause et rouvrir l'ère des déprédations. Les Anglais se montrèrent impitoyables pour les défenseurs de la France; aussi les régions voisines des terres d'Armagnac et d'Albret eurent-elles plus particulièrement à souffrir des incursions des deux partis. Les pillards se jetaient de préférence sur les biens des églises : *Prenguam asso que es de la Gleiza,* disaient-ils pour s'encourager. Un acte, dont nous devons la publication à l'érudit archiviste du Grand Séminaire d'Auch, est à ce sujet particulièrement instructif (3). Le 8 mars 1427, à Aire, l'évêque, Arnaud Guilhem de Lescun, entouré de ses chanoines Pierre d'Aydie, Arnaud de Caunar, Arnaud Guilhem de Sédirac, Jean d'Anglade, procureur de Fortaner de Sansac, Pierre d'Aula Noba (Cazeneuve), Arnaud d'Arbus, Arnaud Benoît, assemblés au son de la cloche capitulaire, vendait à Pierre Arnaud de Béarn, seigneur de Puyo, les fruits et les dîmes de Puyo, Montaigut et Saint-Gor, moyennant une rente annuelle de 60 sols bons morlans. De plus, Pierre Arnaud de Béarn promit de donner au chapitre d'Aire une croix en argent du poids de dix marcs et de fonder un obit au capital de cent écus d'or du coin de France. Avant d'autoriser

(1) D. Vaissete, *Hist. de Languedoc*, t. VIII, liv. XXXIV, ch. IX.

(2) Rymer (IV, III, p. 171, col. 1) donne pour date du traité le 21 mai 1420.

(3) Cazauran, *Montaigut, Bulletin de la Société de Borda*, XIIIe année, 1888, 2e trim., p. 124-130.

cette cession, le pape, Martin V, fit faire une enquête par Pierre de Momères, archidiacre d'Astarac et official d'Auch. Jean de Curia (de Cours) vint exposer l'affaire au nom des deux contractants, et les dépositions des témoins nous donnent une idée de l'état de misère profonde auquel le pays était réduit par les déprédations des gens de guerre. Qu'il nous suffise de dire qu'à Montaigut il n'y avait plus que deux paires de bœufs pour le labour et l'exploitation des terres. En face d'une situation si déplorable, le pape se hâta d'approuver cette cession de dîmes. Arnaud Guilhem dut vers ce même temps se démettre de son évêché en faveur de Roger de Foix Castelbon, son parent, et se retirer au château de Sarraziet. C'est là que le 13 janvier 1431, *regnante Henrico rege Anglie et Francie,* il cédait à son cousin Pierre de Castelnau tous les droits que, de concert avec lui, il pouvait avoir sur l'héritage de ses neveux, fils d'Amanieu de Béguerie, et morts ab intestat; dans cet acte il est appelé ancien évêque élu et confirmé de l'église d'Aire (*olim electus et confirmatus ecclesie adurensis*) (1). Cette générosité n'avait peut-être pour but que de libérer l'évêque à l'égard de la famille de Castelnau, à laquelle, d'après le testament de Raymond Bernard III, il devait 100 florins dès 1412 (2). Outre l'évêché d'Aire, il possédait en commende les abbayes de Pontaut, de Saint-Girons et de Saint-Sever, ainsi que le prieuré de Saint-Léser.

Pierre de Foix. — Mais un rôle important était réservé à l'évêque d'Aire et au comte de Foix dans les événements qui amenèrent l'extinction du schisme. En 1415, l'empereur Sigismond vint en France, au nom des Pères du concile de Constance, pour travailler à cette œuvre de pacification. Le 18 décembre, après avoir épuisé tous les moyens pour amener l'antipape Benoît XIII à déposer la tiare, l'Aragon, la Castille et la Navarre renoncèrent à son obédience. A leur exemple, Jean de

(1) J. Légé, *Les Castelnau Tursan,* t. I, p. 94; t. II. p. 53.
(2) J. Légé, *Les Castelnau Tursan,* t. II, p. 343.

Foix, vicomte de Béarn-Marsan et Gavardan, abandonnant la politique malheureuse suivie jusqu'alors par la maison de Foix-Grailli, se sépara de Pierre de Lune; il y fut encouragé par son frère François-Pierre de Foix, à qui Benoît XIII avait cependant donné la pourpre, en 1405 (ou selon d'autres en 1409), quand il n'avait que 21 ou 22 ans (1). Pierre de Foix avait embrassé de bonne heure la vie religieuse et était entré dans l'ordre de Saint-François; mais ses talents le tirèrent bientôt du cloître, et il fut appelé à occuper successivement plusieurs postes ecclésiastiques; c'est ainsi qu'il fut évêque de Lescar, de Saint-Bertrand, de Lombez, et enfin archevêque d'Arles. Après la capitulation de Narbonne, il se rendit à Constance et fit sa soumission en son nom et en celui de son frère, à la xxve session du concile. Il prit part à la nomination de Martin V [11 novembre 1417] et fut bientôt dans les bonnes grâces de ce pontife, qui l'envoya à Constantinople pour négocier avec l'empereur Manuel et travailler au retour des Grecs à l'unité catholique. Son frère Jean de Foix se montra comme lui fidèle au pape légitime. On dit même que, pendant quelques mois, il aurait tenu prisonnier l'obstiné Benoît XIII et mérité par là que Martin V lui décernât le titre de vengeur de la foi (2).

Fin du schisme.— Alphonse d'Aragon avait plus vite oublié ses promesses. Mécontent de Martin V, qu'il ne trouvait pas assez docile à favoriser ses projets ambitieux sur le royaume de Naples, il s'était de nouveau soumis à Benoît XIII, auquel il imposa la nomination de quatre cardinaux, deux aragonais, Julien de Dobla et Euxime Dachia, et deux français, Jean Carrière de Thurène et le chartreux Dominique de Bonnefoi [17 novembre 1424]. Benoît mourut douze jours après ces élections [29 novembre]. Aussitôt, les deux cardinaux

(1) C'est à tort que certains auteurs le font créer cardinal par Jean XXIII, en 1416. Jusqu'à la capitulation de Narbonne, la maison de Foix soutint toujours les intérêts de Benoît XIII.

(2) Cénac-Moncaut, *Hist. des peuples pyrénéens*, t. IV, p. 55.

aragonais élurent pour lui succéder un chanoine de Barcelone, Gilles Muños (Mougnon), une de ses créatures, qui prit le nom de Clément VIII [juin 1425]. Les deux cardinaux français n'acceptèrent pas ce choix, et, se donnant un pape à leur convenance [Benoît XIV], ils se placèrent sous la protection du comte Jean IV d'Armagnac (1). Il était important d'étouffer ces nouveaux germes de division. La mission délicate de détacher du parti de Clément VIII le roi Alphonse, qui croyait avoir tout intérêt à la prolongation du schisme, fut confiée au cardinal Pierre de Foix. On lui adjoignit l'évêque d'Aire, Roger de Foix de Castelbon (2), Jean de Cauna, abbé de Saint-Sever, et un chanoine de Dax, Rodolphe Rolland, auditeur des causes du sacré Palais (3). Les négociations durèrent plusieurs années et furent couronnées d'un succès complet. Le 15 août 1429, l'antipape Muños faisait sa soumission, et le roi Alphonse de son côté reconnaissait Martin V, qui le nomma évêque de Majorque (4). Cette affaire heureusement terminée, Pierre de Foix assembla un concile provincial à Tortose et fit plusieurs règlements pleins de sagesse pour la réforme du clergé. En France, le comte d'Armagnac avait abandonné Benoît XIV et, pour punir l'audace de l'anti-cardinal qui l'avait élu, Jean de Foix fit arrêter Jean de Carrière. Il ne restait qu'à s'emparer d'Avignon; à la prière de son frère, Jean de Foix fit le siège de cette ville, dont la reddition couronna les nobles efforts de la maison de Grailli en faveur de l'Eglise (5). Pierre de Foix fut légat à Avignon sous Eugène IV, Nicolas V, Caliste II, Pie II et Paul II, et s'acquitta

(1) Raynaldi, ad ann. 1427.

(2) Comme Arnaud Guilhem de Lescun occupait encore ce siège le 8 mars 1427, je ne vois pas comment il est possible de placer entre ces deux pontifes Tristan d'Aure, que l'Ordo diocésain nomme en 1420.

(3) Raynaldi, ad ann. 1427.

(4) Raynaldi, ad an. 1429.

(5) Originaires de la terre de Grailli, au pays de Gex, les seigneurs de ce nom s'étaient établis en Guyenne au XIIIe siècle. Le captalat de Buch passa dans leur famille en 1307, par le mariage de Pierre de Grailli avec Assalide de Bordeaux, héritière de ce fief. (Baurein, *Variétés bordel.*, t. II, p. 14.)

si bien de tous ces emplois, qu'on l'appelait *le bon Légat*. Il mourut à Avignon en 1464.

Tandis que les cardinaux espagnols prolongeaient ainsi le schisme par la nomination du successeur de Benoît XIII, les cardinaux français, Jean Carrière de Thurène, et le chartreux Dominique de Bonnefoi, n'acceptant pas le choix de leurs collègues, donnèrent leurs suffrages à un ecclésiastique qui prit le nom de Benoît XIV (1). Ils eurent soin de tenir cette élection secrète jusqu'en 1429 et ne la communiquèrent qu'au comte Jean IV d'Armagnac, qui s'était déclaré leur protecteur (2). Son patronage ne put suffire au succès de leur cause. Jean de Foix, fit arrêter l'anticardinal Jean de Carrière pour le punir de son audace [1433]. Jean d'Armagnac lui même rentra sous l'obéissance du Saint-Siège et Benoît XIV disparut sans qu'il soit possible de suivre sa trace. Ainsi s'éteignit complètement ce malheureux schisme qui dans nos contrées n'avait pas duré moins de cinquante ans.

J.-J.-C. TAUZIN,
Curé de Saint-Justin de Marsan.

NOTES DIVERSES

CCXCIII. **Jean V, comte d'Armagnac, et Angelo Decembrio.**

Tout le monde sait que nos chers comtes d'Armagnac ont été de grands détrousseurs; mais on ignorait, ce me semble, que l'un d'eux, insouciant à la fois des lois de la probité et des lois de la morale, débarrassa de ses livres et de ses vêtements, près de Toulouse, en 1467, un humaniste distingué, Angelo Decembrio, frère de Pier-Candido? Les plaintes de la victime doublement dépouillée par la rude main de Jean V — que les amis de la Renaissance pardonnent ce mauvais coup à celui qui expia, plus tard, si cruellement ses péchés! — ont été récemment publiées dans un savant recueil de Milan, l'*Archivio storico Lombardo* (fascicule de décembre 1891). Quelque habile *italianisant* — à bon entendeur salut! — devrait bien traduire et insérer dans la *Revue de Gascogne* le lamentable récit du voyageur Decembrio. On m'assure que la supplique adressée au duc de Ferrare par l'humaniste trop allégé en ses bagages les plus chers et les plus intimes, est excessivement curieuse. J'ose promettre, au nom de nous tous, à l'*italianisant* ci-dessus désigné la plus vive reconnaissance. Quand on boit les textes italiens comme de l'eau, il est facile de contenter ses lecteurs... je veux dire ses amis. T. DE L.

(1) Joan. Carier, *Epist. ad Comit. Armeniac.* Apud Martène, *Anecdot.*, t. II, col. 1714
(2) D. Vaissete, *Hist. de Languedoc*, t. VIII, lib. XXXIV, chap. LXXII, p. 50.

UN ÉVEQUE DU TEMPS DE LA RÉVOLUTION

LOUIS-APOLLINAIRE DE LA TOUR DU PIN MONTAUBAN

ARCHEVÊQUE D'AUCH

PRÉCÉDEMMENT ÉVÊQUE DE NANCY,
APRÈS LE CONCORDAT ARCHEVÊQUE-ÉVÊQUE DE TROYES

(1744-1802) (*)

V

Le souvenir de la France restait bien cher et son nom bien doux aux confesseurs proscrits. Nous venons de le voir. Pour eux comme pour toutes les victimes de la Révolution, il y avait deux Frances, l'une impie et révoltée, celle qui les avait bannis et les tenait impitoyablement à distance : contre elle, jamais les lettres les plus confidentielles de l'archevêque d'Auch ne laissent percer ni ces sentiments de rancune ni ces désirs de vengeance qu'il est d'usage d'attribuer, à tort ou à raison, à la foule des émigrés. Il y avait aussi la France catholique, qui, ne pouvant défendre et conserver ses prêtres et ses pontifes, les avait pleurés, qui les pleurait encore, les attendait et les appelait : à celle-là, M. de La Tour du Pin garda constamment son filial dévoûment de citoyen, sa loyale fidélité de gentilhomme, sa pieuse sollicitude d'évêque.

Le relèvement des ruines religieuses amoncelées par la Révolution constituait pour lui la grande affaire, devant laquelle les préoccupations personnelles ou politiques s'effaçaient ou étaient reléguées au second plan. Il le demandait à

(*) Voir la livraison de mai, page 210.

Dieu, et, de concert avec l'évêque de Tarbes, il invita les prêtres émigrés des deux diocèses à le demander également dans des prières solennelles qui devaient se renouveler chaque mois (1). Destiné à travailler à cette œuvre, ainsi que tout le clergé exilé, quand la Providence les rappellerait dans leur pays, il voulut étudier et faire étudier d'avance les problèmes pratiques que soulèverait alors la nouvelle situation de l'Eglise de France : ce fut lui qui, à Montserrat, d'accord avec ses collègues de Tarbes et de Lavaur, donna à l'abbé Saussol, le futur évêque de Séez, l'ordre d'écrire le *Traité de la conduite à tenir après la persécution;* cet important ouvrage ne devait être publié qu'à Florence, en 1802, mais il se rédigea à Montserrat, et la partie la plus considérable en fut lue et discutée par les trois prélats en conférences réglées, sous la présidence de l'archevêque (2).

Un des problèmes qui se poseraient à ce moment, et non le moins ardu, comme on devait le voir lors de la négociation du Concordat, serait la question des biens ecclésiastiques, transformés en biens nationaux, vendus comme tels, et dont la revendication par le clergé pouvait être le principal obstacle à la conclusion de la paix religieuse. Cette question, M. de La Tour du Pin l'envisagea dès 1798, et la solution qu'il lui donna était précisément dans l'esprit de celle que devait consacrer en 1802 l'article XIII du Concordat. Une lettre du prélat au cardinal Antonelli mérite d'être citée tout entière (3) : elle est un monument de sa prévoyante

(1) Une circulaire, dont le résumé seulement se trouve dans les papiers de M. de Castéran.

(2) Détails donnés par M. Saussol lui-même dans une lettre à M. Emery, datée de Florence, 30 octobre 1800 (Archives de Saint-Sulpice : *Matériaux pour la vie de M. Emery*, vol. 9). Sur cet ouvrage, cf. Guillon, *les Martyrs de la Foi pendant la Révolution*, Paris, MDCCCXXI, t. I, pp. XVII et suiv., et la *Notice sur Mgr Saussol*, publiée dans *l'Ami de la Religion*, n° du 12 avril 1836.

(3) Lettre du 2 janvier 1798 (Archives de Saint-Sulpice : *Matériaux pour la vie de M. Emery*, vol. II). Réponse de la Pénitencerie en date du 13 avril 1798 : « *Impertitur facultatem, qua uti poterit pro sua conscientia et judicio.* » (Ibid.).

sagesse, de son désintéressement et de la hauteur de ses vues :

... Votre Eminence connaît le triste état de la religion en France et les terribles causes qui ont présidé à sa chute. Il est de notre devoir de chercher à détourner ou à suspendre, ou du moins à affaiblir autant qu'il est possible, ce torrent destructeur. Or, l'expérience nous a appris que ce qui indispose le plus, non-seulement beaucoup de gens en place, mais encore plusieurs autres, contre la religion qu'ils persécutent, c'est l'acquisition qu'ils ont faite des biens du clergé et la crainte qu'ils ont d'être obligés à en restituer les fruits. Il s'en trouve aussi quelques-uns qui avaient acquis ces sortes de biens de bonne foi, et qui étant avertis par l'imprudence des confesseurs, se trouvent dans une rude épreuve, celle de restituer les fruits ou d'agir contre le conseil de leurs confesseurs et contre leur conscience. Enfin, l'expérience me fait juger que souvent et presque toujours le bien de la religion chancelante, le salut des âmes, la soustraction de mille péchés, la tranquillité des familles, etc., demandent qu'on abandonne ces fruits à ces injustes possesseurs. Cet abandon ne nous est-il point commandé, quand on peut espérer à ce prix d'éteindre quelque haine, de diminuer le nombre des persécuteurs, de sauver quelques âmes faibles et trop engagées dans les misères du monde par la possession de ces biens? On pourrait trouver un avantage même temporel dans ces sortes d'abandons, en soumettant les particuliers qui en profiteraient à des aumônes annuelles, leur indiquant pour objet de ces aumônes les prêtres qui travaillent dans le ministère, comme méritant la préférence. Je pense donc que mon devoir m'obligera souvent à donner les fruits de ces biens mal acquis à ceux qui les ont achetés; je voudrais y être autorisé par le Saint-Siège; Votre Eminence me rendra donc un grand service si elle veut avoir la bonté de supplier Sa Sainteté de m'accorder le pouvoir de donner ces fruits...

Ce n'est pas à l'archevêque d'Auch qu'on reprochera de n'avoir vu dans le bouleversement religieux de 1791 que la ruine de son opulence, et de n'avoir cherché dans le rétablissement des autels qu'un moyen de la relever.

Dans un coin de cette France dont le souvenir ne sortait pas de son cœur, dont les besoins religieux absorbaient ses préoccupations, et que son œil essaya souvent d'entrevoir

par delà les cimes des Pyrénées, ses regards les plus affectueux allaient chercher ce modeste diocèse d'Auch qui n'avait pas cessé d'être le sien : les décrets de l'autorité civile n'avaient pu lui enlever ni le titre ni les droits de pasteur; la distance et les années conspiraient inutilement à en diminuer en lui les sentiments de vive tendresse et de dévoûment intrépide. En pleine Terreur, au mois de mai 1794, il parlait de sortir de son tranquille abri de Montserrat, de se rejeter dans la mêlée, d'aller visiter et soutenir ses fidèles : Faites dire aux administrateurs de mon diocèse, écrivait-il à Castéran, « que quand ils croiront ma présence nécessaire dans le pays, soit dans un lieu soit dans un autre, ils m'avertissent et me fournissent un guide sûr; j'espère, ajoutait-il avec son courage humble et simple, sans fanfaronnades et sans phrases, qu'avec la grâce de Dieu je ferais ce que les circonstances exigeraient de moi, et que le danger ne m'arrêterait pas (1). » Le fit-il? Ainsi l'atteste la *Notice sur l'abbé Besse,* rédigée d'après les souvenirs du curé agenais qui, en 1795, à Saragosse, avait pris part aux exercices spirituels dirigés par M. de La Tour du Pin (2). Le doute ne serait pas possible, sans une difficulté qui nous paraît forte : le silence complet que gardent sur un point de cette importance, dans leurs lettres de cette époque, et l'archevêque lui-même et l'évêque de Tarbes, toujours informé par l'abbé de Castéran des moindres démarches du métropolitain. Peut-être donc les administrateurs du diocèse, dont M. de La Tour du Pin avait invoqué l'avis, le détournèrent-ils d'une démarche plus courageuse que prudente; peut-être lui firent-ils comprendre

(1) Lettre à Castéran.

(2) *Notice*, etc., p. 18 : « Sorti des derniers des gorges obscures du sud de son diocèse, d'où sa présence paralysait encore les ravages de l'impiété, son zèle lui avait fait braver tous les périls et il était rentré pour combattre de nouveau. Mais ses enfants fidèles avaient fait violence à sa charité, pour sa conservation : ils venaient de le ramener sur le sol hospitalier, à travers les montagnes envahies par les gardes nationales ». D'après l'auteur de cette Notice, ce fut au retour de cette expédition que l'archevêque prêcha la retraite de Saragosse.

qu'un des devoirs du général est de ne pas exposer inutilement sa personne, de laisser à ses subalternes les hardis coups de main, les pointes hasardeuses sur le territoire ennemi, et de se réserver tout entier pour la direction de la campagne.

Du reste, une courte visite à ses fidèles ne l'eût pas contenté. Il soupirait aprés une rentrée définitive dans son diocèse. Il prêtait avidement l'oreille à tous les bruits, fondés ou non, de pacification religieuse, qui lui arrivaient de France. Après Thermidor, les nouvelles devenant plus rassurantes, l'archevêque se hâte d'écrire : « Dieu veuille nous permettre d'aller reprendre nos postes tout doucement et sans bruit, puisque c'est la condition qu'on y met (1) ». Cette fois son espoir fut trompé, et il devait l'être bien des fois encore. Mais une sage et pieuse résignation lui faisait supporter ces déceptions et modérait ces impatiences :

Nous devons attendre que la volonté de Dieu se manifeste. Un peu de patience, et nous saurons s'il veut de nous ou non. Il est le maître, et cette Eglise à laquelle nous voulons aller travailler, est sa moisson : nous ne pouvons pas l'aller recueillir sans ses ordres. Il s'est passé de nous trois ans : peut-être veut-il s'en passer encore pendant quelques mois et davantage (2).

VI

Ne pouvant se porter au secours de son église, assiégée par le schisme et par l'impiété, M. de La Tour du Pin voulut au moins lui envoyer du renfort. Dans les rangs du clergé fidèle, à Auch comme partout, les vides s'ouvraient, multipliés, sous les coups du *rasoir national* ou des mandats d'incarcération. L'archevêque s'occupa de faire arriver d'Espagne en Gascogne de nouveaux apôtres. Les difficultés ne manquaient pas. La police jacobine veillait aux frontières, et

(1) Lettres à Castéran.
(2) Ibid.

même au-delà : les espions en temps de guerre, en temps de paix les agents de l'ambassade, rôdaient en Espagne et ne perdaient guère de vue les mouvements des émigrés. Le gouvernement espagnol, dès le début de la Révolution, redoutant l'importation des nouvelles idées françaises, surveilla rigoureusement les relations entre les nationaux des deux pays; à plus forte raison, au cours des hostilités qui se prolongèrent de 1793 à 1795, dut-il interdire toute sorte de communications.

Il fallut user de stratagème. Avec la complicité de Castéran, une contrebande fut organisée. Par là, il devint possible au prélat de faire repasser en France et dans son diocèse plusieurs membres de son clergé réfugiés en Espagne, qui au risque de rencontrer de nouveau la mort évitée une fois, allèrent remplacer leurs confrères enlevés à l'apostolat par le martyre ou la captivité. Parmi ces intrépides, signalons le chanoine Cosse, également connu sous son nom de guerre de *Calmont* qui servit plus d'une fois à faire perdre sa piste aux chasseurs de prêtres; il fut de ceux qui justifièrent le mieux la confiance de l'archevêque (1).

C'était là, en effet, aux yeux de M. de La Tour du Pin, une mission toute de confiance, et dont il n'honorait pas le premier venu. Beaucoup de ses prêtres émigrés ou déportés la sollicitaient instamment, poussés, les uns par la passion de l'apostolat, les autres par l'ennui de l'exil et le mal du pays. Il choisit les plus dignes, et pour lui, eu égard aux circonstances exceptionnelles dans lesquelles devait s'exercer leur ministère, les plus dignes, c'étaient, non pas toujours les plus audacieux et les plus actifs, mais les plus sages et les plus prudents, surtout les plus pieux, les saints :

Je vous envoie, écrit-il à Castéran, une lettre que j'ai reçue de M. Meilhan, prêtre de mon diocèse; cette lettre est très pieuse et sup-

(1) *Notice sur le chanoine Cosse*, dans l'*Ami de la Religion et du Roi*, numéro du 30 octobre 1824.

pose un emploi admirable du temps de son exil. Je vous prie de vous informer si effectivement sa conduite a toujours répondu aux bons sentiments qu'il montre, c'est-à-dire s'il a fait autant de progrès dans la piété que sa lettre le suppose. Si cela était, vous pourriez l'autoriser à rentrer... Si cette lettre n'était qu'effervescence de tête, retenez-le. Il a toujours été un bon sujet, mais à moins qu'il n'ait encore approché davantage de la perfection, rien ne presse pour le moment (1).

Du reste, les rentrées d'ecclésiastiques émigrés ou déportés présentaient des inconvénients graves et, dans bien des cas, manquaient leur but : ces prêtres, connus comme tels avant leur sortie du territoire français, et signalés depuis lors à la police des frontières, étaient arrêtés peu après leur retour, emprisonnés, parfois guillotinés. Or, l'intention de l'archevêque était d'envoyer des ouvriers à la vigne du Seigneur, non des victimes à l'échafaud. Il en vint donc à n'accorder que rarement ces autorisations.

Comme cependant les besoins du diocèse réclamaient des apôtres nombreux, le prélat recourut à un arrangement qui conciliait tout : on appellerait d'Auch en Espagne des jeunes gens qui auraient révélé, avec une sérieuse vocation sacerdotale, assez d'énergie pour y vouloir répondre à tout prix; ils recevraient, à Sarragosse, sous la direction de Castéran, la préparation que permettaient les circonstances, on leur ferait conférer les Saints Ordres, et ils s'en reviendraient évangéliser leur pays. Ceux-là, n'étant inscrits sur aucune liste de prêtres réfractaires, d'émigrés ou de déportés, cacheraient aisément leur sacerdoce et feraient le bien plus sûrement et plus longtemps (2).

Le projet s'exécuta, non sans encombre. Un de ces jeunes gens, à peine arrivé de France en Catalogne, au mois d'octobre 1794, en pleine guerre, fut découvert et arrêté. L'archevêque adressa sur cette affaire au marquis de Roben, gou-

(1) Lettre à Castéran.

(2) Mémoire présenté à Pie VI par l'archevêque d'Auch et les autres évêques français réfugiés en Espagne. Theiner, *op. cit.*, I, 455 et suiv.

verneur d'une des places espagnoles de la frontière, une lettre où, sans dévoiler toutes ses intentions, il se ménageait la possibilité de les exécuter, en demandant la double autorisation de garder quelque temps le jeune homme auprès de lui et de le renvoyer en France :

J'aurais besoin d'interroger sur l'état de la religion dans nos provinces le sieur Jean-Baptiste Sahugué qui arrive de France : il est au dépôt. M. Eyrard, prêtre de la mission, pourrait me l'amener à Montserrat, après lui avoir fait faire dans le séminaire de la mission les exercices spirituels, pendant lesquels il se reposerait de ses fatigues. Si le jeune Jean-Baptiste Sahugué pouvait retourner en France, son retour y serait très utile au bien de la religion dans mon diocèse. Tout cela est subordonné à votre bonté, et je le recommande instamment à votre zèle pour la religion et à votre compassion pour de malheureux catholiques persécutés, qui ont besoin d'être consolés et affermis dans leur foi et dans leur fidélité à leurs princes (1).

La requête fut rejetée.

Mais pour un qui fut arrêté, d'autres candidats au sacerdoce passèrent, puis repassèrent, et la mesure imaginée par le zèle de l'archevêque d'Auch donna les résultats espérés.

Ajoutons que ces prêtres et ces apôtres, s'ils furent choisis et formés à la hâte, ne le furent pas à la légère : le pieux archevêque ne l'eût pas souffert. Informations, épreuves, retraites préparatoires sous la conduite d'anciens directeurs de Séminaires, particulièrement de Lazaristes émigrés, rien ne manquait. Entre autres documents, choisissons cette lettre du prélat à son grand vicaire :

J'avais écrit à M. Manadé de se rendre à Guissona (2) pour se préparer à la prêtrise. C'est le seul endroit de retraite que je connusse, et c'est le seul où il se trouve quelques Lazaristes français. Si vous trouvez à le placer aussi utilement pour l'application et le recueillement, et plus avantageusement pour les finances et pour la peine, j'en serai

(1) *Dépôt de la Guerre* de Madrid, section de la *Guerra contra la Republica Francesa*, l. 12.
(2) En Catalogne.

assurément charmé, et quand vous le jugerez à propos, je lui donnerai des démissoires. L'ordination de Noël est bien près. Ce jeune homme se conduit bien depuis plusieurs mois; auparavant, il était léger, on le disait même jureur et joueur, et cela exigeait plus d'épreuves. M. le curé de Bretagne le connaît d'une manière plus avantageuse, et son témoignage me fait impression. Je vous enverrai le prochain courrier les démissoires. Vous les lui remettrez plus tôt ou plus tard, suivant que vous le jugerez suffisamment préparé. Donnez-lui quelque chose à étudier et soumettez-le à l'examen (1).

VII

Toujours par contrebande et grâce à des ruses de guerre, l'archevêque d'Auch et son suffragant de Tarbes, pendant leur séjour à Montserrat, parvinrent à établir entre eux et leurs diocèses tout un service de correspondance : nous regrettons de ne pouvoir, faute de renseignements assez nombreux, en faire connaître le fonctionnement; ce ne serait pas un des points les moins intéressants pour l'histoire de l'émigration ecclésiastique. Nous savons seulement qu'au nombre des courriers dévoués, discrets et habiles, que sut procurer aux deux prélats l'abbé de Castéran, se trouvaient deux chrétiennes d'une humble naissance et d'un grand cœur : Rose Duthu, du diocèse de Tarbes, et Rose Lagardère, du diocèse d'Auch.

Rose Duthu, proclamée en 93 déesse de la Raison dans son village de Bizous, se hâta de fuir un honneur qui effarouchait sa pudeur autant que sa foi. Elle alla se réfugier en Aragon, et se voua d'abord au service des prêtres français exilés comme elle. Puis, d'accord avec Rose Lagardère, elle accepta la mission de servir d'intermédiaire et de courrier entre les proscrits de Montserrat et leurs diocèses. Les deux « courageuses pélerines », ainsi que les appelle l'archevêque d'Auch, effectuèrent à plusieurs reprises le trajet d'Espagne

(1) Papiers de Castéran.

en France et de France en Espagne, en pleine guerre, et, quelque temps, parvinrent tantôt à éviter et tantôt à tromper la police des deux frontières et les éclaireurs des deux armées.

Un moment, elles jouirent d'une certaine célébrité parmi les nombreux ecclésiastiques français répandus dans toute l'Espagne. On exaltait leur dévoûment, on se le redisait d'une province à l'autre : la renommée en alla jusqu'à Majorque, et, d'un jour à l'autre, pouvait les accompagner en France et les exposer à tous les périls. « Tout se sait d'Espagne en France, écrivait à ce sujet le prudent archevêque d'Auch, soit par des traîtres, soit plutôt par les prisonniers et les déserteurs. Les prisonniers s'échangent et racontent bien des choses... » Même en Espagne, cette notoriété donnée à leurs allées et venues présentait de graves inconvénients. Les autorités militaires de la Catalogne conçurent des défiances dont l'archevêque fut averti. Il recommanda la discrétion et la circonspection. Il était trop tard : une des deux pieuses contrebandières, Rose Duthu, tomba entre les mains de la justice espagnole. Sa captivité se prolongea, et M. de La Tour du Pin, secondé par le duc d'Havré, ambassadeur de Louis XVIII à Madrid, dut se livrer à d'interminables démarches pour obtenir son élargissement (1).

Ainsi, grâce aux deux hardies voyageuses et à d'autres envoyés dont l'histoire locale n'a pas gardé le souvenir, l'archevêque put être tenu au courant des affaires de son diocèse. A défaut de toute autre preuve de son attachement pour son Eglise, il suffirait de voir, dans sa correspondance, avec quelle émotion il recevait les nouvelles d'Auch, avec quelle impatience il les désirait : Castéran qui, d'ordinaire, les avait le premier, devait les transmettre sans retard à Montserrat ou à Plasencia; le prélat les exigeait fréquentes, abondantes, détaillées; il en voulait de ses prêtres restés dans le pays, de

(1) Pour tous ces détails, voir *Bulletin de la Société d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, 1860, pp. 128 et suiv.

tous ses diocésains, particulièrement de tels et de tels qu'il nommait en grand nombre, et « de tous ses anciens domestiques » (1).

Par les mêmes voies mystérieuses parvenaient à l'église d'Auch les encouragements, les enseignements et quelquefois les reproches de son pasteur. Autant que possible, par surcroît de précaution, l'archevêque s'en tenait aux commissions verbales. Même les concessions de pouvoirs devaient être notifiées sous cette forme, soit dans le diocèse d'Auch, soit dans les diocèses environnants, dont les évêques ou les grands-vicaires résidaient à Montserrat, et que, de la part de ces derniers, Rose Duthu et Rose Lagardère se chargeaient de visiter aussi :

M. l'évêque de Tarbes, et à tout hasard M. l'évêque de Lavaur, donnent tous pouvoirs chez eux, sans aucune réserve, aux sujets en question. Le grand-vicaire de Comminges donne tout ce qu'il peut donner. On pourra leur dire verbalement qu'ils n'ont pas besoin de pouvoirs, que nécessité n'a point de loi, qu'ils ne doivent être arrêtés par rien, qu'ils peuvent tout, excepté d'ordonner et de confirmer (2).

Encore quelques extraits de ces instructions : ils aident à comprendre et à voir la situation faite à l'Eglise de France dans ces temps de désarroi universel :

Les fidèles peuvent se marier sans prêtre, en présence de deux ou trois témoins catholiques, après quoi ils se présenteront devant la municipalité. Il est inutile que je vous écrive tout ce dont elle (Rose Duthu) peut être chargée pour les missionnaires; tout se réduit à ce qu'ils sachent bien qu'ils sont comme au premier instant de la fondation de l'Eglise, et que tout ce qu'ils feront sans s'écarter de la foi catholique, sera bien fait (3).

En même temps que ces commissions verbales, d'assez nombreuses lettres du prélat franchirent la frontière sans

(1) Lettres à Castéran.
(2) Lettre de l'archevêque à Castéran.
(3) Ibid.

être interceptées : lettres privées et lettres pastorales. Ces dernières, le plus souvent, restaient manuscrites; l'impression en eût été difficile, dangereuse même : « Nos lettres ne pourront pas être imprimées. On y travaillait, mais la rage s'étant renouvelée et les visites domiciliaires devenant fréquentes et violentes, on y a renoncé. Je tâcherai de vous en envoyer une copie à la main » (1). Une fois en France, les instructions du pontife se transcrivaient à un nombre restreint d'exemplaires, circulaient de main en main, sous le manteau, et étaient lues et commentées, soit par un prêtre proscrit, dans le mystère de ces réunions nocturnes qui évoquaient les souvenirs des catacombes, soit par le père ou l'aïeul, au foyer des familles catholiques, le soir, portes closes, en présence de la parenté et de quelques amis sûrs, discrètement convoqués un à un; elles excitaient les courages, elles faisaient rougir des défections; elles contribuaient à maintenir au cœur des populations cet attachement persévérant, enthousiaste, aux croyances traditionnelles, qui, le jour où un gouvernement sensé remplacerait des fous furieux, devait s'imposer à son attention et lui montrer, comme la première condition de la tranquillité politique, la pacification religieuse.

Non, certes, que les lettres pastorales de l'archevêque d'Auch, vigoureuses toujours, eussent rien d'exalté ni d'incendiaire. Son caractère tranquille ne le poussait pas à prendre ce ton; son esprit judicieux lui en faisait voir les inconvénients. Dans les instructions du bouillant évêque de Tarbes, il reprend volontiers « des expressions ou des tirades trop fortes contre la Convention », qu'il juge capables de « faire plus de mal que de bien »; il blâme les déclarations intempestives de principes d'ailleurs incontestables : « quoique la vérité ne doive jamais être trahie, elle ne doit pas toujours être publiée sur les toits »; il ne veut pas, dès qu'un devoir

(1) Lettre de l'archevêque à Castéran.

absolu ne les rend pas nécessaires, de « ces écrits qui ne sont bons qu'à aigrir les démocrates et à provoquer la persécution (1) ».

Ces règles, qui lui servaient à juger les actes épiscopaux de son suffragant, avaient tout d'abord présidé à la composition des siens : « J'ai voulu que les démocrates pussent me lire sans se fâcher, je me suis plus proposé de calmer que d'instruire... (2) ». Quelques-unes de ces lettres ont été publiées, notamment celle du 1er mai 1792, qui accompagnait l'envoi du bref de Pie VI, en date du 19 mars de la même année. Il suffira de les parcourir pour constater que la modération et la charité n'y manquent pas plus que l'énergie.

Les historiens et les polémistes qui traitent des événements religieux de la Révolution mettent rarement en scène les évêques émigrés sans formuler contre eux l'accusation générale d'avoir, de parti pris et de gaîté de cœur, attisé en France les haines religieuses et politiques, en lançant dans le pays des mandements qui étaient autant de brandons de discorde. Pourquoi ne mentionnent-ils pas, ne fût-ce qu'à titre d'exception, les écrits d'un tout autre caractère, émanés de prélats aussi sages que M. de La Tour du Pin? Leurs renseignements en seraient plus complets, leur œuvre plus exacte et plus loyale, et leurs lecteurs plus disposés à les prendre au sérieux.

VIII

Cette sagesse de l'archevêque d'Auch, ces tendances pacificatrices qui s'alliaient chez lui à une énergie indomptable, cette absence totale « des passions que l'exil fait naître », et que Thiers reproche aux prélats émigrés (3), cet esprit

(1) Lettres à Castéran.
(2) Ibid.
(3) *Histoire du Consulat*, édition in-4° de 1865, p. 331.

éminemment épiscopal qui le faisait se confiner dans la défense des intérêts religieux et laisser à d'autres les luttes purement politiques, se révélèrent dans des circonstances exceptionnellement importantes, dont il convient de parler ici. La récente publication de la *Correspondance diplomatique du cardinal Maury*, dans laquelle l'archevêque d'Auch, à l'occasion des événements dont nous allons parler, est assez souvent pris à partie et jugé fort injustement, donnera à cette étude l'intérêt de l'actualité.

On sait que de graves dissentiments se manifestèrent, pendant toute la durée de la Révolution, dans les rangs du clergé fidèle, et particulièrement du clergé émigré. On sait aussi quelle en fut l'occasion : divers engagements, quatre au moins, sans parler du serment schismatique à la *Constitution civile*, furent, de 1792 à 1800, demandés à nos prêtres : 1° *Serment de maintenir la liberté et l'égalité*; 2° *Déclaration de soumission aux lois de la République*; 3° *Serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la constitution de l'an 3*; 4° *Promesse de fidélité à la constitution de l'an 8* (1). Mentionnons encore un *serment de soumission aux lois de la République*, que Dubruel avait offert au nom des prêtres *réfractaires*, dans son rapport aux Cinq-Cents en date du 30 pluviose an 5 (18 février 1797), et dont le clergé se préoccupa un instant, mais qui ne lui fut pas demandé.

Le serment schismatique et le serment de haine à la royauté mis à part, aucun de ces engagements n'était illicite. M. Emery, l'oracle de la plus grande et de la plus saine partie du clergé français, les permit tous, à la seule exception du serment schismatique; il ne crut pas même devoir condamner

(1) Ces quatre engagements furent exigés : le 1er par l'Assemblée législative : décret du 15 août 1792; — le 2e par la Convention : décrets du 11 prairial an 3 (30 mai 1795) et du 6 vendémiaire an 4 (28 septembre 1795); — le 3e par le Directoire : décret des 18 et 19 fructidor an 5 (4 et 6 septembre 1797; — le 4e par le gouvernement consulaire : décret du 7 nivose an 8 (28 décembre 1799).

le serment de haine, que Rome interdit plus tard, mais auquel des explications adoucissantes, fournies par Chollet en pleine séance des Cinq-Cents, avaient paru donner un sens tolérable.

Assez facilement, les ecclésiastiques restés en France pouvaient prendre de ces décisions larges et pratiques, que suggère la connaissance complète d'une situation vue de près. Les exilés n'avaient pas cet avantage. Eloignés du théâtre des événements, et privés, par la difficulté des communications avec la France, d'informations nombreuses, exactes, détaillées, comment auraient-ils su au juste les intentions des législateurs, et la signification précise de chacun des serments demandés par chaque gouvernement nouveau?

De là des hésitations et des discussions. Dans des conférences fréquentes et mouvementées, s'agitaient des cas de conscience comme celui-ci, qu'examina une réunion de prêtres français tenue à Compostelle, en Espagne, vers la fin de l'année 1795 (1), et qui n'est pas sans analogie avec celui que l'Eglise de France se posait il y a quelques mois encore, avant la dernière Encyclique et la Lettre aux cardinaux : pouvait-on faire la *déclaration de soumission aux lois de la République*, exigée par le décret du 30 prairial an 3? Les uns soutenaient que la République, voulue par la majorité de la nation, reconnue par plusieurs puissances, s'imposait à tout le moins comme un gouvernement de fait, peut-être même comme l'héritière légitime d'une monarchie définitivement abolie : ainsi avait-il été, autrefois, licite et même obligatoire de reconnaître Pépin le Bref après les Mérovingiens, et Hugues Capet après les Carlovingiens; du reste, ajoutait-on, la question était purement politique, et les intérêts religieux n'y

(1) V. ce cas exposé tout au long dans la *Vie de M. Jean-René Forest, curé de Saint-Pierre de Saumur*, par Mgr Maupoint. Paris, Angers, 1864, pp. 224 et suiv.

étaient pas engagés. D'autres voyaient dans cette soumission, en premier lieu un parjure, après les serments faits aux Bourbons, en second lieu une acceptation implicite des lois antireligieuses portées par le gouvernement républicain, et maintenues par lui si obstinément qu'elles semblaient inhérentes à sa constitution.

Rome fut consultée fréquemment : par exemple, les prêtres de Saintes réfugiés dans le royaume de Léon soumirent à Pie VI, en 1795, le cas dont nous venons de donner l'exposé (1). Mais, fréquemment aussi, en présence de questions extrêmement obscures, d'ailleurs délicates et compromettantes au plus haut point, et qui enfin semblaient toucher de bien plus près à la politique qu'à la religion, Rome se refusa ou tarda beaucoup à se prononcer, ou ne le fit qu'en termes assez vagues pour ne résoudre rien, afin de ne condamner et de ne mécontenter personne :

La modération et la prudence du Pape, disait l'archevêque d'Auch au moment où se discutait la question de la *promesse de fidélité*, font croire à chacun de ceux qui lui parlent qu'il pense comme eux. Aussi le card. Maury écrit-il qu'il est contraire à *la promesse*, tandis que d'autres écrivent qu'il y est favorable (2).

Du moins eût-il fallu, lorsqu'intervenait une décision pontificale, que sa transmission régulière, par les voies hiérarchiques, en garantît l'authenticité : c'est ce que ne permit pas toujours le désarroi où la persécution et l'exil jetèrent l'administration de l'Eglise de France, et, un moment, celle de l'Eglise universelle. Vers le mois de septembre 1796 commença à se répandre un bref daté du 5 juillet de la même année, commençant par ces mots : *Pastoralis sollicitudo*. Il recommandait aux catholiques français, ecclésiastiques et laïques, l'obéissance aux

(1) Leur lettre est in-extenso dans les *Documents inédits*, etc., du P. Theiner, II, 492 et suiv.

(2) Lettres à Castéran. — Cf. les réponses du Pape à l'évêque de Luçon : *Histoire des moines et des évêques de Luçon*, par Du Tressay, Paris, 1869, III, 606 et suiv.

pouvoirs établis : c'était une invitation évidente à faire l'acte de soumission demandé par les décrets du 11 prairial an 3 et du 6 vendémiaire an 4. Or, ce document pontifical n'était pas arrivé aux fidèles par les canaux ordinaires : on l'avait vu pour la première fois dans les journaux à la dévotion du gouvernement français. Emanait-il vraiment de la cour de Rome? Les *Annales Catholiques* n'hésitèrent pas à l'affirmer; ce fut également l'avis d'un grand nombre d'évêques et de prêtres. D'autres, à peine moins nombreux, doutèrent. D'autres donnèrent la pièce comme fabriquée à Paris par les employés du Directoire : cette allégation fut maintenue longtemps, et se trouvait encore, avec preuves à l'appui, dans un ouvrage de l'abbé Guillon, publié vingt-cinq ans après (1).

Hésitants et divisés, sans direction du côté de Rome, les prêtres émigrés se tournaient vers ceux de leurs évêques qui partageaient leur exil. Mais, nous l'avons vu dans les discussions provoquées par l'apparition du bref *Pastoralis sollicitudo*, le désaccord d'idées qui se produisait entre les ecclésiastiques du second ordre existait également dans les rangs des prélats. En Espagne, comme dans tous les pays d'émigration, ils s'étaient partagés en deux camps : celui des irréconciliables, celui des modérés.

A la tête des premiers marchait l'évêque de La Rochelle, après la Restauration archevêque de Reims, Jean-Charles de Coucy, très royaliste, trop royaliste même : il le fut, nous le verrons lors du Concordat, au point d'en oublier qu'il était avant tout catholique et évêque. Il interdit formellement à ses prêtres de faire la *déclaration de soumission* de l'an 3; quant à la *promesse de fidélité* de l'an 8, il la qualifia de « péché mortel (2) ».

(1) Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le 18e siècle... 3e édition*, Paris, 1857, VII, 27 et suiv.; *Annales Catholiques*, II, 338, et IV, 8; GUILLON, *Martyrs de la Foi*, I, 53.

(2) Ainsi l'atteste l'archevêque d'Auch, après lecture de la lettre par laquelle M. de Coucy notifiait cette décision (Lettre de l'archevêque à Castéran, 27 février

A peine moins avancé que l'évêque de la Rochelle dans cette voie de la résistance exagérée, où même, plus tard, il le dépassera, M. de Thémines, évêque de Blois, paraît cependant ne s'être pas prononcé, de parti pris, contre tous les arrangements proposés au clergé de 1792 à 1800. Il annonça, par exemple, l'intention d'autoriser le *serment de soumission* que Dubruel offrait, en 1797, au nom des prêtres déportés, et que le décret de rappel du 7 fructidor ne leur demanda pas (1).

La même question fut résolue dans le même sens par l'évêque de Dax, Le Quien de la Neufville, mais après des tergiversations qu'explique une défiance toute naturelle à l'égard d'un régime obstinément persécuteur; ce prélat n'hésita pas moins à permettre la *promesse de fidélité* : encore se borna-t-il à ne pas l'interdire, en déclarant que personnellement il y était opposé. Quand nous aurons ajouté qu'il avait précédemment intimé à ses prêtres la défense absolue de faire la *déclaration de soumission* de l'an 3, on comprendra que nous ne le rangions pas parmi les conciliateurs (2).

A plus forte raison exclurons-nous de ce nombre l'évêque de Rieux, Pierre-Joseph de Lastic, réfugié en Espagne comme tous les prélats que nous venons de nommer; voici ce que nous lisons dans son testament : « Je déclare qu'à commencer inclusivement par l'impie serment de fidélité à la constitution prétendue civile du clergé... *j'ai désapprouvé*

1800). — Il faut lire dans les *Mémoires de Mgr Brumauld de Beauregard, évêque d'Orléans*, Poitiers, 1842, le récit de la discussion soutenue par lui avec l'évêque de la Rochelle, en 1800, à Guadalajara dans la Nouvelle-Castille, où résidait alors le prélat : II, 579 et suiv. : « Après un jour et demi de marche... etc., etc. »

(1) Lettre de l'abbé Paillou, vicaire-général de Luçon : *Annales Catholiques*, IV, 8.

(2) V. cette même lettre de l'abbé Paillou, citant une réponse qu'il a reçue de l'évêque de Dax; et Guillon, *Martyrs de la Foi*, I, 270. — Cf. la biographie de *Monseigneur Charles-Auguste Le Quien de La Neufville*, par Mgr Cirot de La Ville. Bordeaux, imprimerie Coussau et Coustalat, 1890.

tous autres sermens et soumissions exigés ensuite par la puissance civile en France (1) ».

IX

L'archevêque d'Auch, lui, prit position au premier rang des *modérés*. Sans se livrer étourdiment à des gouvernements au moins suspects, sans se précipiter entre leurs bras ni surtout se mettre sous leur main, il consentit à ne pas les combattre, si à ce prix ils lui laissaient la possibilité de faire le bien, de sauver les âmes et de servir la France. Pour lui et pour ses prêtres il jugea cette conduite non seulement licite, mais encore moralement obligatoire. A l'exception du serment constitutionnel, contre lequel il s'éleva avec la vigueur que nous savons, et du *serment de liberté et d'égalité*, qu'il se crut obligé d'interdire, d'accord avec les évêques de Tarbes et de Lavaur (2), il n'est pas un des engagements successivement demandés aux prêtres français, que M. de La Tour du Pin n'ait toléré, permis, ou même conseillé.

En 1795, il fut consulté au sujet de la *déclaration de soumission*, dont la Convention dictait la formule avec défense d'y mettre « rien de plus ou de moins (3), » ce qui pouvait revenir à empêcher toute restriction en faveur de la religion catholique. Il y avait lieu de se méfier, et le prudent archevêque se méfia très fort : il fut porté à voir dans cette déclaration « un piège tendu à ceux qui la feraient et à ceux qui ne la feraient pas (4). » Néanmoins, il ne se hâta pas de la condamner; il blâma l'impétueux évêque de Tarbes de l'avoir aussitôt et rigoureusement interdite. Un texte de loi n'est pas

(1) *Partie spirituelle du testament de Mgr de Lastic, évêque de Rieux*, feuille imprimée, sans nom d'éditeur et sans date, paraissant publiée entre 1812 et 1815. Un exemplaire se trouve aux archives de l'église paroissiale de Rieux.
(2) Lettres à Castéran.
(3) Texte du décret.
(4) Lettres à Castéran.

tout : il faut tenir compte de l'application qui en est faite, des intentions du législateur, de tout un ensemble de circonstances qui, pour être sérieusement connu, demande à être vu autrement qu'à distance. Aussi le prélat finit-il par émettre cet avis qu'il valait peut-être mieux « laisser ceux qui étaient en France à leurs propres lumières » : « Ils connaissent mieux la situation que nous » (1), ajoutait-il.

Cette considération si simple et si judicieuse est souvent exprimée dans sa correspondance. Elle contribua grandement à lui faire adopter, sur la plupart des questions qui divisèrent l'Eglise de France, les décisions du conseil archiépiscopal de Paris, et tout particulièrement celles de M. Emery. Or, un tel accord d'idées avec le sage supérieur de Saint-Sulpice pourrait suffire, nous semble-t-il, à mériter à M. de La Tour du Pin une place exceptionnellement honorable parmi les prélats et les prêtres de l'émigration. Beaucoup, la plupart peut-être, furent moins sensés : à leurs yeux, le courageux Emery, qui, plus tard, dans une réunion d'évêques, sera seul à tenir tête à Napoléon, passa longtemps pour un timide, pour un complaisant, sinon pour un égaré. Les évêques de la Rochelle, de Dax, de Tarbes, ne parlent qu'en termes indignés de ce « M. Emery, ardent promoteur du serment d'égalité, de toutes les soumissions, du serment de haine, et chef du parti des amalgames dans le conseil de Paris (2)... » — de ce « prétendu conseil de Paris, présidé par un sieur Emery, ce personnage si fameux par l'apologie du serment de liberté, de la soumission absolue aux lois et de la haine de la royauté (3)... » — de ce « M. Heymery qui est depuis longtemps en possession de faire gémir le clergé (4)... »

(1) Lettres à Castéran.

(2) Lettre de l'évêque de la Rochelle à l'abbé de Castéran (Papiers de Castéran).

(3) Lettre de l'évêque de Dax : *Vie de M. Emery* (par M. Gosselin), Paris 1862, II, 13.

(4) Lettre de l'évêque de Tarbes à l'abbé de Castéran (Papiers de Castéran). Ces sentiments du clergé émigré à l'égard de M. Emery gagnèrent jusqu'aux

Dans d'autres parties de sa correspondance, l'archevêque dit avoir abandonné cette question de la déclaration de l'an 3 au jugement du pape, dont l'autorité lui fut toujours sacrée et chère : il y a encore là un des traits caractéristiques de cette physionomie épiscopale. Parmi les évêques d'alors, bien peu, croyons-nous, eurent autant que M. de La Tour du Pin le culte du Saint-Siège. Nous nous bornons à l'affirmer, sauf à donner bientôt, à l'occasion d'événements plus importants, des preuves détaillées.

Le *serment de soumission aux lois*, offert par Dubruel en 1797, n'eût pas présenté les mêmes inconvénients que la déclaration de l'an 3. Aussi l'archevêque d'Auch se rallia-t-il à ce projet sans hésitation aucune, déclarant « que s'il était adopté, il ne pourrait plus y avoir de difficultés de la part du clergé, et que lui-même s'occupait de réunir tous les esprits. » Ce fut également l'avis de l'archevêque de Toulouse, François de Fontanges, récemment arrivé d'Angleterre en Espagne, où il passa tout le reste du temps de son émigration. A partir de ce moment, nous le verrons toujours marcher de concert avec l'archevêque d'Auch, ainsi qu'avec M. Emery, le correspondant et l'ami de l'un et de l'autre.

Après le 18 fructidor, M. de La Tour du Pin ne crut même pas devoir interdire rigoureusement *le serment de haine*, tel que l'entendait M. Emery d'après les interprétations de Chollet.

A plus forte raison fut-il d'avis que le clergé ne devait pas, de prime abord et sans vouloir entendre à rien, repousser les avances du gouvernement consulaire. Celui-là semblait offrir des garanties exceptionnellement sérieuses, et proposait des conditions qui n'étaient pas évidemment inacceptables. Plus

membres de sa congrégation : deux des Sulpiciens réfugiés à Orense en Galice, M. Babad et M. Le Flo, blâmèrent fortement la conduite de leur supérieur général; M. Le Flo alla jusqu'à se demander si M. Emery ne devrait pas se démettre de sa charge. (*Vie de M. Emery*, I, 463; et une lettre de M. Le Flo à M. Roque, datée du 27 mars 1796 : archives de Saint-Sulpice, Matériaux pour la vie de M. Emery, vol. 10 *bis*.)

que jamais, il convenait d'écouter et d'examiner. Aussi la précipitation de l'évêque de la Rochelle, qui avant toute étude d'un cas aussi difficile qu'important, avant tout recours au pape, qualifiait résolument de péché mortel la *promesse de fidélité* demandée par ce gouvernement en échange de la liberté religieuse, indigna-t-elle le sage archevêque : « En vérité ce n'est pas ainsi qu'on décide une question d'où dépend le sort de la religion en France (1) ! »

Pour lui, après mûre réflexion, et soumettant d'avance son sentiment au jugement de la cour de Rome, qu'il s'empressa d'invoquer (2), il estima cet acte « très licite » et « exhorta le clergé à le faire (3). » L'archevêque de Toulouse l'approuva aussi (4). D'un commun accord, les deux prélats notifièrent cette décision à leurs diocèses dans le courant du mois de février 1800 (5).

Des lettres particulières, des instructions, des avertissements, émanés de l'archevêque d'Auch et toujours conçus dans ce sens, furent envoyés, en 1800 et 1801, soit à son clergé, soit aux clergés d'Oléron et de Bayonne, qui, privés de toute direction par la mort ou l'extrême éloignement de leurs évêques, avaient consulté M. de La Tour du Pin en sa qualité de métropolitain (6).

Il y en eut même de répandus dans le diocèse de Tarbes, au grand déplaisir de M. de Gain Montagnac, ennemi déclaré de *la promesse* : « L'archevêque d'Auch fait bien du mal dans mon diocèse par ses lettres (7) », écrivait l'évêque, qui

(1) Lettre à Castéran.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) V. le texte de leur décision, dans les *Annales philosophiques, morales et littéraires*, t. I, 1800, p. 334.
(6) Textes publiés dans le *Rapport général des contestations relatives à la promesse de fidélité à la Constitution. Seconde édition.* A Paris, chez Le Clere, 1801 (anonyme : l'auteur est l'abbé Godard), pp. 7 et suiv. Et une *Circulaire de l'archevêque d'Auch au clergé d'Oléron et de Bayonne*, en date du 25 janvier 1800.
(7) Lettre à Castéran (Papiers de Castéran).

adressa sur ce point d'assez vifs reproches à son métropolitain. De là, entre eux, des discussions qui furent sur le point d'aboutir à un procès en cour de Rome (1).

« Je suis inquet sur sa tête; ses lettres sont un galimatias », disait le bon évêque (2). « Les vertus de l'archevêque d'Auch ne l'empêchent pas de très mal raisonner (3) », mandait de son côté au comte d'Avaray un autre *irréconciliable*, le cardinal Maury, ardent royaliste à ce moment, et qui allait le rester trois ou quatre ans encore. Or, nous avons indiqué les écrits de l'archevêque relatifs à *la promesse;* qu'on les parcoure : on n'y trouvera rien qui se rapproche du galimatias, rien qui justifie ni les critiques de Maury, ni les filiales inquiétudes de Gain Montagnac sur l'état mental de son métropolitain. Il y a des raisons, et elles paraissent solides. Au point de vue religieux, le prélat se fonde sur ce que la Constitution à laquelle il s'agit de promettre, fidélité et soumission, n'est pas hostile, mais simplement neutre; et cette neutralité, les prêtres n'auront pas à la consacrer par leur suffrage, mais seulement à la subir. Au point de vue politique, il fait observer que cette *fidélité* n'impliquera aucune reconnaissance de la légitimité du gouvernement établi, n'entraînera aucune obligation de l'aider à se maintenir : on ne s'engagera qu'à ne pas lui faire d'opposition, et, tant qu'il subsistera, à lui garder cette obéissance *civile* que l'ordre des sociétés rend toujours indispensable, quel que soit le détenteur actuel du pouvoir.

Ce point une fois établi, l'archevêque poursuivait : l'accommodement proposé n'est pas seulement licite, mais encore obligatoire, puisqu'à cette condition, et uniquement à cette

(1) Sur ces discussions entre l'archevêque d'Auch et l'évêque de Tarbes, v. *Correspondance diplomatique et mémoires inédits du cardinal Maury*, publiés par Mgr Ricard, Lille, 1891, II, 127, 128, 141, 142 : dépêches du cardinal Maury, ambassadeur de Louis XVIII à Rome, au comte d'Avaray, secrétaire de Louis XVIII.

(2) Lettres de l'évêque de Tarbes à Castéran (Papiers de Castéran).

(3) Dépêche du 3 juin 1801, *op. cit.*, II, 128.

condition, nous obtenons le rétablissement du culte, la liberté de l'Eglise, la faculté de reprendre nos fonctions apostoliques et de sauver les âmes :

Nous ne devons pas hésiter à faire la promesse... Nous sommes chrétiens pour nous, dit saint Augustin, et évêques et prêtres pour les autres. Pourrions-nous refuser l'exercice de notre ministère dans un temps où les fidèles ont un si grand besoin de sa liberté et de son entière publicité (1)?

Tel nous avons vu M. de La Tour du Pin au début de la Révolution, tel nous le retrouvons au moment où elle va finir : aujourd'hui comme alors, la religion le préoccupe seule, à l'exclusion des calculs personnels et des intérêts politiques. Lorsque le bien de la religion a exigé qu'il fît la guerre, il l'a faite, et nous avons vu avec quelle énergie; puisque maintenant la continuation des hostilités ne servirait plus, et au contraire desservirait la cause de l'Eglise et des âmes, il n'hésite pas à désarmer. Sans doute, la Révolution ne lui rend pas, à lui, sa haute situation d'autrefois; elle ne rend pas le trône aux princes qui lui sont chers, et dont les droits restent pour lui évidents et sacrés; mais elle rend au catholicisme toute la liberté que comportent les circonstances, et, sur cette base, M. de La Tour du Pin signe le traité de paix.

Il le signe d'autant plus volontiers que la paix, nous l'avons vu aussi, lui fut toujours chère. S'il a lutté sans fai-

(1) Lettre-circulaire du 25 janvier 1800 (Papiers de Castéran). Considération tellement forte qu'elle décida Louis XVIII lui-même à tolérer et à recommander cette promesse de fidélité à la constitution républicaine; v. sa *Note pour M. le cardinal Maury*, en date du 21 avril 1800 : « La question est par elle-même excessivement délicate, et j'en juge par ce que j'éprouve au-dedans de moi. Roi, je ne puis consentir à délier mes sujets de la fidélité qu'ils me doivent; père de mes peuples, je ne puis supporter l'idée qu'ils soient privés des instructions, des secours et des consolations de la religion. Je ne parle pas ici du serment de haine à la royauté, il a déjà été proscrit par Pie VI, mais des actes de soumission plus mitigés que l'on exige aujourd'hui. Je puis bien non seulement fermer les yeux à cet égard, mais même engager sous main les ecclésiastiqnes à les faire, vu les services que cette condescendance apparente peut les mettre en état de rendre à la religion et à l'Etat; mais il est fort différent de tolérer secrètement, ou d'autoriser publiquement... » (*Correspondance diplomatique du cardinal Maury*, etc., I, 395.)

blesse, il n'a pas lutté avec plaisir, ni surtout par plaisir; et dès que le devoir ne lui commande plus de faire violence à ses instincts éminemment pacifiques et pacificateurs, il s'y abandonne avec délices :

Il faut nous occuper de faire finir toutes les haines; il faut que la modération soit dans tous nos discours et l'esprit de paix dans toutes nos actions. Une défiance trop prolongée empêcherait le bien de se faire (1).

Le même éloge est dû à son collègue de Toulouse, son compagnon d'exil en Espagne et son ami, dont il faut également lire les instructions et les lettres relatives à cette question : on aura là une nouvelle preuve de cette vérité historique aussi sûre que méconnue, que les prélats émigrés ne furent pas tous, à beaucoup près, d'obstinés fauteurs de discordes.

A l'archevêque d'Auch comme à celui de Toulouse, cette attitude modérée donna une notoriété considérable. Dans les nombreux opuscules écrits à cette époque par des membres éminents du clergé de France, en vue d'amener leurs confrères à la soumission et à la paix, l'exemple des deux prélats fut mis en avant, et leurs décisions citées comme ayant un grand poids (2). La célèbre circulaire de M. de Jerphanion, préfet de la Lozère, s'appuya également sur leur autorité (3).

D'un autre côté, ils eurent une large part dans les récriminations et les injures prodiguées aux *soumissionnaires* par les hommes de la lutte à outrance et de l'opposition quand même. En France, dans tels oratoires où présidaient les prêtres ennemis de la promesse, furent distribués « des pamphlets abominables... contre des prélats tels que l'archevêque

(1) Lettre à Castéran, 23 décembre 1800 (Papiers de Castéran).

(2) V. le *Rapport général* cité plus haut, et l'*Examen des difficultés qu'on oppose à la promesse de fidélité à la Constitution*. Troisième édition. A Paris, chez Le Clere. 1800 (anonyme : l'auteur est l'abbé Jalabert).

(3) Circulaire de Jerphanion, dans les *Annales philosophiques*, t. I, 1800, p. 527.

d'Auch, l'archevêque de Toulouse, l'évêque de Luçon (1). » En émigration, l'irritation ne fut pas moindre, ni les deux prélats plus épargnés : dans certains pays, au rapport de Grégoire, le blâme alla contre eux jusqu'à l'outrage (2); à Rome, Maury, *le Maury d'avant la lettre*, appréciant d'après ses idées politiques d'alors la conduite de M. de La Tour du Pin, la qualifia de « déplorable (3). »

Néanmoins, en émigration même, l'action modératrice des deux archevêques fut loin de rester sans résultats. Il y avait en Espagne, sans parler des émigrés et des déportés des diocèses d'Auch et de Toulouse, qui ne purent que suivre la ligne de conduite tracée par leurs premiers pasteurs, un nombre considérable d'autres ecclésiastiques venus du midi, du centre, du sud-ouest et de l'ouest : la plupart, privés de la direction de leurs prélats que les événements avaient jetés d'un autre côté, en Italie, en Angleterre ou en Allemagne, durent tout naturellement réclamer et suivre celle des deux archevêques qu'ils avaient auprès d'eux. Ici, les preuves de détail nous manquent, et nous en sommes réduits à des conjectures, mais ces conjectures sont fondées. On en jugera. Quelque temps après l'établissement du Consulat et la rentrée des prêtres déportés, Barbé-Marbois était chargé d'inspecter les départements de Bretagne, et de se rendre compte des sentiments des populations à l'égard du nouveau régime;

(1) Lally-Tollendal, *Lettres au rédacteur du Courrier de Londres*. A Paris, chez Le Clere (sans date : vers 1802), p. 70.

(2) *Mémoires de Grégoire*, II, 278, 279.

(3) « Le pape a établi une congrégation nombreuse et active pour préparer les instructions qu'il faudra donner à Mgr Spina, s'il va traiter à Verceil avec un agent de Bonaparte... Elle s'occupera de la nouvelle formule du serment qu'on exige en France des fonctionnaires publics. *La déplorable acceptation* qu'en a faite M. l'archevêque d'Auch, auquel on affecte de supposer beaucoup de partisans dans notre clergé, servira de prétexte au cardinal Antonelli pour prolonger la discussion, etc. » (*Correspondance diplomatique*, etc., I, 430 : dépêche de Maury à Louis XVIII, en date du 16 août 1800.) A cette singulière appréciation formulée par l'ambassadeur de Louis XVIII, on peut opposer la *Note* de Louis XVIII lui-même, que nous avons citée plus haut : du rapprochement résultera ce fait étrange que le futur courtisan de Napoléon était, en 1800, plus royaliste que le roi.

dans son rapport, il déclara avoir constaté que les prêtres venus d'Espagne, qu'ils eussent fait ou non *la promesse*, se montraient plus soumis au gouvernement que ceux qui arrivaient d'Angleterre (1). Dans un travail publié il y a quelques années sur les *Négociations du Concordat*, le comte Boulay de la Meurthe signalait les prêtres revenus d'Espagne en 1800 comme s'étant rangés avec un empressement particulier parmi les *soumissionnaires* (2). Ces faits, vraiment singuliers, sont aussi assez importants pour mériter qu'on en recherche la cause; serait-il téméraire de vouloir la trouver dans l'influence exercée par les exemples et par les conseils des deux principaux personnages de l'émigration ecclésiastique en Espagne, l'archevêque de Toulouse et l'archevêque d'Auch?

(*A suivre.*) J. DELBREL,
de la Compagnie de Jésus.

QUESTIONS ET RÉPONSES

277. Sur la vente de l'évêché de Condom en 1583.

Je retrouve, en fouillant mes vieux papiers, une note prise dans un catalogue de la librairie Henri Menu (décembre 1875). Parmi les documents manuscrits énumérés dans ce catalogue, on offrait, au prix de 30 francs, un acte relatif à la *Vente de l'évêché de Condom à Philippe de La Roche, comte* [sic] *de Fontenille, moyennant 80,000 livres au profit de Choisnin, intendant de la reine de Navarre, Cambronne, musicien, Frédeville, écuyer, et Balker, valet de chambre du Roi, du 17 mai 1583.* Qu'est devenu cet acte, que le rédacteur du catalogue appelle « pièce historique des plus précieuses »? Le marché, comme le remarquait encore ledit rédacteur, fut sans doute rompu, car le gendre de Blaise de Monluc, le baron de Fontenille, ne s'est pas assis un seul moment sur le siège que laissait vacant (1581) le décès de Jean de Monluc et qu'allait occuper Jean du Chemin. Sait-on quelque chose en Gascogne et particulièrement à Condom sur le projet de vente de 1583? T. DE L.

P. S. Le *Choisnin* indiqué ci-dessus serait-il le même que Jean Choisnin, secrétaire de l'évêque de Valence, auteur du récit de la négociation de l'élection du roi de Pologne, lequel narrateur mourut à la fin du XVIe siècle, ce qui permet de dire que la chronologie ne s'oppose en rien à l'identification?

(1) *Mémoire de Barbé-Marbois*, etc., dans *l'Etat de la France au 18 brumaire*, par Rocquain, Paris, 1874, p. 124.
(2) *Correspondant*, n° du 25 décembre 1881, p. 1003.

LES INSCRIPTIONS DES LACTORATES

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES (*)

37

////// VLLAE · FA
///// CAMVLI · FIL
////// CVRAVIT · ET
//// ER

« Bloc quadrangulaire de pierre blanche du pays, trouvé en avril 1891, encastré dans un mur des jardins de la sous-préfecture (ancien évêché), tout près de l'endroit où ont été précédemment découverts les autels tauroboliques et quelques-unes des inscriptions funéraires qui sont au musée. Une autre pierre, contenant le commencement des lignes, devait être autrefois placée à la gauche de celle-ci. Hauteur, 0m 29; largeur, 0m 42 » (Allmer). Les lettres, de bonne forme, ont 0m 062 aux deux premières lignes, 0m 052 à la suivante et 0m 054 à la dernière; elles paraissent appartenir au premier siècle. L'F, à la fin de la première ligne, est dépourvu de sa branche supérieure; l'A qui suit est réduit à la moitié inférieure de son jambage de gauche. Cette pierre est au musée.

ALLMER, *Revue épigr. du midi de la France*, 1891, t. III, p. 118.

[..... *Tert*]*ullae? Fa..... Camuli fil*(*iae*)..... *curavit et...*

« L'état de ce fragment est trop incomplet pour permettre de s'arrêter sûrement à aucune des diverses restitutions qu'on pourrait faire.

» Le principal intérêt consiste dans le mot, entier ou non, CAMVLI, c'est-à-dire dans la présence d'un nom celtique dans l'Aquitaine pyrénéenne, où les noms sont ibériens ou romains dans la région attenante

(*) Voir la livraison de mai 1892, page 225.

aux Pyrénées, et de plus en plus exclusivement romains à mesure qu'on s'en éloigne. Les noms, jusqu'à présent connus par les inscriptions de Lectoure, sont romains » (1).

38

RE

« Fragment de marbre blanc trouvé à Pradoulin, près de Lectoure, en novembre 1891 » (Camoreyt). Les lettres, de très bonne époque, ont 0m 056 de hauteur. La cassure du marbre s'est produite d'un côté, suivant la haste de l'R, de l'autre, parallèlement, et à deux centimètres de la haste de l'E. Une moulure en creux, qui se voit à la base des lettres, indique qu'elles faisaient partie de la dernière ligne d'une inscription. Ce fragment de marbre a 0m 125 de haut sur 0m 075 de large et 0m 02 d'épaisseur. M. Camoreyt l'a fait déposer au musée.

C'est à Pradoulin que l'on a découvert la presque totalité des marques de potiers qui sont conservées au musée de Lectoure. C'est là, et non pas sur la hauteur où a été bâtie la ville moderne, que se trouvait la capitale des *Lactorates*.

IV — MARQUES DE POTIERS

[Ce chapitre a été supprimé pour ne pas faire double emploi avec un travail que M. Camoreyt se propose de faire paraître prochainement dans la *Revue de Gascogne*.

150 marques ont été recueillies jusqu'à ce jour.]

V — INSCRIPTIONS FAUSSES

Grivaud de la Vincelle n'a publié que deux inscriptions de Lectoure; par un hasard singulier, elles sont fausses toutes deux.

L'auteur du *Recueil des monuments antiques* les a certainement copiées dans les manuscrits de Beaumesnil, mais pour ne pas avoir cité cette source, il s'en est fait le premier éditeur, ce qui est assurément bien fâcheux.

(1) Allmer, *Revue épigr.*, t. III, p. 119.

Voici la première de ces deux inscriptions :

1° DIS MANIBUS
[*Un cœur ailé*]
PVB. SABINVS
C. SABINI. ET. L. SA
BINA. P. POSVIT

(D'après le dessin publié par Grivaud de la Vincelle).

« Bloc de marbre, de forme presque carrée, de 16 pouces de hauteur sur 15 pouces de largeur » (Beaumesnil). « Cippe tumulaire en marbre, trouvé à Leictoure. Le fronton est orné d'une sculpture bizarre, représentant une espèce de larve, au-dessus d'un double *phallus*. Dans un carré taillé peu profondément on lit : *Dis manibus*. Cette ligne est séparée par un cœur ailé du reste de l'inscription ainsi conçue : PVB. SABINVS. C. SABINI ET L. SABINA (il faut *Sabinæ*) P POSVIT. *Publius Sabinus Caii Sabini et Luciæ Sabinæ* (*filius*) *parentibus posuit* » (Grivaud de la Vincelle).

BEAUMESNIL, *Manuscrit* jadis conservé à la bibliothèque Mazarine, aujourd'hui perdu. — GRIVAUD DE LA VINCELLE, *Recueil de monuments antiques, la plupart inédits et découverts dans l'ancienne Gaule*. Paris, 1817, in-4°, t. II, p. 102, et pl. XII, n° 5.— CHAUDRUC DE CRAZANNES (d'après Beaumesnil), *Dissertation sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*, 2e série, t. III, p. 165.

D'après Grivaud de la Vincelle, le *Sabinus* dont il est question dans ce texte ne serait autre que le fils du *Q. Titurius Sabinus* « qui fut envoyé dans les Gaules par Jules César. »

Remarquant ensuite que « les sculptures qui ornent le fronton [du cippe] n'ont guère de rapport à la piété filiale qui semble avoir érigé ce monument », Grivaud de la Vincelle continue par ce stupéfiant commentaire :

« On croirait plutôt qu'une amante désolée a voulu y tracer ses regrets de la perte irréparable de celui qui lui avait fait goûter les douceurs de l'amour. »

Chaudruc de Crazannes s'est montré plus réservé en écrivant simplement :

« Il s'agit probablement, dans cette épitaphe, d'individus qui pouvaient être les *affranchis* de [Q. Titurius Sabinus] ou de sa famille, si ce n'est de quelques Gaulois ses *clients* qui, en devenant citoyens romains, avaient pris, selon l'usage établi, le nom de leur patron. »

Mais Grivaud de la Vincelle et Chaudruc de Crazannes se sont complètement mépris sur l'authenticité de cette inscription, dont chaque mot pèche, pour ainsi dire, contre toutes les règles de l'épigraphie.

La seconde inscription est ainsi conçue :

2* D M
POMP. FLORVS
M. COH. III. L. XII.
POMP. FLORA. P.
V. F.

(D'après le dessin publié par Grivaud de la Vincelle).

« Cet autre cippe, découvert dans la même ville [que le précédent], est aussi de marbre et de la même dimension; il a deux pieds de haut sur un pied et demi de large et neuf pouces d'épaisseur. On voit dans le fronton une tête d'homme en profil placé entre deux cornes d'abondance; au-dessous, sous les deux sigles D. M, *Dis Manibus*, est l'inscription suivante : POMP. FLORVS. M. COH. III. L. XII. POM. FLORA. P. V. F. *Pomponius Florus, miles cohortis tertiæ Legionis duodecimae. Pomponia Flora, patri votum fecit* » (Grivaud de la Vincelle).

Beaumesnil, *Manuscrit* de la bibliothèque Mazarine, aujourd'hui perdu.— Grivaud de la Vincelle, *Recueil de monuments antiques*, t. II, p. 102. — Chaudruc de Crazannes (d'après Beaumesnil), *Dissertation sur le taurobole,* dans *Mém. Ant. F.*, 2e série, t. III, p. 166.

Aux deux dernières lignes, Chaudruc de Crazannes a cru devoir lire : « *Pompeia Flora, filia, viventes* (ou *votum*) *fecerunt.* » Il s'agirait, par conséquent, d'une tombe commune à *Pompeius* et à *Pompeia.* Mais ce texte est absolument faux. La troisième ligne et la cinquième surtout le démontrent d'une façon certaine.

En forgeant ce texte, Beaumesnil s'est évidemment souvenu de l'inscription taurobolique ci-dessus rapportée sous le n° 18.

*
* *

Le manuscrit de Beaumesnil, vu jadis par Chaudruc de Crazannes, contenait de plus cinq inscriptions qui semblent inspirées de celles tauroboliques de Lectoure. La maladresse du faussaire s'y trahit encore à chaque pas, notamment dans les abréviations.

3* SACRVM M. M.
MANILIVS. MA. F.
TAVROPOLIVM
FECIT. HOSTIS
SVIS.

BEAUMESNIL, *Manuscrit* de la bibliothèque Mazarine, aujourd'hui perdu. — CHAUDRUC DE CRAZANNES (d'après Beaumesnil), *Dissertation sur le taurobole* dans *Mém. Ant. F.*, 1837, p. 155.

4* S. M. D.
M. SAB. CINCIVS
TAVROPOLIVM
FECIT. HOSTIS
SVIS

BEAUMESNIL, *Manuscrit* de la bibliothèque Mazarine, aujourd'hui perdu. — CHAUDRUC DE CRAZANNES (d'après Beaumesnil), *Dissertation sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*, 1837, p. 156.

Cincius n'est pas un cognomen, mais un gentilice. Cela seul suffirait pour que le texte fut rejeté. SAB serait, de plus, une abréviation tout à fait anormale du gentilice *Sabinius*.

5* S. M.
L. TV
TAVR
ACCEP
ZMIN
SACE
GORD

« Fragment de 1 pied 6 pouces de hauteur ».

BEAUMESNIL, *Manuscrit* de la bibliothèque Mazarine, aujourd'hui perdu. — CHAUDRUC DE CRAZANNES (d'après Beaumesnil), *Dissertation sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*, 1837, p. 156.

6* S. M. D.
PRO SALVTE
D. N. GORDIANO
TAVROPOLIVM
LACTO. FEC.

BEAUMESNIL, *Manuscrit* de la bibliothèque Mazarine, aujourd'hui perdu. — CHAUDRUC DE CRAZANNES (d'après Beaumesnil), *Dissertation sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*, 1837, p. 157.

L'abréviation LACTO n'est pas possible.

7°

G
LAC
TO
D. D.

BEAUMESNIL, *Manuscrit* de la bibliothèque Mazarine, aujourd'hui perdu. — CHAUDRUC DE CRAZANNES (d'après Beaumesnil), *Dissertation sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*, 1837, p. 167.

Dans la pensée du faussaire cette inscription devait être une dédicace faite par les décurions de Lectoure au Génie de la cité.

*
* *

L'inscription suivante a été donnée par le baron de Crazannes :

D. M.
T. ELORIVS
C. ELO
PIIS

Edward Barry l'a reproduite en lui donnant la disposition que voici :

D M
T· ELORIVS
C· ELO....
...PIISS...

Il se pourrait que cette inscription fût authentique et que Chaudruc de Crazannes l'eût copiée dans les manuscrits du chanoine de Tersan, mais elle est en trop mauvais état pour qu'il soit possible de la compléter.

CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Dissertation sur le taurobole*, dans *Mém. Ant. F.*, t. XIII, 1837, p. 171. — BARRY, *Bull. de la Société arch. du midi de la France*, 1878, p. 14, note 2.

VI — LE TAUROBOLE (1)

Le mot *taurobolium* vient du grec ταῦρος (= taureau), βάλλειν (= frapper). Le taurobole était donc le sacrifice d'un taureau, mais il

(1) Il ne saurait être ici question du culte de Cybèle. Je ne pourrais le décrire qu'en entrant dans des développements qui nécessiteraient un volume. Mais on trouvera tous les détails qu'il est indispensable de connaître dans la thèse de M. Goehler : *De Matris magnae apud romanos cultu*, Misniae, 1886, in-8°.

différait du *sacrificium* en ce qu'il était, avant tout, un baptême par le sang. L'opinion généralement reçue considère cette cérémonie comme une pratique orientale faisant partie des mystères d'Ida. Sauf une seule, toutes les inscriptions tauroboliques que l'on a jusqu'ici découvertes sont en effet dédiées à la *Magna deum mater*. Le taureau lui était consacré, comme il l'était aussi à d'autres divinités; mais il ne semble cependant pas que l'on puisse inférer de ces deux circonstances que le taurobole fut importé à Rome par les adorateurs de la déesse phrygienne. Ainsi que l'a fait remarquer M. Franz Cumont dans un récent travail, les renseignements ne nous manquent pas sur la légende de Cybèle (1) et sur les cérémonies de ses fêtes, et cependant ce n'est qu'en l'année 134 de J.-C., — plus de trois siècles par conséquent après que Rome eût reçu le culte nouveau, — que l'on entend parler pour la première fois du taurobole.

« Depuis la fin du IIe siècle, a dit M. Cumont, on le rencontre un peu partout, en Gaule, en Italie, en Afrique; mais la Grèce, qui accueillit fort peu, comme on sait, les cultes étrangers introduits sous l'empire romain, la Grèce ne le connut que sous le règne de Julien (361-363), aux derniers temps du paganisme (2). En Asie mineure, dans la patrie de Cybèle et d'Attis, on n'en a, jusqu'ici, retrouvé aucune trace. Il y a plus : le taurobole le plus ancien de tous, celui de Pouzzoles (3), a été administré par un prêtre, non de la *Magna mater*, mais de la *Venus Caelestis*, un des noms latins de la déesse féminine syro-punique. Que conclure de tout ceci, sinon que le taurobole ne faisait pas partie originairement du culte de Cybèle, mais qu'il s'y est introduit, et s'est propagé en Occident, au IIe siècle de notre ère, grâce à la confusion de cette déesse avec une autre, assimilée aussi à l'Aphrodite Ourania des Sémites.

» Or, il est une divinité qui réunit ce double caractère, c'est Anahita (4).

(1) Le culte de Cybèle fut importé à Rome, au commencement de la seconde guerre punique, à la suite d'un conseil demandé aux livres Sybillins. (Voy. Ovide, *Fastes*, IV, vers 259 à 349, et Tite-Live, XXIX, 10-14, et XXXIV, 54).

(2) « *C. I. Att.*, III, 172. L'inscription dit expressément que ce taurobole est le premier célébré en Grèce. Cf., n° 173, daté de 387. »

(3) [*C. I. L.*, t. X, n° 1596. Ce taurobole est ainsi conçu : *L. Julio Urso Serviano consule, III nonis octobribus, ecitium taurobolium Veneris Caelestae* (sic) *et pantelium* (= παντέλειον), *Herennia Fortunata, imperio deae, per Ti. Claudium Felicem sacerdotem, iterata est.* Le mot *ecitium* n'a pas encore été expliqué d'une manière satisfaisante. On a proposé de lire *aegyptium* (Jablonski) et *eximium* (Cumont); ne s'agirait-il pas tout simplement du mot *aegitium* (= sacrifice d'une chèvre)? Il n'est pas du tout certain que cette inscription, aujourd'hui à Naples, ait été découverte à Pouzzoles.]

(4) « Windischmann, *Die persische Anahita oder Anaïtis*, Munich, 1856 (*Aus den Abh. der Akad. des Wiss.*); de Harlez, *Avesta*, Paris, 1881, intr., p. CVI; S. Reinach, *Rev. archéol.*, 1885, II, p. 89, seq. »

Honorée par les Iraniens comme déesse des eaux fécondantes, son culte se répandit, à une époque inconnue, à travers la Chaldée (1) et l'Asie mineure jusqu'en Lydie. Les Sémites virent en elle leur grande divinité féminine (2); en Lydie, elle fut identifiée parfois à la Mère des dieux (3), confusion très aisée, non seulement parce qu'Anahita, comme Cybèle, était une déesse de la fertilité et de la fécondité, mais aussi parce qu'on leur sacrifiait à toutes deux le taureau (4).

» Une curieuse légende mazdéenne nous fait comprendre l'importance du taureau dans le culte d'Anahita (5). Trois fois, d'après ce récit, Zoroastre s'approcha de Hvôgvi, sa femme, et trois fois sa semence tomba à terre; mais elle fut recueillie et confiée à Anahita. De cette semence doit naître Çaoshyant, qui, à la fin des siècles, détruira les Dévas et immolera le taureau Hadhayaos. De la moelle de ce taureau et du jus de Haonna il préparera un breuvage qui donnera la vie éternelle à tous les hommes ressuscités ....

» Si l'on admet, comme nous espérons l'avoir suffisamment prouvé, que le taurobole a fait primitivement partie du culte d'Anahita (6), on comprend son introduction tardive en Occident. C'est en effet vers l'an 100 de notre ère, à la suite de la conquête et de l'organisation successives des provinces orientales, que les idées mazdéennes se répandirent dans le monde latin; l'histoire du culte de Mithra le prouve (7). Comme celui-ci, le culte

(1) « M. Tiele (*Godsdienst van Zarathustra*, Harlem, 1864, p. 181), soutient même qu'Anahita est d'origine chaldéenne. »

(2) « *Hérod.*, I, 131, où Μίτρα (qui désigne Anahita) est rapproché de l'Aphrodite Ourania. Strabon (p. 532) montre qu'Anahita transporta en Arménie les prostitutions religieuses de la déesse babylonienne. Pour Clément d'Alex., *Protrept.*, V, et Agathias, II, 24, Anahita est toujours une Aphrodite; les Grecs cependant la confondirent plus souvent avec Artémis. »

(3) « Μητὴρ Ἀναείτις dans une inscription de Philadelphie donnée par M. Reinach, *art. cité*. Dans une seconde inscription de la même ville (*ibidem*), elle est jointe à Mèn si souvent confondu avec Attis. Cf. aussi Windischmann, p. 21, note, et Foucart, *Assoc. relig. chez les Grecs*, p. 99-101. »

(4) « Pour Cybèle, cf. [Preller, *Rom. mythol.*, 3e édit., II, 391, note 1]. Pour Anahita, Plut., V, *Lucull.*, 24. Βόες ἱεραὶ νέμονται Περσίας Ἀρτέμιδος, ἣν μάλιστα θεῶν οἱ πέραν Εὐφράτου βάρβαροι τιμῶσι. Χρῶνται δὲ ταῖς Βουσὶ πρὸς θυσίαν μόνον, ἄλλως δὲ πλάζονται κατὰ τὴν χώραν ἄφετοι. C'est évidemment par négligence que Plutarque emploie le féminin. Ces troupeaux sauvages n'étaient pas composés uniquement de vaches. »

(5) « Darmesteter, *Ormuzd et Ahriman*, Paris, 1877, p. 224, seq., 328; cf. de Harlez, *op. cit.*, p. CXLIV, seq. »

(6) « A côté de *taurobolium* on trouve une forme tout aussi usitée: *tauropolium*. Elle est peut-être primitive. On sait par Pausanias, III, 16, 8, qu'Anahita avait été confondue aussi avec la déesse taurique, l'Artémis Ταυροπόλος. *C. I. G.*, 3137, une garnison perse de Smyrne jure par ἡ Ταυρόπολος; cf. 2699. »

(7) « Plut., *Vita Pomp.*, 24, dit, il est vrai, que le culte de Mithra y fut transporté par les pirates ciliciens prisonniers de Pompée. Il se peut que dès cette époque Mithra ait eu quelques *spelaea* en Italie (Cf. Stace, *Theb.*, I, 719). Mais

d'Anahita, avant d'être transporté en Italie, s'était mêlé en Asie mineure, pendant de longs siècles, aux religions indigènes... » (1).

Marquardt, en se fondant sur Zoëga (2), a cru que le taurobole pouvait être rattaché au culte de Mithras (3). C'est une erreur qui ne fait plus aucun doute depuis que l'on a reconnu la fausseté du bas-relief et de l'inscription sur lesquels s'est appuyé Zoega (4). La vérité me paraît être du côté de M. Cumont, au moins en ce qui concerne la préexistence en faveur de la religion mazdéenne, d'une idée de resurrection inhérente au sacrifice d'un taureau; mais est-il bien certain que le taurobole ne soit entré dans le culte de Cybèle qu'à la faveur d'une confusion entre cette déesse et la déesse iranienne Anahita ? Ne serait-ce pas plutôt parce que le sacrifice du taureau, qui paraît avoir été pratiqué de tout temps dans les mystères du culte d'Ida, a changé de forme et a pris une signification différente, plus en harmonie avec la religion païenne, le jour où celle-ci a évolué vers le monothéisme et a proclamé la nécessité de la pureté morale pour obtenir la vie éternelle ? Les Pères de l'Eglise s'accordent à dire que la religion païenne a emprunté aux rites chrétiens le baptême (5), la cène (6) et la résurrection (7); je n'ai pas à m'occuper de la résurrection et de la cène, mais

c'est du IIe siècle, comme pour le taurobole, que datent nos inscriptions. Celle du règne de Tibère, citée par M. Réville [*Rel. rom. sous les Sev.*, 1886], p. 83, est fausse (*C. I. L.*, VI, 5, n° 968*). Cf. d'ailleurs, mon *Culte de Mithra à Edesse* [*Rev. archéol.*, t. XII, 1888], p. 97. » Le Mithraeum d'Ostie a été construit par Antonin-le-Pieux, et c'est surtout à partir de ce règne que les monuments mithriaques deviennent nombreux.

(1) F. Cumont, *Le taurobole et le culte d'Anahita*, dans la *Rev. archéol.*, t. XII, 1888, pp. 132 à 136.

(2) *Abhandlungen*, édit. Welcker, pp. 141 à 157.

(3) *Manuel des Antiquités romaines*, trad. franç., t. XII. Paris, 1889, in-8°, p. 108.

(4) Cf., *C. I. L.*, t. VI, n° 736 et la note qui suit; Lajard, *Introduct. au culte de Mithra*, Paris, 1847, pl. 88-89. Voy. également Franz Cumont, *loc. cit.*, p. 136, note 1.

(5) Tertullien, *De baptismo*, 5 : « *Sed enim nationes extraneae ab omni intellectu spiritalium potestatum eadem efficacia idolis suis subministrant. Sed viduis aquis sibi mentiuntur. Nam et sacris quibusdam per lavacrum initiantur, Isidis alicuius aut Mithrae; ipsos etiam deos suos lavationibus efferunt.* »

(6) Justin martyr, *Apol.*, I, 66 : « Ὅπερ καὶ ἐν τοῖς τοῦ Μίθρα μυστηρίοις παρέδωκαν γίνεσθαι μιμησάμενοι οἱ πονηροὶ δαίμονες· ὅτι γάρ ἄρτος καὶ ποτήριον ὕδατος τίθεται ἐν ταῖς τοῦ μυομένου τελεταῖς μετ' ἐπιλόγων τινῶν, ἢ ἐπίστασθε ἢ μαθεῖν δύνασθε. »

(7) Tertullien, *De praescriptione haereticorum*, XL : « *A diabolo scilicet, cujus sunt partes intervertendi veritatem, qui ipsas quorum res sacramentorum divinorum idolorum mysteriis aemulatur. Tingit et ipse quosdam*

il me semble que pour le baptême — car tel était le but du taurobole — ce sont les mêmes causes qui ont engendré, sinon les mêmes effets, du moins des effets qui, par leur nature, ont entre eux plusieurs points communs. Vers la fin de la République, et dans les premiers temps de l'Empire, le doute en matière religieuse fit place à un besoin de croire qui transforma complètement le paganisme, et prépara la voie à la religion du Christ en lui fournissant un terrain où son enseignement ne pouvait que fructifier. C'est d'une façon toute nouvelle, et qui nous montre bien quelle devait être la préoccupation de leur âme, que les philosophes d'alors parlent du culte des dieux. « Ce n'est pas, dit Senèque, en faisant des sacrifices ou en offrant de riches présents qu'on honore les dieux. Si on veut leur rendre le culte qui leur est dû, on doit commencer par croire en eux, par avoir l'idée que l'on vit sous leurs yeux et que l'on devient meilleur en les honorant » (1). « Croire aux dieux », tel était le résumé de la morale païenne à l'époque où les fidèles du Christ proclamaient à leur tour la croyance en Dieu. Les temps ne sont plus où les divinités du panthéon romain étaient considérées comme des abstractions, et où il suffisait de quelques minutieuses pratiques, toutes de surface, pour que leurs exigences fussent satisfaites. Il faut voir au surplus quels étaient ces dieux en qui il fallait croire. Les *dii selecti* de l'Etat romain avaient bien été conservés, mais ce n'était plus au premier rang, comme autrefois, et c'est vers quatre divinités étrangères, Isis, la Vierge Céleste, Cybèle et Mithras, dont la morale était sensiblement la même, que tendaient toutes les aspirations des païens (2). Ayant un même but, celui de gagner la vie future; suivant des religions qui, pour être très différentes dans leur principe, n'en avaient pas moins l'Orient pour berceau, il n'est pas impossible que les païens et les précurseurs du Christ se soient ren-

utique credentes et fideles suos, expiationem delictorum de lavacro repromittit: et si adhuc memini, Mithra signat illic in frontibus milites suos; celebrat et panis oblationem et imaginem resurrectionis inducit et sub gladio redimit coronam. » Voy. également Marquardt, *loc. cit.*, p. 108, notes.

(1) Senèque, *Epist.*, cxv, 5. Voy. également, *Epist.*, xcv, 50, cette autre pensée du même auteur : « *Vis deos propitiare? bonus esto.* » Sur le pavé de mosaïque du temps d'Esculape, à Lambèse, on lit ces mots : « *Bonus intra, melior exi* »; qui prouvent que le culte dans les temples s'était lui-même sensiblement modifié. (*C. I. L.*, t. VIII, n° 2584). Sur le culte romain aux premières années de l'époque impériale, cf. d'une façon générale, Marquardt, *loc. cit.*, t. I, pp. 88 et suiv.

(2) Je ne parle pas du culte impérial, qui s'établit, comme tous les autres cultes, sous l'influence des idées orientales et devint, à la mort d'Auguste, une véritable religion d'Etat. Sa nature était toute particulière et n'avait rien de commun avec le culte des dieux.

contrés sur le terrain commun du baptême en cherchant à acquérir la pureté morale qui devait leur faciliter le salut (1).

Que le mazdeïsme ait eu de l'influence sur la transformation du culte de Cybèle, il me serait tout aussi difficile de le nier que de l'affirmer. Ce qui est seul certain, et M. Cumont l'a établi d'une façon rigoureuse, c'est la signification toute particulière que le taureau avait dans le culte d'Anahita, à une époque où le culte de Cybèle ne présentait rien de pareil, que nous connaissions. Mais il ne me semble pas que la légende mazdéenne soit un argument suffisant pour rattacher le taurobole aux mystères d'Anahita, pas plus que le sacrifice de l'année 134 ne prouve que le taurobole s'est manifesté tout d'abord dans le culte de la Vierge Céleste (2).

Il se peut qu'il y ait eu une période d'hésitation, lorsque le baptême de sang fut considéré comme un moyen propitiatoire, et qu'Isis, la vierge céleste, Cybèle, Mithras et d'autres divinités encore (3), se soient partagées les ferveurs des dévots, jusqu'au jour où, pour des raisons qui nous échappent, tous les tauroboles furent invariablement adressés à la *Magna Mater* (4).

(1) « Le taurobole, a dit de Boissieu, avait un double caractère; sacrifice régénérateur pour celui qui le recevait, il était en même temps propitiatoire pour ceux en faveur de qui on l'offrait. Aussi était-il le plus souvent offert pour la conservation de l'empereur et de sa famille, et non seulement par des particuliers, mais encore par des corporations, des collèges, des villes, des provinces même ». (Voy. Allmer, *Musée de Lyon*, t. I, p. 22).

(2) Un taurobole de l'année 376 a été accompli par un *augur publicus populi romani* qui était en même temps prêtre de Mithras, de Liber, d'Hécate et d'Isis (*C. I. L.*, t. VI, n° 504).

(3) A cette période d'hésitation doivent appartenir les deux tauroboles de Turin, *Viribus Æterni* (*C. I. L.*, t. V, n°s 6961 et 6962). M. Cumont (*Rev. arch.*, 1888, I, pp. 184 à 193) a identifié le *deus Æternus* avec le dieu solaire syrien. D'après ce même auteur, la *dea Æterna*, dont il est question dans quelques textes, ne serait pas différente de la *Virgo Caelestis*.

(4) Le surnom de Ταυροπόλος donné à Artémis — et qu'elle eut de commun avec Bacchus et plusieurs autres divinités — me paraît prouver tout simplement que l'on sacrifiait un taureau à la Diane grecque. De ce que ses fêtes s'appelaient ταυροπόλια il ne s'en suit pas davantage qu'elles étaient dans un étroit rapport avec les mystères de Cybèle. C'est même d'autant moins probable que le premier sacrifice véritablement taurobolique, c'est-à-dire avec le sens que nous donnons à ce mot, ne fut célébré en Grèce que sous le règne de Julien. (Cf. ci-dessus, p. 373, note 2.) Depuis la rédaction de ce qui précède, j'ai reçu de M. Allmer une note qui me paraît beaucoup trop intéressante pour ne pas être publiée. La voici :

« M. Cumont a démontré l'importance du taureau dans le culte d'Anahita, mais nullement que la cérémonie du *taurobole* y ait été pratiquée. Ce qu'il a démontré sans peine, c'est l'apparition tardive du *taurobole* dans l'empire romain, au IIe siècle de notre ère seulement; mais d'où est-il venu ? C'est à peine si dans le monde romain la déesse *Anahita* (*Anaitis, Agditis*) a été connue.

A côté du taurobole, il y avait un autre sacrifice qui consistait dans l'immolation d'un bélier et portait le nom de *criobolium*. Le bélier était consacré à Attis, et chaque taurobole était, selon toute apparence, accompagné d'un criobole. Cela paraît résulter, non pas des inscriptions, qui ne mentionnent pas toujours le criobole, probablement parce qu'elles se contentaient de rappeler le sacrifice le plus noble, mais des têtes de bélier qui sont sculptées sur les faces latérales des autels (1).

Le poète Prudence nous a décrit le taurobole tel qu'il devait être pratiqué de son temps, c'est-à-dire pendant les quelques années qui précédèrent la chute du paganisme.

Le front paré d'une mitre et d'une couronne d'or, portant une robe de soie qui était rabattue jusqu'à la ceinture, et laissait ainsi toute la partie supérieure du corps à découvert, la personne qui devait recevoir le taurobole entrait dans une fosse que l'on recouvrait d'un plancher percé de trous. On amenait ensuite le taureau sur ce plancher, et on le sacrifiait en lui enfonçant dans la poitrine un long couteau, d'une forme particulière, que l'on trouve représenté sur quelques autels. Il

Rien de plus embrouillé, de plus complexe que le culte de Cybèle, identifiée avec presque toutes les déesses personnifiant la fécondité de la nature. De toutes ces identifications, celle avec Anahita est une des moins saisissables; elle repose sur un texte bizarre à peine compréhensible. Si anciennement on sacrifiait des taureaux à Cybèle et à Anahita, on ne le sait pas. Le taureau avait aussi un rôle important dans le culte de Mithra, puisque dans beaucoup de bas-reliefs Mithra est représenté égorgeant un taureau; mais sacrifiait-on des taureaux à Mithra? on ne le sait pas non plus. Il le semble, cependant, d'après l'inscription *C. I. L.*, VI, 509 : « ... *Pontifex major, XV vir sacris faciundis, pater sacrorum dei Invicti Mithrae, taurobolio criobolioque percepto,* » et celle *C. I. L.*, VI, 736 : « *Deo magno Mithrae, pollenti, consenti, Lari sancto suo, M. Philonius Philomosus Eugenianus..... qui et arcanis perfusionibus, in aeternum renatus, tauroboliu(m) crioboliumque fecit.* » Il n'y est question que de Mithra, pas de la Mère des Dieux. Le symbole de Diane était une vache; il y avait aussi une Diane taurique ou des taureaux. Trouver un chemin dans tout cela est bien difficile. En résumé, on n'a pas de traces de tauroboles avant le IIe siècle.

» Toutes les religions qui ont en vue une vie future, meilleure que la vie présente, ont trouvé de l'appui dans un mauvais état social, où le plus grand nombre était dans la souffrance, et, ne voyant pas possibilité d'amélioration en ce monde, cherchait un refuge dans un monde posthume. Il se peut aussi que dans ces sociétés injustement constituées, les puissants aient abusé des faibles pour la satisfaction de leurs passions. De là, dans l'esprit de ceux-ci, la nécessité de la pureté pour avoir place au séjour bienheureux : la revanche de l'opprimé contre son oppresseur... »

(1) Voy. ci-dessus, *passim*. Il semblerait, d'après les inscriptions, (voy., par exemple, *C. I. L.*, t. VI, nos 499, 501, 506, 508, 509 et 736), que les deux sacrifices du taureau et du bélier étaient regardés comme n'en faisant qu'un, *taurobolio criobolioque percepto* (et non pas *perceptis*). Mais la rédaction de ces inscriptions est presque toujours tellement mauvaise, qu'il n'est pas possible d'en tirer des conséquences rigoureuses.

fallait évidemment que l'animal fut solidement attaché à un anneau, pour que dans les efforts violents de son agonie il ne blessât personne ou ne parvînt pas à s'échapper. Le sang qui sortait de la blessure produite se répandait sur le plancher et de là dans la fosse où il coulait sur le dévot, qui s'en imprégnait tout le corps. Il faut lire dans Prudence avec quelle avidité qui nous écœure le taurobolié devait recevoir ce sang brûlant sur la tête, le front penché en arrière, les narines dilatées et la bouche grande ouverte, pour comprendre toute l'horreur d'une pareille cérémonie. Lorsque le taureau était mort, et sans doute après le sacrifice concomitant du bélier, le taurobolié sortait de la fosse et, sordide, les vêtements ensanglantés, se présentait devant la foule qui saluait en lui l'être nouveau (2).

Firmicus Maternus, quoique dans le but de s'élever contre cette

(1) L'hymne de Prudence est ainsi conçu :

Summus sacerdos nempe sub terram scrobe
Acta in profundum consecrandus mergitur,
Mire infulatus, festa vittis tempora
Nectens, corona tum repexus aurea,
Cinctu Gabino sericam fultus togam.

Tabulis superne strata texunt pulpita
Rimosa rari pegmatis compagibus,
Scindunt subinde vel terebrant aream
Crebroque lignum perforant acumine,
Pateat minutis ut frequens hiatibus.

Huc taurus ingens fronte torva et hispida
Sertis revinctus aut per armos floreis
Aut impeditus cornibus deducitur;
Nec non et auro frons coruscat hostiae,
Saetasque fulgor bractealis inficit.

Hic ut statuta est immolanda bellua
Pectus sacrato dividunt venabulo.
Eructat amplum vulnus undam sanguinis
Ferventis inque texta pontis subditi
Fundit vaporum flumen et late aestuat.

Tum per frequentes mille rimarum vias
Illapsus imber tabidum rorem impluit
Defossus intus, quem sacerdos excipit
Guttas ad omnes turpe subiectans caput
Et veste et omni putrefactus corpore.

Quin os supinat, obvias offert genas,
Supponit aures, labra, nares obicit
Oculos et ipsos perluit liquoribus,
Nec iam palato parcit et linguam rigat,
Donec cruorem totus atrum combibat.

Postquam cadaver, sanguine egesto rigens,
Compage ab illa flamines retraxerint,

assimilation, a cru devoir comparer le taurobole à la rédemption, non pas par le baptême, mais par le sang du Sauveur crucifié.

« *Pro salute hominum*, dit-il, *agni istius venerandus sanguis effunditur, ut sanctos suos filius Dei profusione pretiosi sanguinis redimat : ut qui Christi sanguine liberantur, maiestatique prius immortalis sanguinis consecrentur.* »

Et il ajoute :

« *Neminem apud idola profusus sanguis iuverit; et ne cruor pecudum miseros homines aut decipiat aut perdat, polluit sanguis iste, non redimit, et per varios casus homines premit in mortem. Miseri sunt qui profusione sacrilegi sanguinis cruentantur. Tauribolium vel criobolium scelerata te sanguinis labe perfundit* » (1).

La victime était parée pour le sacrifice : on lui entourait le front d'un bandeau, et on suspendait à ses cornes, dorées ou non, des guirlandes de fleurs et des *vittae* ou petites bandelettes de laine (2). Peut-être aussi, comme on le faisait à Rome pour les lustrations, la consacrait-on par l'*immolatio* en répandant sur sa tête la *mola salsa* que l'on arrosait d'une coupe de vin (3).

Le taurobole devait être précédé de prières spéciales. Au témoignage de Pline, qui n'a en vue, il est vrai, que le culte romain, il n'y avait pas de sacrifice sans prières (4), et on ne devait prier que si on avait le corps et l'âme purs (5) et la conscience tranquille (6). Il était nécessaire

Procedit inde pontifex visu horridus,
Ostentat udum verticem, barbam gravem.
Vittas madentes atque amictus ebrios.

Hunc inquinatum talibus contagiis,
Tabo recentis sordidum piaculi
Omnes salutant atque adorant eminus,
Vilis quod illum sanguis et bos mortuus
Fœdis latentem sub cavernis laverint.

(Περὶ στεφάνων, X, vv. 1011 à 1050).

(1) *De err. pr. relig.*, XXVII, 8.

(2) Virgile, *Æn.*, II, 133, et *Georg.*, III, 487; — Servius, *ad Æn.*, X, 538, etc. Voy. aussi Clarac, *Musée de sculpture*, 212-312 et 221-373; — Bartoli, *Admir.*, pl. III; — *Berichte d. Sachs. Gesellsch. d. Wissensch.*, 1868, pl. IV *b*, etc. Toutes ces preuves sont rapportées par Marquardt, *loc. cit.*, t. I, p. 216.

(3) Servius, *ad Æn.*, II, 133; IV, 57 et 61; X, 541, etc.; — Dionysius, VII, 72; — Festus, p. 141 *a*, etc. La *mola salsa* était fabriquée par les Vestales et consistait en de la farine d'épeautre torréfié et pilé que l'on mélangeait ensuite avec du sel.

(4) *Hist. nat.*, XXVIII, 10.

(5) Ciceron, *De leg.*, II, X. 24; — Lampride, *Alex.*, 29; — Lactance, *Inst.*, V, XX, 3; — Tibulle, II, I, 11, etc.

(6) Ovide, *Fastes*, II, 623; — Stace, *Silc.*, III, III, 12. — Gratius Faliscus, *Cyneg.*, 447 et suiv.

de se baigner dans de l'eau courante (1), ou du moins de se laver les mains (2) et les pieds (3).

Les prières devaient être récitées sans en rien omettre; la moindre lacune eût rendu le sacrifice sans effet, et c'est pour cette raison que les prêtres, et sans doute aussi les dévots, tenaient à la main une copie de la formule dont ils avaient à se servir (4).

Une procession, dont le souvenir n'est peut-être pas tout à fait perdu (5), devait encore se produire avant le sacrifice. On se la représente assez facilement. Les victimes du sacrifice, parées comme il vient d'être dit, et conduites par des personnages dont les noms étaient d'un heureux présage (6), devaient être précédées de plusieurs *apparatores* (7) et d'une musique de *tibicines* (8), de *cymbalistriae* et de *tympanistriae* (9). La foule des adorateurs de Cybèle et d'Attis devait suivre (10); et marchant en tête du cortège, on voyait probablement tous ceux qui étaient destinés à participer au taurobole, soit en fournissant les victimes, soit en se plaçant dans la fosse pour y recevoir le baptême de sang, lorsque leur tour était venu (11). Une place d'honneur était sans doute choisie pour les membres de l'*ordo* et les divers fonctionnaires de l'empereur et de la cité. Cela me paraît d'autant plus évident, qu'il est à peu près certain que, dans toutes les solennités tauroboliques, les victimes étaient immolées pour la conservation de l'empereur et de la famille impériale. Les galles et les deux collèges

(1) Virgile, *Æn.*, II, 719; — Servius, *ad Æn.*, II, 719, et VIII, 33; — Ovide, *Fastes*, II. 46; IV, 314. 655, 778; V, 435; Macrobe, III, 1, etc.

(2) Plaute, *Amph.*, 1094; — Virgile, *Catal.*, VI, 6; — Tibulle, II, I, 14; — Ovide, *Fastes*, IV, 778; — Tite-Live, XLV, V, 4, etc.

(3) Fabius Pictor, d'après Nonius, p. 544, 24. (Pour tout ce paragraphe, voy. Marquardt, *loc. cit.*, I, p. 210, et les notes).

(4) Arnobe, IV, 31.

(5) J'ai dit ailleurs (*Epigr. du Poitou*, p. 151) que la promenade du bœuf gras, dépourvue de tout caractère chrétien, pouvait être considérée comme un souvenir du paganisme, et je ne serais pas éloigné de croire qu'elle se rattache aux sacrifices tauroboliques.

(6) Pline, *Hist. nat.*, XXVIII, 22; — Cicéron, *De div.*, I, XLV, 102 : *quum imperator exercitum, censor populum lustraret, bonis nominibus qui hostias ducerent, eligebantur.* (Voy. Marquardt, *loc. cit.*, t. I, p. 216, note 3).

(7-8) Voy. l'inscription de Lyon donnée par Allmer, *Musée de Lyon*, t. I, p. 39.

(9) *C. I. L.*, t. IX, n° 1538, une *cymbalistria* et *C. I. L.*, t. IX, n° 1542, t. XI, n° 2264, deux *tympanistriae* du culte d'Attis. Les instruments qui sont figurés sur les autels sont la flûte, le *tympanum* et les crotales.

(10) Une inscription d'Afrique les appelle *sacrati utriusque sexus* (Cagnat, *Bull. arch.*, 1891, p. 534); une autre inscription du même pays les nomme *religiosi* (*C. I. L.*, t. VIII, n° 8457).

(11) Il ne devait y avoir, dans la fosse, qu'une seule personne pour chaque animal sacrifié.

des dendrophores et des cannophores avaient aussi leur place marquée dans ce cortége (1). En dernier lieu, devaient enfin venir les *hymnologi*, les *ministri* et les *sacerdotes*, non seulement de Cybèle, mais du culte impérial et de toutes les divinités qui étaient adorées dans la cité.

Il paraît à peu près certain qu'un taurobole n'était pas célébré par un seul prêtre et que le nombre des officiants était égal à celui des victimes. Nous avons vu plus haut (pp. 19 et 22) que deux prêtres, Zminthius et Pacius, prêtèrent à Lectoure le concours de leur ministère pour les tauroboles d'Aurelia Oppidiana et d'Antonia Prima, composés de deux victimes, et une inscription célèbre, rappelée par M. Allmer (2), nous fait connaître que ce furent un prêtre, Aelius Anthus, et une prêtresse, Aemilia Secundilla, qui, en l'an 197, officièrent à Lyon pour la conservation de Septime Sevère et de Caracalla. Il est vrai que de nombreux sacrifices doubles ne se réfèrent qu'à un seul prêtre (3), mais cela tient peut-être à ce que le prêtre officiant était souvent assisté d'une prêtresse que les inscriptions ne mentionnent pas (4).

Les prêtres et les prêtresses étaient accompagnés de jeunes gens

(1) Les fanatiques de Cybèle portaient le nom de Galles, que l'on a expliqué de différentes façons. Une opinion veut qu'on les ait ainsi appelés à cause du fleuve *Gallus* qui coulait en Phrygie entre le Cybèle et la ville de *Celaenae*, et passait pour faire perdre la raison. Les Galles formaient un collège et avaient à leur tête un archigalle. Ils étaient châtrés, en souvenir de la mutilation d'Attis. On peut croire toutefois qu'il n'en fut plus ainsi, à partir du règne de Domitien, une loi de cet empereur ayant interdit de châtrer les enfants sur toute l'étendue de l'empire. L'archigalle et les Galles étaient assistés par des prêtres qui, sous l'empire, étaient nommés par le conseil des décurions, successeur, en cela, des anciens comices. A Rome, les prêtres de la *Magna Mater* étaient désignés et investis par le collège des quindecemvirs. Les Dendrophores et les Cannophores étaient d'autres dévots de Cybèle et d'Attis. Ils étaient entretenus sur l'*arca collegii*, et n'avaient aucune dotation de l'Etat. Dans les processions qui avaient lieu en l'honneur de Cybèle, les Dendrophores portaient un pin, garni de bandelettes de laine, destiné à rappeler l'arbre, devenu par cela même sacré, sous lequel Attis s'émascula et fut pansé par la fille de Midas; les Cannophores portaient des roseaux en souvenir de ceux au milieu desquels le même Attis s'était réfugié pour se cacher, après sa mutilation.

(2) *Musée de Lyon*, t. I, p. 15.

(3) Indépendamment des tauroboles précités, voici quels sont ceux qui se réfèrent à plusieurs prêtres : à Mactar (Tunisie), trois prêtres (Cagnat, *Bull. arch.* 1891, p. 529); à Vence, un prêtre et une prêtresse (*C. I. L.*, t. XII, n° 1); à Die, deux prêtres (Allmer, *Rec. épigr.*, t. II, p. 389); à Die, quatre prêtres (*C. I. L.*, t. XII, n° 1567); à Bénévent, un prêtre et une prêtresse (*C. I. L.*, t. IX, n° 1540).

(4) Cette prêtresse peut avoir été la femme du prêtre officiant. Il est aujourd'hui certain que les flaminiques du culte impérial étaient les femmes des flamines de ce culte, et il n'est pas impossible qu'il en ait été de même pour tous les autres sacerdoces.

(*camilli*) ou de jeunes filles (*camillae*) qui les aidaient dans toutes les cérémonies du culte, et ne devaient pas être orphelins (1). Leurs enfants, quand ils en avaient, étaient plus particulièrement désignés pour remplir ces emplois, qui les préparaient au sacerdoce en les initiant de très bonne heure à toutes les connaissances du culte des dieux.

A l'origine de la religion romaine, le prêtre officiait en se couvrant la tête, mais cette coutume était déjà démodée à une époque où il n'était pas encore question du taurobole, et c'est bien certainement suivant le rite grec, c'est-à-dire la tête nue et le front couronné de laurier, que s'accomplissaient les sacrifices tauroboliques (2).

La victime n'était pas frappée par le prêtre; celui-ci se contentait de réciter les prières d'usage et s'en remettait sans doute à un *apparator* du soin de prévenir un employé subalterne, le *victimarius*, lorsqu'il était nécessaire de plonger le couteau dans la poitrine du taureau ou de saigner le bélier dans des conditions qui nous sont inconnues. Pendant le sacrifice, comme du reste pendant tout le temps que duraient les prières, un *tibicen* jouait de la flûte, non seulement parce que la musique était constamment employée dans le rite grec, mais encore parce qu'il était indispensable que le prêtre ne fût pas dérangé par quelque trouble extérieur, et qu'aucune parole de mauvais augure ne vînt contrarier la cérémonie (3).

Les joueurs de flûte et les *apparatores* des cérémonies tauroboliques ont dû être attachés, d'une façon plus ou moins permanente à la personne des officiants. On n'en a pas la preuve pour les seconds, mais cela me paraît résulter, pour les premiers, de ce qu'à Lyon, un

(1) Voy. Daremberg et Saglio. *Dict. des antiq.*, v° *camilli*, et Marquardt, *loc. cit.*, t. I, pp. 273 à 276.

(2) Le rite grec était la conséquence obligée de l'introduction à Rome des cultes orientaux. Il était suivi dans les premiers temps de l'empire, puisque Dion Cassius (XLIII, 21 et LX, 23) rapporte que Jules César en 708 et Claude, après ses victoires de Bretagne, montèrent à genoux les degrés du Capitole, ce qui n'était pas un usage romain. Après la seconde guerre punique, la *supplicatio* était déjà pratiquée suivant le rite grec. (Voy. Marquardt, *loc. cit.*, pp. 59 et 225.)

(3) L'*apparator* et le *tibicen* sont l'un et l'autre mentionnés dans l'inscription de Lyon dont j'ai parlé tout à l'heure, et quelques *tibicines* sont aussi connus de par ailleurs, mais il n'en est généralement pas question sur les autels tauroboliques, évidemment parce qu'on les considérait comme des personnages de trop mince valeur. C'étaient en général des affranchis ou des esclaves. Le rôle des *camilli*, pendant l'immolation, était sans doute de porter les objets du culte et de brûler des parfums, tels que le *crocus* de Cilicie, le *costum*, l'encens et la myrrhe, qui, vers la fin de la République avaient remplacé les herbes des champs primitivement employées. Ces parfums étaient placés sur un petit foyer portatif appelé *foculus*.

même prêtre est, à quatre années d'intervalle, accompagné du même *tibicen* (1).

Le couteau qui servait à égorger la victime était un long glaive, appelé *harpe*. La lame de ce glaive était tranchante des deux côtés, et se partageait, vers sa pointe, en deux branches dont une, seulement affilée du côté concave, se recourbait en forme de harpon (2). « Il est aisé de comprendre, a dit M. Allmer, que ce crochet n'empêchait pas la lame de pénétrer profondément dans les chairs, et y entrait avec elle, mais ne pouvait revenir. Pour retirer l'arme, le sacrificateur était obligé de lui faire décrire dans la plaie une portion de cercle dont l'extrémité de cette espèce d'hameçon était le point pivotant, et d'ouvrir ainsi une blessure d'une largeur telle, que tout le sang du taureau devait s'écouler presque instantanément (3). »

(A suivre.) ESPÉRANDIEU.

QUESTIONS ET RÉPONSES

273. Une vie de saint Léon de Bayonne en vers français.

(Réponse. — Voyez la *Question* au numéro précédent, p. 226.)

Faute de renseignements sur l'existence et le contenu de ce livre et sur la biographie de l'auteur, je puis dire au moins que celui-ci était très probablement de Tartas.

I. Arnaud de Feuga ou Feugar, docteur en médecine, habitant Tartas, marié à Vincente de Corados, demoiselle, prêta 2,240 livres au corps de ville de Tartas, le 7 novembre 1642. Il eut pour fils, entre autres, Jean qui suit.

II. Me Jean de Feuga, docteur en médecine, habitant Tartas, épousa Anne Duprat, demoiselle, et testa le 2 janvier 1671 (devant Me Dominique Dupin, notaire). Anne Duprat, sa veuve, testa après 1684. Ils eurent : 1° Marguerite, qui se maria avec Me Arnaud Chauton, bourgeois de Tartas; 2° Marie, qui épousa Me Pierre Du Broca, procureur au siège de Tartas; 4° Pierre, qui dut mourir jeune; 5° Jeanne, qui épousa (9 avril 1684) Me Jean de Lagardère, praticien de Poyanne; 6° Anne, vivante en 1708.

(Archives de la famille du Boucher, à Dax.)

Je présume que Jean-Jacques, le poète, vivant en 1640, est le père d'Arnaud. Notez qu'ils sont, de père en fils, docteurs en médecine.

V. FOIX, curé de Laurède (Landes).

(1) Voy. Allmer, *Musée de Lyon*, t. I, pp. 26 et 32. En 190 et en 194, le prêtre Aelius Castrensis a avec lui le joueur de flûte Flavius Restitutus et celui-ci reparait avec un autre prêtre trois ans plus tard, mais rien n'indique que ce n'est pas parce que le premier était mort. Au surplus, ce second prêtre s'appelait Aelius et pouvait être le fils ou le co-affranchi du premier.

(2) Ce glaive est appelé *ensis hamatus* par Ovide (*Met.*, v, 3).

(3) Allmer, *Musée de Lyon*, t. I, p. 21.

SOIRÉES ARCHÉOLOGIQUES

AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES (*)

V

Séance du 4 Avril 1892

Présidence de M. HUGUES, Inspecteur d'Académie

Présents : MM. Bénétrix, Bousquet, Calcat, de Carsalade du Pont, Castex, Colonieu, Daudoux, Decker-David, Dellas, Despaux, Embasaygues, Fittère, Francou, Lozes, Métivier, Moynié et Tierny, secrétaire.

MM. le général Grillon, Berthelot, Lacomme, Monlaur et Tarbouriech s'excusent de ne pouvoir assister à la séance. M. Lacomme a envoyé son étude sur le tombeau de l'intendant d'Etigny, étude dont il sera donné lecture.

La séance s'ouvre à 8 heures 1/2 du soir aux Archives départementales.

Impression des Procès-Verbaux

M. de Carsalade rend compte de la démarche qu'il a faite, dans la dernière réunion de la Société historique de Gascogne, pour faire approuver l'impression des procès-verbaux de nos séances dans son bulletin mensuel, la *Revue de Gascogne*. Les membres présents ont été unanimement favorables à cette insertion, et le président de la Société, M. l'abbé Couture, comme directeur de la *Revue*, a témoigné qu'il accueillerait avec reconnaissance des communications si intéres-

(*) Voir la livraison précédente, page 293.

santes. M. de Carsalade du Pont fait ressortir tous les avantages résultant de cette combinaison.

On décidera à la prochaine séance quel sera le montant des cotisations. On fixera également à cette séance la date de l'excursion archéologique projetée à Montauban.

Statue de Cérès

M. Decker-David communique une statuette en pierre représentant Cérès, qui a été trouvée sur le terrritoire d'Auch, un peu au-dessus de Villeneuve, au lieu dit le Temple. Cette statue offre une grande analogie avec celle qu'il a déjà apportée.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres de la Société, on ne peut tomber d'accord sur la date probable de cette statuette. Les uns croient lui reconnaître les caractères de l'époque gallo-romaine, les autres l'attribuent à la Renaissance. Cette dernière opinion a rallié la majorité.

Portrait de Mademoiselle de Charolais

M. de Carsalade présente le portrait original de Mademoiselle de Charolais, que la ville de Mirande a bien voulu lui prêter par l'entremise de M. Quenioux. Il fait l'historique de ce charmant portrait, qui fut acheté par M. Delort, secrétaire au ministère des Beaux-Arts, et par lui légué à la ville de Mirande avec sa galerie de tableaux, pour servir de noyau à un musée public. M. de Carsalade a voulu savoir si une copie de ce tableau existait dans les merveilleuses galeries de Chantilly, où M. le duc d'Aumale a recueilli avec un soin si pieux et un goût si éclairé les reliques des princes de la maison de Condé. M. le duc d'Aumale, auquel il a fait part de sa découverte, lui a répondu qu'il ne connaissait le tableau de Gobert que par le quatrain de Voltaire et par une copie en miniature qu'il possède. Le prince académicien se félicite de l'heureuse découverte du portrait original. Il possède, ajoute-t-il, dans sa bibliothèque, des livres ayant appartenu à Mademoiselle de Charolais, mais la plupart de ces volumes sont des livres de piété et répondent plus au caractère du vêtement qu'à celui de la princesse.

Faïencerie de Lagrange

M. Dellas, receveur des domaines, donne lecture d'un curieux inventaire de la faïencerie de Lagrange. Après avoir tracé en quelques

mots l'historique de cet établissement, qui fut loin d'être prospère, il rapporte dans quelles conditions on dut procéder à cet inventaire.

Aux termes d'une police du 24 février 1768, Vignardon, Jean Félix, marchand de verre, Mathieu Bergez, vitrier, et Pierre Méric, tous habitants d'Auch, contractèrent une société à raison d'une faïencerie (au lieu de Lagrange). Vignardon et Méric promirent de fournir leurs soins et une partie de leurs travaux, Bergez s'obligea à fournir les marchandises utiles pour la faïencerie pendant l'espace de six mois, et la mise de Félix fut une somme de mille livres qui fut remise à Bergez contre un billet de garantie de pareille somme.

Suivant contrat du 28 avril 1769, Félix fit cession et transport à Pierre Méric de tous les droits et prétentions, fonds, ustensiles, effets, dettes actives et généralement de tout ce qu'il était en droit de prétendre sur ladite manufacture de faïence, moyennant la somme de 2,044 livres, 80 livres payées comptant et 1964 livres exigibles dans huit ans, à divers termes.

Les premiers termes n'ayant pas été payés, Félix obtint une ordonnance du sénéchal, datée d'Auch, le 13 septembre 1770, portant permission de saisir.

L'exploit de saisie du ministère de Bladé, huissier à cheval près le Châtelet de Paris, exploitant dans tout le royaume et résidant à Lectoure, en date du 30 octobre 1772, donne l'inventaire détaillé des objets saisis, *au lieu de Lagrange, près Auch, où le sieur Méric fabrique sa faïence.*

Une vieille jument, sous poil noir, ... deux moules de grands plats en ovale n° 1, cinq dits n° 2, six dits n° 3, six dits n° 4, dix dits n° 5, vingt-trois dits n° 6, six moules plats à barbe, un moule de grande fontaine et un de petite, trois moules de soupière, deux moules de grand vase, trois moules porte-huilier, un moule de canard avec son plateau, deux moules de bidet, sept moules de jatte, deux moules de jatte en ovale, trois moules de saucière avec un plateau, cinq moules de bouquetier, un moule de compotier, un moule et trois couverts sucrier à ovale, sept moules de bénitier, deux moules cuisinière, vingt moules de mufle, cinq moules de vieille écuelle, deux moules de feuille, cinq moules de bec à pot à eau, un moule de bec à biberon, deux moules d'anse, un moule de salière, un moule de boîte, plus neuf pièces de faïence d'apothicaire, cent quarante pots à confiture grands et quarante-cinq petits, *le tout de faïence blanche,* plus soixante-quatorze planches de petit sapin.....

Continuation de la saisie le 31 octobre 1772....

Une grande roue de moulin à moudre le vernis avec une grande manivelle, trois roues de tour avec leurs arbres pour faire la faïence, six meules de moulin à broyer le vernis propre à la faïencerie, etc...

Méric fit cession de tous ses droits dans la société par acte du 4 novembre 1774, ainsi que le relatent les motifs d'un jugement civil d'Auch, du 25 mai 1793, rendu entre lesdits Mathieu Bergez, vitrier, et Félix, marchand de verre. Il est expliqué dans les conclusions respectives des parties que le matériel de la faïencerie saisi avait une valeur de 2,019 livres, que le prix des marchandises nécessaires à la fabrique avait une valeur de 9,050 livres et que les profits qui avaient eu lieu pendant la société se portaient à la somme de 6,000 livres.

Méric, qui avait tout diverti, mourut, et Bergez fut condamné par jugement d'Auch, du 25 mai 1893, à payer à Félix la somme capitale de 1,000 livres qu'il lui devait aux termes de l'acte de société du 24 février 1768.

Ce jugement fut confirmé sur appel par jugement du tribunal de Lectoure, en date du 28 ventôse an 2.

M. Calcat fait observer que l'inventaire rapporté par M. Dellas est très intéressant puisqu'il nous permet de constater à quelle variété de produits s'essayaient les faïenciers d'Auch.

Ivoire de Saint-Orens

M. Bousquet met sous les yeux de la Société un très bel ivoire représentant la Passion de N.-S., et qui, de l'avis d'appréciateurs compétents, lui paraît remonter au XIIIe siècle et peut-être au XIIe. Les pieds du Christ sont, en effet, attachés à la croix par deux clous, caractère propre aux crucifix de cette époque. Plus tard, les deux pieds placés l'un sur l'autre sont retenus par le même clou. L'un des personnages, celui qui tient l'éponge, est coiffé du béguin, et l'on sait que cette coiffure ne fut en usage que jusqu'au XIIIe siècle.

M. Bousquet ajoute cependant que M. Darsel, directeur du musée de Cluny, à qui cet ivoire a été communiqué, le croit moins ancien; à son avis, il ne remonterait pas au-delà du XVe siècle, mais aurait été exécuté d'après un modèle du XIIe. La provenance de cet ivoire le rend plus intéressant encore, car il a appartenu à une famille attachée pendant longtemps au service de l'église de Saint-Orens d'Auch. A une certaine époque, il aurait donc fait partie du trésor de l'église au même titre que l'olifan et le peigne également en ivoire que tout le monde

connaît. Auparavant, il avait sans doute servi d'ornement à la porte d'un tabernacle ou à la couverture d'un missel.

Deux toiles du peintre Tomire

M. Colonieu soumet aux membres de la Société deux toiles peintes. L'une représente une vestale; l'autre est le portrait du marquis de Galard. Elles sont de Tomire, peintre de Condom, sur lequel M. Colonieu voudrait avoir quelques renseignements. On soumettra ces deux toiles à M. J. Gardère, bibliothécaire de la ville de Condom, dont la compétence sur tout ce qui touche à l'histoire de sa ville natale est hors de pair.

Bas-relief de Saint-Orens

M. Tierny communique à la Société la photographie d'un bas-relief ancien qui se trouve encastré dans la façade nord de la maison de campagne de M. Lanaspèze, à Auch, au lieu dit à Labadie, et qui y fut placé par M. Lodoyer, architecte, précédent propriétaire.

Ce bas-relief représente le Christ bénissant ayant à sa droite un ange, à sa gauche un évêque dans l'attitude de la prière. L'ange tient de sa main gauche une croix et de sa droite montre le Christ. Le Christ est renfermé dans un médaillon ovale, cantonné à ses quatre angles par les figures allégoriques des quatre évangélistes.

Des arcades plein-cintre reposant sur des chapiteaux romans entourent les personnages secondaires. Tous les détails de ce bas-relief, d'une très bonne exécution, permettent de lui assigner comme date la première moitié du XIIe siècle. Il est fâcheux qu'on n'en connaisse pas la provenance.

M. Francou serait disposé à croire qu'il provient de l'ancienne prieurale de Saint-Orens, attendu qu'il a été placé là où il est aujourd'hui par M. Lodoyer, qui fut l'acquéreur et le démolisseur de la vieille église romane de Saint-Orens.

M. Bénétrix donne lecture du travail suivant relatif à Villaret-Joyeuse et aux marins du *Vengeur :*

Villaret-Joyeuse et les marins du « Vengeur »

Ce n'est point une biographie de Villaret-Joyeuse que je veux esquisser, pas plus que le récit du combat qui a rendu son nom célèbre.

Les documents originaux que je transcris sont au fond de mince importance; il faut presque être compatriote de l'amiral pour s'y arrêter un instant.

*
* *

On sait que le 1er juin 1794, Villaret-Joyeuse engagea contre l'amiral anglais Howes, bien supérieur en forces, un combat qui fut pour nous une défaite. La nouvelle en parvint à la Convention seulement le 16 juin, et cinq jours après on parlait à Auch de l'événement. Le procès-verbal de la Société populaire s'exprime ainsi à la date du 21 juin :

« Demay fait part à la Société des victoires remportées par notre escadre sur la flotte anglaise. Il annonce que la flotte de ces féroces insulaires, complètement battue, s'est retirée dans le plus grand désordre, tandis que le riche convoi qu'elle voulait intercepter, protégé par notre escadre victorieuse, est entré dans le port de Brest. — Une lettre lue par Dupetit confirme cette heureuse nouvelle. — Sentetz (l'ancien député de la sénéchaussée d'Auch aux Etats généraux) observe à la Société que Villaret-Joyeuse, chef de notre escadre, a reçu le jour dans les murs de cette commune; il propose à la Société d'écrire à la mère de ce brave marin pour la féliciter d'avoir donné à la patrie un fils digne de la servir. Le bureau demeure chargé de rédiger cette adresse dans le plus court délai. »

Puis ce fut le rapport emphatique fait par Barère au nom du Comité de Salut Public sur « l'héroïsme des républicains montant le vaisseau le *Vengeur*, » qu'on lut à Auch, rapport peut-être involontairement exagéré, écrit d'ailleurs d'après une tradition vague et des récits publiés dans quelques papiers de Londres. A la Société populaire d'Auch (17 juillet), Delille demande « qu'on invite toutes les Sociétés affiliées du département à s'unir avec elle pour équiper six canonniers et les envoyer ensuite à Brest pour monter le nouveau bâtiment le *Vengeur*. Constantin, Desmoulins, Boubée et autres membres appuient très fortement cette demande, et après de judicieuses observations ils proposent que la Société, avant d'écrire aux autres, donne l'exemple, qu'elle équipe un canonnier et qu'il soit ensuite envoyé à la Convention, annonçant que ce canonnier républicain est destiné pour monter le nouveau vaisseau le *Vengeur*... »

Il est probable que ce projet ne fut jamais exécuté, car le nouveau *Vengeur*, destiné à perpétuer dans la flotte française le souvenir de l'ancien, ne fut mis à l'eau qu'en 1803, après être resté dix ans sur les chantiers de construction de Brest. Il ne garda pas d'ailleurs longtemps son nom : par décision du 5 février 1806 il s'appela l'*Impérial*.

*
* *

Dans une notice biographique consacrée à Villaret-Joyeuse et publiée en 1881 par M. Cazes, professeur d'histoire au lycée d'Auch, je lis ceci : « Beaucoup de marins du *Vengeur* étaient, paraît-il, des compatriotes de Villaret-Joyeuse, des paysans gascons... » Et l'auteur cite ces quelques lignes empruntées à la *Notice sur la Chronique du village de Pessan* par Filhol (Auch; 1846) : « La population de Pessan éprouva une diminution sensible dans les premières années de la Révolution. Tous les conscrits d'une même année (quatorze) furent embarqués sur le vaisseau le *Vengeur* (1)... »

J'ai eu la curiosité de rechercher ce qu'il pouvait bien y avoir de vrai dans ce fait, que Filhol avait emprunté à son tour au grand ouvrage de William James, *Victoires et Conquêtes*. Des documents que j'ai pu consulter aux Archives départementales, il résulte qu'une grande quantité des soldats du Gers combattaient sur mer. La liste serait longue des vaisseaux, des frégates, des canonnières, des avisos, sur lesquels leur présence est signalée. En ce qui concerne le *Vengeur*, j'ai trouvé ce document très précis :

« *Liste, formée d'après le rôle d'équipage, des gens de mer qui étaient armés sur le* VENGEUR DU PEUPLE, *capitaine Renaudin, lorsque ce vaisseau a coulé dans le combat livré à l'armée anglaise, le 13 prairial, an 2e de l'ère républicaine. (8 ventôse an 2.)*

» DÉPARTEMENT DU GERS

» Antoine Stévenet, boulanger, d'Auch;
» Pierre Pézardy, aide-armurier, de Gracy (?).

» Brest, le 23 brumaire, an 3. »

Gracy est sans doute le nom mal orthographié de quelque commune du Gers. Mais j'avoue que dans tout cela il n'est guère question des conscrits de Pessan, et j'ai bien peur, dût le patriotisme local des habitants en souffrir un peu, qu'il ne faille considérer comme apocryphe cet épisode de leur histoire !

La liste des communications étant épuisée, la Société s'ajourne au 2 mai, date de la prochaine réunion.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) Dans un discours prononcé à Auch, lors de l'inauguration de la statue, M. Campardon s'exprimait ainsi : « Le plus ardent désir du Comité eût été d'inscrire le nom de ces braves sur ce socle de pierre... *Malheureusement, aucun document historique n'a pu nous les faire connaître.* »

COURRIER HISTORIQUE LANDAIS [1]

II

Après de longs mois d'interruption, il m'est enfin donné de reprendre l'examen des publications qui intéressent le département des Landes. Je suis en retard avec les lecteurs de la *Revue de Gascogne*; mais j'espère désormais les tenir plus fidèlement au courant du mouvement historique landais.

Je leur signalerai aujourd'hui une Etude de M. J. Gardère, instituteur à Bonnut-Saint-Martin, en cours de publication dans le *Bulletin de la Société de Borda*, organe de la science quasi officielle parmi nous. Dans ce travail, appuyé de nombreux documents, l'auteur s'occupe des seigneurs de Bonnut et Arsague, de la maison noble d'Amou et de la famille de Caupenne. Il fait précéder cette monographie d'un résumé de l'histoire des vicomtes de Béarn, jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Comme tant d'autres écrivains, il attribue à Centulle III (1012-1028) et à Centulle IV (1058-1088) l'honneur d'avoir assuré l'indépendance du pays qu'ils gouvernaient, et il ajoute : « Dès cette époque, le Béarn ne releva plus des ducs de Gascogne qui renoncèrent à tout droit de souveraineté sur nos vicomtes (1087). Trois siècles plus tard, Gaston Phœbus pouvait dire avec raison (?) : Le Béarn est terre franche et ne relève que de Dieu (2) ».

Le Ciel me préserve de vouloir en rien ternir la gloire de nos aimables voisins ! mais cette assertion tant de fois répétée me semble contredite par des faits et des documents qui ont quelque importance. Le 22 février 1229, plus d'un siècle après la prétendue date de l'indépendance béarnaise, à Captieux, Guillaume II de Moncade, père de Gaston VII, faisait hommage au roi d'Angleterre, entre les mains du sénéchal Henry de Trubleville, pour ses terres de Béarn et de Marsan (3). A la fin de la Grande révolte (21 avril 1254), en notifiant à ses alliés de Gascogne, et en premier lieu à Gaston VII leur chef,

(1) Voir le volume précédent, page 562.

(2) Société de Borda. *Bulletin trimestriel*, octobre-décembre 1891, p. 263

(3) Marca, VI, VIII, VI, p. 492. Au lieu de Marsan c'est Gavardan qu'il faut lire, puisque le Marsan ne fut réuni au Béarn qu'en 1251, par suite du mariage de Gaston VII avec Mathe, héritière de la vicomtesse Pétronille.

les préliminaires de la paix, Alphonse X de Castille les engageait à reconnaître Henry III et son fils comme leurs vrais seigneurs liges [*tanquam Dominis vestris ligiis*] (1). Ce conseil fut mis en pratique; et qu'on ne dise pas que le prince béarnais eut soin de réserver son pays : car, dans sa longue luttre contre Edward Ier, jamais il ne s'avisa d'exciper de son indépendance pour excuser sa résistance aux ordres du suzerain, qui, à l'heure de la soumission, le remit lui-même en possession de toutes ses terres et, entre autres domaines, du château de Sault, qui était une baronnie de Béarn (2). Mais voici qui lève encore mieux tous les doutes. Le jour de l'Ascension 1290, à Morlaas, Roger Bernard III, gendre et successeur de Gaston VII, faisait hommage au roi d'Angleterre pour la vicomté de Marsan et pour la terre de Béarn, qu'il reconnaissait tenir à fief de ce prince, du chef de sa femme Marguerite (3). C'est sur cet acte si explicite et sur celui de Guillaume de Moncade que se basait le Prince Noir pour vaincre la résistance de Gaston Phœbus, et c'est à bon droit que, repoussant toute restriction, il demandait à Charles V d'obliger le comte à lui rendre hommage comme avaient fait ses prédécesseurs (6 décembre 1365) (4). Mais les circonstances engagèrent les Anglais à ménager leur redoutable vassal et, au dire de Froissart, « le voyage que le Prince fit en Espagne » rompit le dessein qu'Edward avai formé « de le mettre à merci ». C'est donc aux circonstances et aussi à l'affection de messire Jean Chandos, qui « aimoit ledit comte pour ses vaillantises (5) », que Gaston Phœbus dut de se soustraire à ses obligations de vassal, et c'est à ce prince seulement, dont ses compatriotes sont si justement fiers (6), que l'on doit faire remonter l'indépendance du Béarn.

Je ne suivrai pas l'auteur dans tous les détails généalogiques qu'il donne avec beaucoup d'ordre et de précision. Il me pardonnera, j'espère, de combler un vide que je remarque dans la liste des seigneurs

(1) Rymer, *Fœdera*, I, i, p. 181, col. 1. — Arch. des B.-Pyr,, E. 288.

(2) *Rot. Vasc.* de anno 7 Edw. I, memb. 2. n° 2. *Rôles gascons*, t. i, p. 9.

(3) Rymer, *Fœdera*, I, iii, p. 62, col. 2 : *Pro vicecomitatu et terra Bearn. quem vicecomitatum et quam terram ratione Margaretæ uxoris nostræ, a vobis in feudum recognoscimus nos tenere.*

(4) Rymer, *Fœdera*, III, ii, p. 103, col. 2.

(5) Froissart, liv. i, pars ii, p. 387, éd. Buchon.

(6) Gaston Phœbus est le Louis XIV du Béarn, au dire de M. Gardère (*op. cit.* p. 264); le Charlemagne des pays de Foix et de Béarn, d'après M. de Lahondès (*Bulletin de la Société archéol. du Midi de la France*, série in-8°, n° 8, p. 99). Le gentil comte ne perd pas à ces comparaisons, surtout si l'on considère qu'en fait de législation on ne peut mettre à son actif que le « Myroir de Phebus des desduitz de la chasse des bestes saulvaiges et des oyseaulx de proye. »

de Caupenne. Le n° 4 qu'il n'a pas su retrouver est sans doute ce Vitellius (Vital) de Caupenne à qui, le 7 juin 1277, Edward Ier confiait le château de Mauléon (1). Plus tard (5 janvier 1280), il lui concéda tout ce qu'il possédait dans l'Auribat et leva pour lui la saisine des terres de Pontons, Laluque et Laguarde(?) (2). Du reste, cette famille de Caupenne devait, jusqu'au dernier moment, demeurer fidèle aux Anglais, et l'auteur a le bon esprit de ne pas trop lui en faire un reproche, n'oubliant pas que jusqu'après 1452, pour les Aquitains, la patrie avait pour bornes la Garonne. Il me permettra de regretter qu'il n'ait pas fouillé un peu plus les documents de cette période pour recueillir les marques si nombreuses de satisfaction données par les Plantagenets aux seigneurs qu'il nous présente : la moisson eût été fructueuse. Il y eut cependant quelque nuage entre le suzerain et son vassal; car, le 28 août 1319, après avoir vainement essayé de pénétrer dans Caupenne. qui lui ferma ses portes, le sénéchal des Lannes, Fortanier de Lescun, enjoignit à A. Charpant, sergent du roi, de rendre la justice en son nom dans les paroisses de Laluque, Lahosse, Goarriges, Arrieular, Larbey, Goeytès, Bingoey (Bergouey), qui relevaient directement du roi d'Angleterre et composaient le bailliage de Caupenne (3). Mais ce conflit de juridiction n'altéra pas longtemps les bonnes relations et l'harmonie ne tarda pas à se rétablir.

Après un dernier article pour compléter leurs études sur l'art tauromachique, les auteurs de l'*Aquitaine historique et monumentale* nous donnent la relation d'une excursion scientifique dans le pays de Marsan. Nous attendrons que l'œuvre soit publiée en entier pour l'apprécier à sa juste valeur; mais disons-le d'abord, ce que nous en avons lu nous permet de constater que M. Jules Verne n'a pas su garder le monopole des romans de voyage : il trouve d'heureux imitateurs.

Dans mon premier courrier, je rappelais avec regret que les Landes attendaient toujours leur historien. Enfin, Dufourcet vint... et, si j'en crois la *Semaine religieuse d'Aire et de Dax*, nous apporta une « véritable histoire des Landes, une œuvre considérable, de grande valeur, durable (4). » Ce témoignage d'un homme compétent me prouve que le volume annoncé n'a rien de commun, ni pour le fond, ni pour la forme, avec les feuilletons qui pendant longtemps ont si doucement

(1) *Rot. vasc.*, de anno 5 Edw. I, memb. 3. n° 9. — *Rôles gascons*, t. I, p. 8.
(2) *Rot. vasc.*, de anno 8 Edw. I, memb. 15, n°s 3, 4, 5. — *Rôles gascons*, t. I, p. 11.
(3) *Arch. hist. de la Gironde*, XVI, p. 204.
(4) *Semaine religieuse d'Aire et de Dax*, 2e année, n° 11, p. 185.

réjoui les lecteurs du *Rural*. Il me vient pourtant quelque doute sur la portée de cette appréciation; car si j'avais écrit cette page, je confesse que je serais fort embarrassé pour mettre d'accord l'éloge si complet par lequel elle débute avec les remarques si justes, si pleines de finesse et d'ironie qui terminent cet article. Je m'abstiens donc et suspends tout jugement jusqu'après examen sérieux du volume que j'attends avec impatience, et que je serai fidèle à vous présenter sans le moindre retard.

J'abuserais singulièrement de la langue française si j'affirmais qu'en écrivant mon premier courrier landais j'avais compté que cet article, « plus humouristique que sérieux (1), » serait accueilli avec enthousiasme par les auteurs de l'*Aquitaine historique et monumentale*. Toutefois, je croyais mes observations appuyées de preuves assez fortes pour résister à un premier assaut, et j'apprends, avec consternation, que M. Dufourcet les a réfutées « toutes ou presque toutes. » Quels documents nouveaux a-t-il bien voulu opposer à ceux que je plaçais sous les yeux de mes lecteurs? Je l'ignore; car cet auteur, qui pourtant tient à sa disposition toute une réserve d'*historiens locaux*, surtout d'*archives* et de *manuscrits anciens* et même de *monuments*, n'a pas le défaut d'abuser des citations et de découvrir ses batteries. Mais si je peux juger de la valeur de ses preuves par celle des arguments dont on trouve quelque trace dans le compte-rendu de cette séance, je dois confesser que mon savant contradicteur a le triomphe facile, et puisque ses auditeurs se sont déclarés si pleinement satisfaits, j'affirme que seule l'éloquence de l'orateur a été capable de leur faire illusion. Enfin, j'avais présenté mes remarques avec assez de réserve pour les soustraire à toute mauvaise interprétation, et j'étais loin de soupçonner que les éloges décernés à mes adversaires seraient taxés d'ironie; car, je ne l'ignore pas,

A Dax, per sabe et per coumprene
Le yen n'a pas besougn d'aprene
E pourtan nat n'és ignaüren (2).

Nul n'est mieux disposé que le correspondant landais de la *Revue de Gascogne* à rendre hommage aux travaux de ses compatriotes; il a trop au fond de son cœur l'amour de son pays pour ne pas saisir toutes les occasions de l'exalter; mais il est de ceux qui croient qu'à ses amis surtout on doit la vérité.

J.-J.-C. TAUZIN.

(1) *Bulletin de la Société Borda* (janvier-mars 1892), séance du 9 janvier 1892, p. xxiv.

(2) Isidore Salles, *Debis Gascouns* (Dax : *Lou Bagn Bouren*), p. 46.

COURRIER HISTORIQUE DES HAUTES-PYRÉNÉES

I. Adé. — *Histoire civile, Histoire religieuse — avec une description architectonique de l'église accompagnée de figures*, par l'abbé J.-F. Fourcade, chanoine, secrétaire-archiviste de l'évêché de Tarbes. *Tarbes, impr. Cl. Larrieu.* 1 vol. in-8, 457 pages.

Adé est un modeste village de 500 habitants. Il est situé entre le bourg d'Ossun et la ville de Lourdes, sur la ligne du chemin de fer. Son église, bâtie récemment au sommet d'un mamelon, apparaît aux regards des pèlerins qui viennent visiter la grotte de Massabielle et elle leur annonce au loin la célèbre basilique dont elle est une gracieuse image.

M. le chanoine Fourcade, qui a été durant quelques années le pasteur de cette paroisse, a voulu en être aussi l'historien. Il s'est laissé séduire, dans le début, par l'intérêt que présentent les questions d'origine. Saux, annexe d'Adé, ne devrait-il pas son nom aux Sontiates dont parle Jules César? Le Castéra de Julos, plateau voisin, ne serait-il pas le champ de bataille où ce peuple combattit les légions romaines avec un courage héroïque? D'où viennent les tertres que l'on remarque sur le territoire d'Adé et dans les environs? Comment expliquer le mamelon sur lequel s'élève l'église? Où était l'ancien château?... Ces problèmes provoquent autant de savantes discussions sur les monuments celtiques, les tombelles gauloises, les tombeaux gallo-romains et les premières constructions du moyen-âge.

L'*Enquête de 1300*, prescrite par Philippe le Bel pour connaître les revenus de la Bigorre, est le plus ancien document historique faisant mention du village d'Adé. Elle lui donne le titre de *castrum* et elle y compte 36 hommes feu-allumants. Un autre document du même genre, écrit quelques années plus tard et connu sous le nom de *Debita Regi Navarræ*, énumère sous une forme précise les redevances exigées par le roi de Navarre, qui se prétendait héritier des droits du comte de Bigorre.

A partir du xve siècle, M. Fourcade dépouille les nombreuses liasses de parchemins et de papiers qu'il a trouvées en désordre dans les

armoires de la mairie, et il nous montre, par de fréquentes citations, les diverses phases que traverse la communauté d'Adé. Son existence fut loin d'être paisible. Elle est sans cesse engagée dans des luttes et des procès qui produisent une interminable série d'enquêtes, de réformations, de sentences et de règlements. Ces débats contradictoires éclairent d'une plus grande lumière les objets en discussion. Grâce au commentaire qui accompagne les textes des avocats, des notaires ou des syndics, on pénètre plus profondément dans l'organisation féodale et on en connaît les divers rouages avec plus de précision.

Le plus important des procès soutenus par « les manans et habitans d'Adé » les mit aux prises avec les seigneurs de Castelnau-Laloubère qui avaient obtenu, au prix d'un échange, une partie des droits du comte de Bigorre. La procédure marchait trop lentement au gré de ces puissants seigneurs; ils y mêlèrent, au XVIIe siècle, les voies de fait les plus coupables. D'après une sentence rendue en 1627 par le parlement de Toulouse, le sieur de Castelnau, en haine des défenses opposées par les habitants d'Adé, aurait commis plusieurs grands excès à leur égard et il aurait battu grièvement un de leurs consuls « jusques à effusion de sang. »

Ayant saisi un autre consul, le même comte le conduisit en son château de Laloubère. Là « il le fist mettre à force aux ceps et traces, par ses pieds et mains attaché et garrotté d'une corde de poil par les bras pour lui endommager ses nerfs, et courber sa teste sur sa poictrine, et le feit retenir auxd. traces l'espace de trois jours, en grande captivité et misère, où il pensa finir ses jours, travaillé d'une grande fievre provenant de tourmentz et peynes qu'il souffroit, demeurant roidy auxd. traces en la forme susd., instrument horrible que le sieur de la Loubère a faict faire pour y tourmenter les habitants dud. Adé, en hayne du procès... »

Dans la seconde partie, consacrée à l'histoire religieuse, l'auteur aime à s'appuyer, comme dans la première, sur les textes inédits et à comparer fréquemment la situation d'Adé à celle de la Bigorre. Ce dernier caractère donne au livre du vénérable chanoine un intérêt plus étendu. Son importance dépasse celle du sujet particulier qu'annonce le titre. La monographie d'Adé devient l'image fidèle de l'ensemble du pays aux différentes époques. Elle mérite d'avoir pour lecteurs ceux qui désirent mieux connaître la vie municipale au moyen âge, les diverses formes revêtues par l'architecture, et les épreuves qu'ont infligées aux catholiques les incendies des huguenots et les violences des révolutionnaires.

II. Les de Saint-Sevié *et en particulier* Jean-Michel, *abbé de Saint-Savin*, par l'abbé A. Duffourc. *Tarbes, impr. Em. Croharé.* Broch. gr. in-8°, 59 pages.

L'objet de cette étude ne nous éloigne guère du village d'Adé. Le fief noble de Saint-Sevié était situé dans le territoire presque voisin de Bénac, au hameau de Barry, aujourd'hui érigé en commune. Arnaud de Saint-Sevié est compris, dans l'*Enquête de 1300*, parmi les gentilshommes de la Bigorre. Sa descendance conserva le nom de cette terre jusqu'au début du XVIIIe siècle. A cette époque, la maison seigneuriale fut vendue; depuis lors, tout vestige de ses murailles a disparu : *etiam periere ruinæ.*

M. l'abbé Duffourc a fait de louables efforts pour retrouver dans les titres anciens ce nom presque oublié. Ses patientes recherches ont exploré les registres des notaires, les manuscrits de Larcher et le chartrier du Grand-Séminaire d'Auch. Elles lui ont permis de recueillir des indications précises et un bon nombre de documents inédits dont il reproduit le texte avec fidélité.

Il convient de signaler l'hommage rendu le 9 avril 1442 par Pierre de Saint-Sevié à noble et puissant seigneur Arnaud de Montaut-Bénac, un inventaire de 1636, un tableau généalogique suivi de plusieurs notices, un long mémoire présenté à Louis XIV en 1673 pour revendiquer le double titre de Montaut-Saint-Sevié et obtenir à la cour de Sa Majesté les honneurs et les distinctions qu'elle veut bien accorder à la haute noblesse de son royaume.

Dans la lignée des Saint-Sevié, Jean-Michel, qui a vécu de 1585 à 1651, est l'objet d'une attention spéciale. Les fonctions qu'il a remplies et la manière dont il s'en est acquitté lui donnaient droit à ce privilège. Il fut chanoine et archidiacre de l'église métropolitaine de Toulouse, agent de la province de Toulouse aux assemblées générales du clergé de France en 1625 et 1628, où il joua un rôle important, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, prieur de Saint-Maurice de Monbron, au diocèse d'Angoulême, et abbé commendataire de Saint-Savin en Lavedan.

A ce dernier titre, il représente l'un des plus criants abus de l'ancien régime. Mais hâtons-nous de dire qu'il se servit de son autorité et de ses revenus pour introduire la réforme de Saint-Maur dans l'abbaye qui lui était assignée. M. l'abbé C. Douais a montré récemment combien cette réforme était nécessaire et au prix de quels efforts elle fut

obtenue (1). Il cite un écrit bénédictin où on lit ce témoignage : « M. l'abbé de Saint-Sivier estoit une personne d'un grand savoir et d'un grand mérite, comme il a paru par ses actions. »

M. Duffourc félicite l'abbé commendataire d'être resté « au milieu de ses religieux tant que sa santé le lui permit. » « Nul, ajoute-t-il, ne comprit mieux que lui le prix de la solitude, nul n'en fit meilleur usage. » Cette réflexion ne nous paraît pas fondée. L'archidiacre de la métropole de Toulouse était engagé dans la conduite des affaires ecclésiastiques et il dut séjourner habituellement dans cette ville.

Il voulut du moins reposer, après sa mort, au milieu des religieux réformés de son abbaye. Son désir fut exaucé. Par son testament écrit en la maison seigneuriale de Saint-Sevié, le 1er juillet 1642, il demande à « estre enterré par eux à un tel lieu et place qu'il leur plaira sans aucune aultre pompe extérieure que celle quy est due à un simple prestre aux frais et depens de notre bien. » Il leur laisse 800 livres pour fondation d'un obit, 300 pour faire dire des messes, 600 pour être distribuées aux plus pauvres de ses sujets, 2,400 pour réparation dans l'abbaye.

Il accorde des legs à ses frères et à ses neveux à la charge « qu'ils vivront es (?) les mains de la religion catholique, apostolique et romaine; et en cas, ce qu'à Dieu ne plaise, que quelqu'un des susdits frères ou nepveux viendront à professer une religion autre que la susdite, nous volons que tout ce que nous leur volions donner par le present testement revienne en partage aux autres. »

Jean-Michel de Saint-Sevié, abbé de Saint-Savin, nous semble mériter de prendre rang parmi les hommes les plus estimables qu'ait produits la Bigorre.

III. Au Pays de Bigorre — *Us et Coutumes* — par Norbert Rosapelly. *Paris, H. Champion, éditeur*. Broch. gr. in-8°, 92 pages.

M. Norbert Rosapelly est un ami des abeilles, comme le témoignent ses *Notes pratiques* sur leur élevage dans les Hautes-Pyrénées et le Sud-Ouest (2). Il prend plaisir à suivre leur travail et à observer leurs habitudes; il n'ignore aucune des fleurs d'où elles tirent les sucs pour composer leur miel. Il fait mieux que cela. Non seulement il aime les

(1) *Revue de Gascogne*, septembre-octobre 1890, p. 437, et janvier 1891, p. 21.
(2) En cours de publication sous forme de fascicules, à Tarbes, chez Lescamela.

abeilles, mais on peut dire qu'il les imite. Il butine, lui aussi, non les fleurs, mais les souvenirs et les récits du pays de Bigorre, et des renseignements qu'il a recueillis, il parvient à former le miel de l'histoire.

Cette comparaison me paraît justifiée par la brochure intitulée : *Us et Coutumes*. L'auteur a remarqué qu'une transformation sensible s'opérait, depuis un demi-siècle, dans les mœurs et les habitudes sociales. Bien des causes contribuent à produire ce changement. Il signale avec raison l'influence administrative, le chemin de fer, le service militaire, la presse. Suivant le désir de son vénérable ami, le regretté M. de Lagrèze, il a voulu réunir, pour les conserver, ces variétés locales qui menacent de disparaître, non devant le progrès, dit-il, mais devant le convenu et la mode.

Il ne s'est pas borné à consulter les vieillards et à décrire ce que l'on voit encore; il a pénétré dans le passé en consultant les vieux textes et tout particulièrement le *Glanage* de Larcher. Dans cette immense gerbe de titres anciens, M. Rosapelly a choisi les détails les plus curieux et les plus caractéristiques.

Les principales circonstances de la vie l'amènent à nous décrire autant de scènes variées : la naissance, le baptême, le mariage, la mort, la rôtie, le charivari, l'*asouado*, le décès, l'enterrement, la fête locale, les pastorales, les jeux, etc. Prenant ensuite la série des mois de l'année, il fait passer sous nos yeux les amusements, les fêtes et les travaux qui s'entremêlent à la campagne. Signalons entre autres : *lou peloporc*, le carnaval, les rogations, la *halholo* de Saint-Jean, la moisson, la Saint-Roch, le teillage du lin, les vendanges, le dépouillement du maïs, la *guiroundèu*. Sous le titre de croyances populaires, il était impossible de ne pas évoquer les sorcières, les loups-garous, les devins et les revenants.

Cette attrayante brochure se termine par quelques pièces où le passé se peint avec son propre langage. Ajoutons que celui de M. Rosapelly contribue à donner du relief à des tableaux qui nous sont déjà connus, et qu'il communique à ses récits une saveur littéraire du meilleur aloi.

IV. Le Cloître de Saint-Sever de Rustan. — Etude sur l'habillement et l'armement au xve siècle, par Xavier de Cardaillac, avocat à Tarbes (1). *Toulouse, Ed. Privat.* In-8° de 98 p.

La *Revue de Gascogne* a déjà annoncé la translation du cloître de Saint-Sever de Rustan dans le jardin Massey, de Tarbes. Elle a égale-

(1) Mémoire lu au Congrès de Bordeaux, tenu par l'Association pyrénéenne en mai 1891.

ment signalé la brochure où M. l'abbé Cazauran, se faisant le guide des promeneurs, leur donne l'explication rapide et intéressante des sujets représentés dans les chapiteaux (1). M. Xavier de Cardaillac, qui a contribué par son heureuse initiative à la conservation de ce précieux monument, a entrepris de l'étudier à son tour. Il l'a considéré sous un aspect que les archéologues avaient jusqu'ici entièrement négligé.

D'après lui, les colonnettes géminées composant ce cloître remontent à la fin du xve siècle et elles ont d'abord fait partie de deux cloîtres différents. L'un, appartenant aux carmes de Trie, aurait été renversé par Mongonméry, en 1569; l'autre, élevé dans l'abbaye même de Saint-Sever, serait tombé sous les coups du capitaine Lizier, en 1573. Avec la réunion de leurs débris, les Bénédictins des bords de l'Arros auraient formé les quatre colonnades qui se reflètent aujourd'hui dans les eaux du lac du jardin Massey. Ainsi s'expliqueraient, en grande partie du moins, les différences qui se font remarquer dans la forme et le caractère des sculptures.

« Au xve siècle, dit M. de Cardaillac, les sculpteurs de la Bigorre habillaient et équipaient la plupart de leurs personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament, comme les bourgeois ou les hommes d'armes de leur temps. » Nous avons donc sous les yeux les costumes, les armes et le mobilier de cette époque : tel est l'objet spécial de cette nouvelle étude. L'auteur relève, avec un soin minutieux et dans un langage précis et brillant, la coupe du vêtement de ville, l'agencement des harnais de guerre, la forme des instruments et des outils de la vie de tous les jours.

Pour faire cet examen raisonné, pouvait-il choisir un meilleur guide que Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire du mobilier?* Le maître confirme à chaque instant l'interprétation du disciple. On pourrait croire que l'un et l'autre se sont placés ensemble en présence de chaque personnage sculpté et qu'ils nous détaillent son costume et ses armes dans une savante causerie. De nombreux dessins gravés au trait permettent au lecteur de suivre leur langage et de saisir l'exactitude de leur commune description.

M. de Cardaillac rapproche les cloîtres contemporains de Larreule, de Saint-Sever et de Trie et il y voit les brillants reflets d'une période artistique qui fut pour la Bigorre une renaissance avant l'heure. Après de justes réflexions sur les ravages des huguenots et des révo-

(1) Livraison de septembre-octobre 1891, p. 480.

lutionnaires, il termine par ces lignes que nous aimons à reproduire :

« Lorsque dans les ouvrages spéciaux sur le moyen âge (dans le merveilleux *Dictionnaire d'architecture* de Viollet-le-Duc entre autres), les archéologues veulent citer un cloître-type, ils donnent le plus souvent en exemple le cloître de Saint-Trophime d'Arles..... Les sculptures de Saint-Trophime sont, au point de vue artistique, au-dessous des chapiteaux merveilleux de Larreule, elles sont moins intéressantes aussi que celles du cloître du jardin Massey, de Tarbes, qui, au lieu d'accoutrements de convention, nous donne de si précieux documents sur l'habillement et l'armement au xve siècle.

» Fils aimant de notre belle terre de Bigorre, en venant rappeler les gloires artistiques du passé, nous sommes heureux d'avoir empêché certains de ses monuments de s'égarer dans le délaissement et l'oubli; nous sommes fiers surtout d'avoir contribué pour une faible part à faire réédifier l'un d'eux sur une assiette définitive. »

M. Xavier de Cardaillac vient d'être nommé inspecteur, pour les Hautes-Pyrénées, de la Société française d'archéologie, en remplacement du regretté baron d'Agos. Nous espérons que ce nouveau titre lui permettra de décrire et de sauver d'une vente à l'encan d'autres objets d'art qui restent encore dans nos églises et sur le sol de la Bigorre. En les faisant mieux apprécier, il les empêchera d'être jetés au rebut ou de tomber à vil prix, comme nous le voyons trop souvent, entre les mains des Juifs et des brocanteurs de profession.

*
* *

M. Rosapelly et M. de Cardaillac ont réuni leur collaboration pour écrire *la Cité de Bigorre*. Ils y discutent, à la double lumière de l'érudition historique et de l'archéologie, l'un des problèmes les plus difficiles et les plus intéressants de notre histoire locale. Je suis heureux d'avoir à mentionner seulement cet important travail et de m'associer à l'appréciation qui en sera faite bientôt, ici même, par un juge plus complétent et plus autorisé.

FERDINAND DUFFAU.

LITTÉRATURE GASCONNE

I

Las Belhados de Leytouro; amassadis de caousotos adubados é ta plan goustousos que lous gourmans s'en barboléquéran dinc'aou mus; per un leytourés dus rious. Lous Francimans l'an loumentat Alcée Durrieux. E daouant tout aco, yo studi sul la lenguo Gascouo. *Paris, Rouquetto, editou.* 1890. 1 vol. in-12 de 468 p. 3 fr. 50.

Idem. Sigound tomo. *Ibid.* 1892. In-12 de xxi-392 p. 4 fr. 50.

Voici le plus considérable monument littéraire qui ait été consacré à notre langue de Gascogne. Elle a eu ses poètes depuis Garros, le plus ancien de tous, jusqu'à l'abbé Laffargue, le défunt curé de Crastes, jusqu'à Monéger, le félibre encore plein de vie. Mais jusqu'ici on n'a guère écrit de prose littéraire dans notre vieux parler. En tout cas, c'est bien la première fois qu'on publie deux forts volumes de prose, deux gros recueils de contes en ce langage. Et ces deux volumes nous viennent d'un homme de beaucoup d'esprit et de verve, d'un compatriote devenu parisien, mais resté d'autant plus gascon, d'un lectourois amoureux de son idiome, de ce franc parler de Lectoure et de Saint-Clar qui se flatte toujours, je crois, d'être la langue gasconne par excellence, comme du temps de Jean-Guiraud d'Astros :

Goué qu'es la soulo legitimo,
Qu'es la flou, la perlo e la primo,
Que parlo lou gascoun courau,
Lou gascoun blous é naturau
En un mujoulet de sét leguos.
E sas besios soun de peguos.....

Le premier de ces volumes, déjà publié depuis trois ans, parvint dès la première heure, à titre gracieux, jusqu'à la *Revue de Gascogne*. Pourquoi donc n'en a-t-elle pas parlé plus tôt? Hélas! pourquoi les jours sont-ils si courts et si embarrassés d'ingrates besognes qui ne veulent pas être renvoyées au lendemain? Pourtant, j'étais bien disposé à souhaiter la bienvenue aux *Belhados*, et si j'ai hésité au point d'avoir laissé passer l'heure, j'ai été coupable sans doute, mais non sans quelques circonstances atténuantes. Voici mes excuses.

En tête de ce premier volume se trouvait *yo studio sul la lenguo gascouo*, et à la fin un « petit lexique », spécimen d'un plus gros : car on n'y trouve que les deux premières lettres de l'alphabet. Or, un nourrisson de l'Ecole des chartes devait éprouver devant ces deux morceaux une impression des plus étranges, un embarras des plus pénibles. On lui avait de longue date appris entre autres choses que le gascon n'a rien de commun avec le grec et qu'il n'y eut jamais de

Druides dans la vieille Aquitaine; et ici la langue gasconne était rattachée surtout au grec et notre vieille histoire au druidisme!

Notez d'ailleurs — ô prodigieux effet du parti-pris chez un professeur de langues romanes! — que pas une des 250 à 300 étymologies grecques de mots gascons renfermées dans le *Petit lexique* ne me parut offrir de titre sérieux.

Il est vrai que, dans ma résolution bien arrêtée de ne pas me livrer à des discussions philologiques, surtout en face d'un auteur que je ne saurais considérer comme un adversaire, j'avais la ressource de glisser sur ces appendices sans les discuter et d'aller au corps, non pas du délit, mais du livre, je veux dire aux paraboles pittoresques et morales comme les deux qui ouvrent la marche : *La Perdrix*, « faisons l'aumône le plus possible », *le Maquignon*, « choisissons bien notre métier »; aux légendes et souvenirs lectourois, comme la captivité de Montmorency au château de Lectoure, contée sous le titre de *la Lucarne de l'hôpital*; enfin, à tant de contes pétillants d'esprit et de gaieté! Mais — il y a un *mais* — je ne pouvais en conscience parcourir tout cela sans noter deux habitudes, héritées, j'en conviens, des anciens conteurs de France et d'Italie : celle de dauber volontiers sur le moine et même sur le curé; celle d'esquisser çà et là, sans mauvaise intention, mais non sans danger, des tableaux de mœurs peu édifiants. — Sans doute, ces détails ne sont rien, comparés aux fantaisies naturalistes du roman contemporain, et ces malices satiriques sont atténuées par des lignes comme celles-ci sur l'emploi actuel du château de Lectoure : « Lou castet dé la guerro s'es cambiat en espitaou; aou loc dus soullatz y an acarat las Probidentos [ce sont des Sœurs de Nevers] enta guari lus malaous é pensa lus maynadjouots dou cla de luo. Aou loc déou repounpit dus chibalassis, dou carrinquet dus picocroustos, e dou rounadis dus canous, n'y entenoun ja qu'un abèrot canta brèspos, è las maynadetos la letanio dè la Biergé. La pax s'es setudo sou fracadgé. Baou praco meilhou-n de tot lou moun. »

Pourtant voilà pourquoi j'ai omis d'annoncer en son temps la première série de *las Belhados de Leytouro*. L'auteur m'en voudra-t-il des scrupules qui m'ont arrêté et tenu dans le silence, entre la crainte de desservir un galant homme et celle de manquer à mes devoirs de critique clérical? J'espère bien que non. Je suis persuadé, du reste, qu'il a compris mes motifs. N'avoue-t-il pas lui-même, dans son récent volume, qu'il lui est arrivé quelquefois « d'effaroucher les consciences timorées » — les termes sont plus pittoresques en gascon : « pintoua aou raco-peou las counsciencos aouriouos » — ?

Il a mieux fait que de l'avouer : il a fait beaucoup, dans cette seconde série de *Belhados*, pour se le faire pardonner. Sans doute, on ne peut pas dire, bien s'en faut, qu'il ait renié les gaietés et les malices *gau'oises;* mais que de pages propres à égayer les âmes les plus délicates et même à édifier les consciences les plus religieuses! Je ne parle pas seulement

des maximes où aboutit chaque récit et qui sont toujours du meilleur aloi : « Soyons fidèles, plutôt la mort que la honte ! — L'arbre ne prend le bon pli que tandis qu'il est jeune. — Honorons les pauvres morts, etc. » J'appelle surtout l'attention sur des morceaux inspirés par la foi chrétienne et catholique. Ainsi le dernier de tous, sur le martyre de saint Saturnin. Ainsi encore celui qui a pour titre *lou Papo* et pour moralité « Soyons fidèles au pape. » Il est bien vrai que, même sur ce chapitre, après avoir admiré l'éloquence du défenseur de la papauté, il pourrait m'arriver de lui opposer encore quelques critiques d'ultramontain à parlementaire; mais comme la chaleur et l'éclat de l'accent chrétien dominent de haut ces menus détails !

Je veux au moins citer une de ces pages consolantes pour les cœurs pieux. J'en choisis une des plus courtes, le début de la *Belhado* consacrée à *Notre-Dame de Tudet.*

« La gleiseto de Nostro-Damo de Tudet, ouey d'aouit debrenbado, 'stouc bèt temps a, per un halop de segles, la may noumiado è seguido dou pays Franciman. Y roumiaoùon lous Espanhols, Italans, Anglesis, è tots chrestias en poussessiou o astomen, pramo dous miracles abuhans que lou Boun Diou y hasouc aderetje en ta coumplase a sa sante May, qu'es tabé la nosto. Las coumunos y embiaouon cad'an lous cossous dan sous bots è sas aoufertos, en ta se gandi de la malopesto, deou caitiouè, è dous embadimens. Gnaouo'n gran libe sprarabissat de tot temps è de tot orde, dous may aoutentics, dous melhou eslusernats. Brutos heroutjos an escampilhat aquets testimonis de la fe dous aoujols. Praco' scoutats aquestes triats a berrejo din lou destruci, pel la noumiado. » Suivent divers récits, les premiers empruntés, ce me semble, à la Notice sur Notre-Dame de Tudet, les autres évidemment brodés par l'imagination populaire, sans prétentions d'authenticité, sans exclusion de saillies gasconnes, d'ailleurs innocentes autant que joyeuses.

Je n'ai pas besoin de caractériser le talent du narrateur. Malgré la brièveté de mes citations, on a goûté la verve féconde et colorée qui le distingue. On reproche d'ordinaire à ceux de nos contemporains qui s'avisent d'écrire en patois de ne pas savoir se débarrasser de la *francimanderie* et de livrer à leurs lecteurs, au lieu des fleurs naturelles du vieux parler, les élégances et les enluminures purement artificielles d'un thème laborieux. C'est tout autre chose ici; je crains même que M. A. Durrieux, à force de creuser et de fouiller le vrai gascon, *lou gascoun courau,*

Lou gascoun blous e naturau,

n'ait amené au jour, avec nombre de perles encore fraîches, des débris par trop archaïques, par trop *escariès* du parler de jadis. Mais, hélas! si son gascon a besoin, même pour nous, de traduction, n'est-ce pas la faute de notre génération oublieuse et ingrate plutôt que la sienne ?

En somme, les Gascons trouveront à lire les bonnes pages des *Belhados* autant de plaisir qu'un des plus illustres collègues de l'au-

teur au barreau de Paris, M. Rousse, qui lui écrivait, le 7 mai 1890, à propos de son premier volume : « ... Je veux te dire en deux mots que tu as fait un livre très curieux, très savant, autant que j'en puis juger, très original et, chose rare au temps ennuyeux où nous sommes, plein d'esprit et de gaieté. Je ne te dis pas que quelques-uns de tes contes joyeux doivent être lus au Sacré-Cœur ou même dans les dortoirs des lycées de filles. Mais..., j'aime bien mieux ce gros rire de nos pères, qui va d'une oreille à l'autre, que la grimace maquillée qui soulève la lèvre de nos romanciers sentencieux, prétentieux et lubriques. »

Je pourrais citer un suffrage encore plus significatif dans l'espèce que celui de l'avocat académicien, je veux dire une lettre de Mistral qui, sauf des dissidences de philologue, se déclare plus que satisfait des *Belhados de Leytouro*, et les trouve écrites « avec une richesse et une verve d'expression extraordinaire. » Mais il est, je crois, un témoignage de sympathie et d'admiration qui a dû aller plus que tout autre au cœur du patriote lectourois; il est consigné, chose étrange en nos temps positifs, dans une délibération de la municipalité de Lectoure, rédigée en gascon archaïque. Je n'ai garde de priver mes lecteurs de ce curieux monument de littérature provinciale :

« L'an mil DCCC nonanta lo XIX jorn d'abriu los Senhors Cosselhs de la honorabla Ciutad de Laytora, so es assaber Mgs Albert *Deous Camps*, prume Cosselh è Deputat en lo Parlament Constitutional de de la Republica de Francia, *P. Drulhet* licenciat en Leys, *A. Sales*, notari, recebon de Mossenh *Alcee Deous Rious* Leytoures, Abocat en la Cort d'apel de Paris, ung libe de certana sciencia per el composit e dedicat au Senhe *Deous Camps* Cap de Cossolat, et titulat « *Las Belhados de Leytouro*, » lo qual libe recebut dam plase e recounessensa, foc, en forma deguda, scriut en l'enbentary è mes am destinction entré los autes libes de la Maiso Comnal per serber dassi enant à la studi de la formacion e estament de la nobla lingua de *Laytora*, e per mustrar los monimens d'aquela tant en los auctors antics que en sas novellas e Condes nobets. E an los predits Cosselhs admirat et lausit coumo lausen et admiren de present lo dt libe en sa composition e forma sabentina, e an mandat e mandan per aquesta lettra missiva leal testimonage de remerciament au dt Mossenh *Deous Rious Leytoures*, la qual lettra per major fermetat sagellada deu sagel de la meyssa Ciutad lan los predits Cosselhs signada de lor signe manual.

» DESCAMPS, DRUILHET, SALES. »

II

FABLES CAUSIDES DE LA FONTAINE EN BÈRS GASCOUNS. Nouvelle édition corrigée, par l'abbé FOIX. *Dax, Hazael Labèque*. 1891. Grand in-8° de 68 pp. compactes à 2 colonnes. Prix : 1 fr. 50.

Le La Fontaine en vers gascons, l'un des chefs-d'œuvre de notre poésie provinciale, parut en 1776 « a Bayoune, de l'emprimerie de

Paul Fauvet Duhard, » en un très joli volume in-8°, beau papier, belle impression, avec titre gravé et gravure initiale de Moreau le jeune; une perle en un mot! Aussi le livre a-t-il fait son chemin et gardé sa réputation. Il coûtait huit ou dix francs il y a une trentaine d'années; il doit valoir le double aujourd'hui. C'est donc un vrai service qu'a rendu aux amateurs gascons M. l'abbé Foix, en leur offrant, à prix si réduit, une édition fort soignée de ce précieux et charmant recueil.

Dès 1858, j'ai etudié avec quelque soin *le Lafontaine de Bayonne* dans la *Revue d'Aquitaine* (t. III, 157, 181, 205, 242), et M. Foix a profité de ce vieux travail dans la brève et substantielle *Introduction* de son édition nouvelle; il en a profité, dis-je, mais en le déclarant très loyalement et en y ajoutant d'autres données, soit de son chef, soit d'après des travaux de MM. Julien Vinson (*Fables de La Fontaine..., variantes du texte primitif*, Paris, Maisonneuve, 1881) et Cuzacq (*Bulletin de la Société de Bayonne*, 1877).

Ce qui est fâcheux pour l'histoire littéraire et la bibliographie de notre province, c'est que le nom de l'auteur ou des auteurs de cette imitation bayonnaise du fabuliste français est encore à trouver. « Il y a controverse, dit M. Foix : les uns nomment François Batbedat, de Vicq, négociant landais établi à Bayonne dans la seconde moitié du dernier siècle; les autres, l'abbé Daretche; d'autres, l'abbé Lesca. » J'espère bien qu'on arrivera tôt ou tard à un peu plus de précision. Pour le moment, il y a lieu de faire deux remarques : 1° Batbedat fit les frais du beau volume publié en 1376, et par conséquent j'avais eu tort d'interpréter « Fauvet Duhard » le monogramme qui complète le mot SUMPTIBUS dans le titre gravé de ce volume : il fallait lire F. B[atbedat]. 2° On fera fausse route tant qu'on voudra mettre au titre des *Fables caüsides* de Bayonne, *un* nom d'auteur. J'ai dit depuis longtemps que l'extrême inégalité de ces fables, les unes plus ou moins défectueuses, les autres excellentes, devaient porter à leur attribuer des auteurs différents. Je vois que M. Vinson, critique autorisé en matière de bibliographie pyrénéenne, a conclu lui-même en ces termes : « Le livre de 1776 est le résultat d'un travail multiple qui s'est prolongé pendant un certain nombre d'années, auquel plusieurs personnes ont pris part, ensemble ou séparément, et dont M. Batbedat, qui a fait les frais de l'impression, a été l'âme, le centre et pour ainsi dire le gérant responsable. »

Je ne place pas ici la caractéristique du la Fontaine de Bayonne. Plusieurs de mes lecteurs l'ont sous la main dans le tome troisième de la *Revue d'Aquitaine;* ils peuvent la lire en abrégé dans l'introduction de l'édition nouvelle. J'aime mieux citer un spécimen; et je choisis, non certes la meilleure fable (ce serait, je crois, *le Meunier, son fils et l'âne)*, mais l'une des plus courtes (IV, 23; dans la nouv. édition, 22; dans La Fontaine, XII, 6; le gascon n'a que 106 fables en 4 livres, tandis que le recueil français en a 240 en 12 livres) :

Lou Cèrbi malau

Un cèrbi qu'ère plan malau.
Parens, amics, tout lou besiatye
D'abord de courre au soun oustau.
L'un que lou bo da lou poutatye;
L'aut qu'assaye d'ou counsoula;
Aqués hèi semblans de ploura.

« Eh, çou dits, chens tant de turmente,
Lachats le Parque ha sou couente;
Mé' spert, mé tard, b'em cau parti. »
Per'co n'es prèssen de parti.
A le fin le troupe es retire,
Noun chens abé bebut dus cops :

S'entén que lou pastein dou sire,
Proche de caze e dens lous boscs,
Ta ras a hèit aquere auyâmi
Que l'a calut mouri de hâmi.
Atau dou praube porte-esclops,
Com dous grans, hèn bonc cousine
E caperans e medecine.
O tems! o mous! qu'èi bèt crida,
Tout lou mounde qu'es hèi paga.

L'édition de 1776 était fort soignée. M. Foix a cru cependant n'avoir pas à la suivre servilement. Laissons-le s'expliquer lui-même sur les changements qu'il s'est permis :

« J'ai d'abord supprimé dix fables, qu'on ne trouve pas d'ailleurs dans [toutes] les éditions classiques et qui m'ont paru plus ou moins frondeuses de la religion et de la morale.

» Dans le même ordre d'idées, il a fallu retrancher quelques vers (six ou huit en tout) dans le *Meunier, son fils et l'âne*, *les Femmes et le secret*, et adoucir des expressions trop fortes dans *l'Aigle et l'Escarbot*, *le Renard qui a la queue coupée*, *les deux Chèvres*, *le Renard et le Bouc*, *le Singe et le Chat*.

» En outre, la moralité est détachée du corps de la fable, les dialogues ressortent mieux par les guillemets qui les renferment... »

M. Foix parle ensuite de quelques modifications orthographiques : elles sont en somme peu de chose et, sans les juger bien nécessaires, j'opine qu'elles ne gâtent rien. Je ne les ai pas suivies dans ma citation de tout à l'heure, quoique j'y aie de mon côté introduit quelques graphies qui ne sont pas dans l'original.

Il n'y a qu'à se louer des alinéas et des guillemets introduits par le nouvel éditeur. Quant aux suppressions inspirées par un scrupule religieux et moral, quelques-uns les trouveront, sinon absolument inopportunes, au moins par trop nombreuses. J'avoue que ç'a été aussi mon impression première; mais après un moment de réflexion, j'ai compris le bien fondé de cette mesure, d'ailleurs rigoureuse. La nouvelle édition est évidemment destinée par M. le curé de Laurède à instruire et à égayer ses braves compatriotes de tout rang, de tout sexe, de tout âge. Il faut que le livre puisse être lu en famille par le petit écolier et la jeune écolière des moindres hameaux; il faut qu'il puisse être appris par cœur, pourquoi pas? dans l'école même et au couvent. Dès lors s'impose le *Maxima debetur puero reverentia*, et malheur à celui qui blâmerait la prudence même la plus scrupuleuse en matière aussi délicate!

Donc, grâces soient rendues à M. l'abbé Foix pour avoir mis à la portée de tous les âges comme de toutes les bourses l'un des plus aimables livres poétiques qui existent en gascon ! Les bibliophiles et les philologues pourraient se plaindre s'il avait travaillé exclusivement pour eux; mais ils continueront de se servir du volume de 1776, qui restera comme une des meilleures productions de la typographie gasconne. Les amateurs de littérature populaire et de linguistique romane feront bien pourtant de recourir, eux aussi, à la nouvelle édition, au moins pour le *Dicciounariot gascoun-francés* qui la termine et qui n'est pas, bien s'en faut, une simple reproduction de celui de 1776; il renferme beaucoup plus de mots et fournit un bon nombre de locutions et de proverbes qui enrichissent le *folk-lore* landais.

Léonce Couture.

LA CITÉ DE BIGORRE

La cité de Bigorre. *Civitas Turba ubi castrum Bigorra. Orra-Saint-Lézer*, par MM. Norbert Rosapelly et Xavier de Cardaillac. Paris. H. Champion. 1890.

Le trop bienveillant directeur de la *Revue de Gascogne* m'a mis, sans le vouloir, à une dure épreuve, en me faisant l'honneur de me demander le compte rendu de ce livre. Il faut une prudence extrême pour se diriger dans la région éclairée par un jour douteux qui s'appelait « la cité de Bigorre »; il ne faut rien abandonner au hasard. Ce conseil s'adresse beaucoup à moi et un peu aux deux diligents auteurs, dont le travail est digne d'éloges et mérite une sérieuse attention. S'ils n'ont pas toujours échappé aux difficultés de leur tâche et employé dans le détail la méthode pratique et sévère de l'école historique moderne, la généralité de leurs appréciations restent exactes ou graves; ils ont su grouper autour de leur sujet les notions importantes, les fragments disséminés dans les revues, les textes et les documents de toute sorte, lents à réunir : le lecteur a sous la main un dossier à peu près complet. Mais le service réel rendu aux études locales par MM. Rosapelly et de Cardaillac, c'est d'avoir continué à mettre à nu et à questionner les ruines de Saint-Lézer (1), car de cette interrogation est sorti un « castrum » gallo-romain de quatre cents mètres de long sur deux cents de large. Voilà le fait acquis, qui assurerait à lui seul le succès d'un ouvrage recommandable d'ailleurs par bien d'autres qualités. La description de l' « oppidum » de Saint-Lézer, des blocs de maçonnerie, des marbres (torse de faune,

(1) Village du canton de Vic, Hautes-Pyrénées.

têtes d'impératrices romaines, cippes), des monnaies et autres objets anciens, recueillis sur les lieux, soit par les auteurs eux-mêmes, soit antérieurement à leurs recherches, le tout accompagné de plans et de gravures, cette partie, qui remplit un bon tiers du volume, est traitée avec un goût très particulier et très personnel; un crayon d'une sobre élégance retrace ces vestiges du passé; l'érudition qui les explique n'est jamais lourde.

I

Il y avait donc un « castrum » de l'époque impériale sur le coteau de Saint-Lézer; cette restitution paraît certaine et rien ne s'oppose à ce que ce « castrum » ait été le *Castrum Bigorra* de la Notice des provinces et des cités de la Gaule. Le titre de « Castrum Bigorra » ne pourrait, à la rigueur, être disputé à Saint-Lézer que par Lourdes, marquée sous le nom d'*Oppidum Novum* dans l'Itinéraire d'Antonin, en admettant qu' « Oppidum Novum » ne désigne pas un second fort bâti en Bigorre, mais un nouveau fort établi dans l'Aquitaine ethnographique.

Quoi qu'il en soit, l'identité du « Castrum Bigorra » et du village de Saint-Lézer supposée vraie, je ne dirai pas avec MM. Rosapelly et de Cardaillac que le chef-lieu primitif de la cité de Bigorre se trouvait à l'endroit même occupé par ce « castrum. »

Bien que les *Bigerriones* (1) apparaissent comme peuple de l'Aquitaine ibérienne au temps de César et figurent dans la nomenclature de Pline sous le nom de *Begerri* (2), la date d'origine de la cité de Bigorre remonte au plus tôt à la fin du IIIe siècle (3), au plus tard à la fin du IVe. Or la Notice des

(1) César, *Commentarii de bello gallico*, l. III, c. XXVII.
(2) *Historia naturalis*, l. IV, c. IX.
(3) Ernest Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. III, p. 156 et suiv. Paris. Hachette. 1885.

provinces et des cités, remaniée à cette dernière époque, porte, comme on le sait : *Civitas Turba ubi castrum Bigorra.* « Turba » ne peut guère être autre chose que « Tarba. » Cieutat, où M. Longnon a cru pouvoir placer Turba, était appelé Neurest (1); Saint-Lézer, avec le nom d'*Orrehensis urbs* ou Bigorre, que lui donne la chronique de Nicolas Bertrand, imprimée à Toulouse en 1515 (2), et le nom de *Bigorrense Castrum,* que semble lui attribuer aussi une charte de l'abbaye de Cluny, de l'année 1064 (3), écarte toute assimilation avec Turba. De leur côté, les règles de la philologie n'élèvent point une barrière infranchissable entre les mots « T*u*rba » et « T*a*rba », car elles ne sauraient être rigoureusement appliquées à des noms de lieu mal orthographiés. La preuve s'en trouve dans la Notice des provinces elle-même : les deux plus anciens manuscrits connus de ce document, celui de Corbie, qui est du milieu du VIe siècle, et celui de Cologne, qui est du siècle suivant, offrent l'un et l'autre la leçon « B*o*gorra » pour « B*i*gorra. » (4) Il n'y a, dès lors, rien de surprenant à y rencontrer « T*u*rba » pour « T*a*rba ». M. Labrouche, archiviste des Hautes-Pyrénées, me faisait remarquer à ce propos que le thème philologique de Lescar est « Lesc*a*rum. » Cependant on ne lit jamais dans les textes anciens que « Lasc*u*rris; episcopus, ecclesia, dioecesis Lasc*u*rrensis, » ce qui correspond au thème « Lasc*u*rum », d'où aurait dû venir la forme « Lascur » (prononcez : Lascu), nom actuel, en idiome béarnais, du village de Lescun dans la vallée d'Aspe. Si donc on ignorait l'emplacement de Lescar, il faudrait le chercher à Lescun,

(1) *Revue des Pyrénées et de la France méridionale,* t. I (1889), pp. 371 et suiv. Toulouse. Privat.

(2) *Gesta Tholosanorum,* fol. 16.

(3) Auguste Bernard et Alexandre Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny.* t. IV, p. 504, n° 3402. Paris. Imprimerie nationale. 1888.

(4) Auguste Longnon, *Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours,* texte explicatif des planches, première livraison, p. 16. Paris. Hachette. 1885.

chose à laquelle personne n'a jamais songé. On ne saurait, par conséquent, attacher à de semblables incorrections une valeur que des exemples pris à côté viennent infirmer.

Si « Turba » équivaut à « Tarba », Tarbes a été le premier chef-lieu de la cité de Bigorre, et Saint-Lézer ne peut représenter tout au plus que le *Castrum Bigorra*. J'ajoute que la position de ce « castrum » ne paraît pas devoir être fixée à Tarbes, car la Notice ne le signale très probablement en même temps que Turba, que parce qu'il se trouvait en dehors du périmètre de cette ville. C'est l'unique mention de ce genre qu'elle contient. Au sujet de toutes les autres « civitates », elle est muette sur les « castra » qu'elles renferment, par la raison sans doute que ces « castra » sont compris dans les enceintes mêmes des chefs-lieux.

Je m'empresse, du reste, de rendre justice à mes érudits compatriotes; ils reconnaissent « Tarba » dans « Turba »; mais ils croient à une ville d'Orra ou d'Orrea, plus tard Saint-Lézer, antérieure, comme chef-lieu de la cité, à la ville de Tarbes, en quoi nous différons d'avis.

Les évêques de Bigorre, écrivent-ils, transférèrent leur siège épiscopal à Tarbes, vers la fin du XIIe siècle, abandonnant une première résidence dont nous retrouverons bientôt le nom et l'assiette. Lors de la rédaction de la *Notitia provinciarum*, vers le commencement du Ve siècle et deux siècles plus tard au temps de saint Grégoire [de Tours,] Tarbes n'était encore qu'un *vicus*, un bourg de peu d'importance. Mais ce village devait même sous Honorius, malgré cette importance secondaire et une origine sans doute récente, avoir déjà un rôle politique et administratif, puisque Turba-Tarbes avait donné son nom à la civitas des Bigerriones dès la fin du IVe siècle (1).

La conclusion des auteurs contredit leur énoncé. Puisque Tarbes est pour eux la « Turba » de la Notice, Tarbes ne fut plus un « vicus » depuis les règnes de Dioclétien ou de Théodose, mais un chef-lieu de « civitas, » et ce chef-lieu fut in-

(1) *La Cité de Bigorre*, p. 43.

contestablement aussi le premier siège épiscopal de la Bigorre.

M. Longnon n'a pas fait de confusion. Il regarde Cieutat comme la tête de la cité et met Tarbes au rang de simple village. Le principal argument dirigé par l'éminent géographe contre l'identification entre « Turba » et « Tarba » est tiré d'un passage de Grégoire de Tours où il est dit : « Infra terminum autem Beorretanae urbis, in vico Sexciacensi, sanctus Justinus presbyter quiescit... Hujus meritis ac sanctitate propinquus est Misilinus..., qui apud *Talvam, vicum hujus territorii,* quiescit (1). »

Dans les limites de la cité de Bigorre repose Misilin, à Tarbes, vic de ce territoire. — Le mot *urbs,* équivalent de *civitas,* s'applique ici au diocèse ecclésiastique considéré comme unité territoriale.

Que *Talva* soit *Tarbe,* le fait est indéniable à bien des points de vue (2).

(1) *De gloria confessorum,* c. XLIX.

(2) Pour faire suite aux preuves fournies par l'auteur de *La Géographie de la Gaule au VIe siècle* (pp. 602-603), il n'est pas inutile de signaler l'existence à Tarbes, en 1313, du *territorium de Sancto Mesclino (Debita regi Navarrae in comitatu Bigorrensi,* fol. 132, Arch. nationales, reg. Ms. Trésor des chartes, JJ. 12) et de la rue actuelle de Saint-Mesclin, nom vulgaire sous lequel on désigne saint Misilin. — M. le baron Dunot de Saint-Maclou, dont nous déplorons la perte, a, sous la signature *Un Ouvrier de la Grotte,* décrit de la manière suivante le sarcophage que l'on croit être celui de saint Misilin : « Il y a une quinzaine d'années, on pratiqua des fouilles à Saint-Jean de Tarbes, dans la partie du mur oriental que masque, depuis la fin du règne de Louis XIV, le rétable du maître-autel. Elles furent dirigées avec beaucoup d'intelligence par M. l'abbé Cazayous, et conduisirent à la découverte d'un sarcophage enfoui dans des décombres, à la base d'un tombeau arqué. Ce cercueil, dont la matière semble être du marbre, j'aimerais à le croire celui qui renferma jadis la dépouille mortelle de S. Missolin. Rien, à la vérité, ne démontre qu'il en ait été ainsi. Pas de date, pas d'inscription, pas de signe réellement caractéristique de l'époque qui fut la fin de la période gallo-romaine et l'aurore du moyen-âge. Mais, d'un autre côté, rien qui ne puisse appartenir à ce temps-là. L'auge, de dimensions considérables, offre partout une même largeur. Quant au couvercle, que l'on a trouvé en morceaux et qui est maintenant restauré, il rappelle un peu celui de saint Chalétric, évêque de Chartres, mort au VIe siècle. De forme prismatique, il porte sur la paroi de l'extrémité regardant le nord, une petite croix pattée, creusée dans la pierre. L'autorité ecclésiastique examinera peut-être, un jour, la question que je soulève en ce moment, sans essayer toutefois de la résoudre. » (*Journal de Lourdes* du 2 mai 1886.) Cf. *Souvenir de la Bigorre,* t. VI (1886), p. 214.

Mais je reviens à l'argument de M. Longnon. Le voici : la ville de Tarbes n'étant encore qu'un « vicus », c'est à dire un village, au temps de Grégoire de Tours, elle n'a pu devenir siège épiscopal qu'après la ruine de Turba, l'ancienne cité de la Bigorre. L'évêché de Bigorre n'est pas désigné d'ailleurs sous le nom de Tarbes avant la seconde moitié du XIIe siècle.

La première partie de ce raisonnement semble tout d'abord inébranlable. A la réflexion cependant, il n'est pas impossible d'en atténuer la portée. M. Longnon, après avoir constaté que le mot *vicus* est presque exclusivement employé chez Grégoire avec l'acception donnée aujourd'hui au mot « village », cite deux vics, Chinon et Loches, qui portent également dans l'œuvre du saint évêque le titre de *castrum*. « Il paraît même, ajoute-t-il, que l'évêque de Tours emploie une ou deux fois ce terme [*vicus*] pour désigner le chef-lieu d'une cité. » C'est le cas de la cité de Paris, appelée *vicus Parisiorum* (1).

Ne serait-ce pas aussi le cas de la cité de Tarbes, cité de création assez récente à l'époque mérovingienne, et dont le nouveau titre n'aurait pas fait oublier encore l'ancienne désignation ? Mon savant et très regretté confrère de l'Association pyrénéenne, M. Julien Sacaze, en était persuadé; à l'appui de sa thèse, il me donnait comme exemple la cité d'Aire, indiquée dans l'œuvre de Grégoire de Tours par le vocable *Civitas Vicus Julii*, à l'exclusion du mot *Civitas Aturensium*, qui est celui des plus vieilles copies de la Notice des cités.

Sans doute, le passage du *De gloria confessorum*, transcrit ci-dessus, où le terme « vicus » se montre à deux reprises, ne permet guère, au premier aspect, de donner à ce terme deux sens différents, celui de « bourgade » pour Sessiac, celui de « cité » pour Tarbes; et cependant, au lieu de dire de saint Misilin qu'il repose *in vico Talvensi*, comme il dit dans le même paragraphe, de saint Justin, qu'il repose *in vico Sexciacensi*, l'historien semble élever le ton en écrivant : *apud*

(1) *Op. cit.*, pp. 17 et 18.

Talvam, vicum hujus territorii. « Le terme *vicus*, selon M. Fustel de Coulanges, s'appliquait tantôt à des villages d'hommes libres, tantôt à des villages serfs faisant partie intégrante d'un domaine. Peut-être la forme des noms fournit-elle un moyen de les distinguer. Quand nous voyons des *vici* qui s'appellent Silviacus, Celciacus, Gaudiacus, *Sexciacensis*, Vibriacus, Luciliacus, Nobiliacus, Priscianiacus, ces noms, qui sont visiblement dérivés de noms de propriétaires, nous permettent de croire qu'ils désignent des domaines. Au contraire, les noms comme Ambasia, Brivate, Crovium, Iciodorum, Mantolomagus, Nemptodorum, Ricomagus, Tornomagus, nous paraissent désigner plutôt des bourgs ou des villages peuplés d'hommes libres (1). »

Talva, qui n'était pas et probablement n'avait jamais été une propriété privée, appartenait à la seconde catégorie de ces bourgs, tandis que le *vicus* Sexciacensis, compris dans la première, n'était qu'un domaine. L'évêque de Tours nous fixe lui-même sur la nature de ce dernier *vicus*. « Il mentionne le *vicus* Sexciacensis, et six lignes plus bas il dit qu'il était la propriété de Sévérus (2). »

Ainsi, il y a une différence notable entre les deux *vici* mentionnés dans le passage sur saint Justin et sur saint Misilin, et, comme on surprend dans le langage de Grégoire de Tours le mot *vicus* avec la signification de « cité », je tendrais, à défaut de raison meilleure, à attacher ce sens au membre de phrase « Talva, vicus hujus territorii ». Il se peut aussi que Grégoire, se bornant à indiquer deux lieux de sépulture, n'ait eu d'autre souci que de les nommer simultanément, sans avoir la pensée d'établir entre eux la hiérarchie qui existait en réalité entre Tarbes, ville, et Sessiac, groupe d'habitations de colons.

(1) *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France. L'alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne*, p. 218. Paris. Hachette. 1889

(2) Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 216.

Mais examinons ce point sous un autre jour. Si Tarbes n'était encore, au vi^e siècle, qu'un village, comment concilier ce fait, basé, je le reconnais, sur un texte non équivoque en apparence, avec l'opinion qui regarde Tarbes comme ayant été la cité de Turba énumérée par la Notice? En ceci, l'histoire suffisamment documentée des invasions barbares vient à notre secours.

A peine reconnue par voie officielle, à peine élevée à la dignité de cité, soit en l'année 297, soit au déclin du règne de Théodose, à la veille même de l'arrivée des Vandales, des Suèves et des Alains, Tarbes subit probablement le sort de presque toutes les villes de la Novempopulanie; elle fut probablement saccagée et ne se retrouva pendant longtemps qu'à l'état de village. Il est vrai qu'aucune des pièces authentiques autorisant cette conjecture, du moins pour la période antérieure aux incursions des Normands, ne signale Tarbes d'une manière précise, mais tout porte à croire néanmoins à sa déchéance dès le début du ve siècle.

Qui ne se rappelle la lettre adressée par saint Jérôme à la veuve Agéruchie : « Innumerabiles et ferocissimae nationes universas Gallias occuparunt. Quidquid inter Alpes et Pyrenaeum est,... Quadus, Wandalus, Sarmata, Halani, Gipedes, Heruli, Saxones, Burgundiones, Alemani et, o lugenda respublica, hostes Pannonii vastarunt... Aquitaniae *Novemque populorum*, Lugdunensis et Narbonensis provinciae, *praeter paucas urbes, populata sunt cuncta. Quas et ipsas foris gladius, intus vastat fames...* (1) »

Une autre lettre, écrite par Sidoine Apollinaire à l'évêque Basilius au sujet des événements survenus vers l'an 471, date à laquelle le wisigoth Euric occupa la vallée de l'Adour, nomme comme privés d'évêques par suite de la persécution de ce prince arien, les « Elusani, Vasates, Convenae, Auscenses, » et ajoute : « *multoque jam major numerus civita-*

(1) Epist. cxxiii (*Patrol. lat.*, tome xxii, c. 1057, 1058).

tum, summis sacerdotibus ipsorum morte truncatis, nec ullis deinceps episcopis in defunctorum officio suffectis, per quos utique minorum ordinum ministeria subrogabantur, latum spiritualis ruinae limitem traxit. » Et Sidoine, le contemporain des faits qu'il raconte, dit encore que les principales villes de la Novempopulanie avaient été ravagées par cette tempête « ab hac tempestate depopulatae sunt. » On voyait partout les toits des églises qui croulaient, leurs portes arrachées, des amas de ronces et d'épines placés là tout exprès pour en obstruer les entrées, le bétail paissant à côté des autels. « Quid enim, *ajoute-t-il*, fidelibus solatii superest quando clericalis non modo disciplina, verum etiam memoria perit (1). »

On peut conjecturer avec vraisemblance que ce nouveau désastre n'épargna pas l'église de Tarbes, que le siège épiscopal fut transféré ailleurs, et qu'il n'avait pas encore été remis dans notre chef-lieu au temps de Grégoire de Tours. C'est ainsi que les choses se sont passées plus tard, à la suite d'événements de même nature.

Le cartulaire de Lescar, aujourd'hui disparu, mais dont Marca nous a conservé, entre autres extraits, celui qui concerne l'invasion des Normands vers le milieu du IXe siècle, s'exprime en ces termes :

Post obitum beati Galectorii, episcopi et martyris, extitit quaedam gens Gundalorum et destruxit omnes civitates Gasconiae, et corpora sanctorum quae invenit destruxit, et subvertit flammis et igne; has civitates quae destructae fuerunt, fuit Aquis, Lascuris, Oloren., *ecclesia Tarbae*, civitas Auxiensis, civitas Elicina metropolitana, Cosorensi, Convenasi, Lactoren., Sotiense, Basatense, Laburdensi; *et sedes Gasconiae fuerunt in oblivione multis temporibus, quia nullus episcopus in eas introivit* (2).

(1) *Epistolae*, l. VII, ep. v.

(2) Marca, *Histoire de Béarn*, 38, VIII. Paris. 1640. — Le décès de saint Galatoire, qui souscrivit au concile d'Agde en l'année 506, étant postérieur au passage en Gaule des Alains, des Suèves et des Vandales, qui eut lieu en 407, et à la persécution d'Euric, chef des Wisigoths ariens, il est naturel, comme l'a fait du reste l'historien du Béarn, d'attribuer aux Normands, quoique venus plus de

Les Normands détruisirent la cité et l'église de Tarbes, dit la charte de Lescar; les sièges épiscopaux de la Gascogne demeurèrent pendant très longtemps dans l'oubli, car aucun prélat ne vint en reprendre possession.

Cet abandon dura plus de deux siècles : le cardinal Hugues le Blanc, légat *a latere*, qui présida le concile tenu à Toulouse en l'année 1068, informé que les sièges épiscopaux de la Gascogne, inhabités par les évêques, n'étaient pas encore rétablis, leur enjoignit d'y revenir et de restaurer leurs églises. Le cartulaire blanc de la métropole auscitaine nous en informe comme il suit :

Et civitas [*Auscorum*] *quae tunc a longis temporibus, sicut ceterae civitates Vasconiae destructa erat, et pontificales ecclesiae destitutae, episcopi enim non in sedibus suis, sed in suburbiis, in monasteriis vel in ecclesiis aliis habitabant, interim verò misit apostolica sedes a latere suo legatum U*[*gonem,*] *qui dictus est Albus, et ille apud Tolosam concilium celebravit, ubi audito quod in Vasconia sedes episcopales essent desolatae, praecepit autoritate apostolica quatenus episcopi redirent ad civitates et repararent ecclesias suas. Ex illo itaque praecepto, tam aliae quam metropolis Auxitana civitas coeperunt habitari et restitui* (1).

On doit donc expliquer, surtout à l'aide des documents précédents, le « Talva vicus », la modeste situation de Tarbes au temps de Grégoire de Tours; d'abord chef-lieu de la cité pendant la paix romaine, mais, selon toute apparence, bientôt ruinée, abandonnée et non encore relevée dans la seconde

trois siècles après, les événements consignés dans la charte de Lescar. On verra, en outre, bientôt, et encore selon le dire de Pierre de Marca, « que la vieille chartre de Gascogne alleguée par Nicolas Bertrand en l'histoire de Tholose, se conforme à celle de Lascar. »

(1) La feuille du cartulaire blanc d'Auch, qui contenait ce passage, a été arrachée, mais on le retrouve heureusement dans Oihenart (*Notitia utriusque Vasconiae*, p. 463), dans les manuscrits d'Aignan du Sendat, où M. de Carsalade m'a fait le plaisir de le relever (Biblioth. de la ville d'Auch, n° 67), et dans dom Brugeles (*Chron. eccl. du diocèse d'Auch*, preuves de la 1re partie, p. 37). Le résumé des actes du concile de Toulouse, de l'an 1068, le seul tenu dans cette ville par le cardinal Hugues le Blanc, se contente de mentionner le rétablissement de l'évêché de Lectoure. (Voir Labbe, Hardouin et dom Luc d'Achéry.)

moitié du VIe siècle; redevenue ensuite siège épiscopal, puis détruite et désertée vers l'année 844, restaurée enfin après l'année 1068.

Recherchons maintenant à quelle époque l'église de Bigorre se manifeste à nous avec le nom d'église de Tarbes. Des textes que M. Longnon n'a pas connus reculent cette date bien au-delà de la seconde moitié du XIIe siècle.

Je viens de citer le cartulaire de Lescar, où figuraient la *civitas* et l'*ecclesia Turbae*. Sans doute ce texte n'est pas de nature à inspirer une confiance aveugle et ne tranche pas la question qui nous occupe, pour l'année 844, assignée à l'arrivée des Normands en Gascogne. Il n'en est pas moins vrai qu'on ne saurait contester le gros des événements qu'il signale; qu'il appartient à un recueil de chartes fort ancien, et qu'il fait prendre rang à la cité et à l'église de Tarbes à une époque bien antérieure à sa rédaction, à une époque où le souvenir d'Orrea ou de Cieutat, en tant que chef-lieu de la cité et siège épiscopal, n'aurait pas été entièrement perdu. Je note aussi la forme *Tarba* et non *Tarvia*, la première qui s'offre et va s'offrir encore à nos yeux.

Nous relevons, en effet, et à présent avec une certitude absolue, les diverses mentions qui suivent :

Episcopatus *Tarbensis*, in comitatu Bigorritano; episcopus *Bigorritanensis; Tarbensis* ecclesia; Pontius, *Tarbensis* episcopus, 1er avril 1080 (Guérard, Marion et Delisle, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, t. I, n° 483). — Episcopatus *Tarbensis*, 18 avril 1081 (*ibid.*, t. II, n° 841). — Monasterium Sancti Severi confessoris, in valle Rostanensi, in loco Abiciaco situm, in episcopatu *Tarbensi*, in comitatu Bigorritano; episcopus *Bigorritanus*; *Tarbensis* ecclesia; Dodo, *Tarbensis* episcopus, 12 mai 1087 (*ibid.*, t. I, n° 484). — Episcopatus *Tarbiensis*, entre 1080 et 1088 (Marca, *Hist. de Béarn*, 284, IV). — Episcopatus *Tarbensis*, 20 février 1089 (*Cart. de Saint-Victor de Marseille*, t. II, n° 839).—In episcopatu *Tarbensi;* Dodo, *Tarbensis* episcopus, *Tarbensis* ecclesie presul; sedes *Tarbensis*, 1091 (*ibid.*, t. II, n° 818). — Episcopatus *Bigorritanus*, 4 avril

1095 (*ibid.*, t. II, n° 840). — Bernardus, presul *Bigorrensis*, 1096 (Cart. de l'abbaye de Saint-Pé de Générès, dans *Annuaire du Petit Séminaire de Saint-Pé*, 1887, 274). — Bernardus de Iserasco, *Bigorrensis* episcopus; archidiaconi ecclesiae *Tarviensis*, vers 1111 (*ibid.*, 284). — Guilhe[r]mus, episcopus *Bigorrensis*; Stephanus, prepositus *Tarbensis*, vers 1112 (archives des Basses-Pyrénées, E 368, fol. 20. Coutumes de Bigorre). — *Sancta Maria de Tarba*, commencement du XIIe siècle (*ibid.*, E 368. *Cart. de Bigorre*, fol. 18 verso. Patois). — Episcopatus *Bigorritanus*, 18 juin 1135 (*Cart. de Saint-Victor de Mars.*, t. II, n° 844). — *Tarviensis* ecclesia, 1186 (arch. des Hautes-Pyrénées, H 6. Copie). — Archidiaconus de *Tarba*, XIIe s. (*ibid.*, H. 35). — *Bigorritanensis* episcopus, 1219 (*Layettes du Trésor des chartes*, t. I, 475 b). — Hugo, episcopus *Bigorritanus;* Vizianus, archidiaconus de *Bigorra*, 28 nov. 1244 (*ibid.*, t. II, 543 b). — *Tarbe*, 1257 (arch. des H.-Pyr., G. 210. Original patois). — Madaune Sancte Marie de la Sede de *Tarbe*, 1275 (*ibid.*, G. 186. Orig. patois). — Ecclesia *Tarviensis*, 1277 (*ibid.*, H. 6). — *Tarbe*, 1281 (*ibid.*, G 215. Orig. patois). — *Tarbia;* episcopus *Tarbiensis;* ecclesia Sanctae Mariae *Tarbiensis*, 1282 (*ibid.*, G 49). — R. A. de Coarrase, abesque de *Begorre; Tarbe*, 1288 (*ibid.*, G 123. Orig. patois). — La Sede de *Tarbe*, 1297 (*ibid.*, G 194. Orig. patois). — La Sede de *Tarbe*, 1298 (arch. communales d'Ibos. Orig. patois), etc.

Un coup d'œil jeté sur la nomenclature précédente établit que la notation latine de Tarbes la plus fréquente dans les textes anciens est *Tarba* (*Tarbensis*), et que le roman *Tarbe* ou *Tarba* n'a jamais varié.

Turba, si voisin de *Tarba* et qu'on ne peut identifier avec aucun autre nom; *Talva* de saint Grégoire de Tours, forme étrangère peut-être à notre pays, dans tous les cas, l'équivalent certain de Tarbe; *Tarba* de la charte de Lescar, voilà pour les cinq ou les six premiers siècles de la cité de Bigorre des indications qui ne sont pas à dédaigner. Deux siècles plus tard le doute disparaît : Tarbes est, en 1080, le siège de l'évêché.

Il est vrai que depuis l'origine jusqu'en 1080, du moins dans l'état actuel de nos connaissances, nos prélats s'intitulent

« évêques de la cité de Bigorre, » ou simplement « évêques de Bigorre (1), » et cette dénomination, plus exacte que celle d'« évêques de Tarbes, » persiste encore à la fin du XIIIe siècle.

Faut-il conclure de là que le siège de Tarbes n'a été créé que vers l'époque où l'évêque a pris le nom de cette ville? Il y aurait imprudence à l'affirmer. Pas une raison ne s'oppose à ce que l'évêché de Bigorre soit l'évêché de Tarbes pendant la période où nous ne le voyons jamais figurer avec cette dernière désignation. Pour détruire la quasi certitude de l'équivalence de *Turba* et de *Tarba*, il serait indispensable de s'appuyer sur des exemples; une fois ou autre, on aurait rencontré le nom de l'ancienne ville épiscopale à la place du nom du territoire de la cité. Si cette ville avait été Cieutat, au lieu de : « episcopus Bigorritanus » ou « Bigorrensis, » on trouverait dans quelques actes : « episcopus Neurestensis » ou « episcopus civitatis de Neuresto, » car « Neurest » est l'ancien nom de Cieutat. Ce qui s'est fait pour Tarbes à partir de 1080, se serait produit antérieurement pour la cité commingeoise de Neurest.

Mais, en fait, le changement de nom peut avoir une signification : Ou notre prélat se dit « évêque de Bigorre, » parce qu'il n'occupe pas, à ce moment, son siège de Tarbes et réside dans un endroit quelconque du diocèse, et les circonstances que j'ai rapportées me permettent de ne pas insister là-dessus; ou bien, le titulaire du siège de Tarbes se dit « évêque de Bigorre, » à cause de son séjour forcé et provisoire, ou, si l'on veut, à cause du transfert du siège

(1) « Ingenuus, presbyter missus a Domino meo Apro, episcopo *Bigorritanae* civitatis, s[ubscripsi,] 506 (concile d'Agde). — Julianus, episcopus civitatis *Bigerricae*, 541 (conc. d'Orléans). — Amelius, episcopus ecclesiae *Bigorritanae*, subsc., 585 (conc. de Mâcon). — Richardus, episcopus *Bigorritanae* civitatis, 1036 (Marca, *Hist. de Béarn*, 807, II). — Eraclius, *Bigorrensis* episcopus, 1056 (conc. de Toulouse). — Ego Eraclius, Dei gratia *Bigorrensis* aecclesie episcopus, 21 novembre 1064 (A. Bernard et A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. IV, n° 3402), etc.

dans un lieu appelé « Bigorre; » à cet égard, la suite de ce travail fournira des éléments d'information que je laisse à mes lecteurs le soin d'apprécier.

Ainsi se comprend l'apparition de l'« évêque de Tarbes, » en 1080, douze ans après la tenue du concile de Toulouse. Mais puisque dans cette assemblée le cardinal légat prescrit aux évêques de regagner leurs sièges, c'est donc que pour l'évêque de Bigorre le siège se trouvait à Tarbes, car c'est là qu'il est revenu.

Tarbes a, par suite, depuis la création des cités gallo-romaines, depuis l'établissement des diocèses jusqu'à la seconde moitié du XIe siècle, des droits que ne lui dispute aucune autre ville de Bigorre. Tant qu'on n'aura pas pour Cieutat ou pour Saint-Lézer des présomptions aussi fortes, je puis dire des documents aussi sérieux que ceux qui militent en faveur de Tarbes, il faudra partager cet avis, qui n'est point une supposition gratuite, à savoir que Tarbes a été, dès l'origine, le chef-lieu de notre cité.

II

Est-ce à dire que je méconnaisse le rôle qu'a pu jouer dans nos annales le « castrum » de Saint-Lézer? Assurément non; je cède, au contraire, au désir qui me presse de réintégrer, à mon tour, la *cité de Bigorre* de MM. Rosapelly et de Cardaillac.

Pour établir que le premier siège épiscopal de notre pays fut la cité d'Orre ou le village actuel de Saint-Lézer, les auteurs s'appuient notamment : 1° sur une charte, dont ils proclament d'ailleurs le caractère apocryphe, attribuée à un moine anglais, du nom de Marfin, qui voulut favoriser par un faux titre, les vues de son prince sur le comté de Bigorre (1); 2° sur la chronique précitée du toulousain Nicolas

(1) « Aujourd'hui, la critique est d'accord sur ce point : elle reconnait que c'est l'œuvre du chapelain de Henri II, travaillant à établir une prétendue dona-

Bertrand; 3° sur la charte, authentique celle-ci, de l'union du monastère de Saint-Lézer à l'abbaye de Cluny (1064); 4° sur l'analyse des actes d'un concile provincial, tenu en l'année 1075, dans l'église de Sainte-Marie d'*Orrea*, située en Bigorre.

Nous allons examiner chacune de ces pièces :

I. — Aucun de nos lecteurs n'ignore le récit attribué à Marfin, du prétendu siège de Mirambel, qui serait devenu Lourdès, dirigé par Charlemagne contre le sarrasin Mirat. La charte latine qui le relate est sur parchemin, en très mauvais état ajourd'hui (1). Pierre de Marca la repousse (2). Il y est dit que Charlemagne, après s'être emparé de la ville d'Horre et des autres lieux du comté d'Horre, vint faire le siège du château de Mirambel : « cum... cepisset *civitatem Horre* et alia loca *comitatus Horrensis*, excepto castro Mirambelli... Gesta sunt hec anno ab origine mundi, ab Incarnatione Domini, etc. » Pas de date. Vient ensuite un commentaire d'après lequel chaque comte d'Horre allait se faire recevoir chevalier dans l'église de Notre-Dame du Puy, suzeraine du comté d'Horre, portant au bout de sa lance, ainsi que les gens de sa suite, nne botte de foin pour en faire litière en l'honneur de la Vierge, et cela jusqu'au temps du comte Centod qui, en l'année 1118, convertit la redevance en foin en redevance pécuniaire. Notre comte, occupé précisément cette année-là à la prise de Saragosse, eut sans doute assez de ce souci ; mais puisque le rédacteur de la charte désigne Centod, c'est à dire un comte de Bigorre bien connu, il est sûr que le nom d'*Horre* représente pour lui *Bigorre*; et, en effet, il ne tarde pas à faire savoir que le mot « Bigorre » vient de l'association

tion du comté de Bigorre faite par Charlemagne au chapitre de l'église du Puy, donation que le chapitre, bien entendu, rétrocédait au prince anglais. » (L. Lejosne, *Essai géographique sur la cité et le diocèse de Tarbès*, dans la *Revue d'Aquitaine*, t. x, p. 619.)

(1) Arch. des Basses-Pyrénées, E 369.

(2) *Hist. de Béarn*, pp. 807-809. — M. Charles Rocher l'a publiée dans son livre sur *Les rapports de l'église du Puy avec la ville de Girone en Espagne et le comté de Bigorre*, p. 175. Le Puy. Bérard. 1873.

de « Vic » et « d'Horre » (Vigorra) et que le lieu d'Horre a reçu le nom de Saint-Lézer. Quant à Tarbes, dont il éprouve le besoin de parler sans raison et qu'il qualifie de *Sedes episcopalis*, il l'appelle *Thare*, ce qui joint à *via* (chemin), a donné *Tarvia*.

Sciendum quod nomina Horre et Thare in simplici denominatione evanuerunt sed in composito remanserunt, unde a Vico et Horre tota terra Vigorra denominatur et locus Horre a sancto Sanctus Licerius vocatur. Item a Thare et via civitas Tarvia denominatur quia habundat in viis propter sedem ibidem factis undique episcopalem. *Et hoc fuit factum tunc temporis quando canonici Horre et monachi Sancte Eulalie de Thare locis suis Mirato* (*1*) *cambium fecerunt.*

Voilà donc le nom de Bigorre, plus vieux que César, se formant seulement au huitième siècle, date de l'arrivée des Maures, et le nom de Tarbes, contemporain tout au moins de Grégoire de Tours, prenant naissance à la même date ; mais, ce qui est plus instructif pour nous, c'est que Tarbes, à peine formée, devient le siège épiscopal de la Bigorre. Thare n'est, sous la plume du faussaire, que Tarbes elle-même, que Tarbes avant d'avoir reçu le complément de *via*. Pourquoi, dès lors, chercher l'emplacement de Thare en dehors de Tarbes ? Sainte-Eulalie étant la patronne du village de Talazac, M. Lejosne, et, après lui, les auteurs de *La cité de Bigorre*, égarés par la mention « Sancta Eulalia de Thare », ont cru retrouver Thare dans Talazac. C'est contraire à la lettre de la charte.

Du reste, cette lettre ne vaut rien. Le nom de Thare, Sainte-Eulalie et ses moines sont de pures inventions et n'ont existé que dans l'imagination du fabricateur de la pièce. Il écrivait après 1118, son factum le prouve, et il espérait que ses racontages échapperaient au contrôle, car il a soin d'en faire

(1) Le parchemin est moisi et le mot « Mirat*e* » ou « Mirat*o* » est détaché ; on le lit très bien, mais il ne reste que la moitié de la dernière lettre, qui est un *e* ou un *o*.

remonter la source à l'époque de Mirat, qu'il fait figurer en qualité de partie intéressée dans l'échange d'Horre et de Thare.

Une leçon d'ailleurs, je l'ai noté tout à l'heure, se dégage au profit de Tarbes de la charte de Marfin. Son auteur présumé était chapelain d'Henri II, roi d'Angleterre, et vivait à la fin du XIIe siècle; au surplus, l'écriture même du manuscrit en dénonce l'âge. L'origine de Tarbes en temps que siège épiscopal de la Bigorre devait dater de bien loin, pour qu'un moine du XIIe siècle l'ait reculée jusqu'à l'invasion des Arabes.

Que penser maintenant du lieu d'Horre et de sa position ? On serait tenté de le mettre aussi au rang des fables, si la chronique publiée par Nicolas Bertrand et que nous allons examiner, ne nous portait à le traiter avec plus d'indulgence et à ne pas le mépriser tout à fait.

Il y a ici un nom à retenir, c'est le nom d'Horre, équivalent de Bigorre; et une indication, c'est la situation de ce lieu sur l'emplacement occupé par le village actuel de Saint-Lézer : mais il est impossible de faire fond sur une pareille pièce pour donner la priorité à Horre sur Tarbes comme chef-lieu de la « civitas ».

II. — J'arrive au récit de Bertrand. Sans être exempt d'exagération et, sans doute, de fautes, il n'offre aux yeux d'une raison libre de préjugé aucun signe de nature à le rendre suspect. Il ressemble à toutes les chroniques, où il y a à prendre et à laisser; le difficile est de savoir ce qu'il faut prendre et ce qu'il faut laisser. Puisé dans quelque vieux manuscrit qui n'avait rien de commun — je le note en passant — avec le *Cartulaire de Bigorre,* dont deux copies sont conservées aux archives des Basses-Pyrénées (1), et deux autres à la bibliothèque nationale (2) et à la bibliothèque de Bor-

(1) E 368.
(2) Ms. d'Oihenart, t. 106, fol. 293.

deaux (1), il fait connaître les invasions des Normands en Gascogne, vers 844, sous le gouvernement de Totilus, premier duc de ce pays (2). J'ai déjà eu l'occasion de le dire, cette chronique rappelle beaucoup le passage du cartulaire de Lescar relatif aux Normands et transcrit ci-dessus. Après avoir ruiné la ville de Bazas, le « *castrum Socie* » (le château de Sos), l' « oppidum » de Lectoure, l' « oppidum » de Dax (*Aquis*) « *quod nunc dicitur Cauteres* (3), » remarque Bertrand, les cités de Labourd (*Lapurdis*), d'Oloron et de Lescar (*Lascurris*), les pirates arrivent jusqu'au château de Tarbes (*Tarbiense castrum*) et le prennent d'assaut.

Dehinc, continue le chroniqueur, *municipia suburbana, vicos, villasque depopulando, per circuitum ad Orrehensem urbem* (*que nunc vulgariter Bigorris dicitur*) *sue malignitatis machinamenta objectura advenit. Cujus adventum comperiens Seraldus qui tunc urbis ipsius tenebat pontificatum, timore perterritus ad Foronilii* (4) *castrum secessit munitissimum. Et quia aula beatissimi Licerii confessoris non plus a meniis ejusdem urbis abesse conspicitur quam uno lapidis jactu, dispersi sunt ubique propter metum barbarorum monachi ne obvolverentur in ruina civitatis* (5).

Suivent les détails de l'incendie du monastère et de l'église abbatiale de Saint-Lézer, du siège et de la destruction de la cité.

Si ces faits sont imaginés, il faut convenir qu'ils ont tellement l'apparence du vrai, qu'il semble impossible de ne pas en tenir compte ; en les rapprochant de l'extrait du cartulaire de Lescar, où nous les avons déjà trouvés énumérés

(1) Ms. n° 745.

(2) Ce personnage a été adopté par l'auteur de la charte apocryphe d'Alaon.

(3) Il serait intéressant de rechercher si Dax a réellement porté le nom de *Cauteres*.

(4) M. Léonce Couture avait proposé, entre crochets, à MM. Rosapelly et de Cardaillac la correction *Forojulii*, qui n'appartient pas, comme ces auteurs l'ont cru, à Nicolas Bertrand. *Forojulium* peut être identifié avec *Vicus Julii* (Aire). C'est une remarque très judicieuse de M. Labrouche, que je m'empresse de consigner.

(5) Bertrand, *De Tholosanorum gestis*, fol. XVI.

sobrement, mais sans la circonstance particulière du siège de Saint-Lézer, ils paraissent encore plus acceptables. Tarbes figure dans les deux écrits, avec la qualification de « civitas » et d' « ecclesia, » dans le premier ; avec celle de « castrum, » ou d'enceinte fortifiée dans le second. Ce n'est donc pas davantage, à cette époque, un vicus, confondu dans le nombre des villages obscurs que le chroniqueur ne désigne pas nominalement ; et si elle a eu droit à une mention spéciale dans des textes qui ne rappellent que des chefs-lieux ou d'anciens chefs-lieux de cités, c'est qu'elle devait ou avait dû être, en réalité, elle aussi, le chef-lieu d'une cité.

La narration de Bertrand reproduit avec d'autres expressions, la formule de la Notice des provinces et fait penser à à la *civitas Turba ubi castrum Bigorra.* Que devons-nous entendre, en effet, par l' « urbs Orrehensis », cette ville parfaitement distincte du « Tarbiense castrum », et sise à un jet de pierre du monastère de Saint-Lézer, sinon le *Castrum Bigorra?* Tarbes, château de la plaine, moins résistant que la forteresse bâtie sur la hauteur, fut emportée presque d'emblée ; au lieu que la forteresse nécessita des approches régulières. L'évêque y avait cherché un abri; il y résidait même, d'après la chronique; jusqu'à preuve contraire nous n'avons pas de peine à le croire, car des documents certains nous ont appris l'abandon des sièges épiscopaux à l'arrivée des barbares, et la dénomination de prélat de l' « urbs Orrehensis, » donnée à Sérald, ne surprend nullement. Quel était, au demeurant, le vrai nom de cette ville? Nicolas Bertrand nous répond : « que nunc vulgariter *Bigorris* dicitur ; » cette remarque, entre parenthèses, est de lui. La question serait résolue, si dans le langage usuel on disait *Bigorre* pour désigner le village de Saint-Lézer. Depuis l'année 1515, date de la publication du *De Tholosanorum gestis,* aucun acte, à ma connaissance, n'a appelé le lieu de Saint-Lézer autrement que « Saint-Lézer ». Mais antérieurement au XVIe siècle,

nous en possédons un, fort ancien, qui s'accorde peut-être avec le dire du chroniqueur : il s'agit de l'acte de soumission de l'abbaye de Saint-Lézer à la congrégation de Cluny, du 21 novembre 1064 (1).

III. — Héraclius, évêque de l'église de Bigorre, et Bernard, comte de Bigorre, exposent qu'ils ont reçu en héritage de leurs parents, un monastère, situé sur le territoire de Bigorre et construit en l'honneur du bienheureux Félix, martyr, et du bienheureux Lézer, confesseur et évêque (2). Là, depuis très longtemps, se trouve une congrégation de moines; mais la discipline n'y étant pas suffisamment observée, il a paru bon à ces deux personnages de s'adresser à Hugues, abbé de Cluny, qui a réformé plusieurs monastères. En conséquence, ils donnent ledit monastère de Saint-Félix et Saint-Lézer à l'ordre de Cluny, et la charte se termine ainsi : « Haec autem carta scripta est *in ipso Bigorrensi castro*, et data XI Kalendas decembris, anno Dominice incarnationis millesimo sexagesimo quarto .. »

Voici, du reste, le texte de la charte, qu'il est nécessaire d'avoir sous les yeux pour comprendre les explications qui vont suivre :

Ego Eraclius, Dei gratia Bigorrensis æcclesie episcopus, et Bernardus, Bigorrensis comes, desideramus et rogamus omnes Christi fideles tam futuros quam presentes, ut sint testes et fautores negocii quod in presentiarum dicturi sumus. Ex hereditate parentum nostrorum devolutum est ad possessionem nostram *monasterium* in territorio Bigorrensi situm, quod est constructum in honore beati Felicis martyris et beati Licerii confessoris et episcopi. In *hoc* ex multo tempore congregatio fuit monachorum, sed pro peccatis nostris, per incuriam nostram et aliarum personarum ad quarum curam et dispositionem *idem monasterium* pertinuit, non ita valebat ibi regularis disciplina et ordo

(1) A. Bernard et A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. IV, p. 504, n° 3402. Paris. Imp. nationale. 1888.

(2) Saint Lézer ou Lisier a été évêque de Couserans. Il souscrivit au concile d'Adge en 506, sous le nom de Glicerius.

monasticus, ut vel Deo placeret, vel nobis ad salutem animarum nostrarum expediret. Visum est ergo nobis querere consilium et auxilium domni Hugonis reverendi abbatis, et regentis *illud* reverendum collegium monachorum Cluniaco congregatorum. Per *hujus loci* abbates cum pleraque monasteria restaurata sint et meliorata per karitatem que, ut apostolus ait, omnia sperat, affectavimus nos quoque simile beneficium eorum sanctitatis obtinere. Hujus rei gratia, pro salute animarum nostrarum et parentum nostrorum facimus *ipsius predicti monasterii* tradictionem, et omnium rerum *ad hoc* quolibet modo pertinentium, Domino Deo et sanctis ejus apostolis Petro et Paulo, *ad locum cujus supra meminimus* Cluniacum ; eo tenore ut Cluniacensis congregatio perpetuo jure *illud* habeat et possideat, et hujus congregationis abba, videlicet Cluniacensis, secundo loco post se committat cui velit et quomodo velit curam monasterii, et hoc semper fiat, sine omnium mortalium contradictione. Volumus quoque ut liberum sit et absolutum ab omni servitio et posteris nostris et cuilibet seculari, vel æcclesiastice potestati. Et hoc sit manifestum et indubitatum quod nostra est voluntas et nostra petitio, ut hæc eadem nostra traditio per romanum pontificem confirmetur, ut quicumque eam violare et infringere temptaverit, sciat se per ejus auctoritatem excommunicatum, et a sancta Dei separatum æcclesia. Hæc autem carta scripta est *in ipso Bigorrensi castro*, et data XI kalendas decembris, anno Dominice incarnationis millesimo sexagesimo quarto, regni autem Phylippi regis Francorum quarto, indictione secunda. Signum domni Eraclii, Bigorrensis episcopi. Signum domni Bernardi, Bigorrensis comitis, qui hanc cartam dederunt. Signum domni Stephani, Olorensis episcopi. Signum domni Durandi, Tolosani episcopi. Signum Gregorii, Lacurrensis episcopi. Signum Petri, Aturrensis episcopi. Signum domni Bernardi, Dormaniacensis (1) comitis.

J'appelle l'attention des médiévistes sur le sens des mots : « in ipso Bigorrensi castro. » Faut-il les traduire par : « Dans ce château, dans le château *même* de Bigorre, » sens normal du latin *ipse* ; ou bien, par : « Dans *ledit* château, *le même* château de Bigorre », c'est-à-dire ledit village de Saint-Lézer, entouré de fossés et de murs, où se trouve le monastère dont il a été uniquement question jusqu'ici, mais que, par exten-

(1) Corrigez : *Armaniacensis*.

sion, on dénomme maintenant *Bigorrense castrum*, village bigourdan ?

L'adjectif démonstratif *ipse*, qui précède très souvent le substantif dans les actes de la fin du xe siècle et dans ceux du xie, offre les deux significations. Il est employé tantôt pour désigner avec plus de force et de précision une personne ou une chose, tantôt pour la rappeler. Je me bornerai à citer un exemple, pris au hasard entre cent autres que l'on trouvera dans les preuves de l'*Histoire générale de Languedoc :*

Ego Raymundus comes Barcheonensis, et Adalmodis comitissa,.. donamus vobis... *totos ipsos* fevos et *totam ipsam* honorem, quod Petrus-Raymundi comes et Rodgarius filius ejus tenuerunt... in comitatu Carcassonense et in comitatu Tolosano,.. exceptus *ipsa* civitate de Carcassona et *ipsos* burgos qui in circuitu ejus sunt, et exceptus *ipsas* ecclesias quae in *ipsa* civitate et in *ipsos* burgos sunt, et exceptus *ipsas* terras qui donant decimas et primitias ad *ipsas* ecclesias quae in *ipsa* civitate et in *ipsos* burgos sunt, et exceptus *ipsum* episcopatum et quantum ad *ipsum* episcopatum pertinet; sed *ipse* episcopus, etc. (1).

Des expressions ayant le même sens sont fréquentes dans les actes patois du Béarn ; une personne aliène, achète ou donne « *toute aquere* maysoo, *toute aquere* terre, *tout aquet* camp aperat de.., » ou simplement « *aquere* maysoo, *aquere* terre, *aquet* camp. »

Ceux qui voudraient que notre charte fut datée de « *ce* château de Bigorre, du château *même* de Bigorre, » et j'inclinerais de leur côté, pourraient raisonner de la sorte : Le contexte de l'acte repousse une interprétation différente. Le rédacteur se sert du mot *illud*, synonyme du mot *ipsum* (2) pour indiquer, la première fois qu'il en parle, l'abbaye de

(1) Ed. Privat, t. v, col. 551.

(2) « Hec est carta comemorationis de donatione quam fecerunt quidam nobilissimi viri, id est Raimundus Arnaldus et Guillelmus frater ejus de *illo* honore *cel de ipso* monte ubi ecclesia est hedificata .,» vers 1072. (*Hist. de Languedoc*, t. v, col. 594).

Cluny : « *illud* reverendum collegium monachorum Cluniaco congregatorum. » Constatant ensuite la remise du monastère de Saint-Lézer, déjà nommé, à l'abbaye de Cluny, il s'exprime ainsi : « facimus *ipsius predicti* monasterii tradictionem. » *Ipsius* ne fait pas double emploi avec *predicti*, d'où l'on doit conclure que l'expression « in *ipso* Bigorrensi castro » ne pourrait se rapporter au monastère de Saint-Lézer que si l'on avait écrit : « in *ipso predicto* Bigorrensi castro. » Mais il n'était pas rationnel de l'écrire, car le « castrum » de Saint-Lézer n'avait fait précédemment l'objet d'aucune mention. Ailleurs, dans l'économie de l'acte, les seuls termes, les seules formules remplaçant les noms de lieu inscrits plus haut, sont ceux-ci : *hoc, idem monasterium, hic locus, locus cujus supra meminimus*. Et puis, s'il s'était agi d'un « castrum » appelé Saint-Lézer, auquel l'abbaye aurait donné son nom, on aurait dit, semble-t-il, « castrum Sancti Licerii » ou « de Sancto Licerio ». Pourquoi le dénommer « *Bigorrense* castrum » ? Pourquoi ce qualificatif *Bigorrense*, applicable à tous les villages de Bigorre ayant rang de « castra », et dont, sauf erreur, on chercherait vainement l'analogue dans d'autres actes, si ce n'est parce qu'il a une signification spéciale, parce qu'il est le nom propre d'un château ? Les auteurs de *La cité de Bigorre* ont souligné ce mot, tout au moins singulier ; il m'a frappé comme eux. Le terme *Bigorrense* ne présente donc pas un sens général et indifférent ; il révèle l'existence d'un château appelé « le château de Bigorre. »

Où ce château était-il situé ? Etait-ce à Tarbes ou à Lourdes ? Je ne le crois pas. Dans ce cas, la charte le dirait. Ces deux noms de lieu seraient venus comme d'eux-mêmes, comme le nom de Saint-Lézer, du reste, sous la plume du scribe. On se trouvait dans « le château de Bigorre », dont le nom n'est parvenu jusqu'à nous que par le présent acte et qui n'en a jamais eu d'autre ; et ce château devait être à côté du monastère de Saint-Lézer, le vocable *Saint-Lézer*

appartenant uniquement au monastère. En 1064, quatre ans avant le concile de Toulouse de 1068, Tarbes n'avait pas encore reconquis la dignité de ville épiscopale; il est naturel, dès lors, de placer sur le terrain de Saint-Lézer, où MM. Rosapelly et de Cardaillac ont découvert la vaste enceinte d'un « castrum » gallo-romain, le *Bigorrense castrum* et la réunion tenue par l'évêque Héraclius et le comte Bernard, son parent.

Au demeurant, que l'on tranche l'équivoque dans le sens de « château de Bigorre », ou dans le sens de « le même village ou monastère bigourdan », il n'en est pas moins évident qu'*Horra* ou *Orrea* n'était pas le nom de Saint-Lézer. De deux choses l'une : ou Saint-Lézer s'appelait tout bonnement « Saint-Lézer » et on l'a qualifié « *Bigorrense castrum*, village de Bigorre, » au même titre que plusieurs autres villages du pays; ou bien, il s'appelait « château de Bigorre »; mais dans l'un et l'autre cas, la charte authentique de l'année 1064 exclut l'appellation de *civitas Orreae* ou *Orreensis*, qu'elle n'aurait pas manqué de consigner, si tel avait été le vrai nom de ce lieu. Il suit de là que cette cité n'est qu'un mythe ou qu'elle n'a été que le *Bigorrense castrum*; il résulte de là aussi que ce nom d'*Horra* ou d'*Orrea*, qui ne s'est montré à nous que dans un écrit apocryphe et dans une chronique, faits en dehors de notre comté, n'est qu'une altération du mot *Bigorre*.

La cité d'Orrea-Saint-Lézer n'existant pas en 1064, il n'est pas possible qu'on la retrouve plus tard. Cependant MM. Rosapelly et de Cardaillac vont nous entretenir maintenant d'un concile provincial célébré dans l'année 1075, à Sainte-Marie d'Orrea, sur le territoire de la Bigorre. C'est encore une mauvaise graphie, une nouvelle déformation du nom de *Bigorre*. Il y a eu, en effet, il y a de nos jours, une église de Sainte-Marie de Bigorre ; il n'y a jamais eu, je ne crains pas de l'affirmer, une église de Sainte-Marie d'Orrea en Bigorre.

Nous devons jeter un coup d'œil sur la pièce qui a accrédité cette erreur auprès de bons esprits.

IV. — Les moines de Sainte-Dode (1), soumis à l'abbaye de Simorre, voulurent se rendre indépendants vers l'an 1075, mais ils furent condamnés par un concile provincial, assemblé, cette année-là, à Sainte-Marie d'Orrea en Bigorre (2).

Les manuscrits d'Aignan du Sendat nous ont conservé le récit de cet acte d'insubordination, récit qui mentionne également la réunion des prélats, présidée par Guillaume-Bernard, métropolitain d'Auch, et le décret qui en fut la suite :

Per idem vero tempus celebratum est concilium apud *Sanctam Mariam Orreae in territorio Bigorretano*, quod dominus Guillelmus Bernardi Ausciae metropolitanus cum suis provincialibus celebravit, in quo altercatio monachorum scripti monasterii [Sanctae Dodae] atque Cimorritanorum abbatis et ejusdem *Bigorrencis* episcopi, nomine Pontii, inter caetera ventilata fuit... Hoc factum est in festivitate beati Hypoliti, idibus augusti, luna XXVII^a^, regnante Philippo rege Francorum ; Gregorio septimo, prius Hildebrando dicto, Romanorum pontifice. Hujus vero rei sunt testes legitimi : Pontius, *Bigorrensis episcopus*, etc. (3).

A la suite de ce narré, les auteurs de *La cité de Bigorre* écrivent que « si saint Félix et saint Lézer étaient les patrons du monastère et de la chapelle conventuelle, la ville d'Orre avait son église paroissiale sous la dédicace de Notre-Dame, que l'on fêtait le 3 juillet, le lendemain du jour de la Visitation de la Vierge (4). » Cette dernière allégation n'est basée sur aucune preuve. Personne ne le regrette plus que nous, car nous aurions aimé à attribuer encore une fois le nom de Bigorre au village de Saint-Lézer. Rien ne nous y autorise.

(1) Canton de Miélan, Gers.

(2) Dom Brugeles, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, pp. 195 et 349.

(3) Mss. d'Aignan du Sendat. Bibliothèque de la ville d'Auch, n° 73 (ancien 80), p. 1611. — Cf. dom Brugeles, *op. cit.*, preuves de la seconde partie des Chroniques, p. 13 (extrait du cartulaire de Simorre).

(4) *La cité de Bigorre*, p. 83.

Que le passage extrait des manuscrits d'Aignan du Sendat soit vrai dans l'ensemble, nous n'y contredirons point. A la date du concile de Sainte-Marie d'Orrea (lisez *Bigorre*), saint Grégoire VII était pape; Philippe 1er, roi de France; Guillaume-Bernard de Montaut, archevêque d'Auch; Ponce, évêque de Bigorre (1), et le chiffre XXVII, qui indique le jour de la lune, correspond, d'après le cycle de dix-neuf ans ou nombre d'or, au 13 août 1075, fête de Saint-Hippolyte; ou, selon le cycle lunaire, non suivi probablement par les auteurs du cartulaire de Simorre, au 13 août 1078.

Le concile a donc eu lieu à Sainte-Marie de Bigorre. Est-ce à Saint-Lézer? A la rigueur cela pourrait être, mais néanmoins je ne le pense pas. L'année 1068 étant, comme nous l'avons déjà vu, celle où les évêques de la Gascogne reçurent au concile de Toulouse l'invitation de réintégrer leurs siéges, et le relevé des dénominations de « Bigorre » et de « Tarbes, » appliquées à notre diocèse, ayant établi, sans conteste, l'existence de l'église de Tarbes en 1080, c'est entre ces deux dates que doit se placer le rétablissement de cette église; et, pour pouvoir identifier Orrea ou Bigorre avec Saint-Lézer, il faudrait prouver que l'évêque Ponce n'a occupé le siège de Tarbes qu'après 1075. Or ce prélat, l'un des principaux intéressés dans la querelle entre les moines de Sainte-Dode et le monastère de Simorre dont il était l'abbé, est celui-là même qui a pris, le 1er avril 1080, le titre d'évêque de Tarbes (2). De plus, l'église cathédrale de Tarbes a eu et a encore pour patronne la Sainte Vierge, dont la fête est célébrée le 8 septembre, jour de la Nativité, patronne connue avec certitude depuis le commencement du XIIe siècle, ainsi que l'établit mon relevé. Au contraire, l'église paroissiale de Saint-Lézer

(1) Ponce était abbé de Simorre dès 1055. Il devint évêque de Bigorre, « c'est à dire de Tarbes, » dit dom Brugeles, après le décès d'Héraclius, l'an 1073 (*Chroniques*, pp. 194 et 195, extrait du cart. de Simorre). Dom Brugeles identifie Sainte-Marie d'Orrea avec Notre-Dame de Tarbes.

(2) Voir *supra*, p. 419.

ne paraît pas avoir eu d'autre vocable que celui de Saint-Jean-Baptiste. Les *Debita regi Navarrae in comitatu Bigorrensi* (1) nous apprennent qu'en 1313, la communauté de Saint-Lézer payait un cens annuel au roi « in festo Nativitatis beati Johannis Baptiste, pro quirida »; et, afin qu'il n'y ait pas de doute à l'égard du saint protecteur de ce village, le *Censier de Bigorre* de l'année 1429 (2) dit, à plusieurs reprises, que des redevances étaient faites à « la gleysa de Sent Johan Babtista de Sent Leser ». Il est peu probable qu'on ait changé de patron depuis la fin du XIe siècle (3) et peu probable, dès lors, que le concile de 1075 n'ait pas été tenu dans l'église de Sainte-Marie de la Sède de Tarbes, qui était aussi Sainte-Marie de Bigorre. Des documents certains faisant naître cette présomption, il serait nécessaire de la combattre par une donnée non moins certaine, en établissant, je le répète, que l'église de Saint-Lézer était primitivement dédiée à Notre-Dame; et j'ajoute, avec quelque raison, qu'il faudrait prouver aussi que la fête patronale de ce village a été non la Nativité, mais la Visitation de la Vierge. Notre-Dame de Bigorre se fêtant à Tarbes le jour de la Nativité, c'est ce même jour, plutôt que le jour de la Visitation, qu'on l'aurait fêtée jadis à Saint-Lézer.

Quant à cette bizarrerie des synonymes *Orrea, Bigorretanum, Bigorrensis,* mélangés dans le précis des actes du concile, elle nous dit assez qu'il s'agit d'un assemblage de noms de provenances diverses, et non d'une rédaction ori-

(1) Arch. nationales, JJ. 12, fol. 115.

(2) Arch. des Basses-Pyrénées, E. 377, fol. 262.

(3) On pourrait voir dans le patron de l'église de Saint-Lézer, une preuve de l'antiquité de ce village. Dom Brugeles (*op. cit.*, p. 365), parlant de Sainte-Marie d'Auch, s'exprime ainsi : « La fête locale est la Nativité de la Sainte-Vierge, dont la fête n'a pas été choisie pour la principale de cette paroisse avant le IXe siècle puisque le culte de cette Nativité n'étoit point encore connu dans l'Eglise Gallicane, comme il paroit par le concile de Mayence, de l'an 813, et par les capitulaires de Charlemagne et ceux de Louis le Débonnaire (Can. 36. — L. I, c. 164. — L. 2, c. 35. — L. 6, c. 189)... Saint Augustin... assure dans le sermon de S. Jean-Baptiste,... que la naissance du Sauveur et celle de son précurseur étoient les seules honorées d'un culte religieux. »

ginale où une seule forme latine aurait sûrement été adoptée pour exprimer le mot « Bigorre. » La disparate même de ces noms vient à l'appui de leur équivalence (1).

En résumé, il est presque sûr que Tarbes a été, dès l'abord, le chef-lieu de la cité de Bigorre, à laquelle elle a donné son nom, suivant le texte de la Notice : *Civitas Turba* (corr. *Tarba*) *ubi castrum Bigorra ;* de sorte que l'on a dit et que l'on peut dire indifféremment « cité ou diocèse de Tarbes, cité ou diocèse de Bigorre. »

Dans cette cité se trouvait un château-fort que les Gallo-Romains appelaient « château de Bigorre » et qui était distinct de la ville de Tarbes. Or il y a eu en Bigorre sur le coteau de Saint-Lézer, un « castrum » qui paraît réunir les conditions voulues pour qu'il soit permis de le croire celui de la Notice. Ce « castrum » porte le nom d'*urbs Orrchensis* dans une chronique qu'on ne saurait négliger et où le mot *Orrchensis* est synonyme de *Bigorrensis*. En outre, une charte authentique de l'an 1064, datée, à mon avis, de Saint-Lézer, semble dénommer ce lieu *Bigorrense castrum*, non dans le sens de village bigourdan, mais dans le sens de château connu sous la désignation de *château de Bigorre* ; aucune autre appellation, d'ailleurs, que celle de « Saint-

(1) Une lettre du pape Jean VIII, en date du 13 juin 879, et rapportée dans Binius (*Concilia general. et procinc.* édit. de 1606, t. III, 2e partie, p. 976), à laquelle renvoient les auteurs de *La cité de Bigorre* (p. 41, note 6), n'est pas de nature à affaiblir cette manière de voir. Je lis « évêque de *Bigorre*, et non d'*Orre*, » dans le titre de cette lettre, adressée à l'archevêque d'Auch et aux évêques de Comminges, de Couserans et de Bigorre, pour prohiber le mariage entre parents, l'adultère, etc. « Reverendissimis et sanctissimis Airrado, archiepiscopo, et Involato, *Connenien.*, una *in Ardo*, Conserano, *Sarsto nobis Orensi* episcopis... Data id. Junias, indictione XII. » A propos du titre, Binius fait cette juste remarque : « Videtur titulus depravatus. » Corrigez : « Concenien[si]..., Inardo..., Sarstono Bigorensi (au lieu de Bisorensi) episcopis. » Du reste, le P. Sirmond (*Concilia antiqua Galliae*, t. III, page 493. Paris. Cramoisy. 1629) écrit *Sarstono Bigorrensi*. — Les éléments de critique me font défaut pour juger la mention « Seralpius d'Orre, » nom d'un évêque de Bigorre qui figure dans un acte de consécration de la basilique d'Auch, au neuvième siècle (Dom Brugeles, *op. cit.*, p. 69). Cet acte est probablement apocryphe.

Lézer » ou de « Bigorre » ne lui est applicable, les formes *Horra* et *Orrea* n'étant que des altérations du mot *Bigorra*. Ainsi ce château a pu avoir — il a eu, selon Nicolas Bertrand, — une importance réelle, aux époques troublées qui ont succédé à la paix romaine ; il a pu devenir le refuge des évêques au moment de l'invasion des tribus germaniques et des courses sanglantes des Normands; car l'abandon de Tarbes par ses prélats, le transfert du siége ailleurs et le retour à la première résidence sont des faits à peu près certains (1).

Mais il est, disent les auteurs de *La cité de Bigorre*, un élément justificatif de l'histoire plus véridique que la légende, plus concluant que le document écrit, moins trompeur que la philologie : c'est le monument, l'œuvre façonnée par la main des hommes ; des découvertes fortuites et des fouilles heureuses, avec leurs monnaies celtibériennes, leurs bronzes romains de haute et basse époque, avec leurs tessons de poteries, leurs fragments de statues, leurs marbres à moulures, leurs stèles funéraires, viendront témoigner que sur ces hauteurs s'éleva jadis le castrum Bigorra..; que dans l'enceinte de murs, presque continue encore autour de ce plateau, la civilisation guerrière de la conquête implanta ses usages.

(1) Aux textes généraux et aux exemples déjà fournis en ce sens, doit s'ajouter le concile de Pampelune, de l'an 1023, qui eut pour objet le rétablissement dans cette ville, du siège épiscopal que les incursions des Sarrasins avaient fait transférer au monastère de Leire (Mabillon, *Annales*, lib. LV). Selon toute apparence, ce qui s'est passé là et à Lectoure en 1068, s'est passé à Tarbes, et, peut-être, entre Tarbes et Saint-Lézer. M. le docteur Dejeanne (*De quelques voies anciennes de l'Aquitaine*, p. 22. Dax. Justère) avait parlé du délaissement de la plaine de Tarbes pour la colline fortifiée ; les textes que j'ai apportés dans le débat me fournissent l'occasion de rendre hommage à sa perspicacité. Serait-ce l'ancien séjour des évêques à Saint-Lézer qui inspira à l'un des premiers d'entre eux qui réoccupèrent Tarbes, le désir de se faire traiter en vrai suzerain par l'abbaye de ce lieu ? Je reproduis, à titre de renseignement, quelques lignes d'une lettre adressée vers 1090, par Bernard, prieur de Saint-Lézer, à Hugues, abbé de Cluny : « De cetero noverit Vestra Prudentia episcopum Bigorritanum domui vestre Sancti Licerii per omnia infestum esse, et malas consuetudines ac censualia convivia, que plurimi receptus vocant, tam in ecclesiis quam in obedientiis nostris injuste velle imponere. Quapropter Discretio Vestra provideat aliquod preceptum in litteris vestris aut ex precepto apostolici aut rogatu predicti episcopi, super his mihi faciatis, quoadusque controversiam que inter nos et episcopum illum existit, a presentia nostra vel ab aliquo fratre nostro plenius agnoscatis. » (*Recueil des chartes de Cluny*, t. IV, p. 817, n° 3645.)

MM. Rosapelly et de Cardaillac ont déjà beaucoup fait à ce point de vue, et je sais qu'ils doivent continuer leurs laborieuses fouilles avec l'aide de la Société académique des Hautes-Pyrénées, qui compte les étendre à Cieutat. Publié à part, le chapitre consacré à la description des ruines de Saint-Lézer serait encore un livre, et je touche, en le recommandant, au défaut de l'ouvrage, c'est de n'avoir pas suffisamment séparé de l'hypothèse et des exagérations philologiques cet élément justificatif de l'histoire, qui est l'archéologie proprement dite et qui leur a si bien réussi. Ce point réservé, *La cité de Bigorre* constitue une précieuse contribution à l'étude si obscure des origines de la Gascogne.

GASTON BALENCIE.

NOTES DIVERSES

CCXCIV. Sur deux évêques de Lombez.

M. Léon G. Pélissier, ancien membre de l'école française d'archéologie de Rome et professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, vient de publier une fort intéressante et fort piquante plaquette intitulée : *M. Yriarte et l'évêché de Cette*. J'en donnerai quelques extraits qui, si je ne me trompe, seront très goûtés des lecteurs de notre recueil.

T. DE L.

« Dans son brillant et superficiel ouvrage sur *César Borgia*, M. Yriarte a enrichi le *Gallia Christiana* d'un cardinal de Rohan assez surprenant pour le temps de Louis XII, mais surtout d'un évêché de Cette, inattendu pour toutes les époques. On peut admettre que Rohan soit une faute d'impression pour *Rouen* (il s'agit, en effet, du cardinal d'Amboise), mais il est plus difficile de ne pas laisser à M. Yriarte l'honneur de l'invention de l'évêché de Cette... Le prétendu évêque de Cette n'est qu'un évêque de *Ceuta* (en la Mauritanie), et l'évêque de Ceuta, en 1498, n'était pas Denis de la Grollaye, mais Fernand d'Almeïda, nonce pontifical en France. Quant à Denys de la Grollaye, que M. Yriarte a gratuitement choisi comme titulaire de son imaginaire évêché, ce n'est pas cependant un évêque

de fantaisie. Denys de la Grollaye fut évêque de Lombez du 4 août 1499 à 1510. Il fut nommé en succession de son oncle Jean de Villiers de la Grollaye, cardinal du titre de Sainte-Sabine et abbé de Saint-Denis, généralement désigné sous le nom de cardinal de Saint-Denis. Burchard mentionne le Consistoire *in quo idem cardinalis cessit regimini et administrationi seu commende ecclesie Lombariensi cui prefecit in administratorem SS. D. noster R. P. D. Dionysium predicti cardinalis nepotem, seu, ut alii dicunt, filium*. Il faut laisser à Burchard la responsabilité de cette dernière assertion. Jean de Villiers de la Grollaye joua un rôle diplomatique important dans les relations entre la France et le Saint-Siège. Il fut l'un des ambassadeurs envoyés à Rome pour demander les dispenses nécessaires à la validité du mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, en 1492, et c'est justement à la suite de cette mission qu'il fut préconisé cardinal par Alexandre VI, dans la promotion du 20 septembre 1493. Les documents diplomatiques français du xv' siècle étant relativement rares, il me paraît intéressant de donner ici deux lettres écrites pendant cette mission de 1492 par Jean de Villiers de la Grollaye. Elles sont conservées aux fol. 201 et suiv. du ms. de la Bibl. nat. F. Fr. 15541 et sont adressées *au roi mon souverain seigneur* (Charles VIII).....

» Pendant la préparation de l'alliance d'Alexandre VI avec Louis XII, le cardinal de Saint-Denis intervint avec une activité constante. Un rôle de trésorier lui était même réservé par le traité secret que M. Yriarte publie : c'était lui qui devait verser mensuellement au pape la solde d'une garde de mille hommes destinée à assurer sa sécurité en l'absence de César Borgia *par les mains de Mgr le cardinal de Sainct-Denis estant à Rome.*

» Pourquoi M. Yriarte a-t-il choisi Denys de la Grollaye, qui devint évêque de Lombez le 4 août 1499, pour en faire en 1498 un évêque de Cette? Dans le projet de traité secret, le cardinal de Saint-Denis est mentionné à l'article VI, et l'évêque de *Septe* (pour Ceuta) au dernier article. Il est probable que ce rapprochement a causé une première confusion entre les deux personnages et qu'il y a eu de plus une nouvelle confusion entre Jean de la Grollaye, évêque de Lombez en 1498, et son neveu et successeur, celle-ci causée par l'analogie du nom de l'oncle (*cardinal de Saint-Denis*) et du prénom du neveu *Denys de la Grollaye*. L'erreur de M. Yriarte ne s'explique pas autrement. Mais si M. Yriarte s'était donné la peine d'identifier le cardinal de Saint-Denis à la page 171 de son livre, il ne l'aurait pas pris (p. 173) pour un évêque de Cette, en confondant d'ailleurs (*ibid.*, p. 173, note) l'oncle Jean avec le neveu Denys, l'évêché de Lombez avec l'évêché de Cette, et, *passim*, l'évêché de Cette avec l'évêché de Ceuta. »

LES FRESQUES DE L'ÉGLISE DE PANJAS

Située au cœur même du Bas-Armagnac, la petite ville de Panjas s'élève sur les hauteurs qui dominent, à droite, la délicieuse vallée du Midour. De la plupart des routes qui traversent cette contrée, on aperçoit dans le lointain une église imposante, de noir aspect, dominée par une tour massive que surmonte une flèche élancée. C'est l'église de Panjas, dans laquelle on vient de découvrir des fresques anciennes qui font le sujet de ce travail.

Elle possède une abside du plus pur roman du XIe siècle. Au bas de l'abside règne un *consessus*, sorte de galerie composée de huit arcatures romanes à fond droit dont les archivoltes reposent sur des colonnes à demi engagées et surmontées de beaux chapiteaux romans. Le reste de l'église est de beaucoup postérieur à cette abside et se rattache, avec sa nef unique et les chapelles qui la bordent de tous côtés, au type que l'église Saint-Luper d'Eauze et la cathédrale Saint-Pierre de Condom, des XVe et XVIe siècles, ont popularisé parmi nous. Nous dirons du reste plus loin que l'église antique de Panjas, contemporaine de l'abside qui lui a survécu, fut ruinée en grande partie durant la guerre de Cent-Ans. Celle qui lui a succédé et que nous voyons aujourd'hui, postérieure à cette époque, date du XVe siècle, ou plutôt du XVIe, car le 4 décembre 1546, une enquête faite à Panjas sur l'état de cette église déclare qu'il n'y avait alors aucune réparation à faire et que tout y était dans la meilleure situation (1). Il suit donc

(1) Cf. *Revue de Gascogne*, 1890, p. 123. Le document invoqué signale en particulier la beauté de la voûte. C'était la même certainement qui existe encore aujourd'hui et dont les clés accusent très bien par leurs sculptures l'origine relativement ancienne.

de là que l'église de Panjas, en 1546, était à peu près neuve.

I

Les fresques, dont nous avons maintenant à parler, se trouvent dans l'abside. Elles se déroulent le long des murs, depuis le sol jusqu'au sommet de la voûte, sur quatre plans différents, et renferment un ensemble de deux cents personnages environ.

Nous parlerons plus loin des peintures du premier plan, qui décorent les arcatures romanes du *consessus* et qu'on n'a fait encore qu'entrevoir sous l'épaisse couche badigeonnée qui les cache. Nous abordons tout de suite celles du second plan, que l'on voit au-dessus de cette colonnade. Elles se répartissent en huit tableaux qui nous retracent les principaux événements de l'histoire de saint Laurent, patron de la paroisse.

Ier Tableau, à gauche, en entrant dans l'abside. Le pape saint Sixte, revêtu d'une chasuble rouge de forme ancienne et terminée en pointe ainsi que d'une aube blanche, mitre en tête et croix en main, est arrêté par deux soldats dont l'un porte un glaive. Derrière lui marchent deux diacres en aubes blanches et dalmatiques rouges du type ancien aussi. En face de lui est saint Laurent, portant les mêmes ornements que les deux diacres précédents; sa tête est tonsurée et nimbée. Dans le fond, on aperçoit une porte romane à plein-cintre dont les deux battants de couleur jaune sont ouverts pour donner accès aux personnages de cette scène.

IIe Tableau. — Voici d'abord un arbre sans feuilles. Près de là, saint Laurent à genoux panse ou lave les pieds d'un pauvre reposant sur une cassette ouverte. Quatre autres pauvres sont là aussi et montrent une pièce de monnaie de grand module sans effigie, que saint Laurent vient de leur

donner. A l'autre extrémité du tableau, nous retrouvons notre saint debout, tenant d'une main un plat creux et de l'autre tendant à une femme prosternée à ses pieds une bourse à deux bouts, assez semblable à celles qui sont encore en usage dans nos campagnes de l'Armagnac.

IIIe Tableau. — Saint Laurent en présence de saint Sixte, que deux soldats entraînent, semble parler au pontife qui lui aussi a l'air de lui répondre. Plus loin, saint Sixte, toujours en habits pontificaux, reçoit à genoux le coup d'épée qui lui tranche la tête. Puis les soldats se retournent et se jettent sur saint Laurent qu'ils arrêtent. Ici se trouve l'unique vitrail éclairant l'abside; il est à plein cintre et garni d'une verrière moderne de couleur, représentant saint Laurent. Il serait à souhaiter que cette verrière disparut et fut remplacée par un vitrail blanc; la lumière arriverait ainsi dans l'abside sans l'altération que lui font subir les couleurs de ce vitrail, et les peintures y gagneraient beaucoup, en paraissant désormais sous leur jour propre. — L'histoire, interrompue un instant par cette baie, reprend au tableau suivant.

IVe Tableau. — Saint Laurent pose ses mains sur les yeux d'un personnage à genoux devant lui. Derrière lui, trois hommes se regardent et se montrent les uns aux autres le saint diacre, d'un air de profond étonnement.

Ve Tableau. — Saint Laurent, debout devant un prince assis sur un trône, couronné et revêtu d'un manteau de pourpre, regarde ce prince tout en se tournant à demi, les mains un peu levées vers le ciel, du côté d'un groupe de six pauvres placés derrière lui, et dont cinq portent des béquilles ou des bâtons; le sixième, sorte de cul-de-jatte, marche sur ses mains qu'il appuie sur des trépieds de bois. Le prince fronce les sourcils, et la colère sort vraiment par ses yeux. Un diable ailé, accroupi sur son dos, lui parle à l'oreille et regarde en même temps saint Laurent avec un rire sardonique.

VIe Tableau. — Saint Laurent, à moitié dépouillé de ses vêtements, est étendu sur un instrument de supplice. Quatre bourreaux l'entourent. L'un le flagelle avec un fouet dont les lanières se terminent par des boules de plomb. Les autres écorchent son corps avec des peignes de fer.

VIIe Tableau. — Saint Laurent, complètement à nu et vu de profil, est couché sur un vaste gril au-dessous duquel flambe un large brasier. Deux bourreaux lui enfoncent leurs fourches, l'un dans la bouche, d'où le sang découle, l'autre dans les jambes. Le même prince qui a paru au cinquième tableau assiste à cette scène terrible et semble tout ordonner; il est assis et porte un sceptre surmonté d'une fleur de lys. Derrière le gril, un ange debout montre au saint martyr la main de Dieu que l'on aperçoit au haut du tableau dans un nuage et qui est entourée d'un nimbe crucifère.

VIIIe Tableau. — Saint Laurent, totalement dénudé, repose dans un sarcophage ouvert et sans sculptures. Trois tourterelles s'avancent vers le tombeau, près duquel cinq personnages sont groupés dans une attitude de prière et de regrets. Au-dessus, dans un nimbe ovale terminé en pointe, l'âme de saint Laurent monte vers les cieux. Elle est représentée sous la forme d'une jeune fille, les bras tendus vers l'empyrée, vêtue d'une tunique rouge très courte et serrée à la ceinture. Cette tunique, soulevée par l'air, s'étend en éventail au-dessus du genou.

Ce dernier tableau met fin, on le devine, à cette histoire de saint Laurent. On pourrait aisément animer ici les personnages qui y figurent en rappelant les paroles qu'ils prononcèrent dans les circonstances où l'artiste les a représentés. Mais ce serait allonger sans utilité cette étude, puisque les *actes* du martyre de saint Laurent sont assez connus, et qu'il est loisible à chacun de les consulter. Bornons-nous simplement à identifier quelques-uns des personnages que nous ve-

nous de voir passer sous nos regards. La femme à genoux du 3e tableau, c'est la veuve Cyriaque, chrétienne ardente, qui habitait sur le mont Cœlius et chez laquelle se réunissaient des prêtres et des chrétiens en grand nombre. Sa maison était comme un bureau de distribution d'aumônes. On comprend donc que saint Laurent, administrateur lui-même des biens de l'Eglise de Rome, lui remette une bourse. Dans le IVe tableau, le personnage à genoux, sur les yeux duquel le saint pose ses mains, est l'aveugle Crescence, guéri par lui dans la maison d'un chrétien appelé Narcisse, au quartier des Canaries, près du lieu où s'élève maintenant l'église de Saint-George *ad Velum Aureum*. Ou bien est-ce peut-être l'un des nombreux aveugles auxquels le saint rendit la vue dans sa propre prison, en présence des geôliers, dont l'un devint le martyr saint Hippolyte. Le prince du Ve tableau n'est autre que l'empereur Valérien. C'est lui qui fit subir au saint diacre les effroyables tourments que nous retracent le VIe et le VIIe tableau. Enfin, au VIIIe tableau, le groupe des personnes qui entoure le tombeau de saint Laurent, représente les nombreux fidèles qui passèrent trois jours et trois nuits à prier et à veiller aux pieds du sarcophage dans lequel saint Hippolyte et le prêtre Justin venaient de faire déposer le corps du bienheureux après son supplice, dans la catacombe de l'avenue Cyriaque, appelée le *Campo-Verano*, près de la voie Tiburtine.

Sur le troisième plan, sept tableaux successifs nous dépeignent les principales scènes de la Passion.

Ier Tableau. — Jésus-Christ, monté sur un âne gris, fait son entrée à Jérusalem; un de ses pieds repose sur un tout petit ânon qui marche un peu au-devant. Cinq personnages, portant des palmes, suivent le Sauveur. Devant lui, un homme étend des draperies sur la route. Quatre autres font des signes d'acclamation. Deux enfants, montés sur un arbre sans

verdure, applaudissent également. Ajoutons que dans cette scène, comme dans toutes les autres, Jésus-Christ est vêtu d'une longue tunique rouge et d'une robe blanche, et que sa tête est toujours entouré d'un nimbe blanc chargé d'une croix bleue.

IIe Tableau. — Jésus chasse les marchands du temple. Son visage respire une vive indignation. D'une main, il saisit le bout d'une table longue, qui était posée sur des tréteaux et qu'il renverse. De l'autre main, il fait un geste de commandement. Un personnage se baisse pour ramasser des objets gisant par terre. Un autre emporte un petit coffre et une bourse gonflée. Un troisième, serrant sa bourse d'une main, étend l'autre vers Jésus d'un air de menace. La scène se passe sous une sorte de portique à trois arcades gothiques soutenues par de fines colonnettes.

IIIe Tableau. — La Cène. Tous les personnages sont vus de face. Il n'y a que onze apôtres; Judas est déjà sorti pour aller consommer son crime. A gauche de Jésus, saint Jean repose incliné sur la poitrine du Maître. — Au-dessus de ces 2e et 3e tableaux règne une longue série de petites arcatures romanes jaunes. Nous rencontrons maintenant le plein-cintre du haut du vitrail. Sur l'espace, qui s'étend des bords supérieurs de cette ouverture jusqu'aux tableaux voisins, sont représentés à gauche une poule qui picore et à droite un coq qui chante.

IVe Tableau. — La trahison de Judas. Saint Pierre coupe avec son glaive l'oreille de Malchus à moitié gisant sur le sol. Judas donne à Jésus le baiser du traître. Autour d'eux, sept personnages. Les uns portent des cerfs-volants, instrument tranchant encore en usage dans nos campagnes de l'Armagnac pour couper les haies un peu hautes ou ébrancher les arbres. D'autres sont armés de hâches; le dernier, à l'extrémité du groupe, tient à la main une lanterne allumée.

Ve Tableau. — La mort de Jésus. A droite de la croix, une sainte femme s'approche de Jésus et reçoit dans une coupe le sang et l'eau qui découlent de la plaie du côté. Un peu plus loin, Marie est debout dans une attitude de douleur vraiment frappante; sa robe est blanche, recouverte d'un manteau bleu. A gauche de la croix, la Synagogue, sous les traits d'une femme couronnée et les yeux bandés, s'affaisse sur le sol, tenant à la main un tronçon de sceptre d'or brisé, dont un morceau vole en éclats dans les airs. Derrière elle se trouve l'apôtre saint Jean, avec le livre de son Evangile. Dans le ciel qui s'étend au-dessus de la croix se voient à droite le soleil, à gauche la lune. Le soleil est représenté sous la forme d'un homme dont le buste seul, revêtu de bleu, apparaît tranchant sur l'astre lui-même qui se montre derrière avec ses rayons. La lune également est figurée par un buste de femme voilée de bleu et cachant à peine le croissant dont on aperçoit les deux bouts.

VIe Tableau. — La Résurrection. Deux arcatures romanes jaunes séparées par une colonne avec chapiteau roman, laquelle occupe le milieu de la scène. Sous l'arcature de droite Jésus est assis dans la gloire d'un nimbe lumineux en forme de médaillon et se terminant en pointe à ses deux extrémités. Sous l'arcature de gauche, et sur le même plan que le Sauveur, un ange se tient debout. Au-dessous, des deux côtés de la base de la colonne, cinq gardes revêtus de cuirasses et coiffés de casques, que décorent des dessins à écailles de poisson, armés aussi de boucliers ronds, regardent dans une attitude renversée Jésus ressuscitant dans la gloire ou tombent prosternés la face contre terre.

VIIe Tableau. — Jésus apparaît aux trois saintes femmes dans le jardin, sous un arbre privé de son feuillage. Sainte Madeleine, revêtue de riches vêtements, s'approche de lui et s'incline en adoration. Les deux autres saintes femmes,

vêtues plus simplement, s'approchent aussi portant des vases de parfums. Jésus les regarde d'un air de majesté et de douceur.

Nous sommes maintenant à la voûte de l'abside. De chaque côté, six personnages rangés sur deux plans les uns au-dessus des autres, de la naissance de la voûte au sommet, nous représentent, en grandeur naturelle, les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse. Assis sur des trônes semblables, également revêtus de robes blanches et de tuniques de pourpre, ils portent sur leurs fronts des couronnes identiques, et leur visage, encadré de barbe blanche, exprime le même bonheur et la même joie. Chacun d'eux tient d'une main un objet très pareil à nos raquettes actuelles et de l'autre main une sorte de bagnette blanche terminée par une boule de même couleur, laquelle est figurée tantôt droite et tantôt renversée. Ce sont là probablement des instruments de musique exprimant l'hymne éternel des saints dans le ciel. Au milieu du sommet de la voûte, séparant les derniers vieillards de chaque côté, règne, perpendiculairement à l'autel, une large plate-bande très finement ornée d'entrelacs et d'enroulements divers.

Enfin, dans la demi-sphère que décrit le fond de la voûte, commandant ces scènes diverses et faisant face au reste de l'église, voici Jésus-Christ sur son trône, beaucoup plus grand que nature. Vêtu d'une robe rouge et d'un long manteau bleu dont les vastes plis débordent sur le trône et s'y déroulent gracieusement, il bénit d'une main et tient, de l'autre, un livre ouvert sur les pages duquel on lit ces mots en grandes lettres romanes : EGO SVM LVX MVNDI et VIA, VERITAS ET VITA. Au-dessus de lui, dans une auréole, plane la colombe; et plus haut encore, le Père Eternel, couronné, apparaît en buste dans les nuages. Ces trois figures sont inscrites dans un immense ovale gothique qui embrasse tout le milieu du fond de la voûte et dont la circonférence est ornée de divers

dessins à motifs géométriques. Autour du Christ, dans l'intérieur de l'ovale, des planètes, de forme circulaire, tantôt noires, tantôt d'un jaune brun, jetées dans le bleu du firmament, semblent poursuivre leur course aérienne.

Dans les angles laissés libres entre le tableau des vingt-quatre vieillards et l'ovale, sont disposés, avec une harmonie et une grâce parfaites, les symboles des quatre évangélistes. Le lion et le taureau, surmontés des inscriptions MARCVS et LVCAS, la tête fièrement levée vers le ciel, figurés avec des ailes qui s'entrouvrent, tous deux d'un noir éclatant et se faisant face sur les deux côtés de la voûte, s'allongent en s'abaissant comme pour prendre leur élan et s'envoler dans les cieux. Au-dessus, l'ange de saint Mathieu et l'aigle de saint Jean, portant des banderolles blanches où se lisent ces mots : MATHEVS et IOHANNES, volent à tire d'aile dans l'espace.

Remarquons aussi dans les coins des quatre angles quatre anges qui, chacun en particulier, enserrent dans leurs mains un diable ayant pour tout vêtement une couronne noire à dents sur la tête et dont les bras pendent le long du corps. Sous la pression des anges, qui les tiennent par la poitrine entre leurs mains, comme dans un vigoureux étau, les quatre pauvres diables, d'un air fort piteux et confus, vomissent une fumée bleue qui va se perdre dans les airs. L'un d'eux est surmonté de l'inscription IERVS, *herus*, le mauvais maître, le chef des anges rebelles, Lucifer en personne.

Il faut ici observer avec quelle science des jeux de lumière le peintre a exécuté son travail. L'abside, en effet, recevant le jour fort imparfaitement par une seule fenêtre est sur plusieurs points très-obscure. Il fallait donc chercher, dans les diverses combinaisons de couleurs par elles-mêmes lumineuses, le moyen d'éclairer les tableaux et d'y répandre du jour. L'artiste a très-bien résolu ce problème en semant partout, à profusion sans doute, mais avec le plus grand art, le bleu qui est de toutes les nuances la plus claire. Dans tous les

tableaux, les fonds sont uniformément bleus. Cependant, pour rompre la monotonie de ce bleu, l'auteur de ces pages historiques a placé, au milieu des tableaux, dans la partie correspondant aux poitrines des personnages, une large bande ou litre horizontale d'un jaune brun qui, allant d'un personnage à l'autre, fait ainsi tout le tour de l'abside dans les plans superposés. Notons enfin que l'or et l'argent font complètement défaut dans ces fresques et que la plupart des personnages secondaires sont vêtus d'un jaune clair ou brun.

II

Telle est l'analyse exacte des peintures de l'église de Panjas. De dire quel fut l'artiste qui les exécuta ou les inspira, c'est ce qui vraisemblablement ne sera jamais possible. En tout cas, il n'est pas contestable qu'elles ne remontent à la fin de l'époque romane. D'une part, en effet, la forme des lettres, le plein-cintre de plusieurs arcatures et les diverses ornementations qu'elles présentent, accusent hautement une origine romane. D'autre part, les arceaux gothiques, dominant la scène où Jésus chasse les marchands du Temple et les nombreux traits de ressemblance qu'on remarque dans les chapiteaux de Panjas avec ceux de l'abside romane de l'église de Nogaro remontant à l'an 1060, sont autant de raisons qui doivent faire dater ces peintures de la moitié du XIe siècle environ. Durant cette période, en effet, l'arc ogival commence à se manifester dans les églises, mais sans détrôner encore l'arc roman. Ainsi, tout près de Panjas, l'église de Nogaro, bâtie et consacrée par saint Austinde, archevêque d'Auch, en 1060, nous offre dans son architecture le même mélange des deux styles que nous retrouvons dans les fresques de Panjas (1).

(1) L'usage de l'ogive dans les arcatures se constate aussi dès la seconde moitié du XIe siècle, en plusieurs églises romanes du Midi, notamment, pour ne citer que les principales, à la cathédrale de Vaison bâtie en 1050, à Saint-Trophime d'Arles et à Notre-Dame des Doms d'Avignon.

Il y a donc lieu d'attribuer ces dernières à une époque assez rapprochée de 1060.

Ajoutons qu'elles ne furent pas l'œuvre d'un peintre unique. La manière différente dont certaines parties sont traitées, ici fort négligemment et sans habileté ni goût, là au contraire avec une science, une harmonie et une expression peu communes, dénote avec évidence que la même main n'a pas tout fait. Il y eut ici certainement un maître et, avec lui, des ouvriers assez novices.

Grâce à Dieu, ce maître du temps passé a trouvé de nos jours un digne successeur dans l'artiste auquel M. l'abbé Lasserre, curé de Panjas, a eu l'heureuse pensée de confier la restauration de ces fresques. On devine en effet que celles-ci ne se sont pas conservées jusqu'à nous, à travers tant de siècles et d'événements, telles qu'elles étaient dans leur antique jeunesse. Un badigeon épais les recouvrait depuis un temps très reculé, comme nous le montrerons tout à l'heure. Leur existence, soupçonnée déjà par une tradition ancienne et en partie découverte par M. l'abbé Dufar, ancien curé de Panjas, a été complètement mise au jour, il y a quelques mois à peine, par les soins de M. l'abbé Lasserre. Mais le temps et le badigeon, unissant leurs efforts, avaient amené des détériorations nombreuses. Il en restait assez cependant pour indiquer à un restaurateur habile le chemin à suivre dans cette entreprise. Ce restaurateur s'est trouvé dans M. Labedan, de Saint-Mont d'Armagnac, un vrai peintre qui a passé une partie de sa jeunesse à étudier sur place les maîtres anciens en Italie et ailleurs. Il s'est mis à l'œuvre et, avançant lentement, faisant revivre à l'encaustique les traits et les couleurs effacées ou défraichies, remplaçant ce qui était détruit d'après ce qui a survécu, conservant toujours les nuances, les attitudes, les formes anciennes et n'innovant rien de son chef, il a aujourd'hui presque complètement terminé son beau travail.

Nous disons presque complètement. Car, il y a quelques jours à peine, on vient de découvrir de nouvelles fresques décorant, ou plutôt ayant jadis décoré, les huit grandes arcatures romanes de l'abside, et formant ainsi le premier plan de ces fresques. Ce qu'on en perçoit déjà nous met en présence de personnages plus grands que nature, dont l'un au moins est un prophète, Jérémie, ainsi que l'atteste une inscription que l'on voit poindre au-dessus de lui : I... MIAS. On a remarqué que la forme des lettres est différente de celles qui se trouvent dans les peintures de la voûte. Serait-ce l'indice d'une autre époque... ou d'une autre main?

L'œuvre de ces artistes du XIe ou XIIe siècle est donc aujourd'hui mise au jour presque en son entier. Et telle qu'elle apparaît avec les restaurations nécessaires si habilement conduites, il est permis d'établir à son sujet un jugement raisonné. Certes, un regard attentif et minutieux trouvera à signaler sur plus d'un point des défauts plus ou moins graves. Plusieurs personnages manquent de vie et de souplesse. D'autres, principalement ceux qui sont à nu, paraissent roides, allongés, avec des poses disgracieuses et peu naturelles. On ne sent pas assez les muscles vivre sous les chairs, lesquelles sont trop souvent grêles et pauvres (1). Ce ne sera, en effet, que beaucoup plus tard, avec la Renaissance, que l'on étudiera mieux l'ossature et l'anatomie de l'homme et que l'on aura mieux le sentiment du mouvement. Mais comme, en art, la pensée et l'exécution sont loin d'être identiques l'une avec l'autre, les défauts d'exécution, faiblesses de dessin ou de mouvement, ne nuisent pas toujours à l'expression de la pensée, et même souvent, par un phénomène bizarre bien que très logique, contribuent à rendre celle-ci plus lisible et plus frappante. C'est ce qui arrive ici. Les deux ou trois

(1) Du reste, les incorrections assez nombreuses, qu'on peut relever dans ces fresques, leur sont communes avec toutes les œuvres du même genre que nous a laissées le moyen âge et constituent même, pour ainsi dire, le caractère de l'art à cette époque.

scènes exquises de sentiment qu'on admire dans ces fresques perdraient, avec une anatomie savante et des mouvements étudiés, tout le charme naïf qui s'en dégage et qui y est si intense.

Il faudrait maintenant examiner de près chacun des tableaux que nous avons dépeints successivement avec la fidélité, — et la sécheresse ! — d'un procès-verbal, et faire ressortir les divers renseignements qui s'en dégagent au point de vue de l'art. Peut-être un jour, que nous souhaitons prochain, ce travail critique tentera-t-il une plume maîtresse. Pour nous, nous connaissons trop notre incompétence pour essayer même de l'aborder. Disons seulement ici que lorsque, tout récemment, par un jour pluvieux de novembre, nous allâmes à Panjas visiter ces peintures, nous avions la bonne fortune d'être en compagnie d'un hôte aussi obligeant que distingué, pour lequel les Musées les plus célèbres et les plus belles cathédrales de l'Europe entière n'ont aucun secret, et aussi d'un artiste qui, jeune encore, a déjà conquis dans le monde des arts, à Paris et ailleurs, une place à part et amplement justifiée. Mais nous ne nous fions pas assez à notre mémoire pour oser reproduire leurs appréciations critiques et leurs savantes conclusions. Nous nous souvenons cependant que les scènes les plus louées et qui emportèrent un suffrage unanime furent celles de saint Laurent montrant ses pauvres à l'empereur, et de Jésus-Christ apparaissant aux saintes femmes après la Résurrection. Du reste, il fut reconnu que tous ces tableaux sont surtout *curieux*, et, que, s'ils éveillent l'attention, c'est principalement, il n'y a pas à se le dissimuler, au point de vue archéologique; — ceci dit, bien entendu, sans enlever quoi que ce soit à l'intérêt de l'œuvre, qui est incontestable. Ajoutons que l'œuvre elle-même apparaîtrait bien mieux encore avec ses caractères propres, si on la comparait avec d'autres peintures murales du moyen âge de nos églises de Gascogne ou des régions

limitrophes, de Villeneuve-de-Marsan par exemple et de Saint-Etienne de Cahors. Un tel travail de comparaison serait peut-être le seul moyen de traiter à fond le côté artistique de nos fresques, sans compter qu'il nous vaudrait aussi une étude des plus intéressantes. Nous faisons le vœu que ce travail tente quelque jour un auteur compétent et autorisé (1).

Mais comment ces peintures ont-elles pris vie sur ces murs et comment surtout s'y sont-elles conservées jusqu'à nous ? c'est ce que l'histoire seule pourra éclaircir. Convié à l'interroger de près, voici les renseignements que nous avons pu en obtenir. Le cartulaire de Saint-Mont renferme une charte attestant l'existence d'un monastère d'hommes à Panjas durant la seconde moitié du XIe siècle. Comme cette charte est inédite, nous citerons en entier, le passage se rapportant au monastère de Panjas : « LXXIV. *Carta Arsii de Ecclesia de Goz* (2).... .... *Fort Sauz, nepos Arsii ipsius primi scripti volens Romam pergere, misit in pignus partem suam de eadem ecclesia de Godz* WILLELMO MONACHO DE PANJAS *et Assiforto de Margot pro quinque solidis de Morlas.* » Or, on voit par d'autres actes du même cartulaire que cet Arsius vivait du temps de Bernard Tumapaler, comte d'Armagnac de 1040 jusqu'à 1080 environ. Son neveu ou petit-fils, suivant le sens que l'on donne au mot *nepos,* lui avait succédé dans ses droits sur une partie de la dîme de *Goz.* Celui-ci vivait donc vers la fin du XIe siècle, et il faut nécessairement placer à la même époque Guillaume, moine de Panjas, son créancier. Par conséquent, le monastère de Panjas existait à la fin du XIe siècle tout au moins. D'autre part,

(1) Notons ici qu'on vient de découvrir dans l'église de Savigny près Coutances (Manche), sur les murs intérieurs de l'abside romane, une suite de fresques du douzième siècle représentant la vie de sainte Barbe. La nef de cette église possède aussi des peintures semblables, qu'on restaure en ce moment et où l'on a déjà reconnu tout un grand sujet représentant la Cène. (*L'Univers* du 18 novembre 1891).

(2) Goz, nommé aussi dans d'autres chartes de ce cartulaire *Godels,* était une église qu'un passage de la charte 89 place près de Margouet, canton d'Aignan, (Gers); elle n'existe plus depuis longtemps.

il y a au second cartulaire blanc d'Auch (archives du Gers) une charte par laquelle on constate qu'en janvier 1257 la dîme de Panjas était déjà engagée par Gautier de Terride, seigneur de Panjas, à l'archevêque d'Auch, Hispan de Massas, comme caution et garantie d'une somme de 2000 sols morlas que le prélat lui avait prêtée. Il ressort donc de ce texte que la dîme de Panjas appartenait vers le milieu du XIIIe siècle au seigneur de ce lieu Or, si le monastère eût encore existé à cette dernière époque, c'est lui qui eût possédé le droit de dîme à Panjas, et non pas le seigneur ; ou du moins celui-ci n'en eût pas possédé une partie assez considérable pour pouvoir cautionner avec elle un emprunt de 2000 sols morlas, somme très forte à cette époque. Il suit de là que le monastère de Panjas n'existait plus en 1257 (1). D'ailleurs, son existence ne s'affirme que par l'unique document mentionné plus haut, et seulement à la fin du XIe siècle. Et tout prouve, nous l'avons déjà observé, que les fresques de l'église de Panjas sont justement de cette dernière période. Il y a donc lieu de conclure qu'elles furent exécutées par les soins des religieux de Panjas, sinon même par quelqu'un d'entre eux ou de leur ordre, lequel était le seul qui existât alors en France, c'est à dire celui de Saint-Benoît. Du reste, on n'ignore pas que ces sortes de peintures étaient très en honneur dans les églises bénédictines des XIe et XIIe siècles. Ce

(1) Cependant les constructions du monastère, notamment le cloître, survécurent fort longtemps encore. On trouve en effet dans le registre de Jean Ricau, notaire d'Eauze en 1521 (Etude de Me Lahire à Eauze), un acte dn 19 juin 1521 rédigé par ce notaire *apud claustrum de Panyanis*, en présence de deux prêtres de Panjas, Guilhaume Dando et Bernard de Sainte-Marie, et de Bertrand et Pierre de Saint-Aubin, l'un marchand, l'autre notaire du même lieu. Par cet acte, noble Jean de Pardeilhan, seigneur de Panjas, donne en afferme son moulin de Bertrand pendant quatre ans moyennant une redevance totale de 21 chars de froment, 10 de mesture et 7 de mil. Ce document ajoute un détail qui peut offrir quelque intérêt pour l'histoire du commerce agricole de Monguilhem (Gers). Il y est dit en effet que ces chars de céréales devront être payées d'après la mesure dudit Monguilhem, *computando pro quolibet curru XVIII quartos*. D'après un acte du 23 mars 1612, la mesure de Monguilhem était aussi en usage à Lias, près Estang. (Reg. de Jean de Maubrin, notaire de Barcelonne, en notre possession).

fut même à ce point que les bénédictins réformés de la congrégation de Citeaux comptèrent, parmi les reproches qu'ils adressèrent à leurs aînés de l'ordre de Cluny, celui d'orner les murailles et les vitraux de leurs églises par une profusion de peintures trop recherchées (cf. *Dissertations sur l'état des sciences, depuis la mort du roi Robert jusqu'à Philippe-le-Bel*, t. II, p. 230.)

Si maintenant on cherche à savoir comment ces fresques ont été sauvées, ce fut certainement grâce au badigeon qui les recouvrit de bonne heure. Nous tenons du peintre qui les a restaurées, M. Labédan, que dans le badigeon enlevé par lui se trouvaient des traces irrécusables d'incendie. Ceci nous fait déjà reculer aux dévastations des guerres de religion et aux flammes qu'elles allumèrent partout dans nos églises de l'Armagnac. Et ce qui prouve du reste sans réplique qu'au XVIe siècle au moins ces fresques ne paraissaient déjà plus, c'est que l'enquête sur l'état des églises de l'Armagnac en 1546, étudiée par nous dans la *Revue de Gascogne*, où l'on voit signalées les églises de ce pays qui possédaient alors des peintures murales (1), ne mentionne pas le moins du monde l'existence de ces fresques dans l'intérieur de l'église de Panjas en 1546. L'incendie des Huguenots ne toucha donc pas les fresques, mais seulement la couche de plâtre qui les recouvrait.

Ce badigeon préservatif est donc antérieur à 1546. Pour nous, nous croyons que son origine se rapproche beaucoup de la période plus reculée encore de la Guerre de Cent ans. Le procès-verbal de l'Enquête précitée et quelques autres renseignements qui s'y rapportent déclarent en effet formellement et unanimement que ces églises seules étaient soumises à l'enquête qui avaient été ruinées plus ou moins par les

(1) Les églises de l'Armagnac, que cette enquête mentionne comme étant peintes intérieurement, sont celles de Bouzon, Pouydraguin, Vergoignan, Monlezun, Arech, Pibèque, Sentetz-Cazaubon et Herré.

bandes anglaises du XIVe ou du XVe siècle. Il est donc hors de doute que l'église de Panjas, comprise parmi celles où eut lieu cette enquête, subit de notables dommages pendant les sanglantes luttes de cette longue guerre. Elle était d'ailleurs très bien placée pour recevoir, la première ou une des premières, les coups des Anglais; car la paroisse de Panjas confrontait presque avec diverses paroisses du Marsan, telles que Toujouse et Monguilhem, qui faisaient partie de l'immense Sénéchaussée des Lannes, laquelle, comme on sait, resta aux mains des Anglais durant tout le cours de cette guerre néfaste (1). A quelle date précise se produisirent les dévastations de l'église de Panjas auxquelles l'Enquête de 1546 fait allusion? Fut-ce pendant l'invasion de 1356, quand le Prince Noir, renouvelant les effroyables ravages des Barbares et des Sarrasins, promena le fer et le feu dans l'Armagnac, la Bigorre, le Languedoc et l'Agenais? Ou plus tard encore sous Charles VI ou Charles VII, durant les incursions des sénéchaux anglais des Lannes, et particulièrement en 1413, année où les comptes consulaires de Montréal signalent de nombreuses courses des Anglais « *sus la frontiera d'Astan* »? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, ce fut très probablement, pour ne pas dire certainement, alors que les fresques de Panjas, enveloppées en partie dans le même désastre qui ruina l'église romane, furent détériorées. Ceux qui vinrent ensuite, à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, trop occupés à panser les plaies nombreuses qu'avait faites la guerre et notamment à reconstruire entièrement leur église ruinée, trouvèrent plus économique et plus court de faire

(1) Panjas faisait partie de la Sénéchaussée d'Armagnac, qui était terre française. La limite exacte de cette dernière avec la Sénéchaussée anglaise des Lannes dans son point le plus rapproché de Panjas (6 kilomètres environ) suivait le cours du Midour à partir du confluent de cette rivière avec l'Izaute jusqu'aux bras des premiers coteaux du Fréche (Landes), laissant à gauche, dans la Sénéchaussée des Lannes, Toujouse, Monguilhem, Montégut et Arthez, et à droite, dans la Sénéchaussée d'Armagnac, Maupas, Castex, Lannemaignan et La Bastide-d'Armagnac.

disparaître ces peintures si défraîchies et si dévastées et de les recouvrir d'un badigeon uniforme qui rendait à l'abside un aspect propre et convenable. Et c'est ce qui explique que le commissaire-enquêteur de 1546 ne les ait pas aperçues.

Rendons grâce à ce badigeon protecteur. Sans lui, ce qui avait résisté aux Anglais n'eût certainement pas échappé aux huguenots, et de ces belles peintures, qui font aujourd'hui l'admiration générale, il ne resterait pas même le souvenir. Maintenant qu'elles ont reparu à la lumière et repris leur fraîcheur primitive, souhaitons qu'elles gardent leur intégrité et leur éclat toujours, ou plutôt longtemps encore, puisque leur histoire même nous avertit que toujours n'est pas un mot d'ici bas.

A. BREUILS.

QUESTIONS ET RÉPONSES

278. Sur trois chevaliers gascons du XIVe siècle.

Le vicomte George d'Avenel, s'occupant (*Revue des Deux-Mondes* du 15 juin dernier) de la *fortune mobilière dans l'histoire* et particulièrement des *monnaies* et du *taux de l'intérêt*, raconte ce qui suit (p. 813) : « Le prix que les seigneurs devaient mettre pour recouvrer leur liberté était élevé toujours et parfois énorme. Je ne parle pas ici des rançons historiqnes de rois ou de princes; parmi les simples gentilshommes, le mieux traité de ceux qui me sont passés sous les yeux est un noble breton, J. de Sesmaisons, pour lequel on se contente, au xve siècle, de 48,000 francs de nos jours; cent ans avant, trois chevaliers gascons, les sires de La Roche, de Beaufort et de Lignac, avaient dû financer ensemble plus d'un million avant d'être relâchés. » Quels détails biographiques et généalogiques pourrait-on me donner sur ces trois compatriotes dont on peut dire que, si la *valeur* de leur rançon fut aussi considérable, c'est qu'elle était en harmonie avec la *valeur* de leur épée ?

T. DE L.

LES INSCRIPTIONS DES LACTORATES

LE TAUROBOLE (*)

Cette opinion est très vraisemblable, et l'agrandissement de la plaie paraît bien avoir été la principale raison d'être du crochet de la *harpe*,

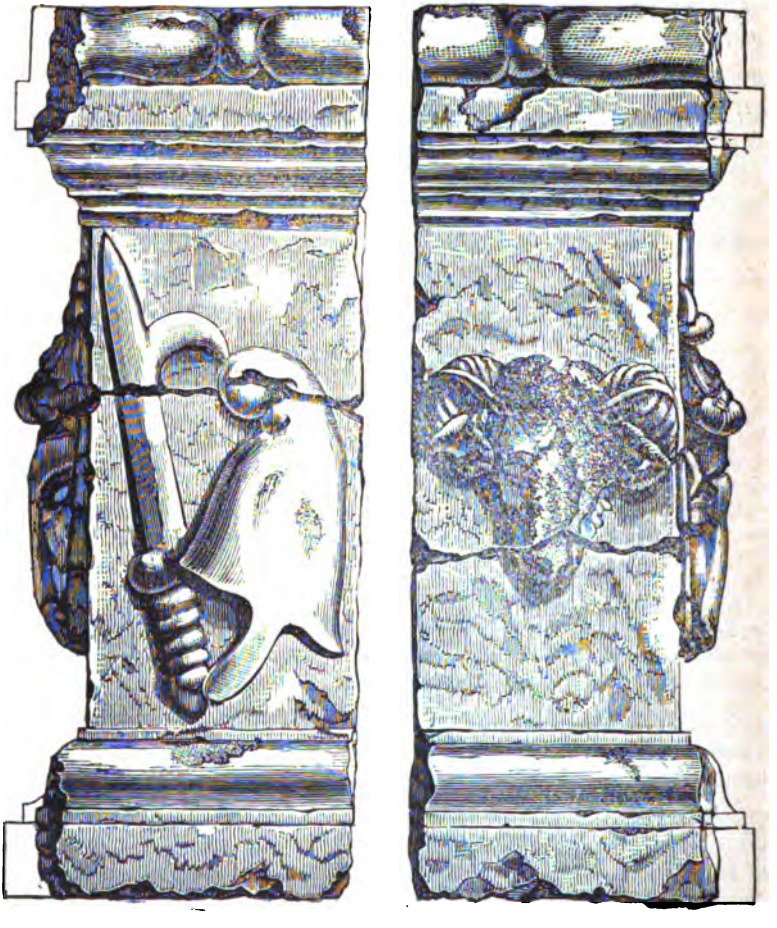

Autel taurobolique de Bordeaux (1).

mais il se peut aussi qu'on l'ait employé dans un autre but, et plus particulièrement pour l'extraction des organes et des intestins de la victime.

(*) Voir la livraison précédente, page 367.
(1) Je dois à l'obligeance de M. le maire de Bordeaux de pouvoir donner le

Dans les sacrifices expiatoires, et le taurobole était de ceux-là, on n'avait pas à recourir à la science des haruspices (1). Les *exta* (2), qui d'ordinaire étaient réservés pour cet usage, étaient probablement brûlés sur des *foci* (3). Mais le corps de l'animal, c'est-à-dire les *viscera* ou viande proprement dite, était laissé aux prêtres, au moins en partie, pour être consommé dans des festins qui se prolongeaient pendant toute la durée de la fête (4). Car celle-ci ne finissait pas toujours en même temps que les prières qui devaient avoir lieu lorsque le taurobolié, hideux à voir, émergeait de la fosse où on l'avait enfermé. Nous savons au contraire, par les inscriptions, qu'un taurobole pouvait se continuer pendant plusieurs jours, et que des cérémonies, dont la nature nous échappe, accompagnaient le sacrifice même du taureau (5).

Il se peut que les prières et les sacrifices aient été suivis de jeux et que, selon leur fortune, les tauroboliés aient offert au peuple des courses de chars ou d'animaux, ou des divertissements d'une autre nature. Ce qui est bien certain, c'est que l'on pratiquait une seconde cérémonie, qui devait être le corollaire de la première, et qui consistait dans la consécration de ces mystérieuses *vires* dont on cherche à pénétrer le sens (6). J'ai déjà dit plus haut ce qu'il fallait entendre, je

dessin de cet autel qui a été publié par M. Camille Jullian dans le tome I (p. 32) de ses *Inscriptions romaines de Bordeaux*. La *harpe* est ici représentée à côté d'un bonnet phrygien qui rappelait celui d'Attis.

(1) Le taurobole était de plus une pratique orientale, et les religions de l'Orient n'avaient pas d'haruspices.

(2) On désignait sous ce nom le cœur, la membrane qui enveloppe les intestins, le foie, le fiel et les poumons.

(3) Le *focus* était un bassin à braise qui, dans la plupart des cas, était placé sur un trépied (*tripus*). Un bas-relief de Velletri représente un taureau éventré à côté d'un *focus* sur lequel deux hommes placent des *exta*, mais il ne s'agit pas d'un taurobole. (Voyez Marini, *Atti*, p. 312.) Un autel de Lyon est beaucoup plus significatif : le *focus* est représenté au milieu de la face supérieure du couronnement, entre les deux volutes de la *lysis*. C'est un bassin qui a la forme d'une cuvette circulaire, peu profonde et à bords saillants. (Allmer, *Musée de Lyon*, t. I, p. 16.)

(4) Sur la propriété de la peau et de la viande des victimes après un sacrifice, voy. *Bull. Ant. F.*, 1863, pp. 108 à 113.

(5) Un taurobole fait à Tain a été commencé le 20 avril et terminé quatre jours après (*inchoatum XII kal. mai., consummatum VIIII kal. mai.*), (voy. Allmer, *Inscript. de Vienne*, t. I, p. 79, et *Musée de Lyon*, t. I, p. 54); — un taurobole fait à Lyon a été commencé le 9 mai et terminé le 11 (*inchoatum est sacrum VII idus maias, consummatum V idus easdem*); un autre taurobole de la même ville a duré du 4 au 7 mai (*inchoatum est sacrum IIII nonas maias, consummatum nonis eisdem*), etc. (Voyez Allmer, *Musée de Lyon*, t. I, pp. 32 et 38.)

(6) Pour expliquer la durée pendant plusieurs jours d'une même solennité taurobolique, M. Goehler suppose que d'autres mystères, dont il n'indique pas la nature, étaient célébrés à la suite des tauroboles. (Voy. *De mat. magn. ap. rom. cultu*, p. 57). D'autres auteurs ont émis l'opinion que les sacrifices se renouvelaient.

crois, par ces forces, et j'ai expliqué qu'il ne s'agissait probablement pas, comme on l'a cru, des organes sexuels, du sang ou du sperme (1) de la victime, mais de l'ossature complète de la tête du taureau, comme l'ont proposé Saumaise et M. Allmer (2). Je ne reviendrais pas autrement sur ce sujet, si une théorie récente, qui se rapporte précisément à la perception des *vires*, n'avait été émise par un savant dont l'opinion fait autorité. Parlant d'une inscription de Mactar commémorative d'un taurobole qui a été perçu à l'aide de κίρνος, M. Cagnat s'exprime ainsi (3) :

« A quelque solution que l'on s'arrête, il faut bien admettre que l'on recueillait, à la suite du sacrifice du taureau, quelque matière plus ou moins liquide, provenant de la victime, pour accomplir certaines formalités. De là l'usage de vases signalés par les inscriptions et même figurés sur les monuments. Le terme employé ici pour désigner ces vases n'est pas vague. C'étaient des κίρνος, c'est-à-dire, suivant la définition même d'Athénée (4), des récipients de terre constitués par la réunion de petites tasses, soit collées sur un plateau, soit agglomérées ensemble (5). Ces petites tasses pouvaient d'ailleurs affecter, et affectaient des formes assez variées, ayant des anses et des couvercles ou privées de l'un et de l'autre. Pourquoi avait-on choisi, pour les cérémonies annexes du taurobole, des vases de cette sorte, dont la structure même semble indiquer qu'ils étaient destinés à contenir des objets différents, c'est ce qui est impossible de déterminer dans l'état de nos connaissances; il faut sans doute y voir une tradition du culte de Cybèle et d'Attis, tel qu'il se célébrait en Phrygie (6). »

(1) Voy. Franz Cumont, *Rev. archéol.*, t. XII (1888), p. 135.

(2) Voy. ci-dessus, pp. 32 à 35.

(3) *Bull. arch.*, 1891, p. 531. Cette inscription est ainsi conçue : *M(atri) d(eum) M(agnae) I(daeae) Aug(ustae) sacrum; pro salute imp(eratoris) Caes(aris) M. Aureli [Probi], pii, felicis, Aug(usti), totiusque divinae domus, Q. Arellius Optatianus, eq(ues) r(omanus), sacerdos, perfectis rite sacris cernorum crioboli et tauroboli, suffragio ordinis col(oniae) suae Mactaritanae comprobatus antistes, sumptibus suis, tradentibus Rannio Salvio, eq(uite) r(omano), pontifice, et Claudio Fausto sacerdotibus, una cum universis dendroforis et sacratis utriusque sexus, v(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo).* Un autre autel, découvert à Rome (*C. I. L.*, t. VI, n° 508), fait allusion, comme celui de Mactar, à des vases que l'on appelait *cernus*. Il y est dit : *Serapias h(onesta) f(emina?), sacerdos deorum Matris et Proserpinae, taurobolium criobolium cacrno perceptum per Fl. Antonium Eustochium, sac(erdotem) Phrygium max(imum), praesentib(us) et tradentib(us) c(larissimis) v(iris ex ampliss(imo) et sanctiss(imo) coll(egio) quindecimvir(um) s(acris) f(aciundis).*

(4) « XI, 478 : Αγγεῖον κεραμεοῦν ἔχον ἐν αὐτῷ πολλοὺς κοτυλίσκους κεκολλημένους. »

(5) « Cf. Panofka, *Recherches sur les véritables noms des vases grecs*, p. 24, et Letronne, *Journal des Savants*, 1833, p. 733. »

(6) « Une des formules d'initiation au culte d'Attis était : J'ai porté le *cernos*

Mais eût-il été nécessaire de posséder une aussi grande quantité de vases, si les *vires* avaient été les testicules du taureau, comme on le croit généralement, ou le sperme, comme le veut M. Cumont? Il me semble qu'un seul d'entre eux, deux au plus, eussent été suffisants, et je ne vois pas, en outre, qu'il fût indispensable de les coller sur un plateau ou de les agglomérer ensemble. Si les κέρνος avaient eu pour but de percevoir les *vires*, ceux-ci ne pourraient être que le sang de la victime, et l'opinion de M. Camille Jullian se trouverait par cela même justifiée. En réalité, il n'en est rien, ou du moins il n'est pas possible de se prononcer d'une façon quelque peu certaine. Les κέρνος dont il est question dans l'inscription de Mactar font bien allusion à une cérémonie qui se serait effectuée au moyen de vases spéciaux, mais il n'est pas dit qu'elle se rapportait au transport, ni même à la perception des *vires*. De l'ordre suivi dans le texte, on peut même conclure, à ce que je crois, que la cérémonie des *cerni* avait lieu la première, et par conséquent avant que les animaux fussent morts (1).

Les *vires* pouvaient être reçues et consacrées par une autre personne

(ἐκερνοφόρησα); cf. Saglio, *Dict. des ant. grecques et rom.*, p. 1682. Il y avait encore des *cernophori* et des *cernophorae* à l'époque romaine (*C. I. L.*, t. II, 179; x, 1803). »

(1) M. Goehler a cru que les *cerni* avaient pour objet d'éviter, à ceux qui s'en servaient, l'écœurante corvée d'une pluie de sang. « *Ac primum quidem cognoscimus*, dit-il en rapportant l'inscription ci-dessus, p. 108, note 1, *Serapiam non ipsam taurobolium accepisse, sed sanguinem caerno perceptum esse a sacerdote maximo; tum adnotandum est XV viros non solum afuisse, sed etiam tradidisse taurobolium crioboliumque* (cf. *C. I. L.*, IX, 1538, 1540-42). *Feminae igitur nobiles labores taurobolii non suscepisse videntur.* » (*De mat. magn. apud rom. cultu*, p. 57). Mais on ne voit pas bien pour quelles causes les femmes de l'aristocratie romaine auraient été dispensées d'une cérémonie qui, pour être très répugnante, n'en était pas moins pratiquée par des sénateurs. On a pu voir, du reste, par les inscriptions de Lectoure, que les femmes du peuple *tauroboliaient* assez volontiers, et peut-être même plus volontiers que les hommes. La connaissance de ce qu'étaient, et de ce à quoi servaient les *cerni* est bien plus douteuse que ne l'a cru M. Goehler. Si on ne s'en servait pas avant le sacrifice, le *cernus* a pu être un petit pot, une petite casserole à manche, destinée à puiser du sang que l'on versait ensuite sur la tête du taurobolié, ou, tout au contraire, un grand vase, un baquet de terre cuite, dans lequel la personne, placée dans la fosse pour recevoir le baptême, se tenait debout, pour ne pas stationner sur de la terre imprégnée de sang. L'inscription de Mactar paraît faire distinction de trois cérémonies se précédant l'une l'autre, mais elle n'apporte qu'une lumière bien faible dans le débat, car le pluriel *cernorum* peut être motivé parce qu'il y avait deux victimes, et, par conséquent, un *cernus* pour chacune. La rédaction de l'inscription qui a servi de point de départ à l'opinion de M. Goehler est très obscure. On n'y trouve pas de phrase, et on ne voit pas le rôle de Serapias, à moins qu'elle ne soit la tauroboliée, ce qui me paraît encore le plus vraisemblable. « *Perceptum per Fl. Antonium* » ne veut pas dire que le *taurobolium-criobolium* a été reçu par Flavius Antonius, mais bien

que le taurobolié. C'est là, du moins, ce qui semble résulter de l'inscription de Lectoure rapportée ci-dessus sous le n° 16 et il n'est pas impossible que des immunités de quelque sorte aient accompagné cette consécration (1). On recueillait ces *vires* pour les transporter au loin, comme le fit le sévir augustal de la colonie de Lyon, qui les rapporta du Vatican dans sa patrie (2), pour les consacrer sur place comme à Lectoure, lors du taurobòle public de l'année 176 (3), ou même pour les enterrer sur place, mais non pas sans doute avant de les avoir consacrées, ainsi qu'il résulte d'une inscription de Die rappelant un taurobole fait en 245 pour le salut des deux Philippes (4).

Dans la plupart des cas sans doute, le taurobolié, et celui qui avait consacré les *vires* lorsqu'il s'agissait d'une personne différente, fai-

par le ministère de ce prêtre, et toutes les conclusions de M. Goehler se trouvent par cela même infirmées.

L'inscription dit aussi que le taurobole a été reçu, les clarissimes membres de l'amplissime et sanctissime collège des quindécemvirs étant présents et *tradentibus*, mais que livraient-ils? D'après M. Goehler, ce serait le *cernus* qui a servi à la réception du baptême, ne serait-ce pas plutôt ce qu'il était d'usage de donner après le sacrifice, c'est-à-dire les *vires?*

(1) Voyez p. 81.

(2) Allmer, *Musée de Lyon*, t. I, p. 17 : *Tauroboliom Matris deum magnae Idaeae, quod factum est ex imperio Matris deum pro salute imperatoris Caesaris T. Aelii Hadriani Antonini Augusti, pii, patris patriae, liberorumque eius et status coloniae Lugudunensium. L. Aemilius Carpus, sevir augustalis item dendrophorus, vires excepit et a Vaticano transtulit, aram et bucranium suo inpendio consacravit, sacerdote Q. Sammio Secundo ab quindecimviris occabo et corona exornato, cui sanctissimus ordo Lugudunensium perpetuitatem sacerdotii decrevit. Appio Annio Atilio Bradua, Tito Clodio Vibio Varo consulibus. Locus datus decreto decurionum. Cujus mesonyctium factum est V idus decembres.*

« *Vires excipere*, dit M. Goehler en parlant de ce taurobole, *nihil aliud significari potest nisi tauroboliari; nam si verba scriptorum supra a me laudatorum inspexerimus, cognoscemus sanguine tauri renasci tauroboliatum. Quod si nobis probatur, elucet quid sibi velint verba : a Vaticano transtulit. Carpus enim Romae tauroboliatus pro salute imperatoris liberorumque eius et status coloniae taurobolium transtulit Lugdunum. Unde apparet Vaticanum non situm esse in illa colonia, quam sententiam protulerunt Boissieu et Mommsenus, C. I. L.*, p. 390.» (De mat. magn., p. 56.) Je ne crois pas que cette explication puisse rien infirmer de ce que j'ai dit. Si *excipere vires* ne signifiait rien autre chose que recevoir le baptême de sang, il n'y aurait pas à parler de la translation et de la consécration des *vires*, ni de leur enfouissement, quand on ne jugeait pas à propos de les consacrer dans un temple.

A Rome, la cérémonie du taurobole se faisait au Vatican, à l'endroit où est maintenant l'église de Saint-Pierre. Lors de la construction de cette église, on trouva les inscriptions relatives au taurobole qui sont aujourd'hui réunies dans le *C. I. L.*, VI, 497-514. La plus ancienne est de 305, la plus récente est de 390. (Marquardt, *loc. cit.* t. I, p. 108, note 8.)

(3) Voyez ci-dessus, p. 78.

(4) *C. I. L.*, t. XII, n, 1567 (*loco vires conditae die prid. kal. oct., imp. Philippo Aug. et Titiano cos.*).

saient élever un autel qui était destiné à rappeler la cérémonie à laquelle ils avaient pris part, et dont le type le plus général nous est fourni par les marbres de Lectoure. L'emplacement de cet autel était

Autel taurobolique de Bordeaux.

parfois concédé par décret des décurions (1), mais très rarement, et sans doute dans le seul cas où la cérémonie avait eu un caractère public. C'est là, du moins, ce que les inscriptions paraissent prouver (2).

(1) *Locus datus decreto decurionum;* (voy. ci-dessus, note 2, l'inscription de Lyon relative au sévir Aemilius Carpus et tous les tauroboles de la même ville dont les inscriptions ont été publiées par M. Allmer).

(2) Toutes ces inscriptions se rapportent, en effet, à des tauroboles qui ont été reçus pour la conservation des empereurs.

M. Allmer a émis l'idée que le lieu public où se dressaient les autels pouvait être le forum (1).

Une tête de taureau et une tête de bélier, preuve certaine, comme je l'ai dit, que le taurobole était accompagné d'un criobole, ornent les faces latérales des autels; la face principale est généralement réservée pour les détails de la cérémonie. Ces deux têtes sont souvent parées d'*infulae* de grosses perles qui sont faites pour rappeler les bandelettes des victimes (2). D'autres objets, tels que la *harpe*, le *focus*, et le bonnet d'Attis, complètent l'ornementation de nombreux autels (3). Il peut arriver que les têtes des victimes soient représentées deux fois (4), sans doute, ainsi que l'a conjecturé M. Allmer, parce qu'il y a eu, simultanément ou non, mais compris dans la même solennité, deux tauroboles qui ont été reçus par deux personnes, réunies dans une commune intention.

Le taurobole qui a été reçu à Rome par le sévir lyonnais Aemilius Carpus, fait mention, et c'est le seul exemple que nous en possédions, d'une cérémonie qui est désignée sous le nom de *mesonyctium* : « le milieu de la nuit. »

« ..... *Ceterum restat*, a dit M. Goehler, *ut de voce difficillima « mesonyctium » verba faciam: cogitandum est aut de illo tempore, quo dea imperaverat, ut taurobolium fieret, aut de caerimonia nocturna. Quoniam vero primum vix inesse potest in hac voce, alterum rectum esse videtur; quamquam sane mirum est, quod apud Prudentium nihil legitur de tempore insolito* (5). »

On a pensé que cette cérémonie était une scène préparée dans laquelle on aurait, à l'heure de minuit, fait apparaître la déesse (6), mais il n'y a là qu'une simple hypothèse, et le *mesonyctium* est encore une énigme qui de longtemps ne sera peut-être pas pénétrée.

(1) *Musée de Lyon*, t. I, pp. 25, 32, etc.

(2) *Ibid.*, pp. 16, 26, 32 et 37; — C. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. I, p. 31 (avec le dessin que je donne ici), etc.

(3) C. Jullian, *loc. cit.*, p. 32 (ci-dessus, p. 106). Indépendamment de ces représentations, qui sont les plus communes, on en trouve d'autres qui sont relatives, comme elles, au culte de la *Magna Mater* et d'Attis. De ce nombre: le pin, le *pedum*, les crotales, le gâteau, la patère, le syrinx, des vases de différentes formes (les κέρνος?), des oiseaux, un coq, etc. Dans quelques cas très rares, Cybèle et Attis sont eux-mêmes représentés (*C. I. L.*, t. VI, n° 509).

(4) Allmer, *loc. cit.*, pp. 32 et 38.

(5) *De Mat. magn.*, p. 56.

(6) Voy. Forcellini, v° *mesonyctium*, et Allmer, *loc. cit.*, p. 25.

Les dédicaces des autels sont celles que voici (1) :

Matri deum, (Lectoure, nos 6 et 9; — Narbonne, *C. I. L.*, t. XII, nos 4321, 4322, 4325 et 4328).

Deum Matri? (Die, *C. I. L.*, t. XII, n° 1560).

Matri magnae, (Lectoure, n° 12).

Matri magnae Idaeae? (Tain, *C. I. L.*, t. XII, n° 1782).

Sacrum matri deum, (Lectoure, nos 8, 16, 18 à 22, 24 et 25).

Matri deum sacrum, (Merula, *Eph. epigr.*, t. III, p. 32, n° 1).

Matri deum ob sacrum, (Riez, *C. I. L.*, t. XII, n° 358).

Matri deum Augustae sacrum, (Kenchela, *C. I. L.*, t. VIII, n° 2230).

Matri deum Magnae Idaeae Augustae sacrum, (Mactar, Cagnat, *Bull. épigr.*, 1891, p. 529.

Matri deum optimae maximae, (*C. I. L.*, t. X, n° 4829).

Sacrum Matri Magnae, (Lectoure, nos 7, 10, 11, 13 et 26).

Numini Augusti, Matri deum, (Caderousse, *C. I. L.*, t. XII, n° 1222).

Attini sacrum et Minervae Berecintiae, (Bénévent, *C. I. L.*, t. IX, n° 1538).

Attini sacrum et Minervae Paracentiae, (Bénévent, *C. I. L.*, t. IX, nos 1539, 1541 et 1542).

Attini sacrum et Minervae Parachintiae, (Bénévent, *C. I. L.*, t. IX, n° 1540).

Dis magnis, (Rome, *C. I. L.*, t. VI, n° 504).

Matri deum Magnae Idaeae sanctae, (Mila, *C. I. L.*, t. VIII, n° 8203).

Matri deum Magnae Idaeae, (Rome, *C. I. L.*, t, VI, nos 497 et 505; — Riez, *C. I. L.*, t. XII, n° 357; — Die, *C. I. L.*, t. XII, n° 1567; — Vaison, *C. I. L.*, t. XII, n° 1311).

Matri deum Magnae et Attidi, (Rome, *C. I. L.*, t. VI, n° 506).

Matri deum Magnae Idaeae et Attidi Menoturano sacrum, (Rome, *C. I. L*, t. VI, n° 511).

Potentissimis diis [*Matri deum Magnae et Att*]*i*(*di*) *Menotyranno*, (Rome, *C. I. L.*, t. VI, n° 508).

Matri deum Magnae Idaeae et Attidi sancto Menotyranno, (Rome, *C. I. L.*, t. VI, n° 501).

(1) Il n'y a pas toujours une dédicace sur les autels commémoratifs des taurobolés reçus pour la conservation d'un empereur. Les inscriptions de ces autels débutent souvent par la formule : « *pro salute...* »

Matri deum Magnae Idaeae Summae parenti, Hermae et Attidi Menotyranno, (Rome, *C. I. L.*, t. VI, n° 499).

Matri deum Magnae Idaeae et Attidi Menotyranno, conservatoribus suis, (Rome, *C. I. L.*, t. VI, n° 500).

..... *et tutatoribus suis*, (Rome, *C. I. L.*, t. VI, n° 512).

Idaeae Matri, (Vence, *C. I. L.*, t. XII, n° 1).

Dis magnis Matri deum et Attidi, (*C. I. L.*, t. VI, n° 510).

Diis omnipotentibus, (Rome, *C. I. L.*, t. VI, n° 503).

Viribus aeternis, (Turin, Orelli, n° 2323).

Soit parce que son culte n'a pas joui partout d'une égale faveur, soit pour d'autres raisons qui nous échappent, le compagnon de Cybèle n'est rappelé que dans les inscriptions de provenance italienne.

Les formules dont on se servait pour justifier l'érection des autels, ou pour exprimer qu'un taurobole avait été accompli, se composaient en général du mot *taurobolium* et de l'un des verbes : *facere, percipere, accipere, celebrare, perficere, conficere, pangere* et *tradere*. On trouve :

Taurobolio criobolioque perfecto, diis animae suae mentisque custodibus, aram dicavit, (Rome, *C. I. L.*, t. VI, n° 499).

Taurobolio criobolioque percepto aram dicavit, (Rome, *C. I. L.*, t. VI, n° 501 et 509).

Taurobolium percepit feliciter, (Rome, *C. I. L.*, t. VI, n° 497).

Percepto taurobolio criobolioque aram consecravit, (Rome, *C. I. L.*, t. VI, n°s 503).

Percepto taurobolio criobolioque feliciter, (Rome, *C. I. L.*, t. VI, n° 504).

Taurobolium criobolium caerno perceptum per..., (Rome, *C. I. L.*, t. VI, n° 508).

Perfectis rite sacris cernorum crioboli et tauroboli, (Mactar, Cagnat, *Bull. arch.*, 1891, p. 529).

Taurobolium celebraverunt, (Vence, *C. I. L.*, t. XII, n° 1).

Taurobolio confecto, aram feliciter consacravit, (Rome, *C. I. L.*, t. VI, n° 498).

Taurobolium feci, (Rome, *C. I. L.*, t. VI, n° 507).

Taurobolium fecit (ou *fecerunt*), (Lectoure, ci-dessus, n°s 6 à 13 et 17; — Valence, *C. I. L.*, t. XII, n° 1744; — Lyon, Allmer, *Musée de Lyon*, t. I, pp. 27, 32 et 38; — Tain, *C. I. L.*, t. XII, n° 1782; — Caderousse, *C. I. L.*, t. XII, n° 1222; — ? Fréjus, *C. I. L.*, t. XII,

n° 251; — Die, *C. I. L.*, t. XII, n°s 1567 et 1579, et Allmer, *Rev. épigr.*, t. II, p. 389).

Taurobolium quod fecit, (Narbonne, *C. I. L.*, t. XII, n° 4322).

Taurobolio sive criobolio facto, (Rome, *C. I. L.*, t. VI, n° 506).

Taurobolio sive criobolio fecit, (Rome, *C. I. L.*, t. VI, n° 505).

Taurobolium accepit, (Lectoure, ci-dessus, n°s 18 et 26).

Imperio deum Matris taurobolium factum, (Narbonne, *C. I. L.*, t. XII, n° 4323).

Taurobolium imperio accepit, (Narbonne, *C. I. L.*, t. XII, n° 4325).

Taurobolium aram posuit, movit, fecit, (Announa, *C. I. L.*, t. VIII, n° 5524).

Taurobolium et criobolium M. d. m. I. fecerunt, (Valence, *C. I. L.*, t. XII, n° 1745).

Taurobolio criobolioque repetito diis omnipotentibus, M. d. et Atti, aram dicavit, (Rome, *C. I. L.*, t. VI, n° 502).

Criobolium et aemobolium movit, (Chieti, *C. I. L.*, t. IX, n° 3014).

Criobolium fecerunt et ipsi susceperunt per..., (Mila, *C. I. L.*, t. VIII, n° 8203).

Taurobolioque, in aeternum renatus, aram sacravit, (Rome, *C. I. L.*, t. VI, n° 510).

Iterato, viginti annis expletis, taurobolii sui aram constituit et consacravit, (Rome, *C. I. L.*, t. VI, n° 512).

..... *tauroboliatus Matris deum Magnae Idaeae et Attidis Minoturani et aram dedicavit*, (Rome, *C. I. L.*, t. VI, n° 511).

Taurobolium a se factum, (Bénévent, *C. I. L.*, t. IX, n° 1540).

Natalici viribus, (Bordeaux, C. Jullian, *Inscript. de Bordeaux*, t. I, p. 31).

Aram tauroboli sui natalici redditi, (Mérida, *Ephem. epigr.*, t. III, p. 32).

Ob taurobolium, (Bénévent, *C. I. L.*, t. IX, n° 1539).

Ob taurobolium traditum a..., (Bénévent, *C. I. L.*, t. IX, n°s 1541 et 1542).

Taurobolium indictum jussu [Matri deum] celebraverunt, (Narbonne, *C. I. L.*, t. XII, n° 4321).

Ob sacrum tauroboli, (Riez, *C. I. L.*, t. XII, n° 357).

Ob sacrum, (Riez, *C. I. L.* t. XII, n° 358).

Vires excepit et a Vaticano transtulit, (Lyon, Allmer, *Musée de Lyon*, t. I, p. 17).

Vires excepit, (Lectoure, ci-dessus, n° 16).

Vires consacravit, (Lectoure, ci-dessus, n°s 14 et 15).

La formule *v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*, qui figure sur un autel taurobolique de Die, et que M. Hirschfeld tenait en suspicion (1), est aujourd'hui confirmée par la découverte d'un autel taurobolique de Tunisie (2).

Il ne paraît pas que l'efficacité du baptême de sang se soit étendue au-delà de vingt ans. Une ancienne poésie du IVe siècle, citée par Saumaise dans ses notes sur Lampride (3), renferme le passage suivant :

« *Quis tibi, taurobolus, vestem mutare suasit,*
Inflatus dices, subito mendicus ut esses?
Obsitus et pannis, modica stipe factus epacta,
Sub terram missus, pollutus sanguine tauri,
Sordidus, infectus, vestes servare cruentas,
Vivere cum speras viginti mundus in annis? »

Et le même terme assigné à la vertu du taurobole se retrouve encore dans deux inscriptions de Rome, dont une contient les deux vers que voici (4) :

« *Vota Faventinus bis deni suscipit orbis,*
Ut mactet repetens aurata fronte bicornes. »

L'autre est relative à un personnage de rang sénatorial, *Caeionius Rufius Volusianus*, qui a renouvelé, après vingt ans, l'autel commémoratif de son taurobole : « *Iterato, viginti annis expletis, taurobolii sui aram constituit et consecravit* » (5).

Toutefois, il existe au moins deux autels qui font allusion à une « renaissance » éternelle; sur l'un, le taurobolié se dit lui-même : « *In aeternum renatus* » (6), et sur l'autre : « *renatus in aeternum taurobolio criobolioque* » (7).

(1) *C. I. L.*, t. XII, n° 1567.

(2) Cagnat, *Bull. arch.*, 1891, p. 529.

(3) *Elagabale*, VII; (voy. également Mommsen, *Hermes*, t. IV, p. 356; Riese, *Anthologia*, n° 4; Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. I, p. 36; Goehler, *De Mat. magn.*, p. 54; Allmer, *Rev. épigr.*, t. II, p. 43, etc.) La citation se trouve dans le mss. 8085 de la Bibliothèque nationale, fonds latin (vv. 57-62).

(4) *C. I. L.*, t. VI, n° 504.

(5) *Ibid.*, n° 512.

(6) *Ibid.*, n° 510.

(7) *Ibid.*, n° 733. On pourrait supposer, pour expliquer cet *in aeternum renatus*, que les deux dévots, déjà vieux, ne s'attendaient pas à vivre vingt ans de plus.

La régénération par le sang prenait le nom de *natalicium*, et cette naissance mystique, procurée par la vertu du taurobole, paraît avoir été fêtée par les païens. Une inscription de Mérida parle d'un *natalicium* taurobolique : « *M(atri) d(eum) s(acrum); Val(eria) Avita, aram tauroboli sui natalici redditi, dedicavit* » (1), et une inscription de Bordeaux, qui est peut-être incomplète, est dédiée : « *Natalici virib(us)* » (2).

Les tauroboles ne paraissent dus, le plus souvent, qu'au zèle même des dévots. Mais ils pouvaient aussi résulter d'un vœu (3) et on en connaît quelques-uns qui furent demandés par une manifestation quelconque de la volonté de Cybèle. On lit par exemple :

Ex imperio Matris deum, sur un autel de Lyon (Allmer, *Musée de Lyon*, t. I, p. 15).

Imperio deum Matris, à Narbonne (*C. I. L.*, t. XII, n° 4323 et 4325).

Matri deum taurobolium indictum jussu ipsius, à Narbonne (*C. I. L.*, t. XII, n° 4321).

Ex vaticinatione Pusonii Juliani, archigalli, sur deux autels, l'un de Tain (*C. I. L.*, t. XII, n° 1782), l'autre de Lyon (Allmer, *loc. cit.*, p. 26).

Ex vaticinatione archigalli, à Mila (*C. I. L.*, t. VIII, n° 8203).

Le taurobole de Mactar a été fait par *Q. Arellius Optatianus* à l'occasion de son élévation au rang d'*antistes* (4).

(1) *Ephem. epigr.*, t. III, p. 32, n° 2. (Voyez aussi C. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. I, p. 36, et Allmer, *Rev. épigr.*, t. II, p. 43.) Cette inscription, d'autant plus importante qu'elle est la seule qui puisse jeter quelque clarté sur le *natalicium* taurobolique, a été différemment expliquée par MM. Hubner et Mommsen, et, plus récemment, par M. Jullian. « *Aram taurobolii natalicii sui redditi*, a dit M. Hubner, *intellege aram positam propter taurobolium deae redditum die natali Avitae, quod breviter dictum est taurobolium natalicium.* » M. Mommsen a pris le *natalicium* dans un autre sens : « *Cum notum sit taurobolium eodem die iterari*, dit-il, *mihi est ara, qua dedicata redditur natalicium taurobolii ante annum vel, si placet, ante viginti annos ab Avita suscepti.* » M. Jullian a été, sans doute, plus près de la vérité en écrivant : « *Natalicium taurobolium suum* a sans doute le sens de taurobole du jour de la renaissance; *natalicii*, comme *sui*, comme *redditi*, sont des adjectifs qui déterminent *tauroboli.* »

(2) C. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. I, p. 30, (et ci-dessus, p. 111).

(3) Voy. ci dessus, p. 115, la formule *v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*; Allmer, *Musée de Lyon*, t. I, pp. 32 et 37 : « *Taurobolium fecerunt Aufustia Alexandria et Sergia Parthenope ex voto;* — *taurobolium fecerunt Septicia Valeriana et Optatia Siora ex voto;* » et *C. I. L.*, t, XII, n° 1569 : « *T. Helius Marcellinus et Valeria Decumilla ex voto.* »

(4) Cagnat, *Bull. archéol.*, 1891, p. 529 : « *Suffragio ordinis coloniae suae Mactaritanae comprobatus antistes.* »

Dans la rédaction de l'inscription qui devait être gravée sur l'autel commémoratif d'un taurobole, on mentionnait en général, en les mettant à l'ablatif comme pour les dates consulaires, les noms des officiants qui avaient prêté le concours de leur ministère (1). Ils étaient quelquefois précédés du mot *praeeunte* (ou *praeeuntibus*) qui indiquerait que le prêtre, marchant devant, avait entonné les prières et récité les formules d'usage (2). Une autre expression, celle *traditum a...*, (*tradente, tradentibus*), a été signalée aussi sur quelques autels. Elle s'applique à des prêtres (3) ou à des personnages illustres (4), et elle fait peut-être allusion à quelque rôle spécial qui aurait été rempli pendant la cérémonie taurobolique (5). On trouve enfin dans quelques cas, indépendamment de la formule *hostiis suis*, qui est particulière aux inscriptions de Lectoure, une brève mention de la source où a été puisé l'argent du sacrifice (6).

Il paraît résulter des inscriptions que les professions des petites gens n'étaient pas rappelées sur les autels, lorsqu'il ne s'agissait pas d'une fonction religieuse (7). Mais sur les autels de Rome, tous commémoratifs de tauroboles qui ont été reçus par des personnages de rang sénatorial, on peut relever des *cursus honorum* qui sont parfois très étendus (8).

(1) Voy. ci-dessus la presque totalité des inscriptions de Lectoure; *C. I. L.*, t. XII, nos 1567, 1569, 4322, etc.

(2) *C. I. L.*, t. XII, nos 1311, 1538, 1540, 1567; Allmer, *Musée de Lyon*, t. I, pp. 32 et 37.

(3) *C. I. L.*, t. IX, 1540, 1542 et 2538; Cagnat, *Bull. arch.*, 1891, p. 529.

(4) *C. I. L.*, t. VI, no 508 : « *Praesentibus et tradentibus clarissimis viris ex amplissimo et sanctissimo collegio XV virum sacris faciundis* ».

(5) Voy. ci-dessus, p. 109, note 1.

(6) *C. I. L.*, t. XII : *de suo* (no 1568), *suo sumptu* (no 1), *sua pecunia fecerunt* (no 1744), *ex stipe conlata* (no 4321).

(7) Une *tympanistria* et une *cymbalistria*, qui d'ailleurs devaient participer aux cérémonies de Cybèle et d'Attis, sont seules mentionnées dans deux inscriptions de Bénévent (*C. I. L.*, t. IX, nos 1538 et 1542).

(8) Voy. *C. I. L.*, t. VI, nos 498 à 501, 503, 504, 510, 1778, 1779, etc.

1° — Tauroboles faits pour autrui (1)

NOMS	DATES des TAUROBOLES	NOMS DES PERSONNES pour la conservation desquelles on a fait des tauroboles	PROVENANCE des AUTELS TAUROBOLIQUES	RÉFÉRENCES
	Ere chrétienne.			
L. Aemilius Carpus.....	160	Antonin le Pieux, ses enfants, et pour le maintien de la colonie.	Lyon.....	Allmer, *Musée de Lyon*, Lyon, 1888-92, in-8°, t. I, p. 17.
Respublica Lactoratium.	176	Famille de Marc-Aurèle.....	Lectoure.....	Ci-dessus, n° 5.
Pompeia Philumene....	»	»	»	Id., n° 6.
Antonia Prima.....	»	»	»	Id., n° 7.
Aurelia Oppidiana.....	»	»	»	Id., n° 8.
Julia Valentina..... Hygia Silane?...	»	»	»	Id., n° 9.
Aelia Nice.	»	»	»	Id., n° 10.
Marciana, Marciani filia.....	»	»	»	Id., n° 11.
Valentina, Valentis filia.....	»	»	»	Id., n° 12.
Severa, Quarti filia..	»	»	»	Id., n° 13.
Severus, Julli filius.	»	»	»	Id., n° 14.
Viator, Sabini filius.	»	»	»	Id., n° 15.
Q. Aquius Antonianus.	184	Commode, la famille impériale, et pour le maintien de la colonie.....	Tain.....	*C. I. L.*, t. XII, n° 1782.
Dendrophori Luguduni consistentes.....	190	Commode, la famille impériale, et pour le maintien de la colonie.	Lyon	Allmer, *loc. cit.*, t. I, p. 27.

(1) Les tableaux qui vont suivre résument les renseignements qui sont fournis par les autels. Il n'y sera question que de noms latins.

Sex. Publicius... anus..	Entre 176 et 192	Commode.....	Caderousse (Vaucluse).	*C. I. L.*, t. XII, n° 1222.
Aufustia Alexandria. Sergia Parthenope..	194	Septime Sévère, [Albin], la famille impériale, et pour le maintien de la colonie...	Lyon.....	Allmer, *loc. cit.*, t. I, p. 32.
Septicia Valeriana... Optatia Siora	197	Septime Sévère, Caracalla, Julia Augusta, la famille impériale, et pour le maintien de la colonie.	Lyon.....	*Ibid.*, p. 38.
C. Batonius Primus.. .	199	Septime Sévère, Caracalla et....	Narbonne.....	*C. I. L.*, t. XII, n° 4323.
.....?.....	Entre 205 et 209	Septime Sévère, Caracalla [et Géta].....	Lyon.	Allmer, *loc. cit.*, t. I, p. 41.
C. Valerius Urbanus....	»	[Septime Sévère, Caracalla et Géta].....	Valence (Drôme).....	*C. I. L.*, t. XII, n° 1745.
Respublica Vocontiorum.....	Entre 198 et 209	Septime Sévère, Caracalla, [Géta] et Julia Augusta.....	Die (Drôme)..... ..	Allmer, *Rev. épigraph. du midi de la France*, t. II, p. 389.
C. Sittius Januarius....	»	»	Khenchela (Algérie)...	Criobole. *C. I. L.*, t. VIII, n° 2230.
C. Julius Drutedo..... Balorice..... ..	213?	Caracalla.....	Aulnay (Charente)....	Espérandieu, *Epigraph. rom. du Poitou.* Paris, 1889, p. 146.
Basilicus..... Mnesius.....	Entre 222 et 235	Sévère Alexandre, Julia Mamaea et la famille impériale.....	Mila (Algérie).....	*C. I. L.*, t. VIII, n° 8203.
Petronius Marcellus.	Entre 235 et 238	Maximin et Maxime.....	Chieti (Italie).....	*Id.*, t. IX, n° 3014.
Publicius Valerius Fortunatus Thalamus....	238	»	Cordoue.....	*Ephém. épigr.*, t. III, n° 15.
Ordo Lactoratium. .	241	Gordien III, Sabinia Tranquillina et la famille impériale.....	Lectoure.....	Ci-dessus, n° 17.
Pompeia Flora... ..	»	»	»	Id., n° 18.
Junia Domitia.....	»	»	»	Id., n° 19.

Julia Clementina....	241	Gordien III, Sabinia Tranquillina et la famille impériale.....	Lectoure.....	Id., n° 20.
Verinia Severa.....	»	»	»	Id., n° 21.
Servilia Modesta.....	»	»	»	Id., n° 22.
Valeria Gemina.....	»	»	»	Id., n° 23.
Julia Nice....	»	»	»	Id., n° 24.
G. Julius Secundus.....	»	»	»	Id., n° 25.
Aprilis, Repentini filius..... ... Saturnina, Taurini filia.....	»	»	»	Id., n° 26.
L. Dagidius Marius..... Verullia Martina.... Verullia Maria.....	245	Les deux Philippes et Otacilia Severa..... .	Die.....	*C. I. L.*, t. XII, n° 1567.
Q. Arellius Optatianus.	Entre 276 et 282	Probus et la famille impériale...	Mactar (Tunisie).....	Cagnat, *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1891, p. 529.
.....?.....	?	Deux empereurs, et pour la prospérité de la colonie.....	Vienne (Isère).....	*C. I. L.*, t. XII, n° 1827.
Tiberius Helius Marcellinus..... Valeria Decumilla...	?	?	Die	*Ibid.*, n° 1569.
Attius.....	?	?	Die.....	*Ibid.*, n° 1568.
Aulus Pompeius Avitianus..... . Claudia Firmina....	?	Famille impériale.....	Vaison (Vaucluse).....	*Ibid.*, n° 1311.
.....?.....	?	?	Lyon.....	Allmer, *loc. cit.*, t. I, p. 46.
... .?.....	?	Antonin ?.....	Fréjus.....	*C. I. L.*, t. XII, n° 251 (texte incomplet, peut-être douteux).

2° — Tauroboles directs ou paraissant tels

NOMS DES TAUROBOLIÉS	DATES des TAUROBOLES	PROVENANCE des AUTELS TAUROBOLIQUES	RÉFÉRENCES
	Ère chrétienne.		
Munatia Reddita	186	Carinola (Italie)	*C. I. L.*, t. x, n° 4726.
Aemilia Serapias	199	Bénévent	Orelli, t. I, n° 2326. (Cette inscription n'est peut-être pas authentique).
Concordia Januaria	225	»	*C. I. L.*, t. IX, n° 1538.
Mummeia Atticilla	»	»	*Ibid.*, n° 1539.
L. Sontius Pineius Justinianus	»	»	*Ibid.*, n° 1540.
Terentia Flaviana	»	»	*Ibid.*, n° 1541.
Trebulana Justina	»	»	*Ibid.*, n° 1542.
Valeria Gemina	239	Lectoure	Ci-dessus, n° 16.
Helvia Stephanis	241	Aquino (Italie)	*C. I. L.*, t. x, n° 6075.
Junia Balbina?	263?	Narbonne	*C. I. L.*, t. XII, n° 4324.
L. Cornelius Scipio Orfitus (*vir clariss.*)	295	Rome	*Ibid.*, t. VI, n°s 505 et 506.
Julius Italicus (*vir clariss.*)	305	»	*Ibid.*, n° 497.
C. Magius Donatus Severianus (*vir clariss.*)	313	»	*Ibid.*, n° 507.
Serapias *h(onesta?) f(emina?)*	319	»	*C. I. L.*, t. VI, n° 508; (Wilmanns, n° 108).
Alfenius Ceionius Julianus Kamenius (*vir clariss.*)	333	»	*Bull. Inst. archéol.*, 1884, p 56.
..... Antoninus (*vir clariss.*)	350	»	*C. I. L.*, t. VI, n° 498.
Petronius Apollodorus (*vir clariss.*)	370	»	*Ibid.*, n° 509.
Clodius Hermogianus Caesarius (*vir clariss.*)	374	»	*Ibid.*, n° 499; (Wilmanns, n° 109).
Ulpius Egnatius Faventinus (*vir clariss.*)	376	»	*Ibid.*, n° 504; (Wilmanns, n° 111).
Sextilius Agesilaus Aedesius (*vir clariss.*)	»	»	*Ibid.*, n° 510; (Wilmanns, n° 110).
Rufius Caeionius (*vir clariss.*)	377	»	*Ibid.*, n° 511.

Caelius Hilarianus (*vir clariss.*)	377	Rome	*C. I. L.*, t. VI, n° 500; (Wilmanns, n° 114).
Q. Clodius Flavianus (*vir clariss.*)	383	»	*Ibid.*, n° 501.
? (*vir clariss.*)	»	»	*Ibid.*, n° 502.
Vellius Agorius Praetextatus (*vir clariss.*)	387	»	*Ibid.*, n°s 1778 et 1779.
Fabia Agonia Paulina (*clariss. femina*)	»	»	*Ibid.*, n° 1780.
Caeionius Rufius Volusianus (*vir clariss.*)	390	»	*Ibid.*, n° 512.
L. Ragonius Venustus (*vir clariss.*)	»	»	*Ibid.*, n° 503; (Wilmanns, n° 112).
L. Decimius Pacatus	?	Riez	*C. I. L.*, t. XII, n° 357.
Coelia Secundina M. Julius Hyacinthus	?	»	*Ibid.*, n° 358. Il ne s'agit peut-être pas d'un taurobole.
Dendrophori Valentini	?	Valence (Drôme)	*Ibid.*, n° 1744.
Narbonenses	?	Narbonne	*Ibid.*, n° 4321.
Axia Paulina	?	»	*Ibid.*, n° 4322.
.... Ursa, Marciani filia	?	»	*Ibid.*, n° 4326.
Billia Veneria	?	Lyon	Allmer, *Musée de Lyon*, t. I, p. 46.
Liguria Thymele	?	Narbonne	*C. I. L.*, t. XII, n° 4325.
L. Pacilius	?	Brindisi	*Ibid.*, t. IX, n° 6099.
Pompeius Rusonianus (*cos.*)	?	»	Visconti, *Monum. Gabini*, I, p. 181.
Sempronia Eutocia	?	Turin	*C. I. L.*, t. V, n° 6961; (Wilmanns, n° 118).
Sabidia Cornelia	?		*C. I. L.*, t. X, n° 4829.
P. Ulattius Priscus	?	Turin	*Ibid.*, t. V, n° 6962.
Valeria Avita	?	Mérida	*Ephem. epigr.*, t. III, n° 2.
Valeria Marciana Valeria Carmosyne Cassius Paternus	?	Vence (Alpes-Mar.)	*C. I. L.*, t. XII, n° 1.
Valeria Jullina Julia Sancta	?	Bordeaux	Allmer, *Revue épigraphique*, t. II, pp. 20 et 43. — C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, p. 30.
Popilia Maxima	?	Announa (Algérie)	*C. I. L.*, t. VIII, n° 5524; (Wilmanns, n° 126).

3° — Archigalles dont les noms sont connus par des inscriptions tauroboliques

NOMS	QUALITÉ	PROVENANCE des INSCRIPTIONS	RÉFÉRENCES
Pusonius Julianus	Cit. rom.	Lyon et Tain	Allmer, *Musée de Lyon*, t. I, pp. 26 et 54.
Valerianus	»	Mérida	*Ephem. epigr.*, t. III, n° 2.
?	?	Mila (Algérie)	*C. I. L.*, t. VIII, n° 8203.

4° — Archigalles dont les noms sont connus par des inscriptions non tauroboliques

NOMS	QUALITÉ	PROVENANCE des INSCRIPTIONS	RÉFÉRENCES
Q. Caecilius Fuscus	Cit. rom.	Ostie	*Annal. Inst.*, t. XL, p. 390 et t. XLI, p. 244.
C. Camerius Crescens	»	Rome	*C. I. L.*, t. VI, n° 2183.
M. Modius Maximus	»	Ostie	*Ann. Inst.*, t. XL, p. 390 et t. XLI, p. 244.
L. Publilius Syntropus	»	Trieste	*C. I. L.*, t. V, n° 488.
Ulpius Justus?	»	Tournai	Orelli, n° 2321.
Virianus Ampliatus	»	Cumes	*C. I. L.*, t. X, n° 3810.

5° — Prêtres et Prêtresses qui ont dirigé des tauroboles

NOMS	QUALITÉ	DATES des TAUROBOLES	PROVENANCE des TAUROBOLES	RÉFÉRENCES
L. Accius Rem	Affranchi ?	241	Lectoure	Ci-dessus, n° 26.
Aelius Castrensis	»	184	Tain	*C. I. L.*, t. XII, n° 1782.
Aelius Anthus	»	197	Lyon	Allmer, *Musée de Lyon*, t. I, p. 37.
Aemilia Secundilla	»			
C. Aemilius Saturninus	Cit. rom	Entre 222 et 235	Mila (Algérie)	*C. I. L.*, t. VIII, n° 8203.
Fl. Antonius Eustochius (*sac. Phryx max.*)	Affranchi ?	319	Rome	*Id.*, t. VI, n° 508.
.... Appianus	—	—	—	Voy. *Flavius Talusius.*
Q. Arellius Optatianus (*antistes*)	Chev. rom	Entre 276 et 282	Mactar (Tunisie)	Cagnat, *Bull. archéol.*, 1891, p. 529.
Rannius Salvius	Chev. rom			
Claudius Faustus	Cit. rom			
Attius, Attiani filius	Cit. rom	—	Die	*C. I. L.*, t. XII, n° 1569.
Aurelius Stephanus	Affranchi ?	238	Cordoue	*Eph. épigr.*, t. III, n° 15.
Blattius Paternus	—	—	—	Voy. *Junius Titus.*
Cassius Paternus	Affranchi ?	?	Vence	*C. I. L.*, t. XII, n° 1.
Marciana Valeria Carmosyne	Affranchie ?			
Castricius Zosimio	—	—	—	Voy. *Junius Titus.*
Claudius Faustus	—	—	—	Voy. *Q. Arellius Optatianus.*
Ti. Claudius Felix	Cit. rom	134	Portici ?	*C. I. L.*, t. X, n° 1596 (ci-dessus, p. 95, note 1).
Cosinia Celsina	—	—	—	Voy. *L. Sontius.*
Docuiricus	—	?	Mérida (Espagne)	*Ephém. épigr.*, t. III, n° 2.
Fabricius Orfitus	—	—	—	Voy. *Junius Titus.*

Flavius Talusius	Affranchi ?	Entre 198 et 209	Die	Allmer, *Rev. épigraph.*, t. II, p. 389.
.. .... Appianus	»			
Julius Euprepes	Affranchi	?	Narbonne	*C. I. L.*, t. XII, n° 4326.
Junius Titus	Cit. rom.	245	Die	*C. I. L.*, t. XII, n° 1567.
Castricius Zosimio				
Blattius Paternus				
Fabricius Orfitus				
Marciana Valeria Carmosyne	—	—	—	Voy. *Cassius Paternus.*
Mummeia Atticilla	Cit. rom.	225	Bénévent	*C. I. L.*, t. IX, n° 1539.
Munatia Reddita	»	186	Carinola (Italie)	*Id.*, t. X, n° 4726.
Pacius	—	—	—	Voy. *Zminthius.*
Q. Paquius Chrestus	Cit. rom. ?	?	Narbonne	*C. I. L.*, t. XII, n° 4322.
Petronius Marcellus	»	Entre 235 et 238	Chieti (Italie)	*Id.*, t. IX, n°s 3014 et 3015.
Q. Sammius Secundus	»	160	Lyon	Allmer, *Musée de Lyon*, t. I, p. 15.
Servilia Varia	»	225	Bénévent	*C. I. L.*, t. IX, n°s 1541 et 1542.
L. Sontius Pineius Justianus	Chev. rom.	»	»	*Ibid.*, n° 1540.
Cosinia Celsina	Cit. rom.			
C. Sittius Januarius	»	Entre 198 et 209	Khenchela (Algérie)	*C. I. L.*, t. VIII, n° 2230.
A. Titius Phronimus	Affranchi	?	Vaison	*Id.*, t. XII, n° 1311.
Traianius Nundinius	Affranchi ?	239 et 241	Lectoure	Ci-dessus, n°s 16 à 25.
C. Valerius Urbanus	Cit. rom.	?	Valence (Drôme)	*C. I. L.*, t. XII, n° 1745.
Zminthius	Affranchis	176	Lectoure	Ci-dessus, n°s 7 et 8.
Pacius				
Zminthius (seul)	Affranchi	176	Lectoure	*Id.*, n°s 9 à 11.

6° — Prêtres et Prêtresses de Cybèle ou d'Attis connus par des inscriptions non tauroboliques

NOMS	QUALITÉ	PROVENANCE des INSCRIPTIONS	RÉFÉRENCES
Aelia Antigona	Affranchie?	Rome	*C. I. L.*, t. VI, n° 2259.
Antiochus	Affranchi?	Naples	Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n° 6865.
T. Attius Atianus	»	Teramo (Italie)	*C. I. L.*, t. IX, n° 5061.
Aurelius Aquila	»	Wieting	*Id.*, t. III, n° 5021.
Aurelius Flavianus	»	»	*Ibid.*
Bassus	Cit. rom?	Ostie	*Annal. Instit.*, t. XL, p. 375.
Cantria Longina	Cit. rom	Le Grotte di Mirabella (Italie).	*C. I. L.*, t. IX, n° 1153.
Celsinius Capitolinus	»	Rome	*Id.*, t. VI, n° 490.
Claudia Acropolis	Affranchie	Rome	*Ibid.*, n° 2260.
L. Clodius Honoratus	Cit. rom	Ruines de Sigus	*C. I. L.*, t. VIII, n° 5707.
Claudius Restitutus	»	Cumes	*Id.*, t. X, n° 3698.
Decima Candida	»	Aquino (Italie)	*Ibid.*, n° 6074.
Eggia Sabina	»	Le Grotte di Mirabella (Italie).	*C. I. L.*, t. IX, n° 1100.
Galena	Cit. rom?	Rome	*Id.*, t. VI, n° 2261.
Helvia Stephanis	Affranchie?	Aquino (Italie)	*Id.*, t. X, n° 6075.
Licinius Secundus	Cit. rom	Cumes	*C. I. L.*, t. X, n° 3698.

...enius Fatalis (*antistes*)	Cit. rom	Cherche	*C. I. L.*, t. VIII, n° 9401.
C. Julius Severus	»	Civita Castellane (Italie)	Wilmanns, *Exempla*, n° 2088.
C. Laecanius Theodorus	Affranchi ?	Pola	*C. I. L.*, t. V, n° 81.
..... Marcella	Cit. rom	Osimo (Italie)	*Id.*, t. IX, n° 5848.
P. Marius Pharetra	Affranchi ?	Pentima (Italie)	*Ibid.*, n° 3146.
Metilia Acte	»	Ostie	Orelli-Henzen, n° 7200.
Onesimus	Affr. imp	Rome	*C. I. L.*, t. VI, n° 496.
Olympias (*prêtresse*)			
Livia (*d*)			
Briseis (*d*)			
M. Plaetorius Herculianus	Affranchi ?	»	*Ibid.*, n° 2258.
C. Poblicius Olympus	»	Milan	*C. I. L.*, t. V, n° 5881.
Q. Publicius Charito	Cit. rom	Trieste	*Ibid.*, n° 519.
C. Raius Felix	»	Larino (Italie)	*C. I. L.*, t. IX, n° 734.
L. Valerius Fyrmus	»	Ostie	Orelli-Henzen, n° 5962.
Q. Valerius Severus Platiensis	»	Le Kef (Tunisie)	*C. I. L.*, t. VIII, n° 1649.
Valerius Pancarpus	»	Bénévent	Orelli, n° 2326.
C. Varius Elpidephorus	Affranchi	Milan	*C. I. L.*, t. V, n° 5862.
Veronia Trofime	Affranchie	Vérone	*Ibid.*, n° 3438.

(A suivre.)

ESPÉRANDIEU.

SOIRÉES ARCHÉOLOGIQUES

AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

VI

Séance du 2 Mai 1892

Présidence de M. le Général GRILLON, commandant la Brigade d'Infanterie, à Auch.

Présents : MM. Balas, Bénétrix, Berthelot, Cabrol père et fils, de Carsalade, Calcat, Cocharaux, Daudoux, Dellas, Despaux, Embasaygues, Lacomme, Lapeyrère, Saïnt-Martin, Tierny, secrétaire.

Plusieurs membres s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

La séance s'ouvre à 8 heures 1|2, aux Archives départementales.

Le procès-verbal de la séance du 4 avril est lu et adopté.

Bas-relief de Saint-Orens

M. Dellas donne quelques renseignements complémentaires sur le bas-relief qui a été décrit à la séance précédente et qui provient certainement de Saint-Orens. Il rappelle que les biens de Saint-Orens, vendus nationalement, furent répartis en 3 lots ; le 3e lot, réservé par le domaine, fut aliéné, le 15 juin 1796, en faveur du citoyen Jacques Lodoyer, entrepreneur ; il comprenait les deux églises, leurs dépendances, le cloître avec son préau découvert et les constructions adjacentes à l'ouest jusqu'à la rue du Prieuré. Le Prieuré fut démoli par le citoyen Lodoyer, qui le traita comme carrière à exploitation de matériaux. L'église prieurale avait été consacrée en 1075 par l'archevêque Guillaume de Montaut. On voit que cette date correspond avec celle qui a été donnée pour le bas-relief en question.

Faïencerie d'Auch

M. Dellas complète la communication qu'il a faite, à la dernière séance, sur la faïencerie d'Auch. Dans l'inventaire de la fabrique de

Lagrange il n'est question que de faïences blanches. M. Dellas démontre par plusieurs documents contemporains que l'on faisait très bien la différence des faïences blanches et des faïences ornementées, dans les inventaires après décès ou autres. Il croit qu'on peut conclure de tout ce qui a été dit sur cette question dans les précédentes réunions, que la fabrique de Lagrange n'a produit que des faïences communes et sans valeur artistique.

Portraits des membres du chapitre d'Auch sous Mgr de Trappe

M. de Carsalade communique à la Société un recueil de miniatures du XVIe siècle qu'il a envoyé en 1891 à l'exposition des arts rétrospectifs de Pau, où il a été très remarqué. Ce recueil contient les portraits des chanoines de Sainte-Marie d'Auch et celui de l'archevêque Léonard de Trappe.

M. de Carsalade rappelle en quelques mots la biographie de ce prélat, qui a laissé une grande réputation de sainteté.

Parmi les autres personnages « portraicturés » dans le recueil, il convient de citer Arnaud Lupaut, ami du cardinal d'Ossat, né comme lui en Magnoac, François Catel, frère de l'historien toulousain Guillaume Catel, et d'autres encore.

On voit que, si les miniatures contenues dans le recueil n'ont qu'une valeur artistique secondaire, au point de vue historique elles ne sont pas dénuées d'intérêt.

Documents sur la discipline ecclésiastique

Au nom de M. Albert Lozes, absent, M. Tierny donne lecture de quelques mandements et ordonnances d'archevêques d'Auch ayant trait à la discipline ecclésiastique. Il faut particulièrement remarquer l'ordonnance de Mgr de la Mothe Houdancourt défendant aux séculiers de garder le chapeau sur la tête dans le chœur de Sainte-Marie, pendant le service divin et aux femmes d'occuper les chaises du chœur (17 avril 1674).

A citer encore une ordonnance de M. Etienne d'Aignan, grand vicaire, contre les prétendues apparitions de saint Anne à Jeanne Beros, paroissienne de Cère, et plusieurs ordonnances du même contre les devins et les sorciers (1671). Les documents que fait connaître M. Lozes seront utilement consultés par ceux qui s'intéressent à l'histoire ecclésiastique de nos contrées.

Gravures anciennes

M. Despaux fait passer sous les yeux des membres présents, des gravures tirées de sa collection et représentant Masséna, Augereau,

Beurnonville. Ces gravures sont d'Hilaire Ledru (1769-1840), peintre et dessinateur, né à Oppy (Pas-de-Calais), et dont les belles compositions furent de son temps très appréciées.

Le peintre Tomire

M. Tierny donne lecture d'une lettre de M. Gardère sur le peintre Tomire, dont on voit de nombreux tableaux au musée de Bordeaux. Tomire, dont on ignore le lieu d'origine, vint se fixer à Condom avant la Révolution, et professa chez les Oratoriens, et depuis demeura attaché au collége de cette ville. Il a laissé bon nombre de tableaux et surtout des portraits qui sont très appréciés. On peut en juger par le portrait du marquis de Galard, que M Colonieu a apporté à la dernière séance. On ignore la date de la mort de Tomire. Son fils le remplaça comme professeur de dessin au collège, mais il était loin de valoir son père.

Statue romaine découverte à Touget

M. Tierny donne lecture d'une communication de M. Sayous, directeur de l'Ecole communale de Gimont, sur une statue romaine trouvée à Touget. Cette statue, en pierre, a de 0m 70 à 0m 80 de hauteur : elle représente un chasseur portant dans ses bras un lapin ; aux pieds du chasseur se trouve un chien qui lève la tête et regarde son maître. L'homme est nu, il n'a sur ses épaules qu'un manteau agraffé sur le devant de sa poitrine ; le manteau est rejeté en arrière ; on voit, sous le manteau, la poignée d'une épée comme en portaient les soldats romains.

M. Cabrol dit qu'il a vu cette statue à Salleneuve, hameau de Touget, et qu'elle est très remarquable ; on a trouvé aussi plusieurs vases et poteries romaines. Le musée de la Société historique de Gascogne possède une petite amphore et un vase en verre de l'époque romaine trouvés à Touget. Il est bien certain qu'on trouverait là d'autres antiquités que celles qui sont actuellement connues.

Coutumes de Molières

M. Cabrol, inspecteur des postes, après avoir mis sous les yeux des membres de la Société une gouje en bronze très ancienne, trouvée aux environs de Simorre, complète la communication qu'il a faite sur le texte inédit des coutumes de Molières. Ces coutumes sont signalées de la manière suivante dans l'ouvrage de M. le chanoine Potier : « *Les Chartes de Coutumes du Tarn-et-Garonne. Montauban, 1889.* »

Molières. 1270. — Coutumes concédées par Alfonse de Poitiers, modifiées par un arrêt de Parlement de Toulouse en août 1627 ; en

langue romane signalées par Moulenc dans ses *Documents historiques*, t. 2, page 212, d'après un texte incomplet des archives du département. — Inédites. — En outre, le bulletin de la Société archéoloque du Tarn-et-Garonne (séance du 4 novembre 1891) contient la mention suivante : « M. l'abbé Breuils, curé de Cazeneuve (Gers), » fait savoir à la Société que les coutumes de Molières se trouvent » dans les archives d'un château du Gers.

» Il serait utile d'avoir un renseignement plus précis sur cette cou- » tume et surtout de pouvoir en connaître le texte pour le joindre à la » collection des documents de ée genre que possède déjà notre compa- » gnie. »

On voit tout l'intérêt qu'offre le texte signalé par M. Cabrol.

Excursion à Montauban et à Moissac

On discute la date d'une excursion archéologique projetée à Montauban et à Moissac. Elle aura lieu les 23 et 24 et remplacera la séance du mois de juin.

Plusieurs membres de la Société émettent l'avis de faire une autre excursion archéologique à Valcabrère et à Saint-Bertrand de Comminges. Cette excursion sera renvoyée à l'automne.

Testament d'un ivrogne

M. de Carsalade donne lecture, à titre de curiosité, du testament d'un ivrogne au XVIe siècle. Ce testament est une de ces facéties familières aux gens de la basoche du XVe et du XVIe siècle que l'on rencontre fréquemment dans les gros cahiers où ils écrivaient leurs actes. Au fond de sa boutique, dans l'attente du client et pour tromper l'ennui, le basochien rimaillait sur la page blanche de son registre, y dessinait des figures burlesques souvent licencieuses, ou y couchait *in forma* des actes comiques, comme ce testament emprunté aux minutes de Me Girard, notaire de Simorre, à la fin du XVIe siècle.

« Au nom de mon pay, de ma may et tous sous hilz soit. Ce iour- » dhuy, de soir, heure tarde, obseur à faulte de lanterne, en la mayson » près la carrère et chambre où le dit testateur est malade, dans ung » lict, sur une cache, par devant le notaire et lou gat, que au fonds » du présent testament sera nomé, establi en sa personne, La Police, » tout assatiat, que au nom de Dieu s'ei seignat disant : Au non dou » pega, de la fusta et deu vin cla que aqueste semane an begut. Le » susdit testateur a dict vole he son degut et accomoda toutz sous » ahès, per amorque sous heretés no venguen en querelle et debat per » se party son heretat.

» Et per ung comensoment, ha recomendat devotoment son ame au » Dieu éternel, son cors à la terre; et au tombet de ses parens prede- » cesseurs veut estre ensepelit, et per desubz vol estre couvert d'une » barrique plea de bon vin per gari sa colique.

» Et que toute la semaine deu neuven l'offriscon quauque causé » de sos bes afin que los caperas que cantaran prenguen la *Beate* » dap la man; si lo reffusen no es bon signe que lo testatur sie » digne d'entra en Paradis dap los sants à cause que a heit grands » pecats.

» Et lo jour quet s'entarrera vo que toutz se boten a crida : Adeu » siatz La Police, anatz larguament se no es estancatz.

» Et per vengue a la distributio de sos bees, per devotion per » son ame, a leschat tout l'argent que trouveran au fond de la cache, » près deu foc, tout au près d'ung esclop, qu'ets bien segu que li a » boutat, si digun no n'a tirat.

» Item. Legua à sa chambrière qui a nomada la Grabielle, sos » bufets deuan et darre et tout so que trouvera, mais que l'estaing ne » sia sortit, de le reste de qui ung ardit.

» Au couben dous frays menors leche sas botes et esperouns (1).

» Et aus mounges que ban am pistolets (2) leche lo forreu de las » pistolles.

» Aux carmes et aux jacopins laisse toutes sas oles et toupins, » cossés vielhs et romputts per y picha.

» Aux monges de La Trinitat lega las dues gattes et lo gat.

» Aux monges de la Merce ne los leche pas arre.

» A la Gallarda per so que l'a serbi leche sas lunettes.

» Leche sos autres biens à son hereté et lo recomanda que sia sage » et que hesse pregua per son ame. »

Les baptêmes républicains dans le Gers

M. Bénétrix donne lecture d'une étude qu'il a faite sur les baptêmes républicains.

« On connaît la ridicule manie qu'eurent bon nombre de nos ancêtres, en 1793, d'abandonner leurs prénoms et d'en choisir d'autres à l'allure plus héroïque, soit dans l'histoire de l'antiquité, soit dans celle de la Révolution. A *Pierre* et *Jean* on substituait *Brutus* ou *Publicola*, *Lepelletier* ou *Marat*. Du premier coup l'abus devint si grand dans le Gers, que la Société Montagnarde d'Auch se vit obligée d'intervenir

(1) Les frères mineurs vont pieds nus.
(2) Les moines qui vont en armes, les Chevaliers de Malte, etc.

et d'arrêter qu'à l'avenir « il serait seulement permis d'attribuer des noms semblables aux *nouveaux-nés.* »

» J'ai retrouvé des détails sur quelques-uns de ces baptêmes; le premier en date faillit même amener un conflit entre le club auscitain et l'administration centrale du département. On lit à ce sujet dans le procès-verbal des séances de la Société (29 novembre 1793) :

« Un citoyen qui avait offert à la Société un enfant pour être baptisé » le jour de la décade a demandé quelle conduite il avait à tenir pour » demain décadi et exprimé le désir qu'avait son épouse, que le citoyen » Lantrac fût le parrain. Un membre a dit que puisqu'il semblait qu'on » prit de préférence un membre des corps constitués, c'était à David et » non à Lantrac à être parrain; il a proposé de choisir le président ou » un membre quelconque pour tenir l'enfant au pied de l'arbre de la » liberté. La Société a arrêté que tous les enfants qui lui seraient offerts » seraient tenus par le président ou un autre membre sans distinction de » personne.— Ensuite Lantrac invite la Société à la fête civique que le » département doit donner demain. Un membre fait la motion de porter » au département l'enfant qui doit être baptisé. Un autre s'y oppose, vu » que c'est la Société qui fait le baptême. Cependant il est d'avis que la » Société assiste à la fête civique que le département doit donner et » qu'après, la Société invite le département à assister au baptême qu'elle » doit faire. Le même membre a dit que la Convention s'était rendue au » lieu que lui avait désigné la Société des Jacobins de Paris et que la » Convention n'avait pas attendu pour s'y rendre, que la Société des » Jacobins vint la chercher. Puisque la Convention nationale s'est ren- » due au lieu qu'on lui avait indiqué pour celébrer la fête, le département » pourra bien se rendre aussi au lieu que la Société lui indiquera pour » la célébration du baptême. » Enfin la discussion est close et la Société consultée adopte la manière de voir du membre qui vient de parler.

» Le baptême eut lieu le lendemain, sans autre incident sans doute, car il n'en est plus question.

» Le document que je viens de transcrire ne nous apprend pas le nom qui fut donné à l'enfant. Il serait facile de le retrouver aux archives municipales ; mais outre que l'importance de cette recherche n'est pas fort grande, quelques autres pièces de même nature sont plus explicites à cet égard :

» Le 4 décembre 1793 (cinq jours seulement après la cérémonie dont je viens de parler), le citoyen Gros raconte quelques faits relatifs à sa mission dans ls district de Nogaro. « J'ai eu l'avantage, dit-il, de don- » ner le baptême civique à un nouveau-né et lui ai donné le nom de

» Marat. Je dis au peuple qui m'entourait : Félicitons tous cet enfant » d'être né dans un état républicain... Promettons de lui rappeler quelles » étaient les vertus de Marat dont il portera le nom, et c'est alors qu'il » sera digne des bienfaits de l'Etre suprême.... »

» Suit une dissertation sur le péché originel, la barbarie des prêtres, etc., etc.

» Le 1er février 1794, nouveau baptême, à Auch encore celui-ci : c'est Dartigoeyte qui officie. Je laisse parler le compte-rendu de la séance : « Pendant la discussion on présente un enfant à la Société pour recevoir » le baptême civique. Dartigoeyte le prend en ses mains; il saisit l'oc- » casion de déraciner des dogmes et des cérémonies gothiques, présente » l'enfant à la patrie et lui donne le nom de *Chalier-Montagne*. Fai- » sant l'historique patriotique du martyr de la patrie Chalier tué à Lyon, » il électrise les âmes de l'amour de la liberté. Boubée demande que l'ex- » trait du procès-verbal de la cérémonie soit imprimé dans le journal du » Gers. On propose, en outre, par amendement et la Société arrête qu'il » sera envoyé extrait du procès-verbal au père de l'enfant. ».— Et sur ce, la sage-femme ayant peut-être fait remarquer — comme cela eut lieu à Agen dans une cérémonie analogue — que le nourrisson avait plutôt besoin de lait que d'éloquence, on décide de le reconduire solennellement à sa mère.

» Enfin un autre baptême civique a été signalé par M. Léonce Couture, qui a publié dans l'*Annuaire du Gers* de 1874 un « Extrait de l'Inventaire des Archives révolutionnaires du Gers, » œuvre de feu Tarbouriech : Séance du département, 11 brumaire, an III.

« On lit une lettre de Constantin, qui apprend à ses confrères que » sa femme vient d'accoucher heureusement d'un gros républicain qu'il » prie le département de nommer. Les administrateurs conviennent » de donner à ce enfant le nom de Barras-Constantin.... »

» Seulement il y a une erreur ou de lecture ou d'impression dans le travail de M. Tarbouriech. L'original porte non point *Barras*, mais bien *Barra*. Et cela est très rationnel : le fougueux amant de Mme Tallien n'avait point encore « sauté à cheval au canon de vendémiaire pour sauver la République — disent quelques-uns, — pour sauver Caporu disent les autres; » tandis que les cendres de Barra, l'héroïque petit hussard des guerres de Vendée, étaient depuis quelques mois à peine au Panthéon. »

La liste des communications étant épuisée, la Société s'ajourne au 23 Mai, date de l'excursion archéologique projetée.

VII

Séance du 11 Juillet 1892

Présidence de M. le Préfet du Gers

Présents : MM. le Général Grillon, Balas, Berthelot, Bousquet, Cabrol, Calcat, Cocharaux, Colomieu, Daudoux, Dellas, Despaux, Dorbes, Embasaygues, Faurié, Lacomme, Lacoste, Lagarde, Lozes, Monlaur, Quenioux, de Carsalade, secrétaire.

La séance s'ouvre à 8 heures 1[2, aux Archives départementales.

M. le Préfet exprime ses regrets de n'avoir pu faire partie de l'excursion à Moissac et à Montauban. Il eût été très heureux de faire à MM. les excursionnistes les honneurs de la ville de Montauban et de leur montrer la belle collection de faïences qu'il a réunie dans son hôtel.

Carreaux émaillés recueillis dans la région

M. Calcat, juge d'instruction, donne lecture d'une étude sur des carreaux émaillés des XIIIe et XIVe siècles recueillis dans la région.

« L'origine de la décoration intérieure des édifices, au moyen-âge, par les briques émaillées ou vernissées est assez incertaine.

» Serait-elle due, comme l'indique M. Barthélemy, à l'ordre de Cîteaux ? Cette invention nous viendrait-elle de l'Italie, de l'Espagne ou de Perse ? Ou bien l'honneur en reviendrait-il à notre génie national dont le goût pour les arts décoratifs a été de tous temps prépondérant et est encore indiscutable ? Je serais assez porté à le croire.

» La mosaïque romaine, coûteuse et peu résistante à un long usage, disparut peu à peu pour faire place insensiblement au carrelage de terre cuite émaillée.

» Au XIIIe siècle, toute trace de mosaïque avait cessé. Durant ce siècle les carreaux que l'on emploie au pavement sont décorés d'ornements incrustés. Ces derniers sont remplacés pendant le XIVe siècle jusqu'à la fin du XVe par des briques émaillées dont les dessins sont peints. C'est dans ces deux périodes, si contraires dans le mode d'ornementation, que se placent les quatre spécimens de carreaux émaillés ou vernissés que j'ai l'honneur de vous soumettre.

» Ils appartiennent à notre région, encore peu ou point explorée à ce point de vue, et leur authencité est absolument certaine.

» Ils nous proviennent l'un de la cathédrale gothique, Saint-Etienne d'Agen, l'autre de l'abbaye de Belleperche. C'est la part du XIIIe siècle.

» Les deux autres types sortent : le premier, de l'abbaye de Flaran; le second, du château de Mazères, résidence d'été autrefois des archevêques d'Auch. C'est le XIVe siècle.

» Chose assez curieuse, ces quatre échantillons, si différents d'origine, sont de même grandeur, c'est un carré régulier de 12 centimètres de côté, mais ne répondant pas tous aux mêmes besoins, la différence de leur épaisseur varie et oscille entre 1 centimètre 1|2 et trois centimètres.

» Des fouilles pratiquées à Agen, il y quelques années, pour l'établissement d'un marché couvert, mirent à la lumière une partie de l'ancienne cathédrale d'Agen, dont la fondation paraît remonter, d'après M. Tholin, à 1259. Et c'est du pavement du chœur d'une des chapelles que fut retiré le carreau exposé sous vos yeux. — Sur le fond rouge est un dessin blanc consistant en trois carrés inscrits dans la brique par voie d'incrustation. — C'est au moyen d'une matrice en bois selon certains auteurs, en fer selon les autres, que le potier produisait une empreinte en creux dans l'argile molle. Et dans cette empreinte, il coulait une terre blanche presque liquéfiée. Peu après un vernis à base de plomb recouvrait le tout et l'on faisait cuire au four. Le vernis, quoique transparent, a donné une teinte jaunâtre au dessin blanc et a adouci le rouge du fond. Ce système d'incrustation ne dessinait que le contour, la silhouette des choses, des objets représentés sur le carreau vernissé.

» L'abbaye de Belleperche, de l'ordre de Clairvaux, fondée en 1166, a fourni, ainsi que je l'ai dit, la seconde brique à ornementation incuse. Le fond est rouge et le dessin est également en terre blanche. L'émail diaphane à oxyde de plomb dont la brique était recouverte a dû disparaître par l'effet du frottement des chaussures, cependant il apparaît sur les parois latérales. Il devait donner, comme dans la pièce précédente, une légère teinte jaune à la pâte blanche et de rouge atténué au fond. L'ornementation consiste en une fleur de lis très élégante, les pétales latéraux s'épanouissent eux-mêmes en une volute en forme de fleur tribobée. Nous sommes déjà un peu loin du dessin géométrique de la brique vernissée de la cathédrale d'Agen plus ancienne. L'incrustation lourde et bastionnée de la première a fait place dans l'échantillon de Belleperche à un dessin délicat. La variété des sujets est aussi plus grande. Ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont assisté à

notre excursion de mai à Montauban et à Moissac, ont pu remarquer dans les riches collections de l'abbé Daniel à Moissac et de M. le chanoine Pottier à Montauban, des spécimens très variés venant de Belleperche. L'un d'eux représente un héron tenant dans son bec un poisson (une perche sans nul doute). Quelques autres portent trois poissons superposés; d'autres représentent des palmes. Mais c'est toujours à l'aide du même procédé primitif et limité dans ses effets, de l'ornementation par l'incrustation, c'est-à-dire le dessin sans ombre et avec l'uniformité complète de tons.

» La voie du progrès céramique était néanmoins ouverte et avec le XIVe siècle apparaît la peinture sur émail stannifère à glaçure opaque. Le rouge de la terre cuite ne sera plus vu, pas même au travers d'un vernis translucide. Le potier n'aura plus qu'à façonner le carreau et sa surface appartiendra entièrement au peintre décorateur tant pour le fond que pour le dessin. L'un et l'autre peuvent être variés presque à l'infini. Il ne m'est pas possible de placer devant vous quelques-uns des nombreux spécimens reproduisant la garruce des tons verts qui dominent à cette époque, comme fond, sur les terres cuites de pavement. Nous devons nous contenter de ce que Flaran et Mazères nous ont laissé de leur carrelage assez riche pourtant.

» Le carreau émaillé de Mazères est orné sur fond blanc d'une chimère de couleur verte. Le dessin est cerné pas un trait violet. La barbe de la chimère est également au manganèse. Une particularité à signaler, c'est le nom écrit sur deux lignes au-dessus de la chimère, en lettres gothiques de couleur violette : PER
MVRE

» Est-ce le nom de l'artiste peintre ou celui du potier ? Je laisse à de plus compétents le soin de décider.

» Au dernier moment, d'autres carreaux émaillés viennent d'être découverts à Mazères. La chimère n'est pas le seul dessin qu'offrent les carreaux de Mazères, on y rencontre encore des animaux divers.

» La brique émaillée de Flaran porte une fleur centrale à quatre lobes verts, circonscrite dans un carré de même ton vert faisant bordure, sur fond blanc.

» Il me resterait, Messieurs, à vous indiquer où ces diverses briques vernissées ou émaillées ont été fabriquées.

» Les spécimens que nous venons d'étudier ont-ils été produits sur place ou furent-ils importés d'ailleurs ? Question difficile que je ne me hasarderai pas à résoudre, laissant à quelques heureux chercheurs le soin d'y répondre. »

A propos des carreaux émaillés de Mazères, M. l'abbé de Carsalade présente deux curieux spécimens de carreaux provenant de ce château. Les deux réunis représentent une lice ou champ clos de forme ovale, aux deux extrémités duquel se trouvent deux personnages revêtus d'un bliaud vert, doublé de violet — sans doute les deux champions du tournoi. — A côté de chacun de ces deux personnages est écrit le nom de REGNAUT. Le costume qu'ils portent permet d'attribuer sûrement à ces carreaux la date du commencement du XIVe siècle.

M. le Préfet fait observer que les poissons signalés par M. Calcat comme motif d'ornementation des carreaux de l'abbaye de Belleperche pourraient être emprunté au nom même de l'abbaye. On sait que la perche abonde dans nos rivières. M. le Préfet du Gers fait circuler quelques carreaux en faïence, d'un dessin délicat et charmant, provenant des fabriques d'Ardus, et un très beau spécimen d'un carrelage hispano-arabe à reflets métalliques qu'il croit appartenir au XVe siècle.

Panneaux peints trouvés à Lectoure. — Statue de saint Roch trouvée à Auch

M. le Préfet fait part à la Société de la découverte qu'il a faite à Lectoure de quatre panneaux de peinture ayant probablement appartenu à un rétable d'autel, œuvre d'un peintre de l'école italienne. Le coloris, les formes, les costumes des personnages accusent la fin du XVe siècle. Deux de ces panneaux, un peu plus grands, représentent un évêque nimbé et saint Jean-Baptiste; les deux autres, un peu plus petits, réprésentent saint Sébastien et saint Roch. Ce dernier offre cette particularité qu'à côté du chien légendaire se trouve l'Enfant Jésus, la main levée et bénissant la blessure que le saint porte à la jambe. Cette particularité est à noter pour l'histoire iconographique de saint Roch. Elle paraît cependant répondre à une croyance pieuse ou à une légende ayant cours dans ce pays, car on vient de découvrir dans les ruines d'une vieille chapelle, sur le territoire d'Auch, une statue en pierre de saint Roch, reproduisant la même scène. Cette statue paraît être contemporaine des peintures de Lectoure.

Le Conventionnel Dartigoëyte

M. Dellas donne de curieux détails sur le conventionnel Pierre-Arnaud Dartigoëyte. Il raconte, d'après un mémoire de Darcet aîné, les crimes abominables commis par le conventionnel à Saint-Sever, à Pau, à Bayonne et à Auch. Son caractère dur et féroce amène un attentat contre sa personne à Auch, dans la salle du club de la Liberté

et de l'Egalité. Pendant qu'il était à la tribune, on lance sur lui des troisièmes loges une brique énorme qui, malheureusement, ne l'atteignit pas.....

Il cite parmi ses principales victimes le conseiller de Long, qui fut exécuté sans jugement sur la place d'Auch, le 27 germinal an II, et le comte de Barbotan, octogénaire respectable par ses vertus et par son âge, qui, acquitté d'abord par le tribunal du Gers, fut renvoyé par lui au tribunal révolutionnaire de Paris et exécuté sur la place Louis XV.

Après le 9 thermidor, Dartigoëyte se retire à Mugron, lieu de sa naissance. Il y mourut subitement en 1804. Il avait épousé, sous la terreur, la fille d'une des plus illustres famille de France, mademoiselle Sophie de Foix-Candalle.

M. de Carsalade dit que l'on trouve dans l'histoire des diocèses d'Aire et de Dax pendant la période révolutionnaire, par M. Legé, de très intéressants détails sur les sombres et derniers jours du terroriste et sur la triste existence que mena sa malheureuse épouse. Elle fit oublier par son admirable dévouement, sa charité envers les pauvres et sa grande piété, les crimes de son mari. Elle mourut à Mugron l'objet du respect et de la pitié de tous.

La maison d'Armagnac à Rodez

M. Cabrol, inspecteur des postes et télégraphes, présente la photographie d'une curieuse maison de Rodez connue sous le nom de Maison d'Armagnac. Cette maison, bâtie par le neveu du cardinal Jauffroy, en expiation, dit-on, de l'assassinat du comte Jean V d'Armagnac, commis sous les ordres du cardinal en 1475, au mépris de la foi solennellement jurée, offre cette particularité que les portraits des comtes d'Armagnac sont sculptés en médaillons dans deux rinceaux faisant le tour de la maison. Le dernier de ces portraits est celui du dernier comte. Comme il était contemporain des constructeurs de la maison, il est à croire que son médaillon reproduit exactement ses traits.

Construction du grand Orgue de la cathédrale d'Auch, par Jean de Joyeuse

M. Embasaygues, notaire, fait part d'une curieuse découverte qu'il a faite dans les anciennes minutes de son étude. Il s'agit du contrat passé le 29 janvier 1690 entre Mgr de La Baume de Suze, archevêque d'Auch, et le facteur d'orgues Jean de Joyeuse, pour la construction du grand orgue de la cathédrale. L'acte renferme des détails de nature à intéresser les amateurs d'histoire musicale. Tout est prévu entre les deux contractants : la grandeur, la forme, l'ornementation du buffet;

le nombre, la hauteur des tuyaux, les différentes espèces de jeux au nombre de 40 ; le prix enfin, qui est fixé à 1,600 livres, plus l'habitat pour le facteur et ses ouvriers dans les locaux de la maison canoniale et les débris du vieil orgue. Le travail devra être terminé dans cinq ans.

Il faut noter cette particularité que, dans le traité, Jean de Joyeuse rappelle qu'il a déjà construit l'orgue de la cathédrale de Carcassonne.

Le travail fut terminé avant le 4 avril 1693, date d'une transaction dans laquelle il est dit que l'orgue de la cathédrale d'Auch a été vérifié par frère Richard, moine de Saint-Bernard et facteur d'orgues de Paris, « et que la dite orgue s'est trouvée la plus accomplie du royaume » dans toutes ses parties. » L'Archevêque et le chapitre témoignèrent leur satisfaction à Jean de Joyeuse en lui accordant une gratification de 600 livres.

Il est facile de se convaincre, en comparant l'orgue si minutieusement décrit dans ce document à celui qui est aujourd'hui un des beaux ornements de notre cathédrale, que c'est bien celui qui fut construit par Jean de Joyeuse.

La liste des communications étant épuisée, la société s'ajourne au lundi, 5 août.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

I

Le Protestantisme dans la vicomté de Fezensaguet, par Jean Philip de Barjeau. *Auch, impr. Cocharaux* [*Paris, libr. Fischbacher*, 33, rue de Seine; prix, 2,50]. 1891. Grand in-8° de 114 p.

Cette brochure est une thèse soutenue l'an dernier à la Faculté de théologie protestante de Montauban; mais, comme le titre l'indique assez, elle intéresse l'histoire et non le dogme et constitue une utile contribution aux annales de la Gascogne. A ce titre, elle a excité, même avant de paraître, l'intérêt de travailleurs peu suspects de faiblesse pour

l'hérésie. Elle se produit avec une curieuse illustration liminaire : « Vrai pourtraict de la ville de Malvezin en Fezensaguet par Me Durand de Mongin, syndic des consuls, manans et habitans de ladite ville »; ce dessin, de la fin du XVIe siècle, a été communiqué à l'auteur par M. le chanoine de Carsalade du Pont, et c'est la moindre des communications du docte et bienveillant secrétaire de la Société historique de Gascogne, en fait de documents et renseignements relatifs aux familles et aux choses du pays de Fezensaguet.

« Enclavée entre le comté de Gaure, la vicomté de Lomagne, les comtés de Fezensac et de Comminges, le comté de l'Isle et la jugerie de Rivière-Verdun, la vicomté de Fezensaguet comprenait une partie des arrondissements actuels de Lectoure et de Lombez, dans le département du Gers. L'Arrats et la Gimone la coupaient en deux parallèlement. Sa capitale était Mauvezin, dont le château fort commandait la vallée de l'Arrats; ses villages principaux, Puycasquier, Montfort et Touget, qui formaient, avec Mauvezin, les *quatre propriétés* du Fezensaguet; dans les plis et sur les flancs de ses collines se dressaient ses quarante-cinq bourgs. »

C'est ainsi que M. J. Philip décrit le théâtre de l'histoire qu'il est le premier à esquisser. Demandons-lui maintenant l'essentiel de cette histoire et d'abord les origines du protestantisme dans ce petit pays, où il s'est maintenu jusqu'à nos jours.

Outre les causes générales qui ont amené ou favorisé la révolution religieuse du XVIe siècle, il n'y a qu'à constater ici l'influence de Jeanne d'Albret, qui avait hérité de sa mère Marguerite d'Angoulême la vicomté de Fezensaguet. Mais ni date bien précise, ni fait ou noms particuliers. En 1551, l'évêque de Lombez, Bernard d'Ornezan, fait faire une enquête générale de son diocèse ; il en résulte, à Mauvezin, une attestation de catholicité pour tous les babitants. Et dès 1555, la ville a un pasteur protestant, dont le nom est inconnu. Les années suivantes sont signalées par les progrès du nouveau culte, qui de la capitale de la vicomté se répandit dans les villes voisines, et aussi par des désordres violents, entre autres contre le couvent des Jacobins de Mauvezin.

Dans la première guerre de religion, l'église protestante de Mauvezin eut relativement peu à souffrir. Interrompu à peine quelque temps, le nouveau culte y est rétabli dès 1563. Suit une période pour laquelle les renseignements font défaut ; on constate cependant que, malgré l'édit d'août 1573, l'organisation religieuse des réformés se maintient dans le Fezensaguet. En 1576, prise de Mauvezin par Fontrailles,

alors huguenot, et agissant pour le roi de Navarre. « L'église fut démolie, ainsi que le couvent et la chapelle des Jacobins fondés en 1370. On ne laissa debout que le clocher *pour servir d'arsenal*... A l'exception de quelques familles pauvres, les catholiques furent relégués à la campagne et durement imposés. Tous les officiers de la vicomté étaient protestants (p. 13). » Soutenus par leurs places fortes de Lectoure et de l'Isle-Jourdain, les huguenots de Mauvezin terrorisent et bouleversent le pays. L'organisation de la Ligue ne fait que doubler l'ardeur de la lutte. En 1585, Henri de Navarre prend Montfort, qui était resté aux catholiques, après une terrible tuerie de 1582. Il « fit pendre les quatre consuls au clocher et porter les sept grandes cloches à Mauvezin. Deux ans plus tard, Jean de Luppé, seigneur de Maravat, devint procureur de la vicomté. Soutenus par lui, les protestants à cour d'argent, touchent les quartiers de la taille ; le bureau central est à Mauvezin. On y amène le bétail pris dans les razzias, on y porte les instruments de travail enlevés dans les champs. » A la même époque un des chefs protestants les plus redoutés, Sus, jette l'épouvante dans toute la contrée et s'empare successivement de Montfort, de Solomiac, de Sainte-Gemme. L'avènement de Henri IV et l'édit de Nantes amenèrent une paix bien nécessaire aux deux partis, qui étaient à bout de force. Le temple protestant de Mauvezin est érigé en 1597 ; et trois ans après l'évêque de Lombez vient dans la même ville célébrer la messe, « qui n'y avait pas été dite depuis plus de vingt ans. » — « De son côté, l'évêque de Lectoure visita Montfort le 9 juillet 1600 et, en 1604, les paroisses de moindre importance : Lamothe-Cannes, Serempuy, Homps, Sainte-Gemme, Esclignac. L'édit de Nantes avait donné aux deux religions le droit de vivre. Les guerres du XVIe siècle étaient terminées (p. 20). »

M. Philip de Barjeau reconnait avec une parfaite bonne foi que, dans cette période de luttes acharnées, les protestants de Mauvezin s'étaient presque constamment montrés « despotes et persécuteurs. » Il a raison d'être moins sévère pour eux dans la période suivante, période moins tragique, mais également curieuse, où la lutte entre les deux religions est surtout politique et où les affaires des huguenots vont naturellement de mal en pis, sous la pression du pouvoir central, jusqu'à la destruction solennelle du temple de Mauvezin en 1684. Il serait trop long d'analyser ce récit (ch. III) et celui des *Suites de la révocation de l'édit de Nantes en Fezensaguet* (ch. IV), et des traces subsistantes de protestantisme dans le même pays au XVIIIe siècle (ch. V). Cette histoire est d'ailleurs attristante pour tout le monde : les

protestants achètent trop communément la paix par des abjurations mensongères, et les catholiques apprennent par le déchet de leur propre religion combien la violence est un mauvais missionnaire.

Une deuxième partie de cette thèse historique est consacrée, non plus au récit des faits extérieurs, mais à l'étude interne du gouvernement de l'église protestante de Mauvezin (1). On y voit successivement, dans un détail précis et parfois piquant : « l'élection des anciens, leurs attributions ; — le consistoire et l'administration ; — le consistoire et la discipline; — le consistoire et les affaires extraordinaires. » L'auteur nous révèle à Mauvezin les mêmes habitudes disciplinaires qu'avaient constatées dans les églises réformées de Montagnac et de Layrac (Lot-et-Garonne), ceux qui ont pu, comme moi, parcourir les actes consistoriaux de ces deux églises, aujourd'hui déposés aux archives de l'hospice de Condom.

M. Philip n'a eu à sa disposition que le registre consistorial de sa ville natale de 1628 à 1654, qui appartient aujourd'hui à M. Castaing de Mauvezin, ; il n'a pu retrouver ceux de Puycasquier et de Montfort. Aussi son exposé est-il forcément borné, soit pour les lieux, soit pour le temps. Précisément les registres de Montagnac et de Layrac suffiraient à montrer combien l'activité des consistoires était plus énergique à la fin du XVIe siècle et dans le premier quart du XVIIe que dans les époques suivantes, où leur sévérité dut fléchir peu à peu devant l'affaiblissement progressif de l'esprit ou, si l'on me permet ce terme, du fanatisme huguenot. M. Philip de Bargeau a trouvé néanmoins, dans son registre, assez de restes de cette rudesse originelle pour oser prononcer ce jugement : « Le consistoire, prenant toujours à la lettre le système rigoureux établi à Genève par Calvin, était bien un tyran. Il suivait chaque fidèle dans sa vie privée, il lui demandait compte de ses paroles, de ses actes et même de ses pensées. C'était du même coup permettre les accusations perfides, les dénonciations souvent fausses, en un mot l'espionnage... »

J'aime à faire voir l'esprit libéral et les intentions marquées d'impartialité de l'auteur. Si pourtant il parle çà et là en protestant un peu plus qu'en historien, il n'y a lieu ni de s'en étonner, ni de s'en formaliser, ni d'entrer en discussion sur des appréciations morales toujours délicates. Constatons seulement qu'il a bien saisi, en somme, le carac-

(1) Voyez les traits essentiels de la géographie protestante de la contrée dans notre tome XVIII (1877), p. 437-8.

tère du protestantisme gascon, batailleur, narquois et aussi peu porté au martyre que peu soumis à la rude discipline des prédicants. Et regrettons, en toute franchise, qu'en exprimant pour finir ses espérances confessionnelles, il les appuie sur la récente inauguration du culte protestant à Fleurance, provoquant ainsi fort inutilement le sourire de tous les observateurs impartiaux.

Sur le terrain purement historique et littéraire, il faut reconnaître le talent d'écrivain et la bonne préparation générale du jeune auteur. Dans la tâche spéciale dont il vient de s'acquitter, il a obtenu les meilleurs encouragements, mais non le *satisfecit* plein et entier des juges compétents, même parmi ses coreligionnaires. Sa narration offre trop souvent des lacunes et des traits un peu vagues; évidemment, il faut s'en prendre avant tout au petit nombre ou à l'imperfection des documents subsistants; mais il a paru aussi, d'une part, que les sources connues pouvaient fournir davantage, et d'autre part, qu'il y avait lieu de fouiller plus profondément les archives de la région. Pour moi, j'avouerai, tout en remerciant très vivement l'auteur de son double travail, sur l'histoire extérieure et sur l'organisation du protestantisme de sa région (1), qu'il n'a pas pleinement satisfait ma curiosité personnelle. Il est vrai qu'elle se porte avant tout sur la biographie et sur l'histoire littéraire et que M. Philip de Bargeau avait le droit de se tenir sur un autre terrain. N'est-il pas, cependant, fâcheux pour une histoire du protestantisme mauvesinois qu'elle accorde si peu de place aux noms protestants les plus célèbres de la contrée? Les ministres Sonis et Paul Charles, en particulier, appelaient deux notices biographiques et bibliographiques. La note sur Saluste du Bartas (p. 99) est, fort mal à propos, purement généalogique. Le poète La Gessée n'est pas même nommé; sans doute il était catholique, au moins quand il écrivait (*Premières œuvres*, 1583, p. 906) :

Je n'ai doubté jamais des points de nostre foy;

mais il est difficile qu'il n'y ait pas eu quelque soupçon de protestantisme dans ses rapports avec Jeanne d'Albret et dans ses *prisons*. On le rattache d'ailleurs à la famille *Gesse*, qui a fourni le premier pasteur connu de Mauvezin; au XVIIe siècle, une branche de cette famille revint au catholicisme : voir *la Conversion du sieur Gesse*, imprimée

(1) Une table analytique serait pourtant un complément indispensable pour ce livre, que l'auteur n'a pas même songé à munir d'une *table des matières*.

à Auch chez Daurio en 1665 (Bibl. de la ville d'Auch, n° 900), que M. Philip de Barjeau ne paraît pas avoir connue.

En dehors de ces minuties, cet essai historique est une remarquable prise de possession d'un sujet neuf et intéressant; mais il fait désirer et donne lieu d'espérer un travail plus complet.

II

Les légendes de sainte Quitterie dans les antiques bréviaires de Lescar, Dax et Agen, par M. l'abbé A. Breuils, curé de Cazeneuve (Gers), membre de la Société historique de Gascogne. *Pau, impr. Vignancour*, 1892. 13 pp. gr. in-8°.

Il a été publié déjà plus d'un travail intéressant sur sainte Quitterie, surtout à l'occasion de la restauration de sa crypte à Aire (1). Il reste pourtant encore des fragments à recueillir, des textes à revoir, pour obtenir, non pas peut-être des résultats historiques plus positifs (il n'est pas permis, ce me semble, d'espérer beaucoup en ce genre), mais des précisions plus nombreuses et plus sûres pour éliminer le faux et réduire à leur juste mesure les simples probabilités. M. l'abbé Breuils, dans le court mais substantiel travail dont il a gratifié nos excellentes voisines, les *Etudes* de M. l'abbé Dubarat, établit d'abord ces deux points, qui déjà sont bien près de mettre à leur place et de ramener à leur vraie valeur respective les prétentions opposées de la Gascogne et de l'Espagne, en ce qui concerne la nationalité de sainte Quitterie et des saintes vierges martyres que la légende lui donne pour sœurs jumelles ou mieux pour compagnes : 1° Les plus anciens documents liturgiques d'outre-monts où il soit question de sainte Quitterie, sont les bréviaires de Sigüenza et de Palencia, qui ne remontent pas plus haut que la seconde moitié du xive siècle ; 2° les bréviaires gascons qui donnent de leur côté la légende de la martyre aturaine « sont plus anciens et se datent directement ou indirectement de la fin du xiiie siècle ou du commencement du xive. »

De plus, les légendes propres à chacun des deux pays ont des détails particuliers qui les caractérisent, et ici c'est du côté de l'Espagne que paraissent surtout le luxe suspect des faits merveilleux et une toponymie fantastique. D'autres preuves montrent dans la crypte vénérée

(1) Voir un compte-rendu de *Sainte Quitterie gasconne*, par M. l'abbé Dudon, dans notre t. xxvi, p. 384.

d'Aire-sur-l'Adour le centre d'où la dévotion à sainte Quitterie s'est répandue dans la région, d'abord, et puis au-delà des Pyrénées. La nationalité gasconne de sainte Quitterie et de ses compagnes ne ressort-elle pas, d'ailleurs, de la popularité de leur culte, circonscrit ou du moins singulièrement prédominant dans notre province? M. Breuils, qui a étudié soigneusement les vieux pouillés et les autres documents de notre géographie ecclésiastique, connaît dans la région plus de quarante paroisses dédiées à sainte Quitterie. Il signale, de plus : « Sainte-Dode, canton de Miélan (Gers); Sainte-Aurence, canton de Mirande, (Gers); Sainte-Meilhe, canton de Gabarret (Landes); Sainte-Bazeilhe (Lot-et-Garonne); Sainte-Candide, de Jegun (Gers); etc. » Sainte Gemme et sainte Livrade sont encore plus connues.

Le morceau de résistance placé au centre de ce travail comme son principal appui et son plus grand attrait, c'est ce qu'on peut nommer « la légende liturgique gasconne de sainte Quitterie. » On la lit ici, sur trois colonnes parallèles, d'après trois bréviaires qui évidemment reproduisent un texte commun, mais avec des variantes et des lacunes diverses. Aux trois reproductions manque le récit du martyre. La première colonne donne les leçons du bréviaire de Dax, manuscrit du XIIIe siècle conservé au grand séminaire d'Aire; à la seconde colonne, on lit celles du Bréviaire de Lescar, réimprimé naguère par M. l'abbé Dubarat; à la troisième, celles du Bréviaire d'Agen imprimé en 1525, mais qu'on peut dater du XIIIe ou du XIVe siècle, d'après leur conformité avec les beaux manuscrits liturgiques de M. le baron de Bastard, de Saint-Denis.

III

DOCUMENT INÉDIT relatif aux TOMBEAUX (à Souvigny) et au CHATEAU (à Moulins) DES PRINCES DE BOURBON. Lettre de NOEL COUSIN à PEIRESC (sept. 1620), ornée de dessins et accompagnée de notes par Ph. TAMIZEY DE LARROQUE. *Moulins, imp. Et. Auclaire.* 1892. 17 pp. très-gr. in-8°.

JULES DELPIT. Notes biographiques et bibliographiques [par le MÊME]. *Périgueux*, imp. de la Dordogne. 1892. 20 pp. gr.-in-8.

Notre curieux et savant collaborateur poursuit la publication des lettres de Peiresc et de ses correspondants. Parmi ces derniers, Noël Cousin, conseiller pour le roi en la sénéchaussée et au siège présidial de Moulins, est fort peu connu, malgré le zèle méritoire qu'il avait mis

à étudier l'histoire du Bourbonnais et de la maison de Bourbon, et il ne figure dans la correspondance du savant provençal que pour une seule lettre. Mais cette lettre est étendue et savante ; de plus elle ne peut manquer d'intéresser les archéologues et les curieux de tout ordre par les données précises qu'elle renferme sur les châteaux et sur les tombeaux des ancêtres de nos derniers rois, c'est-à-dire, comme s'exprime M. T. de L., « de grands personnages porteurs du nom le plus glorieux qui soit au monde. » Les dessins intercalés dans ces pages et les notes qui les éclairent achèvent de recommander ce précieux document à tous les amis de l'histoire de France.

— La seconde brochure indiquée plus haut est consacrée à un savant que notre collaborateur ne craint pas d'appeler « le véritable père de l'histoire de la Guyenne. » Ce titre, sauf à rester dans les limites de notre siècle, est surabondamment justifié, soit par les innombrables articles de ferme et sûre critique semés un peu partout par M. Jules Delpit durant sa longue carrière, soit par ses belles publications historiques, soit enfin par la part qu'il a prise à la fondation de quatre compagnies savantes encore vivantes et prospères : Société des Archives historiques de la Gironde, Commission des Archives municipales (de Bordeaux), Société archéologique, Société des bibliophiles de Guyenne. C'est dans les publications de cette dernière qu'ont paru, de 1877 à 1886, en six volumes, préparés avec autant de science que de patience, les trois *Chroniques* de Jean de Gaufreteau, d'Etienne Cruseau et de Pierre de Métivier. Tous les autres travaux de M. J. Delpit furent également consacrés, avec un patriotisme exclusif, à Bordeaux et à la Guyenne. Il ne faut pas en excepter ses premiers ouvrages : la *Notice des « Recognitiones feodorum » de la Bibliothèque de Wolfembüttel* (1841) et le tome premier (seul paru, hélas !) de la *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre* (1847), deux volumes également indispensables à tous les travailleurs qui s'occupent de l'histoire de notre sud-ouest. Parmi ses autres travaux les plus utiles, citons au moins les *Origines de l'imprimerie en Guyenne* (1869) et le tome I (seul publié) du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque municipale* de Bordeaux (1880). Dans la liste très chargée de ses publications, on ne peut signaler qu'une tache et une erreur : sa polémique contre Louis Veuillot au sujet du prétendu droit du seigneur. Tout le reste est d'un travailleur solide autant que consciencieux et d'une critique sûre, quoique parfois sévère jusqu'à la rudesse. Et il faudrait encore mettre à l'actif de ce zélé promoteur de

notre histoire provinciale, outre la longue série de ses ouvrages, la collection qu'il avait laborieusement formée à Izon, entre Bordeaux et Libourne, l'une des plus riches qui existent en province. « Dans une galerie d'une immense étendue, dit M. T. de L., sont rangés plusieurs milliers de volumes, parmi lesquels on distingue une magnifique série, à peu près complète, d'ouvrages anciens et nouveaux sur l'Aquitaine. Comme la Bibliothèque nationale, la collection formée par M. Delpit avec ce fervent et persévérant amour qui seul peut enfanter des prodiges, se divise en quatre départements : imprimés, manuscrits, estampes et médailles... » M. T. de L. poursuit en vantant la manière aimable dont l'heureux possesseur de ces trésors en faisait les honneurs à ses hôtes. Ce qui m'amène à dire, d'après lui, quelque chose de l'homme, non moins estimable que le savant.

Jules Delpit, né à Bordeaux le 16 avril 1808 d'une très ancienne famille du Périgord, fit ses études classiques dans cette ville et son droit à Paris, où il suivit en outre les cours de l'Ecole des Chartes. Il devint dès lors l'ami de Jules Quicherat et d'Augustin Thierry et se plongea dans ces recherches historiques qui l'ont occupé, pour ainsi dire, tout entier, jusqu'à sa mort (25 mars 1892). Mais les regrets qu'il laisse montrent bien qu'il fut encore autre chose qu'un chercheur intrépide et désintéressé. Le cimetière d'Izon, dit M. T. de L., « fut trop étroit pour contenir la foule d'amis de toute condition qui accoururent à ses funérailles, présidées par son dévoué parent, Mgr Gouzot, archevêque d'Auch. J'ai vanté, poursuit notre collaborateur, l'éloquence des discours prononcés au bord de la tombe; mais ce qui était plus éloquent encore que la voix des orateurs, c'était l'émotion douloureuse avec laquelle tous les assistants s'inclinaient devant le cercueil de celui qui, selon la frappante expression du XVIe siècle, avait été un *un grand homme de bien.* » M. T. de L. signale en ami chaud, mais surtout en témoin fidèle, la bonté de cœur, la loyauté, le désintéressement de Jules Delpit, et aussi ses charmantes vertus de famille, son dévouement à sa vieille mère, à la digne compagne de sa vie, à sa fille, et même à ses serviteurs, et « aux pauvres qui venaient à lui comme aux pauvres vers lesquels il allait lui-même. » Je voudrais citer d'un bout à l'autre ces pages qui font du bien à l'âme. J'en transcrirai au moins un ou deux traits.

« J. Delpit avait pour parente une jeune fille pauvre qui, faute de dot, allait manquer un mariage qui lui souriait beaucoup. Il fournit spontanément toute cette dot, jetant ainsi un pont d'or sur l'abîme qui séparait les futurs époux. J'ajoute qu'il trouva la récompense de son

chevaleresque procédé, dans le durable bonheur d'un ménage où son nom n'a jamais cessé d'être béni.

»... A Bordeaux, un soir d'hiver, nous rencontrâmes au coin d'une rue une mendiante qui tenait dans ses bras un petit enfant déguenillé, à demi nu. J. Delpit s'arrêta s'écriant : mais cet enfant va être gelé ! Et d'un mouvement rapide comme l'éclair, il mit autour du cou du misérable une écharpe de laine qui protégait son propre cou, renouvelant ainsi, en excellent médiéviste qu'il était, la légendaire bonne action du roi Robert. Comme je lui reprochais son imprudente générosité, il me répondit en riant : *Ne vous inquiétez pas. Loin de faire du mal, cela réchauffe...* »

Personne n'était plus digne que M. T. de L. d'apprécier avec compétence les qualités de l'homme et les services du savant, et ce ne sera pas la moindre récompense humaine des mérites de J. Delpit d'avoir réalisé le vœu des anciens : *laudari a laudato viro.*

IV

QUELQUES PAGES AUTHENTIQUES DE L'HISTOIRE MÉDICALE DE CAUTERETS dans les siècles passés, par le Dr DUHOURCAU. Mémoire lu au Congrès de l'Association pyrénéenne (Bordeaux, mai 1891). *Toulouse, Ed. Privat.* 1892. 16 pp. gr. in-8°.

LES CAGOTS AUX BAINS DE CAUTERETS, par LE MÊME. Mémoire lu au même Congrès. *Ibid.* 16 pp. gr. in-8°.

Les *quelques pages* consacrées au passé des bains de Cauterets par M. Duhourcau renferment des données de deux ordres différents : données médicales, données hospitalières. Ces dernières se réfèrent surtout à des actes des archevêques d'Auch et à une bulle d'Alexandre III, qui démontrent l'importance acquise, dès le XIIe siècle, par l'hôpital de « Caldarés ». Il en a été déjà parlé ici (1). Disons un mot des données d'histoire médicale.

1° L'usage des frictions pratiquées à Cauterets pendant le bain ou après se constate, pour la fin du XVIe siècle (1593), dans un *Discours* en vers français sur ces thermes, qui fait partie du *Cinquième livre*

(1) Voyez notre t. XXVII (1886), p. 96, et surtout notre t. XXXII (1891), p. 479. Ajoutez-y une note de M. T. de L., ci-dessus, p. 292.

des poésies d'Augier Gaillard (1). Le Rodier de Rabastens insiste surtout, en cette sorte de satire, parfois très gauloise dans le détail, quoique d'intention fort honnête, sur l'indécence de ce traitement appliqué à des femmes.

Car d'ouïr seulement raconter un tel conte,
Il n'est homme de bien qui n'en rougit de honte.

M. Duhourcau a découvert encore un acte du 16 mai 1604, par lequel l'abbé de Saint-Savin et les consuls de la Rivière nomment un titulaire à l'effet de « *frotter* toutes personnes pour qui il en sera requis. » Cet usage s'était perdu depuis et la tradition n'en conservait pas même le souvenir.

2° Autre fait curieux. Une de ces pratiques médicales qui ont fait loi sans raison bien sérieuse, celle des 21 jours de cure pour une saison thermale, a été regardée comme récente; or, les *Statuts de la Rivière de Saint-Savin* (éd. Ch. Durier, p. 6) établissent déjà, dès 1534, *lo terme e espasy de tres sempmanas compledas* pour les baigneurs de Cauterets.

3° Ce qui est plus honorable pour cette station, c'est qu'on y pratiquait anciennement, avec le massage, la *sudation*. M. Duhourcau en trouve une mention textuelle dans un acte dont je vais parler à l'instant. « N'est-ce pas la preuve, ajoute-t-il, que les bains turcs ou romains, comme on voudra, étaient en honneur il y a deux et trois cents ans à Cauterets?... J'en conclus, dans le présent, à la nécessité, pour l'honneur de la station et de ceux qui la dirigent, pour le profit et pour le plus grand bien des malades, d'organiser sudations et massages avec tous les perfectionnements désirables et connus. » Je conclus à mon tour en recommandant ces vœux aux chercheurs et curieux qui prétendent que les découvertes historiques n'ont aucune application pratique ni pour le présent ni pour l'avenir.

— L'acte qui a suggéré au Dr Duhourcau l'idée de nous montrer les *Cagots aux bains de Cauterets* est un « contrat d'achat de la cabane de Cauterets », du 28 décembre 1665. Par cet acte, un capot de Lour-

(1) Sur les œuvres d'Auger Gaillard, voir *Revue de Gasc.*, t. XV, p. 172; et, en particulier sur le rarissime *Cinquième livre*, l'étude unique en l'espèce que lui consacra dans notre recueil son heureux possesseur, M. Gust. Bascle de la Grèze (*Un ouvrage inconnu d'Auger Gaillard*, t. XXVI, p. 143). — Je profite de l'occasion pour annoncer la perte récente de ce savant, mort à Larreule (B.-P.) à l'âge de 83 ans.

des et un autre de Saint-Savin, vendent solidairement « la cabane qu'eux et leurs prédécesseurs possédaient au terroir de Cauterès et au petit bain... » Les vendeurs se donnent pour « héritiers de la maison de Mailloc », citent comme titre de propriété un acte du 10 mai 1472 et mentionnent expressément « la faculté de prendre l'eau dudit petit Bain pour s'y baigner ou suer. » Or, M. Duhourcau a retrouvé et il nous donne cet acte du xve siècle en langue vulgaire (p. 6-8). Il en résulte que le premier acquéreur, Jean de Mailloc, était *metje de surijana*, médecin-chirurgien, ce qui est très notable pour un capot.

Ces pièces ont fourni au savant éditeur une occasion bien naturelle de toucher la question des capots (ou cagots). Ce qu'il en dit est très sage, peut-être même un peu trop sage. Il serait à propos, ce me semble, de ne plus s'inquiéter des systèmes afférents d'Oihenart, de Marca et de bien d'autres, si ces systèmes sont, non seulement gratuits, mais encore erronés, ce qui me paraît démontré. Il ne faut pas non plus dire avec Venuti que les ancêtres des capots portèrent la lèpre de la Terre Sainte : M. Kurth a surabondamment prouvé que la lèpre est absolument indépendante des Croisades (1). Au reste, il n'y a pas lieu de revenir ici sur la question des cagots, que j'ai déjà traitée à l'occasion d'un excellent travail de M. V. de Rochas (2), dont les conclusions sont d'ailleurs à très peu près identiques à l'opinion personnelle du Dr Duhourcau.

LÉONCE COUTURE.

QUESTIONS ET RÉPONSES

273. Une vie de saint Léon de Bayonne en vers français

(RÉPONSE. — Voyez la *Question*, numéro de juin, p. 266, et une première *Réponse* au numéro précédent, p. 364).

Le livre de Jean-Jacques de Feugar sur saint Léon se trouve à la Bibliothèque de Bordeaux; il a été décrit par M. Vinson dans le *Bulletin de la Société Ramond* (1879, p. 54-64), et à la suite je l'ai mentionné dans mon 2e volume d'*Etudes d'histoire locale*, p. 85.

V. D.

(1) *La lèpre en Occident avant les croisades*, pp. 125-147 de la 5e section du *Congrès scientifique international des catholiques*. (Paris, A. Ricard, 1891).
(2) *Revue de Gasc.*, t. XIX (1878), p. 326-337.

UN ÉVÊQUE DU TEMPS DE LA RÉVOLUTION

LOUIS-APOLLINAIRE DE LA TOUR DU PIN MONTAUBAN

ARCHEVÊQUE D'AUCH

PRÉCÉDEMMENT ÉVÊQUE DE NANCY,
APRÈS LE CONCORDAT ARCHEVÊQUE-ÉVÊQUE DE TROYES

(1744-1802) (*)

X

La question de *la promesse* divisait encore les esprits, que déjà une autre surgissait, à la fois plus importante et plus troublante : l'accord définitif allait se faire, affirmait-on, entre la République française et le Saint-Siège; Pie VII venait de recevoir du Premier Consul, après Marengo, des avances qu'il avait agréées, et les négociations s'ouvraient. Voilà les nouvelles qui vers le milieu de l'année 1800 circulèrent parmi les émigrés, produisant des impressions diverses.

En Espagne, l'évêque de la Rochelle, au mois de novembre de cette année, en était encore à regarder ces renseignements comme autant de fables (1). On croit difficilement ce qu'on redoute; or, le prélat royaliste redoutait un arrangement qui présentait pour sa cause un double péril : il « priverait les Bourbons d'un de leurs plus solides appuis », l'appui moral de l'autorité pontificale, puisque « tout contrat que passerait le chef de l'Eglise avec Bonaparte renfermerait la reconnais-

(*) Voir la livraison de juillet-août, page 340.

(1) *Mémoires de Mgr Brumauld de Beauregard, évêque d'Orléans*, Poitiers, 1842, II, 582.

sance de l'usurpateur (1) »; — il leur ôterait le prestige que leur avait donné jusque-là, aux yeux des populations, l'union, regardée comme indissoluble, de la cause monarchique avec la cause religieuse, puisqu'il séparerait l'une de l'autre, en faisant que le relèvement du trône cessât d'être nécessaire pour le rétablissement des autels.

Plus tard, apprenant à n'en pas douter que le Concordat était chose faite, l'évêque de La Rochelle le condamna absolument, et déclara n'y voir « que piège grossier et danger (2) » : un piège tendu par le gouvernement républicain au Pape, qui s'y était maladroitement laissé prendre, un danger pour l'Eglise de France livrée à ses ennemis par cette imprudente naïveté de Pie VII.

L'archevêque d'Auch, tout au contraire, désirait trop la paix religieuse pour ne pas l'espérer. Il en accueillit donc les bruits avec plus de confiance : dès le mois d'août de cette même année 1800, il écrivait : « Ce qui est indubitable, c'est que le gouvernement français a fait faire au Pape des propositions qui plairont au Saint-Père... En vérité, il faut être juste : sa conduite depuis sept mois prouve qu'il est de bonne foi; ce qui n'empêche pas que dans les places il n'y ait encore des ennemis de la religion (3). »

Le Concordat fut en effet signé, à Paris, dans la nuit du 16 au 17 juillet 1801. Le 15 du mois suivant, le Pape le ratifia. A la même date, le Souverain Pontife écrivit à tous les évêques de France, la plupart dispersés sur les divers points de l'Europe, pour leur demander leur démission : la nouvelle organisation de l'Eglise de France semblait réclamer cette mesure rigoureuse, et Bonaparte l'exigeait.

(1) Instructions de Louis XVIII au cardinal Maury : *Correspondance diplomatique du cardinal Maury*, I, 498. Louis XVIII dit encore : « La réconciliation du Saint-Siège avec la Révolution serait de tous les coups le plus dangereux à la monarchie ». Ibid., p. 496.

(2) Lettre de l'évêque de La Rochelle à l'abbé de Castéran, datée de Guadalajara, 23 juillet 1801 (Papiers de Castéran).

(3) Lettres à Castéran (ibid.).

L'émotion fut grande, à la réception de cette lettre, parmi les prélats exilés. D'ardentes protestations éclatèrent : si vraiment on voulait rendre enfin à l'Eglise de France l'existence légale et l'exercice de ses droits, pourquoi commencer par destituer ses chefs, ceux qui avec elle et à sa tête avaient affronté la persécution, ceux qui l'avaient menée à cette bataille de dix ans dont elle sortait victorieuse? Après avoir été à la peine, pourquoi ne seraient-ils pas à l'honneur? D'ailleurs, que devenaient les libertés de l'Eglise gallicane, si d'un trait de plume, sans jugement, le Souverain Pontife déposait l'épiscopat français tout entier? Enfin, ayant dû leur dignité non seulement au Pape, mais au roi de France qui les avait nommés, était-il permis au Pape de la leur enlever, et à eux-mêmes de la résigner, sans l'assentiment du roi de France?

Ces scrupules politiques ne devaient pas arrêter M. de La Tour du Pin, fidèle à ses rois autant que personne, mais plus fidèle encore à Dieu et à l'Eglise.

Les retours personnels, si légitimes fussent-ils, ne le préoccupaient pas davantage. Voici les idées qu'il émettait, dans une lettre à un de ses collègues, sur la question des démissions :

Si la religion finit par être rétablie en France, ce triomphe sera le sien tout seul, car il n'y a rien dans tout ce qui se prépare pour la vanité des individus, et tant mieux : nous devons être contents du retour de la religion, et il n'y a pas de mal que nos personnes soient humiliées et même sacrifiées : nous retrouverons notre gloire dans celle de Dieu et de l'Eglise (1).

Quant aux résistances gallicanes, non seulement il n'en eut pas la pensée, mais dans son dévouement à la Papauté, il fut heureux d'une mesure qui, en le frappant et en l'abaissant lui-même ainsi que tous ses collègues de France, exalterait l'autorité du Pontife romain. Le 24 août 1801, il n'a

(1) Lettre à un de ses suffragants, datée du 14 décembre 1801, publiée dans la *Revue de Gascogne*, 1864, p. 262.

pas encore reçu le bref qui lui demandera d'abandonner son siège; il vient seulement d'apprendre que cette sommation a été ou va être adressée à tout l'épiscopat français, et, là-dessus, il écrit à son confident habituel : « C'est une bien grande opération que va faire le Pape, et qui est faite pour donner de son autorité et de son grand pouvoir dans l'Eglise une haute idée, surtout à des gens qui avaient la manie de lui disputer tout (1). » Bien des années plus tard, sous Pie IX, après cet heureux mouvement d'idées qui groupa l'épiscopat français autour de la chaire de Saint-Pierre, le plus ultramontain de nos évêques eût-il parlé autrement, en de pareilles circonstances, que ce survivant de l'époque des *franchises et libertés?*

La lettre du Pape était attendue à Montserrat le 16 octobre. Retardée par des circonstances que l'archevêque d'Auch ignorait, elle ne lui parvint que le 21. Il l'avait crue égarée, et, dès le 17, empressé d'obéir, le saint prélat avait envoyé sa démission au Nonce de Madrid (2). A Rome, elle était attendue avec certitude : « Il paraît qu'on a plus que des espérances sur la démission de l'archevêque d'Auch, de l'évêque de Vence et des quinze ou seize évêques qui sont en France », écrivait d'Italie le cardinal Maury (3). Dans la pensée de l'ambassadeur de Louis XVIII, anticoncordataire par état, cette constatation est une critique; dans la réalité, c'est un éloge, que nous nous empressons d'enregistrer.

La lettre de démission de l'archevêque de Toulouse suivit de près celle de son ami. Les évêques de Rieux et de Dax, que nous n'étions pas habitués à voir marcher de concert

(1) Lettre à Castéran, datée de Montserrat, 24 août 1801 (Papiers de Castéran).

(2) « L'archevêque d'Auch me mande qu'il a envoyé au Nonce de Madrid sa démission le 17 octobre. Il a prévenu la lettre du Pape, qu'il a cru avoir été égarée, etc. » (Lettre de M. Emery à Mgr de Bausset, évêque d'Alais, 11 novembre 1801 : Archives de Saint-Sulpice, *Matériaux pour la vie de M. Emery*, vol. VI).

(3) Dépêche à Louis XVIII, 10 octobre 1801 : *Correspondance diplomatique*, II, 191.

avec les deux archevêques, les imitèrent cette fois. Ainsi, sur les six prélats français qui à ce moment se trouvaient en Espagne, quatre, M. de La Tour du Pin en tête, s'unirent à la majorité de leurs collègues dans cet élan de généreuse obéissance qu'un Maury put bien appeler une « défection (1) », mais que la postérité a jugé tout autrement, et qui a arraché à Thiers lui-même un cri d'admiration :

Confessons-le, c'est une belle institution que celle qui inspire ou commande de tels sacrifices. Les plus grands noms de l'ancien clergé et de l'ancienne France, les Rohan, les La Tour du Pin....., se faisaient remarquer sur la liste des démissionnaires. Il y avait un entraînement général, qui rappelait les généreux sacrifices de l'ancienne noblesse française dans la nuit du 4 août (2).

Quant aux évêques de Blois et de La Rochelle, Thémines et Coucy, ils n'eurent pas la docilité simple et héroïque de leurs compagnons d'exil. Ils subordonnèrent leur obéissance à des conditions inexécutables, et, en somme, prirent place dans les rangs des prélats opposants. Le premier n'en sortira pas, et ne fera sa soumission qu'à l'article de la mort. Le second attendra la Restauration pour remettre sa démission à Louis XVIII, qui récompensera, par l'archevêché de Reims, la fidélité déplacée du royaliste et la rébellion de l'évêque.

Ces désobéissances impressionnèrent péniblement M. de La Tour du Tin, et le surprirent. Il ne pouvait croire ses collègues incapables d'une hauteur de vues qui lui était naturelle :

N'êtes-vous pas bien étonné, écrivait-il à un de ses suffragants, que quelques-uns de nos confrères aient cru pouvoir désobéir au Pape dans cette occasion si belle et si favorable pour être enfin tous réunis, après tant de divisions, dans les liens de la confiance et de la soumis-

(1) Dépêche à Louis XVIII, 10 octobre 1801 : *Correspondance diplomatique*, II, 202, 248.

(2) *Histoire du Consulat*, édition in-4° de 1865, p. 352.

sion au Souverain Pontife? Qu'il eût été consolant de nous voir tous rassemblés autour du Saint-Siège apostolique, dépositaire de tous nos intérêts, et devenu le restaurateur de la religion en France, par une disposition imprévue de la Providence (1)!

Il jugea même regrettable que plusieurs des démissionnaires eussent mêlé à leur acte d'obéissance, d'ailleurs très prompt et très généreux, tant d'observations et de protestations, tant de plaintes et de réserves. C'était le cas de l'évêque de Tarbes. Dans sa réponse au Pape, datée de Lisbonne, où il était venu chercher un nouvel asile après un assez long séjour en Italie, il déclarait bien se soumettre avec une obéissance filiale, mais il ajoutait une profession de foi sur les libertés de l'Eglise gallicane, une autre sur les droits de Louis XVIII : en somme, cette réponse, ainsi qu'il s'en vantait au baron de Guilhermy, était « toute catholique, toute gallicane et toute royaliste (2). » L'archevêque d'Auch estima que ce document épiscopal, pour la gloire de son auteur, eût dû ne mériter que la première de ces trois épithètes : « J'ai été bien fâché de n'avoir pas été à côté de lui pendant qu'il l'écrivait : je l'aurais bien vivement supplié de se borner à l'acte de sa soumission pure et simple, car tout ce qu'il y a ajouté est de trop (3). »

Les sympathies politiques de cet évêque, froissées par le Concordat, lui firent faire, dans sa correspondance, après son adhésion à cette alliance entre l'Eglise et la République, des retours si fréquents et si attristés qu'ils ressemblaient à des regrets. A l'abbé de Castéran surtout il parlait beaucoup de *ses principes*, que le Concordat n'avait pu, déclarait-il, le forcer d'abjurer (4). Son métropolitain, « son ami, dont il respectait les vertus et dont il aimait les qualités », ainsi

(1) Lettre publiée dans la *Revue de Gascogne*, 1864, p. 262.
(2) *Papiers d'un Emigré. Lettres et notes extraites du portefeuille du baron de Guilhermy*. Paris, 1886, pp. 93 et 94.
(3) Lettre à Castéran (Papiers de Castéran).
(4) Papiers de Castéran.

qu'il l'écrivait lui-même (1), crut avoir le droit de lui donner une leçon. C'est ce qui fut fait dans ces quelques lignes, où M. de La Tour du Pin, tout en disant sa pensée sur les prétendus principes de son suffragant, exposait ceux qui l'avaient guidé lui-même, dans l'affaire du Concordat comme dans les discussions doctrinales dont nous avons parlé :

Je n'entends pas ce que c'est que les *principes* que l'évêque de Tarbes ne veut point abjurer. Il me semble qu'il parlerait plus exactement en leur donnant le nom d'opinions et d'affections : celles-ci sont effectivement très libres, et il faut laisser à chacun les siennes, pourvu qu'on ne s'écarte pas des principes fondamentaux de la société ni de ceux de l'Eglise, tels que l'obligation d'obéir au Pape, et de se soumettre aux puissances suffisamment établies (2).

CHAPITRE III. — LE RETOUR

I

L'ancien archevêque d'Auch ne voulut pas être de ces Français qui, la persécution calmée, s'obstinèrent, soit rancune ou bouderie, soit désaffection définitive, à ne vouloir pas revoir leur patrie, et finirent leurs jours à l'étranger. Dans les premiers mois de 1802, il quitta Montserrat et partit pour la France.

Il ne crut pas non plus devoir imiter ces prélats qui, ayant satisfait à leur devoir le plus strict en envoyant leur démission, s'en tinrent là, et refusèrent d'entrer dans la nouvelle organisation de l'Eglise de France. Ceux-là purent agir sous l'influence de mobiles trop respectables pour que nous ayons

(1) Papiers de Castéran.

(2) Ibid. — Aux chercheurs qu'intéresse l'histoire de l'émigration ecclésiastique, nous nous permettons de présenter ce chapitre comme un complément des articles que nous avons publiés sur le *Clergé français réfugié en Espagne*, dans les *Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires, par des Pères de la Compagnie de Jésus*, livraisons de septembre, octobre et novembre 1891 (chez Retaux-Bray, éditeurs, 82, rue Bonaparte, Paris).

le droit de les blâmer; mais il est permis de se demander ce que fût devenu le catholicisme dans notre pays, si tout le clergé resté fidèle pendant la Révolution, évêques et prêtres, eût pris le même parti : on sait quelle confiance méritaient la plupart des anciens *constitutionnels*, auxquels cette conduite eût livré tous nos sièges épiscopaux et toutes nos paroisses. A l'égard de ceux qui voulurent jouir d'un repos amplement gagné par dix ans de persécution et d'exil, abstenons-nous de tout reproche; mais à ceux qui y renoncèrent et consacrèrent le reste de leurs forces à relever nos ruines religieuses, aux Boisgelin et aux d'Aviau, aux Fontanges et aux La Tour du Pin, l'histoire de l'Eglise de France doit des remercîments.

M. de La Tour du Pin, encore à l'étranger lors des premières promotions épiscopales, qui suivirent immédiatement la conclusion du Concordat, avait été laissé de côté. Il ne songea pas à s'en plaindre, et tout au contraire : son âge avancé, sa santé chancelante, lui rendaient précieuse et nécessaire la tranquillité qu'il se promettait de trouver dans une des propriétés conservées par sa famille (1). Toutefois, si l'Eglise eût fait appel à son dévoûment, il eût été capable de ne pas reculer, et il le prouva bientôt.

Les choix des nouveaux évêques se faisaient, au moment de son retour, sous l'inspiration plus ou moins immédiate, mais habituellement efficace, de trois personnages ecclésiastiques d'une haute valeur : M. Emery, supérieur général de Saint-Sulpice, M. de Boisgelin, archevêque de Tours en 1802, avant la Révolution archevêque d'Aix, et M. de Crouzeilhes, vicaire général d'Aix, plus tard évêque de Quimper, compatriote du ministre des cultes Portalis, dont il avait l'estime et la confiance. Tous trois tenaient fort à faire nommer aux nouvelles places le plus grand nombre possible d'anciens évê-

(1) Lettre de M. Emery à M. de Bausset, ancien évêque d'Alais (Archives de Saint-Sulpice : *Matériaux pour la vie de M. Emery*, vol. VI.)

ques : il le fallait, ainsi que l'écrivait M. Emery à M. de Fontanges, pour « accréditer les changements qui avaient lieu », en ne livrant pas tous les sièges aux *constitutionnels*, et pour rendre acceptable « au public honnête et religieux » le clergé qui inaugurait le régime concordataire (1).

Dès qu'ils apprirent l'arrivée en France de M. de La Tour du Pin, Boisgelin et Crouzeilhes décidèrent qu'on ne pouvait se priver d'un prélat aussi méritant. Ils le désignèrent à Portalis et « parlèrent fortement » en sa faveur (2) : il était indispensable de l'avoir à n'importe quel titre; si aucun archevêché n'était vacant, on pouvait lui offrir un simple évêché. « Ils assuraient que l'humilité de l'archevêque d'Auch était telle, qu'ils osaient croire qu'il l'accepterait »; ce furent leurs expressions, rapportées par M. Emery dans une lettre à M. de Bausset, ancien évêque d'Alais (3). Il fut donc entendu qu'on ferait accepter à M. de La Tour du Pin un des évêchés disponibles à ce moment: ou celui d'Agen, qui d'après les nouvelles combinaisons renfermait le diocèse d'Auch, ou bien celui de Bayonne. Ce dernier, comprenant une portion notable de son ancienne province : Oloron, Lescar, Dax et Tarbes, en somme tout un pays où il était « en grande vénération, fort aimé et fort respecté », devait lui convenir également (4).

Emery, qui avait les confidences de l'ancien archevêque d'Auch, et savait mieux que personne que les dispositions de l'humble prélat étaient bien telles que les supposaient Boisgelin et Crouzeilhes, s'associa à leurs démarches auprès du ministre des cultes. En même temps, il écrivait à M. de La Tour du Pin, lui conseillant de se rendre promptement à Paris (5).

(1) *Vie de M. Emery* (par Gosselin), II. 68.
(2) Lettres de M. Emery à M. de Bausset (archives de Saint-Sulpice : *Matériaux*, etc., vol. VI.)
(3) Autre lettre du même au même (ibid.).
(4) Lettres de M. Emery à M. de Bausset, et à M. de Fontanges, ancien archevêque de Toulouse (ibid.).
(5) Mêmes lettres.

L'ancien archevêque, à cette date, caressait encore ses projets de retraite définitive ; il pensait se fixer à Provins, dans une terre de ses parents, et, pour le moment, écrivait-il à M. de Fontanges, « il traînait partout, à Figuière, à Perpignan, à Toulouse, » tout à la joie de revoir la France, et de retrouver ça et là les amis d'autrefois. « Les lettres pressantes de M. Emery, et le désespoir où la nomination des constitutionnels à un assez grand nombre de siéges épiscopaux jetait les fidèles, le décidèrent à aller à Paris et à accepter n'importe quoi (1). »

Une fois à Paris, où il arriva dans le courant de juin 1802, des manœuvres maladroites et malheureuses, sur lesquelles les documents ne nous ont conservé aucun détail, le firent revenir sur sa décision première, « et il pria que vu l'état des choses on ne le présentât point (2). » Les mêmes raisons amenèrent son ami M. de Fontanges, et M. de Machault, évêque démissionnaire d'Amiens, un des prélats les plus exemplaires de l'ancienne église, à se prononcer dans le même sens. Là-dessus, M. Emery et M. de Bausset se communiquèrent leurs impressions en des termes qu'il convient de reproduire : ils expriment le jugement qu'ont porté sur M. de La Tour du Pin le conseiller officieux de clergé de France et l'historien de Fénelon et de Bossuet : « Voilà, écrivait le célèbre supérieur de Saint-Sulpice, trois excellents prélats inutiles pour toujours à l'église de France (3). »

Vous ne sauriez imaginer, — répondait l'ancien évêque d'Alais, — le serrement de cœur que je ressens en voyant des prélats tels que M. l'archevêque d'Auch, de Toulouse et d'Amiens, perdus pour l'Eglise de France; il a fallu assurément annoncer des plans bien irréguliers et des pensées bien extravagantes pour décourager le zèle de ces prélats, dont la pureté d'intention était si généralement connue, et qui

(1) Lettre de M. de La Tour de Pin à M. de Fontanges (archives de Saint-Sulpice : *Matériaux*, etc., vol. VI.)
(2) Lettre de M. Emery à M. de Bausset, 24 juin 1802 (ibid.).
(3) Même lettre.

auraient su être aussi utiles à la religion qu'au gouvernement lui-même, s'il eût su profiter des grands avantages que lui auraient procurés la sagesse, la piété, et l'éminente considération dont jouissent et dont jouiront toujours de pareils évêques. Mais en vérité je serais presque tenté de croire, en voyant tout ce qui se passe, qu'on serait presque fâché d'avoir de bons évêques... (1)

Les choses en étaient là, lorsque moururent, durant le mois de septembre 1802, le vertueux et savant évêque de Troyes, ancien évêque de Lescar, Marc-Antoine de Noé, et Moreau, évêque d'Autun. Le clergé français faisait deux pertes considérables, que M. Emery voulut réparer en mettant sur le premier de ces deux siéges M. de La Tour de Pin, et sur l'autre M. de Fontanges. Il revint donc à la charge auprès des deux anciens archevêques, et, aidé cette fois par le cardinal Fesch, qui les appréciait et les aimait, il enleva un consentement définitif (2). Pour M. de La Tour du Pin, écrit M. de Bausset, préfet du palais impérial, et neveu dn célèbre évêque d'Alais que nous citions tout à l'heure, c'était « un dévoûment qui coûtait à son grand âge », et qui lui donnait droit à une récompense : il n'en demanda d'autre que la liberté d'un de ses anciens grands-vicaires, M. Fournier, plus tard évêque de Montpellier, enfermé à Turin dans une maison de forçats, pour avoir prêché contre les crimes de la Révolution avec une véhémence que le ministre de la police Fou-

(1) Archives de Saint-Sulpice : *Matériaux*, etc, vol. 6. — A ce moment, d'après Maury, les anciens archevêques d'Auch et de Toulouse auraient « écrit en Espagne qu'ils avaient entièrement changé d'avis en voyant par eux-mêmes le déplorable état des choses, qu'ils approuvaient maintenant et qu'ils regrettaient de n'avoir pas imité ceux de leurs confrères dont ils blâmaient la résistance, etc.... » (*Correspondance diplomatique* etc. II. 248). Que les deux prélats aient trouvé beaucoup à reprendre dans la situation faite à l'Eglise de France par le nouveau régime, nous le croyons sans peine; qu'ils soient allés jusqu'à regretter leur acte d'obéissance au Pape, c'est ce que l'autorité de Maury fera difficilement admettre à qui connait, par les témoignages d'autres contemporains plus dignes de foi, la vertu de ces deux prélats. Il est donc probable que Maury aura exagéré la portée et dénaturé le sens de ces documents, qu'il se borne à analyser dans sa dépêche au secrétaire de Louis XVIII.

(2) Lettre de M. Emery à M. de Bausset, 1er octobre 1802 (archives de Saint-Sulpice : *Matériaux*, etc. vol. 6.)

ché, le régicide, n'avait pu manquer de trouver excessive (1).

Cette acceptation d'une place dans la nouvelle Eglise de France excita contre les deux prélats l'indignation du fidèle et intègre Maury. Dans ses dépêches à Louis XVIII, il leur reprocha d'avoir « achevé leur défection,... d'avoir pris une part active et *honteusement lucrative* à la dégradation dominante » (2). Les paroles que nous soulignons, appliquées à des archevêques que le zèle le plus désintéressé et le plus humble avait fait consentir à prendre un simple évêché, étaient évidemment calomnieuses ; tracées par Maury, elles étaient imprudentes : d'avance elles fournissaient le mot propre à qui voudrait qualifier la conduite du Maury d'un peu plus tard, trahissant les engagements tout particuliers contractés envers Louis XVIII, se mettant au service des ennemis du Pape, et y gagnant de monter, de son petit évêché étranger de Montefiascone, sur le siège archiépiscopal de Paris.

Il restait à faire agréer ce choix au premier Consul ; ce fut encore le cardinal Fesch qui s'en chargea (3). Le 1er octobre 1802 fut signé le décret qui nommait l'ancien archevêque d'Auch archevêque-évêque de Troyes et d'Auxerre.

M. Taine accorde que « dans le nouvel épiscopat, Bonaparte mit, par mégarde, trois ou quatre saints » (4). Si nous en croyons M. Emery, dont les lettres de cette époque n'appellent notre héros que « le digne et saint évêque de Troyes » (5), le décret du 1er octobre 1802 fut une de ces heureuses distractions.

(1) « Lorsque l'ancien archevêque d'Auch, M. Latour du Pin de Montauban, consentit à prendre l'évêché de Troyes, la seule grâce qu'il demanda pour récompense d'un dévoûment qui coûtait à son grand âge, fut la liberté de M. l'abbé Fournier, qui avait été grand vicaire avant la Révolution. » (*Mémoires anecdotiques sur l'intérieur du palais de Napoléon*, etc. Paris, 1829, I. 109.

(2) *Correspondance diplomatique*, etc, II, 249 : dépêche du 3 novembre 1802 au secrétaire de Louis XVIII.

(3) Jauffret, *Mémoires historiques*, etc... I, 327 et 328 ; et *Histoire de Mgr d'Aviau*, par Mgr Lyonnet, Lyon, Paris, 1847, II, 372.

(4) *Reconstruction de la France en 1800. L'Eglise* : Revue des Deux-Mondes, 1er mai 1891, pages 32 et 33.

(5) Archives de Saint-Sulpice : *Matériaux*, etc....

II

A partir de ce moment, le lutteur de 1791, la période des grands combats étant fermée ou tout au moins interrompue, ne voulut plus être qu'un pieux pontife et un laborieux administrateur.

La réorganisation du diocèse avait été à peine commencée par son prédécesseur, mort après quatre mois d'épiscopat : il la poursuivit et la compléta. La délimitation des paroisses, la nomination et l'installation des curés, l'interdiction du ministère aux prêtres indignes, les réparations à exiger des prêtres constitutionnels qui voulaient une place dans la nouvelle Eglise, le rétablissement de la discipline et des lois ecclésiastiques protectrices de la vertu et de la réputation du clergé, le relèvement du Séminaire et la formation des jeunes clercs, que le prélat tint à faire élever dans son palais, la reconstruction des temples, l'instruction religieuse des fidèles, particulièrement des enfants et des pauvres, furent dès le le premier jour et jusqu'à sa mort l'objet de toutes les sollicitudes de l'évêque de Troyes (1). Il pourvut à ces besoins multiples par des prescriptions et par des mesures sages, minutieuses, vigoureuses au besoin, d'une vigueur qui ayant eu à s'exercer contre les *constitutionnels*, valut à M. de La Tour du Pin les injures de leur chef Grégoire, l'évêque intrus de Blois (2). On peut croire néanmoins que dans ces délicates questions, à son énergie accoutumée il joignit la modération qui ne lui était pas moins ordinaire : Napoléon, très difficile sur ce point, comme on le sait, à l'égard des évêques de

(1) *Ordonnance de M. l'Archevêque-Evêque de Troyes pour le rétablissement, de la discipline ecclésiastique dans son diocèse*, du 1er août 1803 ; *troisième Lettre Pastorale de M. l'Archevêque-Evêque de Troyes, pour demander aux fidèles de nouveaux secours en faveur de son Séminaire*, du 12 octobre 1806; etc.

(2) *Mémoires de Grégoire*, II, 110, 112 et 437.

cette époque, rangeait l'archevêque-évêque de Troyes parmi les prélats qui lui paraissaient les plus portés « à réunir les partis et à tranquilliser les consciences » (1).

L'évangélisation des peuples, plus indispensable que jamais après ce silence de douze ans imposée à la parole sacrée, était une œuvre trop considérable pour les forces du clergé diocésain, encore peu nombreux : M. de La Tour du Pin donna à ses prêtres des auxiliaires, et l'œuvre des *Missions*, qui devait faire dans toute la France tant de bruit et tant de bien, compta l'archevêque-évêque de Troyes parmi ses principaux et même parmi ses premiers promoteurs. Le chapitre que Jauffret, dans ses *Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France pendant les premières années du dix-neuvième siècle* (2), a consacré aux *Missions à l'intérieur*, s'ouvre par cette page :

M. de La Tour du Pin, archevêque-évêque de Troyes, ne négligeait aucun moyen de pourvoir à l'instruction de ceux d'entre ses diocésains que le défaut de pasteurs privait des secours habituels de la religion. Les missions lui paraissant propres à atteindre ce but, il s'empressa d'en faire usage. Le zèle de la religion suffit pour soutenir les missionnaires dans leurs premières courses; mais le nombre des paroisses vacantes augmentant de jour en jour, le prélat crut devoir solliciter quelques fonds, pour subvenir au surcroît de dépenses que nécessitaient des courses plus étendues. Le gouvernement, instruit par les rapports des autorités, que les missions produisaient partout d'heureux

(1) Lettre de Napoléon à Portalis, 24 nivose an XIII (14 janvier 1805) : *Correspondance de Napoléon Ier, publiée par ordre de Napoléon III*, etc., X, 144. — A ce propos, faisons observer qu'en un autre endroit de la *Correspondance*, les éditeurs ont détourné au profit de M. de La Tour du Pin des éloges que Bonaparte adressait à un autre : l'évêque de Troyes si fortement loué par le Premier Consul dans une lettre au Pape, en date du 10 fructidor an X, 28 août 1802 (tome VIII, pp. 8 et 9), n'est pas M. de La Tour du Pin Montauban, nommé par erreur dans la note du bas de la page, mais bien son prédécesseur, M. de Noé. Deux motifs nous dictent cette rectification : en premier lieu, il convient de laisser à chacun ce qui lui appartient; en second lieu, aux yeux de qui connaît l'histoire religieuse de l'époque, et sait par quelles complaisances le clergé devait acheter les sympathies de Bonaparte, un tel débordement de tendresse de la part du grand homme est un honneur compromettant pour une réputation épiscopale.

(2) Paris, 1824, tome II, p. 59 et 60.

effets, qu'indépendamment du bien moral qu'elles opéraient, elles rendaient plus facile la perception des impôts, trouva bon de faire concourir les finances de l'Etat à une dépense qui leur était profitable. Une somme de 3,000 francs, imputée sur le fonds des vacances, fut mise à la disposition du prélat, pour subvenir aux frais des missions dans le diocèse confié à sa sollicitude (1).

Quelle attitude eut M. de La Tour du Pin en face de Napoléon ? Quelle solution donna-t-il, pour sa part, aux questions délicates que soulevaient chaque jour les rapports, encore mal définis et rarement faciles, entre la religion renaissante et son redoutable allié ? Sur tous ces points, il s'en tint à la ligne de conduite tracée par les instructions et par les exemples de Pie VII. Il comprit et suivit les plans conciliateurs d'un Pape avec qui d'ailleurs il ne pouvait que marcher d'accord, s'il est vrai qu'il y ait eu entre eux, comme on l'a prétendu, des affinités particulières et quelque ressemblance morale (2).

Il ne se posa pas, non plus que Pie VII, en ennemi du régime nouveau : il le seconda même, et, dans une certaine mesure, lui prêta auprès des populations le concours de son influence. Ainsi l'exigeait, dans les circonstances où se trouvait alors le pays, un patriotisme intelligent. Ainsi le demandaient les intérêts du catholicisme : pourquoi déclarer une guerre de parti pris à ce gouvernement consulaire, qui n'était certes pas le gouvernement de Constantin, mais qui n'était pas davantage celui de Néron, et dont les torts à l'égard de la re-

(1) Sur l'épiscopat de M. de La Tour du Pin à Troyes, voir une savante étude relative à Mgr Fournier (évêque de Montpellier, précédemment vicaire-général de M. de La Tour du Pin à Auch, puis à Troyes), publiée par M. le chanoine Saurel, membre titulaire de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, dans les *Mémoires de la section des Lettres*, 1891.

(2) Les *Annales littéraires et morales* de l'abbé de Boulogne (t. III, 1805, p. 384), racontant une cérémonie où Pie VII avait eu pour assistant l'archevêque-évêque de Troyes, faisaient cette observation à laquelle nous n'attachons pas plus d'importance qu'elle n'en mérite : « M. l'archevêque est resté pendant toute la cérémonie à côté du Saint-Père, avec lequel sa tendre piété, son extrême modestie, ses éminentes vertus, sa bonté surtout, lui donnent des rapports si touchants. »

ligion semblaient légers, dont les bienfaits paraissaient immenses, à qui voulait se souvenir de la Constituante et de la Législative, de la Convention et du Directoire? Peu après que le Premier Consul fut devenu l'Empereur, les torts s'accrurent au point de surpasser les bienfaits ; mais au moment où mourut M. de La Tour du Pin, à la fin de novembre 1807, les démêlés entre l'Empire et la Papauté n'avaient pas encore atteint la période aiguë, Rome n'était pas encore occupée ni le Pape captif; M. de la Tour du Pin ne vit pas les mauvaises années du régime issu des journées de brumaire : il put donc le considérer comme un régime réparateur et relativement protecteur.

S'il ne fut pas pour Napoléon un adversaire, il ne fut pas un courtisan. Entré dans le nouvel épiscopat sans aucune sollicitation de sa part et presque à son cœur défendant, ne devant rien au gouvernement, qui de lui-même avait fait appel à son zèle, il put rester digne et indépendant sans s'exposer à être traité d'ingrat. Beaucoup de ses collègues firent moins bonne et moins fière figure : dans bien des mandements de l'époque, l'éloge de l'homme du moment descend aux proportions d'une adulation répugnante; on souffre deux fois, pour la dignité du sacerdoce et pour l'honneur de la noblesse française, de lire au bas de quelques-unes de ces pièces, à côté d'un titre d'Evêque, tel des plus beaux noms de notre armorial (1). Les actes épiscopaux de M. de La Tour du Pin, du moins ceux que nous avons pu consulter, ne sont pas dans ce style. Il y rappelle les principes chrétiens sur l'origine et les droits du pouvoir, en termes assez généraux pour rester sur les hauteurs de l'exposé doctrinal, sans tomber dans des personnalités complimenteuses (2). Si le sujet exige quelques mots sur la personne du chef de

(1) Cf. Taine, *loc. cit.*, p. 33; et d'Haussonville: *L'Eglise romaine et le Premier Empire*, 2e édition, Paris, 1869, II, 215, 222, etc.

(2) Ordonnance du 1er août 1803 pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique, art. XVIII, etc.

l'Etat, à une louange modérée l'Evêque mêle une leçon (1).

La politique, digne autant que prudente, de M. de La Tour du Pin, et ses vertus épiscopales, attirèrent sur lui l'attention publique. Un moment il fut jugé digne d'occuper le premier siège de France. En 1806 le Cardinal-Archevêque de Paris, M. de Belloy, infirme et très âgé, touchait visiblement au terme de sa longue existence. Le choix de son successeur préoccupait l'opinion. Peut-être Maury convoitait-il déjà ce siège qu'il devait usurper quatre ans plus tard. Le cardinal Fesch avait avec l'Empereur des liens de parenté qui lui donnaient des chances plus fortes; d'ailleurs, ses incontestables vertus présentaient de plus sérieuses garanties, et les bons catholiques l'eussent accepté volontiers. Mais, en cas de refus de sa part, c'était sur l'archevêque-évêque de Troyes que se portaient leurs préférences : voici ce qu'écrivait M. Emery au cardinal Fesch le 8 mars 1806 :

Le public n'a pas hésité à penser et à dire que vous seriez archevêque de Paris si vous le vouliez. Mais on a raisonné dans la supposition que vous ne le voudriez pas, et alors on a dit assez généralement que le nouvel archevêque de Paris aurait été M. de Fontange si la mort ne l'avait pas enlevé (2). Je persévère à croire que le bien de l'Eglise gallicane vous demande à cette place. Si V. E. n'en veut point, et si elle me demande ce que pensent et ce que désirent les gens de bien, je lui répondrai que l'on désire M. l'évêque de Troyes. On n'objecte rien, sinon qu'il a eu une attaque d'apoplexie; mais il se

(1) « Ah Seigneur ! versez tous les trésors de votre bonté sur cet homme extraordinaire que vous avez rendu capable de si grands desseins. Qu'il remplisse sa glorieuse destinée; qu'il la consacre à vous faire adorer; que ses bienfaits l'attachent à son ouvrage; qu'il emploie sa sagesse à le perfectionner, son courage à le défendre, sa puissance à l'affermir; qu'il soit par sa piété un des plus beaux ornements de cette Eglise qu'il a retirée des ruines; qu'il y trouve sans cesse la consolation dans les peines inséparables d'un si vaste gouvernement; qu'il y puise la véritable fermeté, qu'il y cherche la véritable gloire, et qu'il y trouve la véritable grandeur, le véritable bonheur. » (*Mandement de M. l'arch. évêq. de Troyes, qui prescrit des prières à faire, chaque année, le jour de la fête de l'Assomption*, etc., du 9 août 1803, pp. 3 et 4). Chacune de ces paroles est pour Bonaparte un enseignement; quelques-unes sont en même temps des remontrances.

(2) Il était mort le 26 janvier 1806.

porte fort bien, et il peut vivre encore pendant plusieurs années. M. de La Tour du Pin a peut-être moins d'activité et d'habileté pour les affaires que M. de Fontange, mais outre qu'il les entend très bien, et quoique M. de Fontange fût un prélat vertueux, M. de La Tour du Pin est bien supérieur en cette partie : et voilà ce qui vous honore encore infiniment, c'est que les deux plus illustres prélats de l'Eglise gallicane, ceux qu'on a jugés plus dignes d'occuper le siège de la capitale, sont vos créatures (1).

M. de La Tour du Pin ne semble pas s'être jamais associé à ce projet de ses amis. Du reste, Dieu en avait sur lui de tout différents : il devait précéder d'un an dans la tombe le prélat dont on lui destinait le siège.

La mort ne le surprit pas. Dans les premiers jours de septembre 1807 il était allé s'y préparer, dans la solitude et le recueillement d'un monastère : « M. de La Tour du Pin se retire à la Trappe, et me charge de vous le dire », mandait M. Emery à l'évêque de Montpellier (2). Il y était encore le 16 octobre (3). Un mois et demi plus tard, le 28 novembre, il mourait subitement, frappé d'une attaque d'apoplexie, dans son palais épiscopal de Troyes.

La perte que faisait l'Eglise de France fut vivement sentie. De différents côtés furent prodigués au défunt des louanges que toute son histoire, croyons-nous, vient de justifier. Le *Moniteur* parla « des vertus éminentes de ce prélat, de sa charité envers les pauvres, de sa bonté envers tous, et de la sagesse de son administration, qui lui avaient concilié l'amour et la vénération de tous ses diocésains.... » (4). L'évêque d'Agen, M. Jacoupy, dont le diocèse comprenait, d'après les dispositions nouvelles, à peu près tout le territoire de l'ancien

(1) Archives de Saint-Sulpice : *Matériaux*, etc., vol. v. Cette lettre a été publiée dans l'*Histoire de M. Emery et de l'Eglise de France pendant la Révolution et l'Empire*, par M. Elie Méric, Paris, 1885, II, 311 et 312.

(2) Lettre du 1er septembre 1807 à Mgr Fournier, évêque de Montpellier (Archives de Saint-Sulpice : *Matériaux*, etc., vol. v.

(3) « M. de La Tour du Pin est encore à la Trappe. » (Autre lettre du même au même, 16 octobre 1807 : ibid.)

(4) Numéro du 5 décembre 1807.

diocèse d'Auch momentanément supprimé, écrivit au clergé qui avait vécu avant la Révolution sous la houlette de M. de La Tour du Pin :

La mort de Mgr Louis-Apollinaire de La Tour du Pin Montauban plonge dans le deuil toute l'Eglise de France. Mais cette grande perte doit être encore plus sensible pour les témoins de ses vertus, les objets de sa sollicitude et pour les coopérateurs de son apostolat. Accoutumés depuis longtemps à voir briller sur le siège d'Auch un mérite égal à cette place éminente, vous ne fûtes pas moins frappés de celui de Mgr de La Tour du Pin, de cette vertu modeste, de cette piété tendre, de cette douceur toujours égale et de cette charité sans bornes, qui l'ont caractérisé. Vos regrets le prouvèrent, quand la tempête frappa le pasteur et dispersa le troupeau. Alors le voile de la modestie fut déchiré; alors votre vénération sembla s'accroître, lorsque toute l'Espagne la partagea, lorsque votre vertueux archevêque devint l'étonnement de vertueux solitaires, des habitants d'une nouvelle Thébaïde. Les liens sacrés qui vous unissaient à lui furent resserrés par la tribulation, et jamais il ne parut mieux votre pasteur, que lorsque l'amour paternel et la piété filiale, irrités par les obstacles, franchissaient tous les espaces et bravaient la persécution. Ne s'est-elle accrue, cette tendresse mutuelle, que pour briser plus douloureusement des liens qu'aucune force humaine n'avait pu rompre? Pour le bien de la religion, pour la paix et l'unité de l'Eglise, à la voix de son auguste chef, il s'est volontairement consommé ce pénible sacrifice. Une autre église a profité de vos pertes : l'heureuse Eglise de Troyes s'est enrichie de cet or qui sortait plus brillant du creuset. Cependant, le prélat que nous pleurons n'a jamais cessé d'être au milieu de vous par son affection. Rien n'a pu vous arracher de son cœur, qui s'occupait toujours de vous. Avec quelle confiance nous lui demandions des conseils! Avec quelle charité il nous les donnait! De combien de vœux pour votre salut et de sentiments pour vos personnes, n'avons-nous pas été les confidents et les dépositaires! Vous le perdez pour la troisième fois. Mais ne nous affligeons pas comme ceux qui n'ont point d'espérance. Chacun de vous attendra de le retrouver dans le ciel, croira avoir gagné un protecteur, et reconnaîtra avoir hérité d'un modèle. Il faut surtout le considérer se condamnant lui-même volontairement aux privations qu'éprouvent encore plusieurs d'entre vous, se dévouant sans réserve au service de l'Eglise, voulant mourir les armes à la main, et ne cessant pas de combattre sur les bords du tombeau, qu'il avait déjà vu s'en-

tr'ouvrir pour lui et qui lui avait donné une réponse de mort. Il crut ne pouvoir mieux s'y préparer, qu'en consacrant à la gloire de Dieu et au salut des âmes tous les instants qui lui restaient (1).

Mais de tous ces éloges funèbres, aucun peut-être n'a la valeur de celui-ci, que nous trouvons dans une correspondance tout intime : Un prêtre de Saint-Sulpice, M. Emery selon toute apparence, comptant publier une notice sur M. de La Tour du Pin, demanda des renseignements biographiques au témoin de toute sa vie, au confident de toutes ses pensées, M. Darret, son vicaire général à Nancy, à Auch et à Troyes, et, pendant la Révolution, son compagnon d'exil en Espagne. M. Darret répondit :

J'aurais une grande répugnance à donner des notices sur sa vie pour qu'elles fussent publiées, parce que je connais la modestie et les volontés du défunt. Il désirait d'être inconnu, vif et mort. Ah ! que cette maxime de l'auteur de l'Imitation : *Ama nesciri*, était profondément gravée dans son cœur ! Or, quoiqu'il ne m'ait rien défendu à cet égard, il suffit que je sache que ce silence était plus selon les désirs de son cœur, pour que je me fasse un devoir de le garder (2).

C'était bien là, en effet, un des caractères dominants de la vertu du bon prélat, qui, dans une lettre confidentielle à M. Emery, vers 1800, amené par son sujet à parler du rôle qu'il avait joué dans le cours de la Révolution, ne trouvait pour juger sa belle conduite que ces mots-ci : « J'ai dit et fait bien des bêtises depuis dix ans... » (3).

Ainsi, parfaitement humble au fond de sa conscience et devant Dieu, autant que fier en face des tyrannies persécutrices, et digne en présence d'un gouvernement protecteur, — accommodant et détaché pour son propre compte,

(1) Lettre pastorale du 10 décembre 1807, publiée dans la *Notice historique sur Mgr Jacoupy*, par M. Delrieu, Agen, MDCCCLXXIV, pp. 183 et suiv.

(2) Lettre du 3 décembre 1807 (Archives de Saint-Sulpice : *Matériaux*, etc., vol. 9.)

(3) Archives de Saint-Sulpice : *Matériaux*, etc., vol. II.

intraitable sur les droits de la vérité, de l'Eglise et du Saint-Siége, — facile à l'entente avec les divers pouvoirs établis, à la condition qu'ils respecteraient la religion et la justice, mais à cette condition seulement, — pacifique, modéré, conciliant, tant que cette attitude pouvait encore servir les intérêts sacrés dont il avait la garde, puis, une fois la guerre devenue nécessaire, l'acceptant sans peur et la soutenant sans relâche, — trouvant le secret de tant de vertus, en apparence opposées, dans cette piété qui est utile à tout, qui donne toutes les lumières, qui inspire tous les sentiments grands et bons, qui met à la hauteur de tous les devoirs, — tel fut cet évêque du temps de la Révolution, dont nous avons ébauché l'histoire.

Nous désirons que notre tentative donne à d'autres la pensée de faire plus et mieux, et de raconter tout entière cette existence qui nous semble le mériter. Les monographies de personnages ecclésiastiques de l'époque révolutionnaire se multiplient depuis quelques années. Il faut que ce mouvement s'accentue et s'étende davantage. Pour l'honneur de notre clergé d'alors, pour l'instruction de notre clergé d'aujourd'hui, il est bon que l'histoire religieuse locale évoque et nous fasse connaître le plus grand nombre possible de ces évêques et de ces prêtres, qui ont si énergiquement défendu, contre la première Révolution, la liberté et la foi de notre Eglise de France, — qui ont si dignement soutenu sa réputation devant l'étranger, — et qui, au retour de l'exil, ont employé le reste de leurs forces à préparer son relèvement.

J. DELBREL,
de la Compagnie de Jésus.

LES INSCRIPTIONS DES LACTORATES(*)

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 372. J'ai omis de mentionner, dans ce qui précède, un fragment d'inscription funéraire qui a été découvert par M. Camoreyt, à Castéra-Lectourois, dans le voisinage de Lectoure. Je répare ici cet oubli :

39

« Fragment incomplet en haut, à droite et en bas, trouvé en juillet 1889 à Castéra-Lectourois, au lieu dit Poune, et recueilli par M. Calcat, juge à Auch. — La lettre M qui termine la première ligne, commencée par la lettre D, réduite à une très petite amorce de la partie inférieure de son premier jambage; l'E de INGE, à son angle supérieur » (Allmer) :

D ?
PROXS.....
SIBI E.....
INGE .....
.....

ALLMER, *Revue épigr.*, t. II, p. 465, et t. III, p. 111.

D(iis) M(anibus). Proxs[umus] sibi e[t uxori?] Inge[nuae, vivus, fecit?].

« Aux dieux Mânes. Proxsumus a, de son vivant, fait construire ce tombeau pour lui-même et pour sa femme Ingenua? ».

La forme xs pour x est très ancienne. D'après M. Allmer, elle remonterait à l'époque où les Romains empruntèrent l'x à l'alphabet grec pour remplacer les lettres composées cs et gs. Un senatus-consulte intitulé *De Bacchanalibus*, et daté de l'an de Rome 569, et la quatrième inscription du tombeau des Scipions, qui lui est postérieure de quelques années, sont peut-être les plus anciens documents où il en a été fait usage. Ce fut vers le temps d'Auguste que l'x fut employée seule dans la langue classique, mais la forme xs ne disparut jamais bien complètement de la langue vulgaire et on la retrouve jusqu'au VIIe siècle, par exemple à Vienne, dans le mot OXSVR pour VXSOR (1).

(*) Voir la livraison précédente, page 458.
(1) Voy. Allmer, *Inscript. de Vienne*, t. III, p. 296 et t. IV, p. 392.

Page 461, ligne 7; au lieu de : ceux-ci, lire : celles-ci.

Page 465, ligne 11; ajouter : *Matri deum Idaeae*, (Marano (Italie), *C. I. L.*, t. XIV, n° 3470, [*Sylloge epigraphica orbis romani*, Rome, 1892, in-4°, t. II, n° 131]).

Même page, ligne 29; ajouter dans la parenthèse : ; — Pantano (Italie), *C. I. L.*, t. XIV, n° 2790, [*Syll. epigr.*, t. II, n° 132].

Page 467. Entre les lignes 5 et 6, ajouter : *Taurobolium movit*, (Pantano, *C. I. L.*, t. XIV, n° 2790, [*Syll. epigr.*, t. II, n° 132]).

Page 471. Entre les lignes 3 et 4, ajouter :

Ostienses.	Entre 166 et 175.	Marc-Aurèle, Commode et Faustine.	Ostie.	*C. I. L.*, t. XIV, n°s 40, 41 et 43, [*Syll. epigr.*, t. II, n° 139].

Page 473. Entre les lignes 14 et 15, ajouter :

Ostienses.	Entre 251 et 253.	Trebonien Galle et Volusien.	Ostie.	*C. I. L.*, t. XIV, n° 42, [*Syll. epigr.*, t. II, n° 140].

Page 474, 2e tableau, ligne 2, 3e et 4e colonnes; au lieu de : Bénévent, Orelli, t. I, etc., lire : Ostie, *C. I. L.*, t. XIV, n° 39, [*Syll. epigr.*, t. II, n° 138].

Page 475, ligne 19, 3e et 4e colonnes; au lieu de : | » | Visconti, *Monum. Gabini*, I, p. 181, lire : | Pantano (Italie) | *C. I. L.*, t. XIV, n° 2790, [*Syll. epigr.*, t. II, n° 132].

Page 476, 4e tableau, dernière colonne; au lieu de : *Annal. Inst.*, t. XI, etc., lire : *C. I. L.*, t. XIV, n°s 34 et 35, [*Syll. epigr.*, t. II, n°s 133 et 134].

Page 478. Entre les lignes 24 et 25, ajouter :

Valerius Pancarpus.	Cit. rom?...	?	Ostie.	*C. I. L.*, t. XIV, n° 39, *Syll. epig.*, t. II, n° 138].

Page 479, 6e tableau, ligne 6, dernière colonne; au lieu de : *Annal. Instit.*, t. XI, p. 375, lire : *C. I. L.*, t. XIV, n° 53, [*Syll. epigr.*, t. II, n° 166]. Le prêtre s'appelait *C. Atilius Bassus*.

Page 480. Supprimer la ligne 17.

BIBLIOGRAPHIE DES INSCRIPTIONS ANTIQUES DE LECTOURE

A. — Manuscrits.

I. — Manuscrit de Lantelme de Romieu. Vers 1575 (1), Lantelme de Romieu composa un ms. qu'il intitula : *Histoire des antiquitez d'Arles avec plusieurs escrits et épitaphes antiques trouvés là mesmes et en autres lieux par L. D. R.* Ce travail qui, en 1776, appartenait à Séguier, paraît aujourd'hui perdu, mais on en connaît des copies, plus ou moins fidèles, qui nous renseignent sur son contenu. Ce sont les suivantes :

A. — *Manuscrit de la bibliothèque de Leyde* (Voss. Germ. Gall., 1, in-4°). Cette copie fut prise vers 1655, par un anonyme, pour être remise à Isaac Vossius, qui était alors secrétaire de la reine Christine de Suède. Elle a été faite sans aucun soin ; on n'y a pas observé la division des lignes des inscriptions, et voici comment M. Hirschfeld s'exprime sur son contenu : « *In codice Leidensi praeter Arelatenses insunt et tituli Italici et Hispanienses et Gallici nonnulli Aquis Sextiis, Avennione, Glani, Nemausi vel in territorio Nemausensi eruti, praeterea ampla silloge Narbonensium (f. 101'-128, f. 134'-137, f. 174-175'), et Lactoratensium (f. 128-132').* » (*C. I. L.*, t. XII, p. 85).

B. — *Manuscrit de la bibliothèque d'Arles* (n° 12 du catal. des mss., in-4° de 65 chapitres en 60 pp.). On trouve cette mention à la fin de la dernière page : « *Fin du recueil manuscrit des antiquités d'Arles de Lantelme de Romieu. Cette copie est exacte, l'ayant collationnée sur l'original, et en ayant suivi avec exactitude l'or-*

(1) La plupart des inscriptions de Lectoure furent découvertes vers 1540, dans la partie orientale du mur romain de la ville, en creusant les fondations du nouveau chœur de la cathédrale. En 1591, lorsque fut construite la vieille halle, qui a été démolie il y a une cinquantaine d'années à la suite d'un incendie, les pierres qui les portaient servirent de piliers. Elles ne sont au musée que depuis 1873. Avant cette date, la ville de Lectoure n'avait pas de collection épigraphique, et les inscriptions retirées de la halle avaient été déposées momentanément dans un local voisin du musée actuel ou encastrées dans le bâtiment que l'on nomme le *Sénéchal*. (Renseignements fournis par M. Camoreyt.)

thographe et transcrit même les erreurs de l'auteur qui n'avait ni critique, ni érudition, ni goût, le 8 juillet 1776. »

Et ailleurs : « *Le manuscrit original de cet ouvrage est au pouvoir de M. Séguier..... Il l'a eu de feu Toussaint de Millau, baron de Ledenon, héritier de la maison de Romieu, par sa mère Thérèse de Romieu* ». Le ms. d'Arles est de la main d'un abbé de cette ville, appelé Laurent de Bonnemant. Les inscriptions de Lectoure sont contenues dans le chapitre 64, dont je retranscris ici la partie qui nous intéresse. Ce chapitre a pour titre : « *Des épitaphes trouvés en la ville de Lectoure et aillieurs* » :

I

Pro salute imp. M. ANTON Gordiani pii Filii Aug. et Sabinæ Tranquillinæ Aug. Totiusq, domus divinæ proq, statu Civitat. Lactor. Tauroplim fecit ordo lact. D. N. Gordiano Aug. II. et Pompaieo co. VI. idus dec. Vran. Tib. M. Crotio Festo et M. Carino caro sacerd.

Trajanio Nudinio sacrum M. M. Anto. prima Tauropolium fec. Host. suis sacerdotib. Zminthio. Procliani et pacio Agrippæ Pollione II et Apro II. coss. XU. K. novemb.

Viator Sabini Fil. VIRES Tauri quo proprie per Tauropolium pu. fac. fecerat consecravit.

S. M. D.

Pompeiora A. Taurolium m. accepit HOSTIS suis sacerdote Traianio nudinio D. D. Gordiano II. I Pompeiano cos. VI. id. dec.

SACRUM M. M.

Æl. Nice Tauropolium fecit hostiis suis sacerdot. Zminthio proclian.

M. DEVM.

Jul. Valentina et Nycia sitra et Tauropolium Fecer. XU. K. nov. pol. et Apro cos. sacerdote Zminthio proculiani.

S. M. D.

Servilia modesta Tauropolium accepit HOSTIS suis sacerdote Traianio Nudinio D. Gordiano II et pompeiono cos. VI. D dec.

Severius Julli Feil. VIRES TAVR. quo propr. per Tauropolium pub. factum fecerat consagravit.

S. M. D.

Junia Domitia Tauropolium accepit HOSTIS suis sacerdote Traianio Nudinio D. D. Gordiano II et Pompeiano cos. V.I p. de.

SACR.

M. M.

Aprilis Repenini Fil. et Saturnina Taurini Fil. Tauropolium acceperat sacerdote L. Accio Rem. Hostiis suis.

In A. P. C. XX.

M. M.

Valentina Valentis F. Tauropol. F. Hostis suis et Valeria Fl.

En l'honneur de la ville de Lectoure :

Pro salute et incolumitate Domus divinæ R. P. Lactorat. Tauropolium fecit.

I

Aurelia oppidona Tauropolium fecit HOSTIS suis sacerdot. Zmintho proculiani et Acio Agrippa pollione it. et. R. Apro II. cos. X. K. nov.

SACRVM

M. M.

Marciana Marciani F. Tauropolium fecit hostis suis sacerd. Zminthio proculiani lib.

Sex. Flavio Fulpiciæ atius et Domunia caliste F. piissimœ.

(Renseignements fournis par M. le Conservateur de la Bibliothèque d'Arles).

C. — *Manuscrit de la bibliothèque municipale d'Aix* (n° 839 du catal., petit in f° de 142 pp.). Ce ms., qui est de la main du marquis de Méjanes, se compose de deux parties. La première a pour titre : « *Partie du manuscrit sur les antiquités de Nismes, de Gaillard Guiran, conseiller au presidial de Nismes et au parlement d'Orange, intitulé :* « Antiquitates et inscriptiones Nemausenses », *qu'il avoit composé pour le faire imprimer en 1652* ». La seconde commence à la page 97, sans titre particulier, et se termine par la note que voici : « *Copié en septembre 1776 sur le manuscrit original de Lantelme de Romieu, écrit en 1573 et 1575, qui est actuellement entre les mains de M. Séguier, fameux antiquaire de Nismes, à qui l'a donné M. le baron de Ledenon, petit fils de demoiselle de Romieu... Cet ouvrage est au-dessous du médiocre.....* » Les inscriptions de Lectoure se trouvent aux pages 140 et 151 ; de Méjanes les a retranscrites en caractères cursifs.

D. — *Manuscrit de la bibliothèque municipale de Toulouse.* Cette copie du manuscrit de Lantelme de Romieu a été prise par François Laporte au commencement du XVIIIe siècle (1). Elle forme les vingt-six dernières pages (non numérotées) du tome 88 du fonds Laporte. Les inscriptions de Lectoure y sont retranscrites d'une façon peu fidèle et on les trouve, comme dans les mss. précédents, sous la rubrique du chapitre 64 : « *Des épitaphes trouvés en la ville de Lectoure et ailleurs* ». Une copie du ms. Laporte est entre les mains de M. Gabriel Bonnel, avocat à Narbonne.

(Sur les quatre mss. qui précèdent, voy. Lebègue, *Epigr. de Narbonne,* pp. 69, 70, 72, 87 et 92).

E. — *Manuscrit de la bibliothèque de Carpentras.* (Lambert, *Catal. descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras*, t. I, p. 394, n° 582). Cette copie est anonyme. Le commencement du chapitre XLI, que je donne ici, m'a été obligeamment communiqué par M. le Conservateur de la bibliothèque de Carpentras :

S'ensuivent les escrits anciens trouvez en la ville de L'ectoure en Gascogne et a Narbone encor.

Chap. XIL.

T T
PRO SALVTE IMPi M. ANON GORDIAN
PII FIL. AVG. ET SABINÆ TRANQVILINÆ
AVG. TOTIVSQ. DOMVS DIVINÆ PROQ.
STATV CIVITAT. LACTOR. TAVROPLIM
FECITORDO LACT. D. M. GORDIANO AVG.
II ET POMPAIEO CO. VI. IDVS DECCVRAN. TIB.
M. EROTIO FESTO ET M. CARINO CAROSA=
CERD.

Autre trouvée a L'ectoure

TRAJANO NVNDINIO SACRVM M. M. ANTO.
PRIMA TAVROPOLIVM FEC. HOST. SVIS
SACERDOTIB. ZMINTHIO PROCLIANI ET P=
ACIO AGRIPPÆ POLLIONE II ET APRO. II
COSS. XV. K. NOVEMB.

(1) Le P. François Laporte, de l'ordre des Minimes, fut bibliothécaire de Mgr Le Goux de la Berchère, archevêque de Narbonne. Il mourut à Paris, le 18 février 1719.

Autre

VIATOR SABINI FIL. VIRES TAVRI QVO
PROPRIE PER TAVROPOLIVM PV. FAC.
FECERAT CONSACRAVIT.

S. M. D.

POMPEIORA A. TAVROLIVM ACCEPIT H=
OSTIS SVIS SACERDOTE TRAIANONV=
DINIO D.. D. GORDIANO II Ǝ. POMPEIA=
NO COS. VI ID. DEC.

Autre

SACRVM. M. M.

AEL. NICE. TAVROPOLIVM FECIT HOS=
TS. SVIS SACERDOT. ZMINTHIO PROCLIAN.

M. DEVM .

IVL. VAIETINA ET NYCIA SILNA
ET TAVROPOLIVM FECER. XV. K. NOV.
POL. ET APRO. COS. SACERDOTE ZM=
INTHIO PROCVLIANI.

Autre

S. M. D.

SERVLIA MODESTA TAVROPOLIVM.
ACCEPIT HOSTIS SVIS SACERDOTE T=
RAIANO NVDINIO P. GORDIANO II. ET
POMPEIANO COS. VI D. DEC.

Autre

SEVERIVS IVLL. FEIL. VIRES TAVR. Q=
VO PROPR. PEA TAVROPOLIVM PUB.
FACTVM TECERAT CONSAC — RA=
VIT.

S. M. D.

IVNIA DOMITIA TAVROPOLIVM AC=
CEPIT HOSTS SVIS SACERDOTE T=
RAIANIO NVDINIO D. D. GORDIANO II
ET POMPEIANO COS. V[I] . P. DEC.

Autre

SACR.

M. M

APRILIS REPENTINI FIL. ET SATVRN=
INA TAVRINI FIL. TAVROPOLIVM ACC=
EPERAT SACERDOTE L. ACCIO REM.
HOSTIS SVIS.

IN A. P. C. XX.

M. M.

VALENTINA VALENTIS FIL. d̄ TAVR=
OPOL. F. HOSTIS SVIS ET VALERIA
EL.

Autre en l'honneur de la ville de Lectoure

PRO SALVTE ET INCOLVMITATE DOMVS
DIVINÆ R. P. LACTORAT. TAVROPOLIVM
FECIT.

Autre

AURELIA OPPIDANA TAVROPOLIVM FEC=
IT HOSTIS SVIS SACERDOTI ZMINTHO PROC=
VLIANI ET ACIO AGRIPPA POLLIONE IT.
ETR. APRO. II COS. X K. NOV.

SACRVM

M. M.

MARCIANA MARCIANI F. TAVROPOLIVM
FECIT HOSTIS SVIS SACERDOTE ZMIN=
THIO PROCVLIANI LIB.

Autre

SEX. FLAVIO FVFICIÆ.

Autre

S. M. D.

VAL. GEMINA TAVROPOLM ACCEPIT HO=
STIS SVIS SACERDOTE TRAIANIO NVND=
INIO D. N. GORDIANO II ET POMPEIANO
COS. VI ID. DEC.

S. M. D.

VERIN. SEVERA TAVROPOLIVM ACCEP=
IT · HOSTIS SVIS SACERDOTE TRAIANIO
NVNDINIO D. N. GORDIANO II ET I=
POMPEIANO COS. VI. ID. DEC.

Autre

S. M. D.

G. IVL. SECVNDVS TAVROPOLIVM AC=
CEPIT HOST. SVIS SACERDO. TRAIA=
NO NVNDINIO D. N. GORDIANO II. ET
POMPEIANO COS VI. ID. DECEM.

En résumé, autant que l'on puisse en juger par les copies que l'on en connaît, le manuscrit de Lantelme de Romieu n'avait aucune valeur au point de vue épigraphique.

II. — Manuscrit de la bibliothèque de Hanovre (*Codex Hannoveranus XXVII*, 1577, in-8° de 118 feuillets). Je ne connais ce recueil que par la description suivante de M. Hirschfeld (*C. I. L.*, t. XII, p. 221, § 6) : « *In libri fronte Gudii nomen, cujus olim fuisse videtur, legitur aliaque manu inscriptum est :* « Antiquitates Galliae » *et deinceps alia manu :* « August Dageraht, canonicus S^tae^ Crucis Hildesiens(is) ». *Liber decimi septimi saeculi titulos Gallicos permultos a librario litteris majusculis scriptos oppidorum Clermont, Pollignac, Viennae, Valentiae, St Chamas, Arelatis, Nemausi, Narbonis, Lactorae, Burdigalae continet, omnes haud dubie non ex ipsis lapidibus, sed ex libris petitos .*»

III. — Manuscrits de la bibliothèque nationale :

A. — *Inscriptiones veteres collectae a L. Sanloutio dicto Clevalerio, I. C., nobili Burgundo* (1), *cum ejusdem observationibus. Codex ms. bibliothecae Buherianae, MDCCXXI* (Bibl. nat., fonds latin, n° 17575, in-4° de 206 feuillets). Ce titre, qui est d'une main plus moderne, est précédé du suivant : « *Immortalitati studeo mortalis. 1593. Sanloutius nob.* BURGUNDUS ». On lit, de plus, au recto

(1) On ne sait rien de ce personnage, si ce n'est qu'il était jurisconsulte (peut-être conseiller au Parlement) et noble bourguignon : *J. C. atque nobilis Burgundus ;* (les lettres *J. C.* ne signifient pas « chevalier de Jésus-Christ », comme l'a cru M. Lebègue, *Epigr. de Narbonne*, page 85, note 1). Il s'appelait peut-être L. de Saint-Luc, dit Clevalier.

du feuillet 6 : « *L. Sanloutii dicti Clavalerii, j. c. atque nob. burg. ad lectorem epistolium.* »

Quelques inscriptions de Lectoure sont au verso du feuillet 195 et au recto du feuillet suivant.

(Voy. sur ce ms., Hirschfeld, *C. I. L.*, t. XII, p. 384, § XIX, et Camille Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 369, note 1).

B. — Le *P. Sirmond* (1559-1631). *Inscriptiones antiquae*, (Bibl. nat., fonds latin, n° 9695, in-18 remonté sur format in-4°). Quelques inscriptions de Lectoure sont au feuillet 3. (Voy. sur ce ms., Hirschfeld, *C. I. L.*, t. XII, § IX).

IV. — Manuscrits de *Scaliger* (1540-1609) :

A. — Bibl. de Leyde, fonds Papenbroeck, n° 5, in-4° de 140 feuillets. Ce ms., qui est tout entier de la main de Scaliger, a pour titre : « *Inscriptiones antiquae romanae quas Josephus Scaliger collegit descripsitque sua manu fere ex Lazio, Apiano, Manutio, Saranna, Strada, Paradino, Mazochio, etc., addendas operi illi inscriptionum quod Smetius confecit, ediditque cum auctario J. Lipsius.* » C'est ce ms. qui, d'une façon plus ou moins directe, a servi pour la publication du recueil de Grüter.

B. — Un autre ms. de la bibliothèque de Leyde paraît être une main-courante du précédent. (Bibl. de Leyde, Scaliger. Q. 61, in-4°).

(Voy. sur ces mss., Hirschfeld, *C. I. L.*, t. XII, p. 384, § XVII et p. 523, § I, n° 4).

V. — Manuscrit de la bibliothèque de Lectoure. (Voy. ci-dessus, p. 19, note 1).

VI. — Manuscrit de la bibliothèque de Bordeaux. (Voy. ci-dessus, p. 16, note 1).

VII. — Manuscrit de la bibliothèque d'Auch.

Ce ms. est de Daignan du Sendat, qui fut vicaire général de l'église métropolitaine d'Auch; il est catalogué sous le n° 72. A la page 531 on y lit ce qui suit :

« *La Novempopulanie avec ses suffrageants.*

LECTOURE

» Lectoure est une ville fort ancienne; on voit dans une inscription rapportée par Scaliger, qu'en 239 ses habitants firent un sacrifice à la mère des Dieux pour la santé de l'empereur Gordien.....

» On voit dans cette ville quantités de tauroboles ou monuments d'anciens sacrifices offerts à Cibèle, déesse de la terre, peut-être à cause du grand tremblement de terre arrivé du temps de Gordien IIIe et qui fut si violent que Jules Capitolin dit que la terre s'entr'ouvant, les villes entières étoient englouties avec leurs habitants, et qu'à cette occasion on fit par toute la terre des sacriffices.

» On voit dans cette ville plusieurs anciennes inscriptions, en voyci une qui fut faite à l'occasion de Sabine-Tranquiline, femme de l'empereur Gordien IIIe :

1re Inscription : Furiæ Sabinæ Tranquilinæ
Sanctissimæ Augustæ,
Conjugi domini II
In Antonii Gordanii
Pii felicis invicti Augusti
Decuriales Adilium plebis.
Cerialicum devoti numini
Majestatique eorum.

» En voyci une autre S. M. D. :

2e Inscription : L'al gémina vires escepit Eulgchelis VIIII. Kal. April. Sacerd. Trojano Mundino D. N. Gordiano. Aviola Coss.

» Cette inscription fut faite l'an 241 de Jésus-Christ, qui fut la première année de l'empire de Gordien, qui fut consul avec Aviola.

» En voyci une autre :

3e Inscription : Sacrum
Severa Quarti F. Tauropolium fecit
Hostiis suis. »

(Renseignements fournis par M. le Conservateur de la bibliothèque d'Auch).

VIII. — Fiches manuscrites de M. Allmer. Dans son magnifique ouvrage sur les *Inscriptions romaines de Bordeaux*, M. Camille Jullian s'exprime ainsi : « Je n'ai pas à parler longuement ici de l'œuvre écrite ou imprimée de notre maître, quelque importance qu'elle ait eue pour la préparation de ce volume : un seul mot suffira pour la caractériser ; personne n'a jamais lu nos inscriptions avec une telle sûreté de coup d'œil et une telle netteté de déchiffrement ; l'épigra-

phiste et l'artiste sont également de première valeur chez M. Allmer... » (1).

IX. — Manuscrit de Beaumesnil. Un des nombreux cahiers de Beaumesnil était relatif aux inscriptions antiques de Lectoure. Chaudruc de Crazannes paraît l'avoir consulté, vers 1835, à la bibliothèque Mazarine; mais il ne m'a pas été possible de le retrouver, soit parce qu'il n'existe plus, soit aussi parce que je n'en connaissais pas le titre exact. Au surplus, ce cahier serait-il détruit que le monde savant n'y perdrait pas grand chose. Le peu que nous en savons l'a prouvé (2).

B. — Imprimés (3).

Allmer. *Revue épigraphique du midi de la France*, Vienne, 1878 à 1891, 2 vol. in-8, (un 3e volume est en cours de publication).

Barry (E.). Dans le *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, Toulouse, 1878, in-4°, (Séances du 19 juin 1877 au 19 mai 1878).

Bladé. *Epigraphie antique de la Gascogne*, Bordeaux, 1885, in-8.

Casaubon, Saumaise et Gruter. *Historiae Augustae scriptores VI*. Leyde, 1671, in-8.

Cassassoles (Fd). *Notices historiques sur la ville de Lectoure, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours*. Auch, 1840, in-8.

Cellarius (Christophore). *Notitia orbis antiqui*. Cambridge, 1703, in-4° ; 2e édit. en 1731, in-4°.

Chaudruc de Crazannes. *Dissertation sur le taurobole et sur les inscriptions tauroboliques de Lectoure*. (Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de France, nouvelle série, t. III, 1837).

Du Choul. *Discours de la religion des anciens romains*, Lyon, 1556, in-f° et 1581, in-4°. Traduction italienne, 1558, Lyon, in-f°.

Ce fut « Petrus Gilius, homme de savoir, singulier amateur de l'Antiquité, lequel a cerché, iusques à l'extremité de sa vie, les choses que nature a produit rares et singulières », qui envoya à du Choul une copie des inscriptions de Lectoure.

(1) *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. II, pp. 412 et 413.

(2) Il existe, paraît-il, à la bibliothèque de Zurich, un ms. dans lequel sont contenues quelques inscriptions de Lectoure. Je ne possède aucun détail à son sujet.

(3) Cette liste ne comprend que les ouvrages qui renferment des inscriptions antiques de Lectoure. Je n'énumère, au surplus, que ceux qu'il m'a été possible de consulter.

COUTURE (abbé). *Deux inscriptions latines de Lectoure et d'Auch.* (Dans la *Revue de Gascogne*, t. XXIV. Auch, 1883, in-8.

DONATUS. *Ad novum thesaurum veterum inscriptionum Cl. V. Ludovici Antonii Muratorii supplementum.* Lucques, 1765, in f°.

GOEHLER. *De matris magnae apud Romanos cultu.* Misniae, 1886, in-8.

GRIVAUD DE LA VINCELLE. *Recueil de monumens antiques, la plupart inédits, et découverts dans l'ancienne Gaule.* Paris, 1817, in-4°.

GRUTER. *Inscriptiones antiquae totius orbis romani.* Amsterdam, 1603, in f°, et 1707, in f°. (La 1re édit. de Grüter parut à Heidelberg en 1602).

HUBNER. *Exempla scripturae epigraphicae latinae a Caesaris dictatoris morte ad aetatem Justiniani.* Berlin, 1885, in f°.

LAVERGNE (Adrien). Dans la *Revue de Gascogne*, t. XXIII. Auch, 1882, in-8.

MARCA (de). *Histoire de Béarn.* Toulouse, 1640, in f°.

MASSON. *Statistique de l'arrondissement de Lectoure.* Auch, 1838, in-8.

OIHENART. *Notitia utriusque Vasconiae.* Paris, 1638, in-4°, 2e édit. en 1656.

ORELLI. *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio.* Zurich, 1828, in-8. (Le t. III a été publié par Henzen en 1856).

PITISCUS (Samuel). *Lexicon antiquitatum romanarum.* Leuwarden, 1713, in f°; Venise 1719, in f°; La Haye, 1739, in f°. (J'ai fait usage de l'édit. de Venise).

Revue épigraphique du Midi de la France. (Voy. Allmer).

ROBERT (Charles). *Cinq inscriptions de Lectoure.* Paris, 1881, in-8°. (Extrait des *Mélanges d'archéologie*, t. II.)

SAUMAISE. *Historiae Augustae scriptores VI.* Paris, 1620, in f°.

VAN DALE. *De Oraculis.* Amsterdam, 1683, in-12.

VENUTI (abbé). *Dissertation sur les anciens monuments de la ville de Bordeaux, sur les Gahets, les Antiquités et les ducs d'Aquitaine, avec un traité historique sur les monoyes que les Anglais ont frappé dans cette province.* Bordeaux, 1754, in-4°.

WILMANNS. *Exempla inscriptionum latinarum.* Berlin, 1873, in-8.

ESPÉRANDIEU.

DOCUMENTS INÉDITS

Fragments de lettres écrites par Mgr Macheco de Prémeaux, évêque de Périgueux.

Au mois d'août dernier (1892), faisant des recherches dans le Fonds Périgord de la Bibliothèque Nationale, je tombai sur trois lettres autographes de Mgr Macheco de Prémeaux, évêque de Périgueux, adressées « à M. l'abbé Lebeuf, l'un des quarante de l'Académie des Inscriptions, au collège de Cambray, à Paris » (1). Elles contiennent surtout des renseignements que l'abbé Lebeuf a utilisés, dans son mémoire *Sur quelques antiquités de Périgueux* (2) ; mais on y rencontre aussi, du moins dans la deuxième et dans la troisième lettre (3), quelques menus faits pouvant servir à l'histoire de la liturgie gallicane au XVIIIe siècle, particulièrement dans la province et le diocèse d'Auch. Je pensai aussitôt à notre chère *Revue de Gascogne*, et je me mis à transcrire pour ses lecteurs les extraits qui vont suivre, espérant aussi par là leur procurer l'occasion de relire le bel article que notre éminent Directeur publiait ici même l'an dernier, sur la *Liturgie auscitaine de M. de Montillet* (4).

Après ce préambule obligatoire, il ne me reste plus qu'à dire un mot touchant l'auteur de ces fragments.

Jean-Chrétien Macheco de Prémeaux naquit à Dijon le 15 mai 1697. Il fut d'abord chanoine de Soissons, puis grand-vicaire de Sens sous Mgr Languet de Gergy. Sacré évêque de Périgueux le 25 mai 1732, il prit possession le

(1) Bibliothèque Nationale, Fonds Périgord, t. XXXII, f. 256, 257, 258.

(2) Inséré dans l'*Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-lettres*; Paris, 1756, t. XXIII, p. 201-211. L'auteur y donne le dessin du clocher de la cathédrale de Saint-Front, « tel que M. de Macheco, évêque de Périgueux, a eu la bonté de l'envoyer, après l'avoir fait graver soigneusement. » (P. 211.)

(3) La première est datée du 22 juin 1750.

(4) Cf. *Revue de Gascogne*, t. XXXII, p. 513 et suiv.

8 septembre suivant, refusa l'archevêché de Bordeaux en 1743, et mourut au Château-l'Evêque le 28 novembre 1771, âgé de 74 ans.

Son zèle pour maintenir la pureté de la foi dans son diocèse lui valut en 1753 de la part des *Nouvelles ecclésiastiques* « cette indignité » d'être appelé *Sulpicien* trois fois dans l'espace d'une demi-colonne (1). Néanmoins, après la mort du digne prélat, le gazetier janséniste se borna à dire que, à la vérité, il « n'était pas exempt de prévention par rapport au prétendu (!) jansénisme; mais que cette hérésie imaginaire (!!) ne fut jamais pour lui comme pour tant d'autres un moyen de s'avancer en la persécutant ». L'auteur de l'article va même jusqu'à reproduire d'assez longs extraits du mandement par lequel les Vicaires Capitulaires de Périgueux ordonnaient des prières pour l'âme du défunt. Entre autres vertus du saint prélat, on cite sa fidélité à la loi de la résidence, n'ayant « pendant un règne de quarante ans environ, fait que trois absences, chacune de courte durée et pour les intérêts de la religion » ; comme aussi sa grande charité qui lui fit trouver « dans ses épargnes des ressources abondantes pour secourir la veuve, l'orphelin, un peuple de pauvres, pour entretenir de jeunes lévites et pour contribuer à l'*établissement de plusieurs écoles* » (2).

Mgr de Prémeaux avait une belle bibliothèque : on en peut voir le catalogue dans un des recueils du Fonds Périgord. Elle fut vendue en 1777. Plusieurs volumes, et non les moins beaux, étaient reliés aux armes du savant évêque : on en trouve aujourd'hui encore quelques épaves dans les bibliothèques des Grands-Séminaires de Périgueux et de Bordeaux.

ANT. DE LANTENAY.

A Périgueux, le 9 janvier 1751. — « Il y a long temps que dans toute la province d'Auch il y a un rituel commun qui est le romain.

(1) *Nouvelles ecclésiastiques* du 26 juin 1753, p. 104.
(2) *Nouvelles ecclésiastiques* du 9 avril 1772, p. 60.

Je ne crois pas qu'il contienne rien de particulier que les instructions en françois ; c'est mon diocèse qui a donné leçon aux nouveaux rituels ; il fut composé en 1651 (1) par le P. Amelote (2) ; il est estimé et cité souvent par les théologiens ; mais depuis ce temps-là, on a bien perfectionné ces sortes d'ouvrages ; si celui d'Auch étoit intéressant par quelque endroit, je me le procurerois ».

A Périgueux, le 22 janvier 1752. — « Je sais, Monsieur, que le nouveau bréviaire de la province d'Auch est sur le point de paraître (3). C'est mon frère (4), l'évêque de Couzerans, suffragant de cette métropole, qui en a été le promoteur, et trois diocèses seulement de toute cette nombreuse province, savoir : Auch, Bayonne et Couzerans, le prennent quant à présent. Les évêques des autres sièges n'en veulent pas entendre parler (5). Mon frère de Couzerans a choisi les canons de Prime ; mais il seroit charmé que quelqu'un qui sût autre chose que faire des compliments, lui dit naturellement si on trouve que son choix soit bon, et ce qu'il y auroit à y changer, car en fait de ces sortes de choses, on ne peut trop consulter.

» Il est vrai que M. l'évêque de Mirepoix (6) se joint aux trois prélats de la province d'Auch, quoiqu'il soit de celle de Toulouse, pour adopter ce bréviaire. Dans la dernière assemblée provinciale de Toulouse, il fut question d'avoir pour toute cette province un bréviaire nou-

(1) *Rituale Petrachoricense ad Romani formam expressum, authoritate Illustrissimi et Reverendissimi in Christo Patris Domini D. Philiberti Brandon, Petrachoricensis Episcopi;* Petrachorae, apud Petrum Dalvy, typographum et Bibliopolam Regis et hujus diœcesis, 1651, in-4° de 466-322-56 pages sans les liminaires.

(2) Voilà un détail qui, je crois, a été ignoré de tous les bibliographes de l'Oratoire, même du P. Ingold, car il n'en est pas fait mention dans son *Essai de bibliographie oratorienne* (Paris, 1881, in-8°) à l'article *Amelotte* (p. 7). Le P. Amelotte travailla au Rituel de Périgueux l'année même où il entra dans la congrégation de l'Oratoire, c'est-à-dire en 1650, cet ouvrage ayant été « achevé d'imprimer le 1er février 1651. »

(3) Il parut en 1753. Cf. *Revue de Gascogne*, t. XXXII, p. 517.

(4) Jean-François Macheco de Prémeaux, frère aîné de Jean-Chrétien, né en 1692, d'abord agent général du Clergé, puis nommé évêque de Couserans en 1726 et sacré le 12 janvier 1727, mourut dans sa ville épiscopale en avril 1752.

(5) C'étaient : Louis-Marie de Suarès d'Aulan, évêque de Dax ; — Claude-François de Narbonne-Pelet, évêque de Lectoure ; — Antoine de Lastic, évêque de Comminges ; — François de Sarret de Gaujac, évêque d'Aire ; — Jean-Baptiste Amédée de Grégoire de Saint-Sauvenr, évêque de Bazas ; — Pierre de la Romagère de Ronssecy, évêque de Tarbes ; — François de Revol, évêque d'Oloron ; — Hardouin de Chalons, évêque de Lescar.

(6) Jean-Baptiste Champflour, neveu d'Etienne, le courageux évêque de La Rochelle ; né en 1683 à Clermont, où il fut plus tard vicaire-général de Massillon ; devint évêque de Mirepoix le 7 septembre 1737 ; reçut la consécration épiscopale le 23 février 1738 ; mourut à Mirepoix le 6 février 1768, âgé de 84 ans.

veau. M. l'évêque de Mirepoix fut chargé d'examiner, de combiner, d'arranger généralement tout ce qui a rapport à cette opération, et d'en rendre compte à une assemblée suivante; mais comme on ne s'assemble que tous les cinq ans, le moyen de voir consommer une telle besogne (1)? Il a donc mieux aimé aller au plus prochain bréviaire et le prendre lui-même pour son diocèse.

» Au reste, Monsieur, si je suis si lent à en prendre un, c'est que la dépense nous effraye et notre clergé la craint.

» J'ai été l'été dernier chez mon frère de Couzerans. Je passai à Auch, où je vis la plus belle cathédrale du royaume et la plus finie, tant pour le bâtiment en dehors et en dedans, que pour la décoration et les ornements.

» J'ai le nouveau Rituel dont M. l'archevêque me fit présent (2). On y a mis le chant nouveau de plusieurs hymnes de Paris pour les processions (3). Il ne faut point espérer que nos ecclésiastiques de ce pays-là ni de ceux-ci s'y conforment. Ainsi, Monsieur, je ne vous conseille pas de vous mettre en grand frais pour le chant de ce nouveau bréviaire (4).

(1) La besogne, le crime si l'on veut, fut consommé en 1770 par Loménie de Brienne : il donna un bréviaire toulousain, « le même à peu près que celui de Paris, à quelques changements près. » Bientôt après, on publia l'*Examen du mandement de Monseigneur l'archevêque de Toulouse sur le nouveau bréviaire* (in-12 de 24 pages), auquel les *Nouvelles ecclésiastiques* répondirent le 16 avril 1772 (p. 61-62); elles soupçonnent l'auteur d'être un de ces « sulpiciens de Toulouse qui sont en possession d'élever la plupart des jeunes ecclésiastiques de ces provinces méridionales. » Le « sulpicien » vrai ou prétendu répliqua par une *Réponse à la Gazette ecclésiastique, article de Toulouse, du 16 avril 1772* (in-12 de 16 pages).

(2) *Rituel à l'usage de la province ecclésiastique d'Auch;* Paris, J.-B. Coignard et Ant. Boudet, 1751, in-4° de XIV-595 pages. L'année suivante, il fut adopté par l'évêque de Bazas : *Rituel de la province ecclésiastique d'Auch, à l'usage du diocèse de Bazas;* à Bordeaux, chez J.-B. Lacornée, imprimeur de Monseigneur l'évêque et clergé de Bazas, 1752, in-4° de XII-595 pages. Les XII pages de liminaires renferment le *mandement* de Jean-Baptiste-Amédée de Grégoire de Saint-Sauveur et la liste des *Cas réservés* à l'évêque de Bazas : le reste, c'est-à-dire le *Rituel* même, est de l'édition sortie des presses de J.-B. Coignard. Bien que dans son mandement daté du 2 juin 1752, l'évêque de Bazas donne ce Rituel comme « le fruit des soins et du travail de l'illustre et respectable archevêque » qui gouvernait alors l'église d'Auch, tous mes lecteurs savent la « part » que M. Legrand, de la Compagnie de Saint-Sulpice, eut « dans la rédaction des solides instructions » de cet ouvrage (*Revue de Gascogne*, t. XXXII, p. 519). J'ajouterai seulement que ce fait est attesté par M. Legrand lui-même dans une lettre qu'il écrivait le 25 février 1764 à M. Emery, alors professeur de dogme au séminaire d'Orléans.

(3) Cf. *Revue de Gascogne*, t. XXXII, p. 516.

(4) Vraisemblablement l'abbé Lebeuf avait été prié de composer le chant du futur bréviaire auscitain : on savait, en effet, que le graduel et l'antiphonaire

» Mon premier soin quand je reçois le *Journal de Verdun* (1) chaque mois, est de voir s'il y a quelque chose de votre façon, Monsieur. J'ai souvent admiré la science de ce *maréchal* dont on a vu plusieurs dissertations sur des points qui ne s'apprennent guères entre le marteau et l'enclume.....

» JEAN CHRÉTIEN, évêque de Périgueux. »

QUESTIONS ET RÉPONSES

279. Sur un poète dacquois.

(RÉPONSE. — Voir la *Question* au n° de juin dernier, p. 292.)

On veut bien m'annoncer, de Dax, le prochain envoi d'une notice sur la vie et les œuvres du poète Desarp. « Son arrière-petit-fils, M. Davezac de Moran, — ajoute mon bienveillant correspondant dacquois, — a des documents complets; il retrouvera même et pourra, peut-être, vous communiquer une bonne partie des poésies de son aïeul et sa correspondance avec diverses célébrités littéraires de son temps. »

L. C.

parisiens étaient en très grande partie l'œuvre du chanoine sous-chantre de la cathédrale d'Auxerre, et que, à l'époque même où cette lettre lui était adressée, il achevait de « mettre en chant la nouvelle liturgie du diocèse du Mans ». (D. Guéranger, *Institutions liturgiques*; Paris, 1841, t. II, p. 435-437.)

(1) On savait bien, et tous les biographes répètent, après la *Table du Journal de Verdun*, que Lebeuf publia dans ce recueil plusieurs pièces anonymes, faciles à distinguer, dit-on, par l'érudition dont elles sont remplies, quoique toutes ne portent pas sur des objets d'érudition : nous doutons toutefois que l'on connaisse le pseudonyme sous lequel s'abritait quelquefois le docte abbé. De son temps déjà, la curiosité du public avait été éveillée là-dessus, et c'est bien moins pour la satisfaire que pour la piquer davantage, que le directeur du *Journal* écrivait en 1751 : « Je m'étois presque flatté de découvrir bientôt le nom et la véritable profession de M. Antoine Bonnevie, *maréchal* d'Anelles; mais je me suis trompé : il persiste toujours à vouloir ferrer ses chevaux, et sa besogne n'est pas petite, puisqu'il en a 96 dans son district ». Après quelques lignes sur ce ton et ce sujet, le *Journal* donne une *Lettre de M. Ant. Bonnevie*, où l'auteur commence par dire que l'on ne doit pas s'étonner de voir un *maréchal* s'occuper de littérature, puisqu'un menuisier, Me Guillaume Adam de Nevers, s'est bien mêlé de poésie. Voici l'avant-dernier alinéa de ce morceau humoristique : « On demande quelles qualités doit avoir un bon religieux. Je réponds qu'elles sont quatre : qu'il accomplisse ce qu'il a promis, qu'il fasse ce qu'on lui commande, qu'il mange ce qu'on lui donnera, et qu'il ne murmure pas de ce qu'il verra. » (*Journal historique sur les matières du temps;* mai 1751, pag. 359-364.)

SOIRÉES ARCHÉOLOGIQUES

AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

IX

Séance du 1er Août 1892

Présidence de M. le général Grillon, commandant la brigade d'infanterie à Auch

---

Présents : MM. Balas, Bénétrix, Bousquet, de Carsalade du Pont, Cocharaux, Dellas, Despaux, Dupuy, Embazaygues, Francou, Lacoste, Lagarde, Lapeyrère, Lozes, Monlaur, Nazaries, Ransan, Tierny, secrétaire.

La séance s'ouvre à 8 heures 1/2, aux Archives départementales.

Statue de saint Roch trouvée près d'Auch

M. de Carsalade rappelle qu'à la séance du mois de juillet, M. le Préfet a communiqué un panneau peint représentant saint Roch. Ce qui fait l'originalité de cette peinture c'est qu'auprès de saint Roch est représenté l'enfant Jésus, bénissant la blessure du saint. M. de Carsalade a fait apporter une statue ou, pour mieux dire, un groupe, en pierre du pays, représentant à peu près la même scène, mais ici l'enfant Jésus est remplacé par un prêtre revêtu du camail et de l'étole; le personnage principal est de moyenne grandeur, et le prêtre beaucoup plus petit; les détails des costumes permettent de supposer que ce groupe a été composé au XVIIe siècle. Il a été trouvé dans les ruines d'une ancienne chapelle près d'Auch; quoique un peu détérioré, il n'en constitue pas moins un curieux spécimen de l'art local. M. de Carsalade en a fait l'acquisition pour le musée de la Société historique de Gascogne.

Poésie de M. Ransan, avocat

Me Ransan, avocat, donne lecture des vers qu'il a composés au sujet du voyage de la Société à Montauban. Ces vers sont adressés à M. le chanoine Cailhat, aumônier du lycée de cette ville, qui, dans la réunion du mois de mai, à Montauban, avait rappelé en termes poéti-

ques la création du département de Tarn-et-Garonne par Napoléon Ier. Les vers de M. Ransan sont une réponse très heureuse à ceux de M. Cailhat.

Excursion dans le Comminges

Sur la proposition de M. de Carsalade, l'excursion archéologique projetée à Saint-Bertrand-de-Comminges, Valcabrère et Luchon, se fera les 5, 6 et 7 septembre. Un comité composé de MM. de Carsalade, Despaux, Lozes et Tierny, est chargé d'étudier les voies et moyens et d'arrêter un programme définitif.

Sceau byzantin trouvé dans le Gers

M. Calcat a adressé à la Société un mémoire dont il est donné lecture, au sujet d'un sceau ou cachet acheté par lui dans le pays. Profitant de son séjour à Paris, pendant le congrès des Sociétés savantes, M. Calcat fit examiner ce cachet par M. Feuardent, le numismate bien connu de la place Louvois. M. Feuardent ne put se prononcer sur l'heure; il se contenta de prendre une empreinte, et fit appel aux lumières de M. Schlumberger, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. De la réponse de ce savant, il résulte que l'objet qui nous occupe est le cachet ou sceau d'un personnage byzantin du nom de Midas. Le fait de trouver en Gascogne un cachet byzantin est bien extraordinaire et mérite d'être signalé.

Recherches sur les artistes qui ont sculpté les stalles du chœur de la cathédrale d'Auch

M. Dellas engage vivement les membres de la Société à rechercher activement les papiers et documents anciens qui peuvent se trouver dans leurs familles et à les remettre à la Société ou dans un dépôt public, comme les Archives; des faits très importants de l'histoire locale nous échappent faute de documents. M. de Carsalade appuie la recommandation de M. Dellas : il fait remarquer notamment que les noms des sculpteurs des stalles du chœur de la cathédrale sont inconnus; il y a eu pourtant des contrats passés pour l'exécution de ces chefs-d'œuvre. Ces contrats pourraient se retrouver dans les archives privées, d'autant que plusieurs de ces sculpteurs se sont vraisemblablement mariés et établis dans la contrée, ou du moins y ont passé des actes pendant les vingt-cinq ou trente ans qu'ont duré les travaux du chœur. Ces actes doivent porter la mention de « sculpteur, ou me menuisier de la Fabrique, etc. ».

M. le général Grillon fait observer que l'excursion projetée à Saint-Bertrand-de-Comminges pourrait faire faire un pas à la question,

puisque l'on s'accorde à reconnaître que les stalles de Saint-Bertrand et celles d'Auch ont entre elles des liens de parenté et qu'elles sont peut-être l'œuvre des mêmes artistes.

M. Tierny ajoute que la recommandation de M. Dellas est d'autant plus importante que, dans le Gers, les dépôts d'archives, du moins dans les communes rurales, ont perdu presque tous les documents anciens; ces documents doivent se trouver chez les particuliers.

Carreaux de vitre anciens

M. Bousquet a fait l'acquisition de deux carreaux de vitre provenant du château de Montaut; ils étaient enchâssés dans une croisée et remontent à une époque très éloignée : la nature du verre dénote un art encore dans l'enfance. Au centre du carreau se trouve une sorte de loupe ou d'excroissance destinée à donner plus d'intensité aux rayons solaires.

M. Francou fait observer qu'aujourd'hui encore on fait des vitres de ce genre, c'est une fantaisie; mais cette observation, ajoute-t-il, n'enlève rien du mérite de la trouvaille de M. Bousquet; car, d'après ce qu'il vient de dire, il est permis de supposer qu'en effet on est bien en présence de vitres très anciennes.

Sénac de Meilhan

M. de Carsalade retrace en quelques mots la vie de Jean-Baptiste Sénac, premier médecin de Louis XV, et de Gabriel Sénac de Meilhan, son fils, écrivain et homme politique. On sait que Jean-Baptisie Sénac naquit en 1693, dans les environs de Lombez, mais on ignorait jusqu'à présent d'où il avait tiré son nom de Meilhan. M. de Carsalade a relevé dans les anciens registres de l'étude de Me Saint-Martin, notaire à Simorre, des actes qui ne laissent subsister aucun doute à ce sujet. Ce sont des baux à ferme pour les terres de la seigneurie de Meilhan (canton de Lombez), passés de 1760 à 1762 par messire de Sénac, premier médecin du roi et seigneur de Meilhan. Ces actes nous indiquent la situation exacte de Meilhan, qui est ce petit village placé à mi-chemin de Simorre à Masseube.

Ceintures de chasteté, plaidoyer de Freydier

M. Dellas a trouvé l'original *manuscrit* d'un plaidoyer célèbre de Me Freydier, avocat à Nimes, contre l'introduction en France de cadenas ou ceintures de chasteté (1). Freydier avait à défendre un sieur

(1) *Montpellier, 1870, 1 col. in-12 br. (tiré à 100 exemplaires avec 2 fig. représentant la ceinture.* — Isidore Lisieux, à Paris, a publié également : *Les cadenas ou ceintures de chasteté.* Notice historique, suivie d'un plaidoyer de Freydier, avoué à Nimes, avec figures.

Berthé, qui avait séduit, en 1778, une demoiselle Layon et se trouvait, pour ce fait, détenu dans les prisons de la Cour. Il s'agissait pour son client d'épouser celle qu'il avait séduite ou d'encourir les rigueurs du Code pénal de l'époque, qui punissait de mort le ravisseur. Le sieur Berthé, pour être sûr de sa conquête, en amant férocement jaloux, fit revivre un usage barbare et monstrueux, que l'on ne peut que condamner avec un dégoût indigné; il mit sous clef la vertu de sa maîtresse.

M. Dellas ajoute qu'il lui sera permis de parler de cet odieux usage, rappelé un peu partout dans nos auteurs, et il donne, d'après Freydier, une description très complète de la ceinture en question. Il termine en constatant que cette mode barbare était surtout usitée en Italie :

> Là tout jaloux, sans crainte qu'on le blâme,
> Tient sous la clef la vertu de sa femme.

La liste des communications étant épuisée, la Société s'ajourne au 5 septembre.

NÉCROLOGIE : Emile Taillebois

M. Emile-Marie Taillebois naquit à Villenauxe (Aube), le 18 avril 1841.

Son père, notaire dans cette ville, s'occupa beaucoup de son éducation. Comme il avait des connaissances approfondies en archéologie et en numismatique, son fils fut initié dès l'enfance à ces études qui devaient le passionner toute sa vie.

Destiné au commerce, il fut envoyé jeune à Paris, où il occupa ses loisirs dans les musées et les bibliothèques.

En 1869, il vint prendre à Dax une maison de commerce. A partir de cette époque, la ville de Dax devint sa patrie; c'est là qu'il passa la plus importante partie de sa trop courte existence, partageant le meilleur de son temps entre les affaires publiques et ses études.

I

J'extrais de l'excellent discours prononcé par M. le maire de Dax aux funérailles de M. Taillebois un passage qui fera apprécier ce qu'il fut comme homme public :

« Le suffrage spontané de ses concitoyens vint le prendre au milieu de ses affaires, de son foyer, de ses études, pour l'appeler aux fonctions municipales. Il ne les avait ni ambitionnées, ni recherchées; il hésita même longtemps avant de les accepter. Mais, sollicité de toutes parts, il ne sut pas se dérober au devoir de se rendre utile à ses concitoyens et de se dévouer à la prospérité de la ville de Dax qu'il avait adoptée. Il apporta dans l'ac-

complissement de ces fonctions les mêmes qualités qui le distinguaient à son foyer, dans ses affaires, dans ses études, c'est-à-dire l'affabilité, l'amour du travail, l'exactitude, le zèle, la dignité. Pendant les dix ans qu'il fut notre collègue, il n'eut qu'une seule pensée : le relèvement de la ville thermale. Entièrement dévoué à cette œuvre de patriotisme local, il n'est point de travaux auxquels il ne se soit livré. dans cet objet, acceptant toujours ceux dont le chargeaient à l'envi ses collègues, par déférence pour sa haute compétence. Il fut ainsi mêlé aux affaires les plus importantes.

» Or, son activité était si grande et aussi son amour du devoir si profond, que, ne se croyant point le droit de soustraire la moindre parcelle du temps qu'il avait réparti entre ses affaires, sa famille et la science, il diminuait ses rares loisirs, et prenait souvent sur son sommeil pour pouvoir mener à bonne fin l'exercice de son mandat municipal.

» Là ne se borna point son dévouement à l'intérêt public.

» Son esprit généreux avait été frappé des avantages que les commerçants pouvaient retirer du fonctionnement des tribunaux consulaires, où leurs litiges sont jugés patriarcalement par leurs pairs. Il fut donc parmi les promoteurs d'un vaste pétitionnement qui aboutit bientôt avec succès, à la création, à Dax, d'un tribunal de commerce.

» Elu parmi les premiers juges, il se montra pendant quatre ans attentif, studieux, discret, impartial et juste. Aussi fut-il, dès le premier renouvellement du tribunal, appelé à remplir la haute fonction de la présidence.

» Cette magistrature qui est, en vérité, le plus grand honneur que puisse ambitionner et auquel puisse atteindre un citoyen dans la cité, fut le couronnement de sa vie publique, mais hélas ! aussi, le tombeau où a succombé sa santé. »

II

Je vais essayer de faire connaître l'archéologue et le numismate par l'énumération chronologique des principaux événements de sa vie scientifique et des ouvrages qu'il a publiés :

1866. — A l'âge de vingt-cinq ans, pendant son séjour à Paris, il devient membre fondateur de la *Société française de numismatique.*

1876. — Il était établi à Dax depuis quelques années, quand on fonda dans cette ville la *Société de Borda.* « Il fut un de ses premiers adhérents » et « il sut conquérir un des premiers rangs parmi ses collègues qui furent bientôt ses amis (1). » Je ne puis mentionner, malgré le très grand intérêt qu'ils présentent souvent, toutes les communications, tous les rapports, tous les articles que M. Taillebois a fait paraître dans le *Bulletin de la Société de Borda.* Je m'arrêterai seulement aux tirages à part.

1877. — Note Numismatique (2). — 17 pp. [*Bull. de la S. de Borda,* II].

1878. — M. Taillebois est nommé correspondant de l'*Académie de l'Aube.*

Description historique de 83 médailles offertes au Musée de la Société de Borda. — 22 pp. [*Bull. de la S. de Borda,* III].

(1) Discours de M. Dufourcet aux funérailles de M. Taillebois.

(2) Pour abréger, je supprime pour tous les tirages à part de la Société de Borda l'indication du format, du lieu d'impression et le nom de l'imprimeur. Les premiers tirages à part sont sans date, ce qui pourra occasionner des recherches aux bibliophiles qui auront à s'occuper des œuvres de M. Taillebois.

Restitution des Archives anglo-françaises de la Tour de Londres.— *Brive, impr. Marcel Roche*, in-12, 6 pp. [*Bull. de la S. scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*].

Revendication des Archives françaises qui sont dans la Tour de Londres et à l'Echiquier. — 6 pp. [*Bull. de la S. de Borda*, III].

La Vérité sur le Trésor du Leuy.— 5 pp. [*Bull. de la S. de Borda*, III].

1879. — Un dernier mot sur le Trésor du Leuy. — 5 pp. [*Bull. de la S. de Borda*, IV].

Note sur le Monnayage de Dax. — 6 pp., fig. [*Bull. de la S. de Borda*, IV].

Le Trésor de Barcus. Découverte de 1750, deniers Celtibériens en argent. — 27 pp., fig. [*Bull. de la S. de Borda*, IV].

1880. — Trouvaille d'Aurimont (Gers).—35 pp. [*Bull. de la S. de Borda*, V]. Il en a été rendu compte dans la *Revue de Gascogne*, XXI (1880), p. 439.

Quelques mots sur deux sculptures gallo-romaines, découvertes à Saint-Vincent-de-Saintes.— 9 pp. [*Bull. de la S. de Borda*, V].

1881. — M. Taillebois est nommé membre correspondant de la *Real Academia de la Historia* de Madrid.

Réponse de M. Em. Taillebois à M. E. Gariel (à propos de l'atelier de Tournay). — 1881, in-8°, 5 pp. [Ext. de la *Revue Belge de Numismatique*].

Notice sur une inscription gallo-romaine et sur un autel gaulois à divinité tricéphale. — 12 pp., 2 pl. [*Bull. de la S. de Borda*, VI]. Compte-rendu, *Rev. de Gasc.*, XXII (1881), p. 355.

Recherches sur les bijoux Vandales en mauvais argent de Donzacq et du Leuy (Landes). — 16 pp., 4 pl. fig. [*Bull. de la S. de Borda*, VI]. Compte-rendu, *Rev. de Gasc.*, XXII (1881), p. 437.

Epigraphie Dacquoise. Les inscriptions gallo-romaines du Musée de Dax. — 17 pp. et 1 pl. [*Bull. de la S. de Borda*, VI]. Compte-rendu, *Rev. de Gasc.*, XXIII (1882), p. 69.

1882. — M. Taillebois prend la plus grande part à l'organisation et aux travaux du Congrès scientifique de Dax, qui eut lieu dans cette ville à l'occasion du Concours régional. Il publia dans les *Mémoires* du Congrès deux travaux remarquables, sans négliger sa contribution habituelle au *Bulletin de la Société de Borda*.

Inscriptions gallo-romaines, découvertes dans le département des Landes. — 24 pp. et 1 pl. [*Mémoires du Congrès scientifique de Dax*].

Recherches sur la Numismatique de la Novempopulanie, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours. — 56 pp. [*Mémoires du Congrès scientifique de Dax*].

Description de 37 monnaies Romaines en argent, provenant de la trouvaille de Donzacq (Landes). — 9 pp. [*Bull. de la S. de Borda*, VII].

Rapport sur les Expositions d'Archéologie, d'Ethnographie et d'Histoire naturelle, organisées par la Société de Borda. — 19 pp. [*Bull. de la S. de Borda*, VII].

Quelques sigles figulins trouvés chez les *Ausci*. — 20 pp. [*Bull. de la S. de Borda*, VII.]

Le Trésor de Laujusan (Gers). 980 deniers des Elusates. — 8 pp. fig. [*Bull. de la S. de Borda*, VII]. Compte-rendu, *Rev. de Gasc.*, XXIV (1883), p. 43.

1882. — Numismatique. Variétés inédites. — 24 pp. [*Bull. de la S. de Borda*, VII]. Compte-rendu, *Rev. de Gasc.*, XXIV, p. 43.

En cette même année M. Taillebois reçut le titre d'*Inspecteur de la Société française d'Archéologie pour le département des Landes.*

1883. — L'année suivante il fut nommé associé correspondant de la *Société nationale des Antiquaires de France.*

La monnaie Morlane au nom de Centulle à propos de la découverte de 707 deniers et oboles, faite à Pessan (Gers). — 19 pp. [*Bull. de la S. de Borda*, VIII].

1884. — Membre correspondant de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.*

Quelques mots sur les prétendues inscriptions des *Convenae* trouvées en Ecosse. L'inscription Tarbellienne du Vieux-Poitiers (Vienne). — 16 pp., 1 pl. [*Bull. de la S. de Borda*, IX]. Compte-rendu, *Rev. de Gasc.*, XXV (1884), p. 145.

Numismatique. Variétés inédites, 2e liste. — 15 pp. fig. [*Bull. de la S. de Borda*, IX.]

Quelques observations sur les deux autels votifs découverts à Aire. — 7 pp. et 2 pl. [*Bull. de la S. de Borda*, IX]. Compte-rendu, *Rev. de Gasc.*, XXV (1884), p. 567.

A Messieurs les Membres de la Conférence monétaire. — *Dax, imp. J. Justère*, in-8°, 4 pp.

1885.— Membre correspondant de la Société historique de Gascogne.

Recherches sur la Numismatique de la Novempopulanie (suite). — 88 pp. [*Bull. de la S. de Borda*, IX et X]. Compte-rendu, *Rev. de Gasc.* (1886), p. 427.

Le temple de Mars Lelhunnus à Aire-sur-l'Adour et les inscriptions Aturiennes. — 16 pp. [*Bull. de la S. de Borda*, X]. Compte-rendu, *Rev. de Gasc.*, p. 35.

Les Tumulus des premiers âges du fer dans la région sous-pyrénéenne. Nouvelles fouilles dans les Landes d'Agès, en collaboration avec M. Léon Testut. — 8 pp. [*Bull. de la S. de Borda*, X].

1886. — Au concours de l'Académie de Bordeaux M. Taillebois remporte un prix de 600 francs pour ses deux belles publications intitulées : *Recherches sur la Numismatique de la Novempopulanie.*

Le tiers de sol d'Aire à la légende *Vico-Juli*. Réponse de M. Taillebois à M. G. Vallier. — in-8°, 7 pp. [*Annuaire de la Société française de Numismatique et d'Archéologie*].

La Fontaine d'or. Découverte à Pontenx-les-Forges (Landes) de 45 pièces en or et de 4116 pièces en argent de la période Anglo-Française. — 23 pp., 1 pl. [*Bull. de la S. de Borda*, XI].

1886. — Découverte d'une cachette de 5,395 deniers et oboles Morlans au nom de Centulle, à Gondrin (Gers). — 7 pp. [*Bull. de la S. de Borda*, XI].

Inscriptions antiques du musée de Tarbes. — 10 pp. [*Bull. de la S. de Borda*, XI].

Les monogrammes du château de Candale, à Doazit (Landes). — 6 pp., 1 pl. [*Bull. de la S. de Borda*, XI].

1887. — M. Taillebois est nommé par ses collègues *Secrétaire général de la Société de Borda*, et il reçoit le titre d'Associé étranger de la *Société royale de Numismatique de Belgique*.

Quelques mots sur le nom de Nèhe, que porte la Fontaine Chaude de Dax. — 6 pp. [*Bull. de la S. de Borda*, XII].

1888. — Cette année eut lieu à Dax le Congrès de la Société française d'archéologie; il fut organisé et préparé, avec la plus grande habileté et avec le plus grand zèle, par M. Taillebois. A cette occasion, la Société française d'archéologie lui décerna une médaille de vermeil grand module.

Bibliographie landaise. Histoire et archéologie. — *Caen, impr. H. Delesques*, 1888, in-8°, 15 pp. [Extr. du *Bulletin Monumental*, t. 54e]. M. Taillebois fit cette publication en sa qualité de Secrétaire général du Congrès.

Il reçoit les palmes d'officier d'Académie et devient membre de l'*Association Pyrénéenne*.

Un petit masque phénicien ou punique en bronze, trouvé à Saubusse (Landes). — 2 pp., fig. [*Bull. de la S. de Borda*, XIII].

Le Trésor de Lahas (Gers). Découvertes de monnaies royales et baronales, en or et argent, datant de 1285 à 1471. — 16 pp. [*Bull. de la S. de Borda*, XIII].

Epigraphie gallo-romaine. Quelques marques de potiers trouvées dans les départements des Landes et du Gers. — 11 pp., 1 pl. [*Bull. de la S. de Borda*, XIII].

Contremarques antiques pour faire suite à l'étude de M. Arthur Engel. — In-8°, 13 pp. [Extr. de la *Revue de Numismatique*, 4e trimestre 1888].

Les Absides romanes des Eglises des Landes. L'inscription de Pouillon. — 9 pp. 1 pl. [*Bull. de la S. de Borda*, XIV]. Cet ouvrage est écrit en collaboration avec M. Dufourcet.

1889. — Il est nommé correspondant du Ministère de l'Instruction publique et reçoit du gouvernement espagnol la décoration de Chevalier de l'Ordre royal d'Isabelle la Catholique.

1889. — Numismatique. Variétés inédites, 3e liste. Poids monétiformes et autres poids inscrits du midi de la France. — 46 pp. [*Bull. de la S. de Borda*, XIV]. Compte-rendu, *Rev. de Gasc.*, XXX (1889), p. 196.

Recherches sur la Numismatique de la Novempopulanie, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours. — 29 pp. et fig. [*Bull. de la S. de Borda*, XIV]. Compte-rendu, *Rev. de Gasc.*, XXX (1889), p. 482.

L'Archéologie à l'Exposition universelle. — 8 pp. [*Bull. de la S. de Borda*, XIV].

Une monnaie inédite en electrum, à la légende GERMANVS INDVTILLIL. — Paris, 1889, in-8°, 8 pp. [Extr. de l'*Annuaire de la Société de Numismatique*].

1890. — Les vestiges Gallo-Romains dans le département des Landes. — Caen, imp. H. Delesques, 1890, in-8°, 42 pp. [*Congrès Archéologique de Dax*].

La crypte de Saint-Girons, à Hagetmau (Landes). — Caen, imp. H. Delesques, 1890, in-8°, 24 pp., 8 pl. [*Congrès Archéologique de Dax.*[

1892. — Une inscription Gallo-Romaine, trouvée dans les fondations de l'ancien château de Dax. — [[*Bull. de la S. de Borda*, XVI.]

Deux objets Ibériens. — Caen, imp. H. Delesques, 1892, in-8°, 35 pp. et 3 pl. [*Bulletin Monumental*].

MM. Taillebois, Dufourcet et Camiade avaient entrepris depuis trois ans la publication d'un grand ouvrage magnifiquement illustré, qui a pour titre l'*Aquitaine Historique et Monumentale ;* les 284 premières pages ont déjà paru dans le *Bulletin de la Société de Borda.*

III

Nous étions tous dans l'attente d'un ouvrage qu'il préparait, lui le premier numismate du Sud-Ouest, sur un trésor découvert aux environs de Dax et composé de monnaies antiques que l'on n'avait jamais trouvées jusqu'à ce jour, et propres au peuple des *Tarbelli.* L'étude de ces monuments d'un passé si éloigné convenait admirablement à son esprit et lui seul était préparé à traiter comme il convient un sujet aussi neuf. Mais hélas ! il n'a eu ni la force ni le temps d'achever son entreprise.

Personne plus que Taillebois ne comprenait la faiblesse et trop souvent la vanité de nos efforts pour atteindre la vérité historique par la recherche et l'étude des monuments antiques. Il a conté jadis le rêve charmant d'un archéologue (1). En le lisant, il nous semble voir toutes les merveilles que la pioche découvre... Notre cœur bat d'émotion... mais ce n'est qu'un rêve qui s'évanouit au réveil... Le réveil est arrivé pour notre excellent confrère. Ce fut le 25 août 1892. Il était allé demander un peu de repos, de force et de santé à Bagnères-de-Bigorre. C'est là qu'il a rendu le dernier soupir, muni des sacrements de l'Eglise. Son corps a été porté à Dax. M. Hirigoyen, juge au tribunal de commerce, M. le maire de Dax, M. Dufourcet, président de la Société de Borda, et M. le docteur Raillard ont prononcé sur sa tombe des discours qui témoignent des sentiments d'estime et de sympathie de la ville de Dax et des archéologues de notre région pour le défunt. De ces discours, je veux seulement redire ici les dernières paroles prononcées par M. Dufourcet :

« Laissez-moi, en finissant, et après avoir imploré pour lui la miséricorde de celui que les saintes Ecritures appellent avec raison le *Dieu des sciences*, donner pour modèle aux membres de la Société le collègue que nous pleurons et auquel je dis en leur nom et au mien un suprême et déchirant adieu. »

A. LAVERGNE.

(1) Les Emotions d'un Archéologue. — S. l. n. d., in-8°, 7 pp. [Extrait du *Réveil des Landes*]. Il m'a été impossible de mettre cet opuscule à sa place dans l'énumération chronologique des œuvres de M. Taillebois, n'en ayant pu trouver la date.

CHATEAUX GASCONS

DE LA FIN DU XIIIe SIÈCLE (*)

LE CHATEAU DU TAUZIA

II

L'histoire du château du Tauzia sera fort incomplète. Les documents, surtout en ce qui concerne ses premières années, nous font entièrement défaut. A peine trouverons-nous, dans quelque vieux parchemin oublié ou dans une monstre d'armes, les noms de ses plus anciens propriétaires.

Tandis que ses puissants voisins, les châteaux de Sainte-Mère, de Massencôme, de Lagardère, de Léberon, etc., sont pour la plupart datés, ne laissant aucun doute sur l'époque de leur origine, et que nous avons pu, ainsi qu'on le verra dans les monographies suivantes, reconstituer, à force de patientes recherches, leur histoire en même temps que celle de leurs seigneurs, il ne nous a pas été donné de retrouver pour le château du Tauzia la date de sa fondation. Poste anglais à ses débuts, les soldats du roi Edouard ont-ils, au moment de l'évacuation définitive de la Gascogne, emporté, avec tant d'autres documents de premier ordre intéressant son histoire, puis renfermé à la tour de Londres ses précieuses archives? Ou bien ses premiers propriétaires, les Barbazan, race noble et héroïque par excellence, qui illustrèrent leur nom d'un si brillant éclat durant les guerres du XIVe et du XVe siècle, ont-ils négligé de conserver plus tard dans leurs chartriers les titres de cette seigneurie, comme trop éloignée de leurs principales terres et du centre habituel de leurs opérations de guerre?

Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'après la vente de la sei-

(*) Voir la livraison de juillet-août, page 313.

gneurie du Tauzia, consentie par les Barbazan aux Marestang à la fin du xve siècle, c'est-à-dire au moment où s'amoindrissait, avec la fin des grandes luttes féodales, son importance militaire, que surgissent, dans nos dépôts d'archives, quelques documents qui l'intéressent. Encore les Marestang, famille ruinée de bonne heure, n'ont-ils joué au xvie siècle qu'un rôle fort effacé; à tel point que leur généalogie n'a, croyons-nous, jamais été écrite.

Les seules pièces avec lesquelles nous avons pu fort sommairement esquisser cette histoire, nous les devons aux soins de la famille de La Forcade du Pin, propriétaire actuelle du château du Tauzia. C'est à son dernier descendant, M. Gabriel de Tauzia, que nous sommes heureux de pouvoir adresser ici l'expression bien sincère de notre gratitude pour l'obligeance qu'il a mise à nous faciliter notre tâche, et à nous permettre, en nous donnant accès dans ses riches archives, de jeter enfin quelque jour sur le passé si obscur de cette petite forteresse.

Dès le xie siècle, nous dit feu Denis de Thézan (1), dont nous ne pouvons, faute de références, contrôler les assertions, « la terre du Tauzia avait donné son nom à une famille. Bernard de Polignac, seigneur de Pouypetit, en Gaure (2), marié à demoiselle N. du Tauzia, et Guillaume de Montaut, archevêque d'Auçh, prirent pour arbitres les sires d'Armagnac et de Fezensac, l'an 1095. »

« Son fils Léandre, écrit le même auteur, fit par testament de l'année 1145, donation du quart de la dîme de Pouypetit aux recteurs de ladite paroisse, pour qu'ils priassent Dieu pour le salut de son âme, celle de Bernard son père, et celle de la dame de Tauzia, sa mère : *Pro redemptione animæ meæ, patris mei Bernardi et matris meæ de Tauziano.* »

(1) *Revue de Gascogne*, tome xi, p. 551.
(2) Le château de Pouypetit n'est éloigné du château du Tauzia que de quatre kilomètres, à l'Est.

Quoi qu'il en soit de l'exactitude de ces documents, si le fief du Tauzia et une famille de ce nom comptaient déjà dès le XIIe siècle, le château dans tous les cas, tel du moins que nous le voyons aujourd'hui, n'existait pas encore, sa construction ne remontant, d'après son type architectonique, qu'à la fin du XIIIe siècle.

Lorsque nous le retrouvons, c'est en plein XIVe siècle. Ses puissantes murailles ont surgi tout à coup. Ses tourelles dressent vers le ciel leurs têtes crénelées. Les hommes d'armes montent la garde autour de ses chemins de ronde. Ses grandes salles sont pleinement approvisionnées. Il remplit, dès ce moment, le rôle qui lui a été attribué. Le château du Tauzia appartient alors à l'illustre famille de *Barbazan*. « Le 1er avril 1362, en effet, Manaud de Barbazan rend hommage au comte d'Armagnac, et déclare entre autres terres, tenir de lui, en fief, *dominium seu senhoria de Tauziano cum pertinentiis suis.* »

Jamais peut-être en Gascogne famille ne fut plus guerrière et plus illustre que celle des Barbazan. Originaire du pays de Nébouzan, elle doit son nom au fief de Barbazan, situé sur les derniers contreforts des Pyrénées, à l'extrémité de la vallée de Barousse, là où la petite rivière de Lourse se jette dans le lit de la Garonne, encore à son origine. Fièrement campé sur un des promontoires du massif du pic de Gar, le château de Barbazan, encore debout, atteste par sa forte position et son assiette imprenable la puissance et la magnificence de ses héroïques seigneurs.

La vie des sires de Barbazan au moyen âge est en effet toute une épopée. Sans cesse sur les champs de bataille, au premier rang dans les combats célèbres, alliés fidèles des comtes d'Armagnac, ils luttent pour la fortune de la France ; et ce n'est que forcés par la loi du vainqueur qu'ils courbent momentanément la tête devant la bannière du roi d'Angleterre. Nous n'entreprendrons pas, on le pense, d'écrire ici

leur histoire, ni même leur généalogie, devant laquelle ont reculé de plus habiles que nous. « Voici une maison si ancienne, écrit Lachesnaye des Bois, au tome II du *Dictionnaire de la noblesse* (1), qu'on n'en peut parler que confusément sans même en pouvoir donner la généalogie. » Nous nous contenterons, d'après nos annalistes gascons, de rappeler simplement les principaux faits d'armes de ces premiers seigneurs du Tauzia.

Dès la fin du XIIIe siècle, vers l'époque où dut être construit le château qui nous occupe, nous voyons aux Etats de Bigorre, rassemblés à Séméac, le 9 octobre 1292, pour protester contre la saisie du comté de Bigorre par Philippe le Bel, au préjudice des droits de Constance, figurer ARNAUD GUILLEM DE BARBAZAN, et à ses côtés toute la noblesse du pays (2). C'est le même qui, quelques années plus tard, assiste au contrat de mariage de Mathe d'Armagnac avec Bernard-Esi d'Albret, par lequel son frère Jean d'Armagnac lui donna vingt mille livres de dot et mille livres de rente, et qui cautionna cette somme avec son frère Auger de Barbazan et une grande partie des seigneurs gascons. Les pactes furent passés à Condom, le 21 mai 1321 (3).

Le traité d'Amiens avait, nous l'avons dit, livré aux Anglais tout l'Agenais et par suite le Condomois. La prise de possession de ce vaste territoire fut consentie solennellement par les commissaires des deux partis, le 9 août 1279, dans le cloître du couvent des Dominicains d'Agen, en présence d'une foule innombrable de seigneurs gascons, qui tous jurèrent foi et hommage à leur nouveau seigneur. Cet état de choses dura jusqu'en 1324, et fut marqué par la construction, sur toute la ligne frontière, de postes d'observation. C'est le temps où le roi d'Angleterre dut concéder ou confirmer

(1) P. 510, art. *Barbazan.*
(2) Archives du Grand-Séminaire d'Auch. — Monlezun, *Histoire de la Gascogne,* t. III, p. 39.
(3) Collection Doat, t. XVI. — Monlezun, *Ibid.*

à nouveau aux seigneurs de Barbazan la possession de la seigneurie du Tauzia, en Condomois, avec mission, peut-être impérative, comme le fit le comte d'Armagnac au même moment pour le château de Lagardère, d'édifier soit une maison, soit une forteresse, en vue de la défense de ses domaines, se réservant le droit de l'utiliser et d'y enfermer au besoin quelques-uns de ses soldats. En tous cas le Condomois était terre anglaise lorsque fut édifié le château du Tauzia. Il le demeura jusqu'en 1324, époque où Charles de Valois reçut, on le sait, cette portion de la Gascogne, et l'incorpora de nouveau à la France par le traité de 1325.

L'année suivante le jeune roi d'Angleterre Edouard III, voulant derechef reconquérir ses domaines perdus et se faire de nombreux partisans en Gascogne, députa Pierre de Galiciac, chanoine d'Agen, avec mission de parcourir les terres du Condomois et du comté d'Armagnac. Il s'aboucha à cet effet avec plusieurs seigneurs gascons, et notamment avec Arnaud Guillem de Barbazan (1). Mais ses efforts restèrent infructueux.

En 1327, ce même seigneur de Barbazan épousa Mabille, fille du comte de Pardiac et de Giraude de Biran. Le pacte de mariage fut signé à Ville-Comtal, le 18 juillet, en présence des plus grands seigneurs gascons (2). Cette alliance rehaussa l'éclat de la maison de Barbazan, dont un des membres se trouvait à cette époque évêque de Pampelune, au royaume de Navarre.

Deux autres seigneurs de Barbazan, *Thibaut* et *Manaud*, apparaissent à ce moment et jouent un rôle important dans l'histoire de la Gascogne. On les voit d'abord, en 1328, se mutiner contre l'autorité royale et ecclésiastique, et abriter chez eux les meurtriers d'Anissance de Toujouse (3). Mais

(1) Rymer, tome II, 2e partie; p. 160 et suiv.
(2) *Inventaire du château de Pau;* — Dom Brugèles, p. 131.
(3) Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, t. III, p. 216.

bientôt ils se rangent sous la bannière du comte d'Armagnac et ne cessent avec lui de porter les armes françaises. En récompense de ses services, Jean d'Armagnac donne à Manaud de Barbazan la terre de Castelnavet, après la mort de son père, à qui il en avait octroyé la jouissance (1).

Malgré la défaite de Crécy (1346), le Condomois restait depuis 1324 à la couronne de France. Le château du Tauzia arborait donc depuis cette époque les couleurs nationales. Lorsque en 1352 le prince Noir entreprit ses courses terribles en Gascogne, et que Charles, roi de Navarre, prit Condom comme lieu de rendez-vous à ses troupes pour marcher contre Montréal que tenaient les Anglais, *Thibaut de Barbazan,* seigneur du Tauzia, commandait à Condom pour le compte du roi de France (2). Nous le voyons l'année suivante s'enrôler avec tous ses hommes d'armes sous la bannière de Jean d'Armagnac et l'aider, avec son proche parent le comte de Pardiac, à repousser les Anglais (3).

Mais la funeste bataille de Poitiers (1356) et le traité plus funeste encore de Bretigny remirent une fois de plus le Condomois et le comté de Gaure sous l'obéissance du roi Edouard. Le Tauzia redevint terre anglaise, et les sires de Barbazan, quoique restés fidèles au parti français, durent, pour cette terre, rendre hommage au monarque d'outre-mer. Thibaut de Barbazan était alors sénéchal de Carcassonne et commandait dans tout le Midi pour le compte de Jean d'Armagnac, appelé en toute hâte auprès du dauphin pour tenter de sauver l'honneur national et venger la défaite du roi Jean (4).

Mais déjà s'opérait le réveil national, et les seigneurs gascons cherchaient à secouer par tous les moyens en leur

(1) Bibl. nationale. Inventaire du château de Lectoure. — Monlezun, t. IV, p. 435.
(2) Samazeuilh, *Nérac et Pau*, p. 60.
(3) Monlezun, t. III, p. 315.
(4) Dom Vaissete, t. IV p. 292.

pouvoir le joug de l'étranger. C'est ainsi que, dès le 1er avril 1362, Manaud de Barbazan rend, comme nous l'avons déjà dit, hommage à Jean Ier d'Armagnac pour la terre du Tauzia. Ce fief ne dépendait donc plus, déjà à cette époque, de la couronne d'Angleterre. Cette année 1362 est celle où se livra, le 5 décembre, la fameuse bataille de Launac, entre le comte de Foix et le comte d'Armagnac, et qui se termina, après un carnage épouvantable, par la défaite complète des troupes de ce dernier. Dans les rangs de son armée, en allié fidèle qu'il fut toujours, combattait le sire de Barbazan. La célèbre chronique de Michel de Vernis, sous le titre de : *Les faits et gestes de Gaston Phébus,* nous dit en effet :

L'an mil trois cent soixante et dos
Le comte de Foix, balant et pros,
Ajustat am sa baronie,
En decembri lo cinque die,
Preng en batailhe compal
Armanhac son enemic mortal ;
Et pres lou seignou de la Barthe,
Et, legitz mes avant la carta
Que le comte de Foix, Gaston,
Pres lo seignou de Fieumarcon,
De Barbazan mossen Manaud
Et mossen Pey de Montaud, etc.

Le comte d'Armagnac ne fut pas plus heureux, peu d'années après, lorsque voulant venger son échec de Launac, il s'empara avec quelques lances de la petite ville de Cazères, au comté de Foix. Surpris le lendemain, dans ses murs, par Gaston Phœbus, il y fut fait prisonnier et conduit à Orthez avec ses principaux lieutenants, parmi lesquels le seigneur de Barbazan. Ils n'obtinrent leur délivrance qu'en payant une forte rançon au vainqueur (1).

Manaud de Barbazan assiste comme un des premiers

(1) Froissart, tome III, ch. V.

témoins du comte d'Armagnac à la solennelle réconciliation de ce prince, le 3 février 1377, avec le comte de Foix (1). Ce n'était certes pas trop des efforts combinés de ces deux maisons gasconnes, malheureusement trop souvent rivales, pour chasser une fois de plus, à la fin de ce XIVe siècle si fécond en luttes, l'ennemi traditionnel. Sous la vigoureuse impulsion de Charles V et de Duguesclin, les Anglais perdaient en effet peu à peu toutes leurs conquêtes; et nous voyons les Barbazan toujours au premier rang parmi les défenseurs de la cause nationale. Le duc d'Anjou sut les en remercier, en nommant, en récompense de ses signalés services, le chef de la famille, Manaud de Barbazan, maréchal du Languedoc, en 1370, puis capitaine du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois, et en lui servant une pension de trois cents livres d'or par mois (2).

Si la conduite du sire de Barbazan fut sans cesse à l'égard de l'étranger exempte de tout reproche, il n'en fut pas de même pour la façon dont il régla ses différends de famille. En ces heures troublées, la lutte seule avait des charmes pour les hauts barons, et dès qu'une trève passagère avec les Anglais arrêtait leurs bras, il fallait qu'ils se retournassent immédiatement les uns contre les autres. C'est le cas de Manaud avec le comte de Pardiac. Epoux d'Anne de Monlezun, et beau-père de Marguerite de Comminges, Géraud, comte de Pardiac, exigea que Manaud de Barbazan lui rendît hommage pour les terres qu'il possédait dans son comté. Le fier soldat refusa, prétendant même avoir autant de droits que lui, du chef de sa mère Mabile de Monlezun. Géraud saisit aussitôt ses terres de Goux et de Bajonnette. Manaud en appela à ses fidèles compagnons d'armes, et une lutte acharnée ensanglanta tout le Pardiac. Le sénéchal de Toulouse s'en émut, et, au nom du roi, finit, après de longs efforts,

(1) Monlezun, t. III, p. 453.
(2) Monlezun, p. 423. — Voir aussi *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 822.

par arrêter les combattants. Il les réunit d'abord à Gimont, puis à Fleurance, puis à Grenade (décembre 1393). Barbazan accepta d'avance, sans conditions, la médiation royale. Il n'en fut pas de même du comte de Pardiac, dont le comté fut saisi et qui fut conduit en prison, d'abord à Toulouse, puis à Carcassonne, et enfin à Paris (1).

C'est également l'époque où Manaud de Barbazan plaida, après la mort de sa cousine Jeanne, pour la terre de Barbazan contre les enfants de Guillaume de l'Escure, et où la moitié de ladite seigneurie lui fut attribuée, par arrêt de l'année 1406.

Marié à Jeanne de Lambert, Manaud de Barbazan en eut trois enfants : 1° *Arnaud-Guillem,* dont nous allons retracer les glorieux faits d'armes; 2° *Jeanne,* que nous verrons habiter le château du Tauzia; 3° *Jean,* mort avant son père, et dont la fille *Oudine,* mariée au seigneur de Faudoas, deviendra, à la mort de son oncle, l'héritière de tous les biens de cette puissante maison.

C'est d'abord dans les tournois, l'école indispensable à tout gentilhomme qui se respecte, que brille *Arnaud-Guillem de Barbazan,* dont la gloire va bientôt dépasser celle de son père Manaud. Il paraît une première fois, comme témoin particulier du comte Jean III d'Armagnac, à la célèbre joute de Rodez, du 30 décembre 1388, où les deux champions, Jacques Breton et Louis de Sère, portent les couleurs des deux nations rivales (2). Puis il prend la principale part à la non moins célèbre passe d'armes de Montendre, au mois de mai de l'an 1404, dont tous les chroniqueurs de l'époque nous ont transmis les intéressants détails.

La guerre avec l'Angleterre n'avait pas encore repris officiellement, mais les deux partis brûlaient d'en venir aux mains. Chaque jour voyait s'élever quelque provocation de

(1) *Histoire de Languedoc,* t. IV, p. 406 (anc. édition),

(2) Voir pour les curieux détails de cette affaire, Collection Doat, t. XXXIX, et Monlezun, t. IV, p. 45.

part et d'autre, qui se vidait généralement en champ clos. Un jour « le sénéchal de Guienne fit savoir à Paris qu'il y avait dans ses contrées quelques nobles Anglais, qui désiraient faire armes pour l'amour de leurs dames, et que si quelques Français voulaient venir, ils les recevraient avec joie (1). L'invitation fut acceptée avec empressement par les jeunes seigneurs de la suite du duc d'Orléans. » Ils se rendirent au nombre de sept, entre Mussidan et Montendre, disent quelques chroniqueurs, devant le château même de Montendre, précise Moreri. « Le roi, dit celui-ci, avait choisi Barbazan pour être chef des chevaliers français et combattre contre autant d'Anglais, dont le chef était le chevalier de l'Escale. Le combat se donna à la tête des deux armées de France et d'Angleterre, en présence de Jean de Harpedene, seigneur de Belleville et sénéchal de Saintonge, nommé par le roi de France, et du comte de Rutland, nommé par les Anglais. Barbazan porta par terre le chevalier de l'Escale d'un coup de lance. Les six autres Anglais furent défaits, et le seigneur de Belleville ramena les Français victorieux à la Cour, où ils furent fêtés et comblés de présents. Le roi lui fit don d'un sabre sur la garde duquel il avait fait graver le titre de *Chevalier sans reproche* (2). »

La mort de Jean III d'Armagnac au-delà des monts fit passer toute la fortune de cette maison sur la tête de Bernard VII, son frère, le fameux connétable. Arnaud-Guillem de Barbazan unit intimement sa destinée à celle de ce prince. Il fut, durant les troubles qui ensanglantèrent la France dans les premières années du xve siècle, un des chefs les plus autorisés du parti d'Armagnac, et plus tard un des vaillants guerriers qui, avec Xaintrailles et Lahire, contribuèrent le plus puissamment à chasser les Anglais.

(1) L'anonyme de Saint-Denis (p. 449) prétend que la provocation vint de Barbazan et de ses compagnons.

(2) Moreri, art. *Barbazan*. — Juvénal des Ursins, p. 148. — Monlezun, t. IV, p. 119, etc.

En 1413, Barbazan soutint Bernard d'Armagnac dans ses éternelles revendications à main armée contre la maison de Foix. Puis, après la défaite d'Azincourt et la prise de Paris par les Anglais et la faction bourguignonne (1415), nous le retrouvons, le lendemain de cette mémorable journée, à côté du connétable et de Tanneguy-Duchâtel, essayant de reprendre la capitale à Jean Sans-Peur. Déjà ils s'étaient emparés du faubourg Saint-Antoine et ils marchaient sur le Louvre et l'hôtel Saint-Paul pour chercher à surprendre le roi, lorsque le peuple des rues se retourna contre eux, les culbuta jusque sous les murs de la Bastille, et, après une tuerie épouvantable, les força à se replier hors Paris (1).

Barbazan fut, sinon l'un des auteurs, du moins un des témoins de l'assassinat de Jean-Sans-Peur au pont de Montereau, le 10 septembre 1419. Mais il n'approuva jamais le meurtre du duc de Bourgogne : « auquel de Barbazan, dit Monstrelet, fut moult désagréable, et tant que par plusieurs fois reprocha à ceulx qui avaient machiné le cas dessus dit, en disant qu'ils avoient détruit leur dessus dit maître de chevance et d'honneur. Et dit que mieux vauldroit avoir été mort que d'avoir été à icelle journée, combien qu'il en fût innocent » (2). Sa renommée, ajoute Monlezun, n'en fut point atteinte, et il conserva, même parmi les Bourguignons, le surnom de *Chevalier sans reproche,* dont le roi l'avait gratifié.

L'éveil était donné; Jeanne d'Arc était apparue, et déjà, sous les murs d'Orléans, avait ranimé tous les courages. Charles VII venait d'être sacré à Reims, et l'illustre héroïne qui avait sauvé la France mourait, abandonnée pitoyablement, sur le bûcher de Rouen. Vers cette même année, faillit expirer au fond d'un noir cachot, où il était enfermé depuis neuf ans, l'illustre Barbazan.

(1) Journal de Paris. — *Histoire des ducs de Bourgogne,* etc.
(2) Monstrelet, livre 1, chapitre 221. — Monlezun.

Notre héros avait brillamment défendu la ville de Melun, assiégée par les Anglais en l'année 1420; « dedans laquelle ville, dit Monstrelet, estoit principal capitaine le seigneur de Barbasan, noble vassal, expert, subtil et renommé en armes » (1). Il y eut, durant le siège, écrit le même auteur, et avec lui Juvénal des Ursins, « maintes belles expertises d'armes entre les deux partis », dont quelques-unes se firent même la nuit à la lueur des torches et des flambeaux. Un jour le roi d'Angleterre voulut jouter contre un chevalier français; ce fut le sire de Barbazan qui se présenta. Mais dès qu'il eut reconnu à qui il avait à faire, il s'inclina respectueusement devant le monarque anglais et lui laissa le champ libre. La garnison de Melun ayant dû, peu après, capituler et avec elle le seigneur de Barbazan, l'altière duchesse de Bourgogne exigea qu'on lui livrât sa tête, comme étant un des assassins de son mari. Mais le rusé Gascon rappela à propos sa joute avec le roi d'Angleterre, se réclama de sa qualité de frère d'armes du monarque, et obtint, en échange de la vie, un triste et long emprisonnement. Il fut envoyé, non comme le dit Monlezun, à Château-Gonthier, mais bien en Normandie dans les sombres cachots du Château-Gaillard. Ce ne fut qu'en 1430 que le brave Lahire, ayant surpris le château par escalade et ayant chassé la garnison anglaise, trouva Barbazan enfermé depuis le siège de Melun dans une étroite cage de fer. « On en rompit les barreaux; mais, par un de ces sentiments exagérés qui n'appartiennent qu'à une époque où les vertus étaient outrées comme les vices, le chevalier ne voulut point en sortir. Il avait promis au gouverneur Kingston d'être son loyal prisonnier, et il fallait que sa parole fut dégagée. On dut courir après l'Anglais, qui revint délivrer lui-même le trop scrupuleux Barbazan. Le roi l'accueillit avec d'autant plus de joie que le bruit de sa mort

(1) Monstrelet, livre 1, chapitre 237 et suivants. — Voir aussi *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 1062 et suiv.

s'était généralement répandu, et il le nomma aussitôt gouverneur de la Champagne » (1).

Barbazan continua ses exploits. Il s'empara de plusieurs places occupées par les Anglais, ce qui lui valut encore le titre de *Restaurateur du royaume et de la couronne de France,* qui est énoncé dans les lettres patentes de Charles VII, et il se signala tout particulièrement dans les plaines de Champagne, à La Croisette, où « avec trois mille hommes il tailla en pièces huit mille ennemis et fit six cents prisonniers. »

Son courage, poussé jusqu'à la témérité, devait amener sa mort. Il la trouva, le 2 juillet 1431, sur le champ de bataille de Belleville, près Nancy, où se rencontrèrent les armées de René d'Anjou et d'Antoine de Vaudemont, tous deux se disputant la Lorraine. Maréchal de l'armée du roi René, Barbazan fit des prodiges de valeur et tomba percé de coups, entraînant avec lui la défaite de son chef. Toutefois Moreri ajoute qu'il ne mourut que six mois après.

La mort de Barbazan fut une perte pour le parti français. Charles VII la ressentit vivement. Il fit porter le corps de ce grand homme dans l'église de Saint-Denis, au tombeau des rois de France. Il ordonna qu'il y fût enterré avec les mêmes honneurs et cérémonies qu'on avait accoutumé de faire aux obsèques des souverains. Les lettres patentes qui furent octroyées le 10 mai 1434, et qu'a rapportées le Père Menestrier, jésuite, dans son *Traité de l'origine des ornemens extérieurs des armoiries,* en font foi : « Ayant égard, y est-il dit, et considération aux grandes signalées vertus et recommandables services à lui rendus et aux seigneurs rois ses prédécesseurs par Arnaud-Guillem de Barbazan, chevalier sans

(1) En écrivant ces lignes, Monlezun (t. IV, p. 238) s'est inspiré du récit d'Hollinshed, cité par M. de Barante aux tomes IV, p. 316, et V, p. 212 de son *Histoire des ducs de Bourgogne.* (Ed. Delloye, 1839). — Monstrelet, l. 1, ch. 237, Juvénal des Ursins et tous les chroniqueurs de cette époque rapportent le même fait.

reproche, conseiller du roi, premier chambellan, au fait des guerres y exprimées, il est permis audit sieur de Barbazan de porter le nom et titre de chevalier sans reproche, comme aussi de porter, lui et ses descendans de nom et maison de Faudoas, les trois fleurs de lys sans barre dans ses armes. Pour dernière preuve de l'amitié que le seigneur roi lui portait il lui permet et veut qu'il soit enseveli dans l'église de Saint-Denis en France, sépulture des rois et en leur chapelle, et à leur côté, avec un sépulcre de bronze, effigie et statue dudit Barbazan, et une épitaphe pour marque à la postérité de sa valeur, avec les mêmes honneurs et cérémonies qu'on a coutume de faire aux rois (1). »

Une vie aussi mouvementée ne permettait guère au sire de Barbazan d'administrer lui-même ses immenses domaines de Gascogne et de Languedoc. Ce soin, pour lui comme pour bien d'autres de ses compagnons, était, en ces époques troublées, réservé généralement aux femmes. C'est ainsi que nous en trouvons une, *Jeanne de Barbazan*, sœur d'Arnaud-Guillem et fille de Manaud, qui habitait, en 1423, le château du Tauzia. Dans les Archives hospitalières de la ville de Condom, nous voyons en effet, dans la liasse relative à l'hôpital de Teste, l'acte suivant. C'est « la vente, le dernier février 1423, de la moitié du moulin de Gauge (rive droite de la Baïse), indivis avec le chapitre de Condom, et du quart de l'autre moulin (rive gauche), indivis avec le prieur de l'hôpital de la bienheureuse Marie de Salis ou de Teste, avec toutes leurs dépendances, consenti en faveur du chapitre de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Condom par noble Jeanne de Barbazan, dame de Galapian et du Tauzia, fille de Manaud, seigneur de Barbazan, chevalier condomois (*militis Condomii*), et fille et héritière de noble Jeanne de Lambert, moyennant la somme de 260 écus d'or et sous la

(1) Lachesnaye des Bois, art. *Faudoas*.

réserve de 12 deniers morlas de fief. — Ledit acte est retenu *au Tausia* par Amanieu de Poitevin, notaire de Condom, en présence de G. de Cazeneuve, prieur de l'hôpital de Teste. Copie faite le 20 août 1674 sur l'original en parchemin du chapitre (1). Ratification de cette vente fut effectuée en 1496 par le seigneur de Lautrec, Jean de Foix, héritier des Barbazan. L'acte reproduit par Larcher, dans son Cartulaire de Condom (2), contient les mêmes indications que celles qui précèdent.

(*A suivre.*) PHILIPPE LAUZUN.

NOTES DIVERSES

CCXCV. Un ouvrage imprimé à Pau par Arn. de Saint-Bonnet.

Voici une indication destinée à enrichir l'histoire de l'imprimerie à Pau et celle du célèbre imprimeur, en comblant une lacune commune à deux travaux bien recommandables : *Les imprimeurs et les libraires en Béarn*, de feu Lacaze, et la notice publiée ici même l'an dernier (XXXII, 485) par M. Forestié. Cette indication prouve que le projet d'établissement typographique de Saint-Bonnet à Pau, projet révélé dans ce dernier travail, fut vraiment réalisé. Elle fournit, de plus, à l'histoire littéraire du Béarn un nom de prosateur français et un nom de poète latin, sur lesquels je ne fais qu'appeler l'attention.

LES LARMES DE LA REINE D'ANGLETERRE (3).

Interficiam interfectores et perdam reliquias maritimæ regionis. Ezech., cap. 25. v. 16. Par le sieur BENEVEN, c^er^ du Roy, greffier en chef civil et criminel au Parlement de Navarre. — A PAV, de l'imprimerie d'Arnaud de Sainct-Bonnet, imprimeur de Mgr l'Archevesque d'Auch. 1649. — In-4°, 3 ff. ll. et 46 pp.

Au v° du 3° feuillet liminaire se trouvent cinq distiques latins, sous ce titre : *In nefariam et omnibus seculis detestandam Caroli Britanniæ, Caledoniæ et Hiberniæ regis necem, Farfaxii aliorumque monstrorum latrocimiis excitatam, — Pauli Memviellei regis consiliarii et Orthezii prætoris meritissimi* — Eligidium.

Cette plaquette est insérée dans un volume (le 10°) de *Miscellanées* du collège d'Auch, placé parmi les mss. de la Bibliothèque de la ville; ce volume portait le n° 58, il y a une vingtaine d'années, à l'époque où j'y pris la note que je viens de retrouver. L. C.

(1) Archives hospitalières de Condom, Hôp. Teste, B 5.
(2) Archives communales de Condom.
(3) C'est une pure déclamation pleine d'érudition inutile et de mauvais goût.

ÉMIGRANTS GASCONS

SOUS LES DERNIERS VALOIS ET LES PREMIERS BOURBONS

Le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, fêté universellement avec tant d'éclat, ramène partout l'attention sur Christophe Colomb et aussi sur tous ceux qui, se lançant dans le sillon qu'il avait creusé, tentèrent à sa suite, aux XVIe et XVIIe siècles, de pénétrer dans les nouveaux continents. Nous voudrions montrer aujourd'hui, à l'aide de documents inédits, que notre Gascogne ne demeura pas étrangère à ce grand mouvement et ressentit aussi cette soif d'aventures et d'inconnu, qui poussait alors la vieille Europe à travers les océans mystérieux, vers les rivages du pays de l'or, *El Dorado*. A la vérité, les textes que nous invoquerons ne nous permettent d'établir ce fait que pour l'Armagnac et le Condomois. Mais on ne peut guère douter que de semblables recherches, faites sur d'autres points de notre région, ne conduisent au même résultat.

Tout d'abord, des diverses pièces qu'on trouvera plus bas, il ressort avec certitude que tous nos émigrants se dirigeaient vers l'Espagne. Là, suivant que soufflait le vent de la fortune, ils se partageaient en deux classes distinctes. Les uns, ayant pu trouver en Espagne même de quoi suffire à leur activité, faisaient de ce pays leur nouvelle patrie et s'y établissaient, sans toutefois oublier leur Gascogne, où ils revenaient maintes fois. Les autres, poussant plus loin leur pointe, allaient « autre part ». Malheureusement, pour ces derniers, ces expressions si vagues d'« autre part, ailleurs », que nous lisons dans nos documents, ne nous renseignent pas d'une manière directe sur le but de leur voyage au long cours.

Cependant elles nous apprennent d'une façon certaine que ceux-ci quittaient l'Espagne. Or, venant de France et sortant ensuite de la Péninsule, ils devaient forcément s'embarquer pour aller plus loin. Et il est plus que probable que, suivant alors le courant si général et si puissant en Espagne, ils prenaient place sur quelque navire faisant voile vers l'Amérique.

Pour ceux qui se proposaient de demeurer en Espagne ou qui, sans avoir eu d'abord cette intention, s'y fixaient ensuite, le principal centre d'émigration était Saragosse. Cette ville en effet était le théâtre d'un commerce des plus actifs, et nos gascons, en s'y rendant, pouvaient avec raison concevoir l'espoir de s'y enrichir. D'ailleurs, cette tendance vers Saragosse était très ancienne en Gascogne. Marca, dans son *Histoire de Béarn* (p. 316), a rapporté un document de l'an 851 où il est parlé des légions de marchands gascons, *cohortibus negotiatorum*, qui allaient à Saragosse. Ainsi, de toute antiquité, c'était, à travers les ports des Pyrénées, un échange continuel de relations commerciales. Au temps où nous sommes arrivés, c'est-à-dire au XVIe siècle, nos marchands de petite ville avaient des clients par delà les monts et exportaient chez eux diverses fournitures de leur boutique, en leur faisant même parfois crédit de sommes assez élevées. Nous verrons notamment un négociant de Vic-Fezensac posséder une créance de 1,050 livres tournois, qu'on peut évaluer à 15 ou 20,000 fr. de nos jours, contre un de ses correspondants d'une localité des environs de Saragosse.

Un autre fait curieux à observer, c'est que nos émigrants n'étaient pas dépourvus de biens. Les dispositions que nous leur voyons prendre au moment de leur départ le prouvent surabondamment. Ce n'était donc pas la misère qui les poussait hors de chez eux. Ils semblent avoir cédé principalement soit au désir d'augmenter leur pécule, soit, et plus encore peut-être, à une certaine fringale d'aventures qui les piquait et à laquelle ils se laissaient aller. Dans ce dernier ordre

d'idées, un témoignage des plus suggestifs est le contrat de mariage d'un jeune homme de Gondrin, où celui-ci exprime formellement son intention de quitter sa femme le lendemain de ses noces et de partir immédiatement pour l'Espagne « ou aultre part ».

La noblesse gasconne eut aussi sa part dans ce mouvement. Nous verrons un jeune chevalier qui déclare « vouloir s'en aller à la cour du roy ou en autre pays où il advisera son meilheur ». Un autre franchit les Pyrénées; mais la fortune lui fut cruelle et il se vit réduit à revenir valet dans la maison d'un riche bourgeois de Saragosse. Le premier, après de nombreuses aventures probablement, revint au manoir paternel et y fit souche, comme nous le verrons.

Mais, pour un qui rentrait en ses foyers, combien restaient en route! Celui qui avait eu le bonheur de retrouver sa patrie et sa famille n'en devait que mieux bénir la Providence. Et plus d'une fois, sans doute, les siens auraient pu surprendre sur ses lèvres les beaux vers de Joachim du Bellay :

Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage,
Ou comme cestuy-là qui conquit la toison,
Et puis est retourné, plein d'usage et raison,
Vivre entre ses parents le reste de son âge !

Voici maintenant les documents dont nous parlons plus haut. Nous nous contenterons de les analyser en indiquant la source où nous les avons puisés.

6 août 1577, à Gondrin, contrat de mariage entre Arnaud de (1) Sudre, de Gondrin, et Agnette de Bagnéris, de Lagraulet. « Et est dict que si led. Sudre s'en alloit en Espaigne ou aultre part, qu'il se absentast de ce pays après lad. solempnisation dud. mariage, veult et ordonne que lad. de Bagneris demure et habite dans sa maison et soit norrie et

(1) Nous observerons ici que la particule *de* était commune autrefois à tous les noms de famille nobles ou roturiers.

entretenue sur ses biens. » (Reg. de Lasserre, n^re royal de Gondrin, en l'étude de Me A. Castay, notaire à Gondrin.)

8 novembre 1577, à Gondrin, testament de Jean de Soberisse, de Gondrin, « lequel... bien ouysant, cognoissant, parlant et cheminant par le bouloir de Dieu, a dict que s'en veult aller au royaulme d'Espaigne. » Il lègue un écu aux pauvres de Gondrin, 10 livres à sa sœur et autant à chacune de ses cinq nièces. Son frère, Bertrand de Sorberisse, est institué héritier universel. Il rappelle en outre qu'il lui est dû par divers habitants de Gondrin une somme de 26 livres 8 sols et 16 sacs de froment. Il donne charge à Me François Ithier, homme d'affaires du seigneur de Gondrin, de faire rentrer ces créances et de les lui faire valoir en observant toutefois « que si led. Sorberisse decedoit au pays d'Espaigne ou ailheurs sans retourner en ce pays », ces valeurs devaient être remises à son frère et héritier. (Idem, ibidem.)

7 février 1579, à Gondrin, Bernard de Lescout, « s'en allant au païs d'Espaigne, » fait donation à sa femme, Françoise de Gamart, d'une somme de 78 l., d'une maison avec jardin attenant et d'une vigne adjacente, près Gondrin. (Reg. de Jean Camarade, n^re royal de Gondrin, ibidem.)

26 février 1581, au château de Lagardère en Fezensac, noble Antoine de Moncla, seigneur de Bautian (1), fils de feu noble Bertrand de Moncla de Bautian et de noble Anne de Biran de Casteljeloux, fait donation à sa mère de tous ses biens meubles et immeubles, « parce qu'il prétand, entre cy et quelque temps, s'en aller à la cour du roy ou en aultre pays où il advisera son meilheur; et comme souvent advient que en tels boyaiges les personnes decedent sans retourner en leurs maisons et que n'ont des enfants, pour ceste crainte, ledit seigneur constituant fait la presente donation à jamais valable. » Les témoins de l'acte furent Me Bernard Brusaut, recteur de Lagardère, et noble Pierre de Lavardac, seigneur d'Ayzieu et de Lagardère. Quant à Antoine, il ne partit pas sans emporter une bonne poire pour la soif. Il préleva en effet 900 livres, c'est-à-dire 10 ou 12,000 fr. de nos jours,

(1) Bautian, ancien fief noble, situé sur les bords de l'Osse, près de Vic-Fezensac. Ces Moncla-Bautian étaient une famille de riches financiers qui se transmirent de père en fils, durant le XIVe et le XVe siècles, la charge de receveurs ou trésoriers des comtes d'Armagnac. Le château de Beautian, après avoir passé en diverses mains sous Louis XIV et Louis XV, appartenait peu avant la Révolution au sieur Barthélemy Dayrenx. Les descendants d'Antoine de Moncla le possédèrent jusque vers le milieu du XVIIe siècle.

sur les biens faisant l'objet de cette donation, pour lui servir en son voyage. Il reprit dans la suite le chemin de Vic-Fezensac, et nous le retrouvons présent en plusieurs actes de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe (Lasserre, n^re à Gondrin), concernant ses affaires ou celles de ses enfants.

9 août 1581, à Fourcés, en Condomois, testament de Jean de Martin, « allant demeurer au païs d'Espaigne. » Il était de Villeneuve-de-Mezin, en Condomois, et laissa tous ses biens à sa tante, Jeannette de Martin. (Registre de Barthélemy, n^re royal de Fourcés, en l'étude de Fourcés.)

9 septembre 1581, à Gondrin, Jeannot, Bernard et autre Bernard Sentets, de Gondrin, frères, « desirant provenir en ce monde, se seroient aconseilhés entre eulx s'en aller, les susdits Bernard au royaume d'Espaigne et le susdit Jeannot en aultre païs, auroient advisé quant aux biens que Dieu leur a donné et que leur feu pere Jeannot Sentets leur a delayssé, et auroient faict l'accort que s'en suict. » Ils décidèrent que le premier d'entre eux qui reviendrait à Gondrin jouirait d'une métairie leur appartenant, sise à Lian, près Gondrin. Et, en cas de mort, ils se donnèrent mutuellement leur part sur les biens paternels. (J. Camarade, n^re r^al à Gondrin.)

16 janvier 1587, à Eauze, Me Jean Roques, marchand de Vic-Fezensac, donne procuration à Gaillard de Vignaux, de Castets, en la vallée d'Ossau, pour retirer des mains du « sieur Martin Marton, marchand, de Faillon en Cataloigne », la somme de 1,050 livres que ce dernier devait aud. Roques pour marchandises reçues. (Reg. de Jean Cassaigne, n^re royal à Bretagne, en l'étude de Me Lahire, à Eauze.)

15 juin 1588, à Fourcés, en Condomois, Pey de Bouglon, cordonnier de Fourcés, « volant faire voyage au païs d'Espaigne et incertain de son retour, » fait son testament. (Reg. de Barthélemy, n^re à Fourcés). Ce même registre, à la date du 23 juin 1588 et du 10 septembre 1588, contient le testament de Jean du Cassé et d'Arnaud de Saint-Aubin, qui tous deux déclarent « vouloir aller au païs d'Espaigne. » Ils étaient aussi de Fourcés.

Jean Astruc, maître serrurier, de Gondrin, parti précédemment pour l'Espagne, » et à présent habitant de Saragoce, » revint passer quelque temps à Gondrin, où l'acte qui nous l'apprend nous le montre présent le 26 juillet 1588. Il avait un frère nomme Me Jean Astruc, qui résidait à Gondrin, avec leur mère, Jeanne de Castagnet, et qui était prê-

tre. Tous les deux avaient hérité d'un oncle quelques biens assez importants. Notre Gondrinois de Saragosse donna procuration à sa mère pour recueillir la part d'héritage qui devait lui revenir. (Camarade, n^re^ royal à Gondrin.)

2 septembre 1608, à Gondrin, Jean Pérès, praticien de Courrensan, interpellant Arnaud Broqué et François Goudoulin, de Gondrin, qui étaient naguère rentrés d'Espagne, les somme de lui déclarer « s'ils connoissent Jean Benquet, fils au capitaine La Hittère, de Pardailhan, près La Mothe-Gondrin. » Ceux-ci répondent qu'en effet ils le connaissent et ajoutent « que depuis trois ou quatre ans il habite Saragosse en Espaigne et qu'il s'y est marié au mois de mai dernier dans la maison de don Joan de Gambond, où il demeure comme serviteur (1). » Pérès avait prêté de l'argent audit Benquet et craignait fort, non sans raison peut-être, de ne jamais revoir ses écus. (Reg. de Frix Poentis, n^re^ r^al^ à Gondrin.)

28 octobre 1614, à Eauze, Guillaume Pomaréde, cordonnier, fait son testament, « à cause qu'il est resolleu de s'en aller dès demain, sy Dieu luy en faict la grâce, au païs des Espaignes ou ailheurs où Dieu voudra, courir sa fortune. » Il possédait deux maisons et une terre qu'il lègue à sa sœur, Jeanne Pomaréde, femme de Guillaume Ducousso, boucher à Eauze. (Reg. de Jean Benquet, n^re^ à Eauze.)

14 juillet 1628, à Nogaro, Arnaud Dufréchou, de Panjas, « et à présent habitant à domicile dans la ville de Saragosse en Espaigne », revenu pour quelques jours dans son pays d'origine, fait donation pure et simple à sa sœur, Mengine Dufréchou, de la terre et métairie du Cos, sise en Salles, que lui avait léguée leur père, feu Pey Dufréchou. Parmi les témoins, figurent : Me Jean Bergier, prêtre, d^r^ en théologie, archiprêtre de Bernéde, Me Jean Payros, archiprêtre de Cremins, et Me Bernard Dufaur, recteur de Loubédat.

12 août 1630, François Goudoulin, de Polignac près Gondrin, que nous avons vu revenir d'Espagne dans l'acte cité plus haut du 2 septembre 1608, n'ayant pas tardé à s'y fixer tout à fait, sauf à reparaître de temps en temps à Gondrin, est « à présent marchand lainetier dans la ville de Saragosse en Espaigne » et reçoit, à Gondrin, une somme de 50 l. t. qui lui était due.

(1) Voir à la fin de cet article, en appendice, une courte notice sur ce personnage.

Avec lui était aussi allé en Espagne, vers 1608, un certain Arnaud Pérès, de Gondrin. Peut-être celui-ci y revint-il également dans la suite comme Goudoulin et y attira-t-il un de ses cousins, Pierre Pérès, de Gondrin. Nous voyons en effet dans un acte du 25 septembre 1627 que ce dernier habitait, à cette date, la ville de Saragosse et vendit, par procuration, quelques vignes qu'il possédait, du chef de son père, à Lauraët.

Un autre Gondrinois, Merigot Sourdois, s'était encore rendu à Saragosse, vers 1614, laissant en sa maison à Gondrin sa femme, Françoise Bégué, et deux filles, Jeanne et Marguerite Sourdois. Il y avait retrouvé de nombreux compatriotes et, en particulier, François Goudoulin, alors « fezeur de couvertes », et Jean Astruc, le même serrurier qui y était déjà allé avant 1588. Ce dernier même y résidait avec sa femme Françoise Saint-Aubin et son fils, serrurier comme lui, Jean Astruc. Quant à Merigot Sourdois, il se retira chez « les religieux de Saint-Grachy en lad. citté de Saragousse, et, étant tombé malade, il mourut à l'ospital dud. Saragousse et y fut enterré », en 1624. Lad. Françoise Saint-Aubin allait souvent le visiter pendant sa maladie, et ensuite, elle et son fils « accompagnerent le corps à la sepulture, portant flambeaux ainsi qu'il est accoustumé mesmes en lad. citté de Saragousse. » François Goudoulin se transportait aussi très fréquemment près du pauvre malade pour le consoler. C'était un de ses meilleurs amis. Et, sur son lit de mort, feu Merigot Sourdois lui confia la charge de toutes ses affaires et lui remit « diverses choses à luy appartenantes et principalement certaine somme de deniers » qui, d'après une lettre que Goudoulin écrivit à la famille du défunt, s'élevait à 10 écus d'Espagne valant chacun 50 sols tournois de France. Mais sa veuve et ses filles ne pouvaient aller à Saragosse recueillir sa succession. Aussi, comme Jean Astruc, fils de notre serrurier et serrurier lui-même, revenu à Gondrin, se disposait à repartir pour Saragosse, elles le chargèrent de ce soin. Celui-ci accepta. Mais il fut convenu que pour le rédimer de ses vacations et de tous les autres frais qu'il devait faire en tout cela, la moitié de ce qu'il recouvrerait deviendrait sa propriété. Tous ces faits sont rappelés dans un acte du 25 et du 27 septembre 1627. (Reg. de Camarade, n^re^ à Gondrin.)

Nous pourrions citer encore un certain nombre d'habitants de l'Armagnac surnommés « espagnols » dans les actes de la même époque, bien que leurs noms, qui sonnent bien

gascon, décèlent parfaitement leur origine. Mais ce serait peut-être allonger ce travail sans utilité ni intérêt. Au reste, si, selon l'adage, trois suffisent pour former le chapitre, mettons-en quatre, et notre chapitre d' « espagnols » de Gascogne sera quasi au complet. C'est d'abord Jean Dupouy, « dict Espaignol, » des maisons de Ladonne en Gondrin; il figure au contrat de mariage de son fils Raymond, avec Marie Séailles, de Bordeneuve, au parsan de Saint-Germain, en Mouchan, le 18 avril 1627 (Camarade, notaire à Gondrin). C'est ensuite Raymond Lalanne, « dict Espaignol, » de Lagraulet, qui achète diverses pièces de terre pour 33 l. t. t. et paye comptant, le 29 août 1627. (Ibidem.) C'est aussi Raymond Bruzaud, « dict l'Espaignol, » qui se trouve mentionné dans un acte du 25 septembre 1627, comme possédant une vigne à Courrensan (Idem). C'est enfin Vital Séailles, « dict Espaignol », frère de la jeune mariée que nous venons de citer, et dont le père était tisserand à Mouchan. Pour lui, il ne tarda pas à prendre un certain rang parmi ses compatriotes et à mériter leur confiance ; car nous le voyons, dans un acte du 6 novembre 1640 (Idem), chargé par les consuls de Mouchan de recueillir les impôts municipaux dans la commune et d'aller à Vic-Fezensac protester en leur nom contre les menées d'un sieur Beustes, commis de Me Jean Salles, « conseiller du roy et son recepveur des tailles d'Armagnac. »

Evidemment, tous ces « espaignols », très gascons de naissance, devaient leur surnom à ce fait qu'eux aussi, portés par le courant, avaient plus ou moins habité l'Espagne. Et si toujours peut-être ils n'en rapportèrent pas la fortune qu'ils avaient rêvée, du moins ils y gagnèrent un sobriquet. Ce n'était pas assez sans doute pour les faire vivre. Mais ils devaient y trouver de quoi revivre ici un instant par le souvenir, après trois siècles presque écoulés, avec leurs autres compagnons d'aventures.

APPENDICE

Jean Benquet, que nous avons vu réduit, comme l'enfant prodigue dont sans doute il avait peu ou prou suivi les voies, à se faire domestique et à épouser quelque chambrière de Catalogne, sortait d'une famille riche et de récente noblesse. Nous en retracerons sommairement l'histoire; on n'en verra que mieux et l'abîme de misère où était tombé par sa faute ce jeune aventurier, et aussi les vertus privées grâce auxquelles les siens s'étaient élevés en peu de temps du rang des simples paysans à celui des seigneurs les plus qualifiés de leur pays.

Pardailhan, qu'habitait le père de notre émigré connu sous le nom de capitaine la Hittère, était une petite bastide qu'avaient fondée, vers la fin du XIIIe siècle, les puissants seigneurs de La Mothe-Gondrin dans l'étendue de leur seigneurie et à 500 mètres environ au midi de leur fier donjon, qui subsiste encore. Là vivait, au commencement du XVIe siècle, Jean Benquet, surnommé Jeannoulet, fabricant d'arbalètes. A ce métier, il avait acquis une fortune assez ronde. Nous le voyons en effet, dans de nombreux actes de 1521, 1524, 1528, 1532, etc., par Ricau, notaire royal d'Eauze (Etude de Me Lahire, à Eauze), acheter des terres et payer comptant, mettre de très nombreux animaux en gazaille, prêter de l'argent, vendre du vin, du blé, etc. Il se maria avec une jeune fille de haute lignée, noble Françoise de Fourcés, issue des seigneurs de ce lieu, qui étaient eux-mêmes une branche cadette de la maison souveraine de Lomagne. Les deux époux vivaient encore le 31 mai 1542.

A cette dernière date, leur fils, Hugues Benquet, s'était lui aussi allié avec une demoiselle de grande extraction, Paule de Montesquiou, fille d'Antoine de Montesquiou, seigneur de Campanès, près Lagraulet. Il reçut de son père, entre autres biens, la terre d'Yvern, les prairies et le moulin de Terrouge, l'étang du Husté et quelques champs voisins, ainsi que diverses autres pièces de terre sises sur les bords de l'Isaute et acquises récemment du seigneur de la Hittère, le tout situé dans la paroisse Saint-Saturnin de Cazeneuve. Quant à sa jeune femme, elle eut une dot de 300 livres tournois, « ensemble une robe de camelot de Cadix, une robe de drap de Rouan noir, ung devantal de satin noir et manchons de satin noir, *item* un chaperon de Bolonés noir. »

Ainsi pourvus par leurs parents, Hugues Benquet et Paule de Mon-

tesquiou augmentèrent peu à peu leurs biens. A cette époque, noble Géraud de Fourcés, oncle maternel de Hugues, possédait par sa femme, Jeanne de Lavardac, qu'il avait épousée vers 1518, la terre, seigneurie et maison noble ou château de la Hittère, en la paroisse Notre-Dame de Cieutat, près Eauze. Mais leur fils unique, Arnaud de Fourcés-Lavardac, ne sut pas garder le bien de ses pères. Et en 1564, la terre de la Hittère, vendue et morcelée en deux grandes parties, appartenait à Hugues Benquet d'un côté, et, de l'autre, à noble Jean Nicolas Contessain, prêtre, chanoine d'Auch et recteur de Margouet, près Aignan (Labatut, n^re^ r^al^ à Gondrin). Ce dernier avait eu dans son lot le château et les bâtiments voisins, parmi lesquels se trouvait une tuilerie très achalandée. Mais le château était fort délabré, et notre chanoine dut s'entendre, le 31 janvier 1565 (ibidem, Labatut), avec son tuilier pour procéder aux réparations nécessaires. Peu après, Hugues Benquet se rendit acquéreur du château et des terres environnantes. Auparavant même, dans un acte du 20 juillet 1564, et sans doute à cause de la nobilité de la partie de la Hittère qu'il possédait déjà, il prenait le titre de « noble » et de « sieur de la Hittère. » Devenu ainsi l'unique possesseur de cette propriété féodale, il habita tour à tour à Pardailhan et au manoir de la Hittère. Il avait aussi acheté précédemment à son beau-frère, Jean de Montesquiou-Campanès, une terre assez étendue en Arquizan, qu'il lui rétrocéda par acte du 11 novembre 1564.

Il eut de son mariage un fils, Jean de Benquet, qui se distingua dans les armes et fut un des plus ardents et des plus valeureux capitaines gascons du parti catholique vers la fin du XVIe siècle. Dans un « rolle de la compaignie de trente hommes d'armes et quarante cinq archers des ordonnances du Roy soubs la charge de Monsieur le chevalier de Monlucq », dont nous avons l'original et qui, sans date précise malheureusement, paraît remonter aux environs de 1565, il est mentionné au nombre des archers en ces termes : « Jehan de Benquet, seigneur de la Hittère en Armaignac. » Son père était mort avant 1578. Il afferma alors à sa mère, Paule de Montesquiou, quelques pièces de terre sises en La Mothe-Gondrin, entre le hameau de Marambat, où celle-ci habitait alors, et la bastide de Pardailhan. Dans l'acte, il prit le titre d'écuyer. Ce fut seulement dans la suite qu'il obtint le brevet de capitaine, avant le 14 juillet 1587.

Quelque temps auparavant, il avait épousé Paule de Cavaignan, sortie d'une famille qui était fixée au manoir de La Claverie, en Courrensan. Celle-ci lui donna deux fils, Bertrand et Jean de Benquet. Et

c'est ce dernier que nous venons de voir « serviteur » à Saragosse en 1608. Jean de Benquet, capitaine la Hittère, mourut peu après. Sa famille se défit de la Hittère, qui passa aux Mendousse, de la Poutge en Lagraulet, et, par eux, revint vers la fin du XVIIe siècle, aux Lavardac, qui l'ont gardé depuis jusqu'à la mort de leur dernier descendant, vers 1840.

A. BREUILS.

NOTES DIVERSES

CCXCVI. Une nouvelle lettre de Pierre de Marca.

M. le comte de Cosnac (Gabriel-Jules) vient de publier en deux beaux volumes grand in-8° un important ouvrage intitulé *Mazarin et Colbert* (Paris, Plon, 1892). J'y trouve (tome I, p. 328) une curieuse lettre de Marca, qui fut certainement un des plus féconds épistoliers du XVIIe siècle, car c'est par milliers que l'on conserve des documents signés de lui à la Bibliothèque nationale, aux Archives nationales, aux Archives du ministère des Affaires étrangères. C'est de ce dernier dépôt (vol. 884, France) qu'est tirée la lettre adressée par notre compatriote à son protecteur le cardinal Mazarin, le 14 août 1652.

T. DE L.

Monseigneur,

La difficulté de sortir de cette ville m'empêchant d'aller à Pontoise, je suis contraint de rendre mes devoirs à Votre Eminence par cette lettre et lui témoigner le contentement que j'ai reçu de la résolution qu'elle a prise pour faire son voyage. Il est honnête et utile pour faire ôter le prétexte aux divisions du dedans et pour négocier la paix du dehors. En sorte qu'il faut se promettre que le retour de Votre Eminence ne sera pas différé, et qu'il lui sera très glorieux pour la conclusion de la paix générale, qui donne la paix domestique par une suite nécessaire. Je ne doute pas qu'avant son départ elle n'eût pourvu aux ordres qui doivent être tenus par le conseil du Roi en toutes rencontres qui pourroient arriver durant son absence. Et parce qu'elle trouve bon que je lui rende compte de ce qui me regarde, je lui dirai que le décès de M. le duc de Valois m'ayant obligé de suivre l'exemple des autres prélats pour me mettre en état de visiter Son Altesse Royale (1), je lui fis proposer par M. de Chavigny si elle l'auroit agréable. Elle trémoussa sur le titre qu'il me donna d'archevêque de Toulouse et dit qu'elle ne pouvoit souffrir que j'entrasse en son palais, néan-

(1) Le duc d'Orléans qui venait de perdre son fils le duc de Valois.

moins que je serois bien venu comme évêque de Conserans. J'ai estimé qu'il étoit plus honnête pour moi et plus dans le respect envers Son Altesse Royale si je ne la mettois point en peine de distinguer les deux qualités en ma personne. Comme Votre Eminence a eu la bonté de me procurer ce bienfait, je la supplie très humblement de le conserver et de croire que je lui fais cette prière, non par défiance, comme elle m'en fit une honnête réponse à Saint-Denis, mais par un pur devoir et un vrai sentiment de gratitude qui m'oblige à être toujours, Monseigneur, votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

A Paris, ce 14e d'août 1652 (1).

MARCA, Ev. de Conserans, nommé à l'Archevêché de Toulouse.

CCXCVII. **Le premier jésuite gascon de la maison de Toulouse.**

Il était de Lectoure et s'appelait Marc Fillol. Il entra au noviciat des Jésuites de Toulouse le 30 septembre 1582. Voici la notice qui accompagne son inscription dans le registre d'admission :

« Annos natus octodecim cum dimidio, die enim februarii ultimo attinget undevigesimum. Patria Vasco, civitate lectoriensis (2)... Patre orbatus est. Hic vir erat consularis in eadem civitate lectoriensi : dicebatur autem Dorderius (3) Fillolus, et quandiu vixit, vir fuit bonæ famæ ac dives, ut et mater quæ illi est superstes, Maria Capdeville nomine. Fratres habet quinque, quorum tres seniores sunt. Unus illorum natu major, ecclesiasticus est beneficiatus, etsi nondum in aliquo gradu ecclesiastico sit adscitus; secundus, miles, et tertius mercator. Duo juniores litteris dant operam... Studuit humanioribus litteris et rhetoricæ septem annos... Primam tonsuram habet. Castitatis voto est adstrictus, octavo quoque die communionem suscipit... Ab annis tribus, maxime vero a duobus nostris adjungi et cupivit et rogavit... » L. C.

(1) Voir encore sur Marca diverses pages du tome I et aussi du tome II, notamment la page 10. Plusieurs de nos autres compatriotes figurent dans l'ouvrage : je nommerai seulement deux des secrétaires du cardinal Mazarin, le béarnais Bartet et le *Sotiate* Jean de Silhon, ainsi que le maréchal de Gramont. Je reviens à Marca pour recommander à M. l'abbé Dubarat, qui prépare une notice sur l'historien du Béarn destinée à la nouvelle édition de ce chef-d'œuvre, de ne pas négliger en son héros le remarquable *causeur*. C'est surtout d'après le témoignage du bon abbé de Marolles qu'il faut croire que ce fin prélat excella dans l'art délicat de la causerie, art si français, j'allais dire si *gascon*. Voici ce que nous lisons au *dénombrement*, à la suite des *Mémoires*, t. III, p. 309 : « Ce prélat, l'un des plus savans hommes de son tems, avoit une douceur dans la conversation, qui dépasse tout ce qu'on s'en pourroit imaginer. »

(2) Les passages remplaeés par des points sont de pures formules, revenant à chaque inscription et relatives à l'orthodoxie, à l'absence d'empêchement pour l'état religieux, etc.

(3) Ce nom de *Dordé*, assez commun au moyen âge et plus rare au XVIIe siècle, répondait, je crois, au latin *Deusdedit* (Dieudonné).

LE VÊTEMENT POPULAIRE DU BAS-ARMAGNAC

DANS LES DEUX DERNIERS SIÈCLES (1)

Aussi loin que nos documents nous permettent de remonter dans le passé, nous trouvons qu'en général le pays fournissait la matière du vêtement, au moins pour les gens du peuple. Le sol et les animaux, le lin et la laine en faisaient presque tous les frais. Avec le lin et avec l'étoupe plus ou moins grossière, on fabriquait la toile pour chemises, literie, linges de table et de cuisine, et même plusieurs vêtements pour hommes et pour femmes. La laine servait à tisser la bure et une sorte de drap appelé *raze, arrouzet* ou *droguet,* suivant les diverses façons qu'on lui donnait. Cette étoffe très souvent était ourdie avec du fil de lin ou d'étoupe et prenait le nom de *bot-lan* ou mélange de fil et de laine. Elle avait une grande solidité. Les plus pauvres en confectionnaient leurs habits d'hiver. On lui donnait plus ou moins de corps en grossissant les fils et elle était alors employée à plusieurs autres usages. On en faisait, par exemple, des couvertures de lit : il était peu de fiancées, même d'une certaine aisance, qui n'eussent une couverture *bot-lan* dans leur trousseau de mariage. On en faisait aussi des tabliers très forts, qu'on jetait sur les épaules comme un manteau et qui pouvaient garantir de la pluie un temps considérable. L'usage de ce vêtement, comme celui de beaucoup d'autres, s'est perpétué jusqu'à notre siècle. Il y a seulement quarante ans, on eût trouvé peu de familles à la campagne qui n'eussent un ou plusieurs de ces tabliers-parapluies. J'ai

(1) C'est ici un des trois articles sur la vie populaire en Armagnac, laissés par feu M. l'abbé Ducrue et que nous avons promis de publier (t. XXX, 1889, p. 565).

connu une vieille dame fort riche, datant de l'autre siècle, qui, à l'arrivée de ses servantes, ne manquait jamais de leur faire cadeau d'un de ces tabliers avec défense de faire usage d'un parapluie. Ce dernier objet lui paraissait sans doute un insigne d'autorité et d'indépendance ou peut-être un luxe profane, inconnu de ses ancêtres.

La laine et le lin étaient préparés et filés par les femmes que l'on formait de très bonne heure à ce genre d'industrie. On n'eût pas rencontré une petite bergère qui n'eût la quenouille à son côté. C'est surtout pendant les longues soirées d'hiver que ce travail prenait de l'importance dans tous les ménages. Souvent les jeunes filles et les jeunes femmes réunies, tantôt dans une maison, tantôt dans une autre, luttaient de vitesse pour être les premières à la fin du lot entrepris. Et lorsque les trois étoiles d'Orion, appelées *lous tres bourdouns,* marquaient l'approche de minuit (on n'avait alors à la campagne pour mesurer le temps que les étoiles et le chant du coq), chacune rentrait au logis avec ses voisines; car ces réunions ne se tenaient guère que dans les maisons groupées en hameau. Le départ n'avait guère lieu sans qu'on eût mangé quelques châtaignes cuites sous la cendre ou exécuté une petite sauterie au chant d'une chansonnette.

Le tissage de ces fils de lin et de laine se faisait également sur les lieux. Le métier de tisserand était un de ceux qui occupaient le plus de bras dans la contrée.

Comme chaussure on portait généralement des sabots, qui ne coûtaient pas cher. D'après quelques ventes, je puis juger que le prix moyen était d'environ trois à quatre sous au XVIIe siècle, et cinq à six sous au XVIIIe. Il est vrai qu'il fallait en plus quelques clous et la *cansole* ou bande de cuir qui couvrait le dessus du pied. Les souliers étaient alors fort rares. Il est même probable que les gens pauvres n'en faisaient jamais usage. On ne les trouve mentionnés dans les

contrats de mariage que pour les personnes d'une certaine aisance. Leur prix moyen paraît avoir été trois livres au XVIIe siècle et trois livres seize sous au siècle suivant. C'est par ces contrats que nous sommes renseignés en partie sur les vêtements des femmes. Nous transcrivons ici quelques-uns de ces contrats, pris au milieu d'un grand nombre de diverses dates dans le courant du XVIIe siècle.

1607. Pactes de mariage de Pierre Gaillère, tailleur d'habits de la paroisse de Lagrange, avec Catherine Boscau d'Escalans, qui avait pour dot 14 brebis estimées 21 livres, plus un lit garni de 3 *apprigues* honnêtement applumées (l'*apprigue* était une sorte de couette dont la toile et peut-être aussi l'intérieur étaient moins soignées); un bot-lan, 4 linceuls (draps de lit) de *bot* (on appelait *bot* la toile faite avec des fils d'étoupe), 4 toiles, dont 2 fines et les autres en toile du pays, 2 cottes dont le corsage en cardeilhat et le reste en droguet, et une caisse fermée à clef.

1656 en septembre. Pactes de Jean Bordes, marchand de Cazaubon, avec Guiraute Corrent, fille d'un marchand d'Eauze. Elle eut pour dot 500 livres, plus un lit complet, couette et coussin applumés, un matelas, une courte-pointe, une couverture de Toulouse, un tour de lit de laine et lin mêlés, avec des rideaux, 8 linceuls de lin et 2 de bot, 2 nappes de lin, 3 douzaines de serviettes de lin, un habit de raze, 2 cannes de toile fine et un coffre bien travaillé et fermé à clef.

1665, 5 janvier. Pactes de Jean Castera, de Larée, avec Madelaine Tintané, de Cazaubon, qui eut pour dot 42 livres argent, plus un lit garni de 2 apprigues et d'un bot-lan, puis 4 linceuls de bot, 2 nappes dont l'une en lin et l'autre en bot, 12 serviettes dont la moitié de lin, 2 toiles grossières, une cotte d'arrousset avec manches, un débantal ou tablier de Cardeilhat et une caisse fermée à clef.

Si je continuais de citer des actes de ce genre, il serait facile de juger que la manière de se vêtir parmi les habitants du Bas-Armagnac n'a subi presque aucune modification pendant les deux derniers siècles. On y voit aussi que les personnes sans fortune pouvaient se procurer un lit à peu de frais. La plume d'oie devait être fort commune; car il y avait peu de familles, surtout à la campagne, qui n'élevassent

un certain nombre de ces oiseaux de basse-cour. Les plus pauvres pouvaient la remplacer par la plume de volaille. Je pense même que les *apprigues* plus d'une fois en étaient garnies et servaient d'édredon pendant l'hiver.

Les *couvertes* (couvertures) blanches, dont il est question quelquefois dans ces contrats, étaient également fabriquées avec de la laine par les tisserands du pays. Nous remarquons aussi dans tous les trousseaux des fiancées deux ou trois cannes de toile, dont une partie « fine », venant de loin, et l'autre partie dite *toile de maison*, c'est-à-dire tissée sur les lieux. Je pense que cette toile était utilisée pour la coiffure des femmes. Car les paysannes portaient généralement un petit chapeau appelé *beritche* ou *belitche*, fait avec du carton et recouvert de toile en dehors et en dedans. Cette coiffure, quoique fort simple, ne manquait pas d'une certaine grâce et ne demandait presque aucun soin. Elle était ornée de tulle et de rubans, selon la fortune, l'âge et le goût de chaque personne. Il y en avait de moins riches et de moins soignées pour les jours ouvrables. On pouvait ôter et remettre la *belitche* comme un chapeau ordinaire. Il y a seulement quarante ans, on n'eût pas trouvé dans le Bas-Armagnac une paysanne jeune ou vieille qui n'en fût coiffée; les plus petites filles l'arboraient avec fierté. Elle a été détrônée peu à peu par la mode bordelaise du mouchoir et aujourd'hui (1888) on ne l'aperçoit plus que sur la tête de quelques vieilles attardées. A la suite de la Révolution de février 1848, vingt années ont suffi pour faire oublier absolument des usages qui persistaient depuis plusieurs siècles. Surtout pour le sexe féminin, la transformation du costume est complète de la tête aux pieds.

Les hommes en grand nombre, principalement à la campagne, avaient pour coiffure, du moins dans leur négligé, les jours de travail, des bonnets de laine et de coton. Il y en avait sans doute de diverses qualités; mais je trouve le prix

de seize sous pièce vers 1650. Le chapeau vulgaire se vendait alors environ le même prix.

Tous les hommes de travail, depuis l'enfant, jusqu'au vieillard portaient les jours ouvrables, un tablier de toile qui couvrait tout le devant du corps jusqu'au haut de la poitrine, où il était retenu par un cordon passé autour du cou, et qui était assujéti à la taille par deux liens noués derrière le dos. C'était un excellent préservatif pour la propreté et la conservation des habits. Les hommes de métier, charpentiers, charrons, maçons, portaient le tablier en cuir dans la même forme. Quand les jeunes apprentis en avaient obtenu un de cette qualité, ils en paraissaient aussi fiers que pouvaient l'être les jeunes romains revêtus pour la première fois de la toge virile.

Les habits des paysans, comme ceux des femmes, étaient confectionnés généralement pour l'été avec de la toile de lin ou d'étoupe et pour l'hiver avec de la raze d'*arrousset* et surtout du droguet. Ces divers draps étaient encore en usage dans la première moitié de notre siècle.

L'habillement des hommes n'a pas éprouvé, bien s'en faut, le même changement que celui des femmes. Seulement on ne fait plus de drap dans le pays. Même la toile pour habits d'été en fil ou en coton sort des grandes manufactures. Les tisserands ont presque disparu et ne travaillent guère plus que pour la confection des draps de lit et du linge de table et de cuisine. Avant peu d'années, ce métier n'existera plus dans la contrée.

BERN. DUCRUC,
Curé-doyen de Cazaubon.

UN CHAPITRE PROVINCIAL ET UNE FÊTE LITTÉRAIRE

AU COUVENT DES AUGUSTINS DE FLEURANCE

(10 MAI 1637)

Un de nos collaborateurs les plus sympathiques, mais les plus... intermittents, veut bien nous communiquer cette étude d'histoire locale, enveloppée dans un toast qu'il a porté dernièrement à Monseigneur Gouzot, archevêque d'Auch, en cours de tournée pastorale. Il nous a priés de détacher nous-mêmes du compliment la partie historique. Nous aimons mieux livrer le bouquet tout entier, à nos lecteurs, qui certainement nous en sauront gré. — LA DIRECTION.

Monseigneur,

L'empressement de la population fleurantine à se porter sur les pas de Votre Grandeur, attirée qu'elle est par le désir de vous voir, de vous entendre, de recevoir votre bénédiction, correspond d'une manière bien touchante aux sentiments d'ardente charité qui animent votre cœur paternel !

La spontanéité de la manifestation dont nous avons été ce matin les témoins démontre clairement, quoi qu'on en puisse penser et dire, que la foi est toujours vivante dans le cœur du peuple, et ainsi s'explique, Monseigneur, cette constante fidélité aux traditions de respect, de dévouement et de vénération envers le premier Pasteur du diocèse.

Dans cette réunion intime, ce n'est point à votre cœur, Monseigneur, que nous avons l'intention de nous adresser; il a largement reçu dans la matinée de ce jour la part de joie et de satisfaction qui lui revient; mais nous serions heureux si, dans une simple causerie historique, nous pouvions offrir à votre esprit éclairé un aliment qui fût capable de le captiver et de lui plaire.

Dans cet espoir, nous désirons convier Votre Grandeur à une courte excursion sur un terrain jusqu'ici inexploré, au cours de laquelle nous aurons l'occasion de cueillir en passant quelques primeurs historiques dont nous vous prions, Monseigneur, d'accepter l'hommage.

Nous allons visiter l'antique couvent des Augustins de Fleurance, dont le souvenir est à peu près effacé de toutes les mémoires. On parle bien encore quelquefois de la maison des moines, du jardin et du bois

des moines, mais ces locutions populaires n'éveillent dans l'esprit de ceux qui les emploient aucun souvenir précis. Or, Monseigneur, ces moines dont on parle encore quelquefois étaient les Révérends Pères Augustins.

La visite que nous nous proposons de faire, nous la reporterons par la pensée au dimanche, 10 du mois de mai 1637. Les raisons qui nous font choisir cette date se déduiront naturellement des détails dans lesquels nous allons entrer, détails précis et très authentiques, car ils nous sont fournis par le *cartulaire* du couvent, document fort intéressant que nous avons la bonne fortnne de posséder à peu près en son entier.

Mais avant d'aller plus loin, Monseigneur, permettez-moi de vous présenter les habitants du couvent à l'époque dont nous parlons. A tout seigneur, tout honneur : nous commençons par le R. P. Prieur, Guillaume Thozet ou Thouzet, docteur en théologie, qui, depuis plus de quatorze ans, jouit paisiblement du prieuré de Fleurance. Il est entouré de tout son personnel conventuel : le R. P. Nicolas Rascaillon, aussi docteur en théologie ; les Pères Pierre Lapierre, syndic du couvent; Pierre Villadieu, François David, Jean Delas, Jean Dabadie et Jacques Ferrasse, tous prêtres, avec frère Jean Cahuzac, profès audit couvent. Beaucoup de ces noms appartiennent à notre contrée.

Les neuf religieux que nous venons de nommer ne sont point les seuls que renferme en ce moment notre couvent des Augustins; on en voit un grand nombre du même Ordre et du même habit circuler sur les préaux et dans les autres parties de la maison; mais ces derniers n'appartiennent point à notre prieuré. Partis de divers points de l'Aquitaine, ils sont arrivés dans nos murs depuis deux jours seulement pour assister à une Assemblée mémorable, dont se souvenir sera précieusement inscrit dans les annales de l'Ordre.

Le couvent de Fleurance avait eu l'insigne honneur d'être choisi en 1637 pour la tenue de l'Assemblée capitulaire de l'Ordre des Augustins de toute la province d'Aquitaine (1) ; et les délégués des divers couvents de la province étaient arrivés dans notre ville dans la matinée du 8. Le chapitre était présidé par le R. P. Simplician Villeneuve, prieur du couvent de Bordeaux, expressément désigné à cette haute fonction par le R^me^ P. Hippolyte Du Mont de Pinale, supérieur général de l'Ordre.

(1) Cette province comprenait alors les divers couvents qui formèrent depuis es deux provinces de Toulouse et d'Aquitaine. On en trouvera l'énumération dans la *Revue de Gascogne* de 1881 (t. XXII, p. 386).

Le chapitre précédent s'était réuni en 1634 dans le couvent de Villefranche du Rouergue. La mort, depuis cette époque, avait fait des vides parmi les dignitaires élus dans ce dernier chapitre ; l'Ordre avait notamment perdu le R. P. Gilles Toye, dernier provincial élu. Les fonctions de Recteur provincial avaient été remplies provisoirement par le P. Castets, prieur de Toulouse.

Le chapitre de Fleurance s'occupa sans retard de l'élection des divers dignitaires ; notre chroniqueur anonyme nous fait connaître le résultat de cette élection. Furent nommés :

1° Provincial, le R. P. Simplician Saint-Martin, professeur royal à l'Université de Toulouse (1) ;

2° Compagnon *(Socius)* du Provincial, R. P. Antoine Frizel, maître du noviciat réformé de la même ville ;

3° Définiteurs, RR. PP. Guillaume Thouzet, prieur de Fleurance ; Jean Majesc, prieur de Cahors; Jacques Gratias, docteur régent audit Cahors; Georges Turlay, prieur de Montréjeau;

4° Suppléants desdits définiteurs, RR. PP. Augustin Taillade, prieur d'Agen, et Pierre Baudonet, prieur de Mézin ;

5° Visitateurs (visiteurs), RR. PP. Pierre Cormana, prieur de Carcassonne, et Antoine Frizel, nommé plus haut ;

6° Suppléants des visitateurs, RR. PP. Fulgence Buzenac et J.-B. Romanet, celui-là prieur de l'Isle et celui-ci de Limoges ;

7° Enfin Syndic provincial, R. P. Jean Castets, prieur de Toulouse, qui venait d'être *absous*, c'est-à-dire relevé de la charge de Prieur provincial.

Dans la journée du 10 mai, le chapitre interrompit ses travaux ordinaires par respect sans doute pour le saint jour du dimanche. Le P. Thouzet, prieur de notre couvent, profita de cette journée de repos pour offrir comme délassement à ses honorables hôtes une fête littéraire. Une fête littéraire à Fleurance ! Voilà certes un régal qui ne devait être alors ni commun ni vulgaire pas plus qu'à notre époque ! D'un autre côté, notre excellent Prieur n'était point peut-être fâché de démontrer à ses hôtes, bons juges en ces matières, que l'étude des lettres, des sciences et de la philosophie n'était point négligée dans sa maison ; il avait d'ailleurs sous la main un sujet d'élite pour faire cette démonstration. Un jeune fleurantin, « vénérable frère, Thomas Lorcian, d'habit et profession de ce couvent », allait soutenir devant cette docte assemblée ses thèses de philosophie.

(1) Sur ce religieux, qui fut un écrivain remarquable, on peut consulter une note très substantielle de M. Ant. de Lantenay, dans la *Revue de Gascogne* de 1884 (t. xxv, p. 115-116).

Il fallait que ce jeune religieux fût doué d'un certain courage et qu'il eût une ferme confiance en son savoir pour oser ainsi entrer en lice devant un auditoire composé de savants professeurs, d'argumentateurs instruits, munis de leurs grades universitaires et possédant tous le titre de docteur en théologie, à l'exception du P. Cormana, qui prend le titre de lecteur en philosophie (1).

De son côté, le P. Thouzet compte aussi sans doute sur la valeur intellectuelle de son cher disciple, car il n'a rien négligé pour donner à cette solennité littéraire tout l'éclat possible. Il a même convié à cette fête Mgr De Vic, archevêque d'Auch ; mais, au grand regret de nos bons Augustins, Monseigneur ne répondit point à cette invitation. Peut-être en fut-il empêché par le mauvais état des chemins à cette époque de l'année. Le soleil des premiers jours de mai n'avait point suffisamment asséché et raffermi le sol profondément détrempé par les longues pluies de l'hiver! Ah! les chemins de notre pauvre Gascogne étaient impraticables alors pendant de longs mois de l'année et plus d'une génération devait encore souffrir du mauvais état de nos voies de communication, car le grand créateur de nos belles routes pavées, le célèbre Meigret d'Etigny, ne devait venir au monde que quatre-vingt-trois ans plus tard! Quoi qu'il en soit, Monseigneur ne vint point et il ne se fit pas même représenter à l'Assemblée, bien que les thèses lui fussent dédiées.

De nombreuses invitations avaient aussi été adressées aux personnes notables de la ville. Le clergé était représenté par messire Jean Larrieu (2), recteur de Fleurance, accompagné de ses vicaires et d'un autre Larrieu, probablement son parent et son vicaire. Du côté des autorités civiles on remarquait Me Raymond de Lauze, juge mage du comté de Gaure, lequel était escorté des quatre consuls de la ville : Odet de Mons, trésorier du Domaine, premier consul ; Raymond Péraro, notaire, deuxième consul ; Raymond Lauze, marchand, troisième consul, et enfin Jean Dufaur, quatrième consul.

« Au cours de la séance, dit notre chroniqueur, Me Raymond de Lauze a faicte une harangue en latin de protestation d'affection de la part de la ville à l'endroict de tous les religieux assemblés et à la louange particulière dudit *soustenant*, laquelle touts les plus sça-

(1) Ce titre signifie régent ou professeur de philosophie.

(2) Jean Larrieu, qui s'était démis de la charge de recteur, a fait son testament solennel le 15 avril 1649, lequel fut déposé entre les mains de Me Lorman, notaire à Fleurance. Il lègue aux PP. Augustins une somme capitale de 16 livres, dont le revenu servira à dire annuellement deux messes de *Requiem*, l'une le 10 juillet, jour de sa mort, l'autre le lendemain.

vants ont extraordinairement admirée et estimée très bien à propos. »

Comme on le voit, tout semblait être à la joie, tout était en fête dans notre couvent pendant cette belle journée du 10 mai 1637. Il y avait cependant une ombre au tableau : un des religieux portait sur ses traits fatigués l'expression du découragement et de l'inquiétude qui tourmentait son esprit. Nous voulons parler du P. Lapierre, syndic du couvent, qui avait à supporter seul le poids de l'administration et des affaires temporelles de la maison.

Depuis le 26 octobre, où pour la première fois il avait été informé que l'Assemblée capitulaire se tiendrait à Fleurance, il avait eu le temps de réfléchir à la vérité du proverbe latin : *honos, onus !* L'honneur de donner asile aux membres du chapitre avait été pour notre couvent une occasion de dépenses excessives, peu en rapport avec les modestes ressources de ses revenus ordinaires. Il avait été nécessaire de restaurer et d'approprier pour cette circonstance les diverses parties de la maison ; il avait fallu en outre construire une salle capitulaire et pourvoir au logement et à l'entretien d'un nombreux personnel. Le couvent jouissait, il est vrai, de nombreuses rentes annuelles, provenant en grande partie d'œuvres pies ou de fondations et garanties par de solides hypothèques reposant sur des biens ruraux ou sur des maisons en ville ; mais ces rentes, en général fort minimes et souvent mal servies, suffisaient à peine aux dépenses ordinaires et ne permettaient pas de faire face à tant de frais imprévus. D'un autre côté les maisons de l'Ordre n'avaient point le droit de dépenser le plus petit capital sans y être expressément autorisées par une décision du Provincial et des membres du Définitoire.

Le malheureux syndic avait espéré que la ville lui viendrait en aide dans cette difficile occurrence et que Mgr De Vic se montrerait généreux envers le couvent. Mais hélas ! tout semblait conspirer contre de telles espérances : l'année 1636 avait été extrêmement calamiteuse ; la pauvreté était générale ; aussi la ville n'accorda-t-elle qu'une *barrique de vin* et *deux moutons*. Quant à l'aumône archiépiscopale, on l'attendait encore à la fin de juin.

Voulant sortir à tout prix de cette situation qui menaçait l'avenir du couvent, le P. Lapierre se décida, le 14 mai, à adresser la requête suivante aux maîtres du Définitoire, avant la dissolution de l'Assemblée et le départ de ses membres :

A vous, nos R^ds P^res et M^res du Définitoire au Chapitre provincial assemblé au présent couvent St Aug^in de Florence,

Supplie très humblem^t le sindic dud. couvent de Florence que veu les

grandes réparations et despenses extraordinaires quil a conveneu et convient f" encor en consequenses dud. chapitre et pour empecher que ledit couvent ne s'en aille tout a fait en ruine, il vous plaise de vos graces permetre qu'il puisse lever la somme de cinquante livres dune part donnée et leguée par Monsieur Jean de Lary sieur de Latour (1) et d'autre (part) ce qui pourra competer et advenir aud. couvent des biens de feu Monsieur M' Jean de Fernier en son vivant docteur et advocat aud. Florence (2), avec pouvoir et faculté de faire toutes quittenses necessaires a cest effect et donner telles asseurences que de besoing et fairez bien. Lapierre sindic.

Soit faict comme il est requis, app' le 14 mai 1637 à Florence.

F. Simplician, provincial; F. J. Castets, recteur p" *absouls*; F. G. Thozet, définiteur; F. G. Turlay, deffiniteur; F. A. Frizel, visiteur; F. C. La Coste (3), visitateur; ainsin signés a loriginal de lad. req" et appointement.

Après avoir ainsi, dans un tableau rapidement esquissé, montré et les joies et les embarras de nos bons Augustins dans le cours de cette mémorable semaine (du 8 au 14 mai), qui pour eux a pu s'appeler la *grande semaine*, nous allons laisser là ce passé qui tant nous séduit et nous attire avec ses mœurs, ses usages et son esprit si différents de ceux de notre époque, et nous revenons bien vite au présent que nous aimons aussi dans ce qu'il nous offre de bon et d'agréable.

Et à ce propos, nous remarquons avec plaisir que l'habile organisateur de cette charmante fête ne paraît point avoir connu pour son propre compte les embarras et les ennuis de l'infortuné P. Lapierre ; et nous aimons à penser que dans la soirée de ce jour il n'aura point à constater au fond de sa caisse le vide qui effrayait tant le malheureux syndic du couvent.

D'un autre côté, plus heureux que les Augustins de 1637, nous avons l'insigne honneur et la joie de posséder au milieu de nous notre

(1) Noble Jean de Lary, s' de Latour, fit son testament le 23 octobre 1618 à Lectoure, dans la maison de Me Jean de Lucy, docteur et avocat en la Cour de M. le sénéchal d'Armagnac, pardevant Me Jean Laperse, n^re royal. Témoins instrumentaires : Jean de Lucy, Me Jean Peyrusse, Jean Mazère, Géraud Fernier, Jean Tartanac, procureur en la Cour. Jean de Lary mourut le 26 août 1622 et fut enterré le 27 septembre suivant.

(2) Me Jean Fernier a fait son testament olographe le 13 février 1615. Il institue pour son légataire universel son frère Claude Fernier, recteur et chanoine de Jegun, lequel légua ses biens à Octavien de Lescout. Ce dernier céda tous ses droits sur la succession de Jean Fernier à Pierre Limozin de Fleurance, qui, par transaction du 12 janvier 1640, reconnait devoir aux Augustins de Fleurance une somme capitale de 24 livres et une rente annuelle de 9 livres 7 sous 6 deniers (transaction passée devant Me Lormau, n^re à Fleurance).

(3) Notre chroniqueur n'a point signalé le P. La Coste, parmi les visitateurs. Nous ne connaissons ni son prénom ni le couvent auquel il appartient.

Archevêque vénéré et de pouvoir lui exprimer de vive voix les souhaits que nous faisons pour sa santé et pour sa prospérité. Mais, en souvenir du passé que nous venons d'évoquer, nous voulons donner à nos souhaits une forme un peu *archaïque* et en emprunter l'expression à cette langue latine que parlait si bien Me Raymond de Lauze, au dire de notre chroniqueur.

Ce n'est point que j'aie l'intention d'ajouter à cette causerie déjà trop longue une harangue en latin ! J'en serais certes fort empêché, car du modeste bagage latin dont mes excellents maîtres du Petit-Séminaire d'Auch m'avaient muni avant 1840, il me reste peut-être trois mots...

« C'est bien peu, mais je m'en contente, »

parce que ces trois mots suffisent à exprimer l'étendue des souhaits que nous formons, Monseigneur, pour Votre Grandeur et pour les honorables convives qui entourent cette table. Au moment où je saisis mon verre, non point pour porter un *toast*, car je tiens à rester français, mais pour boire à votre précieuse santé, Monseigneur, du fond du cœur s'échappe ce cri d'espérance : *ad multos annos !*

Dr E. DESPONTS.

QUESTIONS ET RÉPONSES

279. Un ouvrage du P. Antoine de Mongailhard à retrouver.

On lit dans la *Theodoxia Vasconiæ* du P. Antoine de Mongailhard, manuscrit du Séminaire d'Auch (fol. 1099), au cours de l'éloge intitulé *Marguestaldæ*, les lignes suivantes : « Rem breviter expedio, fusius a nobis expansam in *vita* matris filiæque *vulgari idiomate Gallorum scripta:* Marguerite de Polastron. Jacqueline Marguestau. » La vie des deux pieuses fondatrices des Feuillantines, écrite en français par celui qu'on a nommé « le père de l'histoire de la Gascogne », ne manquerait pas d'intérêt, même aujourd'hui. A-t-elle été publiée ? La manière dont s'explique le P. Mongailhard dans le texte précité le ferait croire ; ce qui porte à en douter, c'est que le P. de Sainte-Anne Pradillon n'en fait aucune mention dans son *Histoire de la fondation du monastère des Feuillantines de Toulouse*. La Bibliothèque de la Compagnie de Jésus n'en a également rien dit jusqu'à ce jour. Le moindre renseignement afférent serait accueilli avec reconnaissance. L. C.

SOIRÉES ARCHÉOLOGIQUES

AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

X

Séance du 29 août 1892

Présidence de M. de CARSALADE DU PONT

Présents : MM. Balas, Bousquet, Calcat, Cocharaux, Coustau, Dellas, Despaux, Diomard, Dupuy, Embazaygues, Francou, Journet, Ransan, Saint-Martin.

M. de Carsalade remplit les fonctions de secrétaire, et, en l'absence de M. Tierny, appelé par un deuil subit dans sa famille, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

La séance s'ouvre à 8 heures 1/2.

Excursion projetée dans la haute vallée de la Garonne

L'excursion projetée à Valcabrère, Saint-Bertrand de Comminges et Luchon, en compagnie des sociétés de Tarn-et-Garonne et du Comminges, est définitivement fixée aux 5, 6 et 7 septembre prochain. MM. Lacomme et Daudoux ont composé un programme illustré de l'excursion, œuvre magistrale où l'habile crayon des artistes a mêlé d'une façon charmante la gaîté à la science de l'archéologie. M. de Carsalade fait circuler un exemplaire de ce programme, tiré à 100 exemplaires pour les excursionnistes et les habitués des soirées du lundi.

La faïencerie de Lagrange

M. Calcat, juge d'instruction, rouvre la question de la faïencerie de Lagrange, à l'occasion d'un plat polychrome qu'il croit appartenir à cette fabrique.

« Ce plat, dit-il, me semble mériter une description très détaillée. Il peut être un point de repère pour des études ultérieures sur les produits de la faïencerie d'Auch, encouragée par l'intendant d'Etigny,

Lith. L. Guillemain-Aucs

d'après la lettre que vous connaissez et qui a été lue dans l'une de nos premières séances.

» Le plat a 31 centimètres de diamètre. Les bords assez relevés sont cannelés. Le tout forme un ensemble assez gracieux au point de vue de l'art du potier.

» L'émail a de l'éclat; il est plus blanc que dans la plupart des faïences de Samadet. Un bouquet polychrome jeté sur le côté occupe le fond du plat. C'est un peu dans le genre des faïences de Montpellier. On y voit deux roses épanouies, un bouton de rose, un œillet moins bien traité que dans les jolies faïences de Samadet, dites à l'œillet; puis, enfin, d'autres fleurettes teintées de bleu, de jaune, de violet.

» Les roses épanouies sont exclusivement décorées au moyen de la couleur violette, tandis que dans la décoration de toutes les autres fleurs du bouquet, y compris le bouton de rose, il y entre deux et trois couleurs. C'est une particularité que je ne retrouve nulle part. J'ajouterai que feuilles et fleurs sont environnées d'un trait violet.

» Le marly du plat est orné de trois petits bouquets dont les émaux ont coulé à la cuisson; l'un d'entre eux ne forme même plus qu'une marbrure.

» Les émaux employés dans l'ornementation de ce plat sont le bleu, le jaune, le vert au ton pâle, le violet. C'est très riche de variété; nos faïences du Midi n'ont jamais une aussi grande variété de couleurs.

» J'arrive maintenant à l'inscription, à ce que je crois être une signature du plat. Il y a au fond, et comme abritées par le bouquet déjà décrit, deux lettres majuscules :

.B . M.

» Un gros point les sépare. La première est précédée d'un autre gros point; la seconde est suivie d'un troisième point. Elles sont peintes à la couleur violette, mais la couleur est surchargée intentionnellement, de telle sorte qu'elles semblent avoir un reflet rouge, et qu'on dirait que l'artiste a cherché à imiter le rouge rouille à base d'or, secret des faïenceries de Rouen.

» Ces lettres me semblent être la signature de Bergès et Méric, qui, depuis 1769, jusqu'au jour de la saisie, par Me Bladé, huissier, le 30 octobre 1772, possédèrent la faïencerie de Lagrange.

» C'est donc entre ces deux dates qu'aurait été fabriqué, selon moi, le plat que je soumets, Messieurs, à votre étude. »

M. Dellas fait observer que le plat en faïence décorée qui, selon M. Calcat, aurait été fabriqué à la manufacture de Lagrange, de 1770 à 1772, porte il est vrai, la signature B M, qu'il lit *Bergez Méric*;

mais l'argument tiré de cette signature B M pour prouver la date et l'origine de ce plat ne paraît pas décisif. D'après l'acte de société du 24 février 1768, les associés étaient au nombre de quatre : Félix, Vignardon, Bergez et Méric.

Félix ayant cédé sa part sociale en 1769, la société comptait encore trois membres. Le plat, s'il était de la manufacture Lagrange, devrait porter trois signatures.

En admettant qu'une industrie naissante ait pu produire un plat relativement fini comme décoration semblable à celui signé B M, on doit se demander quel était le peintre décorateur attaché à la manufacture Lagrange.

Ce ne pouvait être ni Mathieu Bergez, simple vitrier en 1768, ni Pierre Méric, homme peu fortuné, que des documents officiels donnent plus tard comme concierge à la prison d'Auch. Serait-ce Vignardon ? Mais alors, pourquoi l'artiste était-il assez modeste pour ne pas signer son œuvre comme *décorateur*, comme *associé !*

Selon M. Dellas, le plat B M n'est pas de la faïencerie d'Auch. Le procès-verbal de saisie du 30 octobre 1772, de Bladé, huissier, établit qu'à Lagrange on ne fabriquait que de la faïence blanche.

Cette expression n'est pas un artifice de style; on distinguait alors la faïence blanche de la faïence décorée.

En 1607, l'historien de Thou écrivait : « Henri IV éleva des manu-
» factures de fayance tant blanche que peinte en plusieurs endroits du
» royaume, à Paris, à Nevers, à Brissambourg, en Saintonge; et celle
» qu'on fit dans ces différents ateliers fut aussi belle que la fayance
» qu'on tirait d'Italie. »

L'opinion de M. Jacquemart est évidemment respectable quand il dit que les faïences d'Auch « paraissent avoir eu du succès, car elles
» se vendaient dans le Gers, concurremment aux produits de Toulouse
» et de Samadet. »

Mais on peut s'appuyer précisément sur la fin de la phrase pour dire avec M. Jacquemart :

« *Nous n'avons pu encore voir et déterminer les caractères des*
» *faïences d'Auch.* »

C'est l'opinion de l'historien P. Lafforgue, de l'archiviste Amédée Tarbouriech et d'un grand nombre de savants auscitains.

La vie de château en Gascogne au XVe siècle

M. de Carsalade donne communication d'un document du xve siècle, dans lequel sont renfermés de curieux détails sur la vie de château à

cette époque. « On se fait généralement, dit-il, une idée peu juste sur la façon dont vivaient les gentilshommes gascons dans leurs châteaux. A voir ces vieilles demeures, la plupart en ruines aujourd'hui, bâties à grand renfort de pierres de taille, flanquées de donjons et de tours, crénelées comme des bastions, on rêve à ces beaux seigneurs, à ces nobles dames des légendes et des contes, vivant somptueusement avec tous les raffinements de l'élégance et du luxe. Les conteurs sont assurément des gens fort aimables, mais leurs récits n'ont jamais eu, que je sache, de valeur historique. Rien au contraire n'était plus simple, plus familial, plus rustique que la vie de nos châtelains gascons, quand la paix les forçait à habiter leurs terres. Voici une histoire qui n'est pas empruntée à Perrault, mais au registre J. J. 488, n° 45, des Archives nationales :

« C'était au mois de février 1458, le dimanche avant carême prenant, c'est-à-dire en temps de carnaval, vers 10 heures du matin. Marguerite de Vicmont, fille du baron de Tournecoupe et femme de Manaud de Gère, seigneur de Sainte-Gemme, Lamothe, Gaudonville, Lauret, Saint-Orens et autres terres — un fort grand seigneur comme vous voyez — « estant en son hostel, au lieu de Sainte-Gemme, se print à habiller le disner d'elle et des gens de son hostel, et pour ce faire mist à cuire des foies et des tripes de pourceaux dans une poêle, et après qu'elle les eust mis dedans ladite poêle la bailla pour les faire frire à une chambrière qu'elle avoit de l'âge de dix-huit ans. » — Remarquez, Messieurs, cette simplicité de mœurs. Voilà une châtelaine, une grande dame, qui se livre à son occupation familière, qui est de faire la cuisine, et qui prépare pour elle et pour ses domestiques des mets dont la nature laisse supposer que l'on avait depuis peu mis à mort le compagnon de Saint-Antoine.

» Mais voilà que la chambrière étourdie et distraite, — elle avait dix-huit ans, — laisse le feu prendre à la poêle et gâte la sauce préparée par sa maîtresse. « Ce que voyant la dame de Sainte-Gemme fut esmeue et courroucée et se leva du banc où elle estoit assise et dit à la chambrière telles paroles : « Le diable te tire les yeux, ne vois-tu pas que la viande qui est dans la poêle art et que le feu est dedans? Oste-toi, va-t'en d'ici. » Et ce disant lui donna une poussée de la main en laquelle elle tenoit un couteau pour trancher la viande et sans le vouloir la blessa au ventre. » La suite du récit nous montre la dame de Sainte-Gemme dînant avec ses domestiques, assise avec eux sur un banc autour de la table, comme cela se fait encore de nos jours dans les fermes. Pendant ce temps, la jeune chambrière s'était alitée. Or la

chambre où elle couchait était une vaste salle dans laquelle se trouvaient à la fois le lit du seigneur et de la dame et ceux des servantes de la maison. Cette cohabitation, que les mœurs patriarchales du xve siècle autorisaient, choquerait aujourd'hui la bienséance. Mais en ce temps-là, la châtelaine couchait au milieu « de ses femmes », comme on disait alors, et recevait dans son lit son époux et maître, sans que l'entourage féminin en fût le moins du monde ému.

» J'achève mon histoire. La chambrière était plus gravement blessée qu'on ne l'avait cru; elle mourut le troisième jour, malgré les soins des médecins de Mauvezin et de Montfort et ceux du seigneur et de la dame de Sainte-Gemme. Le document entre à ce sujet dans les plus minutieux détails, et se termine, après un long récit, par des lettres de grâces accordées par le Roi à Marguerite de Vicmont, pour ce meurtre involontairement commis. Ces lettres sont datées du mois de mars 1458. »

Le capitaine La Bousqueterie

M. Bousquet présente à la Société un casque en fer forgé, d'une très jolie forme, du genre appelé *armet*. Ce casque serait, paraît-il, le reste de l'armure d'un capitaine de l'armée de Mongonméry, appelé Bousquet et surnommé la Bousqueterie ou le capitaine noir, à cause de la couleur de son armure. Le casque est encore recouvert d'une épaisse couche de vernis noir. La Bousqueterie fut tué au siège d'Issoire, en 1577. On peut consulter sur ce brave soldat les *Annales du pays Castrais* et l'*Histoire d'Issoire*, par M. Albert Longy, auquel M. Bousquet a fourni des documents sur la vie de ce capitaine.

Plan du couvent des Cordeliers d'Auch

M. de Carsalade fait circuler un plan du couvent des Cordeliers d'Auch, tel qu'il était au moment où la Révolution s'en empara. Ce plan, dressé par M. Mendousse, d'après les documents des archives départementales, est curieux à plus d'un titre, car depuis la saisie de 92, le couvent a été en partie démoli, en partie remanié, et le transfert prochain de certains services départementaux dans les bâtiments actuels, va amener de nouveaux remaniements, qui rendront presque méconnaissable l'œuvre des anciens moines.

TABLE MÉTHODIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME TRENTE-TROISIÈME

ARCHÉOLOGIE

Archéologie religieuse.

Eglises et paroisses de l'Armagnac d'après une enquête de 1547 (A. Breuils), 172.

Le cloître de Saint-Sever de Rustan, p. M. Rosapelly (F. Duffau), 400.

Les peintures de l'église de Panjas (A. Breuils), 440.
(Voyez *Adé*, à l'histoire civile et politique.)

Archéologie militaire.

Larressingle, avec dessins de P. Benouville (G. Tholin), 101.

Châteaux gascons de la fin du XIIIe siècle. Préface (Ph. Lauzun), 197.
— Introduction (G. Tholin), 260.

Le château du Tauzia, partie descriptive, avec photogravure et dessins de P. Benouville (Ph. Lauzun), 313.

Epigraphie.

Les inscriptions des Lactorates, avec nombreux dessins et photogravures (Espérandieu).

Introduction, 5.
Inscriptions religieuses, 7.
— tauroboliques, 15, 70, 117.
— impériales, 182.
— funéraires, 187, 225, 367.
— fausses, 368.
[Dissertation sur] le taurobole, 372, 458.
Additions et corrections, 526.
Bibliographie, 528.

HISTOIRE

HISTOIRE CIVILE ET POLITIQUE

Histoire provinciale.

Préface de l'Histoire générale de la Gascogne (J.-F. Bladé), 29, 53, 166, 267.

Prospectus et plan primitif de l'*Hist. de la Gasc.* de Monlezun, 283.

La cité de Bigorre, critique de l'ouvrage de MM. de Cardaillac et Rosapelly (G. Balencie), 502.

Histoire féodale.

Le château du Tauzia, partie historique (Ph. Lauzun), 553.

Histoire urbaine.

Adé, histoire civile, p. M. l'abbé Fourcade (F. Duffau), 396.
Brochures sur Cauterets, par le Dr Duhourcau, 502.
Une fête bordelaise en 1615, p. p. T. de L., 147.

Histoire des mœurs.

Emigrants gascons sous les derniers Valois (A. Breuils), 568.
Au pays de Bigorre, us et coutumes, p. Rosapelly (F. Duffau), 399.
Le vêtement dans le Bas-Armagnac (B. Ducruc), 580.

Biographie.

Le soldat Lapierre, d'Unet, p. T. de L., 51.
Un sénéchal de Gascogne qui devançait son temps (T. de L.), 280.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

Histoire diocésaine.

Les diocèses d'Aire et de Dax pendant le schisme d'Occident (Tauzin), 245, 327.
Etudes historiques et religieuses du diocèse de Bayonne, 146.
Le protestantisme en Fezensaguet, p. J. Philip de Barjeau, 493.

Histoire monastique.

Annuaire de Saint-Pé, 92.
Un chapitre provincial aux Augustins de Fleurance (Dr Desponts), 586.

Hagiographie et biographie ecclésiastique.

Les légendes de sainte Quitterie, p. A. Breuils, 498.
Bossuet, témoignage sur... M. Vincent de Paul, p. p. A. Gasté (T. de L.), 90.
Un évêque d'Agen inconnu, par Mgr Hébrard (A. Lavergne), 288.
Gailhard de Galard et *Vie de l'abbé de La Roque*, par P. Lagleize, 46.
Le P. Guevarre, fondr de l'hôpital d'Auch, p. Ch. Joret (A. Lavergne), 91.
Les Saint-Sevié et surtout l'abbé de Saint-Savin, p. Duffourc (F. Duffau), 398.

M. de la Tour du Pin, archevêque d'Auch (R. P. Delbrel).

Avant-propos, 149.
Ch. I. La lutte, 152.
— II. L'exil, 210, 340, 505.
— III. Le retour, 511.

HISTOIRE LITTÉRAIRE

Biographies et notices.

J. Delpit, p. T. de L., 500.
Em. Taillebois, notice nécrologique (A. Lavergne), 547.
Bibliographie de l'Agenais, supplement, p. Andrieu, 95.
Instruction sur la peste du card. d'Armagnac, p. p. T. de L., 97.
Fables de La Fontaine en vers gascons, p. p. V. Foix, 406.
Belhados de Leitouro, p. A. Durrieux, 403.
Les noces d'argent de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, 189.

DOCUMENTS INÉDITS

Actes privés.

Testament (1568) d'Arnoul de Montesquiou (C. Barrière-Flavy), 136.

Lettres missives.

Une lettre de Du Bartas (T. de L.), 87.
Lettre du P. Jean Bajole au P. Sirmond (T. de L.), 240.
Lettres de B. de Prémeaux, év. de Périgueux (A. de Lantenay), 538.

APPENDICE

Soirées archéologiques aux Archives départementales du Gers :

Séance du 7 décembre 1891, 293.
— 4 janvier 1892, 296.
— 1er février — , 302.
— 7 mars — , 307.
— 2 mai — , 481.
— 11 juillet — , 488.
— 1er août — , 544.
— 29 août — , 592.

Courrier historique des Basses-Pyrénées (V. Dubarat), 34, 276.
— — des Hautes-Pyrénées (F. Duffau), 396.
— — des Landes (J.-J.-C. Tauzin), 392.